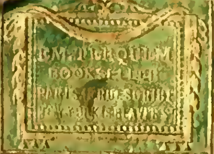



BOOKSELLER



LOUIS BATIFFOL

LE ROI LOUIS XIII A VINGT ANS



PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

LE ROI LOUIS XIII

A VINGT ANS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

DU MÊME AUTEUR

Format in-8°.

1513-09. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 4-10.



LOUIS XIII

d'après une gravure de Crispin de Pas.

h W ttmann

LOUIS BATIFFOL

LE ROI LOUIS XIII

A VINGT ANS



PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

AVANT-PROPOS

Des recherches entreprises il y a quelques années sur Louis XIII enfant d'après les passages inédits du Journal de son médecin Héroard, nous avaient amené à reconnaître chez le jeune prince un caractère assez différent de celui que l'histoire traditionnelle lui prête[1]. Au lieu d'un être passif, médiocre et faible, nous constations une nature sensible, personnelle et volontaire. Son tempérament s'était-il modifié avec l'âge? Après avoir décrit le milieu dans lequel avait grandi Louis XIII[2], nous essayons aujourd'hui d'étudier le roi vers sa vingtième année, exactement entre seize et vingt-trois ans, de 1617, — moment où cesse la régence de sa mère Marie de Médicis par un événement tragique dans lequel le prince a joué un rôle que nous tâchons de définir et qui est précisément une première manifesta-

1. *Au temps de Louis XIII*, Paris, Calmann-Lévy, in-8°, chap. Ier, Louis XIII enfant.
2. *La Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, (Marie de Médicis, 1600-1617). Paris, Calmann-Lévy, in-8°.

tion de ses sentiments autoritaires — jusqu'en 1624 — date à laquelle Richelieu arrivant au pouvoir une nouvelle situation est créée constituant un sujet nouveau, celui des relations du cardinal avec son souverain. Cette période de l'histoire est assez obscure. Pour démêler le sens des faits, nous avons appliqué les méthodes d'investigations étendues et de précision critique qu'on applique au temps du Moyen âge. Nous nous sommes efforcés de n'avancer aucune affirmation sans avoir un texte à l'appui. Nombre de documents jusqu'ici non utilisés, nous permettant de ne pas nous en tenir au seul témoignage des auteurs de Mémoires contemporains, nous ont ainsi conduit à fixer avec plus de certitude les traits de quelques personnages. Par là, aussi, nous avons pu représenter Louis XIII tel qu'il est apparu à ceux qui l'ont approché ou tel qu'il se révélait par ses lettres et par ses actes. Afin de mieux dégager sa figure, nous l'avons suivi dans ses rapports avec sa famille, son entourage, son favori, le duc de Luynes, et Richelieu, avant l'arrivée du cardinal aux affaires. Il se trouve que de l'ensemble des indications fournies par les sources, résulte une physionomie royale encore assez dissemblable de celle qu'on imagine communément, mais conforme à celle qu'avait révélée l'analyse du caractère de Louis XIII enfant. Cette identité est une preuve de plus s'ajoutant aux autres pour en confirmer l'exactitude. Or une étude de ce genre n'a

pas seulement un intérêt psychologique : elle a une portée générale. Dans une monarchie absolue comme est celle de la France sous l'ancien régime, le roi donne le ton à son règne. Entre les multiples éléments qui déterminent les événements historiques, l'action personnelle d'un roi « tout puissant », résultat nécessaire de ses qualités ou de ses défauts, compte pour un des plus essentiels. Si Henri IV, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI n'avaient pas eu respectivement l'esprit et l'humeur dont ils ont fait preuve, il n'est pas dit que l'histoire des deux siècles qui ont précédé la Révolution n'eut pas été modifiée. Dans la série des successeurs d'Henri IV, Louis XIII aurait-il seul fait exception? Sans songer à diminuer les services rendus par Richelieu et les mérites d'une intelligence dont l'activité sans égale, la précision et la souple fermeté font du cardinal l'homme d'État qui a le mieux su pratiquer en France l'art du gouvernement, ne peut-on pas se demander si le règne de Louis XIII, consacré avec tant de suite à une politique d'ordre, de discipline rigoureuse, de réalisations positives, s'explique exclusivement par le génie du grand ministre et ne doit rien à la pensée ou au caractère du souverain? Le présent ouvrage est une contribution à l'examen de cette question.

L. B.

LE ROI LOUIS XIII

A VINGT ANS

CHAPITRE PREMIER

LE COUP D'ÉTAT DU 24 AVRIL 1617

Louis XIII se révélant en 1617 par l'exécution de Concini. — Concini, son caractère, sa fortune, sa situation exacte à la Cour. — Comment il s'est rendu maître du gouvernement de la régence de Marie de Médicis. — Son omnipotence : il est impopulaire. — Louis XIII, jeune, est tenu à l'écart des affaires. — Son indignation contre Concini. — Soulèvement des grands devant la tyrannie du maréchal d'Ancre ; appel de l'opinion au roi. — Louis XIII a eu l'initiative du renversement de Concini ; ses confidences à son entourage. — Luynes et Déageant ; attitude de Luynes, ses hésitations ; influence importante de Déageant. — Préparation du coup d'État. — Vitry ; la journée du 24 avril 1617 et l'exécution de Concini. — Louis XIII déclare terminée la régence de sa mère ; sa sévérité à l'égard de celle-ci. — Satisfaction de l'opinion à l'annonce de la chute du maréchal qu'elle attribue à Louis XIII. — Marie de Médicis obligée de s'éloigner de Paris choisit Blois pour résidence. — Froideur de Louis XIII à son départ.

Lorsque, le 24 avril 1617, sur les dix heures du matin, on vint annoncer à Louis XIII que Concini, maréchal d'Ancre, était tué, le prince fit ouvrir une des fenêtres de la grande salle du Louvre donnant sur la cour intérieure, et, s'adressant aux gentilshommes du marquis de Vitry, auteurs de l'exécution, leur cria d'une voix forte : « Merci, grand merci à vous ! » Puis il ajouta :

« A cette heure, je suis roi [1]! » S'il était roi, c'est qu'il avait voulu l'être. Le « coup d'État » par lequel le jeune souverain de seize ans renversait le gouvernement de la régente Marie de Médicis, sa mère, favoris, ministres, créatures, révélait au royaume sa personnalité résolue et sa volonté [2].

« C'est une des grandes merveilles que la France vit jamais, faisait écrire sous ses yeux quelques mois plus tard, à Blois, Marie de Médicis découragée, qu'un étranger inconnu, sans mérite, sans autorité, sans amis, destitué de courage, de jugement et de conduite, se soit fait grand, soit monté aux honneurs, ait assuré ses affaires et se soit mis en telle fortune que, pour l'empêcher d'aller plus avant, autre que le roi n'ait pu y mettre la main! [3] » Elle résumait avec exactitude l'histoire d'une aventure politique étrange dont elle se trouvait être la principale victime plutôt qu'elle n'en avait été la cause entièrement responsable.

1. Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 282. — Lettre d'Horace Vere à Carleton, dans *Calendar of state papers*, *Domestic series*, *James Ier*, *1611-1618*, p. 461. — Lettre de Paulmier du 27 avril 1617, dans A. Blanchet, *Un récit inédit de la mort du maréchal d'Ancre*, Paris, 1900, in-8°, p. 1; — *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*, dans la *Collection des Mémoires* de Michaud et Poujoulat, 2e série, t. V, p. 458. Nous allons souvent citer cette *Relation*. On l'attribue à Michel de Marillac. Nous ne savons sur quoi l'on se fonde pour faire cette attribution. D'après une note conservée dans les papiers de Richelieu aux Archives du ministère des Affaires étrangères (France 364, fol. 90 r°), ce texte serait du duc de Chaulnes, frère du connétable de Luynes. On trouvera le présent chapitre avec des références plus explicites dans la *Revue historique*, 1907, t. XCV, p. 292-308; 1908, t. XCVII, p. 27-77, 264-286.

2. Le mot « Coup d'État » est du temps : *Le Coup d'État présenté au roi à Fontainebleau*, Paris, J. Guerreau, 1617, in-12; *le Coup d'État de Louis XIII. Au Roy*, Paris, 1631, in-8°. Cf. *Heureux augure au roi de sa victoire*, Paris, R. Dallin, 1617, in-12, p. 6; *le Fidèle sujet au roi*, (s. l.), 1617, in-12, p. 3.

3. *Le Limosin*, (s. l. n. d.), in-12, p. 5.

Bizarre fortune, en effet, que celle de Concini ![1]

Droit, mince, bien proportionné, tête anguleuse au front large et haut, nez busqué, grands yeux au regard aigu, sourcils arqués, bouche fine, ombragée de légères moustaches élégamment retroussées, Concini eût passé pour assez bel homme si les traits de son visage n'eussent été perpétuellement altérés par une inquiétude permanente et une irritation continuelle. C'était un nerveux, ardent, susceptible. Capable de manières charmantes, soucieux de se faire des obligés par une affabilité affectueuse, il montrait, lorsque les choses n'allaient pas à son gré, une violence et un emportement sans mesure. Arrogant, orgueilleux, lâche, tour à tour gai et bon, abattu, furieux ou pleurant, il offrait un type accusé de méridional excessif[2]. Son intelligence vive qui lui permettait, malgré son ignorance, de tout comprendre, jointe à ce caractère brutal qui lui faisait tyranniser tout le monde, explique, en même temps qu'une série de circonstances particulièrement favo-

1. Voir sur Concini : F. Hayem, *Le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï*, Paris, 1910, in-8°; F. Pouy, *Concini, maréchal d'Ancre, son gouvernement en Picardie (1611-1617)*, Amiens, 1885, in-8°; Pigallet, *Étude sur Concini*, dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, année 1903, Mâcon, in-8°; R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession de Concini*, Paris, 1891, in-8°; une « Histoire du maréchal et de la maréchale d'Ancre lue chez M. Le Nain en 1725 » (Arch. des Aff. étr., France 768).

2. Voir entre autres : *Le Songe*, 1616, in-8°, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. IV, p. 23 et suiv.; *la Voix du peuple au roi*, Paris, 1617, in-12, p. 4; *Dialogue du berger picard avec la nymphe champenoise sur la fortune et gouvernement du marquis d'Ancre en Picardie*, Paris, 1617, in-12, p. 10; la déposition du secrétaire de Concini, Ludovisi Vincente, au procès de Léonora Galigaï (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 197 r°); Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 150. Afin de ne pas compliquer les références, nous citerons uniformément l'édition Michaud et Poujoulat des *Mémoires* de Richelieu, dont le texte ne présente pas de différences appréciables avec celui de la nouvelle édition qui est publiée pour la Société de l'histoire de France.

rables, un succès qu'il poussa jusqu'à l'extrémité d'une catastrophe inévitable.

Henri IV fut l'auteur de sa fortune. Pauvre gentilhomme ruiné, arrivé en France dans les bagages de Marie de Médicis, après une jeunesse débauchée, pleine de friponneries et de misères morales, Concini avait eu le talent de se faire aimer durant le voyage de Florence à Paris par l'amie d'enfance et « cameriera » de la jeune souveraine, Léonora Galigaï; il l'avait épousée[1]; à la suite d'intrigues diverses dans lesquelles lui et la jeune femme avaient manqué plus d'une fois être renvoyés en Italie, il s'était imposé et il avait fait servir l'influence de Léonora auprès de Marie de Médicis à calmer les irritations de la souveraine à l'égard des amours adultères du roi. Henri IV, après avoir eu le personnage en horreur, s'était accommodé de ses services et avait accepté de le récompenser[2]. L'autre, empressé, obséquieux, avait sollicité. Il avait été nommé maître d'hôtel de la reine, avait eu des missions en Italie, avait été admis à monter dans les carrosses royaux, s'était fait attribuer la charge de premier écuyer de la souveraine. Enchanté de son adresse, Henri IV parla même de lui donner un gouvernement, mais la crainte des protestations de la cour l'arrêta[3]. Tout le monde crut que le

1. Voir notre livre : *la Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle* (Paris, Calmann-Lévy, 1906, in-8°, chap. VI).

2. Richelieu a rédigé une note concernant ces faits, note (Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 97 r°) écrite pour servir de matériaux aux *Mémoires* du cardinal et qui a été résumée dans ceux-ci en trois lignes (t. I, p. 168). Cf. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 33.

3. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 416 v°, 417 v°; Cinq Cents Colbert 86, fol. 61 *bis* r°; 87, fol. 12 r°, 52 r°; Canestrini et Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, 1859-1875, in-4°, t. V, p. 565, 566, 577.

mari de Léonora était le favori de la reine. On ignorait quels services Henri IV payait de cet avancement rapide. Le roi mort, la foule des courtisans se tourna vers Concini comme vers l'influence occulte. Les ministres s'inquiétèrent. Adroitement, quelques semaines après la mort d'Henri IV, Léonora obtenait pour son compte, de la reine, un don d'argent de 330 000 livres avec lequel elle achetait le marquisat d'Ancre, en Picardie; les Concini devenaient des seigneurs terriens! Concini acquit les gouvernements de Péronne, Montdidier, Roye, même la lieutenance du roi en Picardie. Les ministres ayant voulu s'y opposer, Léonora s'obstina et finit par emporter l'acceptation de Marie de Médicis. Alors s'établit « l'opinion que tout le monde avoit du pouvoir et du crédit que Concini et sa femme possédoient auprès de la reine »[1]. L'opposition faiblit. L'audace de Concini crût à proportion. Il imposa avec violence ses volontés à sa femme qui dut faire accepter de la régente, insouciante et distraite, tout ce qu'il voulut. Il se fit nommer premier gentilhomme de la chambre, superintendant de la maison de la reine, maréchal de France[2]; il se fût fait créer duc et pair s'il ne s'était heurté à une difficulté juridique[3]. Il rêvait

1. *Mém.* du maréchal d'Estrées, éd. Michaud, p. 379. « Contrat d'acquisition du marquisat d'Ancre pour la somme de 330 000 livres du 16 septembre 1610 » (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 27 r°). Voir ce que dit Léonora à son procès (*Ibid.*, fol. 327 r°). Cf. *Chef du procès fait à la mémoire de Conchino Conchini, naguères maréchal de France*, (s. l. n. d.), in-12, p. 1, et B. Legrain, *Décade commençant l'hist. du roi Louis XIII*, Paris, 1619, in-fol., p. 414; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 43.

2. Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 276 v°; Cinq Cents Colbert 91, fol. 44 v°; 89, fol. 212 r°. Cf. *Mercure françois*, 1614, p. 312, et Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 72.

3. J.-B. Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, Paris, 1618, in-12, p. 6; Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 223; B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre*, Paris, 1899, in-8°, p. 36.

même de prendre l'épée de connétable; l'hostilité générale du public l'en empêcha[1]. Il avait une fille; il songea à la marier à quelque personnage portant un des plus grands noms de France[2]! Mais surtout, par des moyens licites ou illicites, il amassa une fortune considérable pour le temps : Richelieu l'évaluait à six millions de livres, Bassompierre à sept millions; des calculs récents vont à 8 420 000 livres[3].

Or, ce crédit dont il usait pour monter si haut et si vite, ce n'était pas lui qui l'avait, mais Léonora Galigaï. Interrogé à son procès, le secrétaire de Léonora déclarait « que la maréchale faisoit les affaires sans prendre le conseil de son mari et sans lui en donner avis et qu'elle ne lui écrivoit que lorsque les affaires étoient faites »[4]. Elle niera fortement elle-même « qu'elle ne résolvât rien que par l'avis de son mari ». L'influence, c'était elle qui l'avait; « personne n'avoit tant de pouvoir sur la reine qu'elle »; la puissance du maréchal ne provenait que de ce qu'il « se servoit du pouvoir que sa femme s'étoit dès longtemps acquis sur l'esprit de la reine », et c'était « par l'organe de sa femme » qu'il agissait[5]. S'il avait

1. Dép. de l'ambassadeur vénitien du 17 déc. 1616 (Bibl. nat., ms. italien, 1770, p. 184); Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 101; Matthieu, *op.* et *loc. cit.*

2. Jean Sirmond, *Simple consolation à M. le maréchal d'Ancre sur la mort de sa fille*, 1617, in-12, p. 2; Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 30.

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 99; Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 109; R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession de Concini*, p. 20.

4. Déposition d'André de Lizza, abbé de Livry (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 410 r°).

5. *Ibid.*, fol. 220 v°, 380 v°. *Les Particularités de la mort tragique du maréchal d'Ancre*, 1617, in-12, p. 7, et *Propos dorés sur l'autorité tyrannique de Concino*, 1617, in-12, p. 31. Cf., *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 314. Les courtisans discutaient qui avait la faveur, « les uns

le sceptre du royaume, c'est que Léonora avait dans sa main la volonté de la régente[1]. Concini le savait bien! Son secrétaire, Ludovisi Vincente, remarquait que lorsque le maréchal était brouillé avec sa femme, les affaires n'allaient plus[2]. Un autre secrétaire, Antoine Montaubert, répétait « avoir ouï-dire souvent audit maréchal que les grandeurs et bienfaits qu'il avoit reçus du roi et de la reine ne venoient que de la faveur de sa femme; il disoit aussi, en se plaignant de la sujétion qu'il estoit contraint de rendre à sa femme, qu'elle lui faisoit bien payer les grandeurs et bienfaits qu'il avoit reçus[3]! » A tout instant, il devait écrire à Léonora afin de la supplier d'obtenir de la reine ce qu'il désirait, dépendance humiliante, contrainte odieuse et impatientante!

Il se vengeait par des brutalités. C'était un enfer que le ménage des deux aventuriers! Ils n'habitaient pas ensemble; Léonora était au Louvre, dans l'appartement que lui conféraient ses fonctions de dame d'atour, et Concini dans une petite maison qu'il s'était fait donner au coin du Louvre et du quai. Ils ne se voyaient qu'en passant, ne mangeaient jamais ensemble. Leurs rencontres étaient des scènes; lui, violent, grossier; elle, sèche et insolente[4]; Concini traitait sa femme de « carogne »; Léonora répondait qu'il était « inepte », un *presomptuos* un

vouloient que ce fût la femme, les autres le mari » (Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 97 v°).

1. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 43; Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 169.

2. Déposition de Ludovisi Vincente au procès de Léonora (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 194 v°).

3. *Ibid.*, fol. 181 v°.

4. Léonora le déclare à son procès (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 219 v°). Voir aussi dans ce sens une note de Richelieu, Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 99, r°, 100 r°.

orguillos[1]. Alors le maréchal se jetait sur Léonora, la prenait à la gorge, la battait, la traînait par les cheveux, tirant parfois un poignard afin de paraître plus effrayant et menaçant de l'égorger[2]. Vers la fin de sa vie, Léonora, en ayant assez, avait résolu de s'en aller en Italie. Le résultat d'une pareille mésintelligence entre les deux époux était que leurs affaires se trouvaient aussi distinctes que possible. Concini ne mettait pas sa femme au courant de ce qu'il faisait; Léonora ne lui communiquait rien de ses agissements[3]. Ils ne se joignaient que lorsque Concini avait besoin de faire solliciter la reine par sa femme, ce qu'il obtenait au moyen de scènes. Seulement « bien souvent sa femme l'empêchoit d'obtenir ce qu'il demandoit, pour rabattre, disoit-elle, l'orgueil qu'il avoit trop grand et lui donner un frein afin de le retenir »[4].

Sentant combien était incertain cet appui, Concini tâchait alors de s'adresser ailleurs; il s'abouchait avec le procureur général de la maison de Marie de Médicis, M. Louis Dolé, un avocat intelligent, vigoureux, influent; il lui faisait des avances, sollicitait par lui la reine, faisait passer par son intermédiaire les indications qu'il désirait communiquer à la souveraine[5]. Le jour où Dolé, fatigué, refusa de continuer, on le fit casser; il en

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 467, et dépêche de l'ambassadeur vénitien du 11 avril 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 51).

2. Déposition du médecin Alvarez au procès de la maréchale (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 380 v°); Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 262.

3. Cela ressort du dossier du procès et notamment des dépositions de Léonora (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 217 r°, 221 r°, 231 v°, 232 r°, 326 v°), de celles de Balthazar Nardi, ancien camarade de Concini (fol. 374 r°), de Montaubert, son secrétaire (fol. 279 v°).

4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 43, 150.

5. Déposition du secrétaire de Concini, Ludovisi (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 195 v°, 201 v°, 202 r°).

mourut de chagrin[1]. Après lui, Concini s'adressa à l'intendant de Marie de Médicis, Claude Barbin; celui-ci, plus souple, se montra davantage docile[2].

Et c'était sur ces bases précaires, indirectes, que reposait le prétendu crédit du maréchal! S'il fut puissant, c'est qu'il fit croire à tout le monde qu'il l'était. Richelieu, qui l'a vu de près et l'a mieux su que personne, revient à plusieurs reprises sur l'extraordinaire illusion dont Concini rendit dupes la cour et le royaume. « Il affectoit d'être le maître de l'esprit de la reine et son principal conseiller... Il voulut que tout le monde eût opinion que le gouvernement universel du royaume dépendoit de sa volonté. » « Il lui fâchoit qu'on s'aperçut qu'il eût plus de réputation que de force, qu'il subsistoit plutôt par son audace que par une véritable confiance. » « Sa fin principale étoit d'étonner les ministres par les apparences de son crédit pour disposer absolument de leurs volontés et faire qu'ils déférassent plus à son désir qu'aux commandements de la reine[3]. » D'autres contemporains s'aperçurent du mensonge. Ceux qui eurent à en pâtir insistaient plus tard sur l'imperturbable assurance avec laquelle Concini leur répétait « qu'il avoit du pouvoir et du crédit assez » et ceux auxquels un insuccès ou une déception, — il y en avait, — pouvaient inspirer des doutes concernant l'efficacité de ce pouvoir, racontaient avec quelle confiance

1. Le 30 mars 1616 : Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 47; Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 152; V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 57.

2. Déposition d'Antoine Montaubert (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 182 r°).

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 149, 150, 151, 152.

impérieuse Concini les tranquillisait, leur répétant d'un ton de véhémente autorité : « Assurez-vous et vous ressouvenez que devant qu'il soit un an, ou peu après, je tiendrai toute la France en ma main[1]. »

Le plus étrange fut que Marie de Médicis, au courant de la duperie dont le gouvernement et le royaume étaient l'objet, et seule pouvant la faire cesser, ne sut ou ne put jamais y parvenir. Elle détestait Concini; ses sentiments à l'égard du maréchal étaient antipathiques et irrités. Elle savait que le maréchal, dans ses confidences, la traitait de femme « ingrate et légère »[2]; elle n'ignorait pas qu'il se posait pour ce qu'il n'était pas; « elle témoignoit alors une certaine indignation de ses insolentes procédures »; elle le lui disait, « l'en reprenant et de paroles et de visage, le rabrouant et lui faisant mauvaise chère ». Elle répétait aux ministres « d'avertir les grands de la cour qu'ils n'ajoutassent point de foi à ce que leur disoit ledit maréchal sur les affaires politiques, mais aux ministres par qui elle leur feroit savoir ses volontés[3] ». Elle tenait Concini de court, ne le recevant qu'en audience demandée, souvent refusant de le voir[4], opposant à ses sollicitations le plus de refus qu'elle pouvait. Quand elle répondait à ses lettres empressées, humbles et soumises, c'était d'un ton froid et hautain[5]. Comment

1. Déposition au procès de Léonora, de Arnault, « suivant les finances », gendre de la sage-femme de la reine, madame Boursier (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 396 v°, 397 r° et v°).

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 57.

3. *Ibid.*, t. I, p. 149, 150, 152. « Le commandeur de Sillery, écrit Richelieu (p. 149), m'a confessé qu'il avoit reçu plusieurs commandemens [de ce genre] de la reine. »

4. Dép. de l'ambassadeur vénitien du 18 avril 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 61). La reine donne des prétextes quelconques. Cf. B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu*, p. 169.

5. Voir ces lettres tout à fait sèches : Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 86,

expliquer qu'elle ne l'ait pas chassé? Ceux qui savaient ses sentiments pour le maréchal ont cru à un « sort » et « aux charmes jetés par sa femme[1] ». La réalité est que Marie, très attachée à Léonora, son amie d'enfance, n'a jamais su se séparer d'elle, et par suite de son mari. D'autre part, dans son peu de clairvoyance, elle s'illusionna sur la portée et les conséquences du pouvoir de Concini. Pour elle, cet homme, ainsi qu'elle le fera écrire plus tard, n'était « qu'une idole jetée en fonte, dont la vie et le mouvement n'alloient que par les ressorts de l'esprit de sa femme »; elle « n'eût jamais pensé que sa fortune se rendît suspecte ni que rien de grand dût avoir place en sa pensée. Elle s'imaginoit pouvoir le défaire aussi facilement qu'il avoit été fait »; elle avouera ensuite « qu'elle s'étoit trompée[2] ». Un dernier coup de Léonora Galigaï allait en effet, sans que celle-ci y eût songé, nouer définitivement la puissance politique de Concini d'une façon qui devait le rendre maître du royaume, comme il l'avait prédit.

Anciens serviteurs de l'État vieillis dans la direction des affaires durant plusieurs règnes, les ministres, Villeroy, Jeannin, Sillery étaient d'âme trop régulièrement administrative pour ne pas opposer aux prétentions constamment renouvelées des Concini, qu'ils

fol. 86 r°, 115 v°, 212 r°; 87, fol. 34 v°. On peut suivre, dans les *Mémoires* de Richelieu, Concini se trouvant d'année en année constamment mal avec Marie de Médicis (*Mém.*, t. 1, p. 48, 56, 57, 67, 95, 99, 132).

1. *Plaintes à la roine mère*, 1617, in-12, p. 3; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 9, 10. « Elle était abusée par des arts magiques et inconnus! » (mots du premier président du Parlement de Paris au roi, le 25 avril 1617, dans *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril*, Paris, 1617, in-12, p. 6).

2. *Le Limosin*, p. 5. Marie de Médicis après sa chute n'a jamais cherché à défendre Concini.

haïssaient, une sourde opposition continuelle. Léonora, particulièrement atteinte dans ses entreprises financières, — elle s'enrichissait effrontément de toutes façons, — finit par se décider à les faire renvoyer. Ce fut laborieux. Les détails de la discussion du traité de Loudun dans laquelle, à son gré, ses intérêts avaient été méprisés par le gouvernement, la résolurent au dernier effort qui aboutit. Quand on l'interrogera à son procès sur les causes qui l'avaient déterminée à congédier les anciens ministres d'Henri IV, elle répondra « qu'elle se plaignoit de M. le chancelier, de M. le commandeur, son frère, et de M. de Villeroy parce qu'ils n'étoient pas de ses amis et qu'ils n'étoient pas bons serviteurs de la reine mère [1] ». Elle fit donner les sceaux au premier président du Parlement de Provence, l'honnête du Vair; mais celui-ci, peu souple et trop droit, la mécontenta vite; il fut remercié [2]. Le 24 novembre 1616, elle décidait Marie de Médicis à appeler au ministère trois personnages choisis par elle : Mangot aux sceaux, Claude Barbin aux finances, Richelieu à la guerre et aux affaires étrangères.

Que ce soit elle qui ait désigné ces trois ministres sans que Concini l'ait conseillée ni même l'ait su

1. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 409 r°.

2. Dépositions de Ludovisi (*ibid.*, 202 r°), de l'écuyer Desdiguières (fol. 60 r°). Concini félicita sa femme d'avoir fait renvoyer du Vair (*Chapitre du crime de lèse-majesté royale auquel sont recueillies les charges qui sont au procès fait à Conchino Conchini*, in-fol., p. 2). Pour l'éloge de du Vair, voir Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud, p. 105), le *Mercure françois* (1616, p. 88), P. Andral (*Éloge de Guill. du Vair*, Paris, 1854, in-8°); et sa chute : N. Pasquier (*Lettres*, 1623, p. 552), Arnauld d'Andilly (*Journal*, 1857, p. 169), Mathieu Molé (*Mém.*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 139); Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 119 et suiv.; *Ancedotes de l'histoire de France tirées de la bouche de M. du Vair*, dans *Mém. de Marguerite de Valois*, éd. Lalanne, p. 316; Brienne, *Mém.*, éd. Michaud, p. 10.

d'avance, c'est ce que les témoignages concordants de Léonora et des secrétaires du maréchal ou de la maréchale ne permettent pas de mettre en doute : « Tout cela s'est fait par le vouloir de la maréchale d'Ancre, affirmait le secrétaire de Concini et la dite maréchale n'a pas voulu que son mari en sût rien » ; « elle l'a fait de son propre mouvement et autorité; elle n'en a point écrit au dit feu maréchal, ni lui à elle », continuait le secrétaire de Léonora, André de Lizza; et il le savait bien, puisqu'« il lisoit (lui, André) toutes les lettres que la maréchale recevoit dudit feu maréchal et écrivoit celles qu'elle lui mandoit »[1].

Seulement, avec une audace inattendue, Concini alors s'arrangea pour faire croire aux nouveaux élus et à tout le monde que c'était lui qui était l'auteur de ces nominations. Il désigna partout les ministres comme étant « ses créatures »[2]. Il voulut offrir lui-même à Richelieu la charge de secrétaire d'État de la part de la reine régente[3]. Il trompa, mais il aboutit à ce qu'il voulait, c'est-à-dire à faire croire aux ministres qu'il « les avoit établis pour, sous lui et à sa volonté, manier seul les affaires de l'État »[4], en faire « des agents de ses passions et de ses volontés »[5]. Les trois ministres interdits s'inclinèrent.

Ils valaient mieux que le rôle qu'ils acceptaient. D'assez

1. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 409 r°.
2. Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1863, t. I, p. 32.
3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 131.
4. Mot de Louis XIII dans la circulaire qu'il envoya aux provinces le lendemain du 24 avril (*Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 452).
5. Manifeste du duc de Nevers, dans *Mercure françois*, 1617, p. 36; *Déclaration et protestation des princes, ducs et pairs*, 1617, in-4°, p. 14.

humble origine, mais « homme de bon sens », honnête et probe, Claude Barbin, qui avait la réputation d'être le meilleur des trois par sa longue pratique des affaires, son esprit ingénieux, une certaine raideur administrative, un jugement droit et beaucoup de résolution, était « intendant général de la maison et finances de la reine », poste important dans lequel il avait rendu de grands services à Marie de Médicis, aux Concini, et où l'avait poussé le président Jeannin, lequel faisait grand cas de lui[1]. Claude Mangot, seigneur de Villarceau, fils d'un ancien avocat au Parlement de Paris, après une carrière judiciaire des plus régulières et des plus brillantes, avait été fait premier président du Parlement de Bordeaux. C'était un homme riche, père d'une nombreuse famille, instruit, très digne magistrat. Ses amis l'aimaient beaucoup; le public l'estimait. Ce fut à cause de cette réputation intacte que Léonora, habilement, le choisit[2]. Quant à Richelieu, alors jeune évêque de Luçon âgé de trente-deux ans, sa situation sera plus effacée dans ce ministère. Le public fit à peine attention à lui. Tout au plus les adversaires du maréchal disent-ils, attaquant les trois « créatures et agents des passions de Conchine » : « De quoi se mêle M. de Luçon? Que ne

1. Nous résumons sur Barbin les jugements de Pontchartrain (*Mém.*, p. 389), Brienne (*Mém.*, p. 11), Arnauld d'Andilly (*Journal*, éd. Michaud, p. 426), Bentivoglio (*Lettere*, t. I, p. 165), Richelieu (Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. VII, p. 422), S. Dupleix (*Hist. de Louis le juste*, 1643, in-fol. p. 100).

2. Voir les lettres qui sont adressées à Mangot par MM. d'Aumale et de Léon, Bibl. nat., ms. Clairambault 372, fol. 1 r° et 3 r°; par N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 454, 459, 530. Cf. ce que disent : les amb. vénitiens, Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 32; Richelieu (*Mercure françois*, 1617, p. 63), J.-B. Matthieu (*Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, 1631, t. II, p. 73). Arnauld d'Andilly explique comment les Concini firent la connaissance de Mangot (*Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 175).

va-t-il gouverner son diocèse?[1] » Les jugements portés à ce moment sur lui par les contemporains sont flatteurs, sans être excessifs; un ambassadeur le tient pour un homme de « beaucoup de science et de valeur »; un autre lui trouve « l'esprit fin »; Marie de Médicis paraît l'apprécier en raison de « ses qualités vertueuses »[2]; une seule personne a compris son grand mérite et prévu qu'il était fait pour être homme d'État éminent : c'est lui-même! Il a écrit et publié en 1617, dans une pièce officieuse signée du roi et contresignée de lui : « Celui qui a été fait secrétaire d'État est un prélat si plein de gloire par l'innocence de sa vie, l'éminence de son savoir et l'excellence de son esprit que tous ceux qui savent quel est son mérite avoueront aisément que Dieu l'a destiné pour rendre de grands et singuliers services à Leurs Majestés au milieu des tempêtes de leur État . » Barbin, dont il était l'ami, le recommanda à Léonora pour être nommé ministre[4]. Déjà soucieux de prendre la première place, Richelieu obtint qu'en raison de sa dignité épiscopale il eût la préséance sur tous les autres secrétaires d'État[5]; il manifesta l'envie d'être cardinal, ce

1. *Protestation des princes, ducs et autres vrais François*, Paris, 1617, in-4°, p. 9.

2. Dépêches d'O. Bon du 22 nov. 1616, Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 129; de Contarini, Ibid., 1771, p. 507; Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 83.

3. Réponse à un manifeste des princes, *Mercure françois*, 1617, p. 63. Le document est visiblement de sa main.

4. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 3; B. Legrain, *la Décade du roi Louis le Juste*, 1619, p. 313. Richelieu aurait eu la pensée de donner à Barbin en mariage sa sœur, celle qui devait être la maréchale de Brézé (M. de Morgues, *Lumières pour l'histoire de France*, 1643, in-12, p. 44.)

5. Lettres patentes de Louis XIII donnant la préséance en question, Bibl. nat., ms. Dupuy 92. fol. 59 r°. Ce fut Barbin qui sollicita cette préséance pour lui (Brienne, *Mém.*, éd. Michaud, p. 11).

qui était un autre moyen de se mettre hors de pair, mais le nonce se borna à signaler ce désir sans y ajouter d'autre importance[1]; les folliculaires du temps attaquent violemment Barbin, Mangot et le négligent : ils l'ignorent. Pratiquement, Richelieu ne devait pas être moins dévoué que les autres à celui qu'il sentait ou croyait le maître : Concini.

Par ses manières obsédantes, impérieuses, Concini organisa l'obéissance absolue, à son égard, du nouveau gouvernement. De situation officielle, il n'en avait aucune ; les ambassadeurs s'adressaient aux secrétaires d'État et le maréchal d'Ancre n'était pas admis, en droit, au conseil. En fait, Concini mit peu à peu les ministres sur le pied de ne rien décider sans le consulter. « Les trois nouveaux ministres, écrivait le nonce, dépendent absolument de Concini et tous trois vont d'ordinaire à la maison du maréchal pour traiter des affaires et prendre ses ordres comme s'il était le roi[2] ». Il en cuisait à celui d'entre eux qui tentait la moindre résistance : il était rudoyé. Barbin, plus tard, avouera que « s'il avoit laissé faire le maréchal, ç'avoit été par force et que cet homme-là le gourmandoit étrangement, témoin une infinité de lettres qu'on pourroit voir dans ses papiers »[3]. Mangot sera pris à partie par le public pour avoir scellé, sans suffisante opposition,

1. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 156.

2. *Ibid.*, p. 43. Cf. Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 244; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 16; lettre de M. Péricard, agent diplomatique à Bruxelles, à Mangot, du 20 janvier 1617 (Bibl. nat., ms. Clair. 372, fol. 29 r°); lettre de Concini à Richelieu du 20 mars 1617 (E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, in-8°, p. 32).

3. Propos tenu par Barbin aux commissaires Aubry et Le Bailleul (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 469).

comme garde des sceaux, tout ce que les Concini voulaient[1]. Celui qui fut encore le moins difficile, ce fut Richelieu : il prenait la défense du maréchal : « Je ne ferai point ici une apologie, écrivait-il le 12 avril 1617 à du Maurier, pour justifier les actions du maréchal que celui dont vous me parlez s'efforce de blâmer, pouvant dire avec vérité être telles qu'elles démentiront toujours ce qu'on voudroit publier à leur désavantage[2]. » Il déclarait à ceux qui s'indignaient de la faveur de l'Italien : « Les rois font du bien à qui bon leur semble sans qu'on s'en puisse plaindre, principalement quand les faveurs qu'ils départent aux uns n'empêchent pas qu'il n'en fassent aux autres[3]. » De sa plume, il répondait aux réquisitoires des grands, révoltés contre la tyrannie de Concini, des plaidoyers habiles, étudiés, quoique imprécis[4]. Nul n'apporta plus d'ardeur que lui à poursuivre par les armes les adversaires soulevés du « favori ». Il se montra excité au dernier point, ne parlant de rien moins que de jeter dans la balance le poids de toutes les forces du royaume afin de venir à bout de la révolte. « Mais si les protestants s'en mêloient? » lui disait quelqu'un ; « alors répondait-il, nous ferions entrer le marquis de Spinola en France avec l'armée d'Espagne, et s'il le falloit, nous ferions appel aux Turcs »[5]! Ces exagérations témoignaient de la vivacité de son dévouement. Il manifestait ce dévouement par le ton

1. *Le Roi hors de page à la reine mère*, Paris, 1617, in-12, p. 15.
2. Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. VII, p. 376.
3. *Mercure françois*, 1617, p. 76. Voir aussi ses instructions à M. de Schomberg (Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. I, p. 234), ses *Mém.* (t. I, p. 168).
4. Voir, par exemple, *Mercure françois*, 1617, p. 54, 79.
5. Dépêche de l'amb. vénitien O. Bon, du 25 mars 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 39), Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 150.

2

obséquieux de sa correspondance. On trouvera plus tard au milieu des papiers de Concini des lettres adressées par lui au maréchal telles que le Parlement indigné voudra compromettre Richelieu dans le procès criminel intenté contre Léonora Galigaï et que le procureur général prendra des conclusions contre lui. C'étaient de « simples civilités », répondra Richelieu[1]. Vers la fin de la vie du maréchal, après quelques querelles inévitables avec celui-ci, les sentiments de l'évêque de Luçon s'étaient modifiés.

Réellement maître, dans ces conditions, du gouvernement du royaume, Concini ne cacha plus qu'il était le véritable souverain. Il fit l'homme omnipotent! On lui donna du « Monseigneur » et de « Votre Excellence »! Il organisa une garde de quarante gentilshommes qu'il payait mille livres chacun, de douze soldats qu'il costumait en laquais et qu'il affublait de grandes épées. Par crainte ou par amour, tout le monde se mit à « adorer le veau d'or »[2]; on sollicita ses faveurs. Finalement, le Louvre « se trouva rempli de ses serviteurs ». Vrai « maire du palais », il était parvenu à « tirer à lui

1. Nous connaissons les incipit et les dates de ces lettres : Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 254 v°. On en publia des extraits (*Chapitre du crime de lèse-majesté royale auquel sont recueillies les charges qui sont au procès fait à Conchino*, in-fol., p. 3; B. Legrain, *Décade commençant l'histoire de Louis XIII*, p. 411). Le procureur général réclamait la comparution de Richelieu. Nous avons le texte de ses conclusions (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 242; cf. la dépêche de l'ambassadeur vénitien, Ibid., p. 231, et Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 352). Louis XIII voulait poursuivre. Le premier président, M. de Verdun, l'en dissuada (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 16 juillet 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 275). Voir le plaidoyer ébauché plus tard par Richelieu (Avenel, t. VII, p. 416) et ce qu'il dit dans ses *Mém.* (t. I, p. 181). Finalement, Louis XIII estima « que des compliments avec soumission n'étoient pas des crimes » (lettre à Richelieu, Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 155).

2. *Discours sur l'arrivée de Monsieur le duc de Longueville*, Amiens, 1617.

la domination entière de l'État, ne laissant à Sa Majesté que le titre et l'image de la dignité royale ». Il avait voulu « s'accroître, s'agrandir et régner seul sous l'ombre du roi », il y était arrivé!

Sa domination revêtit les formes de la plus odieuse des tyrannies. Il acquit « les belles qualités des puissants : le mépris de tous les autres hommes, la colère, l'impatience, la promptitude à faire injure au premier venu et l'oppression des plus faibles qu'il rendit ses esclaves »[1]! Il trancha du personnage, refusant les audiences qu'on lui demandait, exigeant des marques de respect et se mettant hors de lui si on négligeait à son égard le moindre signe de révérence[2]. Il devint de plus en plus irritable. Des espions, payés par lui, l'informèrent de ce qui se faisait et de ce qui se disait à la cour, à la ville, dans les provinces. De son autorité propre, il fit emprisonner des gens[3]. Il s'avisa de publier des ordonnances, de signer des mandements par lesquels il imposait aux villes des contributions pour ses troupes[4]. Il voulut même faire marcher la justice, mais cette

in-12, p. 3, et dépêche d'O. Bon du 11 oct. 1616 (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 58). Des gens protestaient (« Discours contre les flatteries prodiguées au maréchal d'Ancre, par le sieur A. », Bibl. nat., ms. Dupuy 501, fol. 5).

1. Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 32.

2. Il fit marcher des troupes contre la ville de Verneuil, dont le gouverneur avait oublié de lui rendre les honneurs qu'il attendait (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 209). Il fallut un arrêt du Conseil pour arranger l'affaire (Arch. nat., E. 55[B], fol. 364 r°).

3. Le 1[er] mai 1617, on élargit trente-quatre personnes arrêtées sur ses ordres « sans plainte aucune ni information » (*Ibid.*, fol. 360 r°, 402 r°); puis soixante autres ensuite (Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 151 r°).

4. Les villes réclamèrent ensuite le remboursement de ce qu'elles avaient payé (Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol 63 r°; Arch. nat., E 57, fol. 134 r°; 58[B], fol. 94 r° et 202 r°). Il fallut des arrêts du Conseil pour redresser quelques-uns des abus de pouvoir de Concini; (Arch. nat., E. 55[C], fol. 227 r°).

fois, les parlements se regimbèrent[1]. Tout le monde eut peur : « Il étoit si puissant qu'un chacun désiroit sa faveur et craignoit sa colère. On vouloit être son serviteur et tous ceux qui le vouloient ne l'étoient pas. Chacun le révéroit les mains baissées en terre; c'étoit une chose merveilleuse du nombre des chiens qui léchoient ce tyran[2] ! » En fait, jamais puissant ne fut plus mortellement haï!

Il s'en rendit compte et il s'en moqua. « S'ils ne m'aiment pas, disait-il en ricanant, *jous* me ferai craindre[3]! » Mais les accusations articulées contre lui se précisaient dans le public. Le bruit courait qu'il traitait avec l'étranger et trahissait l'État; on raconta qu'il était en correspondance avec le roi d'Espagne[4]. La colère universelle s'élevait contre « ce misérable »! « C'étoit grand pitié, s'écriait-on, de voir Conchine, sa femme et leurs ministres usurper toute la puissance du royaume! » Dans les rues, « les petits garçons, les nourrices, les lavandières, chantoient publiquement des guéridons ».

Peu à peu cette haine générale engloba, d'abord confusément, puis nettement, la reine régente elle-même. Malgré le respect du temps pour les personnes royales, Marie de Médicis, jugée responsable de la tyrannie du

1. Par exemple le parlement de Rouen (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 32; Arch. nat., E. 55B, fol. 24 r°).

2. Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 16-20.

3. *Dialogue du berger picard avec la nymphe champenoise*, p. 12.

4. Résumé des accusations portées par les commissaires Courtin et Delande contre Concini (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 300 v°). On cita au procès ses lettres en Espagne, en Flandre, en Allemagne (*Ibid.*, fol. 23 r°, 272 v°, 279 r°, 283 r°; *Chapitre du procès fait à la mémoire de Concini*, p. 2); cf. N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 296.

maréchal, fut l'objet de l'animadversion publique. On déclara qu'on avait assez d'elle, « qu'on ne désiroit plus vivre sous la loi d'une femme dont tous les jours il y avoit plainte »[1]. Les princes révoltés dirent dans une déclaration qu'en cas de mort du roi et de l'institution d'une nouvelle régence, « ils ne souffriroient pas que la reine mère du roi fut admise à la régence, au préjudice de l'État »[2]. En chaire, un prédicateur osa s'écrier qu'il était temps « de jeter la déesse dans la mer avec une ancre d'or attachée au col »[3]; des vers satiriques violents contre Marie de Médicis coururent sous le manteau[4]; et il fut question de complots et d'attentats contre elle[5]. Marie de Médicis, informée, s'indignait; elle s'élevait contre la « légèreté des peuples et particulièrement de celui de Paris qui se laissoit si facilement emporter à la croyance des choses les plus absurdes du monde, jusqu'à lui imposer une infinité de calomnies »[6]! Elle pleurait. Elle sentait bien qu'elle n'avait personne pour elle, que ceux qui essayaient de la défendre n'invoquaient que des excuses : sa trop grande bonté et facilité, ses bonnes intentions[7]. En réalité elle était impuissante, prisonnière d'une situation qu'elle ne

1. *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril*, p. 5; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 112; Pontchartrain, *Mém.*, p. 380; Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 43.

2. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7797, fol. 90 r°.

3. *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 449.

4. Recueil de Conrart, Bibl. de l'Arsenal, ms. 4113, p. 402. Cf. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 518-522.

5. Dépêche d'O. Bon du 17 janvier 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 250).

6. Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 127 v°.

7. *Le Limosin*, p. 1; *Le Fantassin qui passe partout*, Paris, 1619, in-12, p. 7; *le Manifeste de la reine mère*, Blois, 1618, in-12, p. 11; Mathieu de Morgues, *la Restauration de l'État*, Paris, 1617, in-12, p. 18.

croyait plus pouvoir dénouer et d'ailleurs encore tout de même confiante ou insouciante. Mais il était un personnage auquel elle ne prêtait guère attention, qui, lui, n'était pas insouciant : c'était le roi.

Jeune garçon de seize ans, modeste et timide, Louis XIII avait été élevé dans l'appréhension de sa mère. Il ne connaissait guère ses caresses. Marie de Médicis, dénuée de tendresse de cœur, s'était toujours montrée sèche à son égard; le fouet avait été son principal moyen d'action; elle avait tenu son fils par la crainte, et Saint-Simon répète qu'elle le souffletait[1]. Qu'était-il pour elle, sinon un enfant insignifiant! Terrifié par la régente, le petit prince se fermait devant elle, demeurant muet, sans expansion, sans élan. Au fond, elle l'ignorait et, le prenant pour un sot, le méprisait. Ils se voyaient peu, quelques minutes le matin, à onze heures, quelques minutes après le dîner, et le soir après souper de même. On amenait le roi à sa mère régulièrement, démarches protocolaires et, par suite, sans attrait. Marie de Médicis lui adressait à peine la parole; l'enfant s'occupait, jouait, puis se retirait sans qu'il y eût eu entre les deux êtres le moindre contact[2]. On disait que la souveraine, tenant à conserver l'entière direction du royaume, avait intérêt à laisser végéter le prince dans une minorité

1. Voir la scène racontée par du Vair (*Anecdotes de l'histoire de France tirées de la bouche de M. du Vair*, dans *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Lalanne, 1858, p. 298); Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 9; du même, *Écrits inédits*, t. VIII, p. 266.

2. *Journal* d'Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 282 v°. Nous citerons le manuscrit d'Héroard, plutôt que l'édition donnée par Soulié et Barthélemy, (Paris, 1868, 2 vol. in-8°), en raison de l'insuffisance de cette publication.

indéfinie : de fait, elle ne l'entretenait jamais d'affaires, ne voulait pas qu'on lui en parlât. Elle racontait à qui voulait l'entendre « qu'il étoit incapable de s'en occuper, qu'il avoit l'esprit trop faible, trop peu de jugement; que sa santé n'étoit pas assez forte pour prendre ces soins »[1]. Lorsque les princes révoltés lui reprochaient de tenir le roi « captif, privé d'autorité, sans liberté », les ministres répondaient avec assurance, par la plume de Richelieu, que Marie de Médicis « ne prenoit cognoissance des affaires qu'à l'instante prière et supplication de son fils »[2]. Très rarement appelait-on le prince au Conseil, lorsqu'il n'y avait pas moyen de faire autrement et à condition qu'il n'ouvrît pas la bouche[3]. Une fois, il osa y venir de lui-même pour savoir ce que l'on y discutait. La reine se leva vivement, le prit par le bras, et « le pria de s'aller esbattre ailleurs ». Ce n'était plus un enfant; Il rougit de honte[4]! « Le roi, disait Marie de Médicis au nonce, n'est pas disposé à gouverner; il me dit qu'il ne peut supporter le poids des affaires en raison de son âge et du peu de goût qu'il a pour l'administration »[5]. Elle mentait. Le roi ne lui avait jamais rien dit de pareil. Les ministres à leur tour renchérissaient. Richelieu assurait « en jurant » que la reine faisait tout ce qu'elle pouvait pour décider le roi à s'appliquer au gouvernement[6]. Mais les gens de cour n'étaient pas

1. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 378, 386, 388.
2. *Mercure françois*, 1617, p. 78.
3. Pontchartrain, *Mém.*, p. 386.
4. N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 556. Le duc de Rohan écrit (*Mém.*, éd. Michaud, p. 511) : « le mépris de la reine mère envers son fils étoit trop apparent! »
5. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 127, 28 février 1617.
6. *Ibid.*, p. 43.

dupes. Ils savaient bien que le roi était « prisonnier de la reine et du maréchal »[1], qu'il n'était rien, qu'un fantôme, et, adorateurs des soleils bienfaisants, ils allaient là où était la puissance à craindre, la manne à solliciter, à la reine seule, à Concini, négligeant le roi, inutile ou même dangereux à suivre.

Et alors Louis XIII demeurait seul. « Tout le monde l'abandonnoit ». Qui cherchait à lui parler devenait suspect. « On n'osoit le regarder sans crime; ses conseillers d'État, ses secrétaires d'État n'osoient le voir, ni parler à lui, sans courir hasard d'être en même temps chassés[2]. » Heures humiliantes dans le mensonge d'un apparat conventionnel! A mesure que l'enfant devenait jeune homme, sur cette nature renfermée mais sensible, les blessures d'une âme ayant à un haut degré le sentiment de la dignité et la jalousie de son pouvoir royal envenimaient chaque jour une douleur de plus en plus amère[3]. Il était ulcéré. Ne lui était-il même pas venu aux oreilles que la régente caressait le rêve de voir son second fils Gaston monter sur le trône et de recommencer une nouvelle régence[4]? Mais, si devant sa mère qu'il redoutait, l'enfant de seize ans ne pouvait que se taire, devant les insolences de Concini, il se révolta!

Concini, méprisait le jeune roi. Il le tenait pour un enfant qu'on devait traiter en petit garçon, « un imbécile », « incapable de commander », un être « puéril »[5].

1. Amb. vénitien, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 80, 24 avril 1617.

2. Pontchartrain, *Mém.*, p. 388; Beauvais-Nangis, *Mém.*, éd. Monmerqué, p. 110.

3. « Si conosce che il re e sensitivo e che ha gran mira di esser stimato » (Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 489).

4. *Ibid.*, p. 229; cf. V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 64.

5. B. Legrain, *Décade commençant l'histoire du roi Louis XIII*, p. 420;

D'après un confident écho de ses opinions, Rucellaï, le prince n'avait aucune valeur, *non valeva niente* [1]. Le maréchal eût répété volontiers le mot de Léonora : « Un idiot [2] ! » Le moins qu'il put faire fut de le dédaigner. Sans souci de la dignité royale, il se divertit à étaler aux yeux de la cour l'éclat de son faste provoquant. « A la barbe des princes et seigneurs étonnés de son impudence », il venait au Louvre environné d'une suite obséquieuse de cent à deux cents gentilshommes, « piafant, morgant tout le monde et faisant fiente de toutes choses » [3] ! Le matin, à son lever, cette cour innombrable l'entourait, lorsque Louis XIII n'avait pas « deux douzaines » de courtisans près de lui. S'il venait au Louvre, le château était plein ; quand il en sortait, « ce n'étoit plus qu'un désert, qu'une solitude » [4]. Le contraste était choquant. Une fois où Louis XIII se trouvait dans la grande galerie du bord de l'eau, en novembre 1616, avec trois personnes, il perçut un remous au bout de la galerie : c'était Concini et son monde qui entraient. Le maréchal pénétra et, sans plus faire attention au roi que s'il n'était pas là, il se mit près d'une fenêtre, où sa suite, tête nue, l'entoura. Or, il savait bien que le prince était à deux pas ; Louis XIII sortit « le cœur plein de déplaisir » [5]. Était-ce donc le maréchal qui était le souverain ? On aurait pu le croire à cette réunion de cour

l'Anchre de la paix, Lyon, 1617, in-12, p. 8 ; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 33, 260.

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 432.

2. Pontchartrain, *Mém.*, p. 389.

3. *Confession générale du seigneur Conchine trouvée après sa mort en son cabinet*, Paris, T. Ménard, 1617, in-12, p. 4.

4. *La Voix du peuple au roi*, Paris, 1617, in-12, p. 4.

5. *Journal* d'Héroard, 12 novembre 1616 (Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 334 v°). Cf. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 482.

du carnaval de 1617, où Concini, se faisant porter à boire, une voix cria dans le fond : « Le roit boit ! » Et une clameur, moitié goguenarde, moitié enthousiaste, répondit : « Le roi boit ! Le roi boit[1] ! » On ne comptait plus les impertinences qu'il prodiguait à Louis XIII. Le soir du jour où le maréchal fut tué, Louis XIII les énumérait avec animation à ceux qui venaient lui faire leurs compliments. Une fois, disait-il, où il jouait au billard avec lui, Concini n'était-il pas resté couvert? « *Per Dio*, Sire, avait articulé le maréchal, Votre Majesté me permettra bien de me couvrir ! » Le roi s'était tu, et, après son départ, il avait dit en colère : « Avez-vous vu comme il s'est couvert? ». Une autre fois, le maréchal, entré au Conseil des dépêches, s'était assis dans « la chaire » du roi, dirigeant la séance, commandant aux secrétaires d'État de lire leurs dépêches, donnant son avis, « menant le Conseil à la baguette » ! Une autre fois, il avait osé dire devant tout le monde, en parlant d'un acte du prince, que celui-ci « méritoit le fouet »[2] ! Mais ce qui avait le plus blessé Louis XIII, c'était le fait de Concini se posant en protecteur et en défenseur du roi. « Il a armé à l'étranger, disait le prince au premier président du Parlement, M. de Verdun, et fait entrer dans mon royaume 3 500 Wallons ou Liégeois pour la sûreté de sa personne qu'il soudoyait à mes dépens et à ceux de mon peuple » ; et, par une lettre imprimée, « il a osé me

1. Dépêche d'O. Bon, du 7 février 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 318.

2. L'après-midi du 24 avril, Louis XIII raconte lui-même ces détails (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 463). Voir une lettre de Malherbe à Peiresc mentionnant un fait du même genre (Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 373).

les offrir » équipés et entretenus quatre mois à mes frais, « lui qui a volé mes finances et baillé mes fermes à qui bon lui a semblé »[1] ! Puis le jour où le roi avait demandé à la reine 2 000 écus « pour employer à des choses de peu de conséquence », et qu'on les lui avait refusés sous des prétextes quelconques, le maréchal n'était-il pas venu le trouver entouré d'une foule de seigneurs; ne lui avait-il pas dit qu'il était fâché que la reine ne lui eût pas donné cet argent, qu'une autre fois il n'avait qu'à s'adresser à lui, Concini, et qu'il lui ferait avoir ce qu'il voudrait, soit des trésoriers de l'Épargne, soit de ses propres deniers! Louis XIII avait été indigné! Ainsi, « ce particulier, étranger, qui n'avoit rien de vaillant quand il vint en France, étoit assez insolent pour se présenter devant lui, qui étoit seul, accompagné de tant de seigneurs et de noblesse, pour lui dire qu'il avoit tort de ne pas s'adresser à lui » et qu'il lui donnerait l'argent du trésor qu'il voudrait ou même celui de sa propre bourse, l'aumône[2] !

Et l'indignation, montait dans l'âme du jeune roi. Son entourage « le reconnaissoit en un chagrin et déplaisir extrême ». Le prince répétait : « Ce maréchal veut être

1. *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril*, p. 8-9. La lettre imprimée de Concini (*Lettre écrite au roi par Monsieur le mareschal d'Ancre*, Paris, J. Guerreau, 1617, in-12) produisit un très mauvais effet dans le public (*Mercure françois*, 1617, p. 156). L'indignation du roi frappa l'entourage (Pontchartrain, *Mém.*, p. 383).

2. Pontchartrain, *op. et loc. cit.* Ce trait ne fut pas le seul de ce genre (V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 47). Concini venait de se faire donner 450 000 livres pour la perte qu'il avait subie par le pillage de sa maison de la rue de Tournon en 1616. « On dit qu'il n'y a point d'argent à l'Épargne, s'écriait Louis XIII, lorsque je veux faire donner des ordonnances de 30 francs, mais on trouve bien 450 000 livres pour le maréchal! » (Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 222). Le roi après le 24 avril fera rapporter ce don (Arch. nat., E. 55c, fol. 348 r°).

la ruine de mon royaume[1] ! » Il l'abhorrait. Un moment vint où il ne lui fut plus possible de dissimuler. Lorsque le maréchal s'approchait du prince, celui-ci le regardait à peine et ne lui répondait pas. Une fois où Louis XIII allait à Saint-Germain, on lui donna, pour l'escorter, une compagnie de cavalerie appartenant à Concini et commandée par un de ses amis, d'Hocquincourt. Le roi entra dans une telle colère, ne parlant de rien moins « que de faire tailler cette compagnie en pièces » qu'il fallut la changer[2]. Son caractère s'altérait ; il devenait sombre, mélancolique. Sa santé s'en ressentit : il tomba malade et, en novembre 1616, eut une attaque de nerfs d'allure épileptiforme ! On fut inquiet. Les bons esprits ne se méprirent pas sur la cause du mal[3].

Il n'était pas possible à Marie de Médicis de ne pas s'apercevoir des sentiments du roi pour le maréchal : elle en était très ennuyée. Quant à Concini, s'en étant rendu compte, il haussait les épaules, ou, irrité, s'en prenait à l'entourage immédiat du prince et parlait de faire chasser quelques-uns de ceux qui avaient sa particulière confiance[4]. En novembre 1616, d'impatience, il quitta Paris et s'en alla en Normandie.

Mais que pouvait faire un enfant de seize ans devant

1. Pontchartrain, *Mém.*, p. 383 ; Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 45 ; Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 104, dép. d'O. Bon du 8 novembre 1616.

2. Matthieu (*la Conjuration de Conchine*, p. 261) cite d'autres incidents analogues. Voir aussi Bentivoglio, *op. et loc. cit.*

3. L'ambassadeur vénitien nous tient au courant de cette crise du roi (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 61, 85, 104, 128). L'attaque épileptiforme du prince, le 31 octobre 1616, de laquelle nous avons une description précise dans le *Journal* d'Arnauld d'Andilly (éd. Halphen, p. 224), est exceptionnelle dans l'histoire de la santé de Louis XIII.

4. Dépêche d'O. Bon du 29 oct. 1616 (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 81, 85, 140) ; Chaulnes, *Relation exacte*, p. 458.

une mère souveraine en droit de l'État et un usurpateur maître en fait du royaume? attendre; et puisqu'on parlait de sa succession possible, que ses jours n'étaient pas en sûreté, dissimuler jusqu'à ce que les circonstances fussent meilleures. De parti pris, le jeune roi se décida à continuer « de faire l'enfant »[1]. Les vides et puériles journées que celles qu'il était obligé de vivre au Louvre, dans l'automatique exécution d'un règlement qu'on lui faisait appliquer! Le matin, après le lever et le déjeuner, une promenade aux Tuileries, la messe, la visite à la reine-mère, à la reine régnante, le dîner; puis nouvelle visite à Marie de Médicis, à Anne d'Autriche; retour aux Tuileries, l'après-midi, ou quelque part en chasse; rentrée le soir, souper, visite encore aux reines et coucher[2]! Actif et ardent comme il l'était, ayant besoin de se dépenser dans des exercices violents, il montait alors à cheval[3], courait à pied, jouait à la paume, aux barres; creusait, faisait des amoncellements de terre, menait charrois et tombereaux; ou bien lâchait dans le jardin des Tuileries, daims, chevreuils, marcassins, après lesquels il entraînait des chiens; s'il pleuvait, rentré au château, incapable de rien faire, il se distrayait à jouer au billard, à chanter dans des chœurs qu'il organisait, à peindre, à forger, à fourbir ses arquebuses. Pas de

1. Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 259. Cf. les propos tenus le 24 avril par Louis XIII à M. de Verdun (*Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril*, p. 7) et la *Lettre du roi au parlement de Dijon*, (s. l.), 1617, in-12, p. 4.

2. D'après le *Journal* d'Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4025, par exemple fol. 277 v°). Les visites aux reines sont une formalité traditionnelle dans le protocole de la journée du roi (cf. H. La Ferrière, *Lettres* de Catherine de Médicis, t. II, p. 92).

3. Les indications qui vont suivre sont extraites du *Journal* d'Héroard pendant les six mois qui précèdent le 24 avril 1617.

visite, presque pas de lecture. Que pouvait paraître dangereuse aux maîtres du jour une vie aussi futile! Et, pour mieux donner le change, le roi se divertissait à des jeux qui pouvaient sembler n'être plus de son âge : il attelait des chiens à de petits canons et les faisait défiler dans les allées des Tuileries; costumant des garçons avec des habits de figurants de ballets, il les faisait danser au son du violon en battant du tambour; il cuisinait, servait des maçons, fouettait des mulets attelés[1]. « Je faisais l'enfant », disait-il ensuite. Il réussissait. Ni Marie de Médicis, ni Concini ne se méfiaient vraiment « de cet enfant enfantissime ».

Cependant, princes, grands et seigneurs, excédés de l'insupportable domination du maréchal d'Ancre avaient, depuis plusieurs mois, quitté Paris, et, prenant les armes, rassemblé des troupes sous le commandement des ducs de Nevers et du Maine. Dans des proclamations véhémentes, ils faisaient appel à l'opinion : « Nous nous sommes associés, disaient-ils, pour le rétablissement de l'autorité du roi notre prince et souverain seigneur et la conservation de l'État, appelés à ce devoir par la clameur publique[2]. » Ils dénonçaient l'indigne état du gouvernement : « Les étrangers et leurs fauteurs se sont impatronisés et mis en possession de la personne du roi et de l'administration et absolu gouvernement du royaume qu'ils occupent injustement et exercent avec

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 285 r°, 294 r°, 365 r°, 370 r°, 377 r°. Cf. *le Roi hors de page à la reine mère*, p. 14, et Pontchartrain, *Mém.*, p. 386.

2. *Déclaration et protestation des princes, ducs, pairs...*, 5 mars 1617, in-4°, p. 20.

une extrême tyrannie et oppression »[1]; ils disaient au roi : « Tout le pouvoir du gouvernement de votre État est entre les mains du maréchal d'Ancre et de ses partisans qu'il a introduits près de votre personne afin d'y faire toutes choses à ses fantaisies et être seul arbitre de la vie, des biens, honneurs et dignités de vos sujets[2] ». Ce qu'ils voulaient, c'était « faire ôter l'autorité publique des mains des usurpateurs, rendre au roi la dignité de sa couronne, tirer sa personne hors de leurs mains et de leurs desseins ». Ils adjuraient le peuple de se joindre à eux : « Français, s'il vous reste quelque marque de la générosité de vos aïeux, si vous êtes héritiers de la fidélité et du zèle qu'ils ont témoignés au service des rois et bien de l'État, si vous avez quelque sentiment des malheurs auxquels les traîtres de la patrie nous ont, par leurs artifices, insensiblement plongés », prenez les armes[3]! Et, de toutes parts, on répondait. Les troupes des princes grossissaient. Ceux mêmes qui ne voulaient pas aller avec eux, les Lesdiguières, les d'Épernon, les Roquelaure, songeaient à former un tiers parti, à rassembler 40 000 hommes et à marcher sur Paris afin de mettre, eux aussi, le roi « en pleine liberté et autorité »[4]. Après la noblesse, disait-on, le bas

1. « Association de Messieurs les princes pour le bien public » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7797, fol. 88 r°).
2. *Lettre de M. le duc de Nevers au roi*, du 31 janvier 1617, (s. l.), in-4°, p. 5.
3. *Protestation des vrais François unis pour le service du roi et la conservation de son État*, (s. l. n. d.), in-4°, p. 1. Voir le manifeste du 4 février signé de César de Vendôme, Bouillon et du Maine (Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 26 r° et suiv.). Les princes avaient pris pour cachet trois fleurs de lis avec la devise : *Periclitante regno, regis vitâ, regis familiâ* (Bibl. de l'Institut, coll. Godefroy, t. CCLXVIII).
4. Pontchartrain, *Mém.*, p. 385; Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 286.

peuple allait se soulever : Paris s'agitait; on s'inquiétait des protestants. Le gouvernement fut très troublé. La reine demeura « perplexe et confuse »[1]. Concini se raidit.

Il prit des mesures. Sur ses ordres, les autorités poli cières de Paris, chevalier du guet, prévôt de la connétablie, lieutenant de robe courte, durent faire surveiller attentivement les groupes et arrêter les gens suspects. On changea les gardes des portes; plus de cinquante potences furent dressées aux carrefours afin d'intimider le public; un capitaine ayant été surpris envoyant des émissaires aux princes pour les renseigner, fut saisi, sommairement jugé et décapité en pleine cour du Louvre[2]. La garde du roi n'était pas sûre; Concini prétexta la formation de trois armées qu'on mettait en campagne pour la renvoyer de Paris. Il ne demeura que les Suisses, moins à craindre parce que beaucoup ne parlaient pas le français[3]. En revanche, le maréchal fit entrer dans Paris des fantassins italiens à sa solde[4].

Mais, allant plus loin, il commanda de surveiller le roi. Il fit épier ceux qui lui parlaient. Des propos imprudents lui ayant été rapportés, il donna ordre de chasser du Louvre leurs auteurs. Il fut dit et répété qu'il était dangereux de s'approcher du roi. Louis XIII dénoncera publiquement à tout le royaume, le lendemain de la disparition du maréchal, que « c'eût été un crime capital

1. Amb. vénitien, Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 185 et 207.
2. Pontchartrain, *Mém.*. p. 378; Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 341; *Mercure françois*, 1617, p. 115.
3. N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 556; Pontchartrain, *Mém.*, p. 386; Comte de Souvigny, *Mém.*, éd. de Contenson, t. I, p. 42; *Mercure françois*, 1617, p. 164.
4. Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 59.

à un de nos officiers et sujets de nous voir en particulier et nous entretenir de quelque discours sérieux »[1] !

Se sentant personnellement menacé, Concini voulut assurer sa défense. Il possédait Amiens, Ancre, Péronne ; il les fortifia, entassa les armes, les munitions, remplaçant les garnisons par des troupes étrangères à sa solde, cherchant à constituer de ce groupe, au nord, entre Paris et la frontière, une « citadelle »[2]. Il occupait Quillebeuf, sur la Seine, en aval de Rouen, Pont-de-l'Arche, en amont ; il renforça ces deux places, mit, pendant quatre et cinq mois, plus de 2 000 ouvriers à la première, et fit amener des canons de l'Arsenal de Paris. Maître de Rouen, en tenant ces deux points stratégiques, il avait dans sa main « la clef de la France », puisqu'il disposait « de la rivière qui donne à vivre à Paris »[3]. Il songea à disposer d'une armée en campagne. Il commandait trois régiments français de 1 000 hommes ; il fit venir de l'étranger des Flamands, des Italiens[4]. Après

1. *Lettre du roi au parlement de Dijon*, 1617, p. 3 ; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 33 ; *Confession générale du seigneur Conchine*, Paris, 1617, in-12, p. 5.

2. Dépositions au procès de Léonora du secrétaire de Concini, Ludovisi Vincente (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 203 r°), de Balthazar Nardi, (fol. 374 r°) et du médecin Alvarez (fol. 378 v°). Cf. A. Danicour, *Une révolte à Péronne sous le gouvernement du maréchal d'Ancre, l'an 1616*, Péronne, 1885, in-8°.

3. Afin de mieux tenir cette clef de la Seine (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 166), il parla de faire rebâtir le fort Sainte-Catherine de Rouen (*Mercure françois*, 1617, p. 161). Louis XIII, plus tard, fera démolir les fortifications de Quillebeuf (*Lettres patentes de déclaration du roi, contenant le vouloir et intention dudit seigneur sur la démolition du fort de Quillebeuf*, Rouen, 1617, in-8°). Un arrêt du Conseil du 14 juillet 1618 réglera l'opération (Arch. nat., E 59^{A}, fol. 111 r°).

4. Déposition de François Daquin, capitaine de la garnison d'Amiens (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 401 v°). Un certain Belgiojoso expédiait de Belgique hommes et armes par chariots à Concini (fol. 402 r°). Le roi garda les canons dont il paya le solde que Concini n'avait pas réglé au fondeur (Arch. nat., E. 55^{C}, fol. 161 r°).

sa mort, on trouvera dans ses papiers le brouillon d'une lettre commencée, qui contenait ces mots : « J'aurai, à la fin du mois de mai, 30 000 hommes, 10 000 François et 20 000 étrangers, avec soixante pièces d'artillerie; je vous laisse à penser à quel point seront réduites mes affaires[1]. »

Devant ces préparatifs, il y eut comme un affolement dans le royaume. « Les ordres et corps de l'État furent éperdus. » La France se trouva en « combustion ». Craignant l'enlèvement des convois sur les routes, les receveurs particuliers et les receveurs généraux des finances n'envoyèrent plus le produit des impôts et, à Paris, le Trésor n'eut plus d'argent[2]. Il fallut emprunter; les officiers avancèrent leurs soldes aux troupes[3]. Sur le point d'aller rejoindre l'armée, Louis XIII dut solliciter des particuliers un prêt de 40 400 livres[4]! L'état du gouvernement était misérable. L'exaspération publique parvenait à son comble. Le nonce, ému, écrivait : « Les esprits sont aussi irrités qu'on sauroit imaginer et en vérité ce sera un miracle s'il n'arrive quelque grand désordre. » Chacun répétait : « Cela ne peut pas durer! » « Dieu veuille, ajoutait Bentivoglio, que la perte du

1. B. Legrain, *Décade commençant l'histoire de Louis XIII*, p. 420.

2. Arrêts du Conseil du 21 mars 1617 (Bibl. nat., ms. fr. 18191, fol. 411 r°), du 6 avril (Arch. nat., E. 55[B], fol. 217 r°, 286 r°). Les princes révoltés faisaient main basse sur les caisses publiques (*Ibid.*, 55[A], fol. 162 r°; 56[B], fol. 350 r°); ou les receveurs ne pouvaient pas percevoir les impôts (*Ibid.*, 55[B], fol. 211 r°). Il fallut transférer des sièges de recettes (*Ibid.*, 55[A], fol. 128 r°, 129 r°, 151 r°).

3. Arrêts du Conseil ordonnant de les rembourser (Bibl. nat., ms. fr. 18191, fol. 202 r°; Arch. nat., E. 55[B], fol, 299 r°).

4. En mars 1617 (Bibl. nat., ms. fr. 18191, fol. 262 r°). Les emprunts du gouvernement au début de 1617 sont nombreux (Arch. nat., E. 55[A], fol. 7 r°, 115 r°, 133 r°, 310 r°; E. 55[B], fol. 354 r°; Bibl. nat., ms. fr. 18191, fol. 353 r° etc.).

maréchal n'entraîne pas celle de la reine, qui est bonne et a de bonnes intentions[1] ! »

Sous l'effet de la tourmente, Concini était devenu agité, inquiet. Ses violences redoublèrent. Les malheureux ministres, aux prises avec les troubles de l'État et lassés des brutalités du maréchal, étaient au bout de leur patience. Comprenant « le désordre dans lequel on s'alloit, « Richelieu se décida à abandonner la partie. Au cours de discussions avec Concini, celui-ci l'avait traité d'une manière si provocante que l'évêque s'était senti profondément blessé dans son honneur « de gentilhomme ». Il offrit sa démission ; la reine ne l'accepta pas ; cinq fois, dit-il lui-même, il revint à la charge, suppliant « jusques aux larmes ». Marie de Médicis « lui fit fermer les portes jusques à ce qu'il lui eût promis de continuer l'exercice de sa charge »[2]. A son tour, Barbin, trouvant que « ce misérable maréchal n'étoit plus supportable, venoit lui aussi demander congé à la reine ». « La régente se courrouça contre lui d'appréhension de se voir abandonnée » ; elle refusa[3].

La panique gagna les entours de Concini. Léonora ne se faisait pas d'illusion sur la ruine qui la menaçait elle et son mari : « Madame, disait-elle à la reine, souvenez-vous qu'il se perdra et en se perdant il vous perdra, et

1. Bentivoglio, *Lettres*, Paris, 1680, in-12, p. 99 ; du même, *Lettere*, 1863, t. I, p. 166.

2. Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. VII, p. 417, 418 ; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 152 et 181. Passage inédit de la *Relation* de M. de Chaulnes, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 137 r°.

3. Barbin, plus tard exilé, rappelle ces faits à Richelieu (lettre de Barbin à Richelieu du 22 janvier 1622, Arch. des Aff. étrang., France, 775, fol. 121 v°). Cf. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 195 ; Chaulnes, *Relation exacte*, p. 461 et 469 ; Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 292.

moi, quant et quant[1] ! » Elle résolut de réaliser ses biens et de s'en aller en Italie. Elle chargea son écuyer Desdiguières de tâcher de lui vendre un domaine qu'elle avait à Lésigny-en-Brie et un hôtel qu'elle possédait rue de Tournon; elle parla d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, afin d'expliquer son départ[2]; par l'intermédiaire des banquiers Lumagne et Mascarani, elle plaça des fonds au delà des monts; elle donna l'ordre d'emballer ses meubles[3]. Mais Concini lui déclara qu'elle ne partirait pas; il ne voulait pas partir[4]. Et, cependant, lui-même ébranlé, avait fini par hésiter. Sous le coup des nouvelles alarmantes qui lui arrivaient de tous côtés, affecté par la mort de sa fille, qu'il perdit le 2 janvier 1617, il avait eu une heure d'affaissement. « *Segnour*, je suis perdu ! *Segnour*, je suis misérable ! » disait-il à Bassompierre, qui était venu le voir dans la petite maison du quai; et, comme l'autre cherchait à le consoler : « Ha ! Monsieur, reprenait-il, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils, que je vois prochaine devant mes yeux et inévitable, me fait lamenter et perdre patience ! L'homme arrive jusques à un certain point de bonheur après lequel il descend ou bien il précipite, selon que la montée qu'il a faite a été haute et roide ! » Et il racontait sa vie, partie de si bas, arrivée à un tel degré de puissance; il avouait maintenant que « la fortune se lassoit de le favoriser »; il fallait, par prudence, songer

1. N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 558.
2. Déposition de Desdiguières (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 60 r°).
3. Nous avons indiqué ailleurs tous ses mouvements d'argent (*la Vie intime d'une reine de France*, p. 385). Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 287.
4. Dépositions d'André de Lizza (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 407 r°), d'Alvarez (fol. 380 v°). Cf. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 153, 170; Déageant, *Mém.*, 1668, p. 42; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 261.

à la retraite; il achèverait sa vie tranquillement en Italie, casant son fils, jouissant de ses biens ; et il énumérait avec candeur les richesses immenses qu'il avait ramassées. Seulement, ajoutait-il, sa femme ne voulait pas s'en aller; il l'avait « conjurée à genoux »; elle lui avait « reproché sa lâcheté et son ingratitude de vouloir abandonner la reine »[1]. Déguisait-il la vérité? Léonora avait-elle reculé au moment où Concini se fut décidé? Plus sûrement, ainsi qu'un joueur enivré par le succès, Concini ne voulait réellement pas quitter la partie; il s'entêtait, lançant son quitte ou double et il prétendait, par dilettantisme de condottiere, savoir l'extrémité où ce bonheur pouvait le conduire : il le dit : « Je veux voir jusques où la fortune peut pousser un homme[2]. » Il s'acharna !

Alors, de toutes parts, dans le royaume, une clameur s'éleva. Elle monta cette fois jusqu'au trône. Que faisait donc le roi? Lui « qui avoit la charge et le soin de l'essaim raisonnable et civil de ses sujets, alloit-il demeurer insensible et impassible, sans sentir aucune passion du mal public «? S'il avait du jugement, n'avait-il donc pas de courage[3]? « Sa prudence » n'était-elle que de la « fétardise » et sa « longanimité » de la « poltronnerie »[4]? « Il est temps, Sire, s'écriait-on, que vous commenciez à parler en roi, autrement tout s'en va en désordre[5] ».

1. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 106 et suiv.
2. Ce mot, qu'il dit pour la première fois à Magny en Normandie, un soir où, dans une auberge, il était demeuré assez longtemps rêveur, assis devant le feu (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 463), il le répéta plusieurs fois. Tous les auteurs contemporains le mentionnent.
3. N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 563; Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 46.
4. *Le « Te Deum des Béarnois »*, Paris, 1617, in-12, p. 38.
5. Cité par Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. I, p. 535-536.

« La violence de leurs tyranniques déportements est montée à tel excès, proclamaient les princes, que leurs artifices ne peuvent plus empêcher que la voix et la doléance publique, ne frappent l'oreille de Votre Majesté, et n'émeuvent vivement votre compassion [1]. » Et le duc de Bouillon, dans une lettre rendue publique, « supplioit le prince d'appliquer aux plaies du royaume les remèdes que toute la France attendoit avec soupirs de sa main salutaire » [2]. « Le remède est en vos mains et en votre puissance, appuyaient les seigneurs en armes; si vous n'en usez, le mal se rendra incurable; il n'est que de votre seule parole [3] ». « Ne ressentez-vous point cette vigueur qui anime vos semblables d'un élan au delà du commun, cet aiguillon d'honneur et cette pointe de courage qui pique leur cœur? Votre pauvre peuple à genoux, les yeux pleins de larmes, n'a, ni veut avoir recours qu'à Votre Majesté [4]! » Et, par une démarche solennelle, les États de Guyenne assemblés disaient à Louis XIII : « La France ne peut supporter, ni demeurer muette parmi une si horrible calamité. » Nous venons, « en vous parlant librement, dire à Votre Majesté que puisqu'elle a l'âge et le cœur d'acquérir des royaumes en faisant le roi, elle doit sauver celui-ci de la domination de ces étrangers » [5]. La France en appelait au roi! Le roi répondit.

1. « Lettre des princes au roi », Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 77 r°.
2. *Lettre de Monsieur le duc de Bouillon au roi*, (s. l.), 1617, in-4°, p. 6.
3. *Remonstrance présentée au roi par les princes, ducs, pairs, anciens officiers de la couronne*, (s. l.), 1617, in-4°, p. 2.
4. *Protestation des princes, ducs, pairs et autres vrais François*, (s. l. n. d.), in-4°, p. 4; *Déclaration et protestation des princes*, 1617, in-4°, p. 19.
5. *Lettre de l'assemblée des États de Guyenne tenue en la ville d'Agen*, (s. l. n. d.), in-4°, p. 2. Cf. *la Restauration de l'État*, (s. l.), 1617, in-12.

Avec le sentiment élevé de sa dignité et la jalousie excessive qu'il avait de son pouvoir royal, il n'était pas possible que Louis XIII n'en arrivât pas à considérer comme nécessaire de revendiquer pour lui la direction de l'État et de chasser ceux qui gouvernaient odieusement le royaume en son nom. Anne d'Autriche confiait plus tard à madame de Motteville que, « depuis sa majorité, le prince avoit témoigné en nombreuses occasions, — devant elle, — le dessein qu'il avoit de prendre connoissance des affaires »[1]. Mais que pouvait-il faire? Il essaya de hasarder auprès de sa mère des plaintes directes au sujet du maréchal d'Ancre : il fut mal reçu. De quoi s'occupait-il? A de nouvelles tentatives, l'accueil fut si emporté qu'il renonça à les renouveler. « Je ne peux rien dire à ma mère, avouait-il, parce qu'elle se met en colère[2]. » Peu à peu, l'idée de réclamer le pouvoir envahit son esprit. Il verra ensuite dans cette pensée pressante une inspiration divine[3]. A mesure, l'idée se transforma en décision, puis « en une résolution inébranlable ». C'est Louis XIII qui a eu l'initiative du « coup d'État »[4].

1. Mme de Motteville, *Mém.*, éd. de 1723, t. I, p. 4.

2. V. Siri, *Memorie recondite*, éd. de 1677, t. IV, p. 31; Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 229. Louis XIII, causant avec M. de Verdun, après le 24 avril, fait allusion à ces démarches infructueuses (*Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril*, p. 8). Cf. d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*, Paris, 1774, in-8°, t. II, p. 338.

3. *Lettre du roi au parlement de Dijon*, (s. l.), 1617, in-12, p. 6. Cf. : lettre de M. de Gramont au roi du 1er mai 1617 (Bibl. nat., ms. Clairambault 373, fol. 337 r°); *Actions de grâces de la France au roi*, Paris, N. Alexandre, 1617, in-12, p. 9; P. d'Alboy, *Panégyrique au roi sur la défaite de l'hydre de l'Arne*, Paris, 1617, in-12, p. 18.

4. Voir la lettre de Louis XIII à M. de Béthune, du 23 mai 1617 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7797, fol. 83 v°); le *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre*, p. 5; Sully, *Économies royales*, éd. originale, t. II, p. 195; Boitel de Goubertin, *Hist. mémorable de ce qui s'est passé en France*, Rouen,

Pénétré de ces sentiments, il était inévitable qu'il finît par les communiquer à ceux, en très petit nombre, qui, autour de sa personne, vivaient le plus familièrement avec lui. Parmi eux, celui qu'il aimait le plus, celui auquel il se confia le premier, fut M. Charles d'Albert de Luynes.

Grand, mince, assez joli de figure, l'air très doux, et charmant de manières, M. de Luynes était un gentilhomme du Comtat-Venaissin, âgé de trente-neuf ans[1], qui, ayant été élevé comme page chez M. de Lesdiguières, étant ensuite entré chez M. du Lude avec le titre de « gentilhomme ordinaire »[2], s'était trouvé, sur la recommandation de M. du Lude à M. de La Varenne, grand ami d'Henri IV, placé dans la volerie du roi, fonction ni plus ni moins brillante que toutes celles que les gentilshommes d'alors sollicitaient en cour[3]. Henri IV l'avait remarqué pour sa physionomie aimable, l'avait mis auprès de son fils le dauphin[4], et le petit prince, attiré par les qualités séduisantes d'un homme d'ailleurs dévoué, la complaisance même, s'était pris d'une véritable passion à l'égard de celui que son propre goût pour la chasse au vol, mettait perpétuellement en

1619, in-8°, p. 323; *les Particularités de la mort tragique du maréchal d'Ancre*, Lyon, 1617, in-12, p. 11.

1. Il était né à Mornas. Sur sa carrière avant la faveur royale, nous avons une notice précise (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 113 r°) que nous allons suivre. Voir aussi Bibl. nat., mss. de Baluze 214-216.

2. *Mém.* de Fontenay-Mareuil, p. 121.

3. Il succédait, aux « oiseaux du cabinet », à M. de la Rochefoucauld (*Journal* d'Arnauld d'Andilly, 1857, p. 222).

4. R. de Romany, *le Tourment de l'envie courtisane*, Paris, 1619, in-12, p. 12. Marie de Médicis écrivait en 1619 à Luynes : « Vous savez que je n'ai pas nui au commencement de votre fortune » (Arch. des Aff. étr., France 772, fol. 209 r°). Luynes était filleul d'Henri IV (*Mercure françois*, t. V, 1619, p. 192).

contact avec lui[1]. Devenu roi, roi négligé, Louis XIII s'attacha davantage à son ami fidèle. Il parvint à lui faire donner un petit gouvernement, celui d'Amboise[2]. Comme il voulait l'avoir près de lui, au Louvre, il le décida à acheter de M. de Fontenay la capitainerie du Louvre, une des fonctions conférant le droit de loger au château, et il lui attribua une chambre dans son pavillon royal, au-dessus de son appartement, en un endroit ensoleillé, où il pouvait se rendre aisément par les escaliers intérieurs sans être vu[3]. Il y montait de temps en temps, surtout le soir avant de se coucher. Si le prince était malade, Luynes descendait le veiller, se tenant dans la pièce voisine de la chambre du jeune roi, le cabinet de Sa Majesté, s'étendant sur une manière de lit de camp, « des formes »[4]. Concini, d'abord, ne s'inquiéta pas beaucoup de cette amitié. M. de Luynes donnait à tout le monde l'impression d'un homme « de bonne et modeste nature », peu ambitieux, doué d'une intelligence ordinaire[5], et surtout dépourvu de courage[6]. Lorsqu'on voulait attirer son attention sur les dangers de cette intimité, Concini répondait, en haussant les épaules : « Il y a si loin de M. de Luynes à moi que nous n'avons pas sujet de nous craindre[7] ! » Néan-

1. R. de Romany, *op. cit.*, p. 9; *Plaidoyé pour M. de Luynes*, Paris, S. Moreau, 1619, in-12, p. 9; *Le « Te Deum » des Béarnois*, Paris, 1617, in-12, p. 34.

2. Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 113 r°.

3. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 107; Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 56. Le 19 octobre 1616, M. de Luynes acheta la charge de grand fauconnier, au prix de 45 000 écus (*Ibid.*, p. 222).

4. Héroard, *Journal*, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 330 v°, 341 v°.

5. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 199, lettre du 26 avril 1617.

6. Quand il avait une affaire d'honneur, c'était son frère qui devait se battre pour lui (*Journal* d'Arnauld d'Andilly, 1857, p. 212).

7. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 456.

moins, il n'était pas sans observer l'importance qu'avait acquise le gentilhomme dans la vie du roi. Irrité des sentiments peu dissimulés de Louis XIII à son égard, il finissait par incriminer M. de Luynes : « M. de Luynes, lui disait-il, je m'aperçois bien que le roi ne me fait pas bonne mine, mais vous m'en répondrez [1] ! »

Richelieu et Fontenay-Mareuil s'accordent à trouver que Luynes était un esprit médiocre et un caractère pusillanime. Les confidences de Louis XIII à un ami d'aussi peu de ressources n'eussent pas abouti à de bien sérieux résultats s'il n'était intervenu entre eux un homme beaucoup mieux au courant du mécanisme de l'État, — par conséquent plus au fait de ce qu'il y avait de puissance dans le nom et un mot de la personne souveraine du roi, — puis inventif et audacieux, M. Déageant.

Sorti d'une ancienne famille dauphinoise, entré d'abord dans l'administration comme simple employé attaché « à la maison et couronne de Navarre », avec le titre ordinaire de ces modestes sous-ordres, celui de secrétaire [2], puis promu conseiller et secrétaire du roi [3], M. Guichard Déageant était un homme intelligent, plein d'initiative, qui, pour des services signalés rendus à la régente dans les multiples affaires que causaient à cette princesse ses nombreux domaines, avait été récompensé de la charge de « secrétaire ordinaire »

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 463.

2. N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV,* t. II, p. 318, 480. Il avait épousé Elisabeth Toulouse (p. 714). Sur ses fonctions, voir : Bibl. nat., ms. fr. 25136.

3. Il fut nommé le 4 mars 1615 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 91, fol. 81 v°; 93, fol. 271 r°).

de Marie de Médicis. D'échelon en échelon, il était arrivé jusqu'à être « premier commis » au contrôle général, c'est-à-dire manière de directeur, et confident du ministre, Claude Barbin[1]. A beaucoup d'intelligence pratique, Déageant joignait de l'habileté, de la souplesse, et une ambition modérée, car c'était un modeste dans son genre[2]. Soit crainte de l'autorité la plus redoutable, soit application à ses fonctions, il avait ensuite un sentiment hiérarchique prononcé et croyait bien faire quand il demeurait fidèle à son premier devoir, celui qu'il avait envers le roi. Un intendant des finances qu'il connaissait beaucoup, M. Arnauld d'Andilly, le mit en relation avec M. de Luynes[3]. Par une disposition d'esprit naturelle chez ceux qu'une longue pratique de l'administration a assoupli aux convenances hiérarchiques, il pensa rendre service en confiant à Luynes quelques mots destinés au roi de ce qu'il savait par Barbin des intentions de Concini. Luynes en informa Louis XIII. Le roi vit dans Déageant un intermédiaire précieux pour être informé; il l'admit auprès de lui à ses réunions du soir, en haut du pavillon du roi, dans la chambre de Luynes[4]. Une manière de conseil du prince s'ébauchait. A ces deux premiers confidents devaient bientôt, par suite de circonstances diverses, s'en adjoindre trois autres : un

1. Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. VII, p. 383.
2. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, in-12, p. 132.
3. *Journal* d'Arnauld d'Andilly, éd. Michaud, p. 426; cf. *Mém.* de Déageant, éd. de 1668, p. 19. Le duc de Rohan croit à tort que c'est Luynes qui est allé trouver Déageant (*Mém.*, éd. Michaud, p. 511).
4. Ces faits résultent des témoignages concordants de Pontchartrain (*Mém.*, p. 391), de Bentivoglio (*Lettere*, Florence, 1865, t. II, p. 29), de Matthieu (*la Conjuration de Conchine*, p. 297), de M. de Chaulnes (passage inédit de la *Relation exacte*, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 152 v°).

cousin de M. de Luynes, le baron de Modène ; M. Louis Tronson, homme de loi, fils d'un maître des requêtes, personnage judicieux, en qui M. de Luynes avait grande confiance, qu'il présenta à Louis XIII, lequel devait se prendre de sympathie pour Tronson en raison de son jugement équilibré et qu'il devait ensuite attacher à sa personne dans un poste exceptionnel de confiance; enfin un dernier, plus effacé, M. de Marsillac [1].

Ce fut devant ce groupe, que peu à peu, comme le raconte Déageant lui-même, le roi dévoila sa pensée [2] : « Il donna ses sentiments du déplaisir qu'il avoit de la forme dont on gouvernoit, spécialement du peu de compte que l'on tenoit de sa personne et de ce qu'on ne lui laissoit aucune part aux affaires importantes de son royaume qui se soulevoit en divers endroits. » Il ajouta qu'il fallait lui trouver « les moyens d'y pourvoir ». Le difficile était de trouver ces moyens. Le prince insistait « qu'il vouloit tenter le plus doux plutôt que d'en venir

1. Modène était du Comtat-Venaissin (Bibl. nat., ms. ital., 1771, p. 302). Tronson appartenait à une bonne famille parisienne de gens d'administration (Bibl. nat. ms., fr. 20251, fol. 327; Bibl. de l'Arsenal, ms. 756, p. 619 et suiv.; Pierre de l'Estoile, *Journal*, éd. Brunet et Champollion, in-8°, t. XII, à la table). Richelieu dit de lui (*Mém.*, t. I, p. 154) : « Il avoit déshonoré sa maison pour s'enrichir et il portoit en la prostitution de ses sœurs les preuves de son infamie! » Il est possible que les sœurs de Tronson ne fussent pas des modèles de vertu (l'Estoile, *Journal*, t. X, p. 197), mais Tronson était un fort honnête homme, qui entra par son mariage dans la famille honorable de Sève (Bibl. nat., ms. fr. 32839, fol. 37), devint le père d'une nombreuse et respectable lignée, dans laquelle on compte Louis Tronson, le supérieur de Saint-Sulpice; fut très estimé de Louis XIII (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 384), nommé par lui un de ses quatre secrétaires du cabinet (Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 286 v°) et chargé de missions de confiance (Bibl. Mazarine, ms. 2087, fol. 121-123; 2127, 2132).

2. Déageant, *Mém.*, 1668, p. 37; Chaulnes, *Relation exacte*, p. 455. Il est difficile de savoir à quelle date se placent les premières confidences du roi; les uns disent trois mois avant le 24 avril (Pontchartrain, *Mém.*, p. 389), les autres six mois (Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 264).

aux extrêmes »[1]. C'était le sentiment de M. de Luynes, inquiet d'entrer dans une aventure dont le roi, si elle échouait, se tirerait toujours, mais où les comparses paieraient cher leur complicité. Les autres relevaient son courage. Déageant était plein d'énergie, Tronson de confiance[2].

La première idée qui fut émise, le fut par M. de Luynes; c'était celle de la fuite. Au cours de quelque excursion à Saint-Germain-en-Laye, il serait aisé de s'en aller à franc étrier soit à Amboise, gouvernement de M. de Luynes, soit à Rouen, bonne ville fidèle et là « de mander ceux qui seroient les serviteurs du roi ». Le projet ne se trouva pas applicable pour diverses raisons, entre autres l'objection sérieuse qui fut faite que si personne ne venait trouver Louis XIII, celui-ci demeurerait dans une situation fausse[3]. Le mieux serait que le roi se rendît dans une de ses armées, se mît au milieu du régiment des gardes françaises, flanqué de la compagnie sûre des chevau-légers de M. de la Curée, et là parlât haut et ferme. Justement pendant le mois de février, il fut question, autour de Marie de Médicis, de conduire le roi à l'armée de Champagne, afin d'intimider les princes révoltés contre lesquels on marchait. Lorsque Louis XIII apprit cette nouvelle, « il parut extrêmement gai et content, pressant lui-même de jour à autre le partement »[4].

1. Déageant, *Mém.*, p. 37; Pontchartrain, *Mém.*, p. 379.
2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd., Michaud, p. 114.
3. Louis XIII donna lui-même ces détails l'après-midi du 24 avril à ceux qui venaient le féliciter (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 462; Pontchartrain confirme, *Mém.*, p. 386).
4. Pontchartrain, *Mém.*, p. 383; comte de Souvigny, *Mém.*, éd. de Contenson, t. I, p. 46; lettre de Richelieu à M. de Senecey de février 1617 (*Catalogue of the collection of autographs letters of Morrison*, in-fol., t. IV, p. 260).

Le départ avait été fixé pour le 1er mars[1]; il fut retardé de jour en jour pendant trois semaines, puis décommandé[2]. Le roi se montra dépité. Concini avait paru un peu surpris de la hâte qu'avait manifestée Louis XIII à joindre ses troupes et Marie de Médicis avait précisément appréhendé ce qui devait se passer[3].

Force fut de trouver une autre combinaison. Le jeune roi était impatient. Depuis que la perspective s'ouvrait devant lui de sortir de la situation où il se trouvait, il témoignait « un désir extrême de prendre en main le gouvernail de son État »[4]. On agita la question de s'adresser directement ou indirectement à Marie de Médecis. Le roi, par exemple, notifierait officiellement à la reine mère qu'il « vouloit prendre les rênes de l'État » et il ordonnerait aux Concini de quitter sur-le-champ le royaume. Seulement, observa-t-on, le roi ne possédait qu'un titre, sans pouvoir effectif; c'était se hasarder que de s'engager dans une pareille procédure si on n'était pas sûr de réussir. On délibéra alors d'envoyer quelqu'un à la reine afin d'appeler son attention sur la situation des affaires et la nécessité urgente de se débarrasser du maréchal d'Ancre. On fit choix pour cette démarche de l'évêque de Carcassonne, M. de l'Estang, alors à Paris, en raison des affaires du Languedoc dont il était député et que M. de Luynes connaissait person-

1. Dépêche du résident florentin Bartolini, dans B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis*, p. 158.

2. L'amb. vénitien O. Bon note au jour le jour les retards (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 34). Pontchartrain indique les raisons officielles pour lesquelles on ne partit pas (*Mém.*, p. 383).

3. B. Legrain, *Décade commençant l'hist. du roi Louis XIII*, p. 384; Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 148; Pontchartrain, *Mém.*, p. 383.

4. Déageant, *Mém.*, p. 40.

nellement[1]. Il ne fut pas dit au prélat, dans quelles conditions et par qui il était prié de parler. Il accepta de faire la démarche, exposa assez judicieusement à Marie de Médicis les raisons qu'elle avait de donner suite à la proposition; mais le procédé n'aboutit pas. Marie de Médicis était assez bien entrée dans ses vues. Lorsque l'évêque se hasarda à aborder la question avec Léonora, celle-ci, qui emballait ses meubles, acquiesça; quand Léonora transmit au maréchal la communication, Concini se mit en colère; les choses n'allèrent pas loin[2].

On jugea dans l'entourage du roi, que l'évêque de Carcasonne n'avait pas assez explicitement indiqué à la régente les raisons qui devaient la décider à prendre un parti. Déageant avait déjà eu l'occasion de faire tenir à la reine des lettres anonymes dans lesquelles Marie de Médicis était formellement invitée « à faire, sans plus de remise, agir le roi au maniement de ses affaires, que c'étoit chose qu'il désiroit, bien qu'il n'en fit aucun semblant »[3]. Sur ses propositions, on redoubla les avertissements à la régente. On s'arrangea pour faire agir « des gens d'honneur », « de notables personnages, » non seulement auprès de Marie de Médicis, mais encore auprès des ministres[4]. A la fin ceux-ci et Léonora s'inquiétèrent de toutes ces manœuvres; ils prévinrent le

1. M. de l'Estang « avoit autrefois grandement assisté le père de Luynes en plusieurs de ses nécessités et continué les mêmes services envers ses enfants » (*Seconde partie et réponse à « la Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 13). Voir aussi *les Matines de la cour faites par un bon françois*, (s. l.), in-12, p. 9.

2. Déageant, *Mém.*, p. 42.

3. *Ibid.*, p. 27 et suiv.

4. Ces détails sont indiqués par Louis XIII dans une pièce officielle : *Lettre du roi au parlement de Dijon*, (s. l.), 1617, in-12, p. 4, et par Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 260.

maréchal d'Ancre, qui était toujours en Normandie : Concini crut comprendre que le coup venait du roi : il rentra immédiatement à Paris[1].

Ce brusque retour produisit une forte émotion. Le maréchal, était en proie à une fureur indicible, il se répandait en menaces. Il se fit donner la liste de toutes les personnes qui approchaient Louis XIII, parla d'en faire exiler ou emprisonner soixante à quatre-vingts, d'en faire tuer[2]! Quant au roi, il allait le « resserrer », le surveiller de près, lui interdire de sortir de Paris, la promenade des Tuileries étant suffisante[3]. Pour ce qui était des « ouvertures et propositions contre ses desseins » qui avaient été faites, il allait, dira le roi ensuite, « me priver du pouvoir de les effectuer par des conseils que j'aime mieux taire que publier ». Était-ce une menace? La vie du roi était-elle en danger, comme beaucoup le crurent? Concini avait-il le projet de détrôner le prince et de mettre Gaston à sa place[4]?

Le soir, au pavillon du roi, l'agitation fut vive. Louis XIII indiqua qu'à son avis le maréchal avait été averti par sa femme. Ses projets étant ébruités, il était

1. Matthieu, *op. cit.* Marie de Médicis raconte le fait au résident florentin Bartolini en avouant qu'elle eût désiré que Concini ne revînt pas et qu'elle le lui dit (dépêche de Bartolini, dans B. Zeller, *op. cit.*, p. 173). Concini rentra le 17 avril (Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 280).

2. D'après ce que raconte Louis XIII à M. de Verdun (*Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre*, p. 9). Voir aussi B. Legrain, *Décade commençant l'hist. de Louis XIII*, p. 387. Parmi les gens menacés se trouvaient Héroard (*Propos dorés sur l'autorité tyrannique de Concino*, 1617, in-12, p. 31) et Luynes (*Seconde partie et réponse à « la Chronique des favoris »*, p. 10).

3. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 451.

4. *Lettre du roi au parlement de Dijon*, p. 5; *Mém. de M. Molé*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 145; *Déclaration et protestation des princes*, p. 15; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 256. Sur les menaces de complots et d'attentats contre le roi, le premier président du Parlement avait ouvert une enquête (Bibl. nat., ms. Dupuy, 92, fol. 24).

décidé à prévenir Concini et à agir avant que celui-ci eût eu le temps de se reconnaître[1]. Déjà, dans des conversations précédentes, Déageant avait fait allusion aux deux solutions qui, à toute extrémité, se présenteraient d'elles-mêmes : ou faire tuer Concini, ou le faire saisir et le traduire devant le Parlement. Louis XIII avait écarté l'idée du meurtre, dont il ne voulait pas; restait l'arrestation : il se trouverait bien dans les papiers de Concini des documents compromettants, attestant des relations criminelles avec l'étranger[2]. Luynes, troublé, proposa alors de revenir à l'idée de la fuite. Rien n'était plus aisé, affirmait-il, en pleine nuit, que de monter en selle et de courir se jeter dans l'armée du duc d'Angoulême qui assiégeait Soissons. En mars, même, une fois, prenant ses désirs pour des réalités, il avait, un soir, donné ordre aux officiers de la grande et de la petite écurie de seller et brider les chevaux pour minuit. Un palefrenier, surpris de cet ordre, l'avait communiqué à un lieutenant, ami de Mangot, qui était allé le rapporter au garde des sceaux. Heureusement que Déageant se trouvait avec Mangot au moment où la communication avait été faite; il avait tranquillisé le ministre devenu perplexe et, courant chez de Luynes, était allé demander à celui-ci ce que cela signifiait. Luynes, gêné, avait d'abord nié avoir donné l'ordre; puis, pressé de questions, avait fini par avouer, en tâchant de faire comprendre à Déageant que la fuite était nécessaire et qu'il fallait convaincre le roi de cette nécessité. Déageant, irrité, avait refusé de faire une semblable démarche et le

1. Déageant, *Mém.*, p. 59.
2. Voir la discussion dans les *Mém.* de Déageant, p. 44.

roi, mis au courant, avait manifesté un vif mécontentement. Louis XIII ne voulait pas fuir. Il avait vu la solution : arrêter Concini, l'embastiller et le faire juger par le parlement; de tous les conjurés, aucun « ne montra alors tant de résolution pour en venir à l'effet que fit Sa Majesté »[1].

Comment arrêterait-on le maréchal? Le roi n'avait personne : les princes étaient loin de la cour; les gardes-françaises se trouvaient aux armées : ce qui demeurait au Louvre était attaché à Concini par la crainte ou par la reconnaissance[2] : de plus, le maréchal n'allait nulle part sans être accompagné de soldats armés et de nombreux gentilshommes disposés à mettre l'épée à la main et en mesure d'avoir facilement raison de ceux qui chercheraient à l'attaquer[3]. Soit précaution, soit goût naturel, Concini, enfin, était peu à Paris et, quand il y était, ne sortait guère de sa petite maison du quai, sinon pour venir au Louvre ou se rendre, — rarement d'ailleurs, — à l'hôtel de la rue de Tournon. Tout compte fait, conclurent Déageant et Tronson, on ne pouvait l'arrêter que dans un seul endroit, le Louvre, et d'une seule façon, par surprise[4]. L'hypothèse de la résistance violente de Concini se posa alors. Déageant déclara qu'au cas où le maréchal tenterait de s'opposer par la force à l'exé-

1. *Ibid.*, p. 50. Fontenay-Mareuil fait allusion à la dénégation opposée par Luynes à l'idée qu'il aurait eue de tenir des chevaux prêts pour emmener le roi à Amboise (*Mém.*, p. 119).

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 456.

3. Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 31; *Mercure françois*, 1617, p. 196. Les princes révoltés songèrent aussi à se défaire de Concini et envisagèrent les mêmes difficultés (Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 118).

4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 114.

cution des ordres du roi, il faudrait le tuer. Louis XIII manifesta une vive contrariété. Si on arrêtait cependant le maréchal, on ne pouvait le prendre qu'au Louvre, dans un endroit resserré et étroit, brusquement, puisqu'on n'avait pas de monde sous la main. Si l'arrestation ne réussissait pas, du fait que l'entourage du maréchal se portait à la défense de celui-ci, les conséquences de l'échec étaient graves : mieux valait ne rien tenter ou aller jusqu'au bout. Louis XIII maintint qu'il donnait ordre d'arrêter le maréchal, et les confidents obtinrent un acquiescement muet à l'idée de tuer Concini si « son insolence lui faisoit oublier son devoir et mépriser le commandement du roi »[1].

Qui exécuterait? « Il sembloit qu'il eût été raisonnable, — MM. de Luynes et ses frères étant trois, — que ce fut à l'un d'eux que l'ordre fût donné. » Mais ils se récusèrent[2]. Louis XIII, qui ne songeait toujours qu'à une arrestation, proposa de s'adresser à un magistrat, le lieutenant civil du prévôt de Paris, M. de Mesmes. On fit venir M. de Mesmes au Louvre sous un prétexte quelconque et, après quelques mots insignifiants, le roi lui demanda à brûle-pourpoint « s'il n'étoit pas son serviteur ». L'autre

1. Déageant, *Mém.*, p. 44. Il y a unanimité des témoignages sur le fait que Louis XIII n'a pas commandé de tuer Concini, mais de l'arrêter. Le roi le dit lui-même à M. de Verdun (*Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre*, p. 9); il le répéta officiellement (*Lettre du roi au parlement de Dijon*, p. 6). Voir : J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 80; la dépêche du résident Florentin (dans Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis*, p. 174); Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 118); Brienne (*Mém.* éd. Michaud, p. 12). Le public comprit qu'il n'avait pas été possible de ne pas tuer Concini (*le « Te Deum » des Béarnois*, p. 45); et les juristes trouvèrent les justifications nécessaires (P. de Lancre, *le Livre des princes*, Paris, 1617, in-4°, p. 405).

2. Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 25.

protesta qu'il l'étoit sans réserve. D'un air ambigu, Louis XIII ajouta « qu'il voyoit beaucoup de choses qui ne lui plaisoient point », et Luynes, présent, insinua que le maréchal d'Ancre « ne s'acquittoit pas bien de son devoir ». M. de Mesmes comprit : on lui demandait d'arrêter le maréchal, mais le maréchal, ne pouvant être mis en arrestation, il fallait, le cas échéant, le tuer; il répondit loyalement « qu'il avoit assez de courage et de moyens pour, non pas tuer le maréchal, ce n'étoit pas de sa profession, mais pour l'arrêter et lui faire son procès dès qu'il en auroit reçu l'ordre ». Louis XIII parut satisfait. L'entourage vit qu'il n'y avait rien à faire avec le lieutenant civil et n'insista pas[1].

A ce moment, quelqu'un prononça le nom du marquis de Vitry. Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry, capitaine des gardes du corps, était un diable d'homme « de peu de sens, dit le cardinal de Retz, mais hardi jusqu'à la témérité ». Fort, robuste, portant beau, le visage mâle, la voix hardie, le geste prompt, il présentait un type accompli de soldat emporté, même violent : on le disait vaniteux; c'était à tout prendre un assez brave compagnon et très dévoué[2]. Pour le rejoindre, M. de Luynes parla d'un « domestique » du roi attaché aux soins des oiseaux de Sa Majesté, Dubuisson, qui avait été autrefois de la maison du père de Vitry et avait conservé des relations amicales avec le capitaine des gardes. Par

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 463.

2. Brienne, *Mém.*, éd. Michaud, p. 12; *Journal* d'Arnauld d'Andilly, 1857, p. 129, 142. Il frappera plus tard de coups de canne un archevêque de Bordeaux en l'appelant « bréviaire » et « cagot » (Bibl. nat., ms. fr. 6647, fol. 245. Cf. vicomte de Noailles, *le Cardinal de la Valette*, Paris, Perrin, 1906, in-8°, p. 117). *Les Contre-vérités de la cour*, 1620, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. IV, p. 342.

M. Dubuisson, Vitry fut invité à venir voir le roi dans sa chambre, le soir, au moment du coucher du prince, tard. Vitry fut exact[1]. Louis XIII lui expliqua ce qu'il attendait de lui : arrêter le maréchal d'Ancre dans le Louvre. Le capitaine répondit qu'il était aux ordres du roi; il demandait seulement la permission de s'adjoindre pour l'opération deux ou trois hommes sûrs, son frère du Hallier[2], son beau-frère Persan[3], Fouquerolles. On avait dû attendre le 1er avril que Vitry, entrant en quartier, eût pris le commandement des gardes du corps de service au Louvre afin de lui parler. Vitry manda du Hallier, qui se trouvait à l'armée de Soissons[4], et le résultat de l'entretien des quatre hommes fut que le capitaine des gardes revint trouver le roi avec du Hallier et Fouquerolles et pria Sa Majesté de vouloir bien renouveler devant eux l'ordre qui lui avait été donné. Les deux comparses, surpris, avaient eu évidemment des scrupules. Louis XIII réitéra son commandement d'arrêter le maréchal. Sur quoi Vitry demanda : « Mais, sire, s'il se défend, que veut Sa Majesté que je fasse? » Le roi garda le silence. Déageant, qui assistait à l'entretien, dit alors : « Le roi entend qu'on le tue. » Louis XIII continuait à se taire. Vitry s'inclina : « Sire, j'exécuterai vos commandements[5]. » On discuta les détails; voici ce qui fut décidé :

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 452; J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 78.

2. François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, n'était encore qu'enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du roi (Arch. nat., E. 55B, fol. 25 r°).

3. Henri de Vaudetar, baron de Persan, avait épousé Louise de l'Hôpital en 1607, Chaulnes, *Relation exacte*, p. 465.

4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 114; Brienne, *Mém.*, éd. Michaud, p. 12.

5. *Mém.* de Montpouillan, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 32.

le dimanche 23 avril, — l'affaire était fixée pour cette date, — on ferait dire au maréchal d'Ancre que le roi l'invitait à aller voir dans son cabinet des armes de petits canons dont le prince se servait pour bombarder des fort élevés dans les Tuileries et un plan de Soissons; quand le maréchal serait dans le cabinet, Vitry et les siens agiraient[1]. Il fallait prévoir un insuccès. Dans ce cas, le roi quitterait Paris et se séparerait de la régente. On tiendrait des chevaux bridés et sellés aux Tuileries; Louis XIII irait à Meaux, capitale du gouvernement de M. de Vitry; là, il manderait son armée, poursuivrait le maréchal « dans les provinces, partout où besoin seroit en cas qu'il s'évadât et sortît de Paris »[2]. Si l'opération réussissait, on mettrait en prison Concini et sa femme afin que le Parlement fît leur procès; puis Louis XIII notifierait à la reine régente « de trouver bon qu'il prît le gouvernement de son État et qu'il travaillât à le retirer du péril éminent auquel il étoit tombé par le mauvais conseil du maréchal et de sa femme ». Afin que le roi eût le temps « de prendre une ferme assiette en ses affaires », on prierait Marie de Médicis de sortir de Paris, quitte à la rappeler ensuite. Il était enfin reconnu impossible de garder les ministres actuels, difficile d'en choisir de nouveaux. Le mieux serait de rappeler les anciens ministres d'Henri IV naguère chassés[3] : Déageant avait

1. L'après-midi du 24 avril, Louis XIII donnera lui-même ces détails (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 462).

2. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 229; Pontchartrain, *Mém.*, p. 387. Le père de Vitry, en 1596, s'était rendu « adjudicataire du domaine de S. M. au comté de Meaux » (Arch. nat., E. 64 A, fol. 344 r°). Sur la situation de Vitry dans la Brie, voir : H. Cochin, *Un conflit et un compromis au XVI[e] siècle, au sujet du château de Nandy*, dans, *Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1908, p. 172.

3. Déageant, *Mém.*, p. 46. L'opinion publique réclamait leur retour-

tout précisé, même rédigé d'avance lettres, déclarations et proclamations. Tel était le plan arrêté entre le roi, Luynes, Déageant et Tronson. Tout était convenu, il ne restait plus qu'à procéder à l'exécution.

Mis en présence des derniers actes, Luynes eut un moment d'effroi indicible. « Il branla au manche », dit Déageant; il parla « de changer de résolution » pendant qu'il en était temps encore, d'attendre, de réfléchir[1]. Bien que son frère Cadenet lui dit, tout irrité de sa faiblesse, que, puisque M. de Vitry était prévenu, il n'y avait rien à faire qu'à laisser aller les événements, « il ne cherchoit que les moyens de retarder[2] ». Louis XIII demeura décidé. « La voix du peuple contre le maréchal estoit le meilleur et le plus fidèle conseil qu'il pût avoir pour se résoudre à une action d'importance; le temps et l'occasion sembloient favoriser cet arrêtement[3]. » Le fait que rien n'avait transpiré dans une cour remplie des amis de Concini était un indice favorable.

Ce que le roi ne savait pas, c'est que Marie de Médicis n'était pas sans avoir appris que, « depuis un grand nombre de jours », il y avait des réunions qui se tenaient « dans les appartements du haut » et qui duraient souvent jusqu'à minuit passé. Qu'y disait-on? La régente,

(lettre des princes au roi du 2 février 1617, Bibl. nat., ms. Dupuy, 92, fol. 78 v°; *Remontrance présentée au roi par les princes*, 1617, in-4°, p. 7).

1. Déageant (*Mém.*, p. 49) désigne Luynes sans le nommer, mais le témoignage de Chaulnes qui suit ne laisse aucun doute.

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 453. Chaulnes nous rapporte ses discussions avec son frère; Montpouillan confirme que M. de Luynes en définitive n'a fait que proposer de fuir dans la préparation du coup d'État (*Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 26). Cf. *le Comtadin provençal*, 1620, in-12, p. 11.

3. *Mercure françois*, 1617, p. 196.

vaguement inquiète, l'ignorait[1]. Dans la nuit du 19 au 20 avril, elle eut un songe qui la réveilla sanglotante : « Elle avoit rêvé qu'on lui faisoit son procès et que par arrêt elle étoit condamnée à mort[2] ! » Mais quoi! Louis XIII continuait à vivre comme de coutume sans que rien décelât sur son visage impénétrable la moindre préoccupation; il ne parlait plus de Concini et ne désirait plus être mis au courant des affaires; il vaquait quotidiennement à ses occupations futiles, gardant, s'il avait un secret, une présence d'esprit, une dissimulation inadmissibles chez un enfant de seize ans. Et, de fait, tout le monde demeurera confondu, du sang-froid du prince[3]. Le samedi 22 avril, veille de l'exécution, le médecin Héroard notait qu'il avait « le visage gai et bon », qu'il s'était levé à huit heures trois quarts, avait déjeuné à neuf heures et demie, s'était rendu chez Anne d'Autriche, chez Marie de Médicis, qu'il était monté en carrosse à une heure pour aller chasser au château de Madrid malgré la pluie; qu'il était revenu à sept heures et demie du soir et s'était couché à dix heures, sans qu'il eût à relever dans cette journée, semblable à toutes les autres, quoi que ce soit de nature à attirer son attention[4]. Seul Richelieu, — et

1. Dépêche du résident florentin, dans B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis*, p. 173.

2. Passage inédit de Chaulnes (*Relation exacte*, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 127 v°).

3. C'est une des choses qui ont le plus frappé les contemporains. « Y a-t-il un prince qui ait jamais eu plus de puissance sur son visage? » (*Discours à M. de Luynes par le sieur Dryon*, Paris, 1617, in-12, p. 29). Cf. *le Fidèle sujet au roi*, (s. l.), 1617, in-12, p. 5; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 114; *l'Anchre de la paix*, Lyon, 1617, in-12, p. 8; *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, in-4°, p. 16.

4. *Journal* d'Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 391 r°.

encore n'avait-il rien appris ni rien deviné, mais uniquement par prescience ou coïncidence fortuite, — avait envoyé, dans la semaine qui précéda le 24 avril, son beau-frère du Pont de Courlay prier M. de Luynes de dire au roi de sa part « qu'il voyoit bien que les choses ne se passoient pas comme elles devoient être et que Sa Majesté n'avoit pas sujet d'être satisfaite; que s'il plaisoit à Sa Majesté de le vouloir considérer comme l'un de ses ministres, il n'y auroit rien, soit en sa charge, soit aux autres affaires venant à sa connoissance, qu'il ne lui en donnât un fidèle avis ». Des offres de services! Trois mois plus tôt, ils eussent été acceptés et Richelieu eût prit la place de Déageant. Maintenant, il était trop tard. La démarche trahissait seulement l'alarme du ministre du maréchal et montrait à quel degré les créatures de Concini jugeaient la ruine de leur maître prochaine[1].

Le dimanche 23 avril, Louis XIII se leva vers sept heures : il avait mal dormi; depuis quatre jours il ne dormait plus[2]. Le temps était mauvais. La pluie, qui n'avait pas cessé de tomber pendant les deux semaines précédentes, continuait. A huit heures, le prince déjeuna. Suivant ce qui avait été décidé, on devait attendre que Concini vînt au Louvre, ce qu'il avait l'ha-

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 453; M. de Morgues, *Lumières pour l'histoire de France*, 1643, in-12, p. 51. On voit par sa correspondance que Richelieu n'a rien soupçonné (ses lettres à Concini des 13 et 14 avril 1617, Avenel, *Lettres*, t. VII, p. 379, 381). Personne, d'ailleurs, ne s'aperçut de rien (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 24 avril, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 80).

2. *Journal* d'Arnauld d'Andilly, éd. Halphen, 1857, p. 283. Le roi le dit lui-même. Il ajouta, parlant à Chaulnes : « Je ne sais ce que j'aurois à dire à mon premier médecin » (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 454). Héroard n'a rien remarqué.

bitude de faire sur les neuf à dix heures, pour le prévenir que le roi le priait de passer au cabinet des armes. En attendant, Louis XIII se rendit dans sa petite galerie, où il se mit à jouer au billard : il n'irait à la messe que tard, lorsque l'affaire serait achevée. Pendant ce temps, Vitry, qui était venu de bonne heure, se préparait. Il avait convoqué des gentilshommes de ses amis qu'il avait placés dans la cour du Louvre, en leur recommandant de se promener isolément sans attirer l'attention; sous leurs manteaux, qui les enveloppaient à cause de la pluie, les gentilshommes avaient des pistolets chargés. Prétextant que le roi pouvait partir d'un instant à l'autre afin d'aller à la messe, Vitry avait fait prendre les armes à la compagnie des gardes du corps de service, avec ordre de rester dans la cour comme pour faire escorte à sa Majesté. Dix heures, onze heures sonnèrent; le maréchal ne venait pas. Depuis la veille au soir, on avait chargé Dubuisson de surveiller la maison au coin du quai et de prévenir dès que le maréchal sortirait. Dubuisson vint dire que durant toute la nuit il avait remarqué des allées et venues et qu'on ne s'était pas couché chez Concini. Louis XIII, énervé, s'impatientait; voyant que midi approchait, il donna le signal du départ pour la messe : il alla l'entendre à deux pas, de l'autre côté de la rue d'Autriche, à la chapelle de l'Hôtel du Petit-Bourbon. Ce fut à la fin de la messe que Dubuisson, enfin accourant, annonça que le maréchal entroit au Louvre et qu'il se rendait dans les appartements de la reine mère. On se hâta pour aller dire à Concini que le roi l'invitait à passer au cabinet des armes. Mais pendant qu'on montait chez Marie de Médi-

cis par un escalier, le maréchal descendait par un autre et s'en allait. Il était trop tard; le coup était manqué; le roi alla dîner[1].

Après le dîner, il y eut conférence. Décidément, l'idée de faire monter le maréchal au cabinet des armes était trop compliquée. Et s'il refusait de s'y rendre, par défiance? D'autre part, déjà, une vingtaine de personnes se trouvaient dans le secret; c'était miracle que celui-ci n'eût pas transpiré! Il était impossible d'attendre. Vitry proposa d'arrêter le lendemain même, au matin, Concini à l'entrée du Louvre, dans l'espèce de souricière constituée par les deux portes du château. Vieille forteresse élevée jadis par Philippe-Auguste pour protéger Paris du côté de l'ouest, comme la Bastille le protégera du côté de l'est, le Louvre avait conservé sur deux de ses quatre côtés son aspect rébarbatif du moyen âge : des tours massives, de grands murs, des fossés profonds[2]. L'entrée sur la rue d'Autriche, — du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, vers le milieu de la cour carrée actuelle, — était l'entrée non d'un palais, mais d'un château féodal : deux tours sombres, des deux côtés d'une porte basse et étroite, donnant accès à un passage voûté où un carrosse pouvait à peine passer; à côté de cette porte, destinée aux charrois, une petite, dite le guichet, faite pour les piétons, avec un pont-levis

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 455. Déageant ne parle pas de la journée du 23. Nous avons l'emploi de cette journée par Louis XIII dans Héroard (*Journal*, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 391 r°). Le texte de Chaulnes se trouve confirmé.

2. Sauf une petite gravure fantaisiste de Saint-Igny et les imageries un peu frustes, françaises ou allemandes, composées à propos de l'assassinat de Concini, donnant l'entrée du Louvre, nous ne connaissons pas de dessin du temps figurant cette porte du Louvre.

spécial dénommé « la planchette »; en avant de la porte, le pont-levis, long de six mètres, large de quatre; puis, prolongeant le pont-levis sur le fossé, un pont fixe en bois, dit « second pont du Louvre », ou « pont de bois », de cinq mètres de long sur quatre de large; et, enfin, terminant le pont fixe, une grande porte qui s'ouvrait sur la rue d'Autriche et qu'on appelait « la grande porte de Bourbon [1] ». La pensée de Vitry était que dès que Concini aurait passé cette grande porte, on la fermât derrière lui pour le couper de sa suite et que, d'autre part, l'autre porte basse demeurant close, le guichet à peine seul ouvert pour la circulation, Concini se trouvât ainsi pris sur le pont-levis [2]. Louis XIII approuva.

Le roi passa le reste de l'après-midi comme à l'ordinaire; il alla faire sa visite quotidienne à Anne d'Autriche, à Marie de Médicis; par la grande galerie se rendit aux Tuileries; de là gagna les Feuillants, où il assista aux vêpres; revint vers 4 heures, en carrosse, à cause de la pluie; soupa à sept heures et demie; de nouveau revit Marie de Médicis; puis se retira dans sa chambre et se coucha vers dix heures [3]. M. Dubuisson

1. En 1866, on a pratiqué des fouilles dans la cour carrée du Louvre et on a mis à découvert les fondations des constructions dont nous parlons. Un plan de ces fondations relevées a été donné par Berty dans sa *Topographie historique du Vieux Paris* (*le Louvre*, t. II, p. 109). C'est d'après ce plan que nous établissons les dimensions que nous venons d'indiquer. Pour la « grande porte de Bourbon » et le « pont de bois » voir le *Définiment de la guerre apaisée par la mort de Concino Concini*, Paris, 1617, in-12, p. 6 et la lettre de Simon Chabot, du 28 avril 1617, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons*. 2e année, 1878-1879, p. 62.

2. *Mercure françois*, 1617, p. 197.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 391 r°.

avait repris sa garde rue d'Autriche, au coin de l'hôtel de Bourbon.

Au jour, le lundi 24 avril, il se trouva que la pluie qui durait depuis longtemps avait cessé. Le ciel était gris et bas : les rues pleines de boue. Louis XIII se leva de bonne heure ; on devait trouver ensuite qu'il était pâle, maigri et fatigué[1] Dès qu'il fut habillé, il envoya donner l'ordre au premier écuyer de faire atteler un carrosse à six chevaux et de l'envoyer attendre au bout de la grande galerie, aux Tuileries, sous prétexte qu'il voulait partir à la chasse[2]. Les gentilshommes ordinaires et les chevau-légers furent prévenus d'avoir à se tenir prêts afin d'escorter le roi. Puis Louis XIII déjeuna. Pendant ce temps, Vitry prenait ses dernières dispositions.

Le coup à exécuter entre les deux portes du Louvre exigeant plus de monde que celui qui avait été combiné pour le cabinet des armes, le soir du dimanche, Vitry avait invité un certain nombre de ses amis à venir le rejoindre le lundi matin, vers huit à neuf heures, dans la cour du Louvre, pour une raison qu'il ne précisait pas[3]. Il se trouvait qu'à cette heure devait avoir lieu au château la réunion en chambre du Conseil des commissaires chargés de la revente des greffes, opération qui, d'ordinaire, amenait au Louvre un assez grand nombre d'intéressés. La présence de ce public

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. 1, p. 234.
2. Chaulnes, *Relation exacte*, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 128 r°.
3. Arnauld d'Andilly donne les noms de ces amis (*Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 281), ainsi que Matthieu (*la Conjuration de Conchine*, p. 265). Il y a six gentilshommes ordinaires du roi : La Chesnaye, du Fay, Boyer, Sarroque, etc., un exempt des gardes, Guichaumont, le porte-arquebuse du roi, Galeteau, dix gentilshommes domestiques.

attirerait moins l'attention sur les gentilshommes convoqués[1]. Le roi étant sur le point de partir, on ferma, selon le cérémonial, la vieille porte basse du château en ne laissant ouvert que le guichet : puis Vitry renforça le corps de gardes. Il donna la consigne au lieutenant de la porte, M. de Corneillan, dès que le maréchal d'Ancre aurait franchi la grande porte de Bourbon, de fermer immédiatement celle-ci[2]. Il prescrivit aux gardes du corps qui, selon l'usage, se tenaient pour le service d'honneur dans la grande salle du Louvre, au premier étage, de descendre au-dessous, dans la salle des gardes des Suisses — notre salle des Caryatides — afin de se joindre aux Suisses de garde, ce qui ferait une troupe plus compacte[3]. La compagnie des gardes-françaises de service, commandée par M. de Fourilles, eut à prendre les armes et à se tenir en réserve de l'autre côté du Louvre, dans la cour des cuisines[4]. Vitry distribua ses amis : Persan et du Hallier se tinrent dans la cour intérieure avec chacun, de leur côté, un groupe de trois ou quatre hommes; La Chesnaye se plaça près de la porte d'entrée du Louvre avec un autre groupe; quant à Vitry, il demeura dans la salle des gardes,

1. Sur cette revente des greffes, voir Arch. des Aff. étr., France 779, fol. 153 r°, et Déageant, *Mém.*, p. 60.

2. Déageant, *op.* et *loc. cit.* Comme récompense du service en question, M. de Corneillan aura l'idée de demander au roi le privilège « de faire attourner et enjoliver les épousées qui seront dorénavant tant en la ville que faubourgs de Paris pour lui et les siens à perpétuité », en raison des droits d'argent à en retirer (arrêt du Conseil du 11 août 1617, Arch. nat., E. 55 C, fol. 383 r°). Voir sur ce Corneillan : Arch. nat., E. 64 B, fol. 288 r°; et sur les officiers de la porte, Bibl. nat., ms. Clairambault 811.

3. Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 33.

4. On la tint à l'écart, parce qu'on croyait M. de Fourilles partisan de Concini, ce qui était inexact (Déageant, *Mém.*, p. 67).

tantôt assis sur un coffre de bois, tantôt « marchant à grands pas », le chapeau à la main et surveillant par la porte centrale de la salle restée ouverte l'entrée du guichet du Louvre. Dubuisson et d'autres étaient toujours en observation rue d'Autriche[1].

On attendit; neuf heures, neuf heures et demie, dix heures moins le quart : rien ne paraissait. Le roi, différant d'instant en instant son prétendu départ pour la chasse, s'était mis à jouer au billard ; il était distrait[2]. En bas, Vitry devenant nerveux, et s'imaginant que l'affaire pouvait être éventée, vu le nombre relativement considérable de gens au courant ou en éveil, allait proposer de rassembler Suisses, gardes du corps, gardes-françaises pour donner l'assaut au logis de Concini, lorsque, vers dix heures, du seuil de la salle des gardes où il se tenait, il aperçut à la porte du Louvre un remous de gens qui entraient, et l'on vint l'avertir que Concini, escorté d'une foule de soixante à quatre-vingts gentilshommes, sortait de chez lui[3].

Le moment était venu. D'un geste rapide, Vitry jeta son manteau sur l'épaule, prit en main son bâton de capitaine des gardes en quartier et, faisant signe à ceux qui étaient disséminés dans la cour, se dirigea à grands pas vers la porte, pendant qu'une quinzaine de personnes accouraient à ses côtés[4]. Concini, sorti en effet

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 457; Montpouillan, *op. cit.*, t. IV, p. 34; J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, p. 79. Il y avait pas mal de gens dans la cour du Louvre, (lettre de Boucher de Guilleville, échevin d'Orléans, dans J. Doinel, *Concini, récit de sa mort*, Orléans, 1883, in-8°, p. 5).

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 457.

3. N. Pasquier, *Lettres*, 1623, p. 561. Ce fut Beausse qui vint le prévenir (Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 265).

4. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 457.

de sa maison, arrivait à pied dans la rue d'Autriche, suivant le mur du petit jeu de paume du Louvre [1] et lisant une lettre que venait de lui remettre un gentilhomme normand, M. de Cauvigny, seigneur de Colomby [2]. Il était habillé de hauts-de-chausses de velours gris foncé, à grandes bandes de Milan, d'un pourpoint de toile noire brodée d'or, d'un manteau de velours noir garni de passementeries de Milan; il avait autour du cou une grande fraise blanche, sur la tête un feutre noir avec plumes, et, aux pieds, à cause de la boue, « des galoches » [3]. Pêle-mêle, sa suite l'entourait, tenant toute la rue, causant : elle s'était engagée sur le pont, puis dans le guichet, un à un. Dès que Concini eut passé la grande porte de Bourbon, le lieutenant, suivant l'ordre donné, la ferma, malgré les protestations de ceux qui se trouvaient derrière. A cet instant, Vitry arrivait. Il avait eu quelque peine, sous la voûte, à fendre la presse de ceux qui précédaient le maréchal; des amis l'avaient interpellé, l'arrêtant par le bras, lui demandant de ses nouvelles, plaisantant [4]. Dans sa hâte à se faire faire place, il dépassa sur le pont dor-

1. *Mercure françois*, 1617, p. 197. Il tenait un bouquet à la main.

2. Un des futurs quarante de l'Académie française. Voir des notes biographiques sur lui dans le recueil de Conrart, Bibl. de l'Arsenal, ms. 2667, 3e partie, p. 239. Concini était également suivi de Charles de Cauvigny, seigneur de Beaux-Amis (gentilhomme tranchant du roi, Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 191 r°), dont le texte imprimé fautif de Chaulnes fait deux personnages distincts. Voir sur ces Cauvigny : Arch. nat., E. 60 A, fol. 335 r°; Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 72, et suiv.; N. Faret, *Recueil de lettres nouvelles*, Paris, 1627, in-12, p. 100, 172; le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XI, p. 238.

3. Chaulnes, *op. cit.*, p. 458. Concini portait le deuil de sa fille.

4. Le texte manuscrit de Chaulnes (Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 129 r°) que nous suivons ici présente sur le texte imprimé l'avantage d'une rédaction plus correcte et de détails inédits, tels que celui-ci.

mant, sans l'apercevoir, Concini, qui marchait lentement près de la balustrade droite du pont, absorbé dans sa lecture. Interpellant alors M. de Cauvigny, lequel suivait derrière à trois pas, Vitry demanda : « Où est le maréchal? » — « Le voilà! », fit l'autre. Vitry se retourna et, d'un mouvement brusque, posant la main sur le bras de Concini, lui dit : « De par le roi, je vous arrête! » — « *A me?* (A moi?) » s'exclama le maréchal avec colère, reculant vivement vers la balustrade afin de se dégager et mettant la main à la poignée de son épée. « Oui, à vous! » cria Vitry, et empoignant fortement le maréchal, il tournait à demi la tête pour faire un geste d'appel à ses compagnons, lorsqu'à l'instant, cinq coups de feu partaient : c'étaient du Hallier, Persan, Guichaumont, Morsains et Dubuisson qui, étant les premiers, avaient promptement relevé leurs manteaux en voyant le geste de défense de Concini, et de leurs pistolets, visant à la tête, avaient tiré à bout portant. Des cinq balles, deux se perdirent dans la balustrade, la troisième pénétra entre les deux yeux, la quatrième dans la gorge, la cinquième sous l'œil : la mort fut instantanée [1]. Le maréchal, sans pousser un cri, s'affaissa sur les deux genoux, le dos accoté à la balustrade, le chapeau roulant. Il y eut un moment de stupeur. Puis ce fut un remous terrible, les conjurés se ruant aux cris de « tue! tue! » s'imaginant que le maréchal n'était pas encore mort, voulant l'achever;

1. Chaulnes, *op. cit.*, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 129 v°. Il fut impossible de savoir qui avait tiré le premier, ajoute Chaulnes, ce qui fait que chacun des acteurs du drame se vantera d'avoir tué le maréchal. Vitry n'avait pas d'armes en main. Son épée était demeurée en écharpe et son pistolet dans ses chausses (Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 265).

la suite, un instant indécise, faisant mine de se précipiter au secours, mais arrêtée par le mot : « De l'autorité du roi! » qu'on répétait, et reculant. Chacun voulut donner son coup : Sarroque enfonça son épée dans les côtes; Taraud larda deux fois de sa dague. Vitry criait à tue-tête : « Vive le roi! » D'un coup de pied, il fit rouler le cadavre, qui tomba la face sur le plancher de bois, une des galoches glissant au fond du fossé. Dans la presse, La Chesnaye, fut renversé tout du long sur le corps et eut de la peine à se relever. Puis ce fut le dépouillement rapide du cadavre : Sarroque enleva l'épée, Dubuisson le diamant du doigt qui valait 6 000 écus; Boyer l'écharpe; un autre le manteau de velours [1]; des archers prirent le corps et le transportèrent sous la voûte de la porte d'entrée, à gauche, dans « une petite chambrette » dépendant du corps de garde [2]; ils l'appuyèrent contre le mur : le visage était noirci de poudre, sanglant, boueux; la fraise à demi brûlée, tellement les coups avaient été tirés de près; un archer de la prévôté de l'hôtel, nommé Courtade, fut chargé de garder le maréchal [3].

Là-haut, Louis XIII, revenu dans sa chambre, attendait [4]. Le crépitement des pistolets était parvenu jusqu'à

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p, 457; *Mercure françois*, 1617, p. 198; Pontchartrain, *Mém.*, p. 387; Matthieu, *op.* et *loc. cit.*

2. Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 130 v° : Il s'agit des archers de la prévôté de l'hôtel, lesquels font le service de la porte, et qui achèveront de fouiller Concini (*Discours sur l'arrivée du duc de Longueville,* Amiens, 1617, in-12, p. 11).

3. Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 281. Ce Courtade (Gabriel) était créancier de Concini pour la somme de 8,000 livres, conjointement avec l'exempt des gardes de la prévôté de l'hôtel François de la Rivière (Arch. nat., E. 57, fol. 373 r°; E. 58A, fol. 47 r°, 249 r°).

4. Avec lui se trouvaient Luynes et Déageant (V. Siri, *Memorie recondite*, 1677, t. IV, p. 54).

ses oreilles. Qu'était-il arrivé? Quelqu'un entra précipitamment et dit que le maréchal était manqué, qu'il accourait avec les siens en armes par le grand escalier[1]. Le jeune roi fut maître de lui. « Çà, Descluseaux, ma grosse Vitry », fit-il; c'était une carabine que Vitry lui avait donnée, et qu'il appelait ainsi du nom du capitaine. Descluseaux, ancien garde-française chargé du soin des armes du prince, tendit l'arme : le roi dégaîna et, résolument, marcha droit, l'épée à la main, dans la direction de la grande salle, par son antichambre, décidé « à aller à eux et à leur passer sur le ventre »[2]. Derrière la première porte, il trouva M. d'Ornano, colonel des Corses, qui lui dit : « Sire, c'est fait! » et M. de Cauvigny, qui suivait, affirmant que le maréchal était mort, qu'il s'en était assuré[3]. De l'escalier « Henri II » débouchaient des gentilshommes, le visage épanoui, joyeux, accourant complimenter le roi, et de la cour montait un bruit d'acclamations. Louis XIII s'approcha de la fenêtre, la fit ouvrir, se montra; du bas s'éleva, dans une explosion, un grand cri : des mains, des chapeaux, des épées s'agitaient. A peine put-on entendre le mot que Louis XIII prononça : « Merci, grand merci à vous, à cette heure, je suis roi[4]! » De là, il se porta de l'autre côté de la

1. Déageant, *Mém.*, p. 65.

2. Déageant laisse entendre que c'est lui qui donna le conseil au roi de dégainer et de marcher : on constata, dans la grande salle, que Louis XIII avait l'épée à la main, Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 282; Chaulnes, *Relation exacte*, p. 458.

3. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 118; Arnauld d'Andilly, *op.* et *loc. cit.*; Pontchartrain, *Mém.*, p. 387. Les fragments des *Mémoires* d'Ornano publiés dans le *Bullet. de la Soc. dép. d'arch. et de stat. de la Drôme* (t. VII, 1873, p. 207) ne fournissent rien sur notre sujet.

4. Voir les textes cités plus haut et Brienne (*Mém.*, éd. Michaud, p. 12). « Il s'éleva dans la cour du Louvre », dit Boitel de Goubertin

salle, à une fenêtre donnant sur la cour des cuisines et, s'adressant aux soldats des gardes-françaises, inquiets du tumulte qu'ils entendaient, leur cria : « Aux armes! Aux armes, compagnons [1]! »

Cependant, au bruit qui se passait dans la cour, une femme de chambre de Marie de Médicis, Catherine [2], avait ouvert une fenêtre de l'entresol où étaient les appartements de la reine et, surprise, avisant Vitry qui parlait avec animation au milieu d'un groupe, lui demandait ce qui se passait. « Le maréchal est tué », fit le capitaine. — « Par qui? » — « Par moi et de l'ordre du roi! » Catherine referma précipitamment le châssis et courant à la chambre à coucher de la régente où celle-ci se tenait assise, pas encore habillée ni coiffée, revêtue d'un simple « manteau de chambre » [3], elle lui annonça la nouvelle. Marie de Médicis eut un saisissement : « Elle se leva de dessus son siège, fit trois ou quatre pas, puis s'arrêta court. » Son cœur battait : elle était suffoquée, incapable de dire un mot [4]. A ce moment accouraient près d'elle ses amies, madame de Guise, la princesse de Conti, dans leur tenue négligée du matin, la dame d'honneur, madame de Guercheville. Marie de Médicis se mit à arpenter à grands pas sa chambre, haletante, les cheveux défaits, battant des

(*Hist. mémorable de ce qui s'est passé en France*, Rouen, 1619, in-8°, p. 325), « une acclamation si grande de « Vive le roi! » et une voix si éclatante et accordante du peuple dont la cour étoit remplie qu'il sembloit que tous eussent participé à cette exécution. »

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 458.

2. Sur cette Catherine, voir notre *Vie intime d'une reine de France*, p. 144-145.

3. Chaulnes, *op.* et *loc. cit.*

4. Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 283.

mains, comme folle. Les autres se taisaient. Un gentilhomme, M. de la Place, entra et hasarda qu'on ne savait comment annoncer à la maréchale d'Ancre l'événement. Marie de Médicis retrouva la parole pour répondre avec véhémence « qu'elle avoit bien d'autres choses à penser et que si on ne pouvoit lui dire la nouvelle, qu'on la lui chantât »! Elle éclata, répétant en termes saccadés « qu'on ne lui parlât plus de ces gens-là, qu'elle le leur avoit bien dit! qu'il y avoit longtemps qu'ils dussent être en Italie »! La veille au soir, encore, elle avait prévenu le maréchal que le roi ne l'aimait pas, qu'il ferait beaucoup mieux de s'en aller; mais il n'avait pas voulu, assurant que le roi lui faisait bonne mine. Maintenant, « elle avoit assez affaire d'elle-même » [1]!

« Elle avoit assez affaire d'elle-même! » Marie de Médicis comprenait que le coup était dirigé contre sa personne. Après seize ans d'indifférence et de sévérités, Louis XIII, devenu le maître, allait durement faire expier à sa mère son manque de cœur et ses faiblesses!

Le premier écuyer de la reine, M. de Bressieux, étant entré, Marie de Médicis le pria d'aller trouver le roi et de lui dire, de sa part, qu'elle désirait lui parler. Louis XIII répondit sèchement « qu'il avoit trop à faire, que ce seroit pour une autre fois » [2]! Il chargea le

1. Chaulnes, *op.* et *loc. cit.*

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 459. Arnauld d'Andilly assure que Marie de Médicis fit dire au roi par M. de Bressieux que, « s'il eût fait entendre le sujet des mécontentements qu'il avoit contre le maréchal d'Ancre, elle eût été la première qui lui eût conseillé de faire ce qu'il avoit fait » (*Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 283). Cf. S. Dupleix, *Hist. de Louis le Juste*, 1643, in-fol. p. 100. M. de Bressieux a écrit ce qui lui est arrivé le 24 avril (*Anecdotes de la cour de France tirées de la bouche de M. du Vair*, dans *Mém. de Marguerite de Valois*, éd. Lalanne, p. 327).

premier écuyer de déclarer à sa mère que dorénavant il était résolu « à prendre en main le gouvernement de l'État », qu'elle voulût bien ne plus s'en occuper; qu'il entendait « être le maître ». Provisoirement, il l'invitait « à ne bouger de sa chambre et de ne se mêler de rien ». Il verrait plus tard à ce qu'elle « se retirât »[1]. Une entrevue avec son fils, dans laquelle la mère retrouverait peut-être son ancien ascendant sur un enfant longtemps timide et craintif, était, pour Marie de Médicis, une dernière ressource. Elle demanda à M. de Bressieux de retourner près de Louis XIII et d'insister. Le roi répondit qu'il avait déjà fait connaître son sentiment. Une troisième fois, Marie de Médicis renvoya le premier écuyer. Louis XIII, impatienté, déclara à M. de Bressieux que, s'il le voyait une fois de plus, « il l'enverroit en un lieu où il le trouveroit bien quand il le voudroit »[2]! La régente, supplia alors la princesse de Conti de tenter la même démarche. Mais la princesse de Conti qui était venue en hâte de son appartement, ni habillée, ni coiffée, ne pouvait ainsi, « en jupon », se rendre dans les salles du roi pleines de monde. Elle eut l'idée de faire demander M. de Luynes. M. de Luynes vint : il s'agissait d'un sentiment personnel du roi, très excité;

1. *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le 24 avril*, Paris, 1617, in-12, p. 4; Montpouillan, *Mém.*, t. IV, p. 38. Marie de Médicis se considérera comme ayant été « honteusement chassée » le 24 avril (*Extrait des raisons et plaintes que la reine mère du roi fait au roi son fils*, Paris, 1619, in-12, p. 3). Louis XIII expliqua dans un document officiel « qu'il avoit supplié la roine nostre dite dame et mère de trouver bon que désormais il prît en main le gouvernail de son État afin d'essayer de le relever de l'extrémité où les mauvais conseils dont elle (la reine) s'étoit servie l'alloient précipiter » (*Lettre du roi au parlement de Dijon*, 1617, in-12, p. 6).

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 459.

personne n'était en mesure de le faire changer d'avis. Sur de nouvelles instances de la reine, la princesse de Conti alla s'habiller et sollicita du roi une audience immédiate. Louis XIII lui fit dire que, si elle venait en son nom, il était prêt à l'accueillir, mais que, si elle venait au nom de la reine sa mère, il refusait de la recevoir [1]. Marie de Médicis pria la dame d'honneur, madame de Guercheville, de chercher à se trouver sur le passage du roi, de se jeter à ses genoux et de faire appel à ses sentiments filiaux. Madame de Guercheville devait parvenir à parler au roi dans ces conditions. Louis XIII répondit froidement « qu'il reconnoissoit bien la reine pour sa mère, mais qu'il estoit roi et qu'elle ne l'avoit pas traité comme fils par ci-devant; il la traiteroit néanmoins toujours comme mère : il ne la pouvoit encore voir qu'il n'eût donné ordre à ses affaires » [2].

Entre temps, la jeune reine, Anne d'Autriche, chez qui Louis XIII s'était rendu, afin de la mettre au courant et la prier de ne se troubler de rien, ayant demandé au prince la permission d'aller consoler Marie de Médicis, le roi refusa [3]. La comtesse de Soissons, sollicitant une autorisation semblable, subit le même insuccès. Devant ces instances, Louis XIII fit dire qu'il défendait à qui que ce fût, jusqu'à son frère Gaston et aux princesses ses sœurs, d'aller voir la reine-mère [4]. Il commanda à Vitry de prendre les mesures nécessaires afin que l'iso-

1. Elle accepta la condition imposée, eut l'audience et « y reçut le meilleur accueil du monde » (*Ibid.*, p. 462).

2. Boucher de Guilleville, *Lettres*, dans J. Doinel, *Concini, récit de sa mort*, Orléans, 1883, in-8°, p. 10.

3. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 199; lettre du 26 avril 1617.

4. *Ibid.*, et Chaulnes, *Relation exacte*, p. 462.

lement de la princesse déchue se trouvât complet. Le service d'honneur de celle-ci, fait par une compagnie de gardes du corps spéciale, portant les couleurs de la régente, fut supprimé et douze archers des gardes du corps du roi s'installèrent à l'entrée de l'appartement de Marie de Médicis, pour ne laisser pénétrer personne[1]. Des portes furent murées. Un petit pont jeté sur les fossés du Louvre faisait communiquer l'appartement de la régente avec le jardin du bord de l'eau; des Suisses vinrent l'abattre : le bruit des coups de hâche, qui dura trois heures, fut lugubre[2]. On n'eût jamais cru que le roi pût se montrer aussi impitoyable[3]. Il n'y eut de doute pour personne : Marie de Médicis était emprisonnée! Tout devait confirmer ce sentiment. L'ambassadeur d'Espagne, Monteleone, arrivant au Louvre et se dirigeant vers l'appartement de la reine mère, fut interpellé par Vitry : « Où allez-vous, Monsieur? Ce n'est pas là qu'il faut aller maintenant; c'est au roi[4]! » Les autres ambassadeurs venant solliciter de Louis XIII l'autorisation de présenter leurs hommages à Marie de Médicis

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 24 avril 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 81); Pontchartrain, *Mém.*, p. 388; Chaulnes, *Relation exacte*, p. 459; Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 284.

2. Chaulnes, *op. cit.*, p. 464; voir aussi Pontchartrain, *Mém.*, p. 388; Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 286. Au dire de Mathieu de Morgues, on perquisitionna dans la chambre de la reine jusqu'à regarder sous son lit (M. de Morgues, *les Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, Anvers, 1643, in-4°, p. 23; du même, *Lumières pour l'histoire de France*, 1643, in-12, p. 46).

3. Bentivoglio est étonné de cette dureté (*Lettere*, 1863, t. I, p. 195); de même, le résident florentin (Zeller, *Louis XIII*, *Marie de Médicis*, p. 210). Un folliculaire traita Louis XIII de Néron (Galluzzi. *Hist. du grand-duché de Toscane*, t. VI, p. 164).

4. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 459. Monteleone raconte les événements en termes très brefs à Madrid (Arch. nat., K. 1473, n° 28).

n'obtinrent qu'une réponse évasive : « J'aviserai[1]. » Le soir, tard, vers onze heures, par une porte dérobée, le résident florentin, Matteo Bartolini, put accéder jusqu'à la reine détrônée : il la trouva accablée. Après avoir exprimé son étonnement qu'il eût pu arriver jusqu'à elle, la princesse éclata en sanglots : « Bartolini, aurais-tu jamais pensé me trouver en prison ! » Et, parlant du roi qui refusait de la voir, qui interdisait à ses enfants de venir près d'elle, elle ajouta douloureusement : « Qui eût dit, quand je l'ai eu, qu'à l'âge de seize ans il procèderait vis-à-vis de moi comme il le fait ! » Elle aimait mieux mourir que de rester en prison[2]. Le public parla de son incarcération définitive à Vincennes ou ailleurs.

Tout au haut du Louvre, chez Léonora Galigaï, les choses furent plus expéditives. Léonora était dans sa chambre lorsque, par la porte ouverte, elle aperçut les gardes du corps qui venaient l'arrêter. Elle fut étonnée. Un garde lui expliqua qu'il y avait eu dans le Louvre une querelle avec Vitry et des coups de pistolet : « Comment, fit-elle, Vitry et des coups de pistolet dans le Louvre? C'est contre mon mari ! » — « En effet, Madame, et il y de mauvaises nouvelles : M. le maréchal est mort ! » — « Il a été tué? » — « Oui ! » — « C'est le roi qui l'a fait tuer? » — « Oui ! » Elle parut profondément surprise, mais elle ne versa pas une larme. M. de la Place étant arrivé sur ces entrefaites, elle l'envoya à la reine pour lui demander sa protection. M. de la Place, qui savait

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 202. Bassompierre, qui voulut aussi aller voir Marie de Médicis, reçut la même réponse (*Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 124).

2. Dépêche de Matteo Bartolini, dans B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis*, p. 172.

à quoi s'en tenir, s'adressa plutôt à la princesse de Conti, laquelle lui répondit qu'elle était désolée, « mais qu'elle avoit les bras trop faibles ». Mise au courant, Léonora désemparée, ramassa machinalement ses pierreries, les mit dans sa paillase, se déshabilla, se coucha[1], disant en pensant à la reine : « Pauvre femme! je l'ai *perdoua*[2]. » On vint ensuite la faire relever et habiller pour mettre ses pierreries sous séquestre, et, à la nuit, on l'enferma dans une chambre haute du Louvre. Elle continuait à paraître indifférente, convaincue d'ailleurs qu'elle allait être simplement reconduite à la frontière. Mais, du Louvre, elle devait aller à la Bastille, de la Bastille à la Conciergerie et de la Conciergerie à l'échafaud de la place de Grève[3]!

Les ministres de Concini s'évanouirent presque d'eux-mêmes. Un des premiers mots de Louis XIII, recevant dans son appartement, puis, en raison de l'insuffisance de celui-ci, dans la petite galerie, — la galerie d'Apollon,

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 458. On envoya l'exempt La Chaussée et huit archers occuper la maison de Concini, sur le quai (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert, 221, fol. 4 v°).

2. Passage inédit de la *Relation exacte*, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 147 v°.

3. Nous avons le procès qui fut fait à Léonora et à la mémoire de Concini (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, collection Moreau 779; Arch. nat., X[2a] 979). Léonora se croyait sûre d'être relâchée; elle le répétait constamment au cours de son procès (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 221, fol. 237 r°, 239 v°, 339 v°, 348 r°; cf. Fontenay-Mareuil, *Mém.*. p. 122). Elle poussa un cri « strident » en entendant qu'elle était condamnée à mort (amb. vénitien, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 257). Mais elle mourut courageusement (Boitel de Goubertin, *Hist. des choses plus mémorables de ce qui s'est passé en France*, Rouen, 1620, t. II, p. 344; *Mercure françois*, 1617, p. 231; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 320; B. Legrain, *Décade*, p. 419). Louis XIII, qui n'avait pas voulu être à Paris au moment de l'exécution (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 338), fut ému des détails et n'en dormit pas (Héroard, *Journal*, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 419 v°). Marie de Médicis parut affectée (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 381; amb. vénitien, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 262).

— le flot à toute minute montant des courtisans et des autorités qui s'empressaient de venir le féliciter, avait été « qu'il destituoit Mangot, Luçon et Barbin »[1]. Il donna même l'ordre de les faire arrêter[2]. Barbin, à la première nouvelle de l'événement, accourant au Louvre, rencontra quelques amis qui lui conseillèrent prudemment de ne pas s'aventurer. Assez inquiet, il se rendit rue des Poulies, à l'hôtel Combault, l'écurie de Marie de Médicis, où madame de Bressieux, la femme du premier écuyer, qui y habitait, le recueillit chez elle. Mangot, prévenu, vint le rejoindre. Richelieu, auquel on avait annoncé la nouvelle pendant qu'il faisait une visite à un recteur de la Sorbonne, s'empressa de venir en carrosse. Son premier mouvement, en apprenant qu'il était débarrassé de la tyrannie de Concini, avait été un mouvement de joie. Il dit à Barbin, « le visage fort content », « qu'ils étoient maintenant en repos et à couvert ». — « Hé! Monsieur, fit Barbin, irrité de cet optimisme, vous moquez-vous de ne juger pas que le contre-coup de tout ceci tombera sur nous[3]? » Ils causèrent. Il n'y avait rien à faire[4]. Pendant qu'ils échangeaient leurs impressions arriva une brigade d'archers qui, s'étant rendue à la maison de Barbin pour l'arrêter, ne l'y ayant pas trouvé

1. Chaulnes, *Relation exacte*, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 134 v°. Cf. amb. vénitien, dépêche du 24 avril, Ibid., ms. ital. 1771, p. 81.

2. Et l'annonça aux provinces : « Nous avons fait arrêter sa femme (de Concini), ensemble ses susdits ministres » (*Lettre du roi au parlement de Dijon*, 1617, p. 6). Rohan dit que Richelieu fut en effet arrêté, ce qui n'est pas exact (*Mém.*, éd. Michaud, p. 511).

3. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 293.

4. Ils envoyèrent toutefois Braguelonne à Marie de Médicis. Braguelonne parvint, on ne sait comment, jusqu'à la reine. La reine répondit qu'elle ferait pour Barbin ce qu'elle pourrait, mais que pour les deux autres elle ne savait que dire (Chaulnes, *Relation exacte*, p. 460).

et informée qu'il était rue des Poulies, venait s'assurer de sa personne. Barbin fut ramené chez lui, où, sous ses yeux, deux commissaires chargés de cet office firent un rapide inventaire de ses papiers; après quoi, il fut écroué au For-L'Évêque, ensuite à la Bastille; il sera plus tard jugé et condamné au bannissement perpétuel[1]. On n'arrêta ni Mangot ni Richelieu. Des gardes furent envoyés au premier, puis rappelés; on notifia au second l'ordre de ne pas sortir de chez lui : l'ordre ne le toucha pas et on ne le renouvela pas[2]. Mangot, Barbin parti, se hasarda à venir dans la cour du Louvre, où il se mit à se promener seul, « mâchant quelque chose dans la bouche ». Finalement, il trouva quelqu'un qui consentit à aller demander au roi si Sa Majesté consentait à le recevoir. Louis XIII répondit par un refus, mais il lui fit prescrire de rapporter immédiatement les sceaux au Louvre. Mangot alla les prendre chez lui dans leur bourse fermée à clef, et, il lui fut permis de gagner la grande salle, où il dut attendre que M. de Luynes vint chercher lui-même les sceaux; après

1. Pontchartrain, *Mém.*, p. 391; *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre*, p. 4. Ses meubles furent saisis par un huissier du Conseil d'État (Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol. 32 v°). Il sera condamné au bannissement le 30 août 1618 comme criminel de lèse-majesté (Bibl. nat., ms. Dupuy, 92, fol. 125 r°; Arch. des Aff. étr., France 772, fol, 16 r°). Il se retira en Franche-Comté, à Besançon, alors terre étrangère, d'où il écrivit lettres sur lettres pour implorer sa grâce. Il sollicitait l'appui de Richelieu, invoquant « leur ancienne amitié », disant qu'il mourait de faim, n'avait pas un sol vaillant et était malade de la pierre (voir le dossier de ses lettres, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 119 r° et suiv.). Richelieu s'occupa de lui mollement. Déageant, plus généreux, intervint en sa faveur (lettre de Déageant à Richelieu, Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 119 v°). On se heurta à un refus de Louis XIII.

2. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 195; *Mercure françois*, 1617, p. 200; Gaspart, *Thrésor de l'histoire générale de notre temps*, Paris, 1623, in-8°, p. 206; du Haillan, *Hist. générale des rois de France*, Paris, 1629, in-fol., t. II, p. 738; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 118.

quoi, on l'enferma jusqu'au soir, cinq heures, dans la chambre de Vitry, puis on le relâcha[1].

Quant à Richelieu, très alarmé de la tournure que prenaient les événements, il vint aussi au Louvre. Chacun s'écartait, faisant semblant de ne plus le connaître[2]. Il monta, parvint, pressé dans la foule, jusque dans la petite galerie. Dès qu'il l'aperçut, Louis XIII lui cria avec colère : « Eh bien, Luçon, me voilà hors de votre tyrannie! » Et, comme l'autre balbutiait : « Allez! Allez! ôtez-vous d'ici! » Dans un remous, Richelieu put s'approcher de Luynes et, brièvement, lui rappela ce qu'il lui avait fait dire naguère par M. du Pont-de-Courlay touchant sa fidélité et ses offres de services. Luynes consentit à glisser quelques mots au roi qui, radouci, se tournant alors vers le prélat, lui dit, que, comme évêque et conseiller d'État, il pouvait rester, mais qu'il lui retirait sa charge de secrétaire d'État pour la rendre à M. de Villeroy et qu'il lui commandait d'aller prendre ses papiers afin de les porter au nouveau ministre qui tenait conseil dans le cabinet des livres[3]. Richelieu s'exécuta. Quand il parut à la porte du conseil, Villeroy, se leva vivement et le pria de sortir. Richelieu mortifié, demeura quelque temps derrière la porte à causer avec

1. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 290; Chaulnes, *Relation exacte*, p. 460.

2. Lettre de Tantucci à Richelieu, du 21 février 1619, Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 57 r°.

3. Richelieu dit dans ses *Mémoires* (t. I, p. 156) qu'il a été très bien reçu par Louis XIII et il l'a raconté, le lendemain du 24 avril, au nonce (Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 195). Par contre, Chaulnes (*Relation exacte*, p. 461), Brienne (*Mém.*, p. 12), B. Legrain (*Décade*, p. 391), C. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 79), assurent qu'il a été mal accueilli. On voit par Pontchartrain (*Mém.* p. 387) et Chaulnes (*op.* et *loc. cit.*) que les deux versions sont exactes, mais successives et telles que nous venons de le dire.

M. Miron, afin d'avoir une contenance; il parlait avec animation de Concini, qu'il traitait maintenant de « pendard »[1].

Les secrétaires d'État du maréchal d'Ancre destitués, Louis XIII ordonna qu'on mandât au Louvre les anciens ministres renvoyés il y avait quelques mois : des gentilshommes allèrent trouver Villeroy, Jeannin, du Vair, Brulart de Sillery et les ramenèrent. En recevant le vieux Villeroy, serviteur déjà de tant de règnes, le jeune prince l'embrassa : « Mon père, lui dit-il, je suis roi, à présent, ne m'abandonnez point[2] ! » Il les pria tous d'aller tenir conseil avec ses secrétaires, MM. de Gesvres, Charles de Loménie, de Sceaux, Pontchartrain, Châteauneuf, dans son cabinet des livres, afin de prendre les mesures que nécessitait la situation et de décider des déclarations et dépêches à envoyer[3]. Déageant, qui avait tout rédigé d'avance, fut admis aux délibérations[4]. On allait, par l'intermédiaire de l'introducteur des ambassadeurs, M. de Bonneuil, notifier officiellement aux envoyés étrangers que la régence était finie, que le roi avait pris le pouvoir, et, par une circulaire, informer les gouverneurs de provinces, les parlements

1. Passage inédit de la *Relation exacte* de Chaulnes (Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 137 r°). Richelieu avoue avoir été éconduit du Conseil par Villeroy (*Mém.*, t. I, p. 157).

2. Pontchartrain, *Mém.*, p. 387; lettre de Boucher de Guilleville, dans J. Doinel, *Concini, récit de sa mort*, p. 6. Cf : *Réjouissance de la France sur l'élection et rétablissement de Monseigneur du Vair*, Paris, 1617, in-12. Les lettres patentes rétablissant chacun des anciens ministres ne sont datées que du 30 avril (Arch. des Aff. étr., France 771, fol. 103 r° et suiv.).

3. Le cabinet des livres est dans le pavillon du roi au Louvre (Héroard, *Journal*, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 358 r°); ses fenêtres donnent sur la cour (*Ibid.*, 305 r°).

4. Richelieu le dit lui-même (*Mém.*, t. I, p. 157).

et toutes les autorités de ce qui venait de se passer[1].

Le peuple de Paris l'avait su immédiatement. Le premier bruit qui s'était répandu dans la ville avait été qu'il venait d'y avoir un éclat au Louvre et que le roi était tué ou blessé. Les boutiques se fermèrent, la foule envahit les rues, se portant vers le Louvre, au palais. Sous le coup de l'émotion générale, les chambres du Parlement levèrent l'audience et les présidents s'assemblèrent au bureau des eaux et forêts afin de délibérer[2]. Du Louvre, le Conseil, prévenu, envoya dans Paris les enseignes et exempts des gardes du corps à cheval, accompagnés d'archers, criant partout « Vive le roi! Le roi est roi! » et le colonel d'Ornano fut chargé d'aller sans tarder au palais rassurer les esprits[3]. L'allégresse succéda immédiatement à l'inquiétude. De toutes parts on accourut au Louvre, ceux qui y avaient accès s'empressant d'aller complimenter Louis XIII.

Et ce fut au château le plus extraordinaire encombrement. On s'étouffait aux portes, on avançait à peine dans les escaliers; la circulation était impossible à travers les salles[4]. Au milieu de la petite galerie, le roi, pressé par la foule avide de le voir, avait pris le parti, afin de se dégager, de monter sur le billard. Bien qu'un peu pâle et

1. Bibl. nat., amb. vénitien, ms. ital. 1771, p. 84; *Lettre du roi aux gouverneurs de ses provinces*, Paris, 1617, in-8°, 12 p. Cette circulaire fut traduite en allemand sous le titre de : *Der königlichen Majestät in Franckreich Ludwigs des dreizenhenden an alle Officirer der Kron Franckreich Erklärung*, in-4°. Voir encore la lettre envoyée à M. de Béthune, ambassadeur à Rome (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7797, fol. 62), et d'autres du même genre (*Ibid.*, ms. fr. 23862, fol. 197 r°).

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 156; *Mercure françois*, 1617, p. 199.

3. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 460; registre du conseil du Parlement, cité par R. de Crèvecœur, *Un document nouveau sur la succession de Concini*, p. 5; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 266.

4. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 283; Pontchartrain, *Mém.*, p. 388.

les traits tirés[1], Louis XIII était tout à la joie de sa délivrance. Il répondait avec empressement, ne dissimulant pas son bonheur, tantôt les larmes aux yeux, d'émotion, tantôt ne pouvant s'empêcher de rire de satisfaction, au point qu'il devait mettre sa main devant la bouche afin d'atténuer ce que cette hilarité avait d'excessif[2]. Il embrassait ceux qu'il connaissait. A tous, il répétait : « Maintenant, je suis roi ! Oui, Dieu soit loué, me voilà roi[3] ! » Et, aux mots aimables qu'on lui disait, il répondait avec fermeté et présence d'esprit : « L'on m'a fait fouetter des mulets dix ans durant aux Tuileries; il est temps, maintenant, que je fasse ma charge. » Au président Miron, qui le félicitait d'avoir eu l'énergie d'agir, il répliquait : « J'ai fait ce que je devois[4] ! » Il s'entretint longtemps avec la délégation du Parlement, le premier président, M. de Verdun, les présidents d'Ons-en-Bray et Lescalopier, un certain nombre de conseillers : « Je veux que vous me voyiez tous », leur disait-il, et chacun défilait devant lui, lui serrant la main. « Servez-moi bien, je vous serai bon roi[5]. » Il raconta à M. de Verdun les détails de ce qui s'était passé. Ce qui

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 234.

2. Dépêche de l'ambassadeur vénitien, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 86. Cf. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 283.

3. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 192. Voir les discours qu'on lui prête : *le Roi hors de page à la reine mère*, 1617, in-12, p. 12.

4. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 462.

5. Louis XIII avait reçu avant la délégation les deux avocats généraux, Servin et Lebret, et leur avait dit textuellement : « Je suis roi, maintenant; je suis votre roi; je l'ai été, mais je le suis et serai, Dieu aidant, plus que jamais! Vous direz à ma cour de Parlement que Conchine a été tué ayant résisté à ceux à qui j'avois commandé de l'arrêter. Dites à mon Parlement que ce méchant a voulu attenter à ma personne et a entrepris sur mon État » (rapport de Servin à la cour, dans Mathieu Molé, *Mém.*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 145).

l'avait le plus frappé avait été la fidélité avec laquelle ceux qui étaient au courant avaient gardé le secret; il en était touché : « Je suis bien aimé des François! » disait-il. Il rappela au lieutenant civil la conversation qu'ils avaient eue ensemble il y avait quelque temps; et à chacun il répétait le mot qui, pour lui, résumait l'événement du jour : « A cette heure, je suis roi! ». Dans l'après-midi, il monta à cheval, suivi de ses gardes du corps, d'une troupe de trois à quatre cents gentilshommes; il se promena dans Paris, partout accueilli par des cris de « Vive le roi! » et au milieu des acclamations frénétiques[1].

Le soir, au coucher, l'appartement du roi fut rempli. Quelqu'un émit l'idée qu'il y aurait lieu d'attribuer les charges laissées vacantes par la mort du maréchal d'Ancre, ainsi que ses biens, demeurés propriétés du souverain. Le roi aquiesça. Le premier à servir était celui qui, ayant eu le danger, avait l'honneur de l'événement : le marquis de Vitry. Sur sa demande, on lui donna la charge de maréchal de France, la baronnie de Lésigny, qui lui convenait spécialement en raison de la proximité de sa terre de Vitry-en-Brie, et l'hôtel de la rue de Tournon, avec les chevaux de l'écurie. Louis XIII ajouta 70 000 ducats qui seraient pris sur la fortune de Concini. Du Hallier fut fait capitaine des gardes à la place de son frère; Persan capitaine de la Bastille[2]. On

1. Dépêche de l'amb. vénitien du 2 mai (Bibl. nat., ms. ital. 1771. p. 95).
2. *Ibid.*, p. 92; Chaulnes, *Relation exacte* (Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 144 r°). Vitry fit prendre les chevaux à l'écurie de Concini dès le lendemain matin. Les 70 000 ducats furent prélevés sur les fonds du maréchal d'Ancre que détenait le banquier Lumagne. Ils donnèrent lieu à des contestations (Arch. nat., E 59A, fol. 58 r°).

a dit que Luynes avait eu toutes les dépouilles du maréchal d'Ancre. Au moins pas sur le moment, où, au contraire, il manqua presque ne rien avoir. Il désirait la place de premier gentilhomme de la chambre; le roi l'avait promise au fils du duc de la Force, M. de Montpouillan. Sur les instances de Luynes, Montpouillan consentit à y renoncer et Luynes fut fait premier gentilhomme[1]. Quant à la lieutenance générale de Normandie qu'on croit lui avoir été donnée à cette date, il ne l'a eue qu'un peu plus tard[2]. Un peu plus tard aussi d'ailleurs, il allait se faire livrer la maison de Lésigny[3], celle de la rue Tournon, et, après la mort de Léonora, se faire octroyer tous les biens de Concini[4]. De premier commis du contrôle général, Déageant fut promu intendant des finances; il eut « en son département tout ce qui touchoit les finances et dépenses de la maison du roi », situation nouvelle et de confiance, créée exprès pour lui, le dernier échelon même avant le ministère[5].

Comme une traînée de poudre, la nouvelle de la mort

1. Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 39; Castelnaut, *Mém.*, *ibid.*, t. IV, p. 95. Montpouillan fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (Arch. nat., E. 61A, fol. 30 r°).

2. En septembre 1617, dit le *Mercure françois* (1617, t. II, p. 97), au moment, de son mariage avec mademoiselle de Montbazon.

3. En juillet (amb. vénitien, Bibl. nat., ms. ital 1771, p. 258).

4. Les lettres patentes par lesquelles il est fait don à Luynes des biens de la maréchale d'Ancre sont d'août 1617 (Bibl. nat., ms. Dupuy 853, fol. 109) et l'arrêt du Conseil l'envoyant en possession, du 6 septembre (Arch. nat., E. 56B fol. 66 r°,). Sur cette succession des Concini, voir R. de Crèvecœur, *Un document inédit sur la succession de Concini*; des arrêts du Conseil (Arch. nat., E. 55C, fol. 203 r°, 344 r°, 348 r°, 433 r°, 483 r°; E. 56B, fol. 3 r°) et d'autres documents (Bibl. nat., ms. Dupuy 550, fol. 64; ms. fr. 10726; ms. fr. 18192, fol. 21 r°).

5. Lettre de Déageant à Richelieu du 24 mai 1617 (Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 125 r°). Tronson fut fait secrétaire du cabinet (Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 286 v°); Modène deviendra grand prévôt de France (Arch. des Aff. étr., France 773, fol. 286 r°).

du maréchal d'Ancre se répandit dans la France entière. Les princes révoltés déposèrent les armes et tirèrent des salves de coups de canon[1]. Ce fut comme l'avènement d'un nouveau règne : le roi était devenu le maître! Il prenait possession de son royaume[2]! L'allégresse et l'enthousiasme furent unanimes. Les moindres bourgades allumèrent de grands feux de joie. « Tous nos canons et nos mousquets autour d'un feu de joie ont été mis en œuvre », écrivait d'Agen M. d'Estrades à Pontchartrain : « Voilà des marques de la réjouissance générale[3]. » Les cabarets, pleins de gens qui buvaient et dansaient, retentissaient de chants joyeux[4]. La satisfaction était universelle. Il semblait que le roi eût plus fait « que s'il avoit gagné dix batailles »[5]. Les folliculaires, exaltaient Louis XIII en des pages dithyrambiques. Ils le tenaient pour « le plus grand roi de toute la terre »! Il fallait qu'on lui « dressât un temple afin de célébrer son souvenir qui ne s'oublieroit jamais »[6]!

1. Pontchartrain, *Mém.*, p. 388; les *Mémoires de ce qui s'est passé durant le siège de Soissons en cette présente année 1617* (par Fabri, Paris, 1617, in-4°). Louis XIII avait envoyé des gentilshommes aux princes pour les prévenir (*Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1853, p. 115).

2. *Sommation faite à Monsieur le duc d'Épernon en suite de la déclaration du roi*, Tours, 1619, in-12, p. 8; lettre de M. de Bourdeille à Louis XIII, du 4 mai 1617 (Bibl. nat., ms. Clair. 372 fol. 135 v°). Le pape envoya un bref de félicitations (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 177).

3. Lettre du 30 avril 1617 (Bibl. nat., ms. Clair. 372, fol. 133 r°). Cf. *Allégresse de tous les vrais fidèles François et serviteurs de Sa Majesté sur la mort du marquis d'Ancre*, Nevers, 1617, in-12; *Heureux augures au roi de sa victoire*, Paris, 1617, in-12, p. 14.

4. *Le Paysan de Ruel au roi*, p. 12; *le Passe-temps de Pierre Dupuis*, Paris, 1617, in-12, p. 3; *le Réveil du soldat françois, au roi, sur la juste punition du marquis d'Ancre*, Paris, 1617, in-12.

5. *La Voix du peuple au roi*, Paris, 1617, in-12, p. 5; *l'Anchre de la paix sur le retour de Messieurs les princes*, Lyon, 1617, in-12, p. 3.

6. *Les Désirs de la France sur la mort de Conchine*, Paris, 1617, in-12, p. 3; *la Disgrâce des favoris de la fortune présentée, au roi*, Paris, 1617,

« Un tel généreux commencement ne faisoit-il pas concevoir les plus belles espérances? » « Il étoit grand, puisqu'il avoit sauvé son peuple! » Il était « le restaurateur de la liberté », « le libérateur de la République françoise »! « Il n'y auroit jamais postérité si sourde, renommée si ingrate qui n'élevât dans le ciel un acte si glorieux![1] » Et « un cri de « Vive le roi! » alloit jusque dans les nues », cri répété par tous les sujets, même par les protestants[2]! L'enthousiasme était général.

Vitry avait exécuté la pensée du roi; Vitry fut associé par la reconnaissance populaire aux acclamations qui saluaient le prince. « Dieu, ayant mis au cœur de Louis l'esprit de sagesse, avoit armé le bras de Vitry[3] ». Que Vitry « fut immortel de vie comme de renom, pour espérer de la postérité des guerdons assez dignes, assez, non jamais trop! » « Qu'on lui dressât une statue! » Lorsque Vitry vint au Parlement, un mois après la mort de Concini, pour faire vérifier ses lettres de maréchal de France, il y eut au palais une affluence énorme et l'ovation dont il fut l'objet attesta le sentiment

in-12, p. 8; *la Merveille royale de Louis XIII*, Paris, 1617, in-12, p. 4; *le Salomon de la France*, Paris, 1617, in-12, p. 7; *Avis à Messieurs de l'Assemblée*, (s. l.), 1618, in-4°, p. 27-28.

1. *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, in-12, p. 18; *les Merveilles et coups d'essai de Louis le Juste*, 1617, in-12, p. 18; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 289.

2. *Le « Te Deum » des Béarnois*, p. 4. La satisfaction des protestants fut grande (P. de Lescun, *Apologie des églises réformées de l'obéissance du roi*, Orthez, 1618, in-8°, p. 37; *Harangue faite au roi par les députés du synode national des églises réformées de France, le 27 mai 1617*, La Rochelle, 1617, in-12, p. 4; lettre du duc de Rohan à M. de la Force, du 15 mai 1617, dans É. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, in-8°, p. 33).

3. *Propos doré sur l'autorité tyrannique de Cocino*, 1617, in-12, p. 36; *le Manifeste de la France à Monsieur le maréchal de Vitry*, Paris, 1617, in-12.

de la foule ainsi que la popularité de celui qu'on regardait comme le seul auteur, avec le roi, du renversement de « Conchine » [1].

Au milieu de l'effervescence populaire, hélas! « le misérable Conchine » ne devait même pas trouver de repos dans la mort. Le soir du 24 avril, de la petite chambrette du corps de garde, son corps avait été transporté dans la la salle du jeu de paume du Louvre, rue d'Autriche, fouillé, dépouillé entièrement, mis, nu, par terre; et, vers minuit, enseveli « avec une grosse nappe sale, liée d'un ruban rouge par les deux bouts », on l'avait enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois, sous les orgues, dans une fosse creusée rapidement et immédiatement comblée, les dalles maçonnées par-dessus [2]. Le lendemain, mardi 25 avril, vers neuf à dix heures du matin, des gens s'arrêtaient sous la tribune de Saint-Germain-l'Auxerrois, et, se montrant du doigt la place où le maréchal avait été enterré, piétinaient la pierre de mépris et crachaient par terre. Un attroupement se forma, des individus descellèrent les dalles, dont le mortier était encore humide, les enlevèrent, creusèrent. En vain le clergé, les gens de l'église étaient accourus afin d'engager la foule à se retirer. Celle-ci était trop compacte. Au bruit des cris, on découvrit les pieds du cadavre [3]; les cordes

1. *Réception de Monsieur le baron de Vitry en la dignité de maréchal de France faite en Parlement le mardi 23 mai 1617*, Paris, 1617, in-12; on célébrera son mariage comme un événement public (Boitel de Goubertin, *Hist. tragique de Circé ensemble l'heureuse alliance du cavalier victorieux et de la belle Adrastée*, Paris, 1617, in-12).

2. *Mercure françois*, 1617, p. 205.

3. *L'Enterrement, obsèques et funérailles de Conchine*, Paris, 1617, in-12, p. 5. Les sources contemporaines abondent de détails sur l'incident; nous résumons le récit circonstancié de Chaulnes (*Relation exacte*, p. 466). Voir aussi la lettre de Simon Chabot à Mathurin Chabot du 28 avril 1617 (*Bull. de la Soc. des Bibliophiles bretons*, 2e année, 1878-79, p. 62).

des cloches descendues furent attachées aux jambes et, tout le monde tira le corps qui soulevait la terre encore meuble. Un public immense emplissait le porche, la rue, l'église, monté sur les bancs, sur les clôtures des chapelles, vociférant. Appelé en hâte, le grand prévôt était arrivé avec des archers, suivi d'officiers; il lui fut impossible d'avancer. Les gens, traînèrent vivement le cadavre au milieu d'un concert de huées jusqu'au Pont-Neuf, à l'entrée duquel se trouvait une des potences élevées naguère par le maréchal dans Paris. Un grand laquais pendit le corps par les pieds, la tête en bas, et la foule se rua, chacun voulant frapper, enfoncer un couteau, détacher un bout de chair, pendant que le grand laquais, son chapeau à la main, quêtait pour avoir monté Concini à la potence. En un rien de temps, nez, oreilles et le reste, tout fut coupé, puis, avec des haches et des épées, on détacha les bras, on scia la tête. Une compagnie de gardes-françaises qui passait pour aller entrer en garde au Louvre n'intervint pas sous prétexte qu'elle n'avait pas d'ordre[1]. Au bout d'une demi-heure, on descendit ce qui restait du tronc et, avec des imprécations, on le traîna, à la place de Grève, à la Bastille, finalement rue de Tournon, où on le brûla en chantant.

Et, d'un bout de la France à l'autre, ce furent contre Concini des chansons[2], des feux dans lesquels on flam-

1. « Le roi passant par la galerie et ayant demandé quel bruit c'estoit (que celui qu'on entendait sur le Pont-Neuf) et lui estant répondu que c'estoit le peuple qui avoit pendu le corps du maréchal d'Ancre, témoigna d'être bien marri qu'on n'eut empêché ce désordre de bonne heure » (passage inédit de Chaulnes, *Relation exacte*, Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 148 r°).

2. Voir de ces chansons dans un recueil de pièces concernant Concini, Bibl. de l'Institut, 8° X 457A. On fit des chansons même à l'étranger

bait des mannequins figurant le maréchal, des pamphlets violents, des pièces de théâtre, des romans à clef, des almanachs et des caricatures représentant le tyran abattu sous les traits d'un renard, d'un écureuil, d'un dragon [1]. Dans le nombre aussi, on ne ménageait pas l'ancienne reine régente. En traînant par les rues de Paris le cadavre exsangue de Concini, les manifestants du 25 avril n'avaient pas épargné « les paroles indignes, insolentes et outrageuses contre l'honneur de la reine mère ». L'opinion accabla Marie de Médicis [2].

Qu'allait-on faire d'elle, emprisonnée qu'elle était dans son appartement du Louvre? Après avoir maintenu quelques jours ses rigueurs premières, Louis XIII avait fini par s'adoucir. Il avait autorisé ses sœurs, M. de Bressieux, M. Phélipeaux de Villesavin, — le secrétaire de Marie de Médicis, — à la visiter [3]. Le nonce, sur la prière de Richelieu, qui, dans la débâcle générale, avait résolu, pour sauver sa fortune, de s'attacher à celle de la reine mère, aujourd'hui tombée, mais demain peut-être relevée, avait offert au roi les services de l'évêque de Luçon, pour servir d'intermédiaire entre la mère et le fils, assurant le prince « du

(E. Le Blant, *Une chanson hollandaise sur le meurtre du maréchal d'Ancre*, dans *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 4e série, t. VI, 1875, p. 259).

1. Voir : *la Juste punition de Lycaon, Florentin, surnommé marquis d'Ancre*, Paris, 1617, in-12; *la Descente du marquis d'Ancre aux enfers*, 1617, in-12; *Tragédie nouvelle de la perfidie d'Aman, mignon et favori du roi Assuérus*, Paris, 1622, in-8°; *la Magicienne estrangère*, Rouen, 1617, in-8°; *la Tragédie des rebelles*, par Pierre de Brinon, Paris, 1622, in-12; *Histoire des prospérités malheureuses d'une femme Cathenoise, grande sénéchale de Naples*, Paris, 1617, in-12; voir aussi l'*Argenis* de Barclay (cf. A. Collignon, *Notes sur l'Argenis de Jean Barclay*, Paris, 1902, in-8°, p. 61), etc.

2. Pontchartrain, *Mém.*, p. 390; Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 202.

3. *Journal* d'Arnauld d'Andilly, 1857, p. 285.

grand zèle » du prélat à seconder les intentions royales[1]. Déageant, dont Richelieu avait sollicité l'amitié, avait appuyé, et Louis XIII avait accepté. L'évêque de Luçon, autorisé à voir Marie de Médicis, allait être l'intermédiaire entre le roi et la reine. Le 1er mai, Marie de Médicis fit présenter au prince par le prélat cinq requêtes; elle désirait : être autorisée à quitter Paris, à se rendre, par exemple, à Moulins, ville de son domaine; avoir toute autorité, dans la ville où elle irait; conserver ses revenus, apanages et appointements; connaître quelles étaient les personnes que le roi l'autoriserait à emmener avec elle; cinquièmement enfin, voir le roi avant de partir[2]. Louis XIII, répondit par écrit qu'il accordait tout ce qu'on lui demandait. En ce qui concernait les personnes qu'elle emmènerait avec elle, l'ancienne régente ferait ce qu'elle voudrait. Néanmoins, Marie de Médicis, ayant exprimé le désir d'avoir ses filles, le prince refusa, mais il consentit à ce qu'elle reprît une partie de ses gardes. Il se trouva que le château de Moulins, qui n'avait pas été habité depuis plus de vingt ans, était délabré et exigeait des réparations. Marie de Médicis proposa de se retirer à Blois, ce qui

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 203. Le 24 avril, Richelieu avait fait savoir à Marie de Médicis, par le valet de chambre Nicolas Roger, « la douleur que je ressentois de son malheur auquel certainement je la servirois selon toute l'étendue de mon pouvoir » (Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 159).

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 471. D'après l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital., 1771, p. 96), Marie de Médicis demanda à décider elle-même de l'endroit où elle se retirerait. Arnauld d'Andilly dit (*Journal*, 1857, p. 287) : « Elle désira de s'en aller,... elle choisit Blois ». Bentivoglio écrit : « La reine mère a jugé pour le mieux de se retirer à Blois et d'y demeurer quelque temps » (*Lettres*, Paris, 1680, p. 105). Il est donc inexact, comme Richelieu le prétend, que ce soit Luynes qui ait éloigné Marie de Médicis de Paris (Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 161).

fut accepté. Elle avait hâte de s'en aller. Elle fixa au mercredi 3 mai, sans plus tarder, son départ[1]. Richelieu qui, par Luynes, avait obtenu du roi l'autorisation de la suivre avec la mission « d'être chef de son conseil et d'avoir ses affaires entre les mains », négocia les détails de l'entrevue qui aurait lieu entre le prince et sa mère. Les préparatifs furent poussés activement[2].

Le mercredi 3 mai, veille de l'Ascension, à deux heures et demie de l'après-midi, eut lieu ce départ. La pluie, cessée depuis le 24 avril, avait repris. Une foule énorme remplissait la cour du Louvre et les abords. A l'heure fixée, Louis XIII, accompagné de son frère Gaston, du prince de Joinville, de M. de Luynes, de Bassompierre et de quelques autres, — on avait décidé que ni Vitry ni du Hallier ne seraient présents, — descendit « par la montée du quartier de la reine régnante » à l'antichambre de la reine mère, au rez-de-chaussée, où devait avoir lieu l'entrevue[3]. Il était habillé d'un pourpoint blanc, de chausses rouge écarlate, coiffé d'un feutre noir à plume blanche, botté et éperonné[4]; son visage calme ne révélait aucune émotion[5]. Dans l'anti-

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 471; *Journal* d'Arnauld d'Andilly, p. 287. Il était entendu que l'éloignement était temporaire (lettre du roi à sa mère, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 24; Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 46).

2. Ce fut Richelieu qui demanda à aller avec la reine à Blois (M. de Morgues, *Lumières pour l'hist. de France*, 1643, in-12, p. 52). Il voulut en avoir la permission écrite du roi (Richelieu, *Mém.*, t. I, p, 171). Nous avons l'original de cette permission (Arch. des Aff. étr., France 244, fol. 1 r°). Elle est datée du 11 mai.

3. Un des meilleurs récits est celui que donne Bassompierre, témoin oculaire (*Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 126). L'heure et le lieu sont indiqués par Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 396 r°).

4. *Mercure françois*, 1617, p. 216.

5. Amb. vénitien, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 97.

chambre, une vingtaine de seigneurs, donnant comme mot de passe « saint Louis », étaient entrés. Le roi ayant pénétré, Marie de Médicis se fit attendre « la longueur de deux Pater », puis elle apparut[1]. Elle était « simplement vêtue »[2]; elle avait « la mine basse ». Louis XIII s'avança vers elle, le chapeau à la main, et, d'une voix posée, lui dit : « Madame, je viens ici pour vous dire adieu et vous assurer que j'aurai soin de vous comme de ma mère. J'ai désiré de vous soulager de la peine que vous preniez en mes affaires; il est temps que vous vous reposiez et que je m'en mêle : c'est ma résolution de ne souffrir plus qu'autre que moi commande en mon royaume. Je suis roi, à présent. J'ai donné ordre à ce qui est nécessaire pour votre voyage et commandé à La Curée de vous accompagner; vous aurez de mes nouvelles étant arrivée à Blois. Adieu, Madame, aimez-moi et je vous serai bon fils[3]. » Marie de Médicis avait les yeux pleins de larmes; elle répondit : « Monsieur, je suis très marrie de n'avoir gouverné votre État pendant ma régence et mon administration plus à votre gré que je n'ai fait, vous assurant que j'y ai néanmoins apporté la peine et le soin qu'il m'a été possible, et vous supplie de me tenir toujours pour votre très humble et très obéissante mère et servante. » Puis, allant vers la fenêtre, elle s'accouda et pleura. Elle dit ensuite au roi : « Je m'en

1. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 299.
2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 164.
3. *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre*, p. 12 (récit officieux). Bassompierre résume ce discours (*op.* et *loc. cit.*). Richelieu donne un texte plus long (*Mém.*, t. I, p. 163). C'était probablement celui qu'il avait préparé lui-même; il n'a pas été prononcé. Le mot « Madame » dit par le roi à sa mère est conforme au protocole royal du temps et n'a pas un sens blessant.

vais ; je vous supplie d'une grâce en partant, que je veux me promettre que vous ne me refuserez pas, qui est de me rendre Barbin, mon intendant. » La phrase n'était pas prévue. Louis XIII regarda sa mère sans rien répondre. Elle reprit : « Ne me refusez point cette seule prière que je vous fais ! » Et, comme il se taisait toujours, le regard fixé sur elle : « Peut-être, fit-elle, est-ce la dernière que je vous ferai jamais ! » Le roi ne répondait pas. Elle dit brusquement : « Or sus ! » et, se baissant, elle embrassa son fils. Louis XIII fit une révérence et tourna le dos. La suite présenta ses hommages. Comme Marie de Médicis retenait Luynes afin d'insister auprès de lui sur le sujet de Barbin, le roi se retourna : « Luynes ! Luynes ! Luynes ! » appela-t-il ; puis il sortit. Marie de Médicis, appuyée contre la muraille, entre les deux fenêtres, sanglotait[1].

Elle quitta son appartement avec M. de Bressieux. L'affluence de monde était telle qu'elle eut beaucoup de peine, malgré les gardes, à rejoindre son carrosse. Avec elle montèrent mesdames de Soissons, de Guise, de Longueville, destinées à lui tenir compagnie jusqu'à Bourg-la-Reine. Les chevau-légers du roi, commandés par M. de la Curée et qui devaient aller à Blois, entouraient la voiture. Le cortège était considérable[2] ; il allait tenir depuis le haut de la rue Dauphine jusqu'à l'entrée du Pont-Neuf, vers le Louvre. En tête s'avançait le carrosse de l'écuyer de la reine, dans lequel étaient M. Phélipeaux, le marquis de Thémines et Nicolas Roger,

1. Bassompierre, *op.* et *loc. cit.*; Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1857, p. 299.
2. Le détail de la sortie de Paris est donné par Chaulnes, *Relation exacte*, p. 473.

le fidèle valet de chambre. Puis venait le grand carrosse de Marie de Médicis, couvert de velour noir, traîné de de six chevaux bais ; ensuite un petit carrosse de campagne, préparé pour la route, en cuir de Russie rouge, à fers dorés, recouvert d'une toile blanche, afin d'éviter la poussière, et traîné de six chevaux blancs harnachés de cuir rouge à fers dorés : il était vide; le carrosse de Mesdames, les filles de la reine, qui avaient reçu l'autorisation d'accompagner leur mère jusqu'à trois lieues[1]; les voitures de mesdames de Soissons, de Guise, de Longueville, destinées à ramener celles-ci; celles de madame de Guercheville, de madame de Bressieux; un dernier modeste, contenant les évêques de Luçon et de Chartres, en tout douze ou quinze carrosses. Un grand nombre de gentilshommes à cheval précédaient, escortaient et suivaient; la foule, muette, regardait passer la souveraine déchue[2]. Lorsque le cortège fut engagé dans la rue Dauphine, Marie de Médicis, arrivée au bout du Pont-Neuf, fit tourner brusquement sa voiture à gauche et suivit le quai jusqu'à la rue Saint-Jacques, qu'elle remonta afin de gagner la grande route d'Orléans[3].

D'une des fenêtres de l'appartement de la reine régnante, sur la cour du Louvre, Louis XIII avait vu partir sa mère. Lorsqu'elle fut sortie, il se rendit au

1. Elles l'avaient expressément demandé. Suivant Bentivoglio (*Lettere*, 1863, t. I, p. 211), ce fut le plus grand chagrin de Marie de Médicis que de ne pas emmener ses filles.

2. « Le peuple ne s'abstint néanmoins pas de plusieurs paroles irrespectueuses » (Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 164). Louis XIII parle d'injures qu'on adressa à Marie de Médicis (lettre à sa mère, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 24). Il paraît que Marie de Médicis était très calme et qu'elle n'eut pas une larme (Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 163).

3. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 474.

bout de la petite galerie, et, du balcon, impassible, regarda longtemps le défilé qui suivait le Pont-Neuf. Dès que le dernier cavalier eut disparu, il donna le signal du départ de la cour pour Vincennes[1]...

Dans la grande salle des Pas-Perdus du palais de Justice, les avocats, commentant entre eux les événements, disaient : « Nous avons un roi[2]! »...

1. *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre*, p. 13; Matthieu, *la Conjuration de Conchine*, p. 311. Chaulnes (*Relation exacte*, p. 471), donne les raisons pour lesquelles Louis XIII partit pour Vincennes.

2. *Mercure françois*, 1617, p. 200. Le synode des protestants réuni à Vitré envoya à Louis XIII une adresse dans laquelle il lui disait : « La France cognoist qu'elle a un roi » (*Ibid.*, 1617, t. V, p. 41).

CHAPITRE II

LE PRINCE

Physique de Louis XIII à vingt ans; sa vigueur, son activité. — Son caractère aimable et courtois. — Dignité et sérieux de sa vie; ses mœurs sévères. — Côtés chez lui de jovialité. — Sa bonté envers son entourage; sa bienveillance envers les petits. — Louis XIII est affectueux; les lettres qu'il écrit à son ancienne gouvernante madame de Monglat. — Simplicité de ses manières; son esprit d'économie; habits modestes; sa vie quotidienne sans apparat; ses habitudes rustiques. — Louis XIII n'a pas l'esprit littéraire; il ne lit pas. — Il a du goût pour les arts; il dessine, peint, sculpte, aime l'architecture : le Louvre et Versailles; sa passion surtout pour la musique : Louis XIII compose et exécute. — Sa prédilection pour les arts mécaniques : sa forge. — Les exercices physiques; le roi très bon cavalier, tireur adroit, principalement grand chasseur : les oiseaux de son cabinet. — Louis XIII n'aime pas la danse; il joue à des jeux tels que la paume; accusation qui a été portée contre lui de s'adonner à des occupations puériles. — Le jeune prince toujours aux champs et en voyage.

De taille moyenne, plutôt petit que grand, la tête un peu forte pour le reste du corps, le buste et les jambes minces, le jeune roi qui venait de se révéler à son royaume, ne pouvait guère passer pour un prince séduisant. Sa figure large et charnue, comme celle de sa mère, n'avait aucune finesse : la maladie qui, plus tard, l'amaigrira, ne lui avait pas encore donné cet aspect émacié sous lequel il est connu ; le menton avançait : la bouche demeurait entr'ouverte; la lèvre inférieure, assez épaisse,

débordant sur la lèvre supérieure, au dessous d'un grand nez bourbonien, achevait le profil de quelque Louis XIV vieilli; les cheveux, très bruns et frisés, demeuraient en broussailles, mal tenus; une barbe naissante estompera disgracieusement les joues vers la vingtième année; les traits étaient épais : Louis XIII n'était pas beau [1]. Mais il avait de la distinction. La tête droite, le regard vif, éveillé, le geste souple et alerte, en même temps contenu et digne, lui donnaient « une allure royale ». Il semblait né pour sa fonction. Sully lui trouvait « bonne mine ». Sous des apparences médiocres, c'était un grand seigneur [2].

Le plus remarquable en lui était sa vigueur physique. Le teint bruni par le grand air, les membres rompus aux exercices du corps contribuaient à prêter à sa personne un caractère de virilité élégante. Il était et il sera de plus en plus entre seize et vingt trois ans, d'une force rustique toute militaire, insensible au froid, au soleil, partant en voyage, l'hiver, à six heures du matin sous la neige tombante, restant des journées entières à la pluie sans s'en apercevoir, marchant à pied des heures

1. Pour l'iconographie de Louis XIII à vingt ans, nous avons une belle médaille de G. Dupré de 1623 (Cf. Mazerolle, *Les Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe*, Paris, 1902, in-4°, t. II, p. 137); une série de gravures de Crispin de Pas (dans *le Manège royal de M. de Pluvinel*, Paris, 1623, in-fol.); un portrait anonyme conservé à Florence. Cf. une dépêche de l'envoyé florentin A. Cioli dans Zeller, *la Minorité de Louis XIII*, p. 126; et une lettre du nonce citée par F. Rocquain (*Notes et fragments d'histoire*, Paris, 1906, in-8°, p. 348).

2. Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477; Le Roy *Remarques sur la vie du roy*, Paris, 1622, in-4°, p. 65; de Sainte-Marthe, *Second panégyrique du roi*, (s. l.), 1623, in-12, p. 43; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. II. p. 116; ajouter les impressions d'un témoin voyant entrer Louis XIII dans Avignon en 1622 : T. de Berton, *la Voye de lait ou le chemin des héros au palais de la gloire*, Avignon, 1623, in-4°, p. 48.

« sans s'en ressentir aucunement.[1] » Très actif il ne pouvait supporter de ne rien faire, toujours debout, occupé, « J'aime l'exercice, disait-il à sa mère, et les courses que je fais servent grandement à ma santé[2]. » « Le travail et les fatigues me font vivre, écrivait-il à sa femme Anne d'Autriche : ils me donnent de la santé[3]. » Il s'endurcissait, appliqué à s'entraîner, adorant la vie aux champs, dans les bois, à la chasse. « Ses gens étoient sur les dents », note son médecin Héroard. On le vit une fois faire huit lieues à pied par terrain mouillé; une autre fois, de Saint-Germain, il courut après un cerf jusqu'à Mantes, avec de longs détours, et revint le soir, au pas, après avoir fait quatorze lieues, son cheval recru, lui toujours dispos. Il savait rester des dix-sept heures en selle sans fatigue. Nul roi n'a été aussi résistant[4].

« Je me porte très bien, écrivait-il dans ses lettres; je suis en pleine santé. »[5] A la suite d'une douleur persistante qu'il avait eue au pied, les médecins lui avaient prédit qu'il serait goutteux[6]. Sauf de petits accidents sans suite, il semblait de suffisante constitution. En

1. Les témoignages abondent : on pourrait en relever de très nombreux dans Héroard, par exemple : Bibl, nat., ms. fr. 4 025, fol. 419 r°; 4 026, fol. 28 r°, 50 r°, 318 v°; 4 027, fol. 176 v° (« Sa Majesté a le corps de fer »). Cf. *Le Voyage du roi à Calais*, Lyon 1621, in-12, p. 4; Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 135; de Bellemaure, *le Portrait du roi*, Paris, 1618, in-12, p. 15; etc.

2. Lettre à Marie de Médicis de 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 67.

3. *Ibid.*, p. 134. Cf. *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, p. 17; la dépêche de l'ambassadeur Contarini du 10 novembre 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 90.

4. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4 025, fol. 290 v°, 438 v°; 4 027, fol. 32 r°.

5. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 68 r°.

6. Dép. de l'amb. vénit. du 29 mars 1624, Bibl. nat., ms. ital. 1782, p. 74; et du nonce Corsini, Arch. nat., L. 397, fol. 416 r°.

1622 il toussa longtemps pendant une campagne dans le midi, et on devra le contraindre à prendre le lit parce qu'il était vraiment mal. Mais le cas n'avait pas inquiété les médecins[1]. Ils ne s'inquiétaient pas davantage de la faiblesse du prince du côté des intestins : Louis XIII mangeait des plats indigestes, il se plaignait de douleurs d'entrailles, avait des crises violentes au cours desquelles il rendait, dit Héroard, quantité de « phlegmes. » Il devait être atteint de cette entérite chronique qui plus tard l'emportera : on ne s'alarmait pas[2]. Ce qui intriguait davantage était que Louis XIII ne crachait pas, ni ne se mouchait, ni suait, étranges suppressions « des gouttières les plus naturelles[3] » ; puis qu'il avait quelque chose d'anormal dans la bouche et bégayait un peu. Plusieurs fois, Héroard avait relevé des « relâchements », des « fluxions » de la luette. Quand le prince, sous l'effet d'une émotion, précipitait sa parole, il n'articulait plus : « il s'empoignoit alors le visage de ses mains à demi en furie de dépit de ne pouvoir prononcer comme les autres ». Pour éviter cette humiliation, il parlait peu et lentement[4].

1. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 377, 394; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4 027, fol. 69 r° et suivants ; « Journal » de l'exempt des gardes du corps Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6 163, p. 302 et suiv.

2. Les mentions sont fréquentes dans Héroard ; voir par exemple : Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 434 v°; 4026, fol. 197 r°; 4027, fol 60 r°, 229 v°, 232 r°, 281 v° etc. Cf. Guillon, *La Mort de Louis XIII, étude d'histoire médicale*, Paris, 1897, in-8°. Il y a des « formes que l'on observe pour servir le roi lorsqu'il est malade » : Bibl. nat., ms. Dupuy 218, fol. 296; nouv. acq. fr. 7859, fol. 101.

3. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 135: Vauquelin des Yveteaux, Note sur le prince : Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 182; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 66 r°; 4027, fol. 83 v°.

4. Sur le bégaiement de Louis XIII, voir les passages d'Héroard (éd. Soulié), t. I, p. 7, 61, 184, 209, 270, 278; t. II, p. 159; des dépêches du nonce, d'octobre 1623 (dans Zeller, le *Connétable de Luynes*, p. 286);

C'était un roi aimable et gracieux. Lorsqu'il causait, il avait un sourire exquis, « très doux », dit l'ambassadeur vénitien Pesaro[1]. Il répondait aux saluts avec empressement, ôtant son chapeau, ce qui choquait beaucoup les Espagnols, « le roi d'Espagne, disait l'un d'eux, ne retirant le sien qu'au Saint-Sacrement[2] ». Il donnait audience sans morgue, priait les gens de se couvrir, toujours courtois, affable, plein de bienveillance. Les ambassadeurs étrangers rendant compte de leurs entrevues avec lui, répètent combien il était accueillant, sympathique, vous disant que vous étiez le bienvenu, qu'il vous voyait avec plaisir, écoutant attentivement ce qu'on lui expliquait. « Il causoit de fort bonne grâce. » On remarquait qu'il avait une mémoire excellente et qu'il se rappelait la figure des gens, leurs noms, des détails de leur existence, même au bout de plusieurs années[3].

Ce qu'ont admiré le plus ses contemporains en lui a été le sérieux de sa vie. Élevé dans un milieu libre, fils d'un père dont les exemples n'étaient pas précisément recommandables, il a été sévère de conduite. De sa mère, il tenait un tempérament froid. Il fut irréprochable. On relevait « sa grande modestie et honnêteté ». A quelqu'un

de l'ambassadeur vénitien du 27 janvier 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 557), du 29 septembre 1620 (*Ibid.*, 1774, p. 264); Herbert de Cherbury, *op. et loc. cit.;* les *Anecdotes de l'histoire de France tirées de la bouche de M. du Vair*, dans *Mém.* de Marguerite de Valois, éd. Lalanne, 1858, p. 295; Bassompierre, *Mém.*, éd. Chantérac, t. III, p. 137.

1. Dépêche du 16 février 1624, Bibl. nat., ms. ital. 1781, p. 304.

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 467; Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. VII, p. 269.

3. Sur tous ces détails voir les dépêches des ambassadeurs vénitiens (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 5; 1771, p. 86, 120; 1777, p. 91, 133); le *Journal* de Daniel Manceau (dans *Arch. hist. de la Saintonge*, t. I, 1874, p. 220); Jean Danès (*Toutes les actions du règne de Louis XIII*, 1643, in-4°, p. 335) et Mme de Motteville (*Mém.*, t. I, p. 372).

qui lui faisait remarquer une jolie femme il répondait : « il est vrai qu'elle a de la beauté, mais la reine est encore plus belle. » A un autre qui osait lui parler des facilités qu'un roi peut rencontrer, il ripostait vivement : « Jà, à Dieu ne plaise que l'adultère entre jamais en ma maison[1] » ! Il n'aimait pas les décolletages exagérés. « Nous remarquions en lui, écrit Malherbe, une très grande répugnance à toutes sortes de vices[2]. » Il détestait le mensonge ; il avait en horreur les mots grivois : quand son entourage, gens de la cour de Henri IV, ayant de la peine à se contenir, risquaient des plaisanteries vives : « Je ne veux point que l'on dise des saletés et des vilenies ! » prononçait-il avec colère[3]. Aussi le P. Cotton vantait-il au duc Maximilien de Bavière la bonne nature du prince toute portée au bien[4]. L'opinion était unanime. C'était à qui proclamerait, comme le nonce Corsini, « l'immuable vertu du roi, » son « innocence et probité, » son éloignement pour toutes les distractions habituelles aux gentilshommes de son âge, le jeu, les femmes. On énumérait ses qualités morales[5]. A neuf ans, il s'était fait à lui-même un tableau de ceux des anciens rois, ses prédécesseurs, qu'il voulait imiter, avec la vertu correspondante à chacun d'eux : Saint-Louis, la piété ; Henri IV, la clémence ;

1. Jean Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 364, 366, 368 ; Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, *L'Empire du juste selon l'institution de la vraie vertu*, Paris, 1632, in-4°, Préface.

2. Malherbe, lettre à Luynes, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 394.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 250 v°.

4. Lettre du P. Cotton au duc de Bavière, Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 139 r°. Cf. Dupiney, *Panégyrique présenté au roi*, (s. l. n. d.), p. 57.

5. Dépêches du nonce de 1621 et 1623, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 2, 283, 286 ; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 120.

Louis XII, la justice; Charlemagne, la vaillance; Charles V, la tempérance; Pharamond, l'amour de la vérité, — dernière rencontre plutôt fâcheuse, Pharamond n'ayant jamais existé. — Il avait cent fois écrit cette liste, en français et en latin : il la savait par cœur [1]. « Nous avons le plus débonnaire, le plus pieux et juste roi dont Dieu nous ait favorisé, » répétait le populaire. On appelait Louis XIII « le juste » : — ce surnom lui est resté. — Tout attendri le vieux Sully écrivait : « Sa conduite, sa personne, ses mœurs, ses entreprises ne produiront point seulement des admirations, mais des voix d'exultation, des chants de gloire et de triomphe! » C'était le plus vertueux des rois [2]!

Cette vertu n'avait rien d'austère. Louis XIII causait volontiers gaiement. Quelqu'un qui l'a beaucoup approché, l'historiographe Bernard, disait : « il entretenoit le plus souvent une compagnie de gentillesses et de bons contes qu'il faisoit aussi facilement et disertement qu'autre que l'on ait jamais ouï parler : ses termes étoient significatifs, sans impropriété ni superfluité; il savoit bien y donner le sel et la pointe, y faisant trouver le mot pour rire, sans offense d'aucun, sans mépris ni médisance, ce qu'il n'aimoit ni supportoit aux autres, non plus qu'à soi-même [3]. » Quelques familiers, Bassompierre, par exemple, étaient admis à venir causer avec

1. Nous avons plusieurs exemplaires de cette liste copiée de sa main en français ou en latin (Bibl. nat., mss. fr. 3798, fol. 44 r°; 3815, fol 14 r°).

2. *Réjouissance de la France sur l'élection et rétablissement de Monseigneur du Vair*, Paris, 1617, in-12, p. 24; Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477. Contarini dit que Louis XIII est « un ange que Dieu a donné à la France » (dép. du 14 juillet 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 132).

3. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 6.

lui, le soir, souvent tard, jusqu'à onze heures. A table, en campagne, Louis XIII menait la conversation, riant. Dans ses moments de gaieté il tutoyait. Tallemant assure qu'on lui attribuait « de plaisantes choses », notamment certaines chansons gaies. Même facile et aimable, comme son père Henri IV, il permettait à son égard, au moins pour quelques intimes, cette liberté d'allure, spirituelle, familière, qui était assez courante avec la majesté royale du début du XVII[e] siècle, et ne le sera plus guère avec celle de la fin : « Sire, me faites-vous la mine à bon escient ou si vous vous moquez de moi? » lui disait un jour Bassompierre, voulant avoir le cœur net de certaine froideur du roi[1]. A tout instant, dans le journal d'Héroard, on lit : « gai, s'entretient avec les seigneurs, rit, chantonne[2]. » Bien qu'il n'eut rien à proprement parler de brillant et qu'il ne fut pas ce que nous appellerions « un homme d'esprit », on citait néanmoins de ses réparties. Une fois, à Rouen, à la cathédrale, assistant à l'abjuration d'un ministre protestant, comme il était contraint par le flot du public de reculer jusqu'aux stalles des chanoines et, pour mieux voir, de monter dessus, un huguenot connu, qui était là, lui jetait quelques mots en riant. « Je monterais encore bien plus haut pour vous voir, si vous en faisiez autant ! » ripostait le prince[3]. Il était jovial à ses heures. Il se divertit fort, certain jour, près de Saint-Germain, où il se

1. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 215, 222, 223; Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 242; Héroard, Bibl. nat. ms. fr, 4027, fol. 62 v°.

2. Héroard, *op. cit.*, fol. 69 v°, 70 r°.

3. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, Paris, 1618, in.-12, p. 73 : « Je n'estois pas loin de Sa Majesté », dit Bellemaure.

promenait et revenait le long de la Seine, à écouter une meunière qui le suivait en l'agonisant de sottises, le prenant pour un fauconnier qui lui avait volé une poule : au lieu de se faire reconnaître, le prince excitait la bonne femme par ses dénégations[1]. Aucun de ses intimes n'a mieux connu ce côté de Louis XIII plaisant, moqueur, d'une gaieté d'ailleurs pas toujours des plus raffinées, que M. de la Curée, Gilbert Filhet, seigneur de la Curée, vieil ami d'Henri IV, commandant la compagnie des chevau-légers du roi, nommé maître de camp de la cavalerie légère en 1620. Nous avons quelques lettres de Louis XIII à M. de la Curée : elles sont pleines de bouffonneries. Il appelle son correspondant « le Nétron », « Dieu Nétron ». Le sens des plaisanteries nous échappe : elles font allusion à des faits que nous ignorons[2]. Sous l'influence de la maladie qui plus tard, lentement, le rongera, Louis XIII est peut-être devenu sombre : il ne l'était pas à vingt ans. Son médecin note quand il est triste : la remarque paraît rarement. Il était plutôt timide : la réserve que lui imposait la timidité pouvait parfois, aux yeux des gens non prévenus, passer pour une vague mélancolie, tout au moins attester l'absence de joie : il n'en était rien. Les moments de joie existaient. Cette disposition va souvent avec un fond de bonté naturelle[3].

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 142 v°; voir d'autres traits analogues, ms. fr. 4025, fol. 463 v°; 4027, fol. 169 r°.

2. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 104 r°, 172 r°, 173 r°. Voici un exemple de ces lettres : « Le Nétron, les merveilles que vous me racontez de ce pays-là ne sont pas semblables à celles de deçà, car le Marais ayant été jusqu'aux portes du Paradis, a fait une conférence avec le Dieu Bacchus du sujet de sa maladie... etc. ».

3. Vauquelin des Yveteaux parle de « l'âme mélancolique de S. M. »

Louis XIII était bon. Dès son enfance, on avait remarqué chez lui une tendance à ce qu'on appelait « la mansuétude ». « Le roi est bon et a la conscience tendre, » écrivait Fontenay-Mareuil. Dans tous les écrits du temps les mêmes expressions reviennent, témoignant des impressions des contemporains sur « l'accoutumée bonté, » « la sincère bonté, » du jeune prince qui est vraiment « doux et débonnaire ». « Il est, de soi-même, d'un fort doux et fort bénin naturel, disait quelqu'un qui l'a vu de près; il n'y a rien au monde de meilleur[1]. » Et cette bonté se manifestait sans doute dans l'accueil bienveillant qu'il faisait aux personnes reçues par lui en audience; mais elle apparaissait aussi de façon utile à l'égard de ceux qui l'entouraient : il était dévoué : « je ne manquerai jamais de bonne volonté pour ceux qui m'appartiennent », écrivait-il une fois[2]; il le montrait. Bassompierre s'étant brouillé avec M. de Luynes, le favori, et redoutant quelque grosse disgrâce, n'en dormait plus; Louis XIII le réconfortait lui glissant à l'oreille : « Bassompierre, mon ami, ne t'ennuie point, et ne fais semblant de rien[3] ». Il ne refusait pas les recommandations qu'on lui

(Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 209). En réalité Héroard relève bien les jours où le prince est « pensif et triste » (par exemple, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 114 r°). Sur la timidité du roi, voir Montpouillan (*Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 42).

1. Jean Héroard, *De l'Institution du prince*, Paris, 1609, in-8° p. 100; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 166; *Discours véritable fait par le sieur de Brèves du procédé tenu lorsqu'il remit entre les mains du roi la personne de Mgr le duc d'Anjou*, Paris, 1618, in-4° p. 39; *Petit avis d'un ferme catholique*, 1622, in-12, p. 2; *le Prince absolu*, Paris, 1617, in-12, p. 15; lettre du duc de Bouillon à Louis XIII du 1er mars 1621, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7798, fol. 244 r°.

2. Lettre au comte de Soissons (de vers 1620), Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 71 r°.

3. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 223.

demandait, notamment pour les procès. « Monsieur de Verdun, mandait-il au premier président du Parlement de Paris, je ne suis point en doute de la bonne justice qui se rend à chacun dans mon Parlement, mais désirant que mes officiers domestiques se ressentent plus particulièrement des effets de ma bonne volonté, je vous recommande volontiers la justice de leur cause. Ainsi, ayant su que Biart, l'un de mes valets de chambre, avoit un procès par devant vous, important de la plus grande partie de son bien, je vous ai voulu faire cette recommandation en sa faveur, pour vous inciter davantage à la protection de son bon droit[1]. » Assez près regardant sur le chapitre de l'argent, il donnait cependant à ses entours : 6 000 livres à son valet de garde-robe, 1 200 livres au valet de chambre couchant près de son lit. Il fit une fois rebâtir à ses frais la maison d'un de ses écuyers de cuisine, Georges, rue Fromenteau[2]. Les plus petits l'occupaient comme les autres. Quoique roi, il écrivait au grand maître de sa maison, le comte de Soissons, afin de lui recommander la nomination d'un simple « galopin » à la charge d'aide de fourrière — le fils d'un chef de fourrière mort chargé d'enfants. — « Vous en priant comme je le fais, disait-il, vous êtes assuré me faire en cela service agréable[3]. » Mais les affaires pour lesquelles on a davantage sollicité son intervention ont été encore des

1. Lettre du 25 octobre 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 164 r°. Voir aussi des lettres de recommandation pour le fils de Tronson (*Ibid.*, fol. 89 v° et 90 r°) et d'autres lettres en faveur de diverses personnes (*Ibid.*, fol. 119 r°, 134 v°, 143 r° et suiv.; 146 v°).

2. Bibl. nat., ms. fr. 18191, fol. 214 r°; E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, p. 36; Bibl. nat., ms. fr. 3 722, fol. 152 r° (Lettres à MM. de Fourcy et Donon, du 30 juillet 1622, pour la reconstruction de la maison de Georges).

3. *Ibid.*, fol. 72 v°.

affaires de mariage. On le priait d'appuyer les demandes de soupirants en insinuant qu'il n'oublierait pas leur avenir. « J'aiderai à son avancement, » écrivait-il à madame de la Rinville, d'un lieutenant de sa compagnie de mousquetaires, M. Lavergne, sollicitant la main de la fille de la dame. Certain père résistait-il? Louis XIII faisait intervenir des tiers : « vous me ferez plaisir, expliquait-il au premier président de Rouen, de vous employer pour vaincre le doute dudit vicomte contre lequel je ne veux user d'aucune autorité, lui laissant la liberté tout entière qu'ont les pères dans leurs familles. » Et si quelque rival venait à la traverse, Louis XIII le rembarrait : « M. de Manneville, comme l'on m'a dit que vous recherchiez d'épouser la demoiselle d'Agoville, j'ai cru que vous n'aviez pas su la recommandation que j'ai faite à son père en faveur du sieur de la Fontaine qui s'estoit, premier que vous, embarqué à cette même poursuite, laquelle l'on ne me fera pas plaisir de traverser. C'est pourquoi je vous ai voulu envoyer ce porteur, avec la présente de ma main, afin que vous ne soyez surpris continuant une poursuite qui me seroit désagréable[1]. »

Aux humbles, Louis XIII était bienveillant. Un jour, en chasse, rencontrant un malheureux « petit porte panier, » un gagne-petit, et l'arrêtant, — l'autre, effrayé croyait avoir affaire à des voleurs, — Louis XIII, amusé, lui faisait étaler sa marchandise, puis souriant la lui achetait tout entière[2]. Il donnait aux pauvres. Tous les mois,

1. Lettres de 1622, 1623 et 1624, *Ibid.*, fol. 152 v°, 168 r°, 171 v°, 176 r°, 193 r°, 212 r°.
2. Héroard, 4 janvier 1618, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 2 v°.

il prélevait sur le fonds de ses « menus plaisirs » huit cents écus qu'il faisait distribuer[1]. Quand le palais de justice de Paris fut incendié, en 1618, et que les marchands qui avaient leurs boutiques à la grande salle se trouvèrent dans la misère, il donna pour chacun d'eux deux mille écus et statua qu'ils auraient six ans afin de payer leurs dettes[2]. En campagne ou en chasse on le voyait se jeter à l'eau afin d'aller au secours d'individus qui se noyaient[3]. Tallemant des Réaux, dont l'historiette sur Louis XIII est pleine de fables, écrit que le jeune roi était « un sournois qui n'avoit guère de cœur » : il se trompait.

Pour certains, Louis XIII était même affectueux. L'Estoile avait déjà remarqué, à propos de la vive amitié du prince pour Pierrot, le fils d'un pauvre jardinier de Saint-Germain, combien il était tendre, sautant au cou de son petit compagnon, l'embrassant devant tout le monde[4]. La personne qui a le mieux pu apprécier sa sensibilité, est encore son ancienne gouvernante, madame de Monglat, qu'il appelait toujours, à vingt ans comme à six, « Mamanga »[5]. Il lui écrivait, lui qui n'écrivait guère ; il se rappelait à son souvenir; il lui racontait ses succès en campagne : « Mamanga, autant que je sais que vous m'aimez véritablement, je suis

1. de Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p, 72; Le Roy, *Remarques sur la vie du roi*, Paris, 1622, in-4°, p. 47; lettre du P. Cotton, Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 139 r°.

2. *Livre de raison de Bertrand Lespervier*, dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1905, p. 135; Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris, Arch. nat., H. 1799, fol. 172 et suiv.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 186 r°; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 375.

4. L'Estoile, *Journal*, éd. Champollion, t. X. p. 383.

5. Sur Mme de Monglat, voir notre *Au temps de Louis XIII*, p. 6 et 46.

assuré que vous serez bien aise d'apprendre comme tout me réussit avec gloire et heureusement; je veux que Filandre (la personne qu'il lui envoie) vous dise ce qu'il a vu en peu de temps : n'en pleurez pas de joie ; toutefois je crois que vous ne pourrez pas vous en empêcher. Cette bonne opinion que j'ai de vous fait que je vous en aime encore mieux. Vous me faites plaisir de me mander de vos nouvelles [1]. » Il était touché de la fidélité affectueuse de « Mamanga ». « Je sais comme vous m'aimez, je suis fort assuré que vous ne changerez jamais [2]. » Il savait tempérer la familiarité à laquelle cette affection pouvait conduire l'ancienne gouvernante, par des nuances de ton marquant la situation royale de l'élève : mais l'affection prédominait : « vous ne doutez point que je vous aime et que ce soit de tout mon cœur [3]. » Cette tendresse de cœur, il la témoignait encore dans les lettres de condoléances qu'il adressait à ceux qui venaient de perdre un être cher, père, femme ou fils [4]. Il était sensible. Il avait une vive sensibilité qu'il cachait sous des dehors un peu froids, par timidité et dignité. Au fond il avait une âme simple.

Des rois de France du xviie et du xviiie siècles, hormis Henri IV, il a été certainement celui des Bourbons qui a joint la plus grande simplicité de manières à la modestie la plus patiente. Malgré ses allures royales, il

1. Bibl. nat., ms. fr. 3815, fol. 3 v°; lettre datée des Ponts de Cé du 8 août 1620.
2. Bibl. nat., ms. fr. 3798, fol. 11 r°; lettre datée de Boulogne du 31 janvier 1620.
3. *Ibid.*, fol. 12 r°, 48 r°.
4. Voir par exemple une lettre à M. de Bellegarde sur la mort de son frère, datée du 28 juillet 1621, Bibl. nat., ms. fr, 3722, fol. 129 v°.

avait des goûts de particulier. « Tout prince qu'il est, écrivait Balzac, il mène une vie plus modeste et plus régulière que ne font les simples citoyens des petites républiques[1]. » C'était beaucoup dire. Assurément le cadre de la vie royale au Louvre, conservé des élégants Valois du xvie siècle, était toujours celui qui convenait à la Majesté du roi Très Chrétien : Louis XIII n'était pas ému par cet apparat. Il n'était sensible à rien de ce qui pouvait le glorifier : « Inaccessible aux louanges pour soi, au point qu'il les tarit, écrira Saint-Simon, Louis XIII connoissoit l'humilité; il la savoit pratiquer à ses propres dépens. » « Rien n'égaloit ce mépris, ce détachement, cette aversion des louanges. Il poussa peut-être trop loin l'indifférence personnelle, la défiance de lui-même[2]. » C'était chez le prince instinct naturel, absence de vanité ou d'orgueil, en même temps vertu religieuse.

Une des formes de cette simplicité fut l'esprit d'économie. De bonne heure, on avait cru remarquer en lui la même tendance que chez son père à « l'avarice ». Il était peu dépensier, « bon ménager », disaient Sully et Bassompierre, lequel ajoutait pourtant : « en petites choses, car il n'y eut roi de France qui eut tant donné, tant dépensé et par conséquent tant tiré parti de son royaume que lui. » Attentif pour de modestes sommes, si, à l'occasion, il ne comptait pas pour de grandes, il faisait lui-même les prix et marchés des objets qu'il achetait[3].

1. Balzac, *le Prince*, dans *Œuvres*, éd. Moreau, Paris, 1854, t. I, p. 38. Pour comparer avec la manière de vivre d'un riche particulier du temps, voir G. Colletet, *le Roman satyrique*, Paris, 1624, in-12, p. 1016.

2. Saint-Simon, *Parallèle*, p. 71, 73, 104, 106, 156.

3. *Nouv. arch. de l'art français*, 1879, p. 225. N. Lefèvre prévoyait

Il s'habillait, d'ordinaire, simplement. Au lieu que le goût du temps était de paraître, le jeune roi, mettait couramment des draps modestes à couleurs éteintes. Il détestait le faste des courtisans couverts de passementeries d'or, de clinquants, de rubans, occupés à « muser, muguetter sur le pavé de Paris, riolés, piolés, dorés et empanachés pour soutenir l'éclat des yeux efféminés d'une dame et plus curieux mille fois à ajuster une rotonde, amieller leur perruque et donner le tour à leur fraise [1] ». Il avait fait promulguer une *Ordonnance pour le règlement et réformation de la dissolution et superfluité qui est ès habillemens et ornemens d'iceux*. Il la renouvela plusieurs fois [2]. Il ne voulait sur lui pour la vie de tous les jours ni clinquant ni broderie ; dans ses intérieurs, il portait un habit de ratine. Lorsqu'il sortait, en dehors des cérémonies, il s'habillait en simple soldat, vêtu de bure, un castor gris sur la tête [3] : c'étaient les goûts de son père. Mais encore, comme son père, savait-il conserver son rang, et s'il le fallait, paraître, dans les circonstances solennelles, avec l'éclat de la majesté royale : à la réception d'un légat, on le verra revêtu d'un habit brodé de fleurs et de feuillages de diverses couleurs, le pourpoint de satin blanc, le man-

dès 1612 que Louis XIII « tiendroit un peu de l'avarice de son père » (*Anecdotes de M. du Vair*, dans *Mém.* de Marguerite de Valois, éd. Lalanne, 1858, p. 296). Cf. Sully, *Economies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477: Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 165. C. Malingre explique que le roi était obligé d'être économe en raison de l'état précaire des finances (*Troisième tome de l'histoire de notre temps*, Paris, 1624, p. 8).

1. *Les Caquets de l'accouchée*, éd. Fournier, p. 222, 239; *le Courrier fidèle envoyé à la noblesse française*, (s. l.), 1622, in-12, p. 8.

2. Publiée le 26 mai 1617, renouvelée entre autres le 8 février 1620.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 434 r°, 436 r°, etc.; de Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, in-12, p. 18; Jean Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 386.

teau, les hauts-de-chausse et les jarretières couleur « fleur de pêcher », bas blancs, baudrier avec agrafes d'argent, sans pierreries : de ces costumes qui valaient de 15 à 1 800 livres[1]. Il conservait dans sa maison toute la suite traditionnelle des fournisseurs de luxe du souverain, gantiers, colletiers, tailleurs, chaussetiers[2]; pour son usage personnel, il en usait peu : ses manières étaient modestes.

Elles ne l'étaient pas moins dans l'existence quotidienne. Sa dignité royale ne l'empêchait pas de vivre à sa guise sans que l'éclat de son rang le contraignit à la gêne et aux incommodités inutiles. S'il était besoin, il voyageait en poste[3]. Il se levait de bonne heure, six heures, six heures et demie et, en cas de nécessité, trois, quatre heures du matin, sans se soucier du « lever » officiel en apparat. Quoique généralement il mangeât seul, moins pour obéir aux habitudes royales que par préférence, il ne se privait pas d'inviter du monde à sa table, au moins hors du Louvre. Une fois à Mirambeau, dans le midi, il invitait quinze à vingt seigneurs à souper. L'exempt des gardes du corps, Bordeaux, surpris, appelle cette fantaisie « une débauche ». « Cette débauche vint de lui-même », écrit-il. A la fin du repas, levant son verre, le jeune roi « faisait boire les autres de la compagnie aux santés[4] ». Une autre fois,

1. *Visite du Cardinal légat F. Barberini à Louis XIII*, dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1875, p. 172 : E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, in-8°, p. 90. Nous avons vu plus haut le brillant costume que portait Louis XIII le jour du départ de Marie de Médicis.

2. Bibl. nat., ms. Clairambault, 378, fol. 382 v°, 400 v°, 402 v°.

3. Dépêche de Contarini du 10 novembre 1620 : Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 90.

4. « Journal » de l'exempt Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6 163,

près de Saint-Germain, à la Chaussée, sur la Seine, propriété du président des comptes Chevalier, il soupait seul dans une salle, la suite étant dans une galerie; il venait avant la fin du repas retrouver les convives : « que personne ne bouge, faisait-il, à peine de ma disgrâce! » puis il se plaçait entre MM. du Maine et de Rohan qui, vers le milieu de la table, levaient leurs verres pour boire à la santé du roi et « il leur faisoit raison » en buvant à son tour à la santé de tous[1]. Il acceptait qu'on l'invitât, seulement hors de Paris, en campagne, et n'importe comment, sous des tentes, « sous une feuillée ». Toujours à cheval par monts et par vaux, en chasse, en voyage, il était cent fois exposé à ne pas trouver de quoi manger. Il se contentait de peu ou de rien. Il n'y mettait aucune mauvaise grâce. Il entrait, dans la maison d'un pauvre paysan et y mangeait « un grand morceau de pain bis sans boire [2] ». Le cas échéant, on le voyait dîner dans une cuisine, s'attabler avec les gens de sa suite[3]. Il ne redoutait pas de mettre la main à la pâte, portant lui-même les plats sur la table. Il lui arriva de faire cuire son dîner; une fois, surpris par la nuit avec son grand écuyer et seulement un porte-manteau comme suivant, il s'installait dans une hôtellerie, arrêtait « un poulailler de Senlis qui portoit (des poulets) à des conseillers et maîtres des comptes à Paris, » prenait une

fol. 17 r°. Héroard raconte d'autres faits de ce genre : Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 17 r°, 50 r°, 51 r°, 57 v°. Le protocole ne veut pas que le roi invite des particuliers à sa table au Louvre.

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 405 r°; Chaulnes, *Relation exacte*, p. 482.

2. Le 26 juillet 1618, du côté de Montmorency : Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 70 v°.

3. Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 21 r°, 22 r°.

volaille et la mettait au feu[1]. Près de Tonneins, en 1621, le personnel de « la bouche » — service de la cuisine personnelle du roi — n'étant pas là, « chacun mit la main à la cuisine : le roi se coupa au doigt en fendant un bâton pour faire flamber du lard sur une carbonate de mouton. Sa Majesté voulut que ce qui avoit été préparé en commun fut mangé en même table[2] ». Comme cuisinier il réusissait surtout les plats d'œufs. Un jour de mauvais temps où il avait longtemps marché « ayant le vent à la face et la pluie sur le dos, il entroit en une auberge, lui onzième, et faisoit lui-même une omelette, avec du pain et autres choses, fort épaisse; la faisoit rissoler, en mangeait un peu et buvoit un coup de vin fort trempé ». Il s'occupait aussi bien de son marché que de sa cuisine. Nous venons de le voir acheter de la volaille. Dans un voyage à Calais, se trouvant près de Boulogne, il ira « sur la rive de la mer, attendant les bateaux qui revenoient de la pêche, achètera deux plies et deux soles et donnera une pistole. » Le vendredi, à Saint-Germain, il s'amusait « à aller faire la recette de son poisson[3] ». Personne ne se choquait : les exemples d'Henri IV, étaient encore récents : on estimait que « la délicatesse ne valoit rien aux armes et nuisoit à la réputation de ceux qui les commandent ».

Cette rusticité, Louis XIII la manifestait de toute espèce de manières. Avait-il soif en cours de route, il

1. *Ibid.*, fol. 159 r°.
2. J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu. *Hist. de Henri IV*, Paris, 1631. in.-fol., t. II, p. 159; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 271 v°, 372 v°; 4027, fol. 220 v°. Louis XIII faisait aussi des beignets (fol. 14 r°) et des confitures (4026 fol. 221 v°).
3. *Ibid.*, fol. 390 r°; 4025, fol. 453 v°.

ne se gênait pas, à défaut de verre, pour boire dans son chapeau, comme les soldats[1]. A l'étape, il donnait allègrement un coup de main à la préparation de son gîte. « Il s'accommodoit lui-même ». Vingt fois, afin d'aller plus vite, il aida le garçon de chambre à faire son lit[2]. Il voulait savoir tout faire. On le vit, à Saint-Germain, « s'en aller au galop en haut du préau qui est vers le bout du parc et, à l'exemple de ses petits gentilshommes, quitter son pourpoint, se coiffer de son mouchoir, débrider et desseller son cheval, le frotter et lui donner à manger du foin nouveau pris dans le pré : » il faisait le palefrenier[3]. Son père avait dû apprendre tous les métiers dans sa rude existence de roi pauvre et de soldat de fortune : par instinct et par goût le fils l'imitait, c'était chez lui une forme de la curiosité. Cette curiosité universelle l'a-t-il appliquée aux choses de l'esprit? Louis XIII a-t-il été un « intellectuel »?

Non, le jeune roi n'a pas été un « esprit littéraire. » Le goût du temps n'y était pas. Des gens s'élevaient contre les abus de l'instruction, réclamant la suppression des universités, à l'exception de quatre, ne voulant que quelques savants et non cette quantité inutile de lettrés[4] : gentilshommes et courtisans passaient pour ignorants; ainsi le voulait la mode[5]. Apprendre la

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr., 4025, fol. 421 v°.
2. *Ibid.*, 4027, fol. 91 r°.
3. *Ibid.*, 4025, fol. 283 v°.
4. *Advis à Messieurs de l'assemblée*, 1618, in-4°, p. 5. « Je veux croire, dit l'auteur, que l'intention de ceux qui nous ont amené ce nombre effréné de collèges estoit bonne, mais l'expérience nous a fait voir que les effets en sont très pernicieux. Les sciences ne sont bonnes que pour les grands esprits. »
5. C. Sorel, *Histoire comique de Francion*, 1641, in-8°, p. 475.

danse, la musique, un peu de mathématiques, savoir tirer des armes, aller ensuite en garnison à Metz et à Calais pour se familiariser avec le métier militaire, après quoi passer quinze mois dans une « académie », à Paris, afin de devenir un « bon homme de cheval » était le programme d'éducation d'un garçon bien-né[1]. Louis XIII avait suivi ce programme, mais cependant il avait eu davantage et mieux.

Saint-Simon raconte qu'il avait été élevé dans l'ignorance et qu'on ne lui avait même pas appris à lire[2] : c'est inexact. Henri IV, qui avait reçu une éducation un peu sommaire et dont il n'était pas très fier, plus tard, avait voulu que son fils fut instruit. Il tenait à ce qu'il sut le latin, qu'il apprit des langues étrangères[3]. Louis XIII sut le latin : « lui ayant lu quelques passages latins, écrivait Bernard, je reconnoissois qu'il n'y avoit guère de mots si difficiles qu'il n'interprétât[4] ». A six ans, on lui avait donné pour précepteur le léger et fantaisiste Vauquelin des Yveteaux; deux ans après, le vénérable Nicolas Lefèvre, enfin M. Fleurance Rivaut, un homme « fort savant aux mathématiques. » Il apprit beaucoup de choses. Il étudia l'histoire. Bassompierre se vit un jour relever vertement par lui une affirmation au sujet d'un fait historique, concernant Catherine de Médicis, que le prince connaissait mieux que le brillant

1. N. Pasquier, *Lettres*, Paris, 1623, in-12, p. 321.

2. Saint-Simon, *Parallèle*, p. 7. Voir aussi : *Extrait de l'inventaire qui s'est trouvé dans les coffres de M. le chevalier de Guise*, 1615, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. V, p. 148.

3. Note de Vauquelin des Yveteaux sur l'éducation de Louis XIII, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 197, 198; J. B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 115.

4. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, p. 5.

gentilhomme : « Vous ne pensiez pas Monsieur, dit Montpouillan à Bassompierre mortifié, que le roi sut ces choses-là comme il les sait et beaucoup d'autres encore[1] ! » Il étudia la géographie; il dessinait admirablement les cartes[2]. Comme langues étrangères, il sut l'espagnol; — son professeur fut Ambroise de Salazar[3]; — l'italien, qu'il connaissait assez pour pouvoir suivre un sermon ou une comédie[4]. Il travailla les mathématiques. Son éducation était faite avec des intentions pratiques : la première leçon que lui donna M. Lefèvre, en 1611, portait sur *l'Art de régner* de Basile Ier dit le Macédonien, empereur grec du IXe siècle; et l'on commentait devant le jeune prince des extraits de Tertullien sur le gouvernement des peuples[5].

Grâce, moitié à ce programme un peu lourd, moitié à des dispositions insuffisantes, Louis XIII fut un élève médiocre. Le travail scolaire l'ennuyait : « Il n'aimera nullement les lettres, gémissait M. Lefèvre, le précepteur, ni les gens de lettres : il a un grand dédain des lettres. » Dès qu'il le pourra, Louis XIII congédiera ses précepteurs et les remplacera par de simples lecteurs. L'étude livresque lui était fastidieuse[6].

1. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 139.
2. J. B. Matthieu, *op. cit.*, t. II, p. 60.
3. Reçu de 300 livres de Salazar « qui enseigne la langue espagnole au roi », 22 janvier 1615 : E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, p. 23. Voir, A. Morel-Fatio, *Ambrosio de Salazar et l'étude de l'espagnol en France sous Louis XIII*, Paris, Picard, 1900, in-16.
4. « L'entend bien. » Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 439 r°.
5. Héroard, *Journal*, éd. Soulié, t. II, p. 77, 93. « Dictionnaire géographique abrégé; conseils au jeune roi sur sa conduite privée et sur son gouvernement, extraits des ouvrages de Tertullien », Bibl. Mazarine, ms. n° 2122.
6. *Anecdotes de l'histoire de France tirées de la bouche de M. du Vair* dans *Mém.* de Marguerite de Valois, éd. Lalanne, 1858, p. 295.

Il ne lira pas. A peine feuilletait-il les œuvres d'Elien sur la fortification, de du Fouilloux sur la chasse. Une fois, M. Ménard, lieutenant de la prévôté d'Angers, lui offrait un exemplaire de l'histoire de Saint-Louis de Joinville, qu'il venait de publier « selon le vieil langage du temps. Quand on dit au roi que c'estoit le langage que parloit Saint-Louis, il se mit à lire si avidemment qu'il y fut une grosse demi-heure, sans que l'on l'en put divertir, et prenoit un grand plaisir à le lire et rioit de bon cœur, quand il trouvoit quelque ramage extravagant du siècle[1] ». C'est tout. Henri IV d'ailleurs ne lisait pas non plus. Il n'y a pas lieu de tenir compte des gages, gratifications, pensions, accordés aux écrivains, annalistes, historiographes, bibliothécaires du roi par Louis XIII : c'était une tradition administrative, automatique et régulière[2].

S'il n'a pas été attiré vers les lettres, en revanche Louis XIII a eu le goût des arts. Il l'a eu d'une façon prononcée. Il aima tous les arts, peinture, sculpture, musique. Il les aima en praticien, curieux de manier le pinceau, de modeler, d'exécuter un air ou d'en composer. Il n'y mettait aucune prétention, ne se croyait pas un artiste : il y apporta beaucoup de suite et d'efforts. « Après qu'il avoit vaqué aux affaires, il donnoit ordinairement

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 475. Voici le titre du livre de Ménard : *Histoire de S. Loys IX du nom, roy de France, par Messire Jean sire de Joinville; nouvellement mise en lumière, suivant l'original ancien de l'autheur*, par M. Claude Ménard. Paris, S. Cramoisy, 1617, in-4°.

2. Extraits des comptes de l'Épargne, Bibl. de Rouen, ms. Leber n° 3431. Louis XIII donnait 500 écus à Malherbe pour un sonnet (lettre de Malherbe à M. du Bouillon, du 28 février 1624, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 64); mais il en donnait autant à un certain Jean Bonnefons, de Bar-sur-Seine, pour ses poésies (arrêt du conseil du 30 décembre 1619, Arch. nat., E. 62 c., fol. 147 r°).

les heures d'après dîner pour se divertir; il prenoit un pinceau, parfois pour ébaucher un tableau et comme il abondoit en jugement, aussi se plaisoit-il en la partie de la peinture qui est la plus judicieuse, savoir à la pourtraiture, qu'il entendoit à merveille[1] ».

Enfant, il avait aimé griffonner de petits dessins que le médecin Héroard nous a conservés pieusement intercalés dans son journal[2]. Lorsque le petit prince avait dix ans, le public savait sa prédilection pour la peinture et en augurait bien : c'est « une science, disait l'Estoile, de laquelle on dit que jamais tête de lourdaud ne fut capable[3] ! » Les précepteurs s'élevaient contre ces goûts inutiles : « pour les arts, s'écriait Vauquelin des Yveteaux, Sa Majesté doit plutôt en tirer de l'utilité et du contentement par autrui que par lui-même. En peinture, c'est assez qu'il puisse juger de la bonne ou mauvaise composition d'un tableau, de la beauté des sujets... Les princes qui ont été les plus savants en cela ne sont pas ceux qui ont mis leurs affaires en meilleur état[4] ! » Louis XIII n'écouta pas.

Il prit des leçons du peintre Jacob Bunel; il se fit donner des conseils par les artistes attachés à sa maison avec les titres honorifiques de valet de chambre, ou de valet de la garde-robe : Beaubrun, Daniel du Monstier, Nicolas Duchesne[5]. Il dessinait aux crayons de couleur,

1. Jean Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 398.
2. Quelques-uns ont été reproduits dans le *Magasin pittoresque*, 1865, p. 212 et 213.
3. L'Estoile, *Journal*, éd. Champollion, t. X, p. 315.
4. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 201.
5. Héroard, *Journal*, éd. Soulié, t. II, p. 53. C'est Henri Beaubrun qui apprit à Louis XIII à dessiner au pastel (Guillet de Saint-Georges, *Henri et Charles de Beaubrun*, dans *Mém. inédits sur la vie et les ouvrages*

cherchait, « apprenoit lui-même », dit Héroard. En campagne, il esquissait la silhouette d'un château qu'il était en train d'assiéger. Le même Héroard qui le trouve « ingénieux aux arts », raconte comment, tout en écoutant le secrétaire d'état aux affaires étrangères, Puisieux, le mettre au courant d'une négociation, il crayonnait[1]. Au dire du P. Cotton, la majeure partie de ce que Louis XIII savait en peinture ou en dessin, il l'avait appris de lui-même[2]. Nous n'avons presque rien conservé de lui[3].

Il sculptait. Il a sculpté beaucoup moins qu'il n'a peint. Pierre Franqueville lui donna des leçons de modelage. « Plusieurs, écrivait un gentilhomme de son entourage, ont pu voir dans le cabinet de feu Franqueville, son sculpteur, une de ses pièces en relief; je l'ai autrefois contemplée avec plaisir[4] ».

des membres de l'Académie royale de peinture, Paris, 1854, t. I, p. 140.) Sur la place de ces artistes dans la maison du roi, voir : Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 382 r°, 401 v°.

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 434 r°; 4027, fol. 76 r°, 77 v°.

2. Lettre du P. Cotton au duc Maximilien de Bavière, Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 140 r°.

3. Il existe au Cabinet des Estampes un portrait au pastel qu'on lui attribue. Le Musée lorrain à Nancy possède un portrait du peintre Deruet daté de 1624 et qu'on dit être de Louis XIII (E. Auguin, *le Portrait du peintre Deruet par Louis XIII*, dans *Journal de la Soc. d'arch. lorraine et du musée historique lorrain*, 1878, p. 177). Passant à Aix, en 1622, le roi dessina pour un antiquaire, M. Bourrilly, un écu que l'antiquaire fit graver. Nous avons la gravure. Voir aussi : « Sur le portrait d'un châtré peint par le roi en bavolette, » Bibl. de l'Arsenal, recueil Conrart, ms. 4123, p. 253. Louis XIII fit transporter de Pau au Louvre, en 1620, tous les portraits de la famille de Bourbon depuis François Ier (*Inventaire des tableaux transportés du château de Pau au Louvre en 1620*, dans *Arch. de l'art français*, t. III, p. 60). Il fit travailler Fréminet à la grande chapelle de Fontainebleau (Arch. nat., E. 55 c., fol. 100 r°; Cf. *Arch. de l'art français*, 2e série, t. II, p. 349; *Bullet. de la Soc. des antiquaires de France*, 1861, p. 100; *Revue des Soc. sav. des dép.*, 5e série, t. VI, 1873, p. 327). Il payait le séjour de Simon Vouet en Italie (*Nouv. arch. de l'art français*, 1872, p. 51).

4. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 28; J.-B. Matthieu, *Hist.*

Si l'état des finances du royaume l'eut permis, Louis XIII eut construit. Il dut se borner. En 1617 il posait la première pierre du pont Saint-Michel, à Paris [1] A la suite de l'incendie de la grande salle du Palais de Justice, en 1618, il décidait la réédification du monument, que Salomon de Brosse allait commencer [2]. En 1623 il entreprendra la modeste construction du château de Versailles, simple gentilhommière de campagne où il désirait pouvoir se retirer peu accompagné [3]. Surtout il a eu la grande pensée de continuer le Louvre. On conservait précieusement dans les archives des bâtiments les plans de Lescot. Louis XIII décida de poursuivre l'édifice. Le samedi 22 avril 1624, quatre de ses six architectes ordinaires : Clément Métezeau, Paul de Brosse, Androuet du Cerceau, Jacques Le Mercier, ainsi qu'une douzaine d'entrepreneurs de maçonnerie étaient convoqués devant le conseil du roi afin d'examiner les plans et profils du monument à continuer, tels que l'architecte du XVIe siècle les avait laissés, et de soumissionner à l'adjudication « pour satisfaire au commandement de Sa Majesté ». Jacques Le Mercier obtenait l'entreprise [4].

de Louis XIII, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 60. Sur les sculpteurs figurant parmi les gens de la maison de Louis XIII, voir : Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 403 r°, 379 v°, 401 r°, 403 r°. En 1618, Louis XIII payait à Rome l'entretien du sculpteur Christophe Cochet (*Nouv. arch. de l'art français*, 1872, p. 17).

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fr. 443 r°.

2. Le Parlement choisit l'architecte; Louis XIII payait les frais (lettres patentes du 23 avril 1618, Arch. nat., X1a 8649, fol. 72 r°). Salomon de Brosse reconstruisait à ce moment le palais du Parlement de Rennes (Arch. nat., E. 60A, fol. 8 r°).

3. Voir l'appendice, à la fin.

4. Arch. nat., E. 78C, fol. 77 r°; *Déclaration du roi sur la construction de son chasteau du Louvre à Paris*, Paris, 1624, in-8°; Arch. nat., O1 1669 (édit. du 5 janvier 1624, relatif au Louvre), X1a 8650, fol. 136 v°. Les deux architectes du roi qui ne prennent pas part à l'adjudication sont

S'il n'a pas beaucoup construit, Louis XIII a heureusement fait ses choix : Versailles et le Louvre ! ce sont précisément les principaux titres de gloire de son fils Louis XIV dans les arts.

Louis XIII a notablement commandé aux orfèvres et aux joailliers[1]. Il a fait travailler Clovis Eve, le relieur dont nous avons conservé de belles reliures massives[2]. Mais de tous les arts, celui qu'il a le plus assidûment pratiqué, c'est encore la musique.

Il l'a aimée avec passion. Les musiciens de son temps en étaient flattés. « Savoir bien la musique, écrivait Gantez, n'est pas aujourd'hui peu de chose, puisque notre puissant monarque la met au rang de ses plus agréables divertissements[3] ». De bonne heure il avait marqué sa prédilection pour l'art musical. Jeune homme, il fit de la musique constamment, surtout le soir, quand la journée était terminée. Le petit coucher voulu par le cérémonial achevé, le prince, « ayant donné le bonsoir au monde », se livrait une heure ou deux encore, à son occupation favorite[4]. Il avait deux groupes de musiciens : la « musique de la chambre », qui comprenait 9 chan-

Salomon de Brosse et Pierre Le Muet (Voir leur liste dans Berty, *le Louvre*, t. II, p. 219). Le Mercier a suivi le plan de Lescot, lequel avait prévu le grand quadrangle du Louvre; il a seulement modifié la largeur et la hauteur du pavillon de l'horloge.

1. En février 1621, il paie aux orfèvres Corneille Roger et François Dujardin pour 82 200 livres d'objets donnés en étrennes au jour de l'an (*Nouv. arch. de l'art français,* 1879, p. 223 et suiv.). Nous avons la liste de ses orfèvres joaillers : Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 401 r°.

2. *Ibid.*

3. A. Gantez, *Entretien des musiciens* (1643), éd. Thoinan, Paris, 1878, in-12, p. 35.

4. Voir, par exemple, Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 54 v°, 71 r°, 177 v°, 196 r°, 204 r°, etc. Cf. la lettre du P. Cotton au duc de Bavière (Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 139 r°, 140 r°); Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 132.

tres : un haute-contre, 5 basses-contre, 3 enfants comme soprani; plus 7 instrumentistes : 2 joueurs de luth, 2 joueurs de hautbois, un joueur d'épinette et deux joueurs de flûte; puis la musique de la chapelle. Il veillait à l'éducation des enfants choristes, les confiait à un maître spécial pour les instruire [1]. Si un de ces chanteurs venait à manquer, il envoyait très loin pour le remplacer, jusqu'à Tours, ou réquisitionnait quelque religieux célèbre pour sa voix qu'on enlevait à son cloître, moyennant une gratification [2].

Le roi dirigeait lui-même ses chœurs dans sa chambre. Il jouait de plusieurs instruments. Le musicien Florent Indret lui avait appris à pincer du luth, l'instrument à la mode. Il jouait de la guitare. En bon chasseur qu'il était, il sonnait du cor [3]. Il chantait aussi et faisait sa partie. Personne ne paraît lui avoir donné de leçon : « son inclination à la musique étoit si grande, écrivait de Bellemaure, que sans en avoir étudié seulement une règle, il chantoit avec les maîtres sans faire presque un faux ton [4]. » Il chantait par goût, aussi bien des chansons populaires, des « guimbardes », que des airs d'église, lents, graves, harmonieux, un peu mélancoliques. C'étaient ceux-ci qu'il préférait. Il faisait exécuter des

1. Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 399 v°. Les compositeurs étaient Nicolas Formé et Jacques Lefebvre. Le surintendant de la musique était Fabry, auquel succéda Antoine Boisset en 1622 (Bibl. nat., ms., fr. 3708, fol. 58 r°; 3817, fol. 25 r°; Cinq Cents Colbert 98, p. 165; lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 8 octobre 1622).

2. E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, p. 5, 10, 13, 35.

3. *Ibid.*, p. 22; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 258 v°; 4025, fol. 460 r°. Il y avait à Orléans un maître de luth réputé, nommé Morel, chez lequel on venait de l'étranger apprendre à jouer (Bibl. nat., ms. fr. 25185).

4. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, Paris, 1618, in-12, p. 30.

motets. Lorsque le soir, après souper, ou les jours de pluie, il réunissait dans sa chambre trois ou quatre exécutants afin de chanter avec eux quelque motif, — il dénommait ce groupe « la petite musique, » — il invitait les personnes de son entourage à participer à ces exercices, le prince de Condé, par exemple [1]. De toutes les pièces du Louvre la meilleure, pour le chant, était la chambre du roi, haute, large et longue, toute tapissée de boiseries. Sauval, quelques années plus tard, vantera l'excellente acoustique de cette salle [2].

Louis XIII composait. Tallemant des Réaux avoue que « composant sa musique le roi ne s'y connaissoit pas mal : » c'étaient des airs d'église, qu'il écrivait, des motets. Il devait, à la fin de sa vie, mettre en musique un office des ténèbres et un *De Profundis* qui sera exécuté dans sa chambre après sa mort. Comme pour la peinture et la sculpture, ses œuvres n'ont pu lui survivre. Bonnet, dans son *Histoire de la musique*, écrite en 1715, raconte qu'il existait de son temps un petit livre des airs de la composition du prince dont on faisait chanter les morceaux dans des concerts ; on ne sait ce que ce petit livre est devenu [3].

1. Pour ces faits voir Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 352 r°; 4026, fol. 121 v°, 187 v°; 4027, fol. 4 v°, 51 v°, 171 r°, 239 v°. Cf. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 78-9. Tallemant assure que la chapelle du roi comprenait ce qu'il appelle « des incommodés » (*Historiettes*, t. IV, p. 130). Nous n'en trouvons pas mentionné dans la liste des chantres du roi. Les deux groupes de musique étaient réunis pour les grandes cérémonies et produisaient, paraît-il, un effet excellent (dép. de Contarini du 7 janvier 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 370). Sur la façon dont on chantait en France sous Louis XIII, voir Bibl. nat., ms. Dupuy 630, fol. 18 r° et suiv.

2. Sauval, *Antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 36.

3. J. Bonnet, *Hist. de la musique*, Paris, 1715, in-12, p. 325. Voir, pour ce qui précède : Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 246; Oroux, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, 1777, t. II, p. 384.

Mais avec le goût des arts, ce qui a essentiellement caractérisé Louis XIII, c'est le goût pour la mécanique. Le jeune roi était né mécanicien.

« Il étoit industrieux et adextre, écrit Sully, en toutes sortes de sciences, exercices, arts et métiers où il se vouloit appliquer. » « Il savoit mille choses, dit madame de Motteville, comme tous les arts mécaniques pour lesquels il avoit une grande adresse et un talent particulier[1]. » Habile de ses doigts, aimant les outils, le jeune roi travaillait avec patience et succès. De bonne heure il avait manifesté ses préférences, au grand mécontentement toujours de ses précepteurs, assez dédaigneux de pareilles futilités. Vauquelin des Yveteaux trouvait vraiment que le roi « aimoit beaucoup plus les armes mortes que les vivantes qui sont les hommes et qui sont les vrais et propres instruments et outils des princes. » « Il est à propos de regarder, ajoutait-il, que Sa Majesté ne s'amuse pas trop aux mécaniques et aux choses qui dépendent de la main, car ceux qui s'amusent à faire des horloges, des ponts, fondre des canons et faire toutes sortes de machines, ont eux-mêmes plus de rapport avec les ingénieurs qu'avec les rois de qui la science principale est de faire différence des hommes et de les bien connaître[2] ».

Louis XIII avait une petite forge au Louvre, dans les parties supérieures du pavillon du roi, et une autre au

1. Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477; Madame de Motteville, *Mém.*, même édition, p. 45. (Voir aussi la lettre du P. Cotton, Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 139 v°.

2. Note sur l'éducation du prince, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 195. Tallemant travestit toutes ces occupations de Louis XIII et les présente dans un groupement qui donne une idée défavorable du jeune roi (*Historiettes*, t. II, p. 245-6.)

château de Saint-Germain. C'était principalement les armes qu'il travaillait : « Sa dextérité est merveilleuse en toutes sortes d'ouvrages à la main, écrivait un gentilhomme : un temps a été qu'il n'avoit point de plus familier divertissement ès heures perdues, qu'à fondre et forger des armes[1]. » Il fondait de petits canons : L'ouvrier qui lui montrait le métier était un certain Mabereau qu'il avait fait venir de Limoges exprès « pour servir Sa dite Majesté en choses rares esquelles il a accoutumé de travailler », comme « armurier, orlogeur, sculpteur et fondeur. » C'est avec lui qu'il démontait, remontait, réparait et travaillait ses armures[2].

Il avait un très beau cabinet d'armes, garni d'arquebuses nombreuses, de mousquets de tous genres, de petits canons, d'épées innombrables, de pièces damasquinées et autres. Un de ses gens, le sieur Jumeau, « artillier », gardait la clef, entretenait la collection, et tenait soigneusement un inventaire à jour[3].

Louis XIII menuisait. Il avait un établi et maniait la varlope. En voyage, une volée de son carrosse se cassait-elle, il était en mesure d'aller lui-même avec une hache

1. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 28; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 357 v°, 433 r°; 4026, fol. 420 v°, 426 r°; 4027, fol. 127 v°; J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 60.

2. Arch. nat., E. 55[c], fol. 111 r°, arrêt du conseil du 23 juin 1617, aplanissant les difficultés que les communautés et jurés des arts et métiers de Paris font à cet Édouard Mabereau.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 282 r°; lettre de Malherbe à Peiresc dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 465; lettre de Louis XIII à la veuve Jumeau du 13 septembre 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 156 v°. Il y a tout un personnel pour les armes du roi : sommelier d'armes, armuriers, arquebusiers (Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 402 r°). Un certain nombre de ces armes de Louis XIII sont conservées au Musée d'artillerie.

dans un bois voisin couper un petit arbre; il « l'accommodoit, le réunissant dans le fer, l'y serroit ». On fut inquiet un jour d'un mal qu'il eut à l'œil gauche, « pour s'être entré de l'ordure de bois en le sciant et soufflant dessus. »

Il maçonnait. A Saint-Germain il monta « un petit fourneau de forge, de brique et de mortier. » Il tournait l'ivoire. Il avait un tour : c'était un allemand qui lui avait appris l'art de façonner de petites pièces d'ivoire. A Lésigny il s'amusait « à souffler des verres[2] ». Il fut imprimeur; il monta une petite imprimerie, toujours dans le haut du Louvre. « Le roi, expliquait Charles Bernard, ayant voulu avoir connaissance de toutes sortes d'arts, voulut voir en quelle façon les livres s'imprimoient et comment plusieurs caractères, diversement arrangés, marquoient des feuilles en peu de temps pour multiplier toutes sortes d'écrits. Il fit dresser une belle imprimerie en haut du grand pavillon du Louvre, où Sa Majesté prit plaisir à voir travailler, faisant imprimer plusieurs prières et ensuite quelques quatrains que ses courtisans faisoient à l'envi l'un de l'autre pour le divertir. » Bernard dirigeait le petit atelier[3].

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 355 r°; 4026, fol. 217 r°.

2. Héroard, Bibl. nat. ms. fr., 4025, fol. 458 r°; 4026, fol. 61 r°, 197 r°; *Journal*, éd. Soulié, t. II, p. 130 et 132.

3. *Discours sur la vie de Ch. Bernard*, en tête de l'*Histoire de Louis XIII*, de celui-ci, 1646, in fol. Un fragment de l'œuvre de Bernard a été imprimé dans cet atelier avec l'adresse, *Imp. royale.* Les imprimeurs de Louis XIII en 1624 étaient Pierre Métayer, Frédéric Morel, la veuve Robert Ballart (Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 401 r°). Les deux premiers, imprimeurs officiels du roi, avaient le privilège d'imprimer édits et ordonnances (lettres patentes du 7 mars 1624, Arch. nat., X1a 8649, fol. 261 r°). En mars 1619, Louis XIII acheta de Paul Étienne les matrices grecques d'imprimerie de François Ier pour empêcher qu'elles ne fussent vendues à l'étranger (Arch. nat., E. 61B, fol. 314 r°).

Louis XIII s'intéressait à toutes sortes d'inventions. Avec l'hydraulicien Francine, il étudiait les effets d'eau, se faisait montrer par celui-ci les agencements divers combinés et s'essayait « à faire des hydrauliques pour des fontaines. » Avec ses artificiers ordinaires, Jumeau et Morel, il fabriquait « de petits engins à feu, » des pièces d'artifices, des fusées, auxquelles ensuite il mettait le feu « sur le portail du bâtiment neuf », à Saint-Germain, et dont les effets, nous assure-t-on, étaient « fort beaux. [1] » Il n'était ouvrier qu'il ne vit « besogner » sans regarder attentivement comment il s'y prenait afin de l'imiter, tellement cette curiosité universelle le sollicitait vers tout et le besoin d'activité incessante était impérieux chez lui. Mais pour un jeune prince actif et un roi en perpétuel mouvement il était une occupation qui devait naturellement primer toutes les autres, c'était l'équitation et la chasse : Louis XIII a été un excellent cavalier et un chasseur émérite.

« Encore que les Français naissent le cheval entre les jambes, écrivait un de ses précepteurs, et que le port et la belle assiette soient plus considérables aux grands que la science délicate de la main, du talon et des autres aides qui regardent les quatre manèges, on doit pourtant mettre en peine que notre prince ne soit pas moindre en cela que Henry le Grand qui, dans les tournois et devant les dames qu'il ne haïssoit pas, a toujours passé comme le plus beau gendarme et le meilleur coureur pour le port de la lance, le parte-

1. Héroard, *Journal*, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 468 r°, 469 r°; 4026, fol. 107 r° et v°, 112 v°.

ment du chevalier, la beauté de la course ou pour la justesse et la netteté d'arrêt[1] ». On avait attendu que Louis XIII eut quatorze ans pour le mettre en selle[2]. L'écuyer auquel il avait été confié était Pluvinel, homme d'expérience, expert en son art, ayant des théories qu'il écrivit. Nous pouvons assister aux leçons d'équitation de Louis XIII, les phases de son instruction ayant été gravées par Crispin de Pas en une suite de magnifiques estampes[3]. Louis XIII était beaucoup mieux à cheval qu'à pied[4]. Il devint très habile. « Il manioit son cheval avec tant de grâce, disait un de ses familiers, qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit[5]. » Pluvinel assure que « le roi n'avait guère de pareil pour ce regard en son royaume » ; et en effet, aucune difficulté n'arrêtait le prince, rien ne l'effrayait[6]. Souvent on constata son habileté. A Narbonne, lors de son entrée solennelle, le 17 juillet 1622, son cheval, qui avait « la croupière trop serrée », sauta les quatre fers en l'air, le surprit ; « il se remit si dextrement qu'à peine il y paroissoit et n'en parut aucune chose à sa contenance ». En chasse il allait à toute bride, « à son accoutumée ».

1. Note de Vauquelin des Yveteaux sur l'éducation de Louis XIII, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 203.

2. Héroard, *Journal*, éd. Soulié, t. II, p. 178.

3. Pluvinel, *Le Manège royal*, Paris, 1623, in fol. Louis XIII était parrain d'une des filles de Pluvinel (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 384 v°). Il a existé « une tenture de tapisserie de Flandre, laine et soie, faite par Jean Geubels en 1626, représentant les exercices de Louis XIII au manège » (J.-J. Guiffrey, *Inventaire des tapisseries de Louis XIV*, dans : *Nouv. arch. de l'art français*, 1892, p. 19).

4. Dép. de Contarini du 26 mai 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 91 ; Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 236.

5. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 161.

6. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, p. 23-24 ; Garnier, *le Triomphe du roi*, (s. l.), 1618, in-12, p. 12.

Si « son cheval tomboit sur le devant, à chute redoublée, et tournoit sur le côté », nullement ému, il remontait sur la même bête, « quelque prière qu'on lui en fit », et repartait au galop comme devant [1].

Il ne craignit pas de se montrer en public dans des fêtes solennelles pour exposer son adresse au jugement de la foule. Une « académie » de cheval, en ce temps, apprenait à la jeune noblesse à « piquer, tirer des armes, combattre à la barrière, courir la bague et autres. » Durant le séjour de la cour à Paris, les jeunes seigneurs s'essayaient à l'Arsenal ou à la Place royale à rompre en lice; le populaire, marquait les coups. Louis XIII se hasarda. Il y eut des séances retentissantes organisées. Le jeune roi fut souvent vainqueur [2].

Il conduisait très bien les attelages. Bien que le plus souvent il voyageât à cheval et non en carrosse, s'il usait de ce dernier mode de transport, en pleine campagne, il montait quelquefois sur le siège et prenait les rènes [3].

Mais il s'est plus intéressé aux chiens qu'aux chevaux, en vue de la chasse surtout [4]. A Saint-Germain, en guise de promenade, il allait voir sa meute [5]. S'il apprenait

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 74 r°, 253 r°.

2. *La Chasse au vieil grognard de l'antiquité,* 1622, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. III, p. 30, 57; d'Audigier, *Histoire tragi-comique de notre temps*, Paris, 1616, in-12, p. 136; C. Bernard, *op. et loc. cit.*

3. Pour aller de Paris à Fontainebleau, par exemple, le roi déjeunait à Essonnes, puis, à Ponthierry, prenait « le petit carrosse à quatre personnes et le conduisoit lui-même au grand trot jusques à la forêt. » (Héroard. Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 408 r°).

4. Sur les écuries de Louis XIII, voir : Bibl. nat., ms. fr. 11 200, ms. Dupuy 852, fol. 188; 853, fol, 262; nouv. acq.,fr. 163; Arch. nat., O1 895, 904, 932 A. Le roi d'Angleterre faisait cadeau de chevaux à Louis XIII (*Calendar of state papers; domestic series*, 1619-1623, Londres, 1858, in-8°, p. 619).

5. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 254 v°.

que quelque gentilhomme eut des chiens d'une valeur appréciable, il ne se gênait pas pour l'inviter à lui en envoyer : « Monsieur de Monpipeau, écrivait-il, m'assurant que vous aimerez toujours mieux mon plaisir que le vôtre, je vous fais la présente, ayant appris que vous aviez de fort bons chiens, pour vous prier de m'en vouloir donner huit et me les envoyer par ce présent porteur, l'un de mes valets de pied. Je sais que vous ne choisirez des pires. Ce sera pour renforcer ma meute et me convier à donner occasion de continuer la bonne volonté que j'ai pour vous[1] ». Sa vénerie était toute une administration hiérarchisée, avec gentilhomme de vénerie, lieutenant, valets de limier, maîtres valets de chiens. Il faisait lui-même les nominations de ces personnages.

Il tirait très bien. Héroard affirme qu'il « tiroit sûrement et facilement des oiseaux en l'air avec la harquebuse », ce que l'ambassadeur d'Angleterre, Herbert de Cherbury, confirme pour avoir vu souvent le prince atteindre au vol des oiseaux dans le jardin des Tuileries[2]. Il ne se passait pas de jours que Louis XIII ne sortît avec son arme afin d'aller tirer aux oiseaux, au Louvre, dans les jardins, ou sur le haut de la petite tour flanquant la Porte-Neuve, porte de Paris subsistant de l'enceinte de Charles V et située sur le quai, le long du Louvre[3]. Pour le tir, il ne craignait pas d'affronter

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 170 v° (lettre du 13 juin 1623), 172 v° (du 24 août 1623), 195 v°, 196 r°, 202 r°, 202 v°, 203 r°, (lettres à MM. de Vassé, de Villadon et de Sincère).

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 43 v°, 277 v°; Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 152. Tallemant appelle Louis XIII « Louis le juste... arquebusier » (*Historiettes*, t. II, p. 236).

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 310 v°.

les concours. Il organisa, en choisissant les plus habiles parmi les gentilshommes de son entourage « de son petit coucher et de ses petites chasses », une compagnie de tireurs adroits entre lesquels avait lieu chaque lundi un concours « au papegay ». Celui qui abattait était appelé le « capitaine » pour le restant de la semaine. Quelquefois Louis XIII emmenait cette compagnie à la chasse; la troupe se déployait et chacun ne devait manger que ce qu'il aurait tué[1]. Il organisa des concours « de papegaux, d'arbalètes, d'arcs, d'arquebuses »; le prix était un joyau dont la valeur était prélevée sur les revenus du domaine royal[2]. En voyage il se mettait en rapport avec les compagnies de tireurs. Une fois, en 1618, se trouvant à Tours, on lui parla, avec grands éloges, d'une troupe « de bons arquebusiers, enfants de la ville. » Il les fit venir au mail du parc de Plessis-les-Tours, où il résidait, décida de concourir avec eux, mesura la distance à cent dix pas, et donna le prix, d'une valeur de cinquante pistoles. Le soir, il faisait servir du vin aux arquebusiers qui rentraient à Tours, « tambours battants, fort glorieux d'avoir pris part à cette louable contention de dextérité[3] ». Bon cavalier, bon tireur, Louis XIII avait ce qu'il fallait pour être un grand chasseur : il l'a été.

Il a tenu le goût de la chasse de son père, lequel le possédait à un haut degré et ne savait pas cheminer sur

1. M. Baudier, *Hist. du maréchal de Toiras*, Paris, 1644, in-fol., p. 14. Le fait se rapporte à l'année 1618.

2. Arrêt du conseil du 26 septembre 1620 mentionnant le fait, Arch. nat., E. 64B, fol. 204 r°.

3. J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, p. 105.

une route sans une arquebuse à la main[1]. Chez Louis XIII c'était un instinct et un plaisir raisonné. « J'ai appris de ses officiers, écrivait Jean Danès, qu'il avoit dit plusieurs fois qu'il s'étoit adonné à cet exercice seulement à cause que c'étoit le divertissement le plus innocent et convenable à un prince dans les heures de plaisir qui lui restoient des affaires publiques[2] ». Lorsque le roi était enfant, un florentin réputé, Francisco de la Sciorina, lui avait appris les difficultés du métier[3]. Il travailla les bons livres, celui de Jacques du Fouilloux, *la Vénerie*[4]. Des gens lui dédièrent des « traités et abrégés de la chasse[5] ». Sachant son faible, Marie de Médicis lui donnait, comme cadeau de nouvel an, des objets se rapportant « au plaisir de la chasse qui est celui que vous aimez le mieux[6] ». Il s'y adonna avec ardeur : la chasse qu'il affectionna fut la chasse au vol.

Ses oiseaux de vol ont tenu une grande place dans sa vie. Il les avait près de lui, au Louvre : un grand nombre dans certaine pièce de son appartement située entre sa chambre et la galerie d'Apollon. Il allait les voir, les faisait manger. En campagne, il les emmenait avec lui et les baignait dans les rivières[7]. Combien ses précep-

1. *Journal* de J.-B. Hautin, conseiller au Châtelet, Bibl. d'Aix, ms. n° 461, p. 71.

2. J. Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 399.

3. E. Charavay, *Collection de lettres autograghes du règne de Louis XIII*, p. 6. Don de 600 livres à la Sciorina pour son enseignement au roi.

4. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 294 v°. L'exemplaire de *la Vénerie* de du Fouilloux ayant appartenu à Louis XIII et qui est conservé à la Bibliothèque nationale est l'édition de 1614, in-4°.

5. « Traité et abrégé de la chasse du lièvre et chevreuil, dédié au roi Louis XIII[e] du nom par Messire René de Maricourt », Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. n° 1071.

6. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 17 janvier 1623, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 65 r°, et 3811, fol. 101 r°.

7. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 7 r°, 65 v°, 174 r° etc. *Journal* de

teurs se plaignaient encore de cette prédilection pour son « cabinet des oiseaux »! « On lui a laissé dresser une fauconnerie tout contre son cabinet, disait M. Lefèvre, laquelle le divertit totalement de l'étude; ceux qui ont la charge ne manquent jamais de flatter son inclination quand il va écrire, et de lui subministrer de nouveaux objets pour le détourner de l'étude[1] ! « Couché, le roi se relevait, passait une robe et allait dans son cabinet prendre ses bêtes au poing et les caresser. Les « voleries » étaient une des curiosités du Louvre ou de Saint-Germain. Elles avaient un personnel, une administration et un budget[2].

Petites et grandes chasses, Louis XIII a tout pratiqué. Visiblement ce sont les petites chasses qui ont ses préférences, chasses au tir — ou au vol — dans lesquelles, il part, pour une matinée, un jour, voire même cinq à six jours, quittant la cour, les ministres, les affaires, afin d'être tout entier à son plaisir. Est-il en voyage? Arrivé à l'étape il change de costume et s'en va, l'arquebuse à l'épaule ou un oiseau au poing. A toute heure, surtout à Saint-Germain, où il est plus libre, il sort avec son épervier, son émerillon, il gagne à pied la terrasse et la forêt. Il a inventé des voleries spéciales. Il chasse aussi

l'exempt des gardes Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 371; C. d'Arcussia d'Esparron, *la Fauconnerie*, 1643, in-4°. p. 9. Sur le cabinet des oiseaux et son emplacement, voir : Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud p. 118; Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 445; Sully, *Économies royales*, t. II, p. 307.

1. *Anecdotes de l'histoire de France tirées de la bouche de M. du Vair*, dans *Mém.* de Marguerite de Valois, éd. Lalanne, p. 296.

2. Louis XIII s'occupait des moindres détails de ces « voleries », que le garçon Douart faisait visiter (lettre à M. Donon du 6 avril 1623 à ce sujet, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 167 r°). Il fit des règlements pour l'achat de la nourriture de ses oiseaux par les fauconniers (Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 7225, fol. 370 r°).

le loup, moins le cerf, presque pas le sanglier, surtout le renard [1].

En grande chasse il s'en va, escorté d'une suite nombreuse : un capitaine, trente chevaux portant les gens de vénerie, une centaine de gentilshommes; en tête, cent chevau-légers, et autant en queue : c'est exceptionnel [2]. Il aime beaucoup mieux une suite restreinte, quelques domestiques, à peine, et un petit nombre de courtisans. D'avance, pour les chasses à courre, il a fixé lui-même les « relais et les quêtes [3] ». C'est un chasseur acharné, poursuivant un cerf des journées entières, se laissant surprendre par la nuit au milieu des bois, presque seul. Il lui arrive des aventures : il se perd, errant dans l'obscurité, afin de trouver quelque maison de charbonnier, puis arrive tout mouillé dans une méchante auberge et passe la nuit comme il peut [4]. Il sait tous les coups; il en invente. Cette passion a fini par devenir tyrannique et, au dire de tous les contemporains, abusive, surtout en 1623. « Il manque de modération », écrivait le nonce Corsini; « sans doute il n'a que ce plaisir et s'abstient de bien d'autres moins innocents; mais néanmoins,

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 355 v°, 365 v°; 4026, fol. 1 r°, 2 r°; 4027, fol. 50 v°, 75 v°, 76 r°, 166 v°; lettre de M. de Bréval au duc de Lorraine de 1624 (*Ibid.*, nouv. acq. fr. 3145, fol. 156 r°); dép. de Pesaro du 10 juillet 1623 (*Ibid.*, ms. ital. 1780, p. 320); R. de Salnove, *la Vénerie royale*, Paris 1655, in-4°, p. 111 et suiv.

2. *La Chasse au vieil grognard*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. III, p. 34. Voir des récits de chasses du temps en grand équipage dans d'Audigier, *Histoire tragi-comique de notre temps*, p. 473 et suiv.

3. Dép. de Pesaro du 27 janvier 1623 (Bibl. nat., ms. ital. 1779, p. 159); Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 404 r°, 439 r°. En général les quêtes et les relais étaient fixés d'avance : ainsi, « pour courre aux buissons de Versailles, » il fallait 15 hommes « de quêtes » et 7 relais (R. de Salnove, *la Vénerie royale*, p. 356). Louis XIII veillait de près à la garde de ses chasses (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 158 r°.)

4. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 271 r°.

ajoutait le prélat, il faut bien qu'il y apporte quelque tempérament. » On lui faisait des observations, des prédictions même pour l'effrayer : rien n'y faisait[1].

Bon cavalier, bon tireur d'arquebuse et à l'arc, bon chasseur, Louis XIII s'adonnait aussi à tous les jeux les plus variés. Il était adroit joueur de paume. Il jouait à la longue paume dans les résidences où il allait, ayant des salles de jeu un peu partout, au Louvre, à Saint-Germain, à Fontainebleau, et, quand il n'en avait pas, comme à Compiègne, jouant dans la cour du château ou dans les fossés de la ville; son ami, M. de la Curée était son compagnon de jeu[2].

Encore à seize ans, Louis XIII jouait aux barres; après la mort de Concini, il ne jugera plus ce jeu conforme à la dignité royale. Il apprit à nager, assez tard, il est vrai, à vingt-trois ans, à Saint-Germain. Il canotait, principalement à Fontainebleau sur l'étang, quelquefois à Paris sur la Seine : il avait au Louvre un petit bateau qu'on lui portait à la rivière sur une charrette. Il pêchait; il pêchait à la ligne à Saint-Germain, d'ailleurs peu[3].

1. Dép. des amb. vénitiens (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 554; 1779, p. 146; 1780, p. 238); du nonce Corsini du 27 octobre 1623 (dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 286). Les évêques s'en mêlèrent (lettre de M. de Bréval du début de 1624; Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3145, fol. 144 r°). Le public réclama la diminution du personnel et des frais des chasses (*la Réformation de ce royaume*, 1623, in-12).

2. Ce fut un certain Pierre Gentil qui lui donna des leçons de paume (E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, p. 11). Héroard abonde de détails (Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 402 v°, 411 r° et v°; 4027, fol. 208 r°, etc.). Garnier (*le Triomphe du roi*, 1618, in-12, p. 12) fut témoin des jeux du prince qu'il énumère. Paris avait plusieurs centaines de jeux de paume; Orléans en avait 60.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 411 v°, 425 v°, 426 r°, 432 r°,

Il n'a pas aimé la danse. Comme il fallait qu'il sut danser, on lui donna des leçons indéfiniment; à vingt-deux ans il en prenait encore : « Danse à regret, écrivait Héroard; il n'aime pas la danse de son naturel; de sa nature, il ne s'y plaît pas[1]. » Cependant, chaque année, à la fin de l'hiver, au début du carême, Louis XIII devait donner un grand bal au Louvre, fête magnifique, dans laquelle était représenté un ballet auquel prenaient part, comme acteurs, le souverain, la famille royale, de grands seigneurs. Louis XIII s'est assez intéressé à ces représentations. Les spectateurs vantaient sa grâce à jouer son rôle. Intermittents sous Henri IV, les ballets devinrent annuels au moment des vingt ans de Louis XIII. C'étaient des mélanges de poésie, de musique et de danse, avec pantomimes, mascarades et défilés, sur des sujets mythologiques ou autres. Le roi s'occupait des sujets, les faisait chercher, choisissait, collaborait avec les librettistes, Étienne Durand, Théophile de Viau, Boisrobert. La représentation avait lieu dans la grande salle du Louvre, au premier étage, le théâtre au fond, sur une estrade; ou bien dans la grande salle du Petit Bourbon[2].

438 v°; 4026, fol. 264 r°; 4027, fol. 237 r°. Louis XIII, à Paris, se baignait dans la Seine aux Bonshommes.

1. Héroard, *Journal*, éd. Soulié, t. II, p. 48. C'était un certain Jacques Cordier dit Bocquin, qui lui apprenait à danser (E. Charavay, *op. cit.*, p. 49).

2. P. Lacroix, *Ballets et mascarades de cour sous Henri IV et Louis XIII*, Genève, 1868, 6 vol. in-12. Sur la part que prend Louis XIII au choix des sujets, voir *Discours au vrai du ballet dansé par le roi*, Paris, 1617, in-4°, dédicace; sur l'arrangement de la grande salle du Louvre, consulter : *Relation du grand ballet du roi dansé en la salle du Louvre le 12 février 1619*, Paris, 1619, in-12, p. 9; sur un ballet au Petit Bourbon, le désordre, l'encombrement aux portes, C. Sorel, *Hist. comique de Francion*, Paris, 1641, in-8°, p. 326, 331. Louis XIII faisait peindre les décors par Martin Bourgeois et Nicolas Duchesne (de la Borde, *la Renaissance des arts à la cour de France*, Paris, 1850, p. 327). Les frais de ces bal-

Aux longues heures du soir Louis XIII ne détestait pas prendre des cartes. Il s'amusait à faire jouer ses ministres, Puisieux, Schomberg, le cardinal de Retz; le plus souvent ses intimes : Bassompierre, Toiras. Mais il était loin d'apporter au jeu la passion qu'avait eue son père. Les cartes n'intervenaient que dans ses heures de désœuvrement où, incapable de demeurer oisif, il s'adonnait à des occupations quelconques, souvent, sans intérêt, ce qu'Héroard traduit par la formule : « amusé diversement[1]. » A la campagne, à Lésigny, à la ville, il se livrera à des exercices que l'on estimera n'être plus de son âge, un peu enfantins : on le lui reprochait. Le confesseur était chargé d'appeler son attention sur l'obligation qu'avait un roi de ne vaquer qu'à des choses nobles et élevées. Louis XIII obéissait puis revenait à ces divertissements. « Il est déplorable, faisait écrire Marie de Médicis que le roi s'amuse à des exercices d'enfant, chose indigne à l'âge d'un si grand roi duquel les actions doivent servir d'exemple à tous les sujets. » L'histoire a retenu ce détail et, l'a un peu grossi. Il faut le signaler en le réduisant à ses termes exacts[2].

Aussi peu sédentaire que son père, le jeune Louis XIII, enfin, a été un roi continuellement par voies et par

lets étaient assez élevés (Arch. nat., KK, 200; 0[1] 3264). Le roi allait peu au théâtre, tout au plus à la comédie italienne (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 176 v°, 194 r°), quoiqu'il eut sa loge à l'hôtel de Bourgogne (C. Sorel, *le Berger extravagant*, Paris, 1627, in-12, p. 315). Les comédiens venaient de temps en temps jouer au Louvre (Héroard, Bibl. nat. ms. fr., 4025, fol. 451 v°, Charavay, *op. cit.*, p. 24, 53).

1. Voir par exemple : Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 472 r°; 4026, fol. 357 r°; 4027 fol. 2 r°, 70 v°, 75 r°, 248 r°, 481 r°, etc.

2. *Extrait des raisons et plaintes que la roine mère du roi fait au roi son fils*, Paris, 1619, in-12, p. 11. Cf. Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 238.

chemins. Il sortait chaque jour à Paris, où il n'avait pour but de promenade que le tour, fastidieux à la longue, des Tuileries jusqu'aux Feuillants. Ouverts au public et fort à la mode, les Tuileries étaient trop fréquentés. Le roi n'y était pas libre[1]. Il préférait sortir de la ville, aller dans les plaines environnantes, celles du Roule, de Grenelle, du Bourget, plus loin encore. A part Vincennes qu'il a peu goûté et où il est allé rarement, c'est Saint-Germain qu'il fréquentait de préférence. Il s'y rendait constamment, partant à cheval pour aller y passer deux ou trois jours. La vie au milieu des bois lui plaisait. Quand il devait y séjourner un peu longuement, la cour le suivait, avec les ministres et les ambassadeurs. Il prit l'habitude de passer une partie de l'été à Saint-Germain. Il allait se promener à pied, du matin au soir, au parc, en forêt, le long de la Seine, faisait des courses de deux à trois heures. Une grande distraction pour lui était de se rendre aux fêtes locales, « les assemblées », des villages des environs : Joyenval, Maisons, Herblay, le Vésinet : il déjeunait et revenait en carrosse[2].

1. Tous les jours Héroard consigne la promenade aux Tuileries. Sur l'aspect des Tuileries à ce moment, rendez-vous « de la plus noble et la meilleure compagnie des deux sexes », les conversations, les toilettes, Cf. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 150-3, d'Audigier, *Histoire tragi-comique de notre temps*, Paris, 1616, in-12, p. 170. Le dimanche le public allait au cours « dehors la porte Saint-Antoine » et au bois de Vincennes (C. Sorel, *les Nouvelles françaises*, Paris, 1623, in-8°, p. 378).

2. Les renseignements que nous donnons se relèvent à chaque page dans le Journal manuscrit d'Héroard. Louis XIII fuyait Paris à l'annonce d'une épidémie (dép. de Pesaro du 27 juillet 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 369; lettres de MM. de Bréval et Chanvallon, *Ibid.*, nouv. acq. fr. 3145, fol. 61 r°, 65 v°, 73 v°). L'éloignement du roi affligeait les Parisiens en raison des pertes que le départ de la cour faisait subir au commerce (*Le Caquet des poissonnières*, 1623, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. II, p. 132; *Liste des malcontens de la cour avec le sujet de leurs plaintes*, 1623, in-12, p. 14; *le Bourgeois*, Tours, 1619, in-12,

Si une épidémie survenait, il s'en allait plus loin, à Compiègne, à Fontainebleau[1].

Il a beaucoup voyagé. Les affaires intérieures — soulèvements des Huguenots, révoltes de la reine mère — l'ont obligé, presque chaque année, à entreprendre quelque longue chevauchée à travers les provinces. Il aimait être en route et il allait gaiement, « à trousse bagages », changeant souvent, heureux du plein air et de la liberté. Ceux qui se plaignaient étaient les gens obligés de le suivre : « tout ce pauvre régiment des gardes, harrassé, les gens de pied fatigués, les bourses des courtisans épuisées et les écornifleurs de cour devenus fort hâves, maigres, sans savoir sur quel pied danser, comme on dit, ni à quel saint se vouer![2] »

p. 3; *Harangue et protestation faite au roi au nom des trois ordres de France et de messieurs les parisiens sur son prochain départ*, Paris, 1622, in-12, etc.).

1. Louis XIII passait l'automne à Fontainebleau. Sur Fontainebleau alors, voir : E. Müntz et E. Molinier, *Le Château de Fontainebleau au XVIIe siècle*, dans *Mém., de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XII, 1885, p. 255; P. de Varennes, *Voyage en France*, 1639, p. 172. Les contemporains se faisaient une haute idée de Fontainebleau (d'Audigier, *Hist. tragi-comique de notre temps*, p. 34); les parisiens y allaient en villégiature (*Les Caquets de l'accouchée*, éd. Fournier, p. 125).

2. « Il faut changer de gîte tous les jours! O vie de cour que tu es dégoûtante! » (*Le Nouveau remue ménage de la cour et le sujet pourquoi*, Paris, 1619, in-12, p. 7). Louis XIII pour faciliter les voyages, a créé beaucoup de nouvelles lignes de poste, notamment la ligne de Paris à Toulouse (arrêt du conseil du 29 janvier 1620, Arch. nat., E. 63^A, fol. 40 r°, qui établit, à partir d'Orléans, 52 relais, par Bourges et Limoges, soit 52 maîtres de postes nouveaux à 180 livres de traitement; on pouvait dès lors faire le trajet en quatre ou cinq jours, au lieu de quinze). En voyage, Louis XIII allait visiter les curiosités (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025 fol. 459 v°; 4026, fol. 332 v°; *Mercure françois*, t. X, 1624, p. 394). Il vit la mer à Dieppe pour la première fois en 1617, s'intéressa beaucoup au spectacle des bateaux de pêche appareillant ou rentrant (dép. de Contarini du 11 décembre 1617, Bibl. nat., ms. ital, 1771, p. 517, 527; Héroard, *Ibid.*, ms. fr. 4025, fol. 463 r°; *Nouvelles de Normandie sur tout ce qui s'est passé au voyage du roi*, Paris, 1617, in-12, p. 8).

CHAPITRE III

LE SOUVERAIN

Après le 24 avril 1617, Louis XIII assiste à tous les conseils; il y prend part et veut s'instruire. — Son bon sens, son jugement; il est réservé et impénétrable. — Les séances du conseil; le roi met aux voix les décisions; il a ses idées. — C'est dans ses conversations avec les ambassadeurs étrangers qu'on peut le suivre remplissant ses fonctions royales : ce que disent les dépêches de ces ambassadeurs. — Louis XIII a une haute conception de son autorité; il est impérieux et personnel; il dit « qu'il veut être obéi. » — Comment il se soumet à la représentation : sa prestance au cours des entrées dans les villes. — Popularité du jeune roi vers 1620. — Incidents qui témoignent de son rôle personnel dans la direction de l'Etat et d'une manière de gouverner qu'on attribuera plus tard à Richelieu : les affaires Guémadeuc, d'Arsilemont, de Toscane. — Louis XIII et le soulèvement intérieur de 1620; Louis XIII et l'affaire du Béarn; ses campagnes de 1621 et 1622 contre les protestants : initiative et décision du roi. — Rapports de Louis XIII avec ses ministres de 1617 à 1624; actions et réactions. — Louis XIII ne veut pas être gouverné.

Maître effectivement, après la disparition du maréchal d'Ancre, de la direction des affaires du royaume, il n'était pas dit que Louis XIII possédât les connaissances nécessaires à la lourde charge qu'il assumait. On ne l'avait préparé à rien. « Si les diadèmes sont fardeaux bien pesants pour ceux même qui ont les épaules les plus fortes, écrivait un contemporain, je vous laisse à penser si ce n'est pas une merveille que

de jeunes tendrons ne soient point accablés sous un tel faix ![1] » Le prince allait sans doute, laisser à ses conseillers ou favoris le soin de conduire l'État en son nom : Richelieu, dans ses *Mémoires*, fait entendre qu'il en a été ainsi : d'après lui, Louis XIII n'aurait été qu'un roi muet et irresponsable entre les mains d'un entourage qui le faisait agir. La réalité ne paraît pas avoir été tout à fait telle.

Dès qu'il se vit véritablement souverain, Louis XIII manifesta son intention d'assister à tous les conseils. Héroard note les réunions des ministres auxquelles le roi prend part : il y en a tous les jours et elles durent longtemps[2]. Un témoin oculaire, le secrétaire d'État Pontchartrain, nous apprend le rôle qu'y joue le prince : « C'est lui qui conduit, écrit-il, qui ordonne, qui voit, qui résout les réponses; il emploie gaiement à cela une partie des matinées; il est véritablement jeune, mais il a bon sens et jugement[3] ». Les ministres rompus aux affaires, discutent; le roi écoute et décide. Ces conseils vont être pour lui l'école à laquelle il s'instruira. On admira, au premier moment, sa bonne volonté : « malgré son âge, déclarait un ambassadeur étranger, il donne tous les signes de vouloir être roi; il prend goût au gouvernement de ses peuples et bien que jusqu'ici il ait été tenu pour ne s'occuper que de choses sans rapport avec

1. Lettre envoyée à Londres de Paris le 26 février 1619 : Bibl. nat., Moreau 724, fol. 197 r°. O. Bon appelle Louis XIII « giovanetto re, inesperto e nuovo nel governo » (*Relazione*, dans N. Barozzi, *Relazioni degli Stati Europei*, Venise, 1859, série II, Francia II, p. 62, 63).

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 393 r° et suiv., à partir du 25 avril 1617.

3. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 391. « Maintenant, dit-il, nous verrons le royaume gouverné tout autrement ».

ce qui lui convenait, en réalité on découvre en lui une intelligence capable de connaître les affaires et beaucoup de résolution[1] ». Plein de bonne volonté, Louis XIII montrait un grand zèle à s'initier aux affaires publiques. Il consentait à y consacrer le temps nécessaire. Le métier lui plaisait. Quelles dispositions y apportait-il?

« Je vous donne le roi Louis XIII, disait Nicolas Goulas, pour tout autre que l'on ne vous l'a figuré et qu'on ne le croit; car il a de belles qualités : un grand cœur, un grand esprit, une parfaite intelligence[2]. » La qualité prédominante chez le jeune souverain, Pontchartrain, qui a vécu côte à côte avec lui, a traité les affaires devant lui et l'a vu à l'œuvre, vient de nous l'indiquer : le bon sens et le jugement. « Il est avisé, confirmait Sully, fin, et de facile compréhension[3] ». Ceux qui l'approchaient remarquaient l'aisance avec laquelle il comprenait ce qu'on lui expliquait : « clarté d'entendement, vivacité d'esprit non pareille, jugement solide, » disait-on[4]. Louis XIII a appris à gouverner en écoutant et en questionnant : « il a acquis une grande connaissance des affaires, écrivait l'ambassadeur d'Angleterre, en conversant habituellement avec des gens sages et exercés[5]. » Par ce procédé, un peu lent, mais sûr; grâce à une

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 2 mai 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 89. « Le roi se loue maintenant de cognoistre que la France manquoit d'un homme et qu'il est cet homme. » (Malingre, *Hist. universelle de ce qui s'est passé ès années 1619 et 1620*, Paris, A. Vitrey, 1621, in-12, p. 2). Héroard écrit de Louis XIII le 18 septembre 1620 : « tout le jour employé aux audiences et aux affaires jusqu'à cinq heures et demie » (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 354 v°).

2. *Mém., de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans*, éd. C. Constant (Soc. de l'hist. de France), t. I, p. 16.

3. Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477.

4. N. Pasquier, *Lettres*, éd. de 1623, in-8°, p. 762.

5. Herbetr de Cherbury, *Mém.* trad. Baillon, p. 135.

intelligence sans doute dépourvue de brillant, mais pondérée, il parvint à se former. Sa participation aux conseils deviendra de plus en plus efficace. « Le cardinal de Richelieu, lui-même, notera madame de Motteville, a dit plusieurs fois de lui que dans son conseil il était toujours du meilleur avis et trouvoit souvent des expédients sur les choses les plus embarrassantes.[1] » Ceux qui jugent son esprit, lorsqu'il a vingt ans, répètent le mot de Pontchartrain : c'est sa caractéristique : « je le vois agir dans son conseil, mandait le prince de Piémont à Marie de Médicis, au milieu des anciens ministres et conseillers du feu roi son père, avec un jugement si solide, une résolution si ferme et si courageuse qu'il n'y a personne qui, le considérant sans passion, n'ait sujet de l'admirer.[2] » « Si jamais prince eut le jugement net, clair, délié, ferme, on peut dire que c'est celui-ci, écrivait M. de Bellemaure; cela se reconnaît principalement en son conseil : il comprend promptement, examine mûrement, résout prudemment.[3] » Déjà le précepteur, Vauquelin des Yveteaux, si peu bienveillant pour son élève, avait dû avouer que Louis XIII, susceptible « d'une profonde application, quoiqu'elle fut tardive, aux choses que l'on lui représentoit, avoit assez de jugement pour en faire une bonne élection.[4] » Tallemant des Réaux,

1. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 44.

2. *Lettre de Monsieur le prince de Piémont à la reine-mère*, Paris, P. Froment, 1619, in-12, p. 5. C. Bernard dit : « bon sens, suffisance, probité » (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 374). On avait appris au prince à n'agir qu'avec raison : ses devoirs d'écoliers étaient sur ce thème (*Quædam ex lectionibus christianissimi Francorum regis Ludovici XIII ex latinis versa*, Lutetiæ, 1612, in-12, p. 17.)

3. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, Paris, 1618, in-12, p. 31.

4. Vauquelin des Yveteaux, Note sur l'éducation de Louis XIII, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 98, p. 180.

aussi peu bien disposé, se trouve obligé de dire que Louis XIII « a raisonné passablement dans son conseil. »[1] « Les hommes d'État dont le roi se sert ordinairement, déclarait un communiqué officieux de 1619, rendront ce témoignage que jamais on lui a ouï dire dans le conseil parole qui ne fut digne d'un prince.[2] »

Prudence, réserve, bon sens, les qualités intellectuelles que manifestait le jeune roi donnaient donc à l'entourage de grandes espérances. Ce n'était pas l'humeur du père, vive et primesautière; ce n'était pas son intelligence aiguë : il y avait chez le fils plus de lourdeur; mais c'était de l'équilibre. Les qualités morales n'étaient pas moins appréciables. « Il a de belles parties royales », disait-on[3]. « Sans mentir, mon cher cousin, écrivait Malherbe à M. du Bouillon, nous avons un grand roi qui a toutes les vertus des rois et pas un seul de leurs vices. Dieu nous le fasse vivre et nous donne de sa race; elle est bonne ![4] » Le souverain était sérieux, ne se dispersant pas dans « les plaisirs et les voluptés ainsi que les passions qui dominent à son âge. »[5] Les ministres qui analysaient ses qualités reconnaissaient en lui « une pureté de conscience nette de tout vice, la docilité à prendre et recevoir conseil, la constance inébranlable aux résolutions prises, la force d'esprit à les tenir sous le sceau du secret, une diligence non pareille à les exé-

1. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 237.
2. *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à la ville de Metz*, Paris, 1619, in-12, p. 10; allusion à un mot du chancelier de Sillery que nous allons retrouver.
3. *Ibid.*. p. 4.
4. Lettre de Malherbe, du 10 novembre 1620, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 57.
5. *Copie d'une lettre écrite du camp devant Montauban par un seigneur de marque*, Toulouse, 1621, in-12, p. 17.

cuter.[1] » « Il ne se laisse gouverner que par la raison, » répétait le P. Arnoux à Marie de Médicis[2]. Il était droit, juste et loyal[3]. « J'ai entendu avec grand contentement, écrivait le chancelier de Sillery à son fils M. de Puisieux, ce que vous m'écrivez de la bonne conduite de Sa Majesté et du soin et diligence qu'il emploie avec prudence et dextérité pour entretenir chacun comme il faut, rendre justice et départir ses grâces comme il appartient : c'est faire l'office d'un sage, grand et puissant roi.[4] » Louis XIII était un « sage roi ». D'un chef de gouvernement il avait la prudence : il en avait surtout la réserve et l'impénétrabilité.

Cette impénétrabilité a beaucoup frappé les contemporains. On ne devinait jamais ce qu'il pouvait penser. « Le roi ne change rien à ses procédures ordinaires, écrivait Marillac à Richelieu; il fait pareil visage à ceux

1. *Le Roy en Béarn*, Paris, 1620, in-12, p. 8, écrit officieux émanant du gouvernement et reproduit par C. Malingre (*Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1646, in-12, p. 296), J. B. Matthieu (*la Piété royale, discours présenté au roi*, s. l., 1620, in-12, pièce liminaire), Gaspart (*Thrésor de l'histoire générale de notre temps*, Paris, 1623, in-8°, p. 344).

2. Lettre du P. Arnoux à Marie de Médicis, de 1618, dans les *Etudes*, t. XII, 1877, p. 741.

3. Au siège de Saint-Jean d'Angély, un rebelle huguenot, M. de Navailles, étant venu, muni d'un sauf-conduit, dans l'armée royale voir son frère malade, Louis XIII le regardait passer de sa fenêtre; le P. Arnoux entra : « je viens de voir Navailles qui s'en retourne, » fit le roi.— « Comment, Sire, le laissez-vous aller? » — « Oui, parce que je lui ai donné ma foi! Vous eussiez bien voulu que je l'eusse retenu? » — « Mais, Sire, s'il est criminel de lèse-majesté! » — « C'est tout un; s'il a fait une faute, je n'en veux pas faire une autre! » Le 5 juin 1621, Héroard, Bibl. nat., ms. fr, 4026, fol. 452 r°; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 238.

4. Lettre du chancelier à Puisieux du 1er décembre 1622, Arch. des Aff. étrang., France 777, fol. 204 r°. Rapprocher les conseils qu'on donnait au roi enfant dans ses devoirs scolaires (*Préceptes d'Agapetus à Justinian, mis en françois par le roy très chrétien Louis treizième en ses leçons ordinaires*, Paris, 1612, in-12, p. 15).

qu'il aime et à ceux qu'il n'aime point[1]. » La maîtrise du prince sur lui-même avait été remarquée au moment de la chute du maréchal d'Ancre; elle devait l'être dans bien d'autres circonstances[2]. Pour la cour une telle faculté constituait une qualité royale éminente. Louis XIII se réservait parce qu'il était timide, peu sûr de lui, conscient de la gravité de sa fonction : il parlait peu : « je ne suis pas faiseur de phrases et de cérémonies, » disait-il au nonce Corsini[3]. Cette réserve donnait à son maintien quelque chose de grave et d'imposant. Les ministres étaient ravis de ce qu'ils appelaient « la discrétion du roi[4]. » Tout en rendant justice au soin qu'il avait de ne pas se livrer, les envoyés étrangers finissaient peut-être par s'impatienter et parler de « dissimulation ». Les malveillants comme Herbert de Cherbury, répétaient que Louis XIII était « défiant et dissimulé », et Tallemant des Réaux renchérissait[5]. Mais, pour un jeune homme, encore peu expérimenté, cette excessive prudence était nécessaire.

1. Lettre de Marillac à Richelieu du 10 octobre 1622, Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 207 r°.

2. Un ministre, sur le point d'être chassé, ne se doutait pas aux façons du roi à son égard, une heure avant sa disgrâce, que sa perte était décidée, (dépêche de Pesaro du 21 janvier 1623, Bibl. nat,, ms, ital. 1779, p. 149). Voir aussi pour l'arrestation d'Ornano en mai 1624 les *Mém.*, de Pontis, éd. Michaud. p. 513.

3. Dépêche de Corsini du 30 janvier 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 345 v°. « Il disoit peu : ce qu'il disoit était en peu de mots, très significatif ». (J. Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 401). Il aimait aussi à ce qu'on l'haranguât « bien et court » (*Journal de Sahuguet Damazid, conseiller en l'élection de Brive*, dans *Bullet. de la Soc. scientif.. hist. et Arch. de la Corrèze*, t. IX, 1887, p. 335).

4. *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, in-4°, p. 16; Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477; dépêche de Pesaro du 27 janvier 1623 (Bibl. nat., ms, ital. 1779, p. 160).

5. Dépêche de Pesaro du 19 janvier 1624 (Ibid, 1781, p. 250); Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t, I, p. 234, t. II p. 238; Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 135; Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 247.

Dans l'exercice, nouveau pour lui, de ses fonctions royales Louis XIII apportait deux préoccupations : se mettre bien au courant des questions; ne jamais rien décider sans l'avis de son conseil.

« Il n'y a particularité dont il ne soit informé, écrivait quelqu'un de son entourage; il reçoit toutes les dépêches étrangères, voire toutes les instructions des ambassadeurs et ne s'expédie aucun don que par son commandement[1]. » « Il donnait à ses affaires tout le temps qu'il fallait, » dit Fontenay-Mareuil, « de telle sorte qu'on l'a souvent vu revenir de la chasse, qui étoit son plus grand divertissement, lorsque l'heure qu'il avoit prise pour le conseil arrivoit devant qu'elle fut achevée[2]. » Richelieu laissera échapper l'aveu que pratiquement « Sa Majesté prend elle-même les soins du gouvernement et de la conduite de son État[3]. » « Le roi tient en ses mains les rènes de son État, » confirme Pontchartrain[4]. Et de fait, à lire les nombreuses dépêches de celui des envoyés étrangers qui a été admis le plus près dans l'intimité des membres du gouvernement, le nonce Bentivoglio, on voit que le roi est toujours en scène, qu'il reçoit, répond, agit. Louis XIII s'occupe de tout.

Mais il ne fait rien, en principe, sans délibération de ses ministres. Ce prince de vingt ans a trop le sentiment de son inexpérience pour oser décider des intérêts dont il a la garde sans entendre l'opinion des vieux conseillers

1. *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, in-4°, p. 11; cet écrit est un de ces libelles officieux composé dans l'entourage du roi pour défendre le gouvernement. Ces libelles étaient parfois rédigés par des secrétaires du roi, tels que Tronson.
2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 120.
3. En 1624, Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. VII, p. 539.
4. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p, 391.

habitués au maniement des affaires. La moindre question est renvoyée par lui à l'examen du conseil. « Le roi a renvoyé le présent placet en son conseil, pour lui être donné avis sur le contenu en icelui », telle est la formule[1]. S'il le faut, il appellera ses ministres plusieurs fois en une journée, afin de délibérer. Une nouvelle importante arrive-t-elle, Louis XIII veut qu'on assemble les membres du Conseil : ils sont le régulateur de la tradition, l'organisme assurant la continuité de l'application des maximes du royaume. Il ne conçoit pas que la lourde machine de l'État puisse fonctionner sans l'emploi régulier de ce rouage. La France possède une organisation séculaire, lentement élaborée à travers les âges, d'ailleurs élastique, mais très forte et principalement réglée par le Conseil, lequel est, suivant le caractère du roi, tantôt prépondérant, tantôt effacé. Louis XIII lui a donné une large place.

Il tient ce conseil au Louvre, dans le cabinet des livres, au second du pavillon royal[2], ou bien dans la « galerie dorée » — la petite galerie ;[3] — à Fontainebleau dans la chambre ovale[4]. Il y a conseil chaque matin, « Conseil des affaires et de la direction, » les autres, ceux auxquels le roi n'assiste pas : conseils du sceau, des parties ou des finances, se tenant l'après midi, une,

1. A propos d'une requête de Condé du 30 mai 1620, Arch. nat., E. 63ᴮ fol. 293 r°. « Le roi, dit Sully, ne fait rien sans son conseil » (*Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477). Cf. les dépêches de l'amb. vénitien des 29 septembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital, 1774, p. 264), 1er avril 1622 (1778, p. 91).

2. Ibid., 1779, p, 190, dép. du 10 février 1623. Sur ce cabinet, voir Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 253 et 255 : « Le cabinet des livres était entouré d'armoires clouées contre la muraille, la tapisserie entre deux. »

3. Bibl. Mazarine, ms. 2127, fol. 50 v°.

4. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 290 r°, 6 avril 1620, 433 v°.

deux, et trois fois par semaine[1]. Louis XIII vient à la séance après son déjeuner, il y reste une heure, deux heures et plus. N'a-t-il près de lui qu'un ministre, est-il en voyage, il tient Conseil. S'il est à la chasse et qu'un incident important oblige les ministres à délibérer sans tarder, ils envoient prévenir le roi, et celui-ci rentre. On le voit malade, souffrant de névralgie, « tourmenté fort vivement de manière qu'étant vaincu de l'impatience de la douleur, il soit contraint de se mettre au lit et se servir de quelque remèdes pour l'adoucir, » appeler les ministres à son chevet afin d'examiner avec eux les décisions à prendre, tellement « il fait peu de cas de ses maux quand il faut penser à ce qu'il croit être utile à son État[2] ».

Nous avons des récits de séances présidées par Louis XIII. Le roi est assis au haut bout d'une table, couvert; les quatre secrétaires d'État et l'huissier également couverts, les autres assistants nu-tête et le plus souvent debout. Un ministre a la parole. Le roi « enfonce son chapeau pour écouter avec une très grande attention. » Si quelqu'un, comme le prince de Condé, interrompt, afin d'élever une objection, Louis XIII, « avec la main et la parole, le retient, lui disant qu'il laisse librement opiner un chacun et qu'en son rang il aura tout loisir de parler[3]. » Une affaire mise en délibération,

1. Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 150 r°. Sur « l'ordre du conseil du roi », voir : Ibid., ms. Dupuy 218, fol. 36 r° et suiv.; Bibl. Sainte Geneviève, ms. 838; Arch. des Aff. étrang., France 31 et 35.

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 394 r°, 453 r°, 460 r° et v°; dépêches des amb. vénit. du 16 mai 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 103), 1[er] mai 1624 (1782, p. 175); C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 309.

3. Daniel Manceau, *Mémoires*, dans *Arch. hist. de la Saintonge*, 1874,

chacun, en effet, à son tour, émet son avis, puis, « après plusieurs opinions écoutées et digérées, la conclusion est prise à la pluralité des voix. » Louis XIII met aux voix[1]. Il n'abdique pas. En 1618, le jour où est agitée la question du rétablissement de l'enseignement des Jésuites à Paris, la majorité du Conseil se trouve, comme le roi, partisan de la mesure. Le garde des sceaux du Vair proteste, déclarant que le conseil n'est pas en nombre, qu'il faut renvoyer la décision à une séance ultérieure où les assistants seront plus nombreux. Louis XIII, qui est décidé à accepter la résolution prise, refuse et passe outre[2] : « Soyez béni, lui dit-on, de ce qu'en votre jeune âge vous tenez déjà le haut bout de votre conseil, ainsi qu'il vous appartient[3] ! »

Généralement, il suit l'avis de la majorité. On observe sa disposition à bien comprendre les motifs invoqués et à adopter les opinions qu'on lui propose, si elles sont raisonnables. « Un des premiers signes de la bénédiction d'un royaume, dit un contemporain, est quand le prince a la vertu de docilité et est assisté de personnes recommandables par leur prudence et pour leur intégrité ».[4] C'est le cas. « Vous avez affaire à un prince, explique-t-on à l'assemblée des notables de 1618, absolument porté à suivre vos avis. Parmi les grâces que le ciel a versées

t. I, p. 220; Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 430; Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 113.

1. *Libre et salutaire discours des affaires de France*, Paris, 1618, in-12, p. 51 (libelle officieux); Gaspart, *Thrésor de l'histoire générale de notre temps*, Paris, 407.1623, in-8°, p. 407.

2. Dépêche de Contarini du 6 février 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 587.

3. *Le Salomon de la France au roi*, Paris, P. Chevalier, 1617, in-12, p. 59.

4. *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, p. 17.

avec affluence sur son esprit, celle-ci paroit éminemment : il croit son conseil et ne se résout qu'avec lui. »[1] Pour quelques uns, cette docilité est excessive : on reprochera au roi d'être « susceptible des mauvaises impressions qu'on lui donne », de se laisser trop influencer par ceux dans lesquels il a confiance, surtout en ce qui concerne les préventions à l'égard des gens.[2] En réalité, les membres du conseil n'exercent aucune pression sur lui. Quand ils veulent attirer particulièrement l'attention du prince sur une affaire, ils rédigent un mémoire en tête duquel ils mettent la formule prudente : « Ce qu'il semble que le roi peut faire pour le mieux.[3] » On reconnait que le roi est « si appliqué à ce qu'il fait et ordonne, si judicieux à prendre ou à laisser les bons et mauvais avis, que les désirs de ses serviteurs ne savent accroître l'espérance que tout ce qui est conçoit de son courage.[4] » Louis XIII a ses idées et les exprime.

S'il parle peu, ce qu'il dit, de l'aveu de tous, est plein de jugement, sobre et digne. Il conclut en peu de mots. Il a des notions précises de gouvernement auxquelles il tient : celle de l'intérêt général par exemple, contre lequel il n'admet pas qu'on oppose les intérêts particuliers[5]. Fort différent de son fils Louis XIV, il ne con-

1. « Je le dis, ajoute l'auteur, hors de tout soupçon de flatterie. » *Advis à Messieurs de l'Assemblée*, 1618, in-4°, p. 8. Cf. la dépêche du nonce du 27 octobre 1623, dans Zeller, le *Connétable de Luynes*, p. 286.

2. Lettre de M. de Bréval au duc de Lorraine du 29 juillet 1623, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3145. fol. 69 r°; Bassompierre, *Journal*, t. III, p. 165.

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol, 26 r°; août 1622.

4. *Véritable relation de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roi, 1620*, Paris, 1620, in-12, p. 11.

5. « Il ne faut point alléguer au roi l'intérêt particulier quand il y va du bien public » (*Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à la ville de Metz*, Paris, 1619, in-12, p. 10).

fondra pas l'État avec lui-même; il les distinguera, se considérant comme l'administrateur du royaume : « Il a plu à la bonté divine, dira-t-il, de nous appeler au régime et gouvernement de cette monarchie françoise[1]. » Adjurant sa mère de cesser ses révoltes armées, il la priera « au nom de Dieu et de toute la France », comme s'il y avait autre chose dans le royaume qu'un roi absolu et des sujets destinés à lui obéir[2]. Il veut ensuite la paix, l'union, l'ordre. Il insiste sur ces quelques principes qui sont le fond de sa pensée gouvernementale. Et les ministres admirent cette sagesse du jeune roi. « Monsieur le chancelier a dit souvent à ses plus familiers amis que jamais il ne lui a vu dire dans le conseil une parole qui ne fut digne d'un grand prince. »[3] « Il me souvient, écrit un contemporain, que M. le garde des sceaux étant revenu du conseil avec un extrême contentement de quelque belle action que Sa Majesté venait de faire en plein conseil, dit par deux fois en parlant du roi : véritablement ce prince a je ne sais quoi de divin! j'allai voir M. le président Jeannin, qui m'en dit autant[4]. »

Mais mieux encore que dans son conseil, là où nous pouvons saisir Louis XIII exerçant ses fonctions de roi, c'est dans ses conversations avec les ambassadeurs étran-

1. Dans sa déclaration de la paix devant Montpellier en 1622 (citée par C. Malingre, *Deuxième tome de la rebellion excitée en France par les rebelles de la religion prétendue réformée*, Paris, 1623, in-8°, t. II, p. 530).

2. Cité par le même Malingre dans son *Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1646, in-12, p. 281. L'auteur contemporain de la *France mourante* (in-12, p. 2) dit : « l'amour de la patrie me tenaille, cette pauvre France pour laquelle tu sais combien nous avons travaillé! » Il écrit (p. 5.) « Nous sommes bons patriotes ».

3. *Lettre de Cléophon*, p. 14, voir plus haut, p. 143.

4. Ibid., p. 7; *la Réponse faite par le roi aux députés des gens de la religion prétendue réformée*, Paris, 1620, in-12, p. 4; de Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 102.

gers. Le jeune roi a attaché une grande importance à recevoir les ambassadeurs, et les ambassadeurs ont tenu à s'entretenir directement avec lui. Ils vont le voir, lui expliquent longuement les affaires. Leur préoccupation de ne causer qu'avec le roi, le priant d'écarter les importuns, de faire éloigner même les ministres, implique le prix qu'ils attachent à l'opinion personnelle du souverain et l'idée qu'il se font de la part prise par lui à la direction de son État [1]. Louis XIII se trouvant en campagne en 1620, Contarini, envoyé de Venise, exprime à M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, le désir d'avoir une audience du roi. Bonneuil lui répond d'aller trouver le secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. de Puisieux, attendu qu'il lui est interdit d'introduire qui que ce soit en ce moment auprès de Sa Majesté. Contarini insiste : ce n'est pas M. de Puisieux qu'il veut voir, c'est le roi lui-même et pour une affaire grave. Bonneuil lui conseille alors de faire demander l'audience par Puisieux. Puisieux répond que l'envoyé de Venise aille trouver la reine Anne d'Autriche laquelle a momentanément la direction des affaires à Paris en l'absence du souverain et transmettra au prince l'objet de la communication. Contarini tient bon; il finit par obtenir l'autorisation de venir s'entretenir avec Louis XIII à Poitiers [2]. De son côté, du reste, Louis XIII met autant d'insistance à causer seul avec les ambassadeurs. La présence d'un secrétaire

1. Voir par exemple la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 22 février 1622, Bibl. nat., ms. ital., 1777, p. 253. L'ambassadeur insiste pour être seul avec Louis XIII.

2. Dépêches de Contarini d'août 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 191, 198, 203.

d'État aux conversations, l'impatiente. Il priera ses ministres de s'éloigner. Il profitera d'un jour où Puisieux a la fièvre quarte pour donner ses audiences, manifestant sa volonté « de ne pas admettre la prétention de celui-ci à être toujours présent lorsque les ambassadeurs remplissent leurs fonctions. » Bien mieux, il fera déclarer par Bonneuil à tout nouvel envoyé étranger arrivant à Paris qu'il ne veut pas qu'on traite avec les ministres sans sa participation et qu'en toute occasion on doit s'adresser à lui [1].

Nous avons des récits d'audience. Louis XIII, qui reçoit dans son cabinet, à Paris, dans la chambre ovale, à Fontainebleau, s'avance aimablement vers l'ambassadeur, le salue plusieurs fois en retirant son chapeau, et l'embrasse, s'il ne l'a pas vu depuis longtemps. Les deux interlocuteurs restent couverts, souvent debout. Quand l'ambassadeur prononcera le nom du roi ou celui de son souverain, il soulèvera son chapeau : Louis XIII l'imite. Au dire de tous les ambassadeurs, le roi écoute avec attention et une gravité bienveillante; il donne des signes d'assentiment de la tête, disant : « c'est vrai, oui ». Il préfèrerait être entretenu brièvement, mais si ce qu'écrit l'envoyé de Venise dans ses dépêches a été développé aux audiences, celles-ci doivent être longues [2]. Les réponses sont courtes et substantielles,

1. Dépêches de Pesaro des 19 janvier 1623 (Ibid., 1781, p. 242), 2 février 1624 (Ibid., p. 280). Puisieux se plaint. Louis XIII ne lui répond pas.

2. Voir Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 401 r°, 412 v°), sur les pièces où Louis XIII donne audience; et sur les audiences mêmes : S. Contarini, *Dispacci*, dans *Relazioni degli Stati Europei*, Venise, 1859, série II, Francia II, p. 95; les dépêches de Priuli du 3 décembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 150), du 16 février 1621 (p. 215), de Pesaro du 2 février 1624 (Ibid., 1781, p. 276).

déclare Bentivoglio[1]. En effet, Louis XIII parle avec concision et justesse. Il dit ce qu'il fera, ce qu'il attend des autres; il affirme la sincérité et la droiture de ses intentions; visiblement il est pénétré de ce qui a été discuté au conseil; il sait la direction que doit suivre la politique de son gouvernement et demeure dans la ligne, prudemment. Il affirme quand il est sûr; s'il craint de s'avancer, il dit qu'il réfléchira. Bien qu'il écoute plus qu'il ne parle, il sait faire des objections. On le sent maître de lui, prudent, informé. Souvent il s'en tiendra à des formules de politesse. Après l'avoir vu les ambassadeurs vont causer avec les autres ministres, notamment Puisieux : ceux-ci, plus explicites, discutent longuement, argumentent. A comparer leurs conversations avec celles du roi on voit que Louis XIII est parfaitement demeuré dans le cadre des idées nécessaires. Les envoyés demeurent surpris de son jugement. « Vraiment écrit le nonce, il se découvre qu'il comprend mieux les choses qu'on n'aurait pu le croire[2]. » Le jeune roi répète-t-il ce qu'on lui a suggéré de dire? Peut-être, mais pas toujours, puisque l'imprévu des conversations ne peut permettre de formuler d'avance toutes les réponses. Des circonstances même se présentent où Louis XIII est entrainé, malgré lui, à s'aventurer. Il se tire de l'épreuve avec avantage. Les espagnols se livrant en Italie à des entreprises contraires aux intérêts de la Savoie que soutient à ce moment le gouvernement

1. Lettres du 16 mai 1617, Bentivoglio, *Lettere*, Florence, 1863, t. I, p. 234; 26 février 1620, t. V, p. 143.

2. A propos des affaires d'Allemagne l'ambassadeur d'Espagne va voir Louis XIII, puis les ministres; il constate que ceux-ci ne font que lui répéter ce qu'a dit le roi. « Lo mesmo disse a estos ministros; y me han respondido lo proprio que el rey » (dépêche de Giron au roi d'Espagne

français, l'ambassadeur d'Espagne est appelé au Louvre. Le roi, le recevant en audience particulière, lui explique que la France fait cause commune avec le duc de Savoie, que lui-même désire la paix, mais que néanmoins s'il le faut, il ira en personne en Italie : « Sire, répond l'ambassadeur, depuis que je me trouve dans cette cour, je me suis toujours proposé d'entretenir et d'augmenter l'union entre les deux couronnes et j'ai encore l'intention de le faire. J'écrirai à mon roi le désir qu'a Votre Majesté de la paix générale ; mais je tairai qu'elle veut prendre les armes contre lui pour aider la Savoie, parce que ceci ne correspondrait pas à mes intentions. » — « Je ne dis pas que je veux prendre les armes contre l'Espagne en faveur du duc, réplique Louis XIII, mais que je ne veux pas que le duc soit maltraité par les gens du roi catholique et que, dans ce cas, je l'assisterai. » — « Mon roi ne veut rien enlever au duc de Savoie, mais seulement lui faire connaître son devoir. » Louis XIII réfléchit un instant, puis reprend : « Écrivez seulement que pour avoir la paix générale il faut commencer par accorder une suspension d'armes, sinon, la Savoie étant unie à ma couronne, et dépendant d'elle, je ne laisserai pas de l'assister. » — « Je l'écrirai, Sire, mais j'ajouterai que ce n'est pas là votre volonté et que vous avez été décidé à cette résolution par deux personnes qui vous conseillent. » — « Rien autre ne me conseille, répond Louis XIII avec vivacité et hauteur,

du 1er juillet 1620, Arch. nat., K. 1477, n° 87). Tout ce que nous venons de dire ressort des récits des ambassadeurs : voir par exemple, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 143 (lettre du 26 février 1620) ; les dépêches des ambassadeurs italiens des 5 juin 1617 (Bibl. nat., ms. ital., 1771, p. 178), 24 décembre 1619 (1773, p. 344), 3 mars 1620 (1774, p. 3), 2 février 1624 (1781, p. 277 et 305).

que l'intérêt de mon service! » L'ambassadeur se retire[1]. — Une autre fois où le roi doit recevoir les députés de l'assemblée protestante de Loudun, il a été décidé qu'il écouterait leur harangue, puis les ferait sortir un moment afin d'examiner avec les ministres la réponse qu'il y avait lieu de faire : il prend sur lui de faire cette réponse séance tenante : elle est un geste d'autorité et de vigueur[2].

C'est qu'en effet ce jeune homme de vingt ans n'a pas seulement que du bon sens et du jugement, il a l'instinct de l'autorité royale. Malgré la tourmente subie il y a une trentaine d'années sous Henri III, à la mort du duc de Guise, lorsque le royaume, soulevé contre « Henri de Valois », vilipendait la couronne[3], l'opinion, grâce à la bonne humeur spirituelle d'Henri IV, est revenue d'un sentiment de mésestime que l'avènement au trône d'un roi hérétique n'avait pas peu contribué à accentuer. L'émotion produite par l'assassinat d'Henri IV a continué la réaction[4] : jurisconsultes et théologiens ont fait le reste. Théoriquement, la conception qu'on a vers 1620

1. Contarini nous raconte la scène dans une dépêche du 3 juin 1617, Bibl. nat., ms. ital., 1771, p. 169 et suiv. Chaulnes (*Relation exacte*, p. 484) donne une version plus ferme. On voit dans ses conversations Louis XIII communiquer aux envoyés étrangers des nouvelles importantes qu'il vient de recevoir (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 101 : 23 novembre 1620).

2. Lettre du nonce du 29 janvier 1620, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 115.

3. Les présidents Barnabé Brisson et Jean de la Guesle avaient dû, en octobre 1583, présenter à l'assemblée de Saint-Germain des « articles de crimes, forfaits et offenses qui se commettent contre la majesté du roi dont il est besoin de rafraîchir la mémoire à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance » (Bibl. nat., ms. Dupuy 558, fol. 13).

4. Voir une discussion dans ce sens aux Etats généraux de 1614 dans Fl. Rapine, *Recueil de tout ce qui s'est fait en l'assemblée des États tenue en l'an 1614*, Paris, 1651, in-4°, p. 207 et suiv.

du pouvoir absolu du roi est complète. « Le roi est l'âme de la monarchie, dit Jean-Pierre Camus, évêque de Belley : c'est le centre de l'État où tout aboutit, le fondement et la base de la république, la maîtresse pierre ou clef de voûte qui soutient l'État; le gouvernail comme le gouverneur de la barque; le cœur où se rapportent toutes les veines[1]. » Puis le roi est l'oint du seigneur et M. Fenouillet évêque de Montpellier, expliquera dans sa harangue à Louis XIII, en 1622, tout ce que ce titre comporte pour les peuples de devoirs d'obéissance et d'amour[2]. Le sentiment public est donc acquis à la « religion de la royauté. » Encore fallait-il un prince qui répondit à ce sentiment par son allure, ses manières et son genre de volonté : Louis XIII a réalisé les conditions nécessaires.

Quoique de goûts personnels modestes, il a une haute conception de la dignité de sa charge et une sensibilité des plus vives sur les égards dus à son titre : « le roi veut être roi, écrit le nonce, et on voit qu'il s'applique à se montrer de plus en plus le maître : il veut être respecté[3] ». Tout le monde est d'accord sur l'extrême jalousie qu'a Louis XIII de son autorité. Ses précepteurs l'avaient depuis longtemps remarqué : « le roi, disaient-

1. J. P. Camus, *Premières homélies diverses*, Rouen, 1626, in-8°, p. 13, (l'approbation est de 1619). Cf. N. Pasquier, *Lettres*, Paris, 1623, in-12, p. 338 et suiv.

2. Dans C. Malingre, *Deuxième tome de la rebellion excitée en France par les rebelles de la religion prétendue réformée*, t. II, p. 354. Voir aussi sur l'idée qu'on se fait à ce moment de la royauté : Jean Savaron, *Traité de la souveraineté du roi*, Paris, 1615, in-8°; *Discours de l'autorité et puissance royale*, 1615, in-8°; *De droit divin qu'il faut obéir aux rois*, Paris, 1622, in-8°; Louis Roland, *De la dignité du roi*, Paris 1623, in-8°.

3. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 518. Voir aussi une conversation de Priuli avec Bassompierre (dép. du 11 juillet 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 239).

ils, qui a la partie de la colère et de la volonté très forte, est un sujet pour en faire un grand prince, à cause qu'il a une assez cuisante jalousie de son autorité.[1] » D'année en année, à mesure que Louis XIII a grandi, l'observation s'est confirmée : « Le prince est jaloux extrêmement de sa grandeur, » écrit Malherbe, qui cite à ce propos des incidents caractéristiques ; il ajoute : « Sa Majesté porte fort impatiemment ce qui choque son autorité[2]. » C'est à qui se fera l'écho de la remarque. Lesdiguières répète aux protestants ses coreligionnaires : « le roi est extrêmement jaloux de son autorité.[3] » Le duc de Rohan, qui en a éprouvé les effets, reprend les mêmes termes : « C'est un prince fort particulier et jaloux de son autorité[4]. » « L'humeur de ce prince, écrit Bellemaure, est douce d'elle-même, à la vérité, mais incapable avec cela de souffrir la moindre diminution de son autorité[5]. » Quand il le faut, Louis XIII a des ripostes sèches, cassantes, des silences de plusieurs semaines révélant aux gens leur disgrâce. Intimidé, l'entourage, en parlant de lui, ne l'appelle pas autrement que « le maître », tellement sa volonté se fait sentir. C'est l'expression dont use M. de Puisieux écrivant à son père le chancelier Brulart de Sillery[6]. Aussi quand l'op-

1. Vauquelin des Yveteaux, Note sur l'éducation de Louis XIII, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 178 et 180.
2. Lettres à Peiresc du 17 juillet 1610 (dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 194), du 17 octobre 1614 (p. 464).
3. Lettre de Lesdiguières à l'assemblée de la Rochelle du 7 juillet 1621, citée par Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, Paris, 1892, in-8°, p. 471.
4. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 511.
5. De Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 99.
6. Lettre de Puisieux au chancelier du 16 mai 1622, Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 122 r°. Cf. une lettre du P. Arnoux au comte

position, dans l'impossibilité où elle sera de prendre à partie personnellement la Majesté royale parce que l'esprit public pénétré du respect dû au souverain, ne rend pas possible cette manière choquante, en sera réduite à soutenir que le roi est entre les mains d'une camarilla qui le conseille, le conduit et agit en son nom, puis à attaquer la camarilla, Louis XIII supportera impatiemment cette interprétation des faits : il écrira à sa mère, qui mène la campagne de l'opposition : « On ne peut accuser le gouvernement de mon État que le blâme n'en tombe principalement sur moi; c'est pourquoi je ne dois point croire que vous voulussiez m'ôter la gloire de mon règne en me donnant la réputation de n'agir que par les mouvements d'autrui [1]. » Il lui déclarera : « Quant à l'administration de mes affaires dont, sans sujet, vous avez été pressée de vous plaindre, je ferai cognoistre à ceux qui l'ont entrepris que c'est moi qui gouverne mon royaume et qui agis en tous mes conseils [2]. » Et lorsqu'étant à Dives, en 1620, quelqu'un de l'entourage de Marie de Médicis, le vicomte Sardini, viendra le trouver afin de lui remettre de la part de la reine mère une lettre contenant les mêmes reproches, il y aura une scène; Louis XIII recevra l'envoyé mais, tout en colère, lui dira qu'il refuse d'accepter sa lettre : « ce n'est point la reine ma mère qui me l'a écrite, lui dira-t-il, vous l'avez faite à Paris »; et Sardini répon-

de Béthune du 3 avril 1619, Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 97, fol. 148 r°, et une lettre de Ponchartrain du 7 avril 1619, *Négociation commencée à Angoulême avec Marie de Médicis*, 1673, in fol., p. 137.

1. Lettre de Louis XIII à sa mère du 17 mars 1619, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 25 r°.

2. Lettre du 12 mars 1619, dans *Négociation commencée à Angoulême avec Marie de Médicis*, p. 25.

dant qu'il n'a pas été à Paris : « Je sais bien que c'est vous qui l'avez faite. Si la reine ma mère a quelque chose à me mander, elle me le peut faire savoir par mes députés qui sont près d'elle. Allez-vous en tout à cette heure et que je ne vous voie plus ![1] » Voilà le Louis XIII impérieux et personnel.

Ce Louis XIII impérieux et personnel, on le retrouve chaque jour dans les mille incidents de la vie quotidienne, se révélant moins par des éclats — il est trop timide pour s'y livrer — que par une attitude et un langage trahissant son caractère entier et volontaire. Il a prié M. de Mortemart de venir le rejoindre à l'armée en 1622. M. de Mortemart met deux mois à faire le voyage, arrive lentement suivi de 25 à 30 gentilshommes, de quantité de chariots et de mulets, puis, au bout de quatre jours, sous prétexte d'affaires quelconques à traiter en Poitou, repart et vient prendre congé du roi : « Oui-da ! oui-da ! M. de Mortemart ! » fait Louis XIII piqué ; et après quelques pas dans la pièce, moitié gouailleur, moitié irrité : « C'est M. de Mortemart qui est arrivé depuis quatre jours et qui s'en retourne ! » L'assistance se moque ; l'autre est mortifié[2]. Nous avons une curieuse mimique du prince écoutant une déclaration que viennent lui lire des députés protestants au nom d'une assemblée de leurs coreligionnaires. Cette déclaration impatiente Louis XIII en raison du ton et

1. *Véritable relation de ce qui s'est passé au voyage du roi depuis le 7 juillet jusques au 26 du même mois*, Paris, 1620, in-12, p. 13 (récit officieux); voir aussi : Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1620, éd. Halphen, p. 28; M. Molé, *Mém.*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 243, et Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 223.

2. Récit de l'exempt des gardes du corps Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 329 : 10 août 1622, à Béziers.

des idées exprimées : mais il n'interrompt pas; il se borne à tourner d'un côté et de l'autre, retirant son chapeau, le remettant brusquement. La harangue finie, il demeure silencieux une minute, après quoi passant ses doigts deux ou trois fois sur son front, puis serrant la main de l'orateur, il lui dit sèchement : « Je remercie ces messieurs [1] ».

Quand il est mécontent des gens, il a des gestes d'un hautain royal qui font penser à Louis XIV. M. d'Épernon s'est révolté contre lui : rentré en grâce il est admis à venir recevoir son pardon. Louis XIII regarde par la fenêtre au moment où le duc entre dans la pièce où se trouve le prince et le laisse approcher, sans daigner se retourner : d'Épernon salue très bas : après quelques instants d'un silence humiliant, le roi consent à faire attention au duc et à le regarder : celui-ci met les deux genoux en terre; Louis XIII prononce quelques mots secs [2]. Lorsque M. de Rohan viendra également présenter ses regrets à la suite de sa rébellion de 1622 et la paix de Montpellier faite, la scène sera aussi intimidante. Louis XIII le recevra le soir, tard, à neuf heures, « faisant semblant de vouloir s'en aller à ses affaires. » Rohan entrera à la ruelle du lit où est le souverain, « mettra un genou en terre, baissera la tête fort bas, puis demandera pardon au roi, mais si bas que quasi personne ne l'entendoit. Le roi lui dit qu'il fît mieux à l'avenir [3]. »

1. *Déclaration de messieurs de la religion prétendue réformée au roi, faite à Sa Majesté par les députés de leurs assemblées, le 15 juillet 1620*, Paris, 1620, in-12, p. 12.

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 352 r°; Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1620, éd. Halphen, p. 45.

3. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1622, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 32 v°.

Quand le duc de Longueville, à la suite de sa révolte de 1620, viendra également trouver Louis XIII, il osera dire au souverain d'un ton léger : « Sire, je trouve que Votre Majesté a bien grandi! » « Et moi, mon cousin, répondra brusquement le prince, je trouve que vous êtes bien diminué! »[1]

Conscient du principe que les formes extérieures du respect mènent au respect, Louis XIII tient à ce qu'on lui témoigne ces marques de déférence dont nous venons de voir les plus grands seigneurs subir l'humiliante obligation. Suivant les anciens usages, le prince de Condé « baise humblement la botte » du roi[2]. Louis XIII n'admet pas que par une discussion en sa présence ou quelque geste déplacé, on manque au respect qui lui est dû. Un jour où d'Épernon et le chancelier du Vair se disputent ensemble à propos d'une question de préséance, d'Épernon, dont les manières cassantes et le caractère altier sont légendaires, se laisse aller à « hausser » la parole devant Louis XIII, celui-ci qui est assis, « se lève contre M. d'Épernon et le malmène[3]. » Pour les seigneurs qui s'oublient dans les disputes d'antichambre, le prince est inexorable. Devant Négrepelisse, en 1622, un gentilhomme, M. d'Ambleville, voulant

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 29 septembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 269).

2. *La Réception faite à Monseigneur le Prince à son arrivée à Chantilly*, Paris, S. Moreau, 1619, in-12, p. 5.

3. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 135; en mars 1618. « Le roi, écrit le nonce le 22 novembre 1617 (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 84), a parlé au Conseil en termes énergiques du fait que d'Épernon avait près de lui des soldats du régiment des gardes françaises en guise de garde personnelle; il a dit : « Il n'y a pas d'autres gardes en France que ceux qui servent auprès de ma personne », et il n'a pas voulu que ces soldats continuassent à figurer dans son régiment ».

pénétrer dans l'appartement royal malgré l'huissier de la chambre qui répète avoir reçu l'ordre de ne laisser entrer personne, s'emporte et frappe l'huissier. Un assistant, M. de Ribeuf, s'interpose : d'Ambleville tourne sa colère contre Ribeuf, le soufflette : ils se battent; le corps de garde intervient afin de les séparer. Louis XIII fait conduire l'agresseur en prison, l'enferme pour un an dans une petite place du Quercy et lui enlève la survivance du gouvernement de Cognac qu'il possédait[1]. Deux jeunes gentilshommes, chargés de porter les oiseaux du roi, se sont appelés en duel après une contestation futile : on conseille à Louis XIII de les empêcher de se battre : « Non, fait-il, qu'on ne les empêche pas; laissez les battre ; je les séparerai bien, je leur ferai trancher la tête[2]! » Voilà l'autoritarisme cruel qui apparait et dont, enfant, Louis XIII a donné tant de preuves! De fait, l'entourage ne paraît jamais sûr, avec lui, de ce qui peut arriver. MM. du Maine et d'Épernon venant voir le roi, à Blaye, en 1620, et trouvant tous les Suisses en armes, se demandent s'ils ne vont pas être arrêtés : « Nous va-t-on coffrer? » disent-ils à Bassompierre, colonel du régiment et Bassompierre de leur répondre : « Je ne le crois pas, car je n'en sais rien et je serais infailliblement un des violons qui vous feroient danser si cela estoit.[3] » Henri IV causant avec le ministre Daniel Chamier, en 1607, lui prédisait que « le dauphin seroit d'un

1. *Journal* de l'exempt des gardes Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 156-8. Voir aussi l'attitude de Louis XIII à l'égard de Vitry et Luxembourg se soufflettant dans son antichambre (*Journal* d'Arnauld d'Andilly, 1622, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 5 v°).

2. 30 décembre 1622, Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 138 v°. Cf. notre *Au temps de Louis XIII*, p. 61.

3. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 224.

naturel tel qu'il le falloit à la France, ayant assez de courage pour se faire craindre et se servir du glaive que Dieu avoit mis en la main des rois : » il ne s'était pas trompé [1].

Volontaire, Louis XIII l'est à vingt ans comme il l'a été enfant. Ce qu'il a décidé, il le tient; il est difficile de le faire changer. Le P. Arnoux fait allusion au cours d'une lettre qu'il écrit à M. de Béthune, à « l'ardente et résolue volonté du maître qui ne veut être contredit et pressé sur ce qu'il a une fois déclaré [2] ». Un mois après son entrée au Conseil, en mai 1624, Richelieu s'entretenant avec l'ambassadeur vénitien Pesaro, lui avouera reconnaître que le roi est « volontaire et ponctuel [3] ». « Le prince qui, dans ce qu'il entreprend, est extrêmement violent et obstiné, dit un ambassadeur étranger, maintient ses décisions envers et contre tous [4]. » « Il faut, dira un gentilhomme de son entourage, que bien assurés soient ceux à qui, quand il prend le ton du maître, l'audace ne tombe incontinent du front dans la soumission : il a peu de paroles, mais toutes portent. De quatre rois que j'ai vus dans le Louvre, celui qui discouroit le plus a été le moins obéi. Celui-ci l'est extrêmement bien.

1. Ch. Read, *Henri IV et le ministre Daniel Chamier*, Paris, A. Durand, 1854, in-8°, p. 58.

2. Lettre du 3 avril 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 148 r°). Le duc d'Épernon écrivait à Louis XIII, de Metz, le 17 janvier 1621 : « Il n'y a point d'apparence que vous ne dépendiez que de vous-même » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7798, fol. 221 r°).

3. Dépêche de Pesaro du 31 mai 1624 (Bibl. nat., ms. ital. 1782, p. 267). Richelieu a occasion d'écrire en 1624 : « Le roi refusa tout à plat » (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 300).

4. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 30 octobre 1623, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 229. Cf. ce que dit le P. Cotton (Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 141 v°) et la fin d'une lettre du roi à M. de la Force, du 4 mars 1621 (dans *Mém.* du duc de la Force, t. II, p. 522.)

Il n'entreprend rien, en quelque chose que ce soit, dont il ne vienne à bout; et cela procède de ce que l'on connoit qu'il est d'humeur de s'en faire accroire[1] ». « Je trouve fort mauvais, écrira Louis XIII à une personne n'ayant pas immédiatement obtempéré à un de ses ordres, que vous ayez fait difficulté d'obéir aux commandements que le sieur de Bonnevau vous a porté de ma main; si vous n'y satisfaites et que vous apportiez encore des difficultés, je saurai bien faire exécuter ce qui est de ma volonté. Vous devez rechercher des bienfaits de ma libéralité par d'autres voies qu'en me désobéissant. La lettre que vous m'avez écrite vous accuse plutôt qu'elle n'excuse votre faute. C'est ce que j'ai à vous dire[2] ». « Croyez qu'il veut être obéi, concluait M. de Sceaux, secrétaire d'État, écrivant à Henri de Noailles, et qu'il prendra mal à ceux qui manqueront à ce qu'ils lui doivent[3] ».

L'impression que laissent les documents en effet est que la personne de Louis XIII, vers 1620, est obéie et redoutée. La situation politique confuse, sans doute, la force excessive de certains éléments d'opposition, l'état dangereux du royaume placé entre les mains de gouverneurs, grands seigneurs, plus puissants que le roi; un monde protestant organisé, indépendant, en révolte

1. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 163; de Bellemaure, *le Portrait du roi*, p. 39.

2. Lettre du roi à madame Jumeau, du 30 octobre 1622 (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 165 r°). Il ordonne à M. de Fourcy, surintendant des bâtiments, d'enfoncer des portes si on n'obéit pas (fol. 164 v°).

3. Lettre de M. de Sceaux à Henri de Noailles du 18 février 1618, citée par Chantérac dans le *Journal* de Bassompierre, t. II, p. 417, d'après les archives du château de Mouchy. M. de Sceaux dit : « Notre maître », en parlant du roi.

facile, ont amené des troubles; mais, même au milieu de ces troubles, la majesté souveraine du roi demeure théoriquement en dehors des rébellions. Par des fictions de langage singulières, tout en tirant sur les armées du prince, on proteste ne pas se départir du respect et de la soumission qui lui sont dus; et lorsqu'en effet on se retrouve devant lui, seigneurs, bourgeois, manants, tout le monde se prosterne. Il n'en était pas ainsi, à la fin du XVIe siècle[1]. Le caractère et la personnalité du jeune roi ont certainement contribué à produire le résultat obtenu, provisoirement de principe, en attendant que par tout un règne de pression, ce principe soit devenu un fait.

Mais déjà, et avant que Richelieu n'ait le mérite prétendu d'avoir appris à Louis XIII à exercer sa charge, ou mieux, même, dit-on, ne l'ait exercée à sa place, le jeune roi sait bien ce qu'il veut et ce qu'il veut est précisément une obéissance entière et rigoureuse. S'il entend rétablir l'ordre dans le royaume, réduire les grands, briser la force publique des huguenots, c'est qu'il a en vue une politique qui se résume sur ses lèvres d'un mot : être obéi. Il montera à cheval, se mettra à la tête de ses troupes, parcourra la France afin de la réaliser. En 1621, il écrit à Anne d'Autriche : « Je continue mon voyage : ma résolution est d'être obéi partout ». Lorsqu'il a réussi, il mande à sa femme : « Ayez le contentement de croire que tout m'obéit[2] ».

1. Même sous Henri IV, les manières des gens de cour sont plus libres avec le roi qu'elles ne le sont déjà en 1620 avec Louis XIII. Voir notre livre, *la Vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, p. 202.

2. Lettres de Louis XIII à Anne d'Autriche de 1621, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 138 et 126.

Ceux qui fréquentent la cour connaissent l'expression du prince et la répètent. « Le roi veut être obéi », dit le P. Joseph au cardinal Borghèse[1]. « Le roi est rigide dans sa volonté d'être obéi et de faire prévaloir son autorité par la force », mande un ambassadeur étranger[2]. « Le roi, écrit le nonce, n'a pas autre chose à la bouche que de vouloir monter à cheval pour se faire obéir du premier qui perdra le respect[3] ». Et déjà, aussi, quelques uns des gestes ou des termes énergiques qui, plus tard, passeront pour caractériser la manière de Richelieu, apparaissent, révélant l'humeur personnelle d'un prince, encore, cependant, bien peu sûr de lui-même et hésitant, mais déjà formé. Le comte et la comtesse de Soissons sont sur le point de quitter précipitamment Paris, la nuit, afin d'aller se joindre au parti révolté de Marie de Médicis; Louis XIII décide de les faire arrêter immédiatement : il faudra les observations de Bassompierre et de Luynes sur les dangers de cette mesure, en raison de l'absence réelle de preuves, pour l'empêcher d'exécuter son dessein[4]. Devant Montpellier, qu'il assiège, les protestants rebelles de la ville sont venus lui proposer de rendre la place à certaines conditions qu'ils énumèrent. Le roi leur répond hautement :

1. Lettre du 13 septembre 1617, citée, d'après les archives Borghèse, par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 79.

2. Le 13 avril 1621, cité par Zeller, *Le Connétable de Luynes*, p. 50. Rapprocher un mot de Malherbe à Peiresc dans le même sens, Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 465.

3. Lettre du 1er août 1618, à propos des affaires du Béarn (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 522-3). Luynes écrit à M. d'Humières le 22 mai 1621 : « Le roi est à cheval à la tête de son armée et s'en va droit pour châtier ceux qui ne lui rendront ce qu'ils lui doivent » (Arch. du château de Dampierre).

4. En juin 1620. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 155.

« Retournez à Montpellier et dites à ceux de la ville que je donne des capitulations à mes sujets, mais que je n'en reçois point d'eux : qu'ils acceptent celles que je leur ai offertes ou qu'ils se préparent à y être forcés [1] » ! C'est le ton d'un maître et d'un roi!

Roi, Louis XIII l'est avec tout ce que ce mot comporte de majesté et de puissance. Quoique simple de tendances, comme son père, comme son père, aussi, il sait aimer à certaines heures, cette représentation et cet éclat des cérémonies qui frappent les imaginations et imposent le respect de l'autorité aux foules. Il a tout ce qu'il faut pour jouer le rôle : il est froid, impassible, conservant un grand air, n'ayant que quelques gestes sobres et harmonieux. « Il n'y a personne, écrit Bernard, qui en ses habits de cour et de parade, le voyant d'une belle prestance, d'une contenance grave et d'un port tout plein de majesté, ne soit ému à l'aimer et à le servir [2] ». Des cadres de la cour de France, formés lentement à travers les siècles et conservés d'âge en âge, accrus peu à peu, encombrés d'un personnel chaque jour grandissant — 1 725 personnes sous Henri III, — il a tout conservé. Le grand appareil des neuf offices de la couronne continue à l'entourer avec la multitude des charges de gentilshommes groupés autour de chacun d'eux. La garde demeure entière, rutilante et chamarrée [3]. Comme

1. *Ibid.*, t. III, p. 116. Août 1622.

2. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 450. Cf. la dépêche de Contarini du 24 juin 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 187) et *la Lettre de Cléophon*, 1618, p. 11. Gussoni admire la patience de Louis XIII dans les cérémonies officielles (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 5).

3. Sur la cour à l'époque qui nous occupe, voir : N. Bergeron, *Police générale du royaume de France*, Paris, 1617, in-8°, p. 31-32; Bibl. nat.,

aux plus beaux jours des Valois, le Louvre est encombré d'une nuée de pages, estafiers, laquais, carrossiers, gens de suite et de livrée, maintenant aux couleurs des Bourbons, bleu, blanc, rouge[1]. Dans les salles, va et vient toujours le flot renouvelé des courtisans et des gentilshommes. Centre de Paris, rendez-vous des curieux, des nouvellistes, des élégants, la cour demeure, comme par le passé, le lieu par excellence où la noblesse, conserve ses traditions de ponctualité, d'élégance affectée, d'allures légères[2].

Sans grande difficulté, Louis XIII a su se plier aux exigences du cérémonial, quand il n'a pas de sérieuses raisons de s'y soustraire. Il subit le lever et le coucher en apparat, « grand coucher » ou beaucoup de gens sont admis, « petit coucher ». Il se prête aux solennelles représentations, somptueusement paré d'étoffes à vives couleurs, recouvert du manteau royal, assis au-dessous d'un dais, sur un fauteuil de velours violet semé de fleurs de lys d'or[3]; ses plus somptueuses seront les récep-

ms. fr. 3445, fol. 25 r° et v°; Arch. nat., KK. 202; pour les règlements de la maison du roi en vigueur, voir : Bibl. nat., ms. fr. 18543, fol. 61 r°.

1. En 1629, le roi interdira à qui que ce soit d'habiller ses gens des mêmes couleurs que les siennes, « incarnat, blanc et bleu » (Bibl. nat., ms. fr. 21800, fol. 121). Sur l'aspect et le mouvement de la cour du Louvre, voir C. Sorel, *l'Histoire comique de Francion*, 1641, p. 281.

2. On trouvera des détails sur la vie de la cour dans C. Sorel, *le Berger extravagant*, Paris, 1627, in-12; Agrippa d'Aubigné, *le Baron de Fœneste*, chap. IV; Rapin, *les Plaisirs du gentilhomme champêtre*, éd. B. Fillon, Paris, 1853, in-12; de Fréville, *Ambassade de don Pédre de Tolède en France*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e série, t. I, p. 365; *les Dialogues de Jacques Tahureau*, éd. F. Conscience, Paris, 1871, in-16, p. 14; Auvray, *le Banquet des muses*, Rouen, 1623, in-8°, p. 159; Courval-Sonnet, *les Exercices de ce temps*, Rouen, 1631, in-12, p. 100; *le Bourgeois*, Tours, 1619, in-12, p. 12; *les Visions admirables du pèlerin du Parnasse*, Paris, 1635, in-16, p. 208. Il existait un « catéchisme des courtisans » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 6829, fol. 16).

3. Le cérémonial du temps est fixé par des règlements de 1578 (Bibl.

tions des nouveaux ambassadeurs qui intéressent la ville entière en raison de l'éclat d'un long cortège, de la mise en armes de toute la garde faisant la haie depuis le Pont-Neuf, du concours considérable de peuple dans les rues, des courtisans sur les escaliers ou dans les salles du Louvre[1]. Surtout il soignera les entrées solennelles dans les villes, cérémonies qui passionnent le public par les magnificences de la pompe royale. A travers les cités du midi, au milieu du bruit des cloches qui carillonnent, des canons et des mousquets qui tonnent, devant les maisons tapissées de draperies blanches piquées de fleurs naturelles; sur le sol jonché de feuillages et de plantes odoriférantes, au-dessous de *vela* tendus, afin d'atténuer l'effet du soleil, la procession triomphale d'une de ces entrées, lorsque s'avance lentement le cortège, avec ses gradations calculées de costumes de plus en plus brillants : — habits sévères des religieux et du clergé ouvrant la marche, gardes et chevau-légers aux casaques écarlates, « clinquant d'or », troupes de garnisons en uniformes rouges, chamarrés d'or; magistrats de la ville à cheval, avec leurs trompettes

nat., nouv. acq. fr. 7225, fol. 43 v°) et de 1585 (fol. 169 r°). Sur le coucher, voir la dépêche de Pesaro du 12 janvier 1624 (Bibl. nat., ms. ital. 1781, p. 233); sur les particularités des cérémonies : Bibl. nat., ms. fr. 3445, 23027 et ms. Dupuy 218, fol. 276; 326, fol. 60-72; sur les fêtes, ms. fr. 10428.

1. Sur le cérémonial de l'introduction des ambassadeurs, voir : les *Mémoires* du baron de Breteuil (Bibl. de Rouen, ms. n° 3317) et l'ordonnance de Louis XIII du 4 novembre 1625 régularisant ce qui existe (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5410, p. 709); sur l'aspect et l'encombrement des rues : La Serre, *les Artifices de la cour*, 1618, in-12, p. 27; puis les dépêches de Contarini des 27 janvier et 29 novembre 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 555; 1772, p. 222) et *la Visite du cardinal-légat F. Barberini à Louis XIII et à la famille royale en 1625*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1875, p. 172.

costumés de taffetas rouge; archers du grand prévôt du roi en hoquetons bleus; hérauts et rois d'armes royaux en casaques de velours violet semées de fleurs de lys brodées d'or; gardes du corps, maréchaux de France, premier écuyer, connétable; pour aboutir, comme en une apothéose, au roi, monté sur un grand cheval blanc, vêtu de hongreline rouge brodée d'or, ou de drap d'or, sous un dais de velours bleu turquoise semé de fleurs de lys d'or, escorté d'une foule étincelante de courtisans, de gentilshommes, d'officiers à cheval, — impressionne extraordinairement les foules et contribue à inspirer le respect[1]. L'analogie de ces représentations avec les processions religieuses dont le cortège royal constitue une copie, achève d'imprimer aux esprits un sentiment de vénération destiné à s'achever en obéissance docile. Louis XIII affecte dans ces circonstances une gravité sereine et une gracieuseté contenue qui augmentent l'effet produit. Il a le secret de prendre l'air majestueux que son fils possédera à un si haut degré et le public enthousiasmé acclame, regardant avidement le jeune monarque et l'aimant.

Louis XIII a été populaire vers ses vingt ans. L'opinion lui a su gré d'avoir renversé Concini; elle a conçu de lui de grandes espérances; elle s'est sentie attirée par la jeunesse de ce prince peu connu et, à ce qu'on disait, plein de bonne volonté. Les campagnes de 1620, 1621, 1622 dont le roi

1. Ces détails se rapportent à l'entrée du roi à Avignon en 1622 (*la Voye de lait ou le chemin des héros au palais de la gloire ouvert à l'entrée triomphante de Louis XIII en la cité d'Avignon le 16 de novembre 1622*, par T. de Berton. d'après Barbier, Avignon, 1623, in-4°). Sur l'entrée à Toulouse, la même année, voir Bibl. Mazarine, ms. 2734; l'entrée à Béziers, aussi en 1622, *Bulletin de la Soc. archéol. de Béziers*, t. VIII, 1874, p. 309; l'entrée à Aix, Bibl. nat., ms. fr. 18517.

aurait pu confier la direction à d'autres et qu'il a tenu à mener lui-même, ont confirmé ces dispositions favorables [1]. Dans les conversations des rues, des carrefours au palais, partout se trahit cette affection [2]. En chaire, les prédicateurs exaltent le roi, font prier les assistants pour lui [3]. Dès qu'on annonce quelque part son passage, les manants accourent afin de le contempler et de lui exprimer leur attachement par des vivats chaleureux. « La plus grande gloire que peut avoir le simple peuple champêtre est de voir la présence de son roi pour le sujet de quoi, Sa Majesté voyageant, les chemins et passages sont bordés de monde, curieux d'avoir cet heur que de voir une fois la face et le visage de Sa Majesté [4] ». « Il n'est pas croyable, écrit un gentilhomme, combien le roi est chéri, combien honoré, combien respecté de tout le monde [5]. » « Vos sujets vous aiment si tendrement, dit-on à Louis XIII, depuis le premier prince jusqu'au plus petit du peuple, qu'il n'y en a un seul qui n'exposât libéralement sa vie pour vous garantir de la moindre blessure [6] ! » « J'aime démesurément ce brave prince, écrit un libelliste; je ne sais ce qu'il m'a fait. Je ne savais, étant à Paris, qu'il dût passer en quelque endroit que je ne laissasse et cotterets

1. Voir les *Lettres* de N. Pasquier, 1623, in-12, p. 761.
2. Sur la façon dont le public, à ce moment, s'occupe partout de politique, voir : *Avis du gros Guillaume sur les affaires de ce temps*, Paris, 1619, in-12, p. 12-13; *les Conférences d'Antitus, Panurge et Guéridon*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. VIII, p. 279.
3. C. Malingre, *Troisième tome de l'histoire de notre temps*, Paris, 1624, in-8°, p. 146.
4. Récit du voyage de Louis XIII à Rouen en 1617, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 144 r°.
5. Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 103.
6. *Libre et salutaire discours des affaires de France*, Paris, 1618, p. 69.

et verres pour accourir et crier « Vive le roy[1]! » Un « publiciste » du temps l'appelle « notre cher et adorable monarque! » Un autre dit en 1623 : « Dieu l'a fait naître parmi les malheurs de la France pour la remettre en son ancienne splendeur. La postérité portera envie à ceux qui auront vécu sous une si légitime et innocente domination que la sienne[2]! » Les gens le regardant passer ont les larmes aux yeux : « Sire, lui dit à Lunel un vieillard à genoux devant lui, les enfants de Dieu furent dans la captivité soixante-dix ans; enfin il les en délivra. Il y en a soixante que nous y sommes et Votre Majesté nous en a délivrés. Je ne me soucie plus de mourir, puisque j'ai vu mon roi[3]! » Sully résumant les raisons de cette popularité écrit : « Soit que l'on considère la généreuse résolution au recouvrement de sa liberté, les formes de son gouvernement, ses inclinations naturelles, ses actions domestiques : soit que l'on examine en général ses desseins, ses intentions, les causes et fondement d'icelles, leur succès et leurs suites, elles produiront des exclamations de merveilles, voire des cris d'étonnement et des vrais miracles du ciel, de nature et de forme![4] »

1. *Les Sceaux renversés*, 1624, in-12, p. 28.

2. Boitel de Goubertin, *la Relation historique des pompes et magnifiques cérémonies des chevaliers du Saint-Esprit*, Paris, 1620, in-8°, p. 79; Gaspart, *Thrésor de l'histoire générale de notre temps*, Paris, 1623, in-8°, p. 335. Voir aussi : *Harangue faite au roi par un des principaux habitants de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, 1619, in-12; *le Manifeste de Picardie au roi*, Paris, 1619, in-12, p. 5-8; *la Merveille royale de Louis XIII*, par le sieur de MM., Paris, 1617, in-12, p. 7; *Livre-journal de Pierre de Bessot*, 1609-1652, éd. Tamizey de Larroque, Paris, 1893, in-8°, p. 42.

3. *Journal* de l'exempt Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 372.

4. Sully, *Économies royales*, éd. Petitot, t. IX, p. 194. Cf. : Le Roy, *Remarques sur la vie du roy*, Paris, 1622, p. 4; *Harangue faite au roi par un des principaux habitants de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, 1619, p. 5.

Et à son tour, Louis XIII est ému de tant d'affection. Timide comme il l'est, de nature réservée, ayant pris l'habitude de conserver devant les manifestations populaires une impassibilité nécessaire, il arrive à ne pas trop trahir cette émotion; et néanmoins il ne peut s'empêcher, par moments, de la révéler. Devant la déclaration du vieillard de Lunel à genoux et pleurant, « le roi, dit l'exempt des gardes du corps Bordeaux, qui assiste à la scène, grandement touché de la harangue, ne dit autre chose sinon : « Voilà un bon vieil homme qui parle d'affection![1] » Aux protestations de dévouement, le prince répond : « Vous avez un bon maître qui vous aime et qui reconnoistra en tout vos services[2] ». Aux entrées dans les villes, lorsque le peuple, enivré par le spectacle, ne met plus de bornes à son enthousiasme et crie, « Vive le roi! vive notre bon roi Louis! » on entend Louis XIII proférer avec une émotion que trahissent des larmes mouillant ses yeux : « Dieu vous bénie mon peuple! Dieu vous bénie! » Il lui arrivera de perdre son impassibilité et grisé à son tour d'agiter son chapeau en criant : « Vive mon peuple![3] »

Cette popularité, les sentiments réciproques d'affection entre le roi et les sujets expliquent le ton des correspondances qui sont adressées à Louis XIII, aussi bien par les plus grands seigneurs du royaume que par les plus

1. Bordeaux, *op.* et *loc. cit.*

2. Lettre de Louis XIII au duc de Luxembourg, du 10 juillet 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 161 r°.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 114 r°; *Récit véritable de tout ce qui s'est passé à Saumur à l'arrivée du roi*, Paris, 1621, in-12, p. 10; *Histoire journalière de tout ce qui s'est fait et passé en France depuis le départ du roi de Fontainebleau*, Rouen, 1621, in-12, p. 14; Boitel de Goubertin, *Histoire des guerres de Louis le Juste*, Rouen, 1622, in-8°, p. 561.

humbles officiers du roi. C'est un profond respect, une obéissance, une soumission entière. La nuance n'était pas aussi accentuée sous Henri IV, si tant est qu'elle ne le sera pas davantage sous Louis XIV [1]. Lorsque la réplique du roi paraît un peu sèche, tel, comme le duc de Bouillon, inquiet, écrira afin de demander ce qui a pu donner lieu à cette froideur et si la lettre précédemment envoyée, quoique « pleine d'une obéissance respectueuse » n'a pas été « lue à gré [2]. » L'idée qu'on se fait du roi n'est pas seulement théorique : « Il n'y a que deux points, écrit bien un libelliste, aimer Dieu et servir le roi ; qui aimera Dieu servira le roi, c'est l'oingt de Dieu et son bien-aimé [3]. » Dans cette conception entre pour une bonne part l'impression que le royaume éprouve d'avoir pour le diriger un roi personnel et volontaire. Louis XIII a été tel. Quelque prudent qu'il ait cru devoir être, quelque disposé qu'il se montrât à suivre dans les affaires publiques l'avis de son conseil, il a su affirmer son autorité et s'imposer. C'est ce que va vérifier l'examen des conditions dans lesquelles a été conduite la politique de son gouvernement entre la chute de Concini et l'arrivée de Richelieu au pouvoir.

Comme Louis XIV, prenant après la mort de Mazarin la direction de son royaume, a eu quelques premiers

1. Voir par exemple les lettres au roi de MM. de Souvré et d'Alincourt en 1619 (dans *Négociation avec la reine mère*, 1673, in-fol., p. 64, 65). M. de Saint-Géran, nommé maréchal de France, écrit le 28 août 1619 (Bibl. nat, ms. Clair. 375, fol. 296 r°) : « J'ai toujours cru qu'il falloit faire envers son roi comme envers Dieu et que nous lui devons tout et qu'il ne nous doit rien ».

2. Lettre du duc de Bouillon au roi du 1er mars 1621, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7798, fol. 242 r°.

3. *Les Matines de la cour*, 1622, in-12, p. 3.

incidents — garde corse, pavillon, préséance — qui révélaient, par la façon dont ils ont été réglés, ce que devait être le caractère du nouveau souverain; Louis XIII a eu également des affaires de ce genre, peu connues, plus significatives encore, puisque elles étaient l'indice d'une manière de gouvernement dont on attribuera ensuite le mérite à Richelieu.

A peine le maître, en 1617, Louis XIII a fait renouveler les édits contre les duels. Il apprend qu'aux États de Bretagne un gentilhomme breton, le baron de Guémadeuc, a provoqué en duel M. de Nevet et l'a tué. Il décide qu'un exempt de ses gardes du corps, accompagné d'archers, ira occuper le château de Fougères, appartenant à M. de Guémadeuc, et ordonnera à celui-ci de venir à Paris s'expliquer. Au lieu d'obéir, Guémadeuc attaque Fougères, en force l'entrée, chasse exempt et archers royaux : l'insolence est extrême[1] : « Je suis tellement offensé du mépris qu'il a fait de mon autorité écrit Louis XIII, que je ne veux omettre aucune chose ni même épargner ma propre personne pour y pourvoir promptement en remettant la place en mon obéissance et faisant châtier celui qui a si témérairement entrepris[2]. » Deux personnages soutiennent Guémadeuc : le duc de Vendôme et le maréchal de Vitry. Louis XIII les interpelle : ils s'offrent à aller eux-mêmes avec des troupes prendre le coupable et l'amener au roi : Louis XIII

1. Sur le château de Fougères à ce moment, voir le travail du V[te] Le Bouteiller, *Notice sur le château de Fougères*, Saint-Brieuc, 1909, in-8°.
2. Lettre de Louis XIII au comte de Brissac du 14 juillet 1617, Bibl. nat., ms. fr. 3812, fol. 9 r° et 10 r°. Guémadeuc était parent du duc de Brissac. Il sera question en 1622 du mariage de la fille de Guémadeuc avec un neveu de Richelieu (Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 129 r°).

accepte; il résout de se rendre en personne à Fougères, avec de l'artillerie, puis mande au maréchal de Brissac de marcher sur la place avec ce qu'il a sous la main. Effrayé, mais comptant sur l'appui de Vendôme et de Vitry, Guémadeuc vient se constituer prisonnier. Il y a discussion au Conseil : le chancelier de Sillery se prononce pour la mansuétude, du Vair est d'avis d'être sévère : Louis XIII se tait; mais, ne communiquant ses intentions qu'au secrétaire des commandements Loménie, qui va signer la commission de mettre en jugement le coupable et au garde des sceaux du Vair, qui la scellera, il ordonne de faire juger Guémadeuc. Amené à la Conciergerie le gentilhomme comparait devant la Chambre des vacations : ses amis et parents, toutes les influences agissent; Louis XIII ne répond pas. Guémadeuc est condamné à mort. Les prières instantes de faire grâce assaillent le roi : le prince refuse d'écouter : un jour, au moment où Louis XIII déjeune, on introduit près de lui Mme de Guémadeuc qui se jette à genoux : « Sire, au nom de Dieu, qui vous a donné la vie, je vous demande celle de mon mari! » Le roi se lève et s'en va brusquement, sans répondre. Elle peut le rejoindre; elle le supplie, répétant : « Sire, miséricorde! » « Je dois la justice à mes sujets, fait le prince sèchement et en cet endroit je dois préférer la justice à la miséricorde! » Guémadeuc est décapité. Le Louis XIII de M. de Guémadeuc est le même que celui qui fera exécuter Boutteville, le duc de Montmorency, de Thou, Cinq-Mars[1].

1. Pour tous ces détails de l'affaire, voir un arrêt du Conseil du 21 mars 1617 (Bibl. nat., ms. fr. 18191, fol. 394 r°), Pontchartrain (*Mém.*, éd. Michaud, p. 374 et 394), Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud,

En 1620 Louis XIII passe par Bordeaux. En lui présentant le Parlement tout en robe rouge, le premier président, M. de Gourgues, appelle vivement l'attention du roi sur certain seigneur nommé Hercule d'Arsilemont, qui, capitaine du château de Fronsac, au nom de François d'Orléans Longueville, comte de Saint-Paul, a fait de sa place un repaire d'où il pille les passants et rançonne le pays d'alentour. On ne compte plus ses violences ; il arrête les bateaux descendant la Dordogne, prélève de faux droits de péages, tue les mariniers qui résistent : il est venu en armes imposer des levées illégales de deniers à la ville de Libourne, a volé les caisses des receveurs, les recettes des collecteurs de paroisses, infligé des contributions à des villages sous la menace d'y mettre le feu : la province est indignée [1]. Mais le duc de Mayenne et le comte de Saint-Paul voulant du bien au personnage, on n'a rien pu contre lui. Henri IV, lui-même, instamment sollicité de sévir, a pardonné. Le premier président supplie le roi de mettre un terme à ce scandale. Louis XIII ne répond pas. Il se trouve que dans la foule des gentilshommes de la contrée accourus pour offrir leurs hommages au roi à l'occasion de son passage à Bordeaux, est, précisément, d'Arsilemont qui a eu l'imprudence de venir, malgré les conseils contraires du comte de Saint-Paul. Lorsqu'on le présente à Louis XIII, le jeune souverain le considère

p. 125), *le Mercure françois* (1617, t. II, p. 95, t. IV, p. 333, t. V, p. 92, 95), J.-B. Matthieu (*Histoire de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, Paris, 1631, in-fol., t. II, p. 87).

1. Ces détails sont confirmés par une lettre de M. des Fontaines à Pontchartrain, datée de Bordeaux du 1er juin 1620 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 185 r°).

un instant, puis lui dit froidement : « Ah! vous voilà! » et, se tournant vers ses gardes, il ordonne à un exempt d'arrêter sur le champ le gentilhomme, de le conduire avec deux cents hommes d'escorte à la conciergerie du Palais, et de prévenir le Parlement qu'il ait à instruire immédiatement son procès. Les magistrats se mettent à l'œuvre. Mayenne, Saint-Paul interviennent : Louis XIII leur répond qu'il « a donné au coupable de bons juges. » En trois jours d'Arsilemont est condamné à être roué vif. Tout ce qu'accorde Louis XIII est de commuer la peine de la roue en celle de la décapitation : le gentilhomme a été arrêté le 20 septembre; le 24 il monte à l'échafaud[1]. Voilà à l'intérieur.

En 1618 le grand duc de Toscane a mis l'embargo sur deux vaisseaux remplis de blé, appartenant à des marchands français, représaille de ce qu'on lui a arrêté « deux petites barquettes » sur les côtes de Provence. Le roi ressent l'injure avec une vivacité singulière : il fait appeler devant le conseil l'envoyé Florentin Bartolini et là on signifie à celui-ci d'avoir à quitter Paris dans les vingt-quatre heures, le royaume dans les quinze jours. L'autre cherche à s'expliquer : on le fait taire; puis on délibère de donner une leçon au grand duc de Toscane et d'embarquer une armée à Marseille sous

1. L'affaire est racontée dans deux publications officieuses : *Remarquable exécution faite à Bordeaux en la personne du gouverneur de Fronsac, près Libourne, étant Sa Majesté à Bordeaux, le 22 septembre 1620*, Bordeaux, S. Millange, 1620, in-12; *Procès verbal des crimes de lèse-majesté et malversations commises par le baron d'Arsilemont, gouverneur des villes et châteaux de Caumont et Fronsac en Guienne, exécuté à mort en présence des seigneurs de la cour, par arrêt de la cour de Parlement de Bordeaux en la dite ville le 24 septembre 1620*, Paris, 1620, in-12. Voir aussi Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 208; *Mercure françois*, 1620, p. 345-6.

les ordres de Lesdiguières. Effrayé, le grand duc de Toscane expédie le chevalier Guidi afin d'exprimer ses excuses, dire qu'il a fait arrêter les officiers auteurs de la mesure incriminée, relâché les navires et indemnisé les marchands [1].

En 1622, Louis XIII ayant ordonné d'arrêter le cardinal de Guise, le nonce, au nom du Saint-Siège, lui fait expliquer par son confesseur, qu'il a commis une faute grave aux yeux de l'Église : il doit en demander l'absolution : le nonce a reçu du pape les pouvoirs nécessaires afin de donner cette absolution. Louis XIII répond qu'il n'a pas d'absolution à recevoir, et qu'il n'en demandera pas. Embarrassée, Rome prescrit au nonce de suggérer au confesseur qu'il conseille à Louis XIII d'écrire au pape : le roi sollicitera du Saint- Père qu'il accorde au confesseur les pouvoirs de l'absoudre; son confesseur l'absoudra; par là, « acte formel de soumission aura été donné au Saint-Siège », lequel se contentera de la démarche. Louis XIII riposte qu'il n'en fera rien. Il n'en fit rien [2].

Cet esprit de décision, cette fermeté, cette netteté montrée par Louis XIII dans ces incidents, nous allons les retrouver dans la plupart des grandes affaires que le roi a eu à traiter de 1617 à 1624. Le jeune roi n'a-t-il pris aucune part aux résolutions adoptées par son gouvernement? S'est-il borné, comme on l'a dit, à suivre

1. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 121, 127; lettres du nonce du 14 avril 1618 (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 324, 533), 29 août (p. 561), 12 septembre 1618 (t. III, p. 6).

2. Dépêche du nonce Corsini du 9 février 1622 (Arch. nat., L 397, fol. 342 r°). Le cardinal de Guise avait été embastillé à propos d'une querelle qu'il avait eue avec le duc de Nevers (*Mercure françois*, 1621, t. VII, p. 571).

d'une manière inerte les volontés de son conseil, d'un favori, ou bien a-t-il, au contraire, joué un rôle personnel actif? C'est ce que les documents vont nous dire.

L'affaire de la Valteline a été une des plus difficiles. En s'emparant dans les Alpes de la haute vallée de l'Adda, les Espagnols, qui joignaient ainsi leurs possessions du Milanais aux territoires du Saint-Empire romain germanique et donnaient moyen aux deux branches des Habsbourgs, maîtresses de Vienne et de Madrid, de réunir leurs forces, menaçaient de dominer l'Europe[1]. Le gouvernement français devait les en empêcher. Mais, embarrassé par la révolte des huguenots, les rébellions de la reine mère, la pénurie des finances, il lui était nécessaire d'autre part d'éviter à ce moment la guerre, laquelle eut été longue, difficile, ruineuse, et de tâcher de s'en tirer provisoirement au moyen d'une campagne diplomatique habile. Pour un prince jeune comme Louis XIII, mis en présence d'ambassadeurs qui venaient constamment le voir, le tenaient des heures, — particulièrement les vénitiens plus préoccupés que personne d'arrêter les Espagnols, — le pressaient d'employer la force afin de faire céder Madrid, la conduite à tenir était délicate[2]. La lecture des innombrables dépêches où sont rapportées les conversations des envoyés étrangers avec le roi, convainc que celui-ci s'en tire

1. Richelieu donne un résumé très clair de l'affaire dans ses *Mémoires* (éd. Michaud, t. I, p. 271).

2. A lire les dépêches des ambassadeurs vénitiens, on ne peut que s'étonner de la patience de Louis XIII subissant de leur part des exposés interminables, répétés constamment et cela durant plusieurs années. Pesaro finit par remarquer que la patience du prince lui échappe (dép. du 5 mars 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 28).

adroitement et intelligemment. Il répond aux questions avec prudence, comme un homme qui n'entend pas dévier de certaine ligne de conduite déterminée[1]. Si on le presse trop, il s'échappe en phrases dilatoires[2]; si on insiste, il témoigne de l'impatience et se dérobe. Sur le fond même de la question, il maintient ses idées : elles sont invariables; il répète à Pesaro, l'ambassadeur de Venise, qu'il entend sortir de l'affaire le plus tôt possible et de toutes manières. Lorsque les Espagnols ont occupé la Valteline, il ressent l'injure avec vivacité et, sur le moment, pense à châtier cette insolence par les armes. Il dit à un ambassadeur avec énergie : « Je ne veux pas de cela; je l'empêcherai bien; les Espagnols céderont de gré ou de force. » Mais il faut user de moyens pacifiques et il le comprend[3] : « Monseigneur, dit-il au nonce, j'ai le ferme désir de conserver la paix en Italie; » que le pape intervienne auprès du roi d'Espagne afin de l'aider à dénouer la difficulté à l'amiable[4]. On envoie Bassompierre en Espagne traiter de l'évacuation de la Valteline; Bassompierre rapporte le traité de Madrid par lequel les Espagnols s'engagent à quitter la vallée de l'Adda; puis ils ajournent indéfiniment l'exécution de leurs promesses. C'est Louis XIII qui manifeste personnellement à l'ambassadeur d'Espagne

1. Voir par exemple la dépêche du 23 octobre 1623 (Bibl. nat., ms. ital. 1781, p. 134, 155).
2. « Con palabras generales » (dépêche de l'ambassadeur d'Espagne du 23 décembre 1619, Arch. nat., K. 1476, n° 174), néanmoins assez explicites.
3. Dépêches de Pesaro du 5 mars 1623 (Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 27), du 29 mars 1624 (1782, p. 74).
4. Lettre du nonce de juin 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 178). Changeant ses ministres en 1624, Louis XIII expliquera aux nouveaux, en conseil, quelle est sa politique à l'égard des Grisons et de la Valteline (dépêche de Pesaro du 6 février 1624, *ibid.*, 1781, p. 292).

son étonnement et son irritation [1] : il prend la chose si à cœur qu'il fait intervenir Anne d'Autriche sa femme, sœur du roi d'Espagne et la prie d'écrire au roi son frère [2]. Les interminables lenteurs de la diplomatie de Madrid, son inertie malveillante, sa mauvaise foi vont faire durer cette affaire qui ne sera définitivement réglée que plus tard [3]. Mais s'il n'a pas été possible sur le moment pour Louis XIII de faire plus et mieux, les nécessités politiques en on été cause. Richelieu rendra justice au rôle personnel du roi : « Le roi, dit-il, parla hautement à l'ambassadeur d'Espagne : » il ajoute : « toutes ces choses donnaient aux peuples bonne estime du gouvernement et leur faisaient désirer qu'il demeurât en la main de ceux qui l'avoient [4]. »

Il y eut, en 1620, une longue discussion au conseil du roi sur le parti qu'il y avait lieu de prendre lorsqu'éclatèrent les soulèvements intérieurs provoqués par les intrigues de Marie de Médicis. Grâce aux grands seigneurs, gouverneurs de province, la Normandie, l'Anjou, la Champagne, la Guyenne, l'Angoumois étaient révoltés : il fallait, pour le gouvernement, se résoudre à marcher. Le roi n'avait sous la main d'autre force militaire que sa garde. Partir dans une direction donnée, c'était laisser le champ libre derrière soi : les ministres estimaient qu'il valait mieux ne pas quitter Paris. L'endroit

1. Voir Chaulnes, *Relation exacte*, p. 484. Le roi déclare à l'ambassadeur : « je vous ai dit ma volonté, faites-la entendre à votre maître. »

2. Dépêche de Pesaro du 10 février 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1779, p. 221.

3. Il y avait surtout chez les Espagnols nonchalance et passivité : voir par exemple la dépêche de Diego Castañon à Juan de Ciriça du 4 septembre 1620 : Arch. nat., K. 1477, n° 123.

4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 183.

le plus dangereux était la Normandie où le gouverneur, le duc de Longueville, était en armes. On annonçait que la reine mère se disposait à conduire des troupes à Rouen afin de porter secours à Longueville. Dans l'hypothèse d'une action militaire, l'objectif le plus immédiat devait donc être la Normandie. Louis XIII se prononça : il partirait[1]. Les objections affluèrent : dangers considérables; effet moral désastreux d'un échec[2] : Louis XIII tint bon. « Parmi tant de hasards qui se présentent, dit-il, il faut entrer aux plus grands et aux plus prochains qui sont la Normandie; mon opinion est de m'y en aller tout droit et n'attendre pas à Paris de voir mon royaume en proie et mes fidèles serviteurs opprimés. »[3]. « Ce prince n'avoit lors que dix-neuf ans, dit Bernard, âge qui n'est pas propre à une ferme résolution; il la prit néanmoins de sa générosité et des difficultés que l'on lui proposait; il en accrut son courage. »[4] Comme au sortir du conseil le roi croisait le grand prévôt de Normandie, M. du Rollet, celui-ci crut devoir appeler l'attention du prince sur les périls réels auxquels il allait s'exposer : « Vous n'êtes pas de mon conseil, répliqua le roi, j'en ai pris un plus généreux : sachez que quand les chemins seroient tous pavés d'armes, je passerais

1. « Recueil véritable de ce qui s'est fait et passé au voyage du roi depuis le septième jour de juillet que Sa Majesté partit de Paris », Bibl. nat., ms. fr. 20 742, fol. 87 r° et suiv. Cf. *Le Voyage du roi Louis XIII en Normandie et la réduction du château de Caen*, par A. Canel, Rouen, 1869, in-4°.

2. *Mercure françois*, 1620, p. 282 et 283. L'opinion préférait les moyens pacifiques : J. Le Febvre de la Griffaudrye, *Discours au roi, savoir s'il est expédient faire la guerre ou conserver la paix*, 1620, in-12.

3. *Véritable relation de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roi, 1620*, Paris, J. Jacquin, 1620, in-12, p. 5 (relation officieuse).

4. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 159.

sur le ventre à tous mes ennemis, puisqu'ils n'ont nul sujet de se déclarer contre moi qui n'ai offensé personne. Vous aurez le plaisir de le voir. Je sais que vous avez trop bien servi le feu roi mon père pour ne vous en réjouir beaucoup. »[1]

Il partit. Il n'avait avec lui que le régiment des gardes françaises, les Suisses, sa compagnie de gendarmes, celle de ses chevau-légers, ses gardes du corps, presque pas de seigneurs[2]. Il entra dans Rouen. Le conseil chercha encore à l'arrêter. Pourquoi marcher sur Caen, lui disait-on : la place était défendue, solide; Henri III n'avait pu y entrer et les trois coups de canon qu'il y avait reçus « lui avoient fait fermer les portes des meilleures villes de son royaume. » Louis XIII ne céda pas. « Il n'est pas bon de disputer si nous irons, dit-il, puisqu'il faut y aller. Si ceux de Caen savaient que nous fussions à marchander notre départ, ils nous fermeroient les portes! » Quant à Henri III et à son échec devant la ville, « c'étoit tout un, ajoutait-il; si cela m'arrive, on plaindra mon malheur; mais l'on ne me reprochera pas de la lâcheté en mes desseins comme l'on feroit si nous temporisions davantage[3]. « Le succès devait couronner sa vaillance et justifier ses prévisions : c'était lui qui avait entraîné son gouvernement.

1. *Véritable relation*, p. 6. Voir aussi Boitel de Goubertin, *Hist. des guerres de Louis le juste*, Rouen, 1622, in-8°, p. 484. Pierre le Blanc, sieur du Rollet, était prévôt général du duché de Normandie depuis 1605 (Édit de mars 1605 déterminant ses attributions, Bibl. nat., Imprimés, inv. F. 23 610 (600).

2. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 415.

3. *Véritable relation*, p. 12; J. B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, p. 129. Arnauld d'Andilly écrit (*Journal*, 1620, éd. Halphen, p. 21). « Il ne fut jamais un plus hardi voyage, car le roi n'avait pas 200 chevaux et 3 000 hommes de pied ».

Il ne l'a pas moins entraîné dans l'affaire du Béarn, cette affaire qui durait depuis des années sans qu'on put aboutir à un résultat et à la faveur de laquelle l'autorité royale, tenue en échec, subissait la plus humiliante diminution. La grand'mère de Louis XIII, Jeanne d'Albret, ayant établi la Réforme dans le Béarn, chassé les prêtres catholiques, interdit la religion romaine et transféré aux pasteurs les biens du clergé exilé, Henri IV avait restauré le catholicisme et décidé de rendre aux ecclésiastiques leurs biens en dédommageant les pasteurs au moyen de rentes : ceux-ci n'avaient pas accepté : on avait temporisé. Le clergé réclamant, après d'interminables tergiversations, Louis XIII avait décidé de décréter l'attribution à leurs anciens propriétaires des biens ecclésiastiques. Il fallait exécuter l'édit [1]. L'opposition des gens du Béarn les conduisaient à la révolte [2]. Les ministres se montraient indécis; ils voulaient éviter la guerre, trouver une solution acceptable sans en venir à la lutte. Louis XIII se montra

1. Pour l'exposé de l'affaire du Béarn par les protestants, voir : Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 515; surtout, Pierre de Lescun, *Apologie des églises réformées de l'obéissance du roi et des États Généraux de la souveraineté de Béarn*, Orthès, 1618, in-4° (complété par : *Seconde partie de l'apologie des églises réformées*, Orthès, 1619, in-4°); *les Demandes des églises réformées du royaume de Navarre et de la souveraineté de Béarn présentées au roi*, Paris, 1618, in-12. Les catholiques du Béarn adressant au roi leurs réclamations lui présentaient une liste de 48 demandes (Arch. nat. E. 1685, fol. 3 r°). L'arrêt de mainlevée des biens ecclésiastiques est du 25 juin 1617 (*Mercure françois* 1617, t. V, p. 70). Nous avons un mémoire sur la province de Béarn en 1620 : Arch. des Aff. étrang., France 1488. Cf. Puyol, *Louis XIII et le Béarn*, 1872, in-8°; V. Dubarat, *Documents et bibliographie sur la Réforme en Béarn et au pays basque*, Paris, 1900, in-8°.

2. *La Calamité de Béarn*, Orthès, 1620, in-12. Les protestants du reste du royaume étaient loin d'approuver la résistance de leurs coreligionnaires béarnais (lettre de M. de Lacger, du 18 juin 1621, à un de ses amis de Castres, dans *Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1883, p. 147).

résolu. Il reprit son mot, qu'il voulait être obéi; il monterait à cheval pour faire respecter son autorité[1]. Ses conseillers essayèrent de tous les arguments, firent valoir que si le prince ne réussissait pas, son prestige se perdrait aux yeux des huguenots du royaume. Louis XIII répliqua « qu'il y avoit trois ans qu'il toléroit les mépris, mais qu'il voyoit bien que sa présence étoit nécessaire en Béarn et qu'il partiroit pour s'y en aller assurer le repos de la province. » On invoqua les dangers de l'entreprise, « les longs chemins, la stérilité du pays, les mauvais logis; à quoi le roi répondit qu'il étoit accoutumé à semblables incommodités et son armée à ne connoître nul péril, ni nul travail, quand il s'agissoit de son service[2]. » On mit en avant la pénurie financière; qu'à celà ne tint, il serait procédé au moyen d'anticipations[3]. Louis XIII termina : « Je ne fais rien sans mon conseil, mais je ferais ce voyage de ma tête pour me faire obéir. » Et « nonobstant tous les avis contraires, oppositions et difficultés qu'on lui objectoit », il partit[4].

Cour et gouvernement suivirent à contre-cœur, Luynes plus que les autres. Anne d'Autriche qui partageait le sentiment commun écrivait au favori : « Je suis si affligée du voyage de Béarn que quelque discrétion que

1. Lettres du nonce des 1er août 1618 (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 523), 16 et 30 janvier 1619 (t. III, p. 157, 177).

2. « Relation du voyage de Béarn, 1620 », Arch. des Aff. étrang., Fr. 773, fol. 203 r°, récit émanant de l'entourage du roi.

3. Arrêt du conseil du 20 juin 1620 (Arch. nat., E. 63B., fol. 368 r°).

4. J. B. Matthieu, *la Piété royale, discours présenté au roi*, 1620, in-12, p. 37; du même, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 132; Louis Richeome, *Tableau votif offert à Dieu pour le roi très chrétien*, Bordeaux, 1622, in-12, p. 53.

vous ayez apportée à me l'écrire, je n'en puis recevoir de consolation[1] ». Des négociations étaient tentées pour décider les Béarnais à se soumettre avant l'arrivée du roi et obtenir du Parlement de Pau qu'il enregistrât sans observation l'édit de mainlevée. Un instant, arrivé à Bordeaux, on crut avoir réussi. C'était une fausse alerte : le Parlement de Pau avait refusé l'enregistrement. « Il faut aller à eux » répéta vivement le jeune roi[2]. Les députés du Béarn arrivaient, confirmant le refus de recevoir l'acte royal. Louis XIII leur donna audience : « il n'attendit pas pour leur faire réponse l'avis des ministres, raconte Bassompierre, mais de lui-même leur dit : puisque mon Parlement me veut donner la peine d'aller moi-même vérifier l'édit, je le ferai et plus amplement qu'ils ne l'attendent[3]. » Au Conseil qui fut tenu, on renouvela les objections : pays impraticable, saison mauvaise; les huguenots allaient se soulever derrière pendant que le roi serait en Béarn; les Landes étaient une contrée dépourvue de vivres; il faudrait plus de douze jours pour faire passer la Garonne à l'armée; les chemins étaient détestables; si l'on amenait beaucoup de troupes, elles mourraient de faim; si l'on en amenait peu, on ne serait pas en force. Louis XIII se montra d'une tenacité inflexible. « Je ne me mets point en peine du temps, ni des chemins, dit-il; je ne crains point ceux de la religion et quant au passage de la rivière que vous dites que mon armée ne sauroit faire en douze jours, j'ai un moyen de la faire

1. Lettre d'Anne d'Autriche au duc de Luynes, datée de Soissons, 3 octobre 1620 (Arch. du château de Dampierre).
2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 232; mot dit à Luynes.
3. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 211-212.

passer en huit ». Et il alla[1]. Il réussit. « Avec merveille, il fit plus par sa présence en huit jours qu'il n'eut fait avec une armée de 30 000 hommes[2]. » C'était à lui, uniquement, à sa volonté opiniâtre qu'était dû le succès de l'affaire du Béarn!

Ce n'est pas moins lui qui a eu le mérite de la décision avec laquelle en 1621 le gouvernement a mené contre les protestants rebelles la campagne destinée à les réduire. Les ministres étaient hostiles à l'emploi des armes. Ils se trouvaient assez vieux — Sillery et Jeannin, surtout — pour avoir assisté aux luttes civiles du XVIe siècle et ils étaient hantés par l'appréhension de voir se renouveler les conflits de l'âge précédent[3]. Luynes, particulièrement, s'opposait à cette campagne qui devait d'ailleurs lui être si funeste. Il répondait d'un geste lassé à un gentilhomme de ses amis qui lui suggérait des raisons personnelles d'empêcher cette entreprise : « Sa Majesté veut absolument aller à l'armée[4]! » On a dit que ce fut le prince de Condé qui poussa Louis XIII : mais, comme le faisait remarquer l'ambassadeur d'Angleterre, « le roi n'avait pas besoin pour faire la guerre d'être excité par M. le Prince[5] ». Il l'a voulue person-

1. *Ibid.*, p. 212; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 163. Le conseil fut tenu à Preignac près de Bordeaux. Louis XIII écrivait peu après à sa mère : « Les nouvelles que vous apprendrez de moi sont comme vous les désirez; la santé est très bonne, l'esprit gai et content. Le temps a favorisé jusqu'ici mon voyage. » (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 87).

2. *Journal de maître Jean de Solle*, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, p. 189.

3. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 153.

4. Baron de Chabans, *Hist. de la guerre des huguenots faite en France sous le règne de Louis XIII, 1620-1629*, Paris, 1634, in-4°, cité par G. Hanotaux, *Hist. du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 404.

5. Dans une lettre d'Herbert de Cherbury à Naunton, du 15 février 1620

nellement. L'ambassadeur vénitien raconte avec quel soin il s'y prépara, étudiant les plans des villes et châteaux, marquant les endroits où l'on devrait mettre des batteries de siège, esquissant sur la carte la route qu'il faudrait suivre [1]. L'ambassadeur vénitien qui eut préféré voir le gouvernement français diriger ses forces militaires vers l'Italie afin de résoudre la question de la Valteline, insiste sur la part essentielle qu'a prise Louis XIII dans la décision de cette campagne de 1621 [2].

Ce fut encore Louis XIII qui décida de reprendre les armes en 1622 contre les protestants. La majorité du conseil continuait à s'y opposer : le chancelier Sillery, Puisieux, Jeannin, Bassompierre, Lesdiguières, Bouillon, la cour désapprouvaient. Celle-ci parlait de la guerre « avec fureur. » L'opinion, elle-même, ne semblait pas favorable. On excipait de l'absence d'argent; on redoutait que grâce à cette guerre, dont Condé était le partisan et dans laquelle il allait pousser aux répressions sanglantes, le prince n'acquit une situation politique excessive que son défaut de pondération eut rendue dangereuse. Tout le monde multipliait à Louis XIII les observations [3]. Marie de Médicis lui répétait qu'il devait se préparer avec

(à la suite des *Mém.* d'Herbert de Cherbury p. 191). Les libellistes qui défendaient Luynes faisaient entendre que le favori n'était pas responsable de la guerre, mais bien le roi (*Apologie en réponse à « la Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 13).

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 5 juin 1621, citée dans Zeller, le *Connétable de Luynes*, p. 304.

2. Dépêche de Priuli du 12 juin 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 188.

3. Dépêches du nonce du 25 janvier (dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 38), du 9 février (Arch. nat., L 397, fol. 343 v°), du 7 mars 1622 (fol. 362 r°); dépêches de Pesaro du 14 février et du 1er avril 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 248; 1778, p. 88.

plus de calme, attendre[1]. Le nonce dissuadait d'engager la campagne en raison de la situation de l'Europe qui exigeait toute l'attention du gouvernement. Le vieux chancelier et le vieux Jeannin insistaient sur la nécessité de la paix. Louis XIII fit taire tout le monde par son brusque départ. La veille du dimanche des Rameaux de 1622, il déclara au conseil qu'il voyait avec regret la rébellion de ses sujets huguenots augmenter, les préparatifs qu'ils faisaient se développer : il partirait le lundi saint pour Fontainebleau, de là pour Orléans où il prendrait les résolutions nécessaires. Puis, à l'improviste, dès le dimanche, sans prévenir personne, il sortait du Louvre par une petite porte, montait à cheval et s'en allait, à peine accompagné. Condé et le Comte de Soissons le rejoignaient à Orléans; la cour et la garde suivaient. Il s'était mis en route « plutôt en équipage de chasseur que de conquérant[2]. »

Était-ce Condé qui l'avait fait partir? Richelieu le dit, et après lui on l'a répété. Si l'on veut croire que le jeune roi n'était qu'un instrument entre les mains de son cousin, il n'est que de se rappeler ce qu'il advint quelques mois après, lorsque Louis XIII ayant parcouru le midi, fait le tour, de Saint-Jean d'Angély jusqu'au Bas-Languedoc, soumis villes et châteaux, et porté le dernier coup à la rébellion protestante en réduisant Montpellier à capituler, décida d'accorder à ses sujets réformés une

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 263.
2. Dépêches de Pesaro du 15 mars et du 1er avril 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 50 et 85. « Sire, c'est un mouvement d'une âme hardie et généreuse comme la vôtre, que d'avoir, le *premier*, de votre propre nstinct, conspiré la ruine de la rébellion. » (*Les Avis de Monsieur le chancelier et de messieurs du Parlement donnés au roi sur la résolution de son voyage*, Paris, L. Laquehay, 1622, in-12, p. 3).

paix définitive bienveillante[1]. Condé s'y opposait. Autant Louis XIII avait été résolu à entamer la lutte, autant, après plusieurs mois de campagne heureuse était-il décidé à en finir[2]. Condé fit des scènes. Le nonce lui-même, qui soucieux du triomphe du catholicisme et de « l'extirpation de l'hérésie, » cherchait maintenant à faire continuer la guerre, intervenait. Lorsque la résolution de signer la paix fut prise, Louis XIII fit appeler le prince de Condé dans son cabinet enfin de la lui annoncer. Condé voulut protester : « Il n'en faut plus parler, répondit le roi vivement ; je l'ai ainsi résolu. » Condé répliqua qu'il allait quitter l'armée, le royaume, s'en aller faire un voyage en Italie, à Notre-Dame de Lorette. Louis XIII riposta qu'il lui accordait séance tenante le congé nécessaire. Condé partait le soir même, s'embarquait à Mauguio pour Aigues-Mortes et gagnait la frontière[3]. Le chancelier écrivait à Puisieux : « il faut louer le roi de la prudence, force et courage qu'il a témoignées tant à faire la guerre qu'à bien faire la paix, laquelle sera reconnue de sa bonté, étant puissant et victorieux comme il est.[4] » Il avait raison : ce n'était

1. Dépêches de l'ambassadeur vénitien du 26 août 1622, (dans Zeller *Richelieu et les ministres*, p. 127), du 17 septembre 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 350).

2. La situation des finances l'inquiétait. « Faites lui souvenir (au roi), mandait de Paris où il était resté, le chancelier Sillery à son fils Puisieux, mais à lui seul, qu'il est impossible de continuer la guerre ni de trouver moyen pour y fournir à cette grande et excessive dépense qui ne se peut comprendre que par ceux qui ont vu l'État entier. » Lettre du 16 octobre 1622, Arch. des Aff. étrang., France 777, fol. 135 v°.

3. Le détail est donné par Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 106 r°.

4. Lettre du 16 octobre 1622, *loc. cit.* Le public très heureux de la paix en fit honneur à Louis XIII (voir entr'autres, La Maunyaie, *Panégyrique au roi*, Paris, 1622, in-12; *la Chasse au vieil grognard*, dans E. Fournier, *Variétés historiques et litt.*, t. III, p. 31.)

pas Condé qui avait mené le roi. Personne ne l'a mené, pas plus les ministres que les autres. Il en a coûté à ceux d'entre eux qui ont cru pouvoir essayer de le faire : l'histoire des relations de Louis XIII avec ses différents conseillers de 1617 à 1624 en témoigne.

Anciens ministres d'Henri IV, « conseil même du feu roi mon père, » comme l'écrivait Louis XIII à Marie de Médicis[1], les personnages rappelés au pouvoir par le souverain après la mort de Concini, étaient « les plus grands de leur siècle, gens consommés dans toutes sortes d'affaires par l'âge et les emplois, sans contredit aussi capables qu'il y en eut au monde[2] ». C'étaient : Villeroy, « un fort bel esprit et un grand sens commun, » très âgé, encore « plein de vigueur et de hardiesse », disposé aux solutions énergiques, instruit « de cette longue expérience qu'il s'étoit acquise au maniement des affaires » sous les trois règnes précédents[3] ; Brulart de Sillery, chancelier de France depuis 1607, habile, de jugement solide, courtois, affable, peut-être craintif, timoré et hésitant[4]; c'était Jeannin, à la barbe agitée

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 12 mars 1619, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 7 r°.

2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 18 et 32; *Lettre de Cléophon à Polémandre*, p. 31. Cf. la dépêche du nonce Corsini du 23 février 1622 sur ces ministres (Arch. nat., L 397, fol. 357 r°); Pontchartrain (*Mém.*, éd. Michaud, p. 391).

3. Mots de Louis XIII à M. d'Alincourt dans une lettre de 1617 (Bibl. nat., ms. Clairambault 373, fol. 45 r°). Voir sur Villeroy : *Remarques d'Etat et d'histoire sur la vie et les services de M. de Villeroy*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. XIV, p. 251 et suiv.; un éloge du personnage dans le ms. fr. 3708, fol. 104 r° de la Bibl. nat.; Fontenay-Mareuil, *Mém.* éd. Michaud, p. 128; Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, Champion, 1909, in-8°.

4. Brulart de Sillery avait été nommé garde des sceaux en décem-

et à la voix bruyante, très franc, un peu entier et sujet à boutades, « toujours homme de bien », surtout loyal, puis moralement intègre, « ce qu'il y a de meilleur », disait Corsini. Son grand âge l'obligeait à la fin de 1619 à quitter la surintendance des finances pour la passer à Schomberg, mais il demeurait membre du conseil et ne mourra qu'en 1623[1]. C'était du Vair, le garde des sceaux, qui disparaîtra en 1621 emporté par « une fièvre pourprée », ancien président du Parlement de Provence, entré ensuite dans les ordres et nommé évêque de Lisieux : grand, sec, avec une longue barbe. « Sa probité et sa capacité sont sans reproche, » disait Rohan. « C'est un homme austère de sa nature, jugera Richelieu, et tenant quelque chose du philosophe stoïque comme il paraît par ses écrits. » Ceux qui ne l'aimaient pas le trouvaient inégal, « rude en ses façons » ; ils l'accusaient de n'avoir pas beaucoup de fonds et d'ignorer les affaires. Mais Louis XIII écrira de lui après sa mort : « je ressens sa perte particulièrement, reconnaissant et ayant éprouvé en diverses occasions combien il m'étoit utile et nécessaire[2]. »

bre 1604 (Arch. nat., X[1a] 8645, fol. 213). Nous avons plusieurs biographies de lui : Bibl. nat., ms. fr. 18617; 17864, fol. 196 v°; 16268; Bibl. Mazarine, ms. 4399. Voir aussi Duchesne, *Hist. des chanceliers*, 1699, in-fol. p. 702; L. Péchenart, *Sillery et ses seigneurs*, Reims, 1893, in-8°.

1. Jeannin a laissé un « Discours apologétique de sa conduite » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7799, fol. 12 r° et suiv.). Voir sur lui Guyton de Morveau, *Eloge du président Jeannin*, Paris, 1766, in-8°. L'ambassadeur espagnol de Mirabel l'appelle « un ministro tan antiguo! » (dép. du 10 avril 1623, Arch. nat., K 1479, n° 58); cf. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 13; Bibl. nat., ms. fr. 3708 fol. 104 v° et 105 r°; de Bellemaure, *le Portrait du roi*, p. 129. Nous avons un travail de H. de Fontenay sur *la Date et le lieu véritable de la mort du président Jeannin* (dans *Mém.*, *de la Société Eduenne*, t. VII, 1878, p. 149).

2. *Relation véritable de la mort de Monsieur du Vair, garde des sceaux de France*, Paris, 1621, in-12, p. 15. Louis XIII le regretta beaucoup. Il

Louis XIII ne pouvait que s'en remettre à ces vieux serviteurs du soin de le bien conseiller. Il appréciait leur jugement. Il acceptait volontiers leurs conclusions. Par déférence pour eux il les priait, lorsqu'il tenait à une chose, d'y consentir sans qu'il l'imposât. « Monsieur le Chancelier, mandait-il à Sillery, Marais dit qu'il perdra l'esprit si je l'abandonne en son affaire. Vous saurez bien les moyens qu'il faudra pour y parvenir. Je ne veux pas en cela user d'une autorité absolue, mais j'aurai bien agréable que vous lui fassiez donner les arrêts qui seront nécessaires. Vous ferez selon votre prudence accoutumée à laquelle je me remets[1] »; et Sillery comprenait.

La faveur extraordinaire du duc de Luynes, la manière dont celui-ci, en 1621, devenu connétable, abusa de son influence pour encombrer le gouvernement et essayer de tout accaparer, amena chez Louis XIII, une fois qu'il fut délivré d'une passion qui l'étreignait, une réaction très vive contre ses ministres. Après 1621 il dira et répétera à qui voudra l'entendre qu'il ne veut pas être gouverné; il manifestera une sensibilité telle que, suivant le nonce Corsini, ses ministres devront user d'une extrême adresse à son égard, quand ils traiteront d'une affaire au Conseil, afin de ne pas laisser

avait eu l'idée de le faire cardinal (dép. de l'amb. vénit. du 16 août 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 328). Pour les sentiments des contemporains sur du Vair, voir Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 243; Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 518; Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I. p. 357, t. III, p. 519, 520; J. B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p, 163; *les Correspondants de Peiresc*, publiés par Tamizey de Larroque, t. X. p. 3. Nous avons le testament de du Vair (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 488, fol. 146 r°).

1. Lettre de Louis XIII au chancelier Brulart de Sillery, sans date, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 210 r°.

supposer au prince qu'ils cherchent à peser sur ses décisions : « Il a une si grande crainte d'être gouverné, ajoutera le nonce, que s'il croyait que ses secrétaires d'État voulussent empiéter le moins du monde sur son autorité, ils perdraient à l'instant tout crédit [1] ». Louis XIII les malmènera, leur refusera ce qu'ils demanderont [2], assistera plus ponctuellement que jamais aux conseils, soucieux « de ne leur laisser prendre aucune espèce d'autorité [3] ». « Aucun d'eux ne prédomine, continue Corsini : le roi marque le plus d'égards au vieux chancelier Sillery, au président Jeannin, à cause de son âge : il écoute favorablement le secrétaire d'État des affaires étrangères Puisieux ; mais le garde des sceaux de Vic, Schomberg, le cardinal de Retz ne comptent guère : quant au prince de Condé, il en est réduit à se rallier aux premiers pour trouver un appui contre ses adversaires de la cour [4]. » Le roi décidait sans communiquer ses volontés aux ministres [5]. Un secrétaire d'État venait-il à disparaître, il nommait le successeur sans consulter les autres : « il a toujours fait le choix des ministres qu'il a établis, écrivait Richelieu, sans le su de ceux qui l'étoient [6]. » Lorsqu'en octobre 1622 il aura à désigner un garde des sceaux, il demandera à nombre de personnes leur sentiment :

1. Dépêche du nonce Corsini du 30 janvier 1622, Arch. nat., L 397, fol. 1 r° et 367 r°.
2. Voir un de ces refus dans Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 10.
3. Lettre du nonce Corsini de janvier 1622, Arch. nat., L 397, fol. 345 v°.
4. Ibid., fol. 341 r°.
5. Lettre de Marillac à Richelieu du 3 juillet 1622, Arch. des Aff. étrang., France, 775, fol. 178 r°.
6. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 302.

et tout le monde nommant M. d'Aligre, il désignera M. de Caumartin. « Il a juré, écrit Pesaro, de ne pas permettre que le nouveau garde des sceaux dépende d'autre que de lui-même[1]. »

Ainsi rudoyés, les ministres en vinrent à ne plus oser rien décider sans aller trouver le roi; ils le dérangèrent perpétuellement. On voit dans le Journal d'Héroard que les conseils, en 1622, se tiennent jusqu'à deux fois par jour, durent deux et trois heures[2]. On vient chercher Louis XIII à toute minute : on le relance après son souper; on le tient jusqu'à onze heures du soir. S'il est malade, on se réunit à son chevet; il doit se relever et se mettre en robe pour tenir son conseil. L'abus deviendra tel que les médecins seront obligés d'intervenir afin de recommander plus de mesure et de prier qu'on ménage un peu le prince[3]. Le résultat de ce système fut celui auquel on pouvait s'attendre : Louis XIII fut excédé. Trois ministres, raconte Bassompierre, viennent demander le roi un peu avant l'heure de son souper. « Mon Dieu que ces gens sont fâcheux, s'écrie le souverain! Quand on pense passer son temps ils me viennent tourmenter et le plus souvent n'ont rien à me dire! » Au bout de quelques instants on dit au roi : « Sire, ces messieurs vous attendent pour tenir conseil ». — « Quel conseil, Monsieur? Je ne les ai point mandés; je serois enfin leur valet! Ils viennent quand il leur plaît et lorsqu'il

1. Lettres de Pesaro du 14 septembre 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1781, p. 81) et de Marillac à Richelieu du 5 octobre 1622 (Arch. des Aff. étrang., France, 775, fol. 111 r°).
2. Voir par exemple Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 3 r° et suiv.
3. Ainsi en juillet et août 1622, *Ibid.*, fol. 73 v°, 77 v°, 83 v°; 4026, fol. 67 v°.

ne me plaît pas : qu'ils s'en retournent, s'ils veulent et qu'ils ne viennent que quand je les demanderai. C'est à eux à prendre mon heure et à me l'envoyer demander et non à moi à la prendre d'eux. Je leur donnerai mon heure, mais je ne prendrai jamais la leur : je suis leur maître[1] ! » Plus tard Louis XIII avouera à Richelieu qu'il en était venu à fuir ses ministres[2]. Il refusait de les recevoir, les renvoyait; il partait pour la chasse. La fin de 1622 et l'année 1623 ont coïncidé chez le jeune roi avec une recrudescence extraordinaire de sa passion pour son exercice favori. Ce qui n'était qu'un prétexte devient un sentiment absorbant, tyrannique; il partira des jours entiers, gagnera des endroits où ses ministres ne pourront plus venir le rejoindre, construira Versailles afin de pouvoir y séjourner sans courir le risque d'être dérangé par eux, s'absentera perpétuellement. Alors on l'accuse de ne plus vouloir s'occuper d'affaires : « Plus il s'applique à la chasse, dit l'ambassadeur vénitien Rosso, plus il s'éloigne des affaires. » « On ne peut avoir aucune confiance dans l'humeur du roi, écrira le nonce; il est entièrement adonné à la chasse; il ne s'applique en aucune façon aux affaires. » « Le roi s'adonnoit à la chasse conclut Richelieu et s'exemptoit des corvées du conseil[3]. »

1. En janvier 1622; les trois ministres en question sont : le cardinal de Retz, chef du Conseil, Schomberg, surintendant des finances, de Vic, garde des sceaux : Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 7 et 8.

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 304. Louis XIV aura aussi des heures où il éprouvera « de la mauvaise humeur contre ceux qui lui viennent parler d'affaires. » Il s'en ira alors à Marly comme Louis XIII va aller à Versailles (lettre de Mme de Maintenon du 22 décembre 1698 dans *Correspondance générale* de celle-ci, éd. Lavallée, t. IV, p. 269 et 276).

3. Dépêches de A. Rosso du 2 juin 1623, (Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 273); du nonce Corsini du 29 avril 1623 (dans B. Zeller, *Richelieu et les*

Force fut aux ministres de reprendre leur initiative. Ils en profitèrent. Peu à peu ils en abusèrent. Insensiblement Schomberg, le chancelier de Sillery, son fils M. de Puisieux s'emparèrent de l'autorité. Ils agirent en dehors et à l'insu du roi, écartant ceux qui les gênaient, se faisant des créatures, s'appliquant à ne rien laisser décider sans leur intervention et se rendant omnipotents[1] : l'abstention de Louis XIII avait abouti à un résultat inattendu : il n'était que momentané; le retour du prince allait être rude.

Il y a eu beaucoup d'éléments mêlés dans les incidents qui ont abouti à la disgrâce des différents ministres en 1624. La nature des sentiments personnels de Louis XIII ne saurait faire doute : il les chassa parce qu'ils avaient accaparé le pouvoir et méprisé son autorité. Le 19 janvier, Pesaro notait que Louis XIII découvrant quelle était la conduite de ses conseillers à son égard allait vouloir se soustraire à leur domination et redevenir le maître[2]. La brusquerie et les dures conditions dans lesquelles les ministres furent l'un après l'autre renvoyés découvrirent l'état d'esprit irrité du souverain. Schomberg, le surintendant des finances fut exécuté le premier

ministres, p. 208); de Pesaro des 1[er] mars et 27 avril 1623 (Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 16, 217); Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 278.

1. Sur la façon dont surtout le chancelier Brulart et son fils Puisieux se rendent maîtres du gouvernement en 1623, voir les dépêches du nonce Corsini des 23 janvier, 3 et 16 février 1623 (Arch. nat., L. 397, fol. 10 r°, 13 v°, 14 v°), des 21 et 27 janvier, 21 février 1623 (dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 172, 176, 177, 200); des ambassadeurs vénitiens du 20 février (*Ibid.*, p. 200), de Pesaro du 19 juin (Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 284); le réquisitoire incisif de Richelieu (*Mém.*, t. I, p. 278) et Brienne, (*Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 330).

2. Dépêche de Pesaro du 19 janvier 1624, Bibl. nat., ms. italien 1781, p. 243.

en 1623[1]. Après une conférence avec les autres membres du conseil et sa mère, Louis XIII, envoyait son secrétaire Tronson porter à Schomberg le billet par lequel celui-ci était invité à se rendre dans sa terre de Nanteuil. Parlant de cette exécution, trois jours après, le prince « fulminait » contre Schomberg, déclarant qu'il regrettait de n'avoir pas été plus rigoureux, de ne l'avoir pas fait arrêter et juger[2]. Il prescrira au nouveau surintendant des finances la Vieuville, de venir travailler désormais avec lui seul dans son cabinet[3].

En ce qui concerne les Brulart — Sillery, le chancelier, et son fils Puisieux — il y avait quelque temps que Louis XIII s'impatientait de leurs manières. Dès la fin de 1623 il avait fait prescrire aux ambassadeurs étrangers de venir le trouver en leur défendant de ne rien traiter avec le chancelier et le secrétaire d'État aux affaires étrangères sans lui avoir préalablement parlé[4]. L'orage montait. Puisieux avait dit à son père en décembre qu'il ferait bien mieux de prendre les devants et de rendre les sceaux de lui-même. Sillery avait refusé; il avait même prié Puisieux de dire au roi qu'il lui serait utile de

1. Il avait été nommé surintendant des finances par commission du 7 septembre 1619 (Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 127 r°). On l'accusait d'être faux (lettre de Marillac du 29 déc. 1621, *Ibid.*, 775, fol. 86 v°). Il fut suspecté de malversations (dép. de Corsini du 23 janv. 1623, Arch. nat., L. 397, fol. 10 r°). Richelieu le défend avec quelque vivacité (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 273). Sur le caractère de Schomberg, voir la dépêche de Corsini du 23 février 1622 (Arch. nat., L. 397, fol. 357 r°).

2. Dépêche de Pesaro du 27 janvier 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1779, p. 160. Le récit du renvoi de Schomberg est donné par Arnauld d'Andilly (« Journal » de 1623, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 39 v°), Bassompierre (*Journal*, t. III, p. 171 et 179).

3. Héroard, « Journal », Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 158 r° et v°.

4. Dépêche du nonce Corsini de la fin de 1623, Arch. nat., L. 397, fol. 25 r°.

conserver ses fonctions jusqu'à ce qu'il eut pu former un successeur : Louis XIII avait tourné le dos sans répondre. Le nuage s'épaississait. Inquiet, Puisieux avait répété à son père qu'il n'était plus temps de différer, « qu'il falloit qu'il perdît lui-même sa charge et sa fortune, s'il ne rendoit les sceaux ». Sillery avait fini par s'exécuter[1]. Louis XIII n'avait consulté personne pour désigner le successeur, d'Aligre, qu'il nomma. « Je vous donne mes sceaux, avait-il dit à d'Aligre; ayez bon soin de mon service : j'ai fait élection de votre personne de mon propre mouvement. Vous n'en avez d'obligation à qui que ce soit : servez-moi en homme de bien[2]. » Un mois après, le 4 février, Sillery et Puisieux étaient chassés. Causant avec le nonce Corsini, Louis XIII lui déclarait qu'il avait renvoyé Sillery et Puisieux parce que ces ministres lui cachaient les affaires, les décidaient sans le consulter et détournaient des fonds[3].

Six mois ensuite, ce sera pour la même raison et avec

1. « Journal » d'Arnauld d'Andilly de 1624, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 60 v°; dép. de l'ambassadeur vénitien du 14 septembre 1623 (dans Zeller, *Richelieu et les ministres* p. 226); lettre de Puisieux à M. de Césy du 11 janvier 1624 (Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 397 v°). Le chancelier abandonnait les sceaux, mais demeurait membre et chef du Conseil. Sa charge était remplie par un garde des sceaux. Un chancelier est inamovible; il peut être chassé de la Cour : il garde son titre.

2. Dépêche du nonce du 3 janvier 1624 (dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 237 et 239).

3. Dépêche de Corsini du 10 février 1624 (Arch. nat., L 397, fol. 418 v° et Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 241). L'explication donnée par le roi du renvoi des Brulart est répétée par Pesaro (dépêche du 6 février 1624, Bibl. nat., ms. ital. 1781, p. 292), l'envoyé florentin (dép. du 16 février 1624, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 242), l'ambassadeur d'Espagne (lettre de Mirabel à Juan de Ciriça du 16 février 1624, Arch. nat., K. 1479, n° 110); voir aussi Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 544. Le récit du renvoi des Brulart est donné par Arnauld d'Andilly (« Journal » de 1624, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 63 v°).

plus de rigueur encore qu'il disgraciera le surintendant des finances la Vieuville. Louis XIII l'expliquera publiquement; il voudra que tout le monde sache qu'il a renvoyé son ministre parce qu'il ne pouvait supporter de le voir agir en dehors de lui et sans lui. « J'ai été réduit à cette nécessité, écrira-t-il à ses ambassadeurs, par la mauvaise conduite dudit la Vieuville qui l'a porté jusque là de changer, sans mon sû, les résolutions prises dans mon conseil et en ma présence, et traiter avec les ambassadeurs résidents près de ma personne, contre l'ordre que j'y avois donné, me supposer divers avis à dessein de me donner ombrage de ceux en qui je pouvois prendre confiance et rejeter sur moi les mécontentements de ceux qu'il maltraitoit[1] ». Et il ordonnait de faire enfermer la Vieuville au château d'Amboise[2].

Ce jeune souverain de vingt ans a bien de son autorité, un sentiment absolu!

1. Lettre de Louis XIII à M. de Césy du 13 août 1624, Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 448 r°; idées répétées dans la *Lettre de cachet envoyée par le roi à Messieurs de la cour de Parlement sur la détention de la personne du marquis de la Vieuville*, 1624, in-12. D'autres témoignages confirment : dépêches des ambassadeurs vénitiens des 2 et 15 août 1624 (dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 319, 322, 326, 327). Le résident florentin dit que « la véritable raison de cette chute (de la Vieuville) doit être celle que le roi a fait connaître au Parlement de Paris » (*Ibid.*, p. 294). Pour ce qui est de l'exactitude du reproche que faisait le roi à la Vieuville, d'accaparer l'autorité, voir les dépêches de Pesaro du 8 mars 1624 (Bibl. nat., ms. ital. 1782, p. 30), du résident florentin du 16 août 1624 (Zeller, *op. cit.*, p. 294, 295) et Richelieu (*Mém.*, t. I, p. 300); pour ne pas citer les pamphlets connus du temps : *la Voix publique au roi* (1624, in-12, p. 24), *Le Mot à l'oreille* (1624, in-12, p. 7), *la Requête présentée au roi par Christophe Ludot* (1624, in-12), etc. En ce qui concerne les détails du renvoi de la Vieuville, voir : Arch. des Aff. étrang., France 778, fol. 195 et suiv.; Arnauld d'Andilly, « Journal » de 1624, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 85 v°; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 244 v°; Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 192.

2. Avec quelques mots assez durs contre le ministre renvoyé : lettre de M. de Bréval au duc de Lorraine du 14 août 1624, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3145, fol. 176 v°.

CHAPITRE IV

LE SOLDAT

Passion de Louis XIII, pour le métier militaire; il étudie; il est bon topographe et ingénieur. — Il est surtout officier de troupes; son expérience; il commande lui-même maniements d'armes et mouvements : ses créations; comment il passe les revues. — Ses qualités de chef, son jugement aux conseils de guerre; sa décision dans l'exécution. — Louis XIII en campagne; sa simplicité, son endurance; il supporte d'être mal logé et mal nourri; son indifférence devant les intempéries. — Louis XIII au feu, impassibilité; il s'expose aux dangers; inquiétudes de son entourage : on l'a toujours empêché de charger. — Louis XIII commandant en chef; son initiative, son activité, sa vigilance : les affaires des Ponts de Cé et de l'île de Rié. — Le jeune roi s'intéresse aux soldats, cause avec eux, en connaît beaucoup; veille à leurs subsistances; après les combats se préoccupe de faire soigner les blessés, va les voir. — Son sentiment de la discipline; sévérité de Louis XIII, fâcheux état de cette discipline au XVIIe siècle; efforts du roi pour la maintenir.

Henri IV, qui ferrailla presque toute sa vie, fut essentiellement un soldat. Louis XIII avait hérité de ses goûts. Mais de même qu'il était loin de présenter la nature de son père, vive et en dehors, de même il était loin de posséder ses qualités brillantes d'entraînement. Il sera un excellent officier, exact, vigoureux; il n'aura pas la verve et les grandes aptitudes de chef d'armée du vainqueur d'Ivry.

Enfant, il avait manifesté sa passion pour le métier

militaire. Ses jeux avait été des exercices de soldat : brandir une pique, battre du tambour, mettre en ligne des petits garçons et les commander. C'était son plaisir de faire évoluer des soldats d'argent sur une table, puis les enfants des Suisses de sa garde, ses « petits Suisses », qu'il constituait en compagnie de gens de pied, les habillant, les armant, les menant dans le jardin des Tuileries, les plaçant dans de petits forts [1]. Il connaissait à fond le maniement d'armes. Nul ne battait du tambour comme lui : « N'ayant jamais été montré à battre, déclarait Bassompierre, il exécutoit mieux que les maîtres [2]. » A seize ans, il s'amusait encore à monter la garde jusqu'à une heure et demie du matin, seul, dehors, afin de s'aguerrir. Il tirait de petits canons, pointant lui-même : jeux d'enfants, sans doute, mais qui devaient ensuite paraître singulièrement efficaces : « Ces choses, écrivait Fontenay-Mareuil, qui ne semblaient alors que des bagatelles, se trouveront très importantes, l'ayant si bien accoutumé (Louis XIII) à entendre parler de la guerre et à en faire son principal divertissement que dès que son sang commencera à bouillonner, il

1. « A peine aviez-vous six ou sept ans, lui dit Dupiney, que vous saviez l'usage et l'exercice des armes. Combien de fois vous a-t-on admiré dans la grande salle du Louvre, la pique de Biscaye en main, dressant un bataillon composé de la vive fleur de votre plus jeune noblesse, ores en carré, ores en croisade, à l'allemande, à la romaine, à la vulgaire, à la macédonienne? » I. Dupiney, *Panégyrique présenté au roi le jour de sa naissance*, (s. l. n. d.), in-12, p. 18. Voir aussi la lettre de Malherbe à Peiresc du 17 juillet 1610, (dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 194); J. B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu. *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 60; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 120. Il y a de nombreux témoignages d'Héroard : Cf. notre livre *Au temps de Louis XIII*, p. 23. Lesdiguières avait écrit un « discours pour l'éducation militaire du dauphin » (dans *Actes et correspondances du connétable de Lesdiguières*, éd. Douglas et J. Roman, Grenoble, 1878-84, t. III, p. 541-578).

2. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 138.

voudra passer des représentations aux vérités et des discours aux effets [1] ».

Ce ne furent pas chez Louis XIII que des jeux : il étudia.

Il apprit méthodiquement le métier. On l'initia à la technique de l'art. Il dut se familiariser avec les parties les plus complexes de la profession, telles que celles du sergent de bataille, science difficile de situer géométriquement sur le terrain un nombre plus ou moins considérable de compagnies, les faire changer entres elles. Le jeune prince « ordonna des batailles » sur le papier [2].

Il apprit la topographie. En campagne, les officiers généraux ne marchaient que des cartes à la main. [3] Louis XIII fut un excellent topographe. « Il ne se passoit pas de jour, dit l'auteur d'un récit officieux de la campagne de 1620, que le roi ne regardât la carte et ne considérât le pays couvert et découvert (les cartes indiquaient tous les détails) pour voir si la cavalerie était assurée dans ses quartiers et si elle pouvait promptement secourir l'infanterie [4]. » Moitié par goût pour le dessin, moitié par souci de mieux retenir les détails, il dessinait des cartes. Il en était arrivé à connaître admirablement les pays qu'il traversait [5]. A Moissac, en 1622, l'armée étant en route vers Montauban, on causait

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 156.

2. « On lui faisoit, par forme de passe-temps, tirer des plans, fortifier des places, fabriquer des navires et ordonner des batailles. » *Réplique de la veuve du sieur de Lésinière aux dernières observations du sieur des Yveteaux*, (s. l. n. d.), in-4°, p. 15. Cf. Daniel, la *Milice françoise*, t. II, p. 75.

3. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 162.

4. « Remarquant jusques aux moindres ruisseaux. » *Mercure françois*, 1620, p. 327.

5. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 64 v°.

le soir, devant lui, après souper, de la concentration de ses troupes, qui devait avoir lieu près du château de Piquecos. Il y eut discussion sur l'emplacement de l'endroit, personne ne paraissant le connaître. Louis XIII se fit apporter du papier, une plume, et rapidement esquissa la configuration de la région depuis la Française jusqu'à Négrepelisse. « Il fit cela si exactement, disait un témoin, qu'un ingénieur ou géographe étant sur le lieu et tout à son loisir, ne le pouvoit représenter plus naïvement[1]. »

Louis XIII fut mathématicien. L'art des fortifications était poussé à cette date, grâce aux études techniques des Italiens et des Hollandais, à un degré de précision avancée : le jeune prince dut être ingénieur. Il s'habitua à dresser, le crayon à la main, les lignes d'ouvrages fortifiés de toutes sortes. Il chercha à résoudre des problèmes; il en inventa. Au moment de partir pour une campagne, il passait des heures à examiner les plans des forteresses qu'il allait rencontrer[2]. Étant en voyage, il allait regarder de près les défenses d'une ville qu'il traversait. Dans le cas où la place avait subi quelque siège, il entendait qu'on lui rappelât les péripéties de la lutte afin d'en suivre sur les remparts les incidents et de s'instruire[3]. Il acquit ainsi une sérieuse connaissance

1. Il voulait déchirer son dessin; Bernard, qui est le témoin, le pria de le lui donner et l'obtint. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 375.
2. Dépêche de Priuli du 1er juin 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 154.
3. Par exemple en 1620, à Amiens, qui avait été assiégé par son père : « S'informe particulièrement, comme une personne fort expérimentée, jusques aux plus menues particularités tant des assaillants que des assiégeants; s'en informant spécialement des sieurs de Praslin et de la Curée qui estoient au siège ». Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 279 r°.

de la fortification. « Il faut avouer, disait un de ses familiers, qu'il y a peu de gens se mêlant de fortifications, qui connaissent mieux les défauts et les avantages des places régulières ou irrégulières que lui, qui plus judicieusement rapportent l'ouverture d'un angle, la longueur d'une ligne de défense et qui voient mieux si des avenues sont bonnes ou mauvaises, si des tranchées sont bien conduites et bien sûres »[1]. Ses officiers étaient étonnés de la justesse de ses critiques[2]. Louis XIII a désiré posséder dans son cabinet « les plans de toutes les villes, citadelles, et châteaux de son royaume ». Il a voulu que son ingénieur géographe René Piette gravât les sièges auxquels il avait pris part, de façon à conserver une représentation graphique de ces opérations comme sujet d'instruction. Les sièges ont été gravés; il existe de ce temps nombre de plans de villes et de châteaux : nous ignorons si l'ingénieur a complètement réalisé les intentions du roi[3].

Louis XIII ne se contenta pas de théorie, il réalisa. Il essaya de faire exécuter dans le jardin des Tuileries ou à Vincennes les dessins d'ouvrages qu'il avait combinés. On le vit, ses papiers à la main, choisir le terrain, faire creuser, opérer des terrassements, « ordonner des courtines, des bastions, des boulevards », surveiller lui-

1. C. Bernard, *op. cit.*, t. I, p. 341.

2. C. Bernard (*Ibid.*, p. 370) raconte comment en 1622, Louis XIII parcourant les remparts de Sainte-Foy-la-Grande, relevait les défauts de la place et les facilités de l'attaque : « plusieurs seigneurs et capitaines se trouvoient là et même les ingénieurs les plus excellents de l'armée qui étoient surpris de ces jugements qu'eux-mêmes n'avoient pas encore faits. »

3. Lettres de Louis XIII du 6 mars 1622 chargeant René Piette de cette mission : Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 20 r°. Sur ce Piette voir : Arch. nat., E. 62[B]. fol. 255 r° et Bibl. nat., ms. fr. 18202, fol. 280 r°.

même les travaux, mettre la main à l'œuvre, charrier des gazons, payer les ouvriers. En janvier 1618, il élevait un fort assez notable « à l'avenue du port de Neuilly ». En août de la même année, il construisait un ouvrage à cinq bastions aux Tuileries[1]. Nous ne savons pas qu'il ait voulu aller plus loin et se substituer à ses officiers pour fortifier quelque place de son royaume. Il n'était ingénieur que d'occasion.

Ce qu'il était surtout, c'était officier de troupes, et il l'était excellent. Il avait les qualités de l'emploi. Le prince de Condé faisant son éloge dans un discours qu'il prononçait aux États de Languedoc, insistait sur les principaux mérites du roi sous ce rapport : esprit d'administration militaire, courage, ordre, sens développé de la discipline[2]. « Il semble que la guerre soit son élément, appuyait un mémoire émanant de l'entourage du souverain et écrit en 1620; il a toutes les qualités qui conviennent à un grand capitaine; nul péril ne l'étonne, nul travail ne le lasse; il sait prévoir et pourvoir sur ce qu'il y a à craindre et connoît ce qui se doit mépriser[3]. » Préoccupé de son métier, Louis XIII en faisait l'objet de ses conversations, autant et plus que la chasse, ce qui était beaucoup dire : il le connaissait à fond[4].

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 397 r°; 4026, fol. 9 r°, v°, 10 r°, 75 v°; dépêches de Contarini du 30 janvier 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 572; du 24 août 1618, *Ibid.*, 1772, p. 170; *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, p. 17; Boitel de Goubertin, *Hist. mémorable de ce qui s'est passé en France*, Rouen, 1619, p. 327. (Boitel dit : « je puis en parler avec vérité, comme témoin oculaire »).

2. *Mercure françois*, t. XIV, p. 67.

3. « Affaires de la roine mère », Arch. des Aff. étrang., France 773, fol. 223 v°.

4. Dép. de Pesaro du 21 novembre 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1779,

Il l'avait appris peu à peu. Comme les gentilshommes, ses sujets, il n'avait pas eu la faculté d'aller en Hollande, s'instruire à l'école du prince d'Orange, la grande école du moment; mais on cherchait à répandre en France les principes qui faisaient le succès de la méthode hollandaise[1]. On parlait de pousser les études des académies afin d'empêcher les jeunes gens d'aller chercher au dehors des leçons qu'il s'agissait de leur donner aussi complètes que possibles dans le royaume[2]. Louis XIII, curieux de ce qui concernait le maniement des troupes, employa tous les moyens pour développer ses connaissances. Lui qui lisait si peu, il lut les auteurs anciens, *la Tactique* d'Elien[3]. Apprenant qu'il y avait au fort Louis, près de La Rochelle, un gouverneur, M. Arnauld, maître de camp du régiment de Champagne, qui entraînait son monde et passait pour un officier remarquable, il envoyait un lieutenant des gardes s'engager incognito comme simple soldat dans la garnison de cet officier pour suivre ses méthodes; puis, le lieutenant rentré à Paris au bout de deux mois, Louis XIII s'enfermait avec lui des heures, écoutant ses explications et réalisant au moyen de soldats de plomb, les formations inédites signalées[4]. Lorsqu'il passait sur l'emplacement de

p. 50; voir surtout le développement de Jean Danès (*Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 396) qui expose longuement et avec détails la science du roi.

1. On se communiquait des mémoires manuscrits contenant « les lois militaires selon lesquelles tous capitaines, officiers et soldats de Mgr le prince d'Orange ont à se conduire. » Bibl. nat., ms. fr. 15 955, fol. 266 r°.

2. N. Pasquier, *Lettres*, Paris, 1623, in-8°, p. 69.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 231 v°. Sur Élien et les services qu'il rendait à cette époque, voir Daniel, *Milice françoise*, t. II, p. 374.

4. Pontis, *Mém.*, t. I, p. 315 et suiv. Le lieutenant des gardes en question est Pontis lui-même. Arnauld mourut en 1624. *Le Mercure françois*

quelque bataille, le jeune roi ne manquait pas de se faire raconter les circonstances de la rencontre et d'en faire son profit. Une fois où il se trouvait à Coutras, et étudiait ainsi les conditions de la bataille gagnée par son père, on lui dit que les adversaires avaient été battus en raison de la jalousie qui existait entre les commandants. Louis XIII prit thème de cet incident pour expliquer à son entourage « avec grand jugement, qu'ils doivent, sans considération de gloire ni d'honneur, aspirer au bien de l'État, quand même il seroit à leur désavantage, et sacrifier leur affection et volonté à la couronne »[1]. Le côté moral ne lui échappait pas plus que le côté technique.

Ce fut par cette application qu'il acquit une expérience développée. Son historiographe Bernard disait : « l'habitude et parfaite connaissance de la disposition des troupes et des armées furent si grandes chez le roi que jamais prince ni capitaine ne les a possédées à ce degré »[2]. Le secrétaire du maréchal de Toiras, Michel Baudier, écrivait avoir vu souvent Louis XIII remplir les fonctions d'officier, et avoir été frappé de la façon dont il réussissait[3]. Tous les témoignages s'accordent pour vanter les talents du jeune souverain : Sully les admirait[4]; Héroard raconte comment le prince

lui consacra une notice qui confirme la réputation militaire de cet officier (1624, t. X, p. 784).

1. En 1621, à la suite de la prise de Saint-Jean d'Angély : de Frauville, *Le Fidèle historien des affaires de France*, Paris, 1623, in-12, p. 188.

2. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 7.

3. « Il y réussissait dès son enfance; je l'ai vu souvent dans ses exercices». Michel Baudier, *Hist. du maréchal de Toiras*, Paris, 1644, in-fol., p. 13.

4. « Il sait, de la guerre, tous les ordres et polices nécessaires aux plus simples capitaines et soldats ». Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 477.

couché, le soir, « faisait appeler le sieur d'Argenton, fort entendu aux fonctions militaires, et s'amusoit à dresser avec lui diverses sortes de bataillons et en inventoit de nouveaux, tant il était inventif aux choses de la guerre »[1]. Seulement, devenu jeune homme et maître de son royaume, ce n'était plus avec des pages ou des petits Suisses que Louis XIII manœuvrait, c'était avec de vraies troupes, des compagnies d'infanterie empruntées à ses régiments. Les jetons et soldats d'argent utilisés dans le silence du cabinet pour établir les formations théoriques, — usage courant de l'époque et pratiqué par le prince d'Orange en personne[2], — il expérimentait en plein champ avec des effectifs nombreux et serrés.

Le voilà à Saint-Germain, faisant mettre au préau quatre compagnies des gardes-françaises en bataille, 600 hommes. Il leur commande l'exercice de la pique et du mousquet, les fait évoluer, demeure avec eux de trois à sept heures du soir, par un temps chaud d'août ou de septembre peu propice. A Compiègne, en 1624, plusieurs jours durant, on le voit monter à cheval, donner rendez-vous à six ou huit compagnies près La Croix-Saint-Ouen, à Rémy, à Réthondes, leur faire exécuter les maniements d'armes, puis des mouvements. Il priera la reine et les grands seigneurs de venir le voir et chacun s'accordera à trouver « qu'il fait extrêmement bien »[3].

1. En 1624, Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 196 r°.
2. Ibid., fol. 179 r°. Le prince d'Orange se servait « de petites figures faites comme des échecs » (*Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, p. 17).
3. Nombreuses mentions dans Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 192 v°, 198 r°, 215 r°, 217 r°, 239 r°, 257 v°, etc.

C'est à lui que revient le mérite, avant 1624, de la création des régiments d'infanterie de Normandie et des Suisses, puis de celle des mousquetaires à cheval.

Avec les troupes levées par Concini et devenues libres après la mort de celui-ci, il a constitué, en 1617, un régiment destiné à marcher à la suite des quatre autres vieux conservés par Henri IV, les guerres civiles terminées, — Picardie, Piémont, Champagne, Navarre, — et qui devait porter le nom illustre de régiment de Normandie. Cadenet, le frère de Luynes, en fut le premier maître de camp[1]. C'est également à partir de cette époque que les compagnies des Suisses ont été réunies en une formation nouvelle qui prit le titre de régiment des gardes suisses[2]. Il n'y avait, jusque-là, à la Cour, que les « Cent-Suisses », petite troupe de parade, formant le service d'honneur de la personne royale; et l'importante masse de soldats étrangers loués aux cantons depuis Louis XI, ne pouvant dépasser le maximum de 16 000 hommes[3]. C'étaient de bons soldats, fidèles,

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 131. Cf. le P. Daniel, *Milice françoise*, t. II, p. 385. On attribua à Luynes cette création (Bibl. nat., Recueil Cangé, Rés. F. 164, fol. 136) et on le lui reprocha (*Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable*, 4e éd., 1632, p. 271).

2. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 64 et 411. Sur le recrutement des Suisses, à cette époque, voir : « États de dépenses et forme qui s'observe pour la levée, l'entretènement et le licenciement des régiments et compagnies suisses » (Bibl. nat., ms. fr. 16942, fol. 388 et suiv.); sur leur costume : *Voyage à Paris de Th. Coryate* (dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI, 1879, p. 50); sur leur service à la cour : le « Règlement sur les gardes militaires du roi » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7225, fol. 315 et suiv.). Dans la pratique on disait indistinctement, dès le XVIe siècle, ou « les Suisses du roi », ou « le régiment des Suisses. »

3. Le public ne les aimait pas (*Advis à Messieurs de l'Assemblée* (1618), in-4°, p. 13-14). D'après les capitulations les Suisses ne devaient aller ni aux tranchées, ni aux assauts, ni aux escarmouches.

solides, un peu lourds, « marchant à pas comptés et avec des pieds de plomb, à la cadence du colin-tampon[1]. » En en faisant un régiment, Louis XIII leur donnait plus de cohésion et, à côté du corps des gardes françaises, constituait d'eux une unité régulière très forte de la grade.

La création des mousquetaires à cheval fut plus originale. L'idée, qui est l'idée même de la cavalerie de ligne, n'était autre que de constituer des corps de cavaliers armés de mousquets, susceptibles, quand besoin serait, de descendre de leurs montures, et de soutenir le combat à pied comme des fantassins.[2] La formation d'une troupe qui n'avait plus de piques, préparait l'élimination de cette arme encombrante ; la baïonnette, d'ailleurs, existait déjà[3].

Louis XIII choya son corps de mousquetaires. Il avait créé une seule compagnie de cent « maîtres », comme on disait, les habillant superbement de rouge, avec une casaque bleu galonnée, ornée d'une grande croix blanche devant et une autre derrière. Il ne voulut que des soldats de choix, des gentilshommes, qu'il alla chercher dans ses gardes du corps et auxquels il promit, après quelque temps de service « sous la casaque », des enseignes et des lieutenances dans les gardes ou

1. Onomatopée d'une de leurs batteries de tambour, Jérôme de Bénévent, *Discours des faits héroïques de Henry le grand*, Paris, 1611, in-8°, p. 86 ; Boitel de Goubertin, *la Relation historique des pompes observées à la réception des chevaliers du Saint-Esprit*, Paris, 1620, in-8°, p. 54.

2. Ce serait en 1622 que Louis XIII aurait créé les mousquetaires par une transformation de ses carabins : Puységur, *Mém.*, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 47. Cf. la dépêche de l'amb. vénit. du 23 août 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1781, p. 27.

3. Puységur, *Instructions militaires*, dans *Mém.*, Paris, éd. de 1690, in-12, t. II, p. 613.

dans les vieux régiments : la compagnie devenait ainsi une école d'officiers[1]. Il se fit suivre d'elle : s'en allant à Fontainebleau pour chasser, « il menoit seulement avec lui, disait Arnauld d'Andilly, ceux de ses petits plaisirs et sa compagnie de mousquetaires à cheval qu'il affectionne extrêmement »[2]. Ce fut cette troupe que Louis XIII employa dans ses essais de manœuvre, le champ des exercices à exécuter avec une infanterie montée étant nouveau et varié. De Saint-Germain il se rendait sur la grande route de Poissy pour combiner ses mouvements. A Compiègne, prenant six compagnies de gardes françaises, près de 1 000 hommes, et ses mousquetaires, il tentait des sortes de manœuvres de campagne, mêlant les mousquetaires aux gardes; il les surveillait aux tirs et tirait avec eux[3]. Louis XIV portera l'effectif de ses mousquetaires de la garde à deux compagnies de 250 hommes chacune et l'idée de l'infanterie montée aura ensuite une fortune dont on oubliera l'initiateur.

Ce qui surtout, aux yeux du public, témoigna le plus ostensiblement des qualités militaires de Louis XIII, ce furent les revues, ou, comme on disait en ce temps les « montres générales ». Le roi les aima beaucoup. De sa main, Louis XIII faisait d'avance le plan des revues, préparait les mouvements[4]. Sur le terrain il avait deux façons de procéder : ou bien c'était la parade, une

1. Le P. Daniel, *Milice françoise*, t. II, p. 215, 218.

2. « Et à laquelle il fait faire garde devant son logis aux lieux où il va », « Journal » d'Arnauld d'Andilly de 1623, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 47 v°.

3. Nombreuses mentions dans Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 169 r°, 182 v°, 187 v°, 188 r°, 243 r°, etc.

4. *Véritable relation de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roi, 1620*, Paris, 1620, in-12, p. 48 (Récit officieux que nous avons des raisons de croire avoir été rédigé par l'historiographe C. Bernard).

grande représentation militaire : on voyait en ligne dix bataillons d'infanterie et seize escadrons de cavalerie — chaque bataillon ou escadron formant un carré, les premiers offrant des forêts de piques qu'entouraient les mousquetaires. — A un signal donné par le souverain, les carrés s'avançaient sur un même front, puis, faisant quart de conversion à droite, les dix bataillons d'infanterie allaient en ligne de file, se dégageant de la cavalerie qui se groupait en deux corps et le défilé suivait, les cavaliers l'épée au poing, par escadrons, l'infanterie « par trois divisions, deux de mousquets, et une de piques »[1]. Ces sortes de revues étaient exceptionnelles. Dans les autres, plus pratiques, Louis XIII inspectait et regardait de près. Une fois la présentation terminée, par bataillons, il faisait rompre les formations et chaque compagnie défilait devant lui, fifres et tambours en tête, capitaine, lieutenant, enseigne, sergents, caporaux et anspessades chacun à leur place, les hommes deux par deux. Le souverain, à cheval, était flanqué de deux commissaires des guerres qui comptaient les hommes à mesure. Il était impossible de ne pas s'apercevoir si les compagnies n'étaient pas au complet ou n'utilisaient pas des passe-volants. Louis XIII procédait à l'improviste à des revues de ce genre qui effrayaient beaucoup les officiers. Près de Poitiers, en 1620, il opéra de cette façon sur la petite armée qu'il conduisait : la séance dura huit heures : la patience du roi ne se lassa pas[2].

1. Nous prenons la description de cette revue dans les *Mém.* de Puységur, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 79. Cf. *Mercure françois*, 1620, p. 327.

2. *Véritable relation de ce qui s'est passé au voyage du roi*, Bordeaux,

Ce qui rendait ces inspections dangereuses était que le jeune prince avait une parfaite mémoire de tous les officiers, voire même de beaucoup de soldats. A cette revue de Poitiers, « l'on fut étonné de lui entendre nommer tous les chefs ». Personne ne paraissait au courant comme lui de l'état des corps : il savait les mérites et les démérites de chacun : il estimait nécessaire de bien apprécier le fort et le faible d'un lieutenant ou d'un capitaine, de manière à savoir ce qu'il aurait à répondre si l'on venait demander pour lui une faveur. Il se plaisait surtout à étonner par cette connaissance qu'il avait d'anciens soldats blanchis sous le harnais [1]. « On a tenu pour une excellente partie aux généraux d'armée, écrivait Bernard, de connoître bien leurs capitaines et ceux qui ont eu quelque commandement sous eux : le prince ne les connaissoit pas seulement mais il savoit signaler les principaux soldats des vieilles troupes, les figurant par leurs gestes, leurs allures et par l'estime qu'en faisoient ceux qui les avoient en charge [2] ».

Puis, ce qui achevait de rendre ces revues détaillées inquiétantes, était que Louis XIII prenait des sanctions immédiates. Si une compagnie ne comportait pas le nombre d'hommes réglementaire, — le trésor se trouvant payer par là à un capitaine peu délicat la solde et l'entretien de plus de soldats qu'il n'en avait réellement,

1620, in-12, p. 49; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 160. « Il étoit prince très clairvoyant, conclut l'historiographe, et devant lequel il ne falloit point penser que les fautes pussent être celées. »

1. *Véritable relation*, *loc. cit.*; Malingre, dans Matthieu, *Histoire des troubles*, 1622, in-4°, p. 669; Gaspart, *Thrésor de l'histoire générale de notre temps*, Paris, 1623, in-8°, p. 331.

2. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 375.

— Louis XIII sévissait sur-le-champ [1]. Le jeune souverain apportait à ces inspections la scrupuleuse conscience, la rigueur et le zèle attentif d'un chef.

Car c'était un chef. Il avait de la fonction les qualités nécessaires : la précision, le bon sens, la volonté claire et résolue. Dans les conseils de guerre, il montrait une netteté et une décision remarquables. En 1620, l'armée arrivant devant le château de Caen avec l'intention de l'assiéger, Louis XIII faisait apporter au conseil des officiers généraux qu'il présidait, le plan du pays deux lieues à l'entour et il l'étudiait devant tous, indiquant par où il supposait que pouvait venir quelque troupe de secours, marquant les points qu'il fallait particulièrement fortifier afin de les mettre à l'abri d'une contre-attaque, fixant les endroits où devaient être « assises des gardes de cavalerie et le nombre qu'il y falloit employer » pour couvrir les assiégeants, puis prescrivant d'expédier des éclaireurs dans toutes les directions [2]. Lorsqu'on discutait, il écoutait et faisant preuve du même jugement que celui qu'il montrait dans le conseil des ministres, il se prononçait pour le parti le plus sage. S'il donnait son propre sentiment, les assistants remarquaient qu'il était judicieux : « Par son admirable pré-

1. Arnauld d'Andilly raconte des faits de ce genre qui se passent à la revue de Poitiers du 3 septembre 1620 (*Journal*, 1620, éd. Halphen, p. 44). Bien que l'uniforme ne fut pas généralisé, il existait cependant (voir *Journal* de Daniel Manceau, dans *Arch. hist. de la Saintonge*, t. I, 1874, p. 284), constitué par de la « bure minime » (*Lettre du roi envoyée à messieurs les prévôt des marchands, échevins et habitants de sa bonne ville de Paris commandant de faire tenir 2500 paires d'habits de bure minime pour le régiment de ses gardes*, Lyon, 1627, in-8°). On disait : « être vêtu à la soldade », « quitter les habits de soldat » (C. Sorel, *les Nouvelles françoises*. Paris, 1623, in-8°, p. 241 et 257).

2. *Véritable relation*, p. 16.

voyance, ajoutait un témoin, le roi se rend aujourd'hui un des plus grands et accomplis capitaines qu'on ait encore vu en France[1] », expression sans doute exagérée mais qui correspondait à des réalités flatteuses pour le prince. Comme il connaissait ses officiers de troupes, il connaissait ses officiers généraux, savait ce qu'ils valaient, ne se fiait à leurs jugements que dans une mesure raisonnée : « Schomberg, mandait Marillac à Richelieu le 5 septembre 1622 devant Montpellier assiégé, écrit que le roi se trouve fort étonné de n'avoir personne autour de lui de qui il ait bonne opinion pour la guerre »[2]. Il paraissait difficile.

Refléchi et avisé dans les délibérations, il était ensuite énergique dans l'exécution. « Ce que vous avez commandé en très prudent et sage chef, lui disait Dupiney, vous êtes le premier à l'exécuter comme le plus hardi et aventureux soldat de vos troupes[3] ». D'instinct, le jeune roi inclinait vers les solutions vigoureuses. Au moment de l'affaire des Ponts de Cé, lorsque l'attitude de la reine mère rendait inévitable un conflit, c'était lui qui décidait d'aller de l'avant et d'attaquer : « Il faut jeter le fourreau de nos épées deçà Loire », disait-il[4]. La campagne de 1622 contre les protestants résolue, il manifestera une impatience fébrile à partir. Le public le savait ardent à la guerre. « Vous représentez-vous, écrivait un con-

1. *Copie d'une lettre écrite du camp devant Montauban*, (récit officieux), Toulouse, 1621, in-12, p. 4 et 7.
2. Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 110 v°.
3. I. Dupiney, *Panégyrique présenté au roi le jour de sa naissance*, (s. l. n. d.), in-12, p. 50.
4. Boitel de Goubertin, *Histoire des guerres de Louis le Juste*. Rouen, 1622, in-8°, p. 508.

temporain, roi plus belliqueux qui ait jamais porté sceptre en sa main, ni couronne sur la tête, roi qui se porte plus courageusement aux endroits là où il voit qu'il y va de l'importance de son État[1]? » Au moindre incident nécessitant des mesures fermes, il prenait des décisions avec rapidité et voulait qu'elles fussent exécutées de même : « Mon cousin, mandait-il à M. de Roquelaure, le 2 novembre 1621, en apprenant que l'assassinat de M. de Boisse-Pardaillan avait fait tomber la petite ville de Monheurt entre les mains de ses ennemis, je suis si fort indigné de la mort du sieur de Boisse, que je suis résolu de châtier ceux qui en sont coupables et de remettre Monheurt en mon obéissance. Sachant que vous en êtes éloigné à présent, j'ai commandé au sieur de Chabans de s'y acheminer avec des troupes et les munitions nécessaires et de faire ce qu'il faudra en attendant que vous y puissiez être : je vous prie que ce soit au plus tôt :[2] » Il devait y aller lui-même; il donnait l'exemple.

L'impression que laisse le témoignage de ceux qui l'ont approché en campagne est que Louis XIII est un soldat énergique, calme, froid, dur pour lui-même, surtout d'une grande force de résistance. Il se lève tôt, se couche tard, dort peu ou mal, demeure des journées entières en selle et ne se plaint jamais. Suivons-le au milieu de ses troupes.

Il s'habille modestement, comme un soldat, avec des

1. *Les Magnificences préparées en l'église Notre-Dame de Chartres pour les dévotes actions de grâces du roi et de la roine sa mère*, Paris, 1619, in-12, p. 5.

2. Lettre de Louis XIII à M. de Roquelaure, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 130 bis r° : « au camp, devant Montauban. »

vêtements de bure, toujours l'épée au côté[1]. S'il doit aller au feu, il se revêt d'une armure : cuirasse, tassettes, casque orné d'une grande plume blanche, le blanc étant la couleur et le signe du haut commandement[2] : dans certains cas, même, où il est besoin qu'on le voit mieux, il s'habillera d'un costume blanc, pourpoint et collet blanc, la plume blanche au chapeau et l'écharpe blanche, marque de sa suprême autorité, en sautoir[3]. Son cheval de bataille est un grand cheval d'Espagne qui s'appelle l'Armenille[4].

Fatigues, privations, contre-temps, il supporte tout allègrement, avec une bonne humeur joviale et française. « Depuis Moissac jusqu'à Saint-Antonin, écrit en 1622 celui qui rédige le compte-rendu officieux de la campagne, Sa Majesté a presque toujours campé, souffert les incommodités des extrêmes chaleurs, des mauvaises eaux et autres, avec plus de gaieté que gentilhomme de son armée[5]. « « Il est fort gai », mande Puisieux à son père le chancelier[6]. Marillac dit à Richelieu : « Le roi va gaiement et légèrement vers ses ennemis. Aujourd'hui il a voulu donner à souper à une douzaine de personnes qu'il a choisies ; la chère a été bonne. Au milieu du repas, il s'est levé en pied et, tête nue, m'a fait l'honneur de m'adresser la santé de la reine mère avec

1. « Si va vestito in habito privatissimo de semplice soldato », dépêche de Priuli du 27 juillet 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 275.
2. Il est ainsi vêtu à l'affaire de l'île de Rié (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. 1, p. 323).
3. *Le Voyage du roi en Normandie*, Paris, (1620), in-12, p. 16.
4. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 337 r°.
5. *La Prise des villes de Négrepelisse et Saint-Antonin*, Bordeaux, 1622, in-12, p. 12.
6. Lettre de Puisieux à Sillery du 15 juillet 1622, Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 219 r°.

un visage de contentement [1]. » Il n'est fatigue devant laquelle le jeune roi recule. Il voyagera de nuit. Au siège de Montpellier il se lèvera à minuit sur l'avis que quelque secours menace d'arriver à la place, se fera botter, éperonner, gagnera à cheval la hutte du colonel des Suisses, dans laquelle il demeurera jusqu'à cinq heures et demie du matin en observation, sans d'ailleurs rien voir venir, quitte, l'après-midi, à dormir de trois heures au soir afin de se reposer [2].

Quelquefois, il lui arrive d'être aussi mal logé que le dernier des « goujats » de l'armée : il ne dit rien [3]. Devant Royan, son logis, maison chétive de paysan, « n'a qu'une petite salle basse et, au-dessus, une chambre pour mettre son lit, dans laquelle on eût vu les tuiles, si on ne les eut couvertes d'une pièce de tapisserie. Il y avoit auprès un méchant petit bouge en galetas, sur une écurie, lequel on garnit de tapisseries et que l'on fit servir pour son cabinet. Sa Majesté ne laissa pas de venir là gaiement » [4]. Vingt fois il est gîté aussi misérablement. Devant Saint-Antonin, il n'a qu'une petite pièce basse et délabrée [5]; à Négrepelisse il doit se contenter d'une chambre de métairie située sous le toit, lequel est à jour; il faut accéder à la chambre par une échelle et le plancher est si branlant qu'on interdit

1. Lettre de Marillac à Richelieu du 17 mai 1622, *Ibid.*, 775, fol. 166 r°.

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 101 v° : « Journal » de l'exempt des gardes Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 76.

3. Cependant le protocole fixe les conditions de voyage du roi et de sa suite : voir : *Règlement fait par le roi pour le logis de sa cour et suite*, Paris, N. Barbote, 1624, in-8°, 19 p. On appelle « goujats » les petits domestiques des soldats qui suivent les troupes en portant les affaires de leurs maîtres.

4. G. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 340.

5. *Ibid.*, p. 381.

d'entrer de peur que tout ne s'effondre; le dessous est un cellier transformé en salle des gardes [1]. Heureux quand le roi rencontre une auberge de rouliers comme celles des « Trois-Rois » à Castillon-sur-Dordogne [2]. Il est des jours où il ne trouve même pas de masure de paysan. Force est de camper. On lui monte des tentes. Devant Saint-Jean-d'Angély, en 1621, on tendra ainsi des tentes « dans une prairie » : tout le luxe que demandera Louis XIII sera qu'on planchéie le sol : il s'accommode gaiement de son sort et même priera sa femme, Anne d'Autriche, qui accompagne l'armée à quelque distance, de venir voir son installation dont il lui fait les honneurs avec bonne grâce [3].

Pour la nourriture, il n'est souvent pas mieux pourvu et ne se montre pas plus difficile. En général, le personnel chargé de « sa bouche », « le gobelet », doit le suivre et lui fournir de suffisants menus. Il arrive que le gobelet perde le roi ou ne parvienne pas à le rejoindre à l'étape; d'où l'obligation pour Sa Majesté de s'en tirer comme elle peut. A Marmande, M. de Toiras fera souper Louis XIII à la poste, « sous une treille préparée par les Suisses » [4]. Ailleurs, le prince se bornera à manger des viandes froides sur un panier : sans façon, il s'installera sous un chêne, sous un prunier, sur l'herbe. Après avoir

1. « Journal » de l'exempt Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 155. Bernard, qui confirme le fait, ajoute : « il y a peu de laboureurs qui n'aient de meilleurs logements. La plus grande part de la cour logea dans des huttes que chacun fit faire » (*op. cit.*, p. 377).

2. Bordeaux, *op. cit.*, p. 32.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 455 v°, 456 v°, 457 v°, 460 r°. Le cas échéant, Louis XIII couche tout habillé sur de la paille (*Ibid.*, 4027, fol. 174 r°).

4. « Journal » de l'exempt Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 77. Le 29 mai 1622.

quitté Montauban, à Albias, il s'arrête au grand soleil, en plein champ labouré, pour manger « les cuisses et les ailes froides de deux gelinottes rôties, l'estomac d'un poulet d'Inde froid et vingt cerises crues ». Encore ici a-t-il des provisions. Il est des circonstances où il en manque. Il fait alors comme les soldats, il s'en procure, s'il peut, en les achetant de ses deniers et ne craint pas de se contenter de ce que mangent les paysans. Il se nourrira de « pain de village »; il prendra chez le premier boulanger venu ce qu'il trouvera [1] : devant Négrepelisse, il manque de vin et ne boit que de l'eau, « ce qui n'avoit point été vu par les plus vieux courtisans et officiers de la maison du roi », dit l'exempt des gardes Bordeaux [2]. En 1622, en Poitou, « il marchera longtemps à la queue du régiment des Suisses; à onze heures, n'ayant rien à dîner, mangera du pain qu'il achète des Suisses et un peu de leur fromage dont il n'avoit jamais mangé » [3]. Louis XIII, parfois, en est réduit à préparer lui-même ses aliments avec quelques restes recueillis dans les voitures malpropres des vivandiers. Passant près de Tonneins, en 1621, et son entourage se trouvant dispersé sous l'effet d'un orage, « il revient coucher à Haute-Vigne, sans avoir aucun de ses officiers et soupe de ce qu'il peut trouver dans les charrettes de quelques vivandiers qui étoient demeurés derrière, ce que lui et ceux de sa troupe apprêtèrent

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 29 r°, 36 r°, 59 v°, 113 v°, 244 r°.

2. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 110; le 9 juin 1622. C. Bernard confirme le fait : « Ce qu'on n'avoit point encore vu », dit-il (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 377).

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 38 r°.

sans cuisiniers ». Il ne se plaint pas; il trouve naturel de donner l'exemple [1]. « Le roi a toujours pris sa part de la fatigue dans les armées, disait Jean Danès, montrant aux soldats à supporter généreusement le mal quand il s'est présenté. S'il y a eu des incommodités à recevoir, c'est lui qui les a essuyées le premier. Si les soldats ont eu faim, il a jeûné avec eux et souvent on l'a vu manger d'un même pain de munition et de viande sans attendre les pourvoyeurs. Il a fait voir partout qu'il n'y a eu prince plus laborieux et endurant aux fatigues de la guerre que lui » [2].

Cette endurance a fait l'étonnement de ceux qui l'ont approché. Il ne paraît pas ressentir outre mesure la fatigue physique; il s'impose, ou il subit, des corvées qui lasseraient des corps vigoureux. Au siège de Saint-Jean-d'Angély il restera douze heures à cheval, sans manger, faisant l'inspection des défenses de la place, de ses troupes et des batteries [3]. A l'affaire de l'Ile de Rié, il demeurera en selle de trois heures du matin à six heures du soir, sans mettre pied à terre et par une chaleur torride de mois d'août : « J'ai été seize ou dix-sept heures à cheval, écrit-il à Anne d'Autriche, (en réalité, quinze heures) avec tant de contentement que le temps ne m'a duré et, si, ne ressentois nullement l'incommodité de la chaleur qu'il faisoit » [4]. Le soir, canton-

1. C. Bernard, *op. cit.*, t. I, p. 260.

2. J. Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 382. Danès écrit ces lignes après avoir raconté l'incident précédent : « En l'année 1621, dit-il, le roi estant vers Tonneins, il arriva un grand déluge d'eau », etc.

3. C. Bernard, *op. cit.*, t. I, p. 235.

4. Lettre de Louis XIII à Anne d'Autriche, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 137. Cf. Boitel de Goubertin, *Histoire des guerres de Louis le Juste*, Rouen, 1622, in-8°, p. 631.

nant dans une méchante métairie où il avait à peine de quoi manger, et ne trouvant, pour coucher, « qu'un chalit et de la paille qui, la nuit précédente, avaient servi à quelques-uns de ses ennemis, » il faisait jeter sur cette litière une de ses casaques de chasse, s'enveloppait d'un grand manteau et s'étendait tel que, pour dormir : c'était de la rusticité[1].

Il est indifférent aux intempéries. Nous venons de le voir subir, sans rien dire, de fortes chaleurs, bien que celles-ci lui soient particulièrement désagréables et assez dangereuses. Il supporte la pluie. En maintes occasions, lorsqu'on le voit marcher sous des ondées interminables, qui le transpercent, on le supplie de prendre quelques précautions, de se mettre à l'abri en montant dans son carrosse ; il refuse, prétextant toujours qu'il doit donner l'exemple. Près de Caen, en 1620, il fera défiler ses troupes et demeurera trois heures immobile, à cheval, sous une pluie battante, sans vouloir ni rompre le défilé ni se retirer[2]. Le cas le plus remarquable a été un orage extraordinaire que l'armée subit en 1621, près de Tonneins, en marchant sur Montauban. « L'on ne pouvoit voir, disait Bernard, plus grand déluge. Tout le pays d'alentour en étoit submergé : chacun se sauvoit en désordre où il pouvoit. » Les rivières étaient débordées; « les gens de cheval en avoient jusqu'aux

1. C. Bernard, *op. cit.*, t. I, p. 321 et 322. Voir encore : *Mercure françois*, 1620, p. 336; *Véritable relation de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roi*, 1620, p. 40; T. de Berton, *la Voye de lait ou le chemin du héros au palais de la gloire*, Avignon, 1623, in-4°, p. 213.

2. Boitel de Goubertin, *op. cit.*, p. 494. Une fois, à Vincennes, où il construisait un fort, et surveillait les travaux, « il pleuvoit, il ventoit; le roi méprisoit; il supportoit facilement tout. » Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 398 r°.

sangles; de l'infanterie, plusieurs avoient ôté leurs habits, les portant avec leurs armes sur leurs têtes. » Le roi, avec ce qui lui restait d'escorte, s'étant arrêté devant un ruisseau, le Tolosat, qu'il ne pouvait traverser en raison de la crue, avait envoyé en amont et en aval chercher un passage; « il attendit deux grosses heures durant, raconte Héroard, et cependant la pluie, invariable en impétuosité et abondance, tomboit sur lui, qu'il enduroit et n'ayant jamais voulu se mettre à couvert, disant que les autres n'y étoient point ». Devant l'impossibilité de franchir le Tolosat, le roi finit par trouver asile dans une propriété du baron de Fumel. Mais là, il ne put ni se changer, ni se débotter, n'ayant pas de vêtements sous la main. Et encore était-il plus inquiet de l'état de son armée que de lui-même [1].

Ce calme et cette maîtrise de soi qu'il manifestait ainsi à l'égard des intempéries, Louis XIII en faisait preuve surtout au feu. Il a été un soldat intrépide.

A l'inverse de son père, Henri IV, qui vaillant cavalier, chargeant à fond, emporté par la griserie de la bataille, était moins capable de demeurer immobile au milieu des boulets et des balles où il se signait et pâlissait un peu [2], Louis XIII ne chargeait pas, mais

1. Les détails nous sont donnés par les deux témoins oculaires, Héroard (Bibl. nat., ms. fr , 4026, fol. 470 v°) et C. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 260). Le roi voulait, écrit ce dernier, « donner à tous ses gens un exemple de patience et de travail. » Le public connaissait et appréciait les mérites sous ce rapport de Louis XIII : *Généreuse proposition d'un gentilhomme françois à toute la noblesse de France en la personne de eeux qui sont de présent à Paris pour servir le roi en la guerre contre les rebelles*, Paris, Mettayer, 1621, in-12.

2. Relire dans les *Économies royales* de Sully, entre autres, la curieuse scène du siège de Montmélian, en 1600 (éd. Petitot, t. III, p. 382).

il se montrait d'une impassibilité stoïque devant le danger. Il ne craignait pas [1]. A Luynes, qui tâchait de l'empêcher d'entrer à Chatellerault sous prétexte qu'il était imprudent, au moment où les protestants du royaume étaient « enragés » contre le gouvernement, à propos des affaires du Béarn, de pénétrer dans une ville huguenote avec, seulement, trente chevaux de poste, il répondait : « Entrons, je vous réponds de notre sûreté » [2]. Une fois où, se trouvant à la chasse près de Tours, « une grosse couleuvre, longue environ de quatre pieds, venait droit à lui à grands élans, on lui cria qu'il eût à prendre garde : il la vit à six pas près »; froidement, il coucha en joue de son arquebuse et tua la bête : il ne tremblait pas [3].

Tous les contemporains sont d'accord pour affirmer sa placidité dans les circonstances les plus dangereuses. Il garde « un visage ferme et assuré ». Il sourit même des appréhensions des autres [4]. De campagne en campagne, il n'est siège auquel il ne s'expose, affaire dans laquelle il ne s'aventure pour essuyer le feu des projectiles. En 1620, devant Caen, il ira à la tranchée, malgré les observations de son entourage, « sera salué d'une douzaine de mousquetades qui tomberont à ses pieds ou à ses côtés; il se prit à rire d'un qui s'était laissé tomber d'effroi, considéra les tranchées et où

1. N. Pasquier l'appelait un « vrai nourrisson de Mars, aguerri, infatigable » (*Lettres*, Paris, 1623, in-8°, p. 761).
2. En novembre 1620, Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 226.
3. Le 12 septembre 1619, Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 213 r°.
4. Dépêche de Pesaro du 13 mai 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 167; I. Dupiney, *Panégyrique présenté au roi le jour de sa naissance*, (s. l. n. d.), in-12, p. 51.

l'on faisoit les batteries, et ne se pouvant lasser d'être en ce péril et de considérer la place, on le força d'en sortir »[1]. En 1621, au siège de Clérac, « Sa Majesté s'arrêta à la portée des mousquetades de la ville, et fallut qu'on la forçât de changer trois fois de place à cause que plusieurs gentilshommes étoient blessés au derrière ou à côté de sa personne »[2]. Il semble qu'il éprouve une joie spéciale à sentir la poudre et à entendre le bruit des combats. Devant Montauban, il s'avance assez pour qu'un boulet vienne tuer un laquais à ses côtés, sans qu'il paraisse autrement ému[3]. Sa conduite devant Royan, en 1622, fit le sujet des conversations de toute l'armée. Il s'était levé à quatre heures du matin afin d'aller, avec M. d'Épernon, examiner l'état des travaux d'approche; il monta trois ou quatre fois sur les banquettes des tranchées et se tint si longtemps à découvert que « nous frémissions, déclare un assistant, du péril où il se mettoit avec une plus grande froideur et assurance qu'un vieux capitaine n'eût su faire ». Il remonta à cheval, rentra : il passait par un endroit assez en vue, lorsqu'un boulet sifflant à deux pieds au-dessus de sa tête, vint s'enfoncer dans le sol. « Mon Dieu, Sire, s'écria Bassompierre, ce boulet a failli vous tuer! — Non, pas moi, répondit Louis XIII, mais M. d'Épernon. »

1. *Véritable relation de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roi*, Paris, 1620, in-12, p. 18; *le Voyage du roi en Normandie*, p. 15.

2. *Mercure françois*, 1621, p. 641.

3. Héroard, Bibl. nat., ms fr. 4026, fol. 504 v°, 17 octobre 1621. Un auteur contemporain (D'Hostal de Roquebonne, *L'Avant-victorieux*, Orthez, A. Royer, 1610, in-12, p. 215) cherche à rendre l'effet d'un combat du temps; il nous parle du tumulte au milieu duquel on perçoit « le tan-tan-tare des trompettes, le bouron-bouron-bon des tambours, donne-donne des balles, tue-tue (de la charge), foudres et tonnerres des canons, grêles d'arquebusades, fracassis des lances, chic-chacs d'épées. »

Il n'avait pas baissé la tête. Comme tous ceux qui étaient près de lui s'écartaient vivement, il ajouta en riant : « Comment avez-vous peur que la pièce tire encore! Il faut qu'on la recharge de nouveau! » « Sans flatterie ni adulation, disait Bassompierre, je n'ai jamais vu un homme, non un roi, qui fût plus assuré. Le feu roi, son père, qui estoit en l'estime que chacun sait, ne témoignoit pas une pareille assurance! [1] »

Louis XIII s'est trouvé au milieu de paniques : il y a fait excellente figure. A Longuetille, devant Monheurt assiégé, le 13 décembre 1621, s'éleva soudain, vers les deux heures de l'après-midi, un bruit de combat et de coups de mousquet; ce fut un sauve-qui-peut général : le roi, s'armait vivement : le grand prévôt lui dit : « Si Votre Majesté se veut retirer, l'on peut faire ici deux cents chevaux! — Me retirer? s'écriait le roi, je veux mourir plutôt que de me retirer! » et ralliant trois à quatre cents soldats, « donnant des ordres avec une incroyable résolution », il parvenait à rétablir le calme : la panique provenait d'une dispute de soldats [2].

1. « Il fit plus généreusement que pas un de nous n'eussions fait », Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 39, 40. C. Bernard confirme de point en point le récit de Bassompierre (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 341). Marillac écrivait à Richelieu le 6 mai : « Le roi a été ce matin dans la tranchée du côté des gardes, avec une telle assurance et gaieté qu'il y a hardiesse et plaisir; il y a fait très bonne mine. » Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 157 r°. Voir encore sur d'autres faits analogues : C. Bernard, *op. cit.*, p. 344; Héroard, Bibl. nat., ms fr. 4026, fol. 451 r°; dépêche de Priuli du 22 juin 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 205. « Il venoit tous les jours aux tranchées, écrit Bassompierre, et se mettoit en tous les périls que les simples soldats eussent pu faire » (Bassompierre, *Remarques sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, Paris, P. Bienfait, 1665, in-12, p. 378).

2. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1621, éd. Halphen, 1891, p. 104; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 526 v°; *L'Assassinat du sieur de Boisse Pardaillan, gouverneur de Monheur, avec la prise de cette ville rebelle*, Bordeaux,

Si l'on n'a pu contraindre Louis XIII à ne pas s'exposer au feu de l'ennemi, du moins est-on parvenu à l'empêcher de charger. Il n'a jamais chargé. Entraîné par les sonneries de trompettes, les batteries de tambours, l'ardeur des soldats, il eût souvent voulu s'élancer avec les troupes : l'entourage et surtout le duc de Luynes y ont mis bon ordre [1]. C'était affaire à Henri IV, son père, de s'aventurer ainsi, lui qui avait à conquérir son royaume. La condition de Louis XIII était différente : sa dignité lui interdisait de s'exposer comme un carabin. La bataille des Ponts de Cé fut une de celles où on eut le plus de peine à le retenir. « Dès qu'il eut ouï les premiers coups de canon et d'escoupeterie, il se sentit échauffé d'une ardeur martiale, tellement qu'il vouloit aller où il faisoit le plus chaud,... descendre en la prairie et entrer dans le combat. Mais Monsieur le prince, le duc de Luynes, le sieur de la Curée et autres seigneurs qui étoient près de Sa Majesté l'arrêtèrent » [2]. « Le roi eut souventes fois échappé, si lesdits seigneurs l'eussent quitté de vue » [3]. C'est qu'il désirait, comme il disait, « acquérir de l'honneur ! » « Nétron, mandait-il à son ami M. de la Curée, je suis trop assuré de votre affection à mon service pour vous oublier aux occasions

S. Millanges, 1621, in-12. Louis XIII manifesta le même sang-froid à une autre panique, devant l'île de Rié; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 166; Bassompierre écrivait à ce propos (*Journal*, t. III, p. 29) : « Je fus ravi de voir l'assurance et le jugement d'un homme de son âge, si mûr et si parfait ».

1. *Le Courrier royal des plus véritables affaires de France, ensemble la défaite de Brion en Poitou, par Monsieur le comte de la Rochefoucauld*, Paris, Mesnier, 1620, in-12, p. 6.

2. C. Bernard, *op. cit.*, t. I, p. 99; *Mercure françois*, 1620, p. 333.

3. *Véritable relation de ce qui s'est passé au voyage du roi*, Bordeaux, 1620, in-12, p. 41.

qui s'offriront de faire encore paroistre votre courage. Les bruits qui courent ne me mettent pas encore à cheval; s'il en faut venir là, j'espère que vous me verrez bien faire et que vous serez des plus proches de moi au lieu où l'honneur s'acquiert; je n'ai autre chose à vous dire, sinon de vous tenir prêt ». C'est presque l'allure décidée, vaillante et spirituelle d'Henri IV[1].

Mais on s'inquiétait trop de ses imprudences; il y avait une entente générale autour de lui pour le retenir. « Comme le moindre gentilhomme de votre armée, lui écrivait Marie de Médicis, en avril 1622, vous avez fait toute la fatigue, et, comme un maréchal de camp, vous étiez à la tête pour en venir des premiers aux mains. Pardonnez-moi si je vous dis qu'en cette rencontre ma joie a été mêlée d'étonnement. Au nom de Dieu, n'en usez plus de la sorte; songez que vous êtes roi et que vous devez la conservation de votre personne à vos peuples. Ce sera plus de générosité désormais de retenir votre courage et le faire paraître dans l'ordre et la conduite que de vous exposer au péril comme un simple capitaine »[2]. Les ministres se tourmentaient[3]. Le premier aumônier de roi, archevêque de Tours, chargé d'intervenir, faisait au roi des remontrances solennelles afin de le prier de ménager ses jours, de laisser à d'autres le soin d'exécuter ses décisions[4].

1. Lettre de Louis XIII à la Curée, Bibl. nat., ms fr. 3722, fol. 120 r°.
2. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 18 avril 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 50 r°.
3. Lettre dans ce sens de Puisieux au chancelier son père, du 16 mai 1622, devant Royan : Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 122 r°.
4. C. Bernard (*op. cit.*, t. I, p. 345, année 1622) nous donne le texte de ces remontrances. Les lettres de Marie de Médicis à son fils, à cette

Sur ce dernier point, au moins, rien n'y a fait. Louis XIII a entendu conduire toutes les campagnes engagées de 1620 à 1624. A toutes il a apporté le même esprit de décision, d'entrain, d'initiative et de bonne humeur hardie. En 1620, osant soumettre la Normandie avec une troupe seulement de 3 200 hommes, comme on cherchait à l'arrêter dans le conseil tenu à la Bouille, près de Rouen, en faisant valoir les difficultés sans nombre, qui s'offraient à lui, il répondait : « Péril de çà, péril de là; péril sur terre, péril sur mer : allons droit à Caen! » La formule définissait sa manière [1]. Voyons le dans son rôle de général.

Mettant son hausse-col, faisant arborer sa cornette blanche, marque distinctive de son haut commandement, il marche en tête de son armée [2]. Il s'occupe de tout. Aux étapes, le soir, avant de se coucher, il dresse « la carte des logements de l'armée », pour la journée du lendemain, c'est-à-dire le tableau des cantonnements. Au jour, il s'assurera de l'exécution de ce qu'il a décidé, interrogeant pour savoir si les logements prévus sont suffisants, ce qu'il y a à faire, s'informant des commodités et des dangers de l'installation [3]. « Il n'est pas

date, sont pleines d'observations de ce genre exprimées fortement (lettre, par exemple, du 11 avril 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3811, fol. 69 r°). On voit ce que vaut dès lors l'affirmation de Tallemant disant de Louis XIII : « le bon sire n'étoit pas vaillant, quoiqu'il voulut passer pour tel. » (*Historiettes*. éd. P. Paris, t. II, p. 237).

1. Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 21. Sur cette affaire de Caen, voir : L. Puiseux, *Le Siège du château de Caen par Louis XIII, épisode de la guerre civile de 1620*, dans : *Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, t. XXII, Caen, 1856, p. 27 et suiv.

2. Il mit son hausse-col pour la première fois le 15 juillet 1620 au moment d'aborder Caen (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 329 v°) et il arbora pour la première fois sa cornette blanche le 4 août de la même année (*Ibid.*, fol. 337 r°).

3. Héroard, *Ibid.*, fol. 527 v° et 4027 fol. 64 v°.

croyable, écrit quelqu'un, combien Sa Majesté se rend soigneuse des logements de son armée, voulant toujours savoir où est son canon, comment il est gardé; si toutes ses troupes sont logées près les unes des autres et en lieu d'où elles se puissent secourir et où elles aient commodément les eaux, les bois et les fourrages; si elles sont proches de celles des ennemis, ce qui les sépare, et comment elles s'en peuvent garder ou les attaquer et quels avantages elles peuvent avoir les unes sur les autres[1]. » Il a conscience de ses responsabilités.

Il veille aux charrois, s'assure des réquisitions nécessaires à faire dans les paroisses des élections qu'on traverse, pour transporter « les canons, munitions et équipages »[2]. De sa main, il règle les états de solde des troupes[3]. En cours de route, on le voit remplir les fonctions d'un officier ordinaire quelconque, si besoin est : par exemple, près de Moissac, en 1622, diriger les travaux de terrassement à effectuer pour rendre un chemin praticable à l'artillerie[4]. La campagne terminée, il fixera le nombre des soldats à licencier[5].

1. « Ce grand prince disoit qu'il y avoit de la honte, voire de l'impiété, d'avoir beaucoup de gens sous sa charge sans en avoir le soin. » C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 333, campagne de 1622; et pour celle de 1620, *Ibid.*, p. 97. Bernard ajoute (p. 100) : « Je puis assurer de cela comme témoin de vue de tout ce qui a été fait ».

2. Commission de réquisition du 9 juillet 1622 pour 60 charrois « bien attelés » à trouver dans les élections de Loudun et de Mirebeau, en Poitou, à raison, chaque jour, de 4 l. 10 s. par charroi, et deux pains de munition par charretier (Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 202 r°). Les rouliers des villes fournissaient souvent le nécessaire et avaient de la peine ensuite à se faire rembourser de leurs frais (arrêt du conseil du 16 août 1624, Arch. nat., E. 79[B], fol. 333 r°).

3. Dép. de Pesaro du 28 octobre 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 401.

4. « Journal » de l'exempt des gardes Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 95.

5. Dépêche de Pesaro, *loc. cit.*

Il est bien général en chef. Son secrétaire de cabinet, Damon, racontait à Jean Danès que, la veille d'une attaque, le prince, au milieu de la nuit, à deux heures du matin, se levait, écrivait les ordres de bataille, fixait l'emplacement des troupes, réglait leurs marches, établissait leur mode de concentration : il travaillait jusqu'au jour[1]. La nuit qui précéda une affaire, s'étant ainsi réveillé et étudiant la carte, comme il s'apercevait que sa cavalerie, mal placée, risquait d'être surprise, il appelait un de ses valets de pieds, et l'envoyait porter des ordres écrits de sa main, afin de modifier l'emplacement défectueux[2]. « Le sieur Damon, qui est judicieux, déclarait Danès, m'a dit plusieurs fois qu'il étoit ravi de voir le bon sens avec lequel le roi raisonnoit (de ces questions) et la grande science qu'il paraissoit avoir en l'art militaire[3]. »

Jusqu'au moindre détail, rien n'échappe à Louis XIII. Il entend les rapports. Puységur raconte dans ses *Mémoires* une scène qui se passe au siège de Montpellier de 1622 et nous montre le roi écoutant un soldat de retour d'une reconnaissance : le prince est assis dans son fauteuil; il demande à l'homme son nom, sa compagnie, s'il est gentilhomme; lui prescrit d'expliquer « l'affaire comme elle est et de lui dire la vérité, parce que, selon qu'il la dira, on prendra la résolution de faire attaquer ». Le soldat parle. Quand il a fini : « Passez dans la chambre et demeurez-là jusqu'à ce que je

1. Jean Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 384.
2. La veille du combat des Ponts de Cé en 1620, au château du Vergier : voir *Histoire du règne de Louis XIII*, par S. M. C. (Malingre), Paris, 1646, in-12, p. 273.
3. J. Danès, *op. et loc. cit.*

vous envoie quérir, » fait le roi. Une demi-heure après il le prie de recommencer son récit devant d'autres témoins, puis conclut : « Il faut que la chose soit bien véritable me l'ayant dit à moi-même par deux fois, et tout se trouve conforme[1]. »

Il suit chaque chose de près. Au moment d'arriver à Saint-Jean-d'Angély qu'il va attaquer, il inspectera avec soin son artillerie, fera tirer onze coups de canon pour s'assurer du jeu des pièces autant que pour avertir les gens de la ville[2]. Parvenu à la place, il restera douze heures à cheval, afin d'examiner les détails de la défense, étudier comment les tranchées seront entreprises, « les batteries dressées, les troupes logées et les vivres et munitions apportées à l'armée ». Il tiendra conseils sur conseils, écoutera les avis, décidera ; son activité et sa prévoyance sont inlassables[3]. Devant Royan, Marillac mandait à Richelieu : « M. le comte de Soissons fait la charge de lieutenant-général, et le roi celle de général, prenant cognoissance de tout et ordonnant tout de lui-même. Il nous hâte tant qu'il peut de mettre les tranchées en état de le recevoir, car il bout d'impatience de les voir et de s'y montrer[4]. » Au siège

1. Puységur, *Mém.*, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 37. L'homme en question est Puységur lui-même, alors anspessade dans la compagnie de Casteljaloux.

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 448 v°.

3. « On l'a vu devant Saint-Jean d'Angély... etc. » Auvray, *Louis le Juste, panégyrique*, Paris, 1633, in-4°, p. 31. Cf. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 235. Sur ce siège de Saint-Jean d'Angély, voir le *Journal* de Daniel Manceau (*Arch. hist. de la Saintonge*, 1874, t. I, p. 188 et suiv.); les lettres de Jean Besly à Dupuy (*Ibid.*, t. IX, 1880, p. 132 et suiv.).

4. Lettre de Marillac à Richelieu du 6 mai 1622 : Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 156 r°, 157 r°. On voit par une lettre de Marillac du 26 avril (Ibid., fol. 96 r°) que c'est Tronson qui est chargé de rédiger le

de Montauban, le souverain ne se contentera pas de suivre « avec des lunettes d'approche », du haut des fenêtres ou des terrasses de son château de Piquecos les troupes du siège, là-bas, dans la plaine[1], il visitera constamment les quartiers de troupes, prenant ses repas dans la tente du prince de Joinville, et « voulant avoir l'œil incessamment ouvert sur tout ce qui se passe et se fait en son camp. » Aucune attaque ne se décidera qu'elle n'ait été délibérée en conseil de guerre où il ait dit son mot : aucune mesure ne se prendra en dehors de lui et sans lui[2].

Il s'irrite si une affaire s'engage à son insu. Arrivées près de Clérac, les troupes ont ouvert d'elles-mêmes le feu. « Le roi étoit en chemin au commencement du combat; il prit le galop et se fâcha fort de ce qu'on avoit détaché les bataillons de leurs postes avant son arrivée et en fit de grands reproches aux maréchaux de France qui lui dirent, pour se justifier, qu'on avoit été contraint d'y aller parce que les ennemis les avoient irrités par la sortie de leurs barricades, mais qu'ils étoient aises que Sa Majesté ne s'y fut point trouvée parce que le péril y

récit officieux du siège de Royan. Sur ce siège, consulter : L. Audiat, *Le Siège et le maire de Royan en 1622*, dans : *Bullet. de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge*, t. VII, 1887, p. 33.

1. Pontis, *Mém.*, éd. Michaud, p. 480.

2. *La Prise des faubourgs, murailles et fortifications de la ville de Montauban*, Paris, A. Saugrain, 1621, in-12, p. 5. De Frauville écrit : (*le Fidèle historien des affaires de France*, Paris, 1623, in-12, p. 234, ouvrage exact et bien informé), « Le roi, étant arrivé à la ville d'Agen, on lui fit voir le plan de la ville de Montauban sur lequel il fut une bonne heure et demie à contempler et considérer les moyens qu'il fallait tenir pour la battre, et ainsi, opinant avec quelques princes et seigneurs de qualité et aussi quelques architectes qui, pour cet effet, étaient présents, l'opinion du roi fut trouvée très bonne et arrêtèrent de la suivre... »

étoit grand[1]. » Lors des assauts de Négrepelisse et de Saint-Antonin, c'est le prince qui dispose les colonnes et on admire beaucoup l'ordre qu'il a adopté[2]. A Montpellier, l'annonce de l'arrivée d'un secours le contraignant à prendre des mesures, il forme lui-même un corps de 1 500 fantassins, tirés des régiments de sa garde et des vieux régiments, les mène à l'endroit voulu, les dispose en cinq bataillons carrés, marche à leur tête entouré de cavaliers et de seigneurs de la cour. « Il y avoit de la satisfaction, dit un témoin, à voir notre roi armé de toutes pièces, bien résolu et montrant un grand désir de rencontrer les ennemis qu'il appréhendoit si peu »[3]. Il lui arrivera, au siège de Saint-Antonin, de suivre avec une telle passion l'attaque, que se rappelant ses prouesses du jardin des Tuileries il se mettra à pointer le canon et tuera deux paysans qui remparaient les murs; c'était peut-être trop : il paraît l'avoir compris et n'a pas recommencé[4]. Deux affaires ont surtout montré à son entourage ses qualités de chef : les combats des Ponts de Cé et ceux de l'île de Rié.

C'est lui qui a eu l'idée de l'attaque des Ponts de Cé, ne voulant pas s'en prendre à Angers, par respect pour sa mère qui s'y trouvait. Il disposa les troupes, examina

1. *Mercure françois*, 1621, p. 640; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 472 v°.

2. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 379 et 387.

3. *Ibid.*, p. 414. Sur ce siège de Montpellier, voir un « Journal » de l'affaire (Bibl. nat., ms. fr. 23339, fol. 162-200), P. Corbière, *Histoire du siège de Montpellier en 1622* (*Acad. des sciences de Montpellier, Mém., Lettres*, t. IV, 1864, p. 187) et de la Pijardière, *Recueil de pièces rarissimes relatives au siège de Montpellier par Louis XIII en 1622*, Montpellier, 1875, in-8°, XX-103 p.

4. Le fait est mentionné par l'exempt des gardes Bordeaux (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 169) et par Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 62 r°).

avec soin « l'intervalle des bataillons et des escadrons d'infanterie et de cavalerie, la place des Suisses et de sa cornette blanche ». A l'avis apporté par M. de Nérestan que, dès le premier contact, l'ennemi « branloit », il décidait la charge malgré l'avis contraire de M. de Luynes[1].

L'affaire de l'île de Rié, en Poitou, eut un certain retentissement : les contemporains l'ont exaltée en raison du courage et de la présence d'esprit dont fit preuve le jeune roi. Il s'agissait d'attaquer Soubise qui s'était retranché avec trois ou quatre mille hommes dans un de ces coins de la côte du Poitou que la marée montante transforme en île en circulant au milieu des basses terres du littoral. On devait attendre que la mer fût retirée, à minuit, pour passer à pied sec un chenal[2]. Louis XIII s'était retiré dans une masure et s'était couché, tout habillé, sur de la paille, enveloppé d'un manteau, en attendant l'heure. A minuit il était debout

1. Voir un récit détaillé de l'affaire : Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 116 r° et suiv.; puis Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 150 ; C. Bernard, *op. cit.*, t. I, p. 98 ; *la Véritable relation de ce qui s'est passé au voyage du roi, 1620*, Paris, 1620, in-12, p. 34. Il existe une « Histoire de la guerre du Pont de Cé par le maréchal de Marillac » (Bibl. nat., ms. fr. 17544). Nous rappelons sur le combat les ouvrages : de E. Pavie (*la Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis*, Angers, 1899, in-8°, p. 415 et suiv.), de A. Brétaudeau (*Histoire des Ponts de Cé*, Angers, 1904, in-8°). Les Ponts de Cé, délabrés en 1618 (Arch. nat., E. 59ᴮ, fol. 316 r°), puis abimés par les inondations et les glaces de la Loire, durent être repris en 1624 par l'architecte René Guinoiseau d'Angers (Bibl. nat., ms. fr. 18202, fol. 318 v°).

2. Sur l'île de Rié voir : Mourain de Sourdeval, *l'Ile de Rié*, dans *Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 1869, t. XXXIV, p. 161-229 et sur l'affaire : de ce même auteur, *l'Ile de Riez, expédition de Louis XIII contre Soubise en avril 1622*, dans *Annuaire dép. de la Soc. d'émulation de la Vendée*, 1860, 7ᵉ année, p. 97 ; puis E. Louis, *la Déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez appréciée par sa sœur Anne de Rohan*, même recueil, 1874, 2ᵉ série, t. IV, p. 94.

armé, casqué, partant en tête de sa cavalerie, 500 chevaux. On lui conseillait d'attendre son infanterie. Il ne voulut pas. Le chenal franchi, il prit le galop. Un désordre extrême saisit les troupes de Soubise qui s'enfuirent dans la plus grande confusion vers les vaisseaux. A ce moment la mer remontait; le roi allait se trouver coupé de son infanterie; on le lui fit observer : il tint bon; finalement il restait le maître, ayant, avec 500 cavaliers, réduit 3 000 hommes, pris canons, drapeaux et bagages[1]. « Ce fut un coup du ciel, écrivait Héroard, d'avoir préservé le roi engagé dans l'île et d'avoir donné la victoire sans un seul blessé ou fort peu[2]. » « Le roi, ajoutait Arnauld d'Andilly, avoit passé un bras de mer à basse marée, qu'il ne pouvoit plus repasser quand la marée fut revenue, ce qui l'avoit mis en la nécessité de mourir ou de vaincre[3]. » Louis XIII fut fier de sa prouesse : « Il est plein de contentement du bon succès de ses armes, mandait Marillac à Richelieu, et tout satisfait de s'y être trouvé en personne[4]. » Il était aussi heureux de cette victoire qu'il

1. Nous résumons les récits d'Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 38 r°), de Bassompierre (*Journal*, t. III, p. 20 et suiv.), de Bernard, (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 319) tous trois témoins oculaires; voir aussi le *Mercure françois*, 1622, p. 554 et suiv. Le roi envoya aux parlements une relation (publiée dans les *Mém.*, de Mathieu Molé, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 263) que nous croyons l'œuvre de Tronson, d'après une lettre de Marillac à Richelieu (datée de Niort, fin avril 1622, Arch. des Aff. étrang., France, 775, fol. 145 r°). Voir encore les *Mém.*, du comte de Souvigny, éd. de Contenson, t. I, p. 90.

2. Héroard, *op. et loc. cit.*

3. Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 436. Saint-Simon prête, à cette occasion, à Louis XIII un mot que son père aurait entendu : « Je ne sais point envoyer des troupes à la boucherie, mais quand il le faut nécessairement, je ne sais que les y mener moi-même ». (*Parallèle des trois premiers Bourbons*, p. 36). Ce mot nous paraît suspect.

4. Lettre d'avril 1622, Arch. des Aff. étrang., France, 775, fol. 139 v°.

éprouvait de peine à subir un échec : car Dieu sait s'il avait été malheureux, l'année précédente, de son insuccès devant Montauban, disant les larmes aux yeux à Bassompierre, « qu'il étoit au désespoir d'avoir reçu ce déplaisir de lever le siège![1] » Il sentait vivement.

Il sentait aussi bien pour les autres que pour lui. Bon et humain, Louis XIII s'est intéressé à ses soldats, s'est occupé d'eux, a veillé à leur bien-être; il n'a pas craint de les approcher.

Nous l'avons vu donnant ses soins au cantonnement des troupes, ce qui n'aurait pu être à la rigueur, que le fait d'un chef soucieux de précision. Il y avait plus : il y avait chez lui, une pensée de sollicitude attentive. Ce prince à l'aspect froid, apportait dans ses relations avec les soldats des nuances de demi-familiarité inattendues[2]. C'était un souvenir, sans doute, des heures agréables de son enfance, où, sous le préau du château de Saint-Germain, il allait rire avec les soldats du corps de garde, écouter leurs histoires plaisantes, « assis sur le giron de l'un d'eux » et jouer en leur compagnie à « burlurette » ou à « frappe-main[3] ».

Devenu homme fait, le ton n'est plus le même : la camaraderie a fait place à une réserve mesurée; mais il n'y a pas l'éloignement qui séparera Louis XIV du simple soldat. Louis XIII s'arrête et cause; il interroge : « Qui êtes-vous? — Où allez-vous? — Pourquoi

1. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 364.
2. « Accarezza non solo li capitani ma li soldati privati. » Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 27 juillet 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 275.
3. Voir notre livre : *Au temps de Louis XIII*, p. 26.

êtes-vous à pied?[1] » La conversation quelquefois se prolonge. Il demande aux soldats quelle est leur compagnie, le nom de leur capitaine, le chiffre de leur effectif. Si le temps est mauvais et a rendu les marches pénibles, il s'inquiète des fatigues que les gens ont dû subir, s'informe s'ils n'ont pas été malades ou trop surmenés, le tout, simplement, avec un intérêt réel, « et il laisse les uns et les autres fort satisfaits de sa douceur[2] ». Aux sièges, lorsqu'il visite les tranchées, il se fait rendre compte de la tâche accomplie, questionne le soldat, s'entretient avec lui du travail, « l'encourage par de bonnes paroles » et lui donne de l'argent pour améliorer sa nourriture[3].

Il veut qu'on lui présente tout homme qui aura accompli une action d'éclat et tient à le complimenter lui-même en lui donnant ou lui promettant la récompense qu'il mérite. Le maréchal de Saint-Géran lui amène un soldat des gardes françaises qui est allé bravement sur le fossé de la ville, où il a tué un ennemi. Louis XIII demande si le soldat est gentilhomme; s'il l'était, il le nommerait tout de suite officier : l'homme est seulement « de fort bonne maison ». Le prince dit alors au soldat qu'il veut lui faire de l'honneur avant de lui faire du bien et lui promet le premier drapeau qui sera vacant, — c'est-à-dire qu'il le nommera enseigne;

1. Voir par exemple les *Mémoires* du Comte de Souvigny, éd. de Contenson, t. I, p. 82 et 123.
2. « L'après-diner, le roi rencontra son infanterie, parla aux soldats, s'informa du nombre de leurs compagnies, regretta le mauvais temps et les grandes journées qu'ils avoient faites... » etc. *Véritable relation de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roi, 1620.* Paris, 1620, in-12, p. 17.
3. J.-B. Matthieu, *Histoire de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, Paris, 1631, in fol., t. II, p. 151.

— puis lui donne cent écus[1]. Devant Caen, il exprime le désir de voir un caporal et un sergent qui ont été chargés de s'avancer jusqu'au fossé de la place afin d'examiner les défenses et qui se sont acquitté de leur mission avec un sang-froid remarquable. On les lui conduit. Il les félicite et leur attribue une large gratification[2]. C'est ainsi qu'il est arrivé peu à peu à connaître les soldats se signalant par leur intrépidité. De loin, il les voit, se rappelle leurs noms : rien ne flatte davantage ces modestes gens. Devant Clérac, Louis XIII est venu inspecter une de ses batteries qui tire sur la ville. Pendant qu'il regarde, un sergent sort de la tranchée conduisant une section de dix hommes, se faufile vers une petite demi-lune ennemie et l'escalade si brusquement que les défenseurs, peu nombreux, s'enfuient. Louis XIII est émerveillé; il a reconnu le sergent : « Voilà le Chesne, s'écrie-t-il, sergent de Casteljaloux, (nom de la compagnie), voyez comme il va bien! » L'affaire achevée, il le fait venir, lui demande de lui conter le détail, le complimente : « Cette journée, outre la réputation qu'acquit le sergent et l'honneur qu'il en reçut du roi, le plus grand qu'il pouvoit recevoir en sa vie, lui valut encore cent écus de sa libéralité[3]. »

Louis XIII ne se couche pas, le soir, qu'on ne lui ait fait rapport sur l'état de ses troupes. Le pain de munition venant à manquer, il fera distribuer les vivres dont dispose le service « de sa bouche » et chargera son

1. En 1621, devant Clérac : *Mercure françois*, 1621, p. 641.
2. *Véritable relation*, 1620, p. 19.
3. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 262.

propre boulanger de cuire pour les soldats[1]. Dans tout ce qui est juste et humain, il soutient ceux-ci. Six compagnies d'infanterie se trouvant en garnison à Pont-Sainte-Maxence et à Verberie, dénuées de tout, sont allées prendre du bois, pour se chauffer, dans la forêt domaniale d'Halatte, ce qui est défendu. Les officiers des eaux et forêts intentent des procès à ces soldats et les citent à comparaître à la Table de Marbre. Louis XIII, prévenu, se fâche : « Vous pouvez jeter vos informations dans le feu, dit-il aux gens de justice, les forêts et les soldats sont à moi : n'en parlez plus[2]. »

En cours de route il s'inquiétera de tout ce qui peut altérer la santé de son monde. A Béziers, en 1622, une épidémie sévissant dans l'armée qu'elle décime et les médecins attribuant le mal aux raisins, Louis XIII donne des ordres pour que le grand prévôt fasse enlever et jeter tous les raisins qu'on trouvera dans Béziers; il empêche qui que ce soit d'en vendre[3]. Après les batailles, il est plein d'attention à l'égard des blessés. Il s'informe de ceux qui ont été atteints, fait prendre de leurs nouvelles. Arrêtant les convois de blessés, il dit quelques bonnes paroles à chacun d'eux, console, encourage. On le voit choisir lui-même la maison dans laquelle seront transportés les malades pour être soignés et « pansés »[4].

1. Au moment de l'affaire de l'Ile de Rié de 1622 : Boitel de Goubertin, *Hist. des guerres et choses mémorables de Louis le Juste*, Rouen, 1622, in-8°, p. 631. Voir également, lors du combat des Ponts de Cé : Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 121 r° et *Mercure françois*, 1620, p. 335.

2. Comte de Souvigny, *Mém.*, éd. de Contenson, p. 122. Le fait se passe en 1622.

3. « Journal » de l'exempt Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 321.

4. « Sa Majesté consoloit tous les soldats et officiers qui revenoient

Il ira les voir, s'enquerra de chacun d'eux, de leur qualité, de la façon dont on les traite, de la gravité de leur cas, de ce qu'il faudrait faire pour hâter leur mise sur pied, « n'omettant rien de ce qui peut servir à leur guérison, » et notamment la distribution de secours[1]. Par ses soins, un hôpital est organisé après chaque combat et « Sa Majesté commande que les blessés soient soigneusement traités ». Il envoie souvent ses propres médecins et chirurgiens[2]. Des « apothicaires des camps et armées du roi » sont chargés de « médicamenter les malades ». C'est le roi qui paye les dépenses. L'apothicaire fournira la note que le premier médecin de Sa Majesté reverra[3]. Le cas échéant, Louis XIII charge les villes de soigner les blessés, quitte à ce que les habitants viennent ensuite réclamer au souverain le montant de leurs frais. Ainsi, pendant le siège de Montauban de 1621, les habitants de Montricoux ont reçu, « logé, fait médicamenter, panser, guérir et nourrir » 230 soldats blessés du régiment de Navarre, « à ce commandés pour le service de Sa Majesté », ce qui leur a coûté 22 858 livres, 5 sous. Ils demandent au roi de payer cette dette. Le roi s'exécute[4].

blessés du combat et leur faisoit donner de l'argent. Au même lieu, le roi choisit lui-même une maison pour les faire loger et panser ». *Mercure françois*, 1621, p. 641.

1. *Hist. du règne de Louis XIII* par S.-M.-C. (Malingre). Paris, 1646, in-12, p. 282; *Mercure françois*, 1620, p. 337.

2. Par exemple au siège de S. Jean d'Angély de 1621 : C. Malingre, *Histoire de la rébellion excitée en France par les rebelles de la religion prétendue réformée*, Paris, 1622, in-8°, p. 331; et aux Ponts de Cé : *Véritable relation*, p. 38.

3. Arrêts du conseil : du 13 novembre 1624 portant règlement de comptes : Bibl. nat., ms. fr. 18202, fol. 147 v°; du 3 février 1624 fixant l'assignation : Arch. nat. E. 78A, fol. 258, r°.

4. Arrêt du conseil du 30 décembre 1624, ordonnant aux trésoriers

Les soins de Louis XIII iront jusqu'aux malheureux qui, à la suite de blessures graves, sont condamnés à demeurer impotents. Bien avant que son fils Louis XIV fonde l'imposant hôtel des Invalides, il se préoccupera de la situation misérable des vieux soldats ou des anciens officiers obligés d'abandonner le métier qui les fait vivre, pour devenir — au moins les premiers — des vagabonds mendiants souvent dangereux. Il y aura nombre de tentatives faites afin de créer des asiles d'invalides. Faute de fonds, les entreprises n'aboutiront pas. Mais, en attendant, le roi cherche à pallier les effets de cette situation en octroyant des pensions de 200 livres à des soldats blessés[1]; ou bien — s'il connaît quelque capitaine sans fortune qui se retire, — en le casant, dans sa maison, à un poste rétribué tel que celui de maître d'hôtel[2].

Mais autant Louis XIII, doux et humain, s'intéresse aux soldats, à leur sort, se montre soucieux de les récompenser ou de ne pas les abandonner, autant, dans la vie ordinaire de tous les jours, montre-t-il une inflexible rigueur pour le maintien de la discipline. Jaloux de son autorité, il considère une infraction à cette discipline comme un manquement au respect qui lui est dû : « Tenir son armée bien policée », est une

généraux de Bordeaux de vérifier au préalable la dépense : Bibl. nat., ms. fr. 18202, fol. 361 r°. La ville de Montpellier réclamera de même 28 587 l., 10 s., 11 d. pour soins donnés aux blessés; le roi assignera le remboursement sur les tailles de la généralité de Béziers qu'il augmentera : arrêt du 19 juin 1624, Arch. nat., E. 79[A], fol. 164 r°.

1. *Mercure françois*, 1620, p. 313.

2. Lettre de Louis XIII au comte de Soissons, grand maître de sa maison, du 26 octobre 1622, au sujet de M. Des Boullay, capitaine au régiment de Navarre : Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 73 r°.

partie de sa « gloire »[1]. D'humeur peu endurante, il apporte dans l'exercice de cette autorité militaire, prérogative de sa fonction, une sévérité qui n'admet pas de réplique. En cours de route, dans la campagne de 1622, allant pour passer le Lot, sur lequel le commissaire, le Mesnil des Bouillons, a été chargé de jeter un pont de bateau, il se trouve que le commissaire est en retard de vingt-quatre heures. L'armée est obligée d'attendre l'arme au pied. Le roi est furieux. Il vient voir le travail et dit au commissaire : « Si je faisais bien, je vous casserais! » Le lendemain, le pont n'étant pas fini, le Mesnil est révoqué[2].

Il apporte à cette fermeté une logique rigoureuse. Devant Montpellier, le maréchal de camp Louis de Marillac, se trouvant à cheval devant le logis du roi fait reculer sa monture qui met le pied sur celui de la sentinelle : celle-ci frappe le cheval; le cheval se cabre et Marillac, en colère, corrige l'homme de faction. Instruit de l'incident, le capitaine de la compagnie à laquelle appartient le soldat, fait conduire le factionnaire en prison. C'est un principe militaire à ce moment qu'on doit rigoureusement respecter les sentinelles. A son tour, Louis XIII informé mande Marillac, le blâme d'avoir levé la main sur le factionnaire, déclare que celui-ci aurait dû le tuer et suspend le maréchal de camp six jours de sa charge; quant au soldat, il ordonne de le faire passer en conseil de guerre « pour n'avoir pas tué M. de Marillac! » L'homme est condamné à la

1. *Véritable relation de ce qui s'est passé au voyage du roi*, Paris 1620, in-12, p. 19.
2. « Journal » de l'exempt des gardes Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 79.

dégradation, au supplice de l'estrapade. La leçon donnée, le roi gracie l'individu[1].

Comme chef de l'armée — principe et tradition de la discipline militaire — il a le droit, en temps de guerre, — et ce droit a fini par s'étendre au temps de paix, — d'envoyer directement à la potence un soldat délinquant sans autre jugement. Louis XIII a usé vingt fois de ce droit. Il décide vivement, comme un homme qui veut frapper ferme. Une fois, en 1622, des soldats de ses gardes se sont mutinés au Louvre, parce qu'on ne les a pas payés de leur solde, et réclament impérieusement leur dû. Outré de cette rébellion dans son propre palais, le jeune roi descend lui-même dans la cour, marche droit aux soldats, les interpelle, puis avisant un d'entre eux qui paraît plus animé que les autres, le prend au collet et commande de le pendre dans les vingt-quatre heures. Le lendemain le bourreau se disposait à remplir son office; le condamné, sur l'échelle, avait la corde au cou et le moment était venu de « lui donner la poussée », lorsque le prince, pris de scrupule, et se contentant d'avoir fait peur, informe qu'il a commué la peine[2].

1. Puységur, *Mém.*, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 29. « Je remarque, dit Puységur, combien de respect on doit avoir pour les sentinelles et qu'il n'est pas même permis aux capitaines des compagnies de battre la sentinelle et qu'il la faut relever auparavant que de lui faire aucun châtiment ». Voir dans Pontis, (*Mém.*, éd. de 1676, t. I, p. 286), une affaire de discipline dans laquelle le roi intervient aussi énergiquement à propos d'un duel entre un officier et un soldat. Quand on lui amène un espion Louis XIII le livre au grand prévôt pour qu'il soit pendu (C. Malingre, *Histoire de la rébellion excitée en France*, p. 615).

2. Le fait est conté en détail par le nonce Corsini dans une dépêche du 7 mars 1622, Arch. nat., L 397, fol. 336 v°. D'après Pesaro (dépêche du 15 mars, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 52), le roi aurait fait grâce « sur la prière de beaucoup de la cour ».

Journellement il s'inquiète de savoir comment se conduisent ses troupes. Ne pouvant en même temps s'occuper de toute l'armée, au moins tâche-t-il de surveiller de près ses gardes qui paraissent, à certains moments, on vient de le voir, assez peu maintenus. Nommant Pontis à une lieutenance de ces gardes en 1622, il le fera venir et lui dira : « Je suis bien aise de vous avertir que je veux établir une chose dans mes gardes et la commencer par vous, qui est que vous ne fassiez ni ne donniez aucun ordre dans la compagnie que vous ne l'ayez reçu de moi. Je veux en user ainsi afin de remettre l'ordre dans le corps où il n'y a plus aucune discipline ». Et Pontis viendra en effet rendre compte au roi, de temps en temps, de l'état de sa compagnie; il lui parlera une fois d'un cadet gentilhomme qui donne le mauvais exemple par son inexactitude, son détestable esprit, son indiscipline : le prince répliquera qu'il faut le casser; Pontis objecte que c'est difficile, que le gentilhomme a des parents influents dont quelques-uns sont officiers : Louis XIII répond qu'il le cassera lui-même et se charge des parents [1].

Malheureuse discipline! Elle a été la plaie de l'administration militaire de la première moitié du dix-septième siècle. Gens sans feu ni lieu, vagabonds se louant à tant par mois puis s'en allant comme ils veulent, les soldats du temps sont en général un ramassis de routiers brutaux et cruels, capables de vigoureux élans sur un champ de bataille, mais, en temps ordinaire,

1. Pontis, *Mém.*, éd. de 1676, t. I, p. 263, 278. Nous citons toujours cet auteur en faisant les réserves nécessaires sur la valeur de son témoignage.

ivrognes et brigands. Ils sont la terreur du plat pays; les paysans les redoutent. Leur passage dans une région s'accompagne de vols, de meurtres et d'incendies [1]. Louis XIII cherchera bien à donner quelque assurance qu'il veut empêcher leurs « pilleries et voleries » [2]. Mais, faute d'argent, il les paie mal [3] : les soldats sont obligés pour manger et boire d'user de tous les moyens et ils volent [4]. Aux termes des ordonnances ils doivent recevoir une solde suffisante qui leur assure la nourriture : logés chez l'habitant, lequel leur donne seulement place au feu et à la chandelle, ils sont tenus de solder leur écot : ils ne paient pas : ce sont des plaintes perpétuelles [5]. L'arrivée d'une troupe dans un bourg équivaut à un fléau. Il n'est violence dont ils ne soient capables. « Quelque règle qu'on y puisse apporter, écrira peu d'années plus tard le chancelier Séguier à Richelieu, le désordre est si grand parmi les soldats qu'ils ruinent tout où ils passent [6] ». On ne peut en pendre sans cesse! On essaie des pénalités humiliantes; on les fouette publiquement : rien n'y fait [7].

1. Les libelles du temps sont pleins de récriminations à ce sujet : voir entre autres *le Sermon du Cordelier aux soldats, ensemble la réponse des soldats au Cordelier*, Paris, N. Lefranc, 1612, in-8°. N. Pasquier écrivait des lettres sur l'éducation morale du soldat (*Lettres*, Paris, 1623, in-8°, p. 69).

2. Cf. *les Caquets de l'accouchée*, éd. E. Fournier, p. 91.

3. Par surcroît, dit-on, trésoriers et commissaires des guerres détournent une partie des fonds (*La Réformation de ce royaume*, (s. l.) 1623, in-12, p. 9).

4. Voir les scènes caractéristiques que conte l'exempt Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 251. Cf. notre livre : *Au temps de Louis XIII*, p. 126 et suiv.

5. « Journal » de l'exempt Bordeaux, *op. cit.*, p. 310.

6. Cité par A. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, p. 34, 35.

7. Cf. le « Journal » de Bordeaux, *op. cit.*, p. 321.

Le pire est leur cruauté. Il est des moments où ils n'ont plus rien d'humain. A Lunel, lorsque la garnison protestante mettant bas les armes, sortira sur la foi des traités, ils se précipiteront, renverseront les charrettes, massacreront 7 à 800 hommes avec une férocité inouïe. A l'attaque de Saint-Antonin, une jeune fille se jetant aux pieds d'un soldat le supplie : « Faites-moi ce que vous voudrez, lui dit-elle, et me sauvez la vie! » « Je n'ai pas le loisir pour cette heure », répond le soldat, et il lui passe son épée à travers le corps. Sur les champs de bataille ils se préoccupent surtout de dépouiller les cadavres et leur unique souci est, à peine le dernier coup de mousquet tiré, d'aller vendre à l'encan, sur les places des bourgs et des villages, les meubles et objets volés par eux ![1] « Point tant ne nous attristent les grêles, gémissent les paysans, ni les gelées de mai, ni les coulages de juin, qui nous apportent coutumièrement la cherté des vivres, que l'inhumanité et déloyauté des soldats qui tuent, qui molestent, qui violent, qui brûlent, qui détruisent, rançonnent le bonhomme et lui font dix mille violences ![2] » « Ah! Vous n'avez le cœur qu'à la volerie, qu'au pillage et butin, poltrons que vous êtes, soldats de rapine, oiseaux de proie! » fait dire un auteur du moment au capitaine Guillery[3].

1. *Ibid.*, p. 354, 184, 129; et Daniel Manceau, *Journal*, dans *Arch. hist. de la Saintonge*, t. I, 1874, p. 268.

2. *Ennuis des paysans champêtres*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. VII, p. 300. Cf. le *Picoreur ou le désastre du pauvre peuple*, satire d'Angot de l'Eperonnière, dans *les Nouveaux satires et exercices gaillards de ce temps*, Rouen, 1637, in-12, p. 81-90.

3. *Reproches du capitaine Guillery faits aux carabins, picoreurs et pillards de l'armée*, même recueil de E. Fournier, t, VII, p. 72. Comme commentaire, voir : « Procès verbal des trésoriers de France sur les dégâts commis dans l'élection de la Rochelle », 1624, Bibl. Mazarine, ms. 4377, fol. 57 et suiv.

Aussi bien que personne Louis XIII connaît ces affreuses misères; plus que personne il en est exaspéré. Toutes les fois que l'occasion s'en présente, il sévit avec emportement. Dans le Midi, sur le chemin de Mortaigne à Mirambeau, chassant avec sept ou huit personnes, il aperçoit deux soldats qui pillent la maison d'un paysan : « Allez, battez-les tout votre saoul, crie-t-il à deux de ses valets de pied, et assommez-les de coups! » S'il avait eu un bourreau sous la main, il les aurait fait pendre, ajoute le témoin oculaire[1]. Plus loin, Louis XIII rencontre deux femmes qui pleurent à chaudes larmes de ce qu'on a saccagé leur maison : il leur donne de l'argent : ce sont les soldats des gardes françaises qui ont accompli ce beau fait d'armes. Arrivant à l'étape, le prince fait appeler le maître de camp du régiment, M. de Canaples : « Canaples, lui fait-il vivement, il faut que vous mettiez un meilleur ordre dans le régiment de mes gardes qu'il n'y a et que vous les fassiez tenir dans leurs quartiers; » et comme l'autre cherche à excuser ses hommes disant qu'ils sont serrés là où ils cantonnent, qu'il faut bien qu'ils aillent dans les villages des alentours acheter des vivres : « Comment, repart le roi hors de lui, ils abandonnent leur drapeau pour aller voler et picorer et vous appelez cela chercher des vivres pour de l'argent? Si vous n'y donnez meilleur ordre dorénavant, je vous casserai comme faisant vous-même tous ces larcins et voleries[2]! » En vain a-t-il promulgé des

1. « Journal » de Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 14. L'auteur est dans l'escorte qui accompagne Louis XIII; il écrit : « Nous rencontrâmes... Nous n'étions que sept ou huit. »
2. *Ibid.*, p. 16.

règlements sévères[1] : la force et la persistance du mal rendront les remèdes inefficaces. Dans la mesure du possible, il s'applique à réparer personnellement le tort que font ses soldats : il procède lui-même à des enquêtes, se fait justicier sur place, arrête des soldats emportant des objets volés et les leur fait restituer en indemnisant les paysans; écoute toutes les plaintes et cherche à les satisfaire : palliatifs insuffisants[2] !

Des villes, des pays entiers viendront réclamer, dépeignant leurs ruines, demandant un soulagement, et le roi en sera réduit à les exempter, pour un temps, d'impôts. A la suite des campagnes de 1621 et 1622, les habitants de la contrée de Négrepelisse exposant leur lamentable misère lui diront : « Après une désolation générale, la plupart des dits habitants étant morts, leurs maisons ont été pillées, brûlées et réduites à néant (par les gens de guerre) : les maisons et métairies de la campagne ont été pareillement brûlées et ruinées, le bétail de labourage pillé et les dégâts faits aux vignes en telle sorte qu'il n'est resté aucune chose aux dits suppliants ; la plupart desquels ont été contraints, comme ils sont encore, de mendier leur pain et les autres sont demeurés errants et vagabonds ». Louis XIII est obligé

1. *Règlement sur le rétablissement de la discipline, tant de la cavalerie que de l'infanterie française*, daté de Saint-Germain du 14 août 1623, (s. l. n. d.), in-4°, 25 p. Cf. *Les Ordonnances militaires tirées du code du roi Henri III... auxquelles ont été ajoutés des édits du roi Henri IV et Louis XIII, faits sur le même sujet*, Paris, 1625, in-8°, 440 p.

2. L'exempt Bordeaux raconte dans son Journal des incidents qui sont le commentaire de ce que nous disons (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6163, p. 29 ; cf. notre *Au temps de Louis XIII*, p. 120). Voir également Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 231 v° et 364 r°.

de décharger ces malheureux des tailles et impositions pendant deux ans [1], pénible extrémité, révélant et l'étendue des ruines accumulées et l'effet pernicieux pour l'État de cette insuffisance de la discipline!

1. Par arrêt du conseil du 14 octobre 1623, Bibl., nat., ms. fr. 18201, fol. 35 r°.

CHAPITRE V

LA RELIGION DU ROI

Foi religieuse de Louis XIII. — Les pratiques qu'impose au roi le cérémonial traditionnel; Louis XIII, au dehors, froid et contenu; ses sentiments intimes, sa vive piété; il veut imiter saint Louis; il protège les ordres religieux, surtout les Jésuites. — Mais, comme saint Louis, il entend, dans les affaires politiques, conserver son indépendance. — Témoignage de cette préoccupation : son attitude vis à vis des protestants : il a adopté à leur égard le principe de la liberté de conscience; il réprime leurs rébellions, mais les laisse libres de croire ce qu'ils veulent. Il les protège même, subventionne leurs pasteurs et leurs écoles. — Puis, préoccupé de concilier cette politique avec ces propres devoirs religieux, il tente secrètement une entreprise de conversion des réformés au moyen de promesses de titres et d'argent. — Organisation de cette entreprise; région où elle est essayée : Cévennes, Vivarais, Dauphiné; les agents. — On cherche surtout les conversions des pasteurs ou de la noblesse. — Pourquoi la noblesse a suivi. — Importance relative des conversions obtenues : elles ne paraissent pas avoir été durables.

Interrogé par le gouverneur de Louis XIII, M. de Souvré, sur ce qu'il convenait d'apprendre au prince en matière religieuse, Héroard répondait : « il faut lui enseigner que la première sagesse de l'homme c'est de cognoistre, aimer et craindre Dieu, pour le servir, après, selon sa volonté; et il faut de bonne heure imprimer cette doctrine en l'esprit de ce prince comme la seule qui produise les vertus, règle nos mœurs et nos

actions et engendre la paix et la tranquillité de l'âme; » mais il ajoutait : « ayant à prendre soigneuse garde de ne point faire un superstitieux au lieu d'un homme pie et vraiment religieux[1] ». Élevé pour être le roi « très chrétien », au milieu d'une société par elle-même croyante[2], Louis XIII ne pouvait être qu'un prince religieux. Il fut un roi pieux, mais, par certains côtés, d'esprit indépendant.

Publiquement, il n'en faisait pas plus que ce que le cérémonial imposait au roi de France, la messe basse tous les matins, même en voyage, même pendant les campagnes et les sièges; la grand'messe chantée tous les dimanches, la confession une fois par mois, la communion à quatre ou cinq grandes fêtes de l'année, et des processions du Saint Sacrement à suivre à pied, tête nue[3]. Il remplissait ces devoirs ponctuellement, avec dignité. Dans l'intimité, et pour ceux qui l'approchaient, comme ses aumôniers et confesseurs, il était un objet d'édification. « Je puis en parler avec vérité, écrivait son aumônier servant, Guillaume du Peyrat, étant entré en quartier auprès de Sa Majesté dès le lendemain du déplorable décès du roi son père par le commandement de feu Monseigneur le cardinal du Perron : le

1. Jean Héroard, *De l'Institution du prince*, Paris, 1609, in-8°, p. 31 et 88; Héroard insiste sur ce qu'il entend par superstition : « Elle transforme l'homme, dit-il, en une beste brute, pleine de félonie, de cruauté, de lâcheté ».

2. Voir le livre de F. Strowski, *Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle*; *Pascal et son temps*; *1re partie, de Montaigne à Pascal*, Paris, 1907, in-8°.

3. Cf. la lettre du P. Cotton au duc de Bavière, Bibl. nat., ms. Moreau 1278, fol. 140 v°. Héroard fournit dans son *Journal* d'amples renseignements sur les pratiques religieuses du roi. Pour la description d'une procession de la Fête-Dieu à laquelle assiste le roi, voir Chaulnes, *Relation exacte*, éd. Michaud, p. 479.

matin, au sortir de lit, Sa Majesté prioit Dieu en son oratoire avec une telle dévotion qu'il ravissoit ceux qui le voyoient, prenant toujours de l'eau bénite à l'entrée et à la fin de ses prières; le soir, étant dans son lit, avant que de s'abandonner au sommeil, il appeloit son aumônier servant, lequel, étant à genoux près du lit de Sa Majesté, le voyoit incontinent prier Dieu avec une dévotion incroyable, et, les prières finies, prendre un goupillon d'argent du bénitier, s'en arroser lui-même et le lit, quant et quant, en divers endroits[1] ». Le confesseur, le père Arnoux, avouait au nonce avec quel esprit pénétré Louis XIII s'approchait des sacrements, comment il pleurait même de componction[2]. Tout le monde trouvera le prince « soumis à la volonté de Dieu[3] ». Plus tard Mesdames de la La Fayette et de Hautefort faisant allusion à la délicatesse d'âme du roi, diront à Madame de Motteville qu'elles « l'ont cru fort scrupuleux[4] ».

Il ne se contentait pas d'assister à la messe tous les matins; il disait des heures canoniales, ce que Héroard appelait « son bréviaire, » un bréviaire fait pour lui,

1. Guillaume du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la cour*, Paris, H. Sara, 1645, in-fol., p. 478. Voir aussi : J. Danès, *Toutes les actions du règne de Louis XIII*, p. 298; la *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, p. 9, et le P. Cotton (*op.* et *loc. cit.*) qui confirment les déclarations de l'aumônier,

2. Lettres du nonce du 13 septembre 1617 : *Lettere*, t. I, p. 492; t. II. p. 65.

3. Louis XIII écrivant à ceux de sa cour qui venaient de perdre un des leurs leur disait : « Les événements étant à la disposition de Dieu, il les faut prendre comme il lui plaît les envoyer » (lettre au comte de Soissons de janvier 1624, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 73 v°). On lui avait fait écrire cette pensée dans ses exercices scolaires (*Quædam ex lectionibus christianissimi francorum regis Ludovici XIII ex gallicis latina facta*, Lutetiæ, 1612, in-12, p. 13).

4. Madame de Motteville, éd. Michaud, p. 43. Cf. Héroard, *Journal*, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 52 v°.

nommé « les petites heures du roi », avec des oraisons composées par le P. Cotton, et les féries consacrées à des dévotions préférées par le prince : le Saint Esprit, saint Louis, le Saint Sacrement, la sainte Croix. Il disait les heures avec son aumônier ou son confesseur. Le P. Cotton relevait son exactitude, la connaissance exacte qu'il avait des rubriques [1].

Autour de lui, dans sa cour le jeune roi tenait à ce que les pratiques religieuses fussent observées. Si un courtisan riait pendant l'office, il l'envoyait prier de se taire [2]. Faisant ses pâques, il désirait que tous les chevaliers du Saint-Esprit, à ce moment près de lui, l'imitassent. En campagne, au moment d'une affaire, il communiait et « presque toute la noblesse et les seigneurs de la suite communioient en la même église » [3]. En 1622, à Toulouse, il recommandera aux officiers de son armée de mettre ordre à leur conscience en prévision des combats prochains : 600 d'entre eux communieront en un seul jour, s'affilieront à la confrérie des pénitents bleus de saint Jérôme et iront processionner à l'Église du Taur [4]. Au siège de Saint-Jean-d'Angély il prescrivait « qu'en toutes les tranchées on fit des oraisons publiques à l'entrée en garde [5] ».

1. *Ibid.*, fol. 230 v°; lettre du P. Cotton au duc de Bavière (Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 141 v°); Archon, *Histoire ecclésiastique de la chapelle des rois de France*, in-4°, t. II, p. 706. Ces heures de Louis XIII furent plus tard imprimées sous le titre de : *Parva christianæ pietatis officia, per christianissimum regem Ludovicum XIII ordinata*, Paris, S. Chappelet, 1640, 2 vol. in-16.

2. Lettre du P. Cotton, *op. et loc. cit.*, fol. 141 r°.

3. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 1; *Récit véritable du siège de Saint-Jean-d'Angély*, Paris, 1621, in-12, p. 4.

4. *Mercure françois*, t. VIII, p. 654.

5. J. Danès, *op. cit.*, p. 302. Louis XIII en campagne allait assister

Il renouvela les vieilles ordonnances contre les blasphémateurs [1]. Préoccupé des agissements de « ceux du cachot athéiste, » comme on disait et que le père Garasse dénonçait avec véhémence [2] : — poètes, accusés « de ne pas plus croire en Dieu que Vanini et de dépenser tout leur argent au cabaret [3] », romanciers à l'imagination licencieuse [4], — il prenait des mesures, chassait Théophile de Viau de sa cour en 1623 comme impie, et faisait condamner le *Parnasse satyrique* par le Parlement [5]. En vérité « depuis saint Louis, on n'avoit jamais vu roi si pieux, si dévotieux et qui abhorrât tant le vice et estimât la vertu [6] » !

De l'avis de tous il était un modèle. « Le roi n'a aucun vice, disait Fontenay-Mareuil, non pas même ceux auxquels les jeunes gens sont les plus sujets ». « Les mouvements et les secousses des choses vicieuses, appuyait Héroard, n'auront jamais assez de force pour le faire bran-

aux offices dans les églises du pays qu'il traversait et chantait au lutrin. Danès ajoute que Louis XIII composait des motets qu'il faisait exécuter par les musiciens qu'il rencontrait ; il attribue au roi la prose rythmée *Veni Sancte Spiritus* (p. 303).

1. *Ordonnance du roi portant défenses très expresses à tous ses sujets et autres estant en ce royaume de ne blasphémer ni jurer le nom de Dieu*, Orléans, 1617, in-8°.

2. Le P. Garasse, *la Somme théologique*, p. 19. L'expression « cachot athéiste » se retrouve dans un libelle où l'on lit (*Apologie en faveur du roi*, Paris, 1622, in-12, p. 85) : « Maître François Rabelais qui, en son temps, fut homme de conscience, a failli être vendiqué par ceux du cachot athéiste ».

3. C. Sorel, *Histoire comique de Francion*, 1641, p. 314.

4. Comme roman du temps très libre, voir : Sorel, *l'Orphize de Chrysante*, Paris, 1626, in-12.

5. Nous ne pouvons que faire allusion à cette affaire de Théophile de Viau et du *Parnasse*; on trouvera les documents dans le livre de F. Lachèvre, *le Procès du poète Théophile de Viau*, Paris, Champion, 1909, 2 vol. gr. in-8°.

6. Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 59 v°, dans une lettre de 1619.

ler[1]. » A en croire ses familiers, sa piété ne pouvait être plus parfaite. « Le roi vivoit en la vie unitive : il avoit acquis cet état glorieux de communication entière avec la divinité auquel les religieux les plus purs ne peuvent parvenir qu'après être longtemps demeurés en la voie purgative et illuminative »[2]. « Nous avons un prince selon le cœur de Dieu », s'écriait Jean-Pierre Camus[3]! Et nombre de gens disaient que Louis XIII était « un saint[4]. » On le comparait à saint Louis : « On voit renaître en la personne de votre Majesté, lui écrivait le duc de Ventadour le 19 janvier 1619, les grandes, les saintes et généreuses actions de ce bon roi saint Louis, lequel, par ses prières, fera prospérer, un siècle entier, la personne et le règne de votre Majesté! »[5] Comme saint Louis, assurait une prophétie, il irait délivrer les lieux saints[6].

Et de fait, parmi tous les saints, celui que Louis XIII préférait était le saint roi du moyen-âge, son prédécesseur, son patron. Chaque jour il disait une oraison en son honneur[7]. Il avoit demandé et obtenu du pape que saint Louis fut honoré d'un office double en France, semi double au dehors[8] et le 25 août 1618,

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 120; Héroard, *De l'Institution du prince*, p. 61.
2. J. Danès, *op. cit.*, p. 298.
3. J.-P. Camus, *Premières homélies diverses*, Rouen, in-8°, p. 9.
4. J. Danès, *op. cit.*, p. 319; Balzac, *le Prince*, dans *Œuvres*, éd. L. Moreau, Paris, 1854, t. I, p. 37; *le Manifeste de la reine mère*, Blois, 1618, in-12, p. 21.
5. Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 182 r°.
6. D'après une « prophétie trouvée à Rome en l'an 500 » (*Livre de raison de Bertrand Lespervier*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1905, p. 136, à la date de 1621).
7. Le mercredi l'office tout entier (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 395).
8. Le bref du pape est du 5 juillet 1618 (*Mercure françois*, t. V, p. 271).

il avait célébré solennellement la première fête du bienheureux à l'église Saint Louis des Jésuites par une grand'messe chantée, avec procession, illumination le soir et feu d'artifice sur la Seine[1]. Il voulait imiter son ancêtre. Comme lui il faisait des vœux de pèlerinage, sinon en Terre Sainte, au moins à Rome, ou à Lorette, puis, il est vrai, ne pouvant quitter le royaume, chargeait le P. Cotton de les exécuter à sa place[2]. Comme lui encore, il était plein de bienveillance à l'égard du clergé, maintenant et confirmant « les immunités, franchises, exemptions des ecclésiastiques séculiers et réguliers »[3]; il s'intéressait aux réformes des monastères, aux prêtres et écoliers irlandais réfugiés à Paris[4]. A défaut des Cisterciens, « l'ordre blanche », pour lesquels le roi du XIIIe siècle avait eu une prédilection si marquée, il avait accordé ses préférences aux Jésuites; il les aimait[5]; il recommandait au pape la

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 565; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 305 r°. La fête fut célébrée dans toute la France, par ordre du roi « publié à son de tambour » (P. Le Verdier, *le Livre de raison de Jacques Susenne*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1908, t. I, p. 218).

2. Le P. Cotton envoyait le P. Arviset (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 107 r° et 110 v°), avant d'y aller lui-même (sa lettre au roi du 25 novembre 1619, publiée par E. Griselle dans *Revue du monde catholique*, 1er septembre 1909, p. 549). Louis XIII donnait de l'argent pour réparer les lieux saints et faisait cadeau au Saint-Sépulcre de riches ornements (lettre du roi à M. de Césy, ambassadeur à Constantinople, du 26 mai 1620, Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 76 r°).

3. *Lettres patentes* dans ce sens : Paris, 1624, in-8°. En février 1623, Louis XIII fit ériger Paris en archevêché (*L'Érection de l'évêché de Paris en archevêché à la réquisition du roi avec les lettres patentes de Sa Majesté et l'arrêt de la cour du Parlement* (du 8 août 1623), Paris, 1623, in-8°).

4. *Lettres patentes du roi pour l'exécution des règlements faits pour les ordres S. Benoît, S. Augustin, Cîteaux et Cluny*, Paris, 1623, in-8°; *Lettres patentes accordées aux prêtres et écoliers irlandais réfugiés à Paris* (16 sept. 1623), in-4°.

5. « Societatem nostram diligit : amat eos qui de Jesuitis bene dicunt » (lettre du P. Cotton, Bibl. nat., Moreau, 1278, fol. 141 v°).

canonisation de saint Ignace en lui disant tout ce qu'il devait aux pères de la compagnie : « les premières instructions que j'ai reçues en la foi et bonnes mœurs, écrivait-il, ont été des pères Jésuites; ils ont eu jusqu'à présent la direction de ma conscience dont je demeure très satisfait[1]. » Il entendit les réinstaller à Paris, « caressa », à cet effet, la Sorbonne et l'Université et, malgré les oppositions les plus vives, les autorisa à reprendre leur enseignement au collège de Clermont par arrêt du conseil du 15 février 1618[2]. Dans le reste du royaume il favorisait l'établissement de leurs collèges qui prendront une vive extension à partir de 1618, les soutenait contre les décisions de l'Université et des Parlements, leur octroyait des privilèges et leur faisait des dons[3].

Mais comme saint Louis, aussi, il entendait, vis-à-vis des ecclésiastiques, conserver son indépendance de roi. Il n'admettait pas que, sous couleur de religion, on lui imposât une idée ou un acte qu'il pouvait croire contraire au bien du royaume. Un contemporain écrivait

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 7 r°. Cf. *Revue du monde catholique*, du 1er septembre 1909, p. 553 et suiv.

2. Voir sur cette affaire : Bibl. Mazarine, ms. 2427; les lettres du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 256, 267); *le Mercure françois* (t. V, 1618, p. 12); Arch. des Aff. étr., France 772, fol. 3 r° et suiv.; Malingre (*Hist. du règne de Louis XIII*, Paris, 1646, in-12, p. 242) qui donne le détail de la rentrée du collège de Clermont le 20 février 1618. Cf. le P. Prat, *Recherches historiques sur la compagnie de Jésus en France au temps du P. Cotton*, 5 vol. in-8°, 1878, A. Douarche, *l'Université de Paris et les Jésuites* (XVIe et XVIIe siècles), Paris, 1888, in-8°, et E. Griselle, *Louis XIII et les Jésuites*, dans *Revue du monde catholique*, 1er septembre 1909, p. 529-537.

3. Arrêts du Conseil du 28 avril 1618, (Arch. nat. E. 1685, fol. 23 r°), du 30 décembre 1619 (E. 62c, fol. 170 r°); E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, p. 36-40. Consulter G. Gandy, *les Jésuites au temps d'Henri IV et de Louis XIII*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. XXI, p. 225.

de lui : « il a un zèle religieux sans superstition[1] ». Cette absence de superstition se manifestait par une grande liberté d'esprit et de caractère. Nous l'avons vu refusant de demander l'absolution à Rome pour avoir fait arrêter légitimement un cardinal[2]. Lorsque le pape permettait à des religieux ou des religieuses de fonder un couvent dans une ville de France, Louis XIII mandait au gouverneur de la province de « tenir la main à ce que l'on n'entreprît rien en l'affaire sans le consentement du corps de ville, auquel, ajoutait-il, vous ferez entendre mes intentions sur ce sujet, » et ces intentions étaient défavorables[3]. Jaloux de ses prérogatives, il ne voulait pas qu'un ecclésiastique, confesseur ou prélat, pesât sur ses déterminations politiques[4]. Il ne se laissait pas toucher par les considérations théologiques. L'exemple le plus remarquable de cette attitude de Louis XIII a été sa conduite vis-à-vis des protestants. Il a adopté à leur égard le principe de la liberté de conscience : mot et chose ont été invoqués par lui et compris par lui dans un sens moderne : il est demeuré fidèle à sa pensée malgré toutes les prières et les objections. La fermeté et la fixité de ses idées, dans cette question, ont été remarquables; les conséquences pratiques qu'a eue l'action personnelle du prince sur ce

1. *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à la ville de Metz*, Paris, 1619, in-12, p. 6.
2. Voir plus haut, p. 180.
3. Lettre de Louis XIII au maréchal de Souvré à propos de l'édification d'un couvent de Capucines à Tours (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 205 r°).
4. Le nonce s'en plaignait assez; voir sa dépêche du 14 octobre 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 139. Le P. Arnoux sera disgracié parce qu'il s'occupera de politique et son successeur, le P. Séguiran, sera prié de demeurer circonspect.

point, lorsqu'il a environ vingt ans, sont demeurées jusqu'ici peu connues.

Au milieu des luttes religieuses, qui ont été vives en France de 1618 à 1624 [1], les réformés reprochaient au gouvernement de ne pas faire observer l'Édit de Nantes. Par l'organe de leurs assemblées, ils se plaignaient qu'on leur enlevât des places de sûreté; qu'on leur défendît de se réunir; qu'on brulât leurs temples et massacrât leurs coreligionnaires : qu'on prît des mesures militaires contre eux [2]. Les ministres du roi répondaient que l'Édit de Nantes n'accordait aux réformés aucune place de sûreté; qu'il tolérait leurs assemblées et leurs unions à condition que celles-ci fussent autorisées par le roi — autorisation dont se passaient les protestants; — que les

1. Nous rappelons sur la question, les ouvrages de A. Anquez : *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France* (1621-1626), Paris, 1865, in-8° et *Histoire des Assemblées politiques des réformés de France* (1575-1622), Paris, 1859, in-8°. Pour l'état des protestants en France au début du XVII[e] siècle, voir : Arch. des Aff. étr., France 243; Bibl. Mazarine, mss. 2598, 2616, 2618; Bibl. nat., ms. fr. 7605, fol. 85; nouv. acq. fr. 4026, 7189; Dupuy 187, fol. 8 et suiv.; et spécialement pour les synodes : Bibl. nat., ms. fr. 17815-18; Bibl. Mazarine, ms. 2601, 2608-2614; Bibl. de l'Arsenal, ms. 5411, p. 325 et Recueil Conrart, ms. 4108, p. 995 à 1551. Consulter aussi : *Breve relatione degli Ugonotti di Francia* (1619), dans *Relationi del cardinal Bentivoglio*, Cologne, 1646, in-8°, p. 244.

2. Nous résumons des textes nombreux : *Mémoire envoyé au roi par le duc de Rohan*, 1623 (Bibl. nat., ms. fr. 4102, fol. 70); *Lettre de ceux de l'Assemblée de La Rochelle*, 1621 (*Ibid.*, nouv. acq. fr. 7798, fol. 214 r°); lettre de M. Frère au roi, 1621 (*ibid.*, ms. Clairambault 377, fol. 824 v°); *Prosopopée de l'Assemblée de Loudun aux pieds du roi*, 1620, in-12; *Lettres de l'Assemblée de Loudun envoyées aux provinces*, 1620, in-12; Dunan, *Journal manuscrit de Jacques Merlin, pasteur de l'église réformée de La Rochelle de 1589 à 1620* (dans *Mém. lus à la Sorbonne dans les séances du Comité des travaux historiques*, 1866, p. 381); *Excès commis en violation de l'Édit de Nantes* (*Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1860, p. 409). Les protestants se défendaient en faisant appel aux tribunaux (arrêts du Conseil de 1617 et 1618, Arch. nat., E. 58[A], fol. 120 r°; E. 58[B], fol. 444 r°; E. 59[A], fol. 285 r°).

excès signalés étaient des crimes individuels lesquels seraient punis, mais dont on ne pouvait rendre le roi responsable; que quant aux mesures militaires, elles devenaient nécessaires devant l'attitude menaçante des réformés [1].

Les protestants déclaraient alors qu'en fait ce qu'on voulait, c'était détruire leur religion. Il existait, affirmaient-ils, une conspiration universelle contre eux. Dans les provinces on les persécutait; des magistrats écrivaient des livres sur les moyens de les détruire; moines et religieux, surtout les Jésuites, « crioient » en chaire « pour les rendre odieux et afin d'émouvoir à la persécution contre eux; » à la cour les violents dominaient dans les conseils; le roi était contraint par le pape et le roi d'Espagne à entreprendre de les faire disparaître [2].

Et par précaution ils s'armaient. Les gentilshommes réformés « levoient des gens de pied et dressoient des compagnies; » les villes protestantes fermaient leurs portes, donnaient des mousquets à leurs bourgeois, lesquels couraient les champs, tuaient « les papistes », attaquaient les bourgs, traînant après eux des canons qu'ils appelaient « des chasse-messes ». [3]

1. Louis XIII avait « commis et députe des commissaires ès provinces de notre royaume, pour l'exécution de l'Édit de Nantes » (Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol. 164 r°; Arch. nat., X^{1A} 8650, fol. 114 r°).

2. La Milletière, *Discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la religion en France peuvent et doivent résister par les armes*, 1622, in-12, p. 28, 49; *Discours des églises réformées de la souveraineté de Béarn*, Londres, 1618, in-12, p. 4.

3. Daniel Manceau, *Mém.*, dans *Arch. hist. de la Saintonge*, 1874, t. I, p. 195; Arch. des Aff. étr., France 778; *la Revue hist. du Tarn*, 1881, p. 30; les *Mémoires* de J. Burel, bourgeois du Puy, Le Puy, 1875, in-4°, p. 517; lettres au roi de M. d'Alincourt (Bibl. nat., ms. Clairambault 372, fol. 78 r°), de M. de Sourdis, (fol. 80 r°), de M. de Cornusson (377,

Ils assuraient demeurer fidèles au roi; ils n'entendaient pas « se départir de l'obéissance et service très fidèles dus à Sa Majesté à quoi ils se confessoient obligés par les liens de conscience et de religion. »[1] Mais le populaire des petites villes huguenotes, plus franc, ne cachait pas les sentiments réels qu'il éprouvait : il se moquait de Louis XIII, l'appelant dans le midi : *Louiset lou charmant, Louiset lou cassayre*; l'injuriant, le traitant en prince étranger : travaillant à remparer leurs murs « ils jetoient des mots de gueule parmi leurs travaux contre Sa Majesté, qu'ils appeloient par sobriquet « Louis » et déchargeant la hotte sur les fossés disoient : « voilà pour Louis! » avec plusieurs blasphèmes proférés contre l'oint de Dieu, que je n'ose mettre sur le papier », dit un témoin[2].

A la suite des affaires du Béarn, ils allèrent jusqu'à prononcer, le 10 mai 1621, dans une assemblée générale tenue à la Rochelle, leur séparation du reste du royaume, décidant de constituer un État distinct, divisé en huit cercles, gouverné par une assemblée souveraine, ayant ses impôts, ses armées, son sceau. Mais « c'est une

fol. 625); C. Sorel, *les Nouvelles françoises*, 1623, in-8°, p. 28. Les protestants sollicitaient et obtenaient des armes de l'Angleterre (Bibl. nat., Moreau 724, fol. 193, 225; ms. Clairambault 372, fol. 263 r°).

1. *Les Antipodes pour et contre l'assemblée tenue à Loudun*, 1620, in-12, p. 18; *Résolution de l'Assemblée générale de ceux de la religion réformée*, 1620, in-12, p. 5. Rohan écrivant au roi d'Angleterre en 1622, lui expliquait qu'il demeurait fidèle à son souverain (Bibl. nat., Moreau 724, fol. 223 r°). Levant des troupes contre le roi en 1621, les protestants disent dans leurs commissions qu'ils lui restent « inviolablement obéissants » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7798, fol. 346 r°).

2. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 259; C. Malingre, *Deuxième tome de la rébellion excitée en France*, 1623, in-8°, t. II, p. 11; texte des archives de Milhau, cité par A. de Cazenove, *Campagnes de Rohan en Languedoc*, Toulouse, 1903, in-8°, p. 28; narration d'A. Rulman, citée par Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés*, p. 13.

république minutée à la hollandaise! » s'écria-t-on de toutes parts, « un attentat à l'autorité du roi! » Les réformés s'organisaient en « démocratie! » ils étaient des « républicains![1] »

L'opinion catholique s'exalta. « Ils appellent persécution, écrivait Malingre, la demande qu'on leur fait d'obéir, comme si l'obéissance répugnoit à la liberté de leur vie religieuse! » L'effervescence gagna de proche en proche. Il y eut des incidents[2]. A Tours, à l'occasion de l'enterrement d'un religionnaire, « une miliace de menue canaille » se jeta sur le convoi qui fut dispersé, envahit le temple, l'incendia et manqua massacrer les protestants de la ville. A Poitiers, le cimetière réformé

1. Les documents abondent sur cette affaire : voir actes de l'assemblée, Bibl. nat., ms. fr. 23488, 23490, Dupuy, 100, fol. 14-27, 141-2; Bibl. de l'Arsenal, ms. 5411, p. 44; A. de Barthélemy, *Actes de l'Assemblée générale des églises réformées de France*, 1620-1622, dans *Arch. hist. du Poitou*, t. V, p. 1-473, t. VIII, p. 161-369; *Règlement général fait en l'Assemblée de La Rochelle, le 10 mai 1621*, in-8°; *Pouvoirs et commissions de l'Assemblée de La Rochelle décernés sur le département des provinces de France*, 1621, in-12; pour la commission de lever des impôts et des troupes, voir : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7798, fol. 313 r°, 314 r°, 346 r°. Sur le sentiment qu'ont eu les contemporains du caractère républicain du mouvement, cf. *Mercure françois*, 1621, p. 321, 323; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 156; *Lettre de M. le nonce du pape à la reine mère du roi*, Paris, 1620, in-12, p. 9; *Apologie en faveur du roi*, Paris, 1622, p. 113, 132; Crosilles, l'*Hérésie suspecte à la monarchie*, Paris, 1624, in-8°; C. Malingre, *Hist. de la rébellion*, 1622, p. 145. On remarquait que partout à ce moment « les esprits se portoient à haïr les rois et en leurs places substituer des gouvernements populaires, former des républiques » (*Mercure françois*, t. VI, 1619, p. 348). Les réformés protestaient (d'Aubigné, *Libre discours sur l'état présent des églises*, 1619, in-12, p. 8).

2. C. Malingre, *op. cit.*, p. 166; Cf. du même, *Deuxième tome de la rébellion*, 1623, p. 18. Sur le ton violent des catholiques contre les protestants à ce moment, voir : Auvray, *Satyres sérieux sur les affaires de ce temps*, 1622, in-12, p. 20; *le Revers du faux masque de la prosopopée des frères Frelots*, 1620, in-12; *la Défaite de plusieurs rebelles sortis en armes hors de la ville de La Rochelle*, Paris, 1622, in-12, p. 11; *la Prière du gascon ou lou diable soit des houguenaux* (*Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, t. 1, 1834, p. 167).

fut défoncé[1]. A Paris, lorsqu'arriva la nouvelle, en 1621, de la mort du duc de Mayenne, tué sous Montauban, ce fut une excitation générale. Quelques jours après devait avoir lieu un prêche solennel au temple de Charenton; la foule se porta sur le passage des réformés; les autorités mobilisèrent les forces disponibles, archers montés et sergents, afin de maintenir l'ordre; il y eut des bagarres, nombre de blessés, trois ou quatre tués; à la fin la foule se porta sur Charenton et brûla le temple où heureusement il n'y avait plus personne. Le lendemain, au faubourg Saint-Marcel, un protestant était massacré et sa maison pillée[2].

De tous côtés, alors, les catholiques se levèrent. Les gentilshommes, formant des compagnies, couraient aux huguenots, appelaient les bourgeois à leur aide et opposaient les violences aux violences : c'était la guerre civile[3].

Au milieu de ces passions déchainées, Louis XIII

1. Les auteurs contemporains sont pleins de détails sur ces incidents. Le roi fit faire une enquête à propos de l'affaire de Tours, *Lettre de Sa Majesté escrite à M. le premier président de Verdun touchant le désordre arrivé en la ville et faubourg de Tours*, Paris, 1621, in-12.

2. Pour l'affaire de Charenton, voir Priuli (dépêche du 28 septembre 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 41) qui, de ses fenêtres de la place Royale, apercevait les fumées du temple en feu; la lettre du marquis de Mirabel du 30 septembre (Arch. nat., K. 1478, n° 146); la *Lettre envoyée par M. le duc de Montbazon à M. le premier président du Parlement de Normandie sur le tumulte arrivé à Charenton*, Rouen, 1621, in-12. Sur le temple lui-même, consulter le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, t. III, p. 418, 540, t. IV, p. 66, 78, t. V, p. 162, t. XVIII, p. 65.

3. Lettres de M. de Noailles à Pontchartrain de septembre 1621, Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 40 r°, 42 r°. Les villes s'imposaient pour lever des gens de guerre (Bibl. nat., ms. fr. 18191, fol. 190 r°, 205 v°, 209 v°). Cf. Mila de Cabarieu, *Charges imposées aux habitants de Castillon pendant les guerres de religion sous Louis XIII*, dans : *Bullet. périodique de la Soc. ariégeoise des sciences*, 1894, p. 369.

gardait son sang-froid. Certes, il ne pouvait pas admettre, que son royaume fut en proie à l'anarchie, qu'on méprisât son autorité, qu'un pouvoir, rival du sien, érigeât un gouvernement en face de celui du souverain. « Au mépris de mes déclarations, disait-il, ceux de la religion prétendue réformée n'ont pas délaissé de tenir des assemblées en plusieurs endroits de mon royaume sous divers titres et prétextes, dans lesquelles ils ont fait des décrets comme d'autorité souveraine, publié des ordonnances pour tenir la campagne en armes, courir sus et prendre, comme par représailles, mes sujets; élu et nommé des chefs tant pour la campagne que pour la ville; et y ont pris, pour leur conduite, d'autres résolutions si pernicieuses qu'il s'en est ensuivi des licences, excès et désordres très grands, toutes contraires et préjudiciables à mon autorité et à l'obéissance qui m'est due[1] ». Cela, il ne pouvait pas le tolérer. Il prendrait donc les armes afin de châtier les rebelles et de les faire rentrer dans l'ordre. Mais, par ailleurs, il demeurait fermement décidé à laisser les réformés libres de croire et pratiquer la religion de leur choix. Solennellement, « il protestoit devant Dieu et devant les hommes n'être porté à cette résolution d'armes que pour punir la révolte de ses mauvais sujets et maintenir son autorité dans son royaume. »[2]. On invoquait l'Édit de Nantes : nul n'était plus décidé que lui à le respecter; et c'était précisément parce que les protestants le violaient qu'il marchait contre eux. L'article 82 de l'Édit interdisait les unions

1. *Déclaration du roi en faveur de ses sujets de la religion prétendue réformée*, Paris, 1621, in-12, p. 5.
2. Cf. C. Malingre, *Histoire de la rébellion*, Paris, 1622, in-8°, p. 137.

des églises entre elles, les levées d'hommes de guerre, les assemblées; Louis XIII avait maintes fois renouvelé la défense « à ses sujets de la religion prétendue réformée de s'assembler sans sa permission ». On n'en avait pas tenu compte : c'était cette désobéissance qu'il punissait par la force. Pour la liberté de conscience il n'y porterait aucune atteinte[1]. L'auteur anonyme de l'*Apologie en faveur du roi* résumait la question lorsqu'il écrivait : « Le roi ne fait pas la guerre contre les religionnaires de France, mais se porte à la conservation de son autorité royale, entretenant toujours les édits de pacification, et ne troublant en rien les religionnaires en l'exercice de leur religion et paisible possession de leurs biens[2] ».

Et, le comprenant bien, les protestants étaient loin d'être unanimes dans la révolte : une grande partie blâmaient la conduite de leurs coreligionnaires, se prononçaient ostensiblement pour le roi, s'enrôlaient dans les armées de Sa Majesté afin d'aider à la répression des soulèvements[3]. De ces réformés, loyaux sujets,

1. *Lettres patentes du roi portant très expresses inhibitions et défenses à tous ses sujets de la religion prétendue réformée de faire aucunes assemblées illicites* (21 mai 1618), Paris, 1618, in-8° : *Déclaration du roi par laquelle il défend à ses sujets de la religion prétendue réformée de s'assembler* (22 octobre 1620), Paris, 1620, in-8° : Voir sur cette question les développements de V. Cousin dans le *Journal des Savants*, 1861, p. 443.

2. *Apologie en faveur du roi*, Paris, 1622, in-8°, p. 127.

3. Voir entr'autres, *Les Antipodes pour et contre en l'assemblée tenue à Loudun* (1620, in-12, p. 30), dont l'auteur, protestant, se plaint vivement (p. 38) qu'on engage tous les religionnaires de France dans la guerre pour une affaire de deniers en Béarn; *Lettre d'un gentilhomme de la religion à un sien ami*, 1619, in-12; *Copie de la lettre d'un pasteur aux fidèles des églises réformées de Béarn*, 1618, in-12; La Milletière, *Discours des vraies raisons...*, p. 6, 17; etc. Voir ce que dit aussi Besly dans ses lettres (lettres de juillet 1621 à Dupuy, *Arch. hist. du Poitou*, 1880, p. 136). Les témoignages abondent : nous abrégeons.

Louis XIII en avait partout autour de lui, à la cour, dans les troupes. Il les traitait avec la même bonne grâce que les catholiques. « Vous ne sauriez distinguer par ses caresses, disait un témoin, ceux qui sont de diverses religions, mais comme une heure après que son père Henry le Grand avait gagné quelque victoire signalée, on voyait en sa cour les vaincus avec les vainqueurs, on voit semblablement près de son fils les catholiques et les huguenots traités avec égale faveur[1] ». Le jeune roi avait des huguenots jusque dans son intimité la plus proche. Il conservait des valets de chambre protestants; son médecin, le fidèle Héroard, si estimé, et qui ne le quittait jamais, appartenait à une famille de réformés, membres de consistoires, zélés religionnaires[2]. Grands seigneurs, gentilshommes, courtisans, gardes suisses ou gardes françaises, domestiques de tout ordre et de tous degrés, on ne comptait pas ceux de la religion qui entouraient le roi. Il était même tel protestant illustre que la cour entière s'accordait à suspecter que Louis XIII, mieux informé, appréciait et auquel il maintenait sa faveur : par exemple, le duc de Lesdiguières, invariablement fidèle au roi, type accompli de ce qu'on appelait alors « le huguenot d'État », mais, qui, en même temps, soucieux de défendre un peu ses

1. *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, in-4° p. 9; *Le Congé donné par le roi à ses serviteurs et domestiques de la religion prétendue réformée* (s. l.), 1622, in-8°, p. 4. Marillac écrivait à Richelieu le 29 avril 1622 (Arch. des Aff. étrang. France 775, fol 140 r°) : « Si tous les huguenots qui suivent le roi vouloient se retirer d'eux-mêmes ils feroient plaisir à la compagnie ».

2. Sur les attaches protestantes de la famille d'Héroard, voir *le Bullet. de la Soc de l'hist. du protestantisme français*, t. III, p. 227 ; t. IV p. 494, t. XII, p. 245.

coreligionnaires, prenant leur défense auprès des catholiques de la cour, se voyait qualifié de « faux frère » par les premiers et de « traître » par les seconds[1]. On tâchait de le rendre odieux au roi : Lesdiguières voulait quitter la cour, se retirer dans son Dauphiné; et c'était le roi qui, prévenu par un confident, le faisait rester : « Je ne suis pas en peine de ce que je lui ai commis, répétait-il, car je sais qu'il aime ma personne et mon État[2]! »

Louis XIII entendait non seulement laisser libre les huguenots de pratiquer leur religion, mais même défendre cette liberté. Il le disait publiquement. A ceux qui lui invoquaient la formule du sacre dans laquelle il avait promis « d'exterminer les hérétiques », il rappelait la déclaration rendue le lendemain de la cérémonie, le 20 juillet 1616, par laquelle il affirmait que les protestants n'étaient pas compris dans cette formule[3]. Il

1. Bentivoglio, *Lettres* 1680, in-12, p. 321. Sur l'importance de Lesdiguières à cette date voir les lettres que lui écrivent les plus grands seigneurs : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7797 fol. 2 et suiv. Il est un des sept grands chefs des protestants (Bentivoglio, *Relations*, Paris, 1642, in-4°, p. 308). Pour les instances qu'il fait auprès de ses coreligionnaires afin de les empêcher de s'engager dans la guerre, cf. ses lettres (Arch. des Aff. étrang., France 773, fol. 265 r°; 776, fol. 154 r°; *Lettre de M. le maréchal de Lesdiguières envoyée le 9e décembre 1620 aux rebelles du pays de Béarn*, Paris, 1620, in-12; *Lettre et dernier avis de M. le maréchal Dédiguières aux rebelles et partialistes de Mautauban, Languedoc...* Paris, 1622, in-12, et en général tout le tome II des *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, éd. J. Roman, Grenoble, 1881, in-4°). Pour la défense que prend Lesdiguières de ses coreligionnaires, cf. *Actes et correspondance*, t. II, p. 247; *Lettre et avis envoyé au roi par M. le maréchal de Lesdiguières*, 1619, in-12. Sur les attaques des protestants contre lui, voir Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 466.

2. L. Videl, *Hist. de la vie du connétable de Lesdiguières*, 1666, in-12, t. II, p. 198; Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 285. Lesdiguières aimait beaucoup Louis XIII (Déageant, *Mém.*, p. 286) qui le lui rendait (lettre du roi au connétable, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 160 r°).

3. *Mercure françois*, 1616, p. 134. Les catholiques traitaient Louis XIII

répétait que le premier document qu'il avait signé au moment de sa majorité avait été un acte solennel de confirmation de l'Édit de Nantes[1]. Vingt fois n'avait-il pas déclaré « qu'il ne fallait pas forcer les consciences accoutumées à une longue tolérance; que ce qui avait été bon il y avait soixante ans pour empêcher l'introduction de l'hérésie pendant que la liberté de conscience était encore inconnue, était dangereux maintenant, après qu'on l'avait si longtemps goutée »[2]? et il écrivait cette belle lettre au duc de Lesdiguières : « Je vous laisse en votre liberté, sachant que rien ne doit être plus libre que les consciences que Dieu sait mouvoir quand il lui plaît; c'est aussi à sa sainte Providence que je remets le secret de votre vocation et celle d'un chacun de mes sujets de la religion prétendue réformée: je ne souffrirai pas que nul d'entre eux soit oppressé ni violenté en sa foi. Il est bien vrai que si sous un voile de religion aucuns veulent entreprendre des choses illicites et contraires à mes édits, je saurai séparer la vérité du prétexte, punir ceux-ci et protéger ceux qui demeureront en leur devoir, à quoi je m'assure que vous ne contribuerez pas seulement de vos bons conseils, mais que vous emploierez votre sang et votre vie à l'exécution d'une justice tant nécessaire au repos de l'État »[3].

de « parjure, d'homme manquant à sa parole « (Bibl. nat., ms. ital. 1770, p. 235); les protestants continuèrent à lui reprocher son serment (*Prosopopée de l'assemblée de Loudun*, 1620, in-12, p. 14).

1. *Mercure françois*, 1614, p. 580. Il rassura encore les protestants le lendemain de la mort de Concini (*Réponse du roi aux lettres de M. du Plessis Mornay*, Rouen 1617, in-12, p. 4).

2. Dans les déclarations royales publiées au début des campagnes militaires, cf. E. Benoît, *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. II, p. 340.

3. Lettre du 19 janvier 1621, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 125 r°; publiée dans *Actes et correspondance*, t. II, p. 296. A M. de la Trémoille,

Et il faisait prêcher par son confesseur jésuite, le P. Arnoux, « que le roi doit sa protection à tous ses sujets et même à ceux qui sont d'autre créance que la sienne »; « que la seule voie agréable à Dieu pour extirper les hérésies étoit d'avoir de bons pasteurs et que jamais les remèdes violents n'avoient prospéré »[1]. M. de Panissaud expliquait au duc de la Force « que le roi n'en vouloit pas aux consciences; qu'il laissoit les réformés en la liberté de leur religion »[2]. « Quoique le roi soit, par la grâce de Dieu, l'un des plus catholiques souverains de la chrétienté et fils aîné de l'Église, écrivait un libelliste au service du prince, si est-ce qu'il fait paraître par ses édits que son intention n'est pas de forcer personne en sa conscience[3] ». Comme l'auteur du *Petit avis d'un ferme catholique loyal françois*, Louis XIII eut pensé qu'il n'y avait que deux partis à prendre à l'égard des hérétiques, où les détruire, où respecter leur liberté, et entre les deux son choix était fait.[4] « Le roi, répétait Lesdiguières bien informé par ses conversations avec le souverain, ne veut pas plus toucher à la conscience des protestants qu'à la prunelle de son œil! »[5]

devant Saint-Jean d'Angély, Louis XIII disait « qu'il ne vouloit forcer la conscience de personne qu'autant qu'il le pourroit faire par la vérité de la doctrine et par les bons exemples des ecclésiastiques ». (*Mercure françois*, 1621, p. 521).

1. *Lettre de Cléophon*, 1618, p. 10; E. Benoît, *op. cit.*, t. II, p. 351.
2. J. B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 153.
3. *Apologie en faveur du roi*, Paris, 1622, in-12, p. 23.
4. *Petit avis d'un ferme catholique, loyal françois*, Paris, 1622, in-12.
5. *Actes et correspondance*, t. II, p. 321-2. Voir aussi : Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 585; Agrippa d'Aubigné, *Libre discours sur l'état présent des églises réformées*, 1619, in-12, p. 78; le *Pèlerin huguenot*, 1622, in-12, p. 1. Dupiney dit à Louis XIII : (*Panégyrique présenté au roi*, p. 67). « Il y a bien de la peine à juger si vous êtes plus saint que libéral ».

Et c'est pourquoi, quelque animé qu'il fût contre les huguenots rebelles, ceux-ci vaincus ou se soumettant, Louis XIII ne portait pas la moindre restriction à leur liberté religieuse [1]. Il se disait même leur protecteur : « Ceux de nos sujets de la religion prétendue réformée, déclarait-il, qui sont et demeurent en leur devoir, ensemble, leurs familles et biens, nous avons pris et mis, prenons et mettons en notre protection et sauvegarde spéciale ». Couramment les protestants reconnaissaient que Louis XIII les « protégeait ». Ils avouaient que le roi leur était « favorable » [2].

Louis XIII allait jusqu'à assurer aux protestants le service matériel de leur culte, en subventionnant leurs pasteurs, leurs écoles, leurs académies. Le synode national protestant, qui s'assemblait tous les trois ans, se faisant envoyer de chaque province la liste des églises du royaume — il y en avait près de 800 : 116 dans le Bas-Languedoc, 96 dans le Haut-Languedoc, 94 dans le Dauphiné et la Provence, pour parler des provinces les

1. Il insistait n'en vouloir qu'aux rebelles et non aux religionnaires (mots du chancelier Sillery à un ambassadeur, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 310; de Puisieux à l'ambassadeur d'Angleterre, Arch. nat., L. 397, fol. 2 v°); Lesdiguières s'en portait caution (de Frauville, *le fidèle historien des affaires de France*, 1623, p. 297). Après la reddition de Saint-Jean d'Angély, « S. M. entend, comme elle a toujours fait, qu'ils (les protestants) jouissent de la liberté de conscience suivant les édits » (*Hist. journalière de tout ce qui s'est fait et passé en France depuis le départ du roi de Fontainebleau*, Rouen, 1621, p. 46).

2. *Déclaration du roi en faveur de ses sujets de la religion prétendue réformée qui sont et demeurent en leurs devoirs et obéissance*, Paris, 1621, in-8°; lettre de Louis XIII à M. de Cossé, du 10 juillet 1621, dans *Bullet. de la Soc. acad. de Brest*, 1884, p. 317. Sur le sentiment des protestants au sujet de la bonne volonté du roi, voir : *Manifeste de M. de Chastillon contre les articles et procédés faits contre lui*, 1622, in-12, p. 8 et 10; *Harangue des députés de la religion avec celle qui s'est faite par ceux de Montpellier au roi*, 1622, in-12, p. 3; *Lettre et avis envoyé au roi par M. le Maréchal de Lesdiguières*, 1619, p. 4.

mieux pourvues; et pour celles qui l'étaient le moins, 14 en Bretagne, 11 en Bourgogne, 2 dans le Forez, — transmettait ces listes au roi en indiquant : les pasteurs titulaires des paroisses, ceux qui étaient « proposés », les « surnuméraires »; puis le détail des écoles et des académies. Louis XIII donnait, de ses deniers, des pensions à tout le monde, « pour l'entretènement des ministres ». Le total de « ce budget du culte » s'élevait en 1624 à 225 000 livres[1]. Le roi ne contrôlait même pas la répartition de cet argent. Celui-ci était versé entre les mains du receveur général des églises réformées, à Paris, M. du Candal, et c'était le synode national qui en fixait la distribution. De 225 000 livres, ce budget, que Louis XIII appelait « ses crédits de pacification » montera jusqu'à 600 000 livres. Le roi consentait encore à payer l'entretien des gouverneurs et des garnisons des fameuses places de sûreté que les protestants avaient reçues lors de la promulgation de l'Édit de Nantes : il y en avait 78, dispersées sur toute la surface du royaume, occupées par des troupes dont le total s'élevait à 3 876 hommes; Louis XIII donnait pour la solde et l'entretien de ces soldats 320 168 livres par an[2].

1. Le traitement de chaque pasteur était appelé « portion »; en Normandie il y avait 54 portions : 44 pasteurs exerçant, 2 églises à pourvoir, 6 ministres proposés, 2 surnuméraires; plus 14 collèges qui recevaient 400 livres de subvention. Le Haut-Languedoc qui comptait 96 églises, recevait 108 portions. En tout pour les 750 à 800 églises du royaume, 938 portions.

2. Sur tous ces faits, voir un mémoire de vers 1621 : Bibl. Mazarine, ms. 2127, fol. 71 r°; surtout C. Malingre, *Hist. de la rébellion excitée en France par les rebelles de la religion prétendue réformée*, 1622, in-8°, p. 155, 162; du même *Troisième tome de l'histoire de notre temps*, 1624, p. 505 et suiv.: Bentivoglio, *Relations*, 1642, in-4°, p. 305. Le terme officiel de ce budget était « deniers ordonnés par S. M. à ses sujets de

Les catholiques étaient indignés : c'était soutenir l'hérésie, disaient-ils. Ils suppliaient le roi de cesser de fournir des subsides à ses adversaires; ils lui disaient : « Cette subvention n'est point de l'Édit (de Nantes); Sa Majesté la peut ôter sans l'ébrécher (l'Édit). Quelle raison y avait-il, que le roi payât aux huguenots, comme huguenots, leurs ministres et collèges, leur fournît des lieux de temples et de cimetières, leur permît des assemblées, des cercles, des députés, finalement leur donnât des villes, et qu'il n'octroyât nulle de ces choses aux catholiques comme catholiques? »[1] Des conseillers adressaient des mémoires au prince lui expliquant combien l'ordre adopté « était pernicieux ». Quelle insigne imprudence de donner au synode national une telle autorité sur les provinces en le laissant maître des cordons d'une bourse, c'est-à-dire maître « de récompenser ou de punir » ! Un simple ministre pouvait-il parler et agir librement pour le service du roi s'il était menacé de voir supprimer son traitement? Le synode subventionnant toute espèce de gens et d'entreprises, payant des écrivains qui attaquaient la religion catholique, le roi pouvait-il permettre qu'on fît un tel usage de ses deniers?

la religion prétendue réformée » (Arch. nat., E. 59A, fol. 576 r°); les protestants disaient « l'État ecclésiastique » et sollicitaient son augmentation (*Les Demandes des églises réformées du royaume*, 1618, p. 26). Il était interdit de poursuivre le trésorier, Isaac du Candal, pour le maniement de ces deniers (Arch. nat., E. 57, fol. 139 r°). M. du Candal était aidé d'un commis, M. Jean Pallot (Arch. nat. E. 58B, fol. 434 r°). Sur l'augmentation donnée par Louis XIII, cf. *Exhortation à l'assemblée de la Rochelle*, in-12, p. 3.

1 Bibl. Mazarine, ms. 2127, fol. 72 r°; *Petit avis d'un ferme catholique*, 1622, in-12, p. 7. Voir aussi : *Remontrance salutaire à Messieurs de la religion prétendue réformée*, 1618, p. 6, et *Avis d'importance présenté au roi touchant les affaires de son État*, 1621, p. 7. « Jamais argent ne fut plus mal employé! » dit l'auteur de ce dernier écrit.

Il fallait au moins que le prince fît distribuer ces crédits directement, « étant l'ordinaire des hommes de dépendre de qui les nourrit »[1] ! Louis XIII ne changea rien à ces résolutions.

Il défendit même la liberté de croyance des protestants contre les décisions dogmatiques de leurs propres synodes. Un synode ayant décrété que tous les religionnaires devaient prêter serment sur « un canon » porté par une assemblée de Dordrecht fixant un point de foi et contenant une condamnation de la doctrine arminienne, le roi fit défense d'imposer pareille contrainte. Il dit aux députés des protestants qu'il ne voulait pas se mêler de ces questions, qu'il « laissoit à ceux de la religion prétendue réformée le jugement de leurs doctrines, » mais qu'il n'entendait pas « qu'on ôtât à chacun la liberté de croire ce qu'il voudroit. » Un peu surpris, le sévère huguenot Élie Benoît ajoute : « on donnoit alors une grande étendue à la liberté de conscience[2] ! ».

1. Mémoire cité plus haut, Bibl. Mazarine, ms. 2127, fol. 71 r°, 123 v°. Voir une lettre de Maillard à Duplessis-Mornay sur l'utilité, pour les protestants, de ces subsides royaux (E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, p. 7). Les catholiques s'élevaient surtout contre les soldes des garnisons protestantes (*La Cabale des ministres huguenots intendans, par un bourguignon converti*, Paris, 1618, in-12, p. 28). Impatientés des critiques, les réformés obtinrent du roi, en 1619, la nomination d'une commission pour vérifier les comptes de Pallot (Arch. nat., E. 61[A], fol. 405 r°). Pallot fournit les justifications nécessaires (Bibl. nat., ms. fr. 18202, fol. 327, r°). Rome chargeait le nonce de réclamer contre les faveurs accordées par le roi aux hérétiques : dép. de Corsini du 10 août 1621 (Arch. nat., L. 397, fol. 427).

2. E. Benoît, *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. II, p. 422. Les protestants présentèrent alors le canon comme émanant d'un synode d'Alais (*Canon des Eglises réformées de France conclu et arrêté au synode national tenu à Alès ès Cévennes le 6 d'octobre 1620, avec le serment d'approbation*, 1621, in-8°). Cf. *Considérations sur le canon et serment des églises réformées*, 1622, in-8°. Il s'agissait de la querelle théologique entre Arminius et Gomar (Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 296). Les protestants tâchaient d'expliquer leurs doctrines à Louis XIII (*Le Protestant françois contre les*

Or cette conduite libérale de Louis XIII à l'égard des religionnaires n'a pas été seulement chez lui une attitude politique conseillée peut-être par des ministres prudents, elle a été délibérément voulue par lui. De 1617 à 1624 Louis XIII a été soumis, dans son conseil, à des influences nombreuses, diverses. Il s'est trouvé pris entre des secrétaires d'État de l'ancienne école, circonspects, prudents, et tels, comme le prince de Condé, qui eussent souhaité une politique violente contre les huguenots. Entre les deux partis, le jeune roi a gardé ses idées.

Les suivait-il sans scrupule? Plus d'une fois ses sentiments religieux ne lui reprochaient-ils pas sa bienveillance excessive à l'égard des hérétiques? Dans le secret de leurs conseils les confesseurs appelant discrètement son attention sur ses devoirs de fils aîné de l'Église ne parvenaient-ils pas, tout de même, à troubler cette âme, jeune encore et que le peu d'expérience, l'humilité native rendaient défiante[1]? Il y a des raisons de le croire. Il en est une surtout : c'est que mis en présence d'intérêts essentiels, contradictoires, dans l'impossibilité où il se trouvait de sacrifier les uns aux autres, Louis XIII a eu l'idée inattendue de les concilier, mais secrètement, par une entreprise difficile, au cours de laquelle il fut amené à user de moyens bizarres que justifiait pour lui la fin « tendante au bien ». Respecter la liberté de conscience des protestants, empêcher les rebellions dans le royaume et

faux titres qui sont imposés aux protestants de France par les ennemis de la vérité de leur religion, Paris, 1617, in-12); mais Louis XIII refusait d'entrer dans leurs discussions religieuses (de Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 75).

1. Dans ses lettres, le nonce écrit qu'il insiste auprès des confesseurs pour que ceux-ci remplissent sur ce point leurs devoirs auprès du roi.

maintenir l'ordre public en assurant la fidélité de chacun au service du roi, cependant, faire œuvre agréable de Dieu, et acquérir des mérites célestes, étaient les termes du problème à résoudre. Il crut trouver la solution en sollicitant les réformés à se convertir, moyennant des témoignages immédiats de sa satisfaction, c'est-à-dire en les achetant. Il réussit, au moins pour un temps. Cette entreprise est demeurée inconnue aux contemporains. Les ministres n'en ont rien su. Aucun écrivain du moment n'y fait allusion : ce fut « le secret du roi! »

Le personnage auquel Louis XIII confia le soin de s'occuper de l'affaire se trouva être un de ses quatre secrétaires intimes — dits secrétaires du cabinet — Louis Tronson[1]. Les correspondants durent s'adresser à celui-ci, n'accepter d'indications que de lui; Tronson transmettait les volontés du roi; on lui envoyait les mémoires; la principale recommandation était faite à tous de garder le secret : « tiendra ledit X cette négociation la plus secrète qui se pourra, sans que les uns sachent les traités des autres qu'autant qu'ils y pourroient aider, ni qu'il en soit rien divulgué dans les pro-

1. Tronson a gardé tous les papiers de cette affaire : il a laissé le dossier à son fils qui fut supérieur de Saint-Sulpice; des archives du séminaire de Saint-Sulpice le dossier est passé à la Bibliothèque Mazarine; c'est le ms. 2127 dont nous allons nous servir pour ce qui va suivre; nous le désignerons de la forme abrégée « Maz. 2127 ». Il porte pour titre : « Divers états, mémoires, instructions, avis et procédures touchant la ruine du parti huguenot ès provinces de Dauphiné, Languedoc, Cévennes, Vivarais, Haute-Guyenne et pays de Rouergue, envoyés par diverses personnes à M. Tronson... suivant l'ordre et commandement qui en avoit été donné par Sa Majesté. » Il a été écrit sur ce dossier une brève note par M. J. Roman dans le *Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1890, p. 367-72.

vinces[1] ». M. Tronson recevait les émissaires au Louvre, rédigeait ses instructions sur les avis de Louis XIII : « Le roi m'a commandé, écrivait-il, de signer la présente instruction et la bailler au dit sieur V., aujourd'hui, 9e septembre, Sa Majesté étant à Saint Germain-en-Laye[2]. » C'était Tronson qui désignait ceux dont il jugeait utile d'employer les services : « J'attends de votre volonté, monsieur, lui écrivait, avec les circonlocutions nécessaires, un correspondant nouvellement désigné dans le Rouergue, M. Desbros, à me donner ordre plus particulier pour la grande affaire dont il fut parlé la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir quand vous m'avez jugé digne de la communication des intelligences. Ne doutez nullement de ma discrétion et fidélité et pour l'exécution, si elle est faisable, j'y mourrai ou je la ferai[3] ! »

Après avoir pris connaissance des mémoires et dépêches que lui envoyaient ses correspondants, Tronson les classait, les résumait par écrit afin d'en mettre l'essentiel sous les yeux de Louis XIII, puis sollicitait l'avis du prince : « savoir ce que j'aurai à répondre[4] ». Le roi lisait les notes et, en marge, donnait son opinion : « accordé », « approuvé » : ou bien : « y

1. Instructions à Visconti, Maz. 2127, fol. 20 r°.
2. *Ibid.* « Avis qu'il importe de faire voir à M. Tronson et non à autre » (fol. 125 r°). « État de la dépense que j'ai faite pour le service du roi suivant l'ordre qu'il lui a plu de me faire donner par M. Tronson » (fol. 168 r°). « Pour servir de mémoire à M. Tronson » (fol. 40 r°). « Pour venir à la fin du dessein qui a été proposé à M. Tronson » (fol. 23 r°, mémoire de M. de Sicotières).
3. On se servait de M. Tronson pour se faire, le cas échéant, présenter aux ministres. Le président Faure lui demandait de lui ménager l'accès de M. de Pontchartrain (fol. 50 v°).
4. Fol. 24 r°, 163 r°, 164 v°.

sera avisé » ; tantôt : « il se rencontre de la difficulté » ; quelqu'un demandant une pension de 3 000 livres : « 2 000, s'il s'en veut contenter », répondait le prince ; à un autre qui sollicitait l'abolition — l'amnistie — de quelque délit perpétré par lui et dont il n'avait pas encore été puni : « l'abolition sera accordée après avoir vu le cas[1]. »

Tronson indiquait avec soin aux intermédiaires les sentiments qui faisaient agir le roi : zèle religieux, raisons politiques, puis souci de n'employer que des procédés conciliants afin de ménager la liberté de conscience des réformés : « Sa Majesté désire de tout son pouvoir aider à la conversion de ses sujets dévoyés du chemin de la vraie Église catholique, apostolique et romaine, les inciter, par des bienfaits et témoignages de sa bienveillance, de s'unir plus étroitement à son service en s'unissant à une même foi et croyance[2]. »

Sur les moyens mêmes à employer pour convertir les protestants, Louis XIII avait demandé leurs avis aux agents, insistant bien qu'il ne pouvait être question que « de voies douces et insensibles ». Les agents s'étaient montrés à peu près unanimes : il fallait ramener les petits par des prédications, des missions, l'enseignement ; les grands par des promesses : « Pour retirer du schisme les grands et les petits, mandait M. Boucaut, il y a les ouvertures suivantes : les unes qui regarderont à

1. Fol. 10 et suiv. Lorsque les réponses tardaient, les correspondants « supplioient qu'il leur fut donné résolution sur les négociations qu'ils avoient commencées » (fol. 24 v°).

2. Instructions à Visconti, de 1624, Ibid., fol. 18 r°. Bentivoglio signale dans une de ses lettres le goût qu'avait Louis XIII à voir se convertir des huguenots (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 133).

leurs honneurs et biens temporels, les autres la cognoissance de la vraie religion et moyen de les instruire. » Pour le populaire : rétablir le culte catholique partout, même là où l'hérésie était « la plus numéreuse » ; placer dans les églises des ecclésiastiques vertueux, « doctes, bien disans, prudents, de bonne vie et douce conversation » : fonder des collèges ; surtout surveiller ce que prêcheraient les curés ; leur recommander d'appuyer sur l'antiquité de l'Église romaine, la succession des évêques, des conciles, articles au sujet desquels on avait des aveux des hérétiques ; « faire voir le bel ordre de la hiérarchie catholique en conformité » avec ce qu'elle était aux quatre ou cinq premiers siècles « plus proches de l'ascension de Jésus-Christ » ; « expliquer en langue vulgaire et intelligible le service divin et les cérémonies d'icelui » ; insister sur les points communs aux deux religions, *Credo*, *Pater*, Sainte-Écriture, commandements de Dieu ; éviter les sujets difficiles tels que la question du pape ; enfin répandre quelques bons livres anciens et modernes ; par là on arriverait « à adoucir cette grande contrariété et aversion de l'Église romaine [1] ». Un autre correspondant insistait sur les prédicateurs : qu'il y en eût en permanence dans les principales villes, d'ambulants « durant toute l'année », allant de côtés et d'autres « faire résoudre ceux qui avoient de bons sentiments et qui étoient déjà ébranlés [2] ».

1. Maz. 2127, fol. 94 r°, 95 r° et v°. « Que les prédicateurs prêchent et enseignent la doctrine sacrée avec discrétion et modestie, se tenant sur la positive et confirmative, sans plus, sans réveiller les esprits des différends de la religion qui ne servent de rien à l'édification du salut. » (*Ouverture de l'Assemblée générale de ceux de la religion prétendue réformée*, Paris, 1619, in-12, p. 13).

2. Maz. 2127, fol. 3 v°.

Louis XIII recommanda aux agents qui solliciteraient des prédicateurs, de « n'employer que personnes de douce conversation, éloignées de toute violente procédure[1] »; il faisait dire à un de ces prédicateurs, le P. Véron : « Veut et entend Sa Majesté que le Père ait à se comporter tant ès conversations particulières qu'actions publiques, avec toute la douceur et modestie bienséante à un homme de sa profession; il évitera toutes disputes superflues et tumultueuses qui ne servent qu'à aigrir les esprits et endurcir les cœurs; il s'efforcera de réduire par bonnes raisons, doctrine, mœurs et bon exemple ». Il était inutile de dire qu'on venait de la part du roi, il suffisait de déclarer « que le seul zèle avait fait entreprendre ce voyage par une vraie et ardente charité[2]. »

Les principes posés, Louis XIII chercha à préparer le terrain. Une chaire avait été créée en Sorbonne afin de faire discuter « les matières controversées par ceux de la religion prétendue réformée », chaire à laquelle avait été nommé le docteur en théologie Nicolas Isam-

1. Instructions à Visconti, *Ibid.*, fol. 20 r°.

2. Instructions au P. Véron, *Ibid.*, fol. 22 r°. Le P. Véron recevait 1 200 livres pour faire son voyage dans le Midi (fol. 12 v°). Les prédicateurs prièrent Louis XIII d'appeler l'attention des évêques sur la nécessité de visiter plus soigneusement leurs diocèses, de contraindre les bénéficiers à résider, « d'expulser les faux prêtres ignorants. » Louis XIII se contenta de fonder quelques couvents de Capucins à Gap, Alais, le Vigan, de Jésuites à Mairueis (*Ibid.*, fol. 10 v°, 65 r°). Des lettres patentes furent données au P. Irénée, capucin « pour l'établissement d'un séminaire de son ordre aux Cévennes » (fol. 25 v°). Sur l'établissement des capucins à Gap, voir *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, t. II, p. 5-56; à Crest, J. Chevalier, *Essai historique sur l'église et la ville de Die*, Valence, 1909, t. III, p. 349; sur celui des jésuites à Grenoble, Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 586; à Die, J. Chevalier, *op. cit.*, p. 350.

bert[1]. Le roi essaya de frapper les esprits par des conversions retentissantes.

Il chercha à convertir le vieux Sully. Il lui écrivait : « Mon cousin, le désir que j'ai de vous voir uni à la vraie créance aussi parfaitement que je vous tiens affectionné à mon service, me fait employer les moyens qui peuvent y apporter de l'avancement; à cette fin vous aurez encore près de vous le P. Athanase lequel vous trouvant, comme je l'espère, en la même disposition qu'il vous a laissé, achèvera ce que, par l'assistance divine, il a commencé pour votre conversion. Ne soumettez point au temps, je vous prie, ce qui dépend d'un moment de la grâce, mais donnez à Dieu et à votre roi ce qu'ils demandent de vous pour rendre vos œuvres et vos services plus dignes de récompense. Ce sera le repos de votre esprit et affirmer la confiance que je veux avoir en vous, de laquelle vous recevrez des témoignages aussi favorables que de ma protection en toutes les choses que je vous ai promises par mes précédentes lettres[2]. » Le bruit courut même un instant de l'abjuration de l'ancien ministre, mais Sully ne céda pas[3]. A défaut

1. En 1617, aux appointements de 900 livres (Arch. nat., E. 55[A], fol. 199 r°). Nous avons le texte des lettres patentes portant création de la chaire (Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. 961, fol. 81). Le docteur Isambert est nommé syndic de la faculté de théologie de la Sorbonne en avril 1617 (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 197).

2. La lettre est datée de Fontainebleau, 9 avril 1623, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 168 v°.

3. Lettre du maréchal de la Force à sa femme du 23 janvier 1623, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. III, p. 271. « On tient que Monsieur et Madame de Sully se sont faits catholiques... ». Cf. dépêche de l'envoyé florentin du 10 mai 1624, dans Zeller, *Richelieu et les Ministres*, p. 319. Le bruit coïncida avec celui de la rentrée de l'ancien ministre aux affaires. Depuis longtemps Sully cherchait à revenir au gouvernement (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 8, 26, 66, 286). On ne voulut pas de lui à cause de sa religion et de son caractère difficile (Bentivoglio, *op. et loc. cit.*).

du père, ce fut le fils qui se convertit, le marquis de Rosny. Louis XIII dut annoncer la nouvelle au duc afin d'amortir « le coup » : « Mon cousin, disait le roi, j'envoie Ferrier pour vous faire savoir la résolution qu'à prise mon cousin, le marquis de Rosny, votre fils, de professer dorénavant la foi catholique romaine. Ses intentions étant bonnes, il ne sera point éloigné de vos bonnes grâces; je vous prie de l'aimer toujours également[1] ». Une autre conversion, en 1622, eut un retentissement considérable : celle du duc de Lesdiguières qui gagna à l'affaire l'épée de connétable[2]. D'autres eurent lieu çà et là, par groupes, en nombre variable, et plus ou moins sincères : on eut soin de les faire connaître dans des libelles imprimés. Plus de quatre mille témoins assistèrent à *la Conversion publique de quatre personnes de qualité faite en l'église Saint-André-des-Arts* à Paris[3]; à Nérac, « par le moyen des doctes enseignements du R. P. Jacques Martineau, de la compagnie de Jésus, » deux ministres et vingt-deux protestants abjurèrent[4]; à Pons, en Saintonge, on compta 58 huguenots

1. Lettre de Louis XIII à Sully, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 109 r°.
2. Nous ne pouvons que l'indiquer. Voir : le récit de Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 230 et suiv.; une lettre de Puisieux du 24 juillet 1622 (Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 239 r°); *la Conversion de Monseigneur le duc d'Esdiguières à la religion catholique*, Paris, 1622, in-8°; *Récit véritable de toutes les cérémonies observées dans la ville de Grenoble à la protestation de foi de Monseigneur le duc de Lesdiguières*, Paris, 1622, in-8°. D'Alincourt remit à Lesdiguières le cordon du Saint-Esprit de la part du roi (Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 281; dép. de Pesaro du 29 juillet 1622).
3. *En présence de plus de quatre mille assistants, le dimanche 17 novembre*, Paris, 1619, in-8°.
4. Le 22 mars 1620, *Miracle nouvellement arrivé à la conversion de deux ministres et de vingt-deux personnes de qualité*, Paris, 1620, in-8°; Métayer, *Conversions signalées, survenues depuis peu de jours par l'entremise des Pères capucins de la mission du Poitou, d'un des plus anciens ministres et autres notables personnes de la religion prétendue réformée*, Paris, 1620, in-8°.

vertis en un jour[1]; à Foix, il y en eut 122, et le ministre prit « une fuite honteuse[2]! », à Saint-Jean-d'Angély, 8 000, ramenés par les « pères capucins de la mission[3] »; sans parler des conversions journalières de « seigneurs, chefs et soldats » qu'aux armées des religieux zélés, suivant les troupes du roi, catéchisaient[4].

Ne pouvant pas songer à convertir tous les hérétiques de son royaume, Louis XIII décida, au lieu de disperser ses efforts, de les concentrer sur le point qui, politiquement, était un des plus dangereux et où, religieusement, les habitants passaient pour être particulièrement attachés à la Réforme : les pays de Bas-Languedoc, Cévennes, Vivarais, Dauphiné. C'étaient là, lui écrivait-on, « les lieux les plus peuplés et remplis d'églises et ministres de la religion prétendue réformée »; c'était là, en tout cas, que les difficultés étaient les plus ardues et les représentants du roi les plus impuissants[5]. On avait envoyé à Louis XIII des mémoires lui donnant des détails sur la situation du pays, les villes, les châteaux, les bourgs, le nombre des feux, l'état des routes, les

1. *Récit véritable des processions générales faites en la ville de Pons en Saintonge au mois d'août dernier*, Paris, 1623, in-8°.

2. Le P. Villate, *L'Heureuse conversion de tous les prétendus religionnaires de la ville de Foix*, Bordeaux, 1622, in-8°.

3. *Le Nouveau rétablissement de la ville de Saint-Jean-d'Angély, avec la conversion de plus de huit mille personnes*, Paris, 1623, in-8°.

4. Le P. Texier, *Récit des miraculeux effets qui sont arrivés en l'armée du roi, en présence de S. M., avec la conversion de plusieurs seigneurs, chefs et soldats*, Paris, 1621, in-8°. Voir aussi : *Rev. hist. du Tarn*, 1878, p. 15.

5. Maz. 2127, fol. 97 v°. En août 1621, dans une lettre au roi, le marquis de Saint-Chamond exposait la situation difficile de ces pays (Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 21). Sur l'importance du Vivarais dans les guerres religieuses, voir C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. 1, p. 190; la dépêche de Pesaro du 7 nov. 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1779, p. 10. Les meilleurs soldats huguenots étaient ceux fournis par les Cévennes (Bentivoglio, *Relations*, Paris, 1642, in-4°, p. 307).

positions stratégiques; lui expliquant comment on pouvait isoler les centres protestants, faire le blocus du pays, intercepter les vivres; quel nombre d'hommes les huguenots étaient en mesure de mettre sur pied. Ces mémoires étaient peu satisfaisants[1] : la liste des gentilshommes réformés, très longue, en regard de celle des catholiques, fort courte, donnait à penser; et ces gentilshommes tenaient cols, vallées, sommets; par eux les populations vivant sur leurs terres demeuraient attachées à l'hérésie; parents, amis, ceux qui les aimaient ou les craignaient suivaient leur exemple : si on parvenait à les convertir, la contrée entière suivrait et, « ne restant homme de marque de religion dans la province, le Vivarais et les Cévennes seroient en sûreté[2] ». Un de ces gentilshommes, cherchant à se faire payer cher son abjuration, affirmait être prêt à « assurer les Cévennes » à lui tout seul[3].

Le territoire étant ainsi circonscrit, il fallait trouver un agent particulièrement actif et adroit qui put se charger de recruter les autres : on le rencontra dans la personne de M. Jean-François Visconti.

D'origine italienne, successivement dominicain, soldat, protestant, ministre, professeur, Visconti était un huguenot subtil[4], aiguisé, de caractère emporté et querelleur, qui, ayant été admis dans l'Académie protestante de Die,

1. Mémoires envoyés au roi et à Tronson par M. de Berjac et un auteur qui signe D. A. C. (Maz. 2127, fol. 5 r° et 63 r°). Cf. : E. Arnauld, *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay*, Paris, 1888, 2 vol., in-8°; Brun-Durand, *le Président Charles Ducros et la société protestante en Dauphiné au commencement du XVII*^e^ *siècle*, Valence, 1906, in-8°.

2. Maz. 2127, fol 85 r° et aussi, 39 r°, 66 v°.

3. C'est M. de Sicotières, *Ibid.*, fol. 23 r°.

4. « Philosophe subtil », dit Videl, *Vie de Lesdiguières*, 1666, in-12, t. II, p. 145.

en 1607, en qualité de professeur de philosophie, avait indisposé ses collègues par ses façons agressives, les avait attaqués dans des libelles diffamatoires, discutant leur enseignement, et s'était aventuré sur « des programmes ainsi que certains problèmes fort scandaleux » en traitant publiquement ses contradicteurs « d'ânes bâtés ». Le synode d'Embrun l'avait censuré; celui de Die, en 1613, l'avait menacé de révocation : il n'avait pas tenu compte de ces avertissements. Le synode de Gap lui avait reproché de « jouer aux cartes chez lui » ; sa femme et sa fille étant catholiques, au fond, et indifférentes, dans la forme, le même synode l'avait exhorté « à ce qu'il fit son devoir à ranger sa femme et sa bonne et sage demoiselle aux fins qu'elles fréquentassent les saintes prédications et conversassent chrétiennement avec édification : » Visconti n'en avait rien fait. En 1620, il demandait un congé de huit jours pour se rendre à Grenoble : il y restait plusieurs mois; après quoi il sollicitait du Sénat académique une augmentation de traitement qui lui était refusée : il réclamait; le Sénat excédé le révoquait le 4 janvier 1621. Alors il se retirait à Grenoble. Mais son attitude y était si étrange que le consistoire de la ville le suspendait « des sacrements » et que le synode de Pont-en-Royans de 1622 le menaçait d'excommunication.[1] Ce qu'on ne savait pas, c'est qu'il

1. Nous résumons sur ce personnage les notices que lui ont consacré : E. Arnaud, *Histoire de l'académie protestante de Die en Dauphiné au XVIIe siècle*, Paris, 1872, in-8°, p. 38 et suiv.; M. Nicolas, *l'Académie de Die et quelques-uns des professeurs qui y ont enseigné*, dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1857, p. 179 et 299; Long, *la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, 1856, in-8°, p. 307. Voir aussi : *Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, t. III, p. 514 et suiv., t. V. p. 183, 305. On trouvera la liste des œuvres imprimées de Visconti dans

était catholique romain depuis 1620 et, depuis plus longtemps encore, agent secret de M. Tronson.

A l'époque où il était soldat, ayant été emprisonné par la duchesse de Savoie dans une place du Piémont, et Lesdiguières, au cours d'une de ses campagnes, l'ayant délivré, il s'était attaché à son sauveur. Celui-ci, qui ne visait qu'à conserver le calme dans sa province, lui avait recommandé d'employer ses bons offices à prêcher à ses coreligionnaires protestants la patience. « Depuis l'année 1613, jusqu'à l'année 1620, écrivait Visconti à Louis XIII, j'ai toujours combattu contre les factions sous la protection de M. le connétable dedans toutes les assemblées huguenotes où j'ai été député. [1] » De ce rôle d'agent de modération à celui d'informateur, il n'y avait qu'un pas; Visconti l'avait franchi ; de celui d'informateur à celui de convertisseur, il y avait moins encore, du moment que le roi le désirait et qu'il était question d'une pension : M. Visconti ne s'était pas fait prier. Ses convictions étaient légères et ses intérêts, compliqués de la satisfaction vaniteuse de jouer le rôle d'un personnage mystérieux en relation avec le roi, beaucoup plus sérieux. On lui promit 1 000 livres du clergé. Louis XIII n'ayant pas beaucoup d'argent, ou plutôt assez économe, avait obtenu du clergé de France qu'il payât des pensions aux ministres protestants qui se convertissaient. Sûr de son pain, Visconti abjura. Il nous dit lui-même, dans sa lettre à Louis XIII,

E. Arnaud, *Bibliographie huguenote du Dauphiné*, Grenoble, 1894, in-8°, p. 92. Les contemporains appellent Visconti « M. Visconte, Vicomte ou le Viconte ».

1. Lettre de Visconti à Louis XIII du 27 juin 1625, Maz., 2127, fol. 151 v°.

que ce fut en 1620 qu'il se convertit à la foi catholique. On s'explique qu'à dater de cette époque il en ait agi si légèrement avec ses anciens coreligionnaires. Il n'avait pas divulgué sa conversion : plus tard, réclamant des gratifications, il déclarera au roi que c'est son abjuration qui l'a fait révoquer de ses fonctions de professeur à Die, ce qui était inexact[1].

Il se donna tout entier à l'œuvre entreprise par Louis XIII. Il vint à Paris; le roi le reçut dans son cabinet[2]. Il affirma ses espérances avec une exubérance méridionale : « Je m'assure, disait-il, que, faisant un voyage aux dits pays, j'apporterai un rôle de plus de cinq cents personnes converties avec attestations du clergé et du magistrat!... Il est certain, insistait-il, que je rangerai à l'obéissance de l'Église et du roi une caterve innombrable de huguenots et laisserai le parti si faible qu'il n'aura de quoi lever la tête, ce, à fort petits frais, au prix de ce que les autres font, ou à l'égard d'une guerre civile ». Et se doutant que Louis XIII devait sourire : « Je supplie très humblement le roi de croire que je ne crois point légèrement, que je parle avec fondement et qu'on verra par la suite le mérite de ce que j'ai proposé[3]. »

En même temps que ces exagérations, ce qui était

1. Maz. 2127, fol. 105 r°. Il fut mêlé à la conversion de Lesdiguières. D'après Videl (*Hist. de Lesdiguières*, 1666, in-12, t. II, p. 145), Lesdiguières aurait demandé à Déageant, qui cherchait à le convertir, de discuter devant lui avec un ministre protestant. Déageant aurait amené Visconti « que Lesdiguières aimoit beaucoup parce qu'il avoit pris autrefois sa défense contre les censures des synodes ». La victoire de Déageant avait été facile. Lesdiguières ne connaissait donc pas la conversion secrète de Visconti.

2. Maz., 2127, fol. 36 r°.

3. *Ibid.*, fol. 39 v°, 153 r°.

pénible chez Visconti étaient ses demandes d'argent; elles étaient perpétuelles : il mendiait : « Souvenez-vous s'il vous plaît et de moi et de mes enfants; vous savez comme j'ai servi et voyez comme je continue ! » Il disait à M. Tronson : « Vous êtes très humblement supplié, Monsieur, au nom de Jésus, de vouloir me procurer, par effet du roi, quelque secours![1] » Il est vrai qu'on le payait mal; il avait nombre de frais de voyage; il faisait des avances et sa pension du clergé était irrégulièrement comptée. En marge d'une de ses réclamations Louis XIII finira par écrire : « Lui sera baillé comptant la somme de 2 000 livres pour les voyages et sera bon de lui donner quelque brevet de 1 500 ou 2 000 livres de pension tant pour récompense des services qu'il a faits que pour lui donner moyen de les continuer. » Visconti s'avisa alors de solliciter des lettres de noblesse! Le roi le nomma gentilhomme de sa Chambre![2]

En réalité il rendit de grands services. Ne comptant ni ses pas ni ses démarches, il sut procurer les autres intermédiaires : « Il faudrait avoir quelques personnages, disait-il, en toutes les villes d'importance et de passage qui prissent soin de savoir tout. » Il en trouva et de titrés, bien apparentés : « J'ai en Vivarais le sieur de Ravignan, neveu du sieur de la Tour de Poissac, aux Cévennes le sieur Filioli, parent du sieur de Montbourget, en Provence le sieur de Pontis l'aîné, » — frère de l'auteur des *Mémoires*. — Visconti fournit à M. Tronson presque tous ses correspondants[3].

1. Maz. 2127, fol. 102 r°, 7 v°.
2. *Ibid.*, fol. 12 r°, 151 v°, 176 r°.
3. *Ibid.*, fol. 3 v°, 152 v°. L'un deux s'offrant à Visconti se disait « apparenté aux principales maisons de la province. » (fol. 43 v°.)

C'étaient des magistrats, présidents de tribunaux, M. Faure, M. Boucaut, le premier président du parlement de Dauphiné, M. Frère ; des nobles, MM. de Saint-Dizier, de Camprieu, de Berjac, de Marcillac ; des religieux, le prieur de Paix ; des marchands ou simples bourgeois, MM. Porthmann, Desbros, Arnaud. Stimulés par Visconti, ils étaient pleins de zèle : « Tout pour le service de Dieu et du roi ! » s'écriait l'un d'eux, en terminant un de ses mémoires[1]. A les entendre, ils étaient capables de convertir des provinces entières : « le sieur de Fresque offrait d'attirer à lui seul douze gentilshommes de ses voisins et deux cents familles ![2] »

Le plus éminent par le rang, en dehors du premier président de Grenoble, a été M. de Valençay, un conseiller du roi, chevalier de ses ordres, maréchal de camp, commandant les troupes royales en Languedoc. M. de Valençay était sympathique aux catholiques et aux protestants, lesquels vantaient sa libéralité, sa modération et sa fermeté. Il était le beau-frère du secrétaire d'État, M. de Puisieux, qui le soutenait, et bien vu de Louis XIII[3]. Lui aussi avait grande confiance dans ses moyens : il rédigeait des mémoires sur la situation du pays ; il offrait à connaître tous les secrets des réformés : « Si l'on me veut donner un fonds extraordinaire, disait-il, pour savoir tout ce qui se passe parmi les

1. Le prieur de Paix en Dauphiné, *Ibid.*, fol. 8 r°.
2. *Ibid.*, fol. 11 v°.
3. Narration d'Anne Rulman, citée par Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France*, p. 48 et 91 ; Maz. 2127, fol. 100 et 107 ; Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I. p. 285 ; lettre de Louis XIII à M. de Valençay du 30 novembre 1624, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 189 r°.

huguenots, je le puis faire, depuis Montauban jusqu'à Lyon, dans toutes les villes, [c'est-à-dire] savoir tout ce qui se passe aux consistoires, colloques, synodes; mais je n'ai quasi possible de le faire à moins de dix ou douze mille francs par an ! [1] »

De l'argent! C'était le sujet sur lequel ils revenaient tous! Il leur en fallait beaucoup, toujours : frais de voyage, avances, justes gratifications : il n'était prétexte qu'ils n'invoquassent. Transmettant les plans d'action de quelqu'un de ses correspondants, Visconti ne manquait pas d'ajouter : « Pour avoir moyen de travailler au présent dessein et faire les voyages nécessaires, sera bon lui accorder quelque somme de deniers » [2]. Tel venait en Cour et déclarait qu'il ne s'en irait pas si on ne le réglait. Un autre, qui ne disait point son nom et voulait qu'on l'appelât « l'homme », avait un procédé pour convertir tout le midi de la France sans « engager les finances du roi »; il n'y aurait pas lieu d'employer de violence; « ceux de la religion prétendue ne le sachant empêcher ni s'en garder; les moyens étoient très justes et ne choqueraient aucunement; personne ne pourrait se plaindre avec raison; ils opèreraient puissamment et sans que, au commencement, les réformés s'en aperçussent seulement! » Quel était donc ce système? « On n'en sauroit bien comprendre les particularités, ajoutait l'auteur, que par la bouche même de

1. Maz. 2127, fol. 113 r° et suiv., 122 v°. Pontis raconte dans ses *Mémoires* (éd. Michaud, p. 501), comment il fut chargé par M. de Valençay d'aller dans « les petits bourgs et villages situés dans les montagnes (des Cévennes) et habités par les huguenots, afin de se pouvoir assurer s'ils ne pensoient point à de nouveaux troubles. »

2. Maz. 2127, fol. 12 r°.

« l'homme », lequel ne pouvait faire le voyage à ses dépens : il lui fallait avancer 900 livres ![1] »

En somme on allait acheter les consciences! Si Louis XIII eut eu des scrupules, un de ses agents, un religieux, le prieur de Paix, en Dauphiné, l'eut rassuré par de pieuses raisons : « La réduction au service de Dieu et du roi, disait-il à M. Tronson, des personnes dont il s'agit est très importante. Comme la divine Majesté se sert de divers moyens à convertir ses créatures, de même, s'il vous plaît, représentez à la Majesté de notre roi que son bon plaisir soit de s'aider de ceux que le ciel lui a remis entre les mains pour réduire ses sujets. Et bien qu'il semble que la conversion ne devroit regarder que le ciel et n'avoir d'autre objet que le salut, néanmoins la Providence divine ne défend nullement de procurer ensemblement d'être mis à couvert en ce misérable siècle contre les ennemis de la religion et de l'État; et, en toute occurence. l'un n'est point contraire à l'autre, pourvu que le principal but soit de servir Dieu et le roi. C'est, comme l'on dit, d'un coq qui regarde de ses deux yeux et en même temps le ciel d'un côté et la terre de l'autre, sans offenser la vue[2]. »

D'après les instructions détaillées données aux correspondants, voici qu'elle était la procédure à suivre afin d'entreprendre une conversion[3]. L'intermédiaire devait

1. Maz. 2127, fol. 28 r°.

2. A propos des conversions de MM. de Montbrun et de la Charce, *Ibid.*, fol. 7 r°, juin 1624.

3. Nous allons résumer les « Instructions baillées au sieur Viconte sur le voyage qu'il va présentement faire ès provinces de Dauphiné, Vivarais et Cévennes en conséquence des ouvertures tant par lui que par autres faites pour la conversion d'aucuns seigneurs, gentilshommes et autres des dites provinces. » Septembre 1624. Maz. 2127, fol. 18 r° et suiv.

commencer par tâter le terrain. Il lui était permis de voir les gens « de la part du roi », mais à condition « d'user de prudence et ménage en toute la négociation ». Il faisait entendre « le gré » que saurait Sa Majesté à ceux qui seraient fidèles à « l'étroite obéissance que tout sujet doit à son prince », « la confiance plus grande que le roi prendroit en eux aux occasions qui s'offriroient de les employer »; puis, il expliquerait que « l'erreur » dans laquelle l'interlocuteur était tombée le « séparoit de la fidélité » en question due au prince. Si ces premières avances étaient écoutées, l'agent revenait à la charge, devenait explicite sur ce qu'il entendait par « le gré » du roi et « sa confiance ». Au bon moment il exhibait une lettre du souverain à l'intéressé, « lettre de créance » et lui disait que « Sa Majesté avoit voulu lui écrire de sa main afin qu'il put avoir plus de confiance et que la négociation fut plus secrète; que Sa Majesté avoit été informée de ses bonnes intentions, du désir qu'il avoit de lui complaire et s'attacher plus étroitement à son service que par le passé, ce à quoi elle vouloit correspondre par toutes sortes de témoignages de bonne volonté tant envers lui qu'envers les siens, dont il pouvoit tirer des preuves en faisant cognoistre ce qu'il désiroit.[1] » Ici commençait la discussion. Recommandation était faite à l'agent de laisser venir les demandes avant d'avouer ce qu'il pouvait offrir. Si les demandes se rapprochaient de ce que le roi avait l'intention d'accorder, on pouvait traiter tout de suite : des brevets

1. Voir par exemple la lettre par laquelle Louis XIII envoie à M. de Marcillac le pli qu'il pourra présenter au baron d'Anduze (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 214 r°).

signés d'avance étaient remis à l'agent; il les montrait, mais ne devait les donner qu'après l'abjuration. Si les réclamations s'élevaient trop haut, il fallait tâcher de les réduire, puis en référer à M. Tronson. On devait tenir M. Tronson au courant.

Ainsi chaque agent emportait en mission un paquet de lettres et un paquet de brevets[1]. Quand il y avait à donner de l'argent comptant, circonstance plus délicate, l'opération devait se faire avec des garanties, chez un personnage tel que le premier président de Grenoble, devant témoins et en présence d'un notaire qui dressait quittance[2].

L'argent servit principalement à acheter les ministres protestants. Les abjurations de pasteurs étaient particulièrement précieuses. Le retour à l'Église catholique de ces âmes de choix, produisait de l'effet; puis beaucoup de ces ministres, dissimulant leur changement de religion, demeuraient au milieu de leurs coreligionnaires et servaient activement le roi de plusieurs façons. Les intermédiaires se promettaient merveille de diverses combinaisons. En gagnant, disaient-ils, cinq ministres par synode, on aurait pour les dix-sept synodes du royaume un chiffre considérable[3]. Ces ministres prêcheraient à

1. Il en donnait reçu : « Je reconnois que M. Tronson, secrétaire du cabinet du roi, m'a, ce jourd'hui, baillé la présente instruction et mis en main tant de dépêches et de brevets, savoir, etc. » Une fois, Visconti emporta : cinq brevets de pension, de 1 800 à 4 000 livres, six brevets de maîtres de camp entretenus, six de capitaines de chevau-légers et soixante de capitaines à morte paye. Maz. 2127, fol. 20 r°, 151 r°.

2. *Ibid.*, fol. 187 r° et suiv.

3. L'auteur du mémoire que nous suivons (*Ibid.*, fol. 96 v°) dit : « Il les faut retirer du schisme (les ministres) en leur procurant une condition meilleure et plus certaine pour eux et leur famille et y laisser les plus doctes et politiques appointés. » Il estime à 500 le nombre des ministres protestants existant en France.

leurs coreligionnaires l'obéissance au roi; répéteraient que la Sainte Écriture interdit « de prendre les armes contre le prince, même pour cause de religion », ce qui « ruineroit la faction »; insinueraient qu'il y avait en somme peu de différence entre les religions catholique et protestante; aborderaient des doctrines qu'on savait sujettes à diviser les huguenots entre eux, par exemple la question de la célébration du baptême, ou de « l'administration de la coulpe par leurs diacres et anciens », ce qui « les affaibliroit en les divisant »; ensuite s'entendraient avec les prêtres catholiques pour organiser des rencontres publiques, des conférences, des dialogues, préparés d'avance, dans lesquels les protestants auraient manifestement le dessous, ce qui serait d'un excellent effet sur le public; enfin gagneraient de proche en proche d'autres ministres de manière à ce qu'il vint un jour où l'ont put finalement poser au synode national la question de la réunion définitive des églises protestantes à l'Église romaine, et l'obtenir : ce jour-là « la synagogue serait enterrée ! [1] ».

Mais Louis XIII et M. Tronson ne partageaient pas des espérances aussi hardies. Plus circonspects, ou plus pratiques, ils s'en tenaient à leur double but : la conversion des âmes, la préoccupation du bien de l'État. Ils étaient enchantés d'avoir des intelligences dans les assemblées et ils s'en servaient[2]. Ils ne demandaient pas

1. A la fin de son mémoire, « le donneur d'avis désire être excusé de s'être tant avancé au discours d'un si grand poids, étant peu expert aux affaires d'État, » (fol. 99 r°). C'est M. Boucaut. Il y avait des gens qui attendaient de Louis XIII la réunion des églises romaine et protestante (de Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 68).

2. Apprenant par exemple que des huguenots entraient en relation avec les pays étrangers, Tronson écrivait dans un de ses sommaires

mieux que de voir les ministres « appointés », comme on appelait ceux qui étaient gagés, exercer autour d'eux l'action préconisée par les intermédiaires; mais ils n'y comptaient pas trop, et se trouvaient suffisamment satisfaits des conversions obtenues.

Il y en eut bon nombre. Le tarif des conversions de ministres était assez uniforme : 600 livres comptant et une pension annuelle du clergé de 400 livres, « pour l'entretien de leurs familles[1]. » « Monsieur l'évêque de Grenoble, consignait Tronson pour Louis XIII, écrit avoir parole de deux des plus puissants et habiles ministres des montagnes de se convertir et de découvrir des secrets importants au service du roi; que la nécessité les ayant retenus dans l'erreur, il faut, pour les en retirer, leur faire quelque bien d'une somme notable, et qu'il n'a osé faire plus grandes offres que de 600 livres conformément au pouvoir donné au sieur Visconti. Savoir ce que j'aurai à répondre[2]. » L'offre parait-il, était assez tentante, pour qu'on vînt facilement à bout des gens. Le sénéchal de Montélimar se faisait fort de gagner douze ministres « au moins[3] »; M. de La Tour affirmait que les ministres viendraient en bien plus grand nombre

destinés au roi : « faire querelle d'allemand aux assemblées, assurant que les religionnaires tirent d'Angleterre deux mille sterlings par mois : qu'un nommé Durand, de Languedoc, fait des voyages et que le ministre nommé Espagne fait les voyages des Pays-Bas » Maz. 2127, fol. 163 r°.

1. *Ibid.*, fol. 11 v°. N'abjurant pas ostensiblement, les ministres convertis continuaient à bénéficier, par surcroît, de certains privilèges d'exemptions d'impôts et de charges spéciales dont jouissaient leurs confrères protestants. (Sur ces exemptions, voir l'arrêt du Conseil du 29 décembre 1617, Arch. nat., E. 57, fol. 489 r°; Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol. 253 r°).

2. Maz. 2127, fol. 164 v°.

3. « C'est un homme de considération. Il peut encore en gagner beaucoup d'autres ». *Ibid.,* fol. 11 v°.

s'ils étaient assurés de la pension du clergé, celle-ci étant assez mal payée. Pleins de zèle, comme tous les néophytes, les ministres convertis s'offraient à leur tour à donner des indications pour d'autres conversions. Il y en eut quelques-uns qui, en groupe, rédigèrent un long mémoire au roi énumérant les façons dont il fallait s'y prendre afin de ruiner leurs coreligionnaires politiquement et religieusement[1].

Quelques-uns de ces ministres, convertis ont joué un rôle dans l'histoire du protestantisme de leur temps : M. Bragard, par exemple. Une fois gagné au roi, M. Bragard s'employa avec ses trois enfants. « Ils servent utilement, écrivait Visconti, comme le roi sait très bien ». M. Bragard s'informait, transmettait ce qu'il apprenait, communiquait les lettres confidentielles que le duc de Rohan envoyait du Languedoc; allait assister aux colloques, écoutait, rapportait les moindres bruits. Un de ses fils, placé par lui dans ce que nous appellerions « l'état-major » de M. de Rohan, avait mission de lui fournir des renseignements : « J'ai baillé un gentilhomme catholique au sieur Bragard, mandait Visconti, pour se tenir au Saint-Esprit, ou autre lieu du Languedoc, afin de recevoir les avis que le fils aîné dudit sieur Bragard, qui est avec le marquis de Montbrun près de M. de Rohan, lui enverra[2]. ».

Jean Dragon, sieur de Choméane, ancien professeur d'éloquence et de philologie à l'académie de Die, nommé pasteur à Crest en 1611 et à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1613, érudit, lettré, qui faisait des vers grecs et

1. Maz. 2127, fol. 162 r°, 105 r°, 67 et suiv.
2. *Ibid.*, fol. 105 r°, 163 r°, 152 v°.

latins était un aussi notable personnage.[1] Il y eut discussion avec lui sur le prix de son abjuration. Il eût voulu 400 écus et la pension du clergé; on lui offrit 400 livres comptant et une pension de 200 livres : ceci vers la fin de 1623; en 1626 M. de Choméane était nommé pasteur à Courthezon. Continuait-il à tromper ses coreligionnaires, ou était-il revenu à sa foi première? On ne le sait.[2]

M. David Durand fut plus consciencieux. Ancien « proposant et dogmatisant », c'est-à-dire professeur aussi au collège de Die, puis nommé régent au collège de Nyons, il accepta de se convertir pour 200 livres comptant et cent écus de pension. Il abjura solennellement devant un notaire, M. Claude Froment, entre les mains de l'évêque de Grenoble, donna reçu authentique des 200 livres que Visconti lui versa incontinent « en pistoles, quarts d'écu et autres monnaies » et tint à faire insérer dans l'acte la promesse qui lui était renouvelée de la pension de 300 livres à payer par le receveur provincial des deniers du clergé. Il eut le courage de son acte, à moins que, celui-ci ayant été connu, M. Durand ne se soit cru obligé d'en prendre son parti : il imprima une *Déclaration de M. David Durand, dauphinois, jadis proposant et dogmatisant en la religion calvinique touchant sa conversion à la foi catholique*[3]. Selon toute

1. Voir sur M. de Choméane la notice de E. Arnaud, *Hist. de l'académie protestante de Die*, 1872, p. 50; celle de Haag, *la France protestante*, 2e édition, t. V, p. 482 et en général, sur ces académies protestantes dont nous parlons, le livre de P. Bourchenu, *Etude sur les académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle*, Paris, 1882, in-8°.

2. Maz. 2127, fol. 85 r°, 162 v°, 168 v°.

3. Grenoble, 1625, in-8°. Ce Durand était de Briançon. Cf. Maz. 2127, fol. 168 r°, 186 r° et suiv.

apparence, il ne semble pas être revenu à la confession réformée.

Les protestants ne furent pas sans se douter qu'il y avait des trahisons dans les rangs de leurs pasteurs. Lorsqu'aux assemblées des voix de ministres s'élevaient « blâmant la résistance à l'oppression », le soupçon venait à l'esprit des assistants qu'ils étaient en présence « de quelques corrompus gagnés par pensions ».[1] Les agents de M. Tronson signalaient à celui-ci que les huguenots s'inquiétaient de voir de-ci, de-là, le zèle de leurs ministres fléchir ; qu'ils « faisoient des voyages, des allées et venues pour ébranler les refroidis » ; mais ils se moquaient de ces efforts, assurant que les réformés finiraient par ne tenir, comme territoire, que l'étendue de « la carrelure de leurs bottes » ![2]

Le nombre des conversions de ministres a été assez considérable ; « les états des pensions accordées aux ministres convertis », que nous avons conservés, en font foi.[3] Les assemblées du clergé eurent souvent à délibérer sur les pensions qu'elles unifièrent à 400 livres.[4] Chaque année le « trésorier et receveur général » du

1. La Milletière, *Discours des vraies raisons pour lesquelles ceux de la religion en France peuvent et doivent résister par armes*, 1622, p. 17 ; « personnes suspectes et corrompues qui sont aux gages de la cour » (*Les Actes de l'assemblée nouvellement tenue à Nîmes par les députés des églises réformées contre M. de Chastillon*, 1622, in-12, p. 7).

2. Maz. 2127, fol. 9 r°.

3. Nous avons un état datant de 1619 (Bibl. de Sainte Geneviève, ms. 366, fol. 89 et suiv.) ; un autre de 1628 (Bibl. nat., ms. fr. 20602, fol. 52). Voir aussi : B. Hauréau, *Un pensionnaire de la cour de Louis XIII, quittance du ministre apostat Jérémie Ferrier* (1621), dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, 1856, p. 475 ; C. Rahlenbeck, *Un pensionnaire du clergé catholique romain sous Louis XIII, Josué Barbier, ministre converti du Dauphiné* (1629), dans le même recueil, 1855, p. 564.

4. *Procès verbal de l'assemblée du clergé de l'année 1625*, Paris, 1625, in-4°, p. 632 et 654.

clergé de France délivrait à chaque ministre converti inscrit sur les contrôles « les mandements et rescriptions » nécessaires que celui-ci devait présenter au « receveur provincial des deniers » de chaque pays, lequel payait[1]. Un temps, même, les ministres durent faire le voyage de Paris pour y venir toucher leur pension : on renonça à cette pratique, dispendieuse et trop révélatrice.[2]

La noblesse fut convertie au moyen de dignités et d'honneurs. On la visa particulièrement. L'effet des conversions de gentilshommes était extraordinairement efficace. Telle conversion, mandait un correspondant « donnoit grand coup et rapportoit grand service » : X, continuait-il, a autorité sur ses parents et amis, sur tout le pays à douze, quinze lieues à la ronde : on le suivra. Un personnage, comme l'important marquis de la Charce, entraînait avec lui ses deux frères, ces cinq fils, son beau-frère, cinquante gentilshommes, sans parler des quatre places fortes des Cévennes qu'il occupait. Un seigneur avait derrière lui une clientèle nombreuse que son exemple entraînait[3], officiers, soldats, domestiques,

1. Il y avait un receveur provincial du clergé par généralité (*Édit portant création en hérédité de 17 offices de receveurs généraux provinciaux des décimes et subventions du clergé ès 17 anciennes généralités de ce royaume, vérifié en Parlement le 21 octobre 1594*, Poitiers, 1628, in-8°). Louis XIII, pour accroître les ressources appliquées à ce chapitre des dépenses, eut même l'idée de demander au Saint-Siège l'autorisation de prendre sur les abbayes vacantes du royaume la moitié d'une annate, à cet effet; le Saint-Siège refusa, sous prétexte que ces deniers seraient administrés par des laïques; en réalité il pensait qu'on emploierait ensuite cet argent « pour usages plus séculiers ». Le roi proposa de faire administrer ces deniers par une commission d'ecclésiastiques; l'affaire n'eut pas de suite. Bentivoglio, *Letterc*, t. III, p. 518; lettre du 15 septembre 1619.

2. Maz. 2127, fol. 3 r° et 188 r°.

3. *Ibid.*, fol. 7 v°, 8 r°, 10 v°, 173 r°. Louis XIII expliquait à Bassom-

paysans, vassaux de tous genres. On donna principalement sur les gentilshommes.

On réussit. La facilité qu'a eue la noblesse protestante à se convertir s'explique par plusieurs raisons.

Le duc de Rohan remarquait avec mélancolie que ce qui perdait la cause réformée en France, était que « presque toujours les intérêts particuliers ruinoient les affaires générales ».[1] L'appât des brevets d'officiers, de pensions, de gouvernements, fut pour beaucoup dans le succès des agents de Louis XIII. Ensuite, la conversion retentissante du duc de Lesdiguières, avait démoralisé les gentilshommes[2]. Lesdiguières s'était-il décidé « en toute rondeur de conscience », suivant un mot du temps? Ce n'était pas sûr. Faiblesse, ambition sénile, écœurement à l'égard de ses coreligionnaires, besoin de céder aux avances de la Cour qui, depuis si longtemps, l'accablait de faveurs : il y avait eu de tout dans l'abjuration du duc.[3] La noblesse dauphinoise et cévenole ne se crut pas tenue à plus d'héroïsme que son chef : elle se donna pour des raisons bien moins compliquées et en échange de beaucoup moins qu'une épée de connétable. Puis, comme Lesdiguières, les gentilshommes étaient « dégoûtés » de leurs coreligionnaires :

pierre que « moyennant ce (la conversion de Lesdiguières), il acquerroit sans coup férir toute la province du Dauphiné pour notre religion » (Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 88, juillet 1622).

1. Rohan, *Mém.*, éd. de 1756, t. I, p. 128.

2. La duchesse de Rohan mandait à Duplessis-Mornay : « Je prie Dieu de tout mon cœur de n'en voir jamais faire autant à aucun de ceux qui sont sortis de moi. » (*Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, t. III, p. 430).

3. Voir les raisons que donne C. Dufayard pour expliquer cet acte (*Le Connétable de Lesdiguières*, p. 517). Rohan juge sévèrement le connétable (Rohan, *Mém.*, éd. de 1756, t. II, p. 2).

mésintelligences perpétuelles, divisions, jalousies, violences, doctrines disparates mettant constamment aux prises les uns et les autres, défaut de discipline, chacun voulant croire ce qu'il voulait et commander : le parti protestant offrait un spectacle permanent de désordre et d'anarchie[1]. Rohan le connaissait bien, lorsqu'après une série de défaites infligées aux siens, il écrivait douloureusement : « quand nous serons plus gens de bien, Dieu nous assistera plus puissamment! »[2] Surtout, il y avait opposition presque irréductible entre cette noblesse un peu hautaine, habituée à des idées de caste, et le monde bourgeois des ministres protestants inspirés de sentiments démocratiques de plus en plus avancés. Les gentilshommes ne comprenaient pas que les assemblées et synodes, composés de roturiers, eussent la prétention de leur faire la loi; ils s'indignaient de se voir tenus pour rien, humiliés à des rôles secondaires.[3] Les meilleurs n'étaient-ils pas ceux qui avaient le plus cruellement à souffrir de cet état d'esprit soupçonneux? Le duc de Rohan, malgré sa fidélité, son dévouement, son abné-

1. *Lettre de Cléophon à Polémandre*, 1618, p. 24 et suiv.; Bentivoglio, *Relations*, 1642, in-4°, p. 308. Lesdiguières écrivant à M. de la Force se félicitait de ne pas aller aux assemblées pour se trouver « parmi les divisions qui s'y rencontrent à notre honte » (E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, 1873, p. 7).

2. Rohan, *Mém.*, éd. de 1756, t. I, p. 267. Rohan est en général sévère sur ses coreligionnaires (Cf. ses *Mém.*, éd. Michaud, p. 564, 606).

3. Voir : G. Schybergson, *le Duc de Rohan et la bourgeoisie protestante de 1622 à 1625*, dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, t. XXIX, p. 97-115; Chauffour-Kestner, *De l'esprit démocratique du protestantisme français*, dans *Libre recherche*, décembre 1859. A Montauban, dit C. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 271), « la noblesse, comme en un état populaire et de république, n'étoit pas en grande considération. » A la Rochelle la noblesse « faisoit pitié à tous ceux qui la regardoient, estant gourmandée par la défiance » (*Mercure françois*, 1622, p. 777). Voir aussi D. Manceau, *Journal*, dans *Arch. hist. de la Saintonge*, 1874, p. 241.

gation et ses services, n'était-il pas constamment blessé de la défiance que les assemblées lui témoignaient, de l'hostilité qu'on lui montrait, des calomnies qu'on répandait sur son compte ? Cependant il se battait quand même, dans des guerres civiles dont il avait désapprouvé l'idée, ne voulant pas se séparer des églises qu'il blâmait, quitte ensuite, à être accusé « de vouloir perpétuer la guerre pour demeurer en autorité![1] » Et chacun racontait les disputes violentes qui se produisaient dans les assemblées entre le duc et les ministres; comme cette scène qui se passa à Nîmes en 1621, lorsque, devant une conférence de vingt-cinq pasteurs, Rohan plaidait pour qu'on fit la paix avec la Cour, les ministres ne voulant pas, sous prétexte que la foule ne comprendrait pas, et disant que, quant à eux, ils ne se chargeaient pas de la convaincre de la nécessité de cette paix : « Ne sais-je pas, reprenait Rohan irrité, que votre pouvoir sur la multitude est si absolu qu'il n'y a rien que vous ne puissiez lui persuader? » — « Aucun de nous, répliquait avec hauteur M. Faucher, n'est assez bon marchand pour le débit de telles mauvaises denrées »! Et le duc éclatant s'écriait : « Vous tranchez du souverain ; vous n'êtes que des républicains et vos peuples sont des séditieux! Pour moi, j'aimerais mieux conduire un troupeau de

1. Rohan se plaint avec une douleur très digne : *Mém.*, éd. Michaud, p. 539, 542, 604, 608; lettre de lui à Lesdiguières du 7 juin 1622 (Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 147 v°, 163 r°; Bibl. de l'Institut, Collect. Godefroy, t. 269, n° 42). Sur la situation difficile de Rohan dans son parti, cf. Balzac, *le Prince*, dans *Œuvres*, 1854, t. I. p. 24; H. de la Garde, *le Duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*, Paris, 1884, in-8°, p. 31, 57. Voir sur Rohan les ouvrages de A. Fauvelet du Toc, *Hist. de Henry duc de Rohan*, Paris, 1666, in-12; G. Schybergson, *le Duc de Rohan et la chute du parti protestant en France*, Paris 1880, in-8° ; A. Laugel, *Henry de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII*, Paris, 1889, in-8°.

loups, qu'une tourbe de ministres! » Et il s'en allait[1]. Des républicains! Voilà ce qui choquait ces gentilshommes aux sentiments aristocratiques et royalistes. Et pour comble, cette démocratie protestante n'offrait-elle pas les fluctuations ordinaires aux foules prises, entre les partis de réaction et les violences démagogiques? Partout, c'étaient des conflits : dans les villes, ces bourgeois et ministres qui, aux assemblées, tranchaient de haut avec les nobles, étaient attaqués par la plèbe plus avancée. Une fois où, en chaire, à Montauban, le pasteur Cameron dénonçait avec véhémence les partis extrêmes, des protestations bruyantes s'élevaient : « Ne me troublez pas, méchants, s'exclamait-il. car si vous continuez, je grossis ma voix comme un tonnerre! [2] » A Anduze, à Castres, comme à Montauban, la foule passionnée imposait ses volontés à la bourgeoisie plus pacifique et, pour achever, on voyait des nobles, comme les Montbrun à Nîmes, faire alliance avec la plèbe démago-

1. Narration d'Anne Rulman, citée par Anquez : *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France*, p. 11. Partout la noblesse était débordée. M. de Lacger, de Toulouse, écrivait à ses amis de Castres le 18 juin 1621 : « C'est un malheur que vous n'ayez pu retenir la mutinerie du peuple et en être les maîtres » (dans *Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1883, p. 145). M. Ch. Weiss explique comment cette situation humiliante a entraîné les nobles à se convertir (*Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, t. I, p. 46-50, 231-234).

2. *Histoire d'une ville protestante*, p. 175-185, citée par Anquez, *op., cit.*, p. 143. Ce Cameron était un écossais de Glasgow. Il a écrit un *Traité auquel sont examinés les préjugés de ceux de l'Église romaine contre la religion réformée*, La Rochelle, 1618, in-8°. Il eut une affaire devant le Parlement de Bordeaux et fut condamné (*Mercure françois*, 1616, p. 152; 1617, p. 54). Avec lui était un autre ministre écossais nommé Primerose. Ils furent ensemble l'objet de poursuites (arrêts du conseil de 1617-1619 : Arch. nat., E. 55[A], fol. 292 r°; E. 61[B], fol. 103 r°). Ce n'étaient pas les seuls pasteurs étrangers qu'il y eut en France. Louis XIII était très hostile à leur présence dans le royaume et n'en voulait plus (E. Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 422).

gique afin de venir à bout des partis moyens qu'ils détestaient.[1]

Les meilleurs noms de la noblesse des Cévennes, du Dauphiné, du Bas-Languedoc, se retrouvent dans les dossiers de conversion de M. Tronson. Tous écoutèrent les propositions qui leur furent faites, beaucoup vinrent au devant; même les plus fougueux, ceux qui passaient pour les pires adversaires des catholiques, discutèrent le prix de leur abjuration et figurent dans les états envoyés à Paris des « seigneurs avec lesquels on a traité pour changer de religion ». Ils appelaient ce qu'il faisaient : « suivre les commandements de Sa Majesté! »[2]

Le plus considérable a été le marquis de Montbrun, descendant d'une illustre famille, devenu lui-même, après Rohan, le personnage protestant le plus en vue du midi. Son autorité sur la province, rivale de celle de Lesdiguières, était prépondérante. La noblesse entière lui obéissait. Les assemblées réformées l'avaient nommé lieutenant-général des églises en Dauphiné; il avait été le chef du soulèvement de 1621 : c'était un soldat vigoureux, meneur de bandes redouté, qui avait manqué enlever Grenoble d'un coup de main et avait guerroyé jusqu'à Montauban[3]. La discussion fut très difficile avec lui en rai-

1. Rohan, *Mém.*, éd. de 1756, t. I, p. 261; J.-P. Hugues, *Hist. de l'église réformée d'Anduze*, 1864, in-8°, p. 405. Les protestants se divisaient en « zélés, pacifiques, moyens » (C. Agrippa d'Aubigné, *Libre discours sur l'état présent des églises réformées*, 1619, in-12, p. 261).

2. Nous avons plusieurs listes avec les détails des gratifications, l'une de 23 gentilshommes (Maz. 2127, fol. 84 r°), l'autre de 35 (fol. 30 r°), une troisième d'une soixantaine (fol. 103 r°). Cf. « Rôle des apostats et déposés protestants », Bibl. nat., ms. fr. 15822, fol. 112 r°.

3. Il avait été élevé avec Henri IV lequel avait voulu faire élever un fils de Montbrun avec le futur Louis XIII (Lettre d'Henri IV à Montbrun publiée par la Marquise de Monspey, *Lettres royales inédites extraites des archives de la maison de Monspey*, dans *Bullet. de la Soc. des sciences et arts*

son de l'exagération de ses demandes. Il promettait « de recevoir instruction, de quitter son parti et de servir fidèlement le roi » aux multiples conditions suivantes : lui continuer son titre de capitaine de cinquante hommes d'armes ainsi que les pensions qu'il avait eues autrefois et qu'on lui avait supprimées à cause de ses révoltes; lui payer même les arrérages de ces pensions non réglées s'élevant à un total de 64 000 livres; accorder à chacun de ses trois enfants du premier lit 36 000 livres de gratification, et pour lui, le cordon du Saint-Esprit ainsi que le brevet de maréchal de France! Quelles « grandes prétentions! » disait Visconti effrayé, et Tronson ajoutait : « les demandes du sieur de Montbrun sont bien grandes! » On essaya, pour l'amadouer, de faire agir auprès de lui sa femme. Madame de Montbrun y était toute disposée : elle aussi était intéressée. Tronson disait à Louis XIII : « Visconti fait savoir qu'il seroit très utile de faire quelque présent à la dite dame de Montbrun à cause du pouvoir qu'elle a sur son mari, sur ses enfants et ses gendres » : il insinuait : qu'il plaise au roi

du Beaujolais, 1907, p. 25 du tirage à part). Pour la nomination de Montbrun comme lieutenant général des protestants en Provence, voir : Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 825 r°; nouv. acq. fr. 7798, fol. 298 r°; *Mercure françois*, 1621, p. 336. Sur sa campagne de 1621, consulter : la lettre de M. de Saint-Chamond à Pontchartrain du 29 août 1621, Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 33 r°; *Entreprise faite sur la ville de Grenoble*, Paris, 1621, in-12; le *Récit véritable de la seconde trahison et sanglante intelligence faite sur la ville de Grenoble*, Paris, 1621, in-8°; la *Lettre de Monseigneur le duc d'Esdiguières au sieur de Montbrun lui enjoignant expressément de la part du roi d'avoir à désarmer*, Paris, 1621, in-8°; la *Fuite donnée au régiment du sieur de Montbrun*, Paris, 1621, in-12; puis, C. Révillout, *Une page de l'histoire des guerres de religion sous Louis XIII*, dans *Mém., lus à la Sorbonne dans les séances du comité des travaux historiques, histoire*, 1866, p. 177. Pour les affaires de 1622, moins importantes, voir Richelieu, *Mém.*, t. 1, p. 263; *la Défaite du sieur de Montbrun, de sa cavalerie et infanterie*, Paris, 1622, in-8°; *la Réduction des villes du Pousin et Bay*, Paris, 1622, in-12.

que les 1 000 livres demandées par madame de Montbrun pour son jeune fils lui soient accordées ». Louis XIII acquiesçait à tout[1]. Il écrivit même de sa main à M. de Montbrun une lettre pressante dans laquelle lui parlant « des ouvertures que Visconti et autres qui affectionnent votre bien m'ont faites et qui regardent votre salut et mon service, auquel vous vous portez de la sorte qu'on m'a dit », il lui promettait « des témoignages particuliers de sa bienveillance » tels « que vous aurez tout sujet de croire que je fais état de votre personne »[2]. La négociation aboutit. M. de Montbrun traita avec M. de Valençay : les signatures furent échangées assez tard, le 7 mars 1625[3]. Mais évidemment les Montbrun, « frais catholiques et de bien légère teinture, » n'ont pas persisté longtemps, car on les voit dans la suite redevenir chefs de leurs coreligionnaires : les historiens protestants paraissent même ignorer ce moment de faiblesse du grand chef dauphinois.

Le marquis de la Charce, riche, influent, bien apparenté, possédant une clientèle nombreuse, était presque un aussi grand personnage dans la région des Cévennes. Le prieur de Paix s'occupa de sa conversion. Le marquis était surtout inquiet des représailles dont lui et les

1. Maz. 2127. fol. 8 r°, 104 r°, 151 r°, 164 v°. Madame de Montbrun était fille de Lesdiguières qui, par lettre du 16 août 1622, avait demandé à Puisieux de faire dissoudre le mariage de son gendre (Bibl. de l'Institut, collect. Godefroy, 269, n° 59).

2. Lettre de Louis XIII à Montbrun du 22 septembre 1624, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 186 r°.

3. Maz. 2127, fol. 101 r°. Dès la fin de 1622, Montbrun avait pour un de ses fils un précepteur catholique; le synode de Pont en Royans lui avait écrit pour le prier de congédier ce précepteur (Bibl. de Grenoble, ms. U. 893, fol. 39; Cf. Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 506.)

siens pourraient être victimes de la part des protestants. Afin de se mettre à couvert, il demandait pour lui, le gouvernement de Montélimar et pour un de ses fils la charge de prévôt en Languedoc, office qui lui procurerait « le droit de marcher accompagné et de faire contenir au devoir les Cévenaux ». Louis XIII se montrait disposé à consentir : « Cette conversion, lui disait-on, seroit grandement utile au roi et au public! » Malheureusement les exigences de M. de la Charce ne s'arrêtèrent pas là. Il avait trois enfants, dont deux d'un premier lit; il réclama pour ces deux des brevets de capitaines et les compagnies afférentes, plus, un brevet de 4000 livres à valoir sur le premier bénéfice vacant; pour le troisième fils, 1200 livres de gratification; et enfin pour l'ensemble de la famille, 60000 écus, comme indemnité du gouvernement du Buys, qu'on avait autrefois enlevé sans compensation au grand père, M. de Gouvernet. Il écrivit à Louis XIII afin de lui faire part de ses bonnes intentions[1]. « J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre que m'a rendue le prieur de Paix, répondait le prince, comme aussi par ce qu'il m'a dit de votre part, la bonne disposition que vous avez à faire ce que j'ai souhaité plusieurs fois de vous : je vous prie de croire que ce sera une action qui n'attirera pas seulement des bénédictions sur votre maison, mais qui vous rendra assuré à la part que vous me demandez de mes bonnes grâces dont, en bref, vous recevrez des témoignages plus particuliers par personne

1. Maz. 2127, fol. 7 r°, 103 v°. Sur l'importance du marquis de la Charce aux Cévennes, voir E. Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. II, p. 352.

que je dépêcherai exprès.[1] » M. de la Charce finit par traiter en 1624.

M. de Montauban-Gouvernet fut entrepris par Visconti avec la lettre suivante d'introduction du roi : « Monsieur de Montauban, vous saurez par le sieur Visconti l'estime que je fais de vous; il vous en porte des preuves telles que vous ne serez point en doute de ma bonne volonté. Je m'attends aussi de les recevoir de votre affection à mon service.[2] » M. de Montauban réclamait le gouvernement de Montélimar, — comme M. de la Charce, — gouvernement qui lui avait autrefois appartenu et dont on l'avait chassé. Il est vrai qu'il était disposé à se désister moyennant un dédit de 40 000 écus. Il voulait ensuite qu'on lui payât les frais d'une garnison de trente hommes dans sa place de Mevouillon, les frais d'entretien de compagnies d'infanterie qu'il avait levées, le rétablissement, lui aussi, de pensions jadis obtenues et depuis supprimées, avec paiement des arrérages non touchés. Le total était important[3]. Pour commencer, Louis XIII devait donner au fils de M. de Montauban une charge dans sa fauconnerie.[4] Nous ignorons si les pourparlers aboutirent. De toute façon, M. de Montauban était resté ou redevenu bon protestant en 1626.

1. « Cependant je remettrai au dit prieur de Paix à vous faire entendre le soin que je veux avoir de vous et des vôtres. » Lettre de Louis XIII au marquis de la Charce du 18 septembre 1624, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 183 r°.

2. Ibid., fol. 186 v°.

3. Maz. 2127, fol. 84 r°. Gouvernet avait pris part au soulèvement du Dauphiné de 1621 avec Montbrun (C. Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 479). Voir sur ce personnage, J. Chevalier, *Essai historique sur l'église et la ville de Die*, t. III, p. 375.

4. Lettre de Louis XIII à M. de Montauban pour lui faire connaître sa décision, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 214 v°.

Le baron des Adrets, au nom rendu terrible dans le midi de la France par la manière vigoureuse dont le titulaire de la seigneurie, au XVIe siècle, avait pourchassé les catholiques, capitula pour beaucoup moins. Il fut sollicité par son frère, M. de Saint-Dizier et par Visconti[1]. Il vint à Paris. Mais il était hésitant; il avait des scrupules. « Le baron des Adrets est ici depuis trois semaines, mandait Visconti à Tronson, il n'offre pas de se convertir à présent, mais d'y penser et servir en tout le roi et d'y porter d'autres ». Il n'était pas question de grand chose, avec lui : « Je l'ai fait contenter d'un brevet de retenue d'une compagnie, » disait le convertisseur et le roi, tout heureux, avait ajouté qu'il promettait une compagnie dans l'un des vieux régiments[2]. En 1625, M. des Adrets se décidera et le 2 mai abjurera solennellement entre les mains d'un oratorien, le P. de Condren : « A la gloire de Dieu et de son fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur, à tous ceux qui désireront assurance de la conversion véritable et sincère de Monsieur César de Vausselles, baron des Adrets, je, Charles de Condren, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, rends témoignage, par cet écrit et seing manuel, de sa profession de foi catholique, apostolique, romaine, et confession sacramentelle du second jour du mois de mai 1625 à Paris »[3].

M. de Champoléon, « le chef du parti aux mon-

1. Louis XIII le dit dans la lettre qu'il écrit au baron des Adrets le 22 septembre 1624, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 184 r°.
2. Maz. 2127, fol. 162 v° et 19 v°.
3. Ibid., fol. 183 r°.

tagnes »[1], réclama, lui, une compagnie aux gardes françaises, les frais d'entretien d'une garnison de trente hommes dans une de ses places, les arrérages de ses pensions supprimées pour ses rébellions, et que des procès qu'il avait en cours fussent évoqués par le roi au Conseil, à Paris, — avec espérance implicite sans doute, d'une solution favorable à ses intérêts, — tout au moins qu'on lui accordât une surséance pour quatre mois. A la compagnie aux gardes près, c'était peu de chose[2]. Louis XIII écrivit au personnage une lettre aimable, l'assurant de toute « sa reconnaissance » en raison des dispositions qu'il marquait « de se séparer de tout ce qui pourroit le distraire de lui rendre service »[3] et M. de Champoléon traitait en août 1624 en même temps que M. de la Charce et quelques autres.

On eut l'abjuration de M. Antoine de Montmorin pour une pension à son profit et une compagnie entretenue au compte de son fils. Ce devait être un assez tiède huguenot; il avait toujours refusé de prendre les armes contre la cour; il avait laissé un de ses fils se faire catholique, avait marié ses deux filles à deux catholiques et avouait avoir été facilement convaincu par quelques conversations avec Visconti, ce qui était peu[4]. Il abjura le 3 novembre 1624 dans l'église de Bruis, une de ses terres, par devant Jean Arnaud, vicaire

1. On disait « les gentilshommes des montagnes » (*Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, t, II, p. 257). Confident de Montbrun, Champoléon prit part aux soulèvements de 1621 et 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 281; C. Dufayard, *op. cit.*, p. 479.).

2. Maz. 2127, fol. 84 r°, 162 r°.

3. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 184 r°.

4. La lettre que lui écrit Louis XIII est datée du 22 septembre 1624, Ibid., fol. 184 r°. Voir aussi Maz. 2127, fol. 176 v°.

général du diocèse de Gap, le P. Marc-Antoine, gardien des capucins, délégués de l'évêque, et Pierre Léotaud, lieutenant du juge du lieu qui dressa l'acte. Il y avait foule. Les chantres entonnèrent le *Veni Creator*; M. de Montmorin lut l'acte d'abjuration à genoux, à l'entrée du chœur, d'une voix haute; le vicaire général prononça la formule d'absolution; puis le père capucin menant le nouveau converti dans un confessionnal lui fit faire sa confession générale; après quoi messire Arnaud chanta la messe à laquelle M. de Montmorin communia. Au milieu de l'office le P. Marc-Antoine montait en chaire où il déduisait les enseignements qui se dégageaient de la cérémonie du jour : la messe finie, tout le monde se rendit au château : les félicitations s'échangèrent : Visconti, glissa dans la main de M. de Montmorin les brevets de sa pension et d'une compagnie au régiment d'Estissac, plus, cent livres pour bâtir une chapelle au château; après quoi on alla déjeûner[1].

M. de Gerjaye, nom bien connu des historiens protestants du pays, se contenta d'une compagnie dans un vieux régiment; son frère, M. Jean de Roux, seigneur de Sicotières, d'un brevet de capitaine; M. de Pontis, « l'aîné de celui qui est aux gardes », fut nommé maître de camp et fit abjurer sa femme[2].

1. Procès-verbal de la cérémonie dressé par Pierre Léotaud, lieutenant du juge ordinaire de Bruis, Ibid., fol. 176 r° et suiv. Visconti écrivait ensuite, pour Tronson, dans ses comptes : « plus, le 3 novembre (1624) pour la dépense du grand vicaire de Gap et deux pères capucins faits venir à Bruis pour l'abjuration du sieur de Montmorin, 40 livres, et 100 livres payés pour l'érection d'une chapelle audit Bruis, comme appert par acte public envoyé à M. Tronson » (fol. 168 r°).

2. Ibid., fol. 11 r°, 171 r°, 164 r°, 184 r°, 168 v°, 104 v°, 162 r°. Sur l'abjuration de madame de Pontis, voir le *Bullet. de la Soc. de l'hist. du prot. français*, t. II, p. 377.

Il y eut une extrême variété dans les demandes faites au roi comme « témoignages de sa bienveillance ». M. de Saint-Sauveur eut 3 000 livres de pension, le titre de capitaine de chevau-légers, une lieutenance pour son fils aîné, un drapeau d'enseigne pour le cadet. M. de Nyons était satisfait avec une pension de 3 000 livres, à condition, ajoutait-il, qu'elle fût payée. M. de Camprieu voulait une rente de 100 livres de blé que le roi prélevait sur sa seigneurie de Camprieu, un brevet de gentilhomme de la Chambre, et une pension de 4 000 livres. Plus modeste, M. d'Alons implorait « quelque don, étant pauvre et chargé d'enfants, pour loger deux filles dans des monastères »; et un certain La Roze, criminel fieffé, « pauvre aussi, noirci d'assassinats et de méfaits », quémandait l'amnistie de ses crimes, « bien aise qu'il étoit de se mettre à couvert et de s'acquérir du repos pour le reste de sa vie! » [1].

La majorité des demandes concernèrent des charges militaires. On voulait être maître de camp, capitaine, surtout capitaine dans un vieux régiment, les vieux régiments étant permanents et les autres risquant d'être licenciés à la fin de l'été. On voulait être gouverneur de place, ou, si on l'était, en voir augmenter la garnison. M. de Saint-Estève postula un commandement maritime; il demandait « un vaisseau sur mer » et, comme il n'entendait rien au métier, « il bailleroit la conduite du dit vaisseau au sieur de Pontis, le cadet, écuyer de Malte qui était bien versé » [2]. Quelques-uns, mal assurés,

1. Maz. 2127, fol. 103 r°, 162 r°, 11 r°, 12 r°, 104 v°, 114 v°.
2. Ibid., fol. 103 v°.

sans doute, de leur gentilhommerie, désiraient des lettres de noblesse[1].

Tous demandaient de l'argent. « M. de Camprieu, venu des Cévennes, écrivait Tronson, dit avoir parlé aux gentilshommes contenus en la liste qu'il a baillée; que ceux de la religion se feront catholiques, pourvu qu'il plaise à Sa Majesté les faire ressentir de ses grâces et libéralités qui consistent en quelques pensions dont il demande que les brevets soient envoyés à tel qu'il plaira au roi ». M. de Saint-Estève, celui qui voulait un vaisseau, « arrivé depuis quelques jours en cour, notait Tronson, s'est fait catholique : il lui faut rien à présent que son voyage » : payer les frais de déplacements[2].

Apprenant, par quelque indiscrétion, que le roi donnait, nombre de nobles protestants gênés accoururent. « Tous les jours s'en présente, mandait Visconti, comme les sieurs de Brison et de Chabrille, son frère, qui m'ont assuré et fait assurer par madame de Montbrun et de bouche et par lettres; et autres du Vivarais et des Cévennes! »[3]. Cet empressement était bien suspect : « Plusieurs gentilshommes, écrivait Visconti, tendent la main pour leur conversion, qui n'ont église ni instruction! S'il plaisoit au roi leur donner un peu d'argent pour ce faire et les assister du commencement et quelques places de capitaines entretenus aux plus fameux qui ont des charges, et mortes paies aux autres, on verroit un

1. Maz. 2127, fol. 11 v°.
2. Ibid., fol. 24 r° et suiv.
3. « Pour lesquels, ajoute-t-il, S. M. ordonnera la gratification convenable à leur qualité et capacité » (fol. 152 r°). Sur le baron de Brison dont nous parlons, qui se rendit odieux à Nîmes dont il fut le gouverneur protestant, nommé par les assemblées, voir Ménard, *Hist. de la ville de Nîmes*, t. V, p. 423.

fruit incroyable! » Visconti avait une triste idée de ces malheureux : « il y a quantité de pauvre noblesse en Provence et au Briançonnois, affirmait-il, que pour peu de chose on attireroit! »[1].

Louis XIII n'était pas dupe des raisons qui faisaient revenir à l'Église trop de protestants si subitement touchés de la grâce. Il savait bien que l'intérêt était le mobile de ces conversions : « M. du Fargis, écrivait-il à un agent, celui qui vous rendra la présente vous dira ce qu'il m'a fait savoir touchant le secrétaire de Saint-André de Vélasque qui offre de me servir; si vous reconnaissez qu'il en ait la volonté et le moyen, comme il semble sur les propositions écrites de sa part, il ne faut négliger cette occasion; ne faites difficulté de l'assurer d'une pension telle que vous le jugerez le pouvoir mériter et lui donnez par avance quelque argent pour l'engager. Mandez-moi ce que vous en avez appris et adressez à Tronson votre dépêche[2]. »

Il discutait. Assez facile pour les dignités et les honneurs, il l'était moins pour « l'assistance de deniers », en raison de son esprit d'économie. Il avait des mouvements d'impatience quand on lui réclamait des sommes élevées et presque toujours il baissait les chiffres. Les intermédiaires, sentant cette disposition, appuyaient sur la précarité des bonnes dispositions des candidats et

1. Maz. 2127, fol. 162 r°, 164 v°. L'auteur de *Manifeste anglais adressé aux réformés de France sur les troubles et divisions de ce temps* (Paris, 1621, in-12, p. 7), écrivait : « Pour la noblesse, hélas! ne savez-vous pas que depuis quinze ans il y en a plus de dix mille qui ont quitté notre créance... il y en a fort peu qu'une riche pension, qu'une charge et gouvernement ne fit aller à la messe plus vite que le pas. Enfin, messieurs, la religion de la plupart est aux enchères! » Voir aussi : *Avis d'un vieil conseiller d'État*, (s. l.), 1620, in-12, p. 6.

2. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 191 r°.

insistaient pour que Sa Majesté cédât : « Payez, ou vous n'aurez personne », disaient-il. M. de Valençay assurait qu'il n'y avait rien à faire « si on ne mettoit la main à la bourse »; il ajoutait hardiment : « il faut jeter de l'argent! »[1].

Alors Louis XIII cédait, mais il insistait sur la nécessité qu'il y avait au moins à s'assurer que les conversions étaient réelles, — dans la mesure ou des changements de religion obtenus de telle manière pouvaient l'être, — en tous cas authentiques. Il prescrivait qu'on envoyât au personnage disposé à se convertir un religieux, jésuite ou capucin, pour l'instruire des principes de la religion[2]; parfois il était d'avis d'organiser des conférences contradictoires entre prêtres catholiques et ministres protestants, par devant le néophyte, avec un ministre choisi à dessein, d'avance stylé, l'exercice se trouvant ainsi avoir d'excellents résultats.

En tous cas, il ne consentait à délivrer argent ou brevet que contre attestation que l'intéressé avait abjuré. C'était devant l'évêque du diocèse qu'il fallait procéder, ou devant les délégués de celui-ci, régulièrement autorisés par lui. L'évêque, — ainsi M. Pierre Scarron, « évêque et prince de Grenoble », — dressait un acte en latin, contresigné de son secrétaire, où il indiquait le nom du religieux qui avait procédé à l'instruction du converti et le

1. Maz. 2127, fol. 114 r°. « On ne peut rien faire sans argent », dit-il encore. Les correspondants voulaient qu'on leur donnât de l'argent en provision (fol. 3 r°). En réalité il étaient obligés de faire des avances et passaient leur temps à réclamer le remboursement de ce qui leur était dû. Nous avons nombre de réclamations de M. de Valençay (fol. 114 v°, 123 r° et v°), surtout de Visconti (fol. 24 v°, 39 v°, 85 r°, 105 r°, 151 v°, 168 r°).

2. Ibid., fol. 176 r°.

fait de l'abjuration[1]. A défaut de l'évêque, un vicaire général accompagné de deux ecclésiastiques servant de témoins établissait le document. Un acte notarié constatait l'abjuration[2]. Si pour une cause quelconque il fallait se contenter d'un acte écrit seulement par la personne qui avait converti le protestant, cette personne, — prêtre séculier ou religieux, — devait faire certifier authentique sa signature par un magistrat[3].

Il n'est pas possible de fixer, le chiffre des conversions qu'a ainsi obtenues Louis XIII[4]. Elles furent moins importantes par le nombre que par les personnalités des convertis. Elles ne semblent pas avoir été durables[5]. Nous l'avons dit, on retrouve la plupart des gentilshommes, soi-disant revenus au catholicisme, dans les rangs des huguenots peu d'années après, au cours des guerres religieuses qui suivirent.

1. Maz. 2127, fol. 192 r° et 193 r°.

2. Acte d'abjuration, daté du 26 octobre 1624, d'Aubert de la Villette, Ibid., fol. 173 r°.

3. A Grenoble, le magistrat qui légalisait était « M. Bon de la Baulme, juge royal et épiscopal, civil et criminel de la Cour commune de Grenoble » (Ibid., fol. 181 r°).

4. De Bellemaure écrit (*le Portrait du roi*, 1618, in-12, p. 72). « Je ne doute point que de la moitié des plus clairs deniers de son Épargne le roi ne voulut avoir acheté la réunion sincère des plus grosses têtes de Charenton à l'Église. »

5. Sur la confiance un peu naïve qu'on avait dans la solidité de ces conversions, voir une lettre du P. Arnoux à Richelieu du 18 octobre 1620, Arch. des Aff. étrang., France 773, fol. 138 v°.

CHAPITRE VI

MÈRE ET FILS

Marie de Médicis à Blois en 1617. — Louis XIII désire vivre en bons termes avec sa mère. — L'ancienne régente regrette le pouvoir. — Les ministres sont d'accord avec le roi pour tenir Marie de Médicis éloignée de Paris. — Intrigues à Blois : le gouvernement fait surveiller : plaintes de Marie de Médicis : elle veut revenir à la cour; envoi de M. de Roissy à Blois : récriminations de Marie de Médicis qui s'enfuit de Blois le 22 février 1619. — Louis XIII lève des troupes : Marie de Médicis capitule, traité d'Angoulême, 30 avril 1619. — Louis XIII propose à sa mère une réconciliation sincère, mais ne lui rend pas le pouvoir : entrevue de Couzières, 3 septembre. — Nouvelles récriminations de Marie de Médicis; sa seconde révolte de 1620. — Situation critique de Louis XIII; sa victoire aux Ponts de Cé : Marie de Médicis capitule à nouveau : traité d'Angers. — Louis XIII laisse sa mère rentrer à Paris; il ne l'admet pas au conseil; habile attitude de Marie de Médicis, conseillée par Richelieu, pour vaincre les résistances de Louis XIII; le roi se décide en janvier 1622 à laisser sa mère assister à quelques séances du conseil. — Marie de Médicis redouble d'égards : elle parvient en 1624 au résultat qui a été le but de sa campagne : l'entrée de Richelieu au conseil.

Après s'être rendue lentement vers Blois, lieu de son exil, en mai 1617, Marie de Médicis, arrivée dans la vieille petite ville des bords de la Loire, n'avait pas voulu habiter l'aile du château dite de François Ier, rendue sinistre par l'assassinat du duc de Guise[1]; elle

1. On montrait aux visiteurs les pièces où s'étaient passé le drame en leur donnant les détails (Bentivoglio, *Lettres*, 1680, in-12, p. 265; C. Groulart, *Mém.*, éd. Michaud, p. 584).

s'était logée dans la partie construite vers l'ouest, au temps de Catherine de Médicis, et que Gaston d'Orléans démolira plus tard afin d'édifier le pavillon de Mansard. Elle avait demandé toutes sortes de réparations : on les lui avait accordées ; on avait repeint les pièces destinées à son appartement[1] : on lui avait bâti, sur les plans de Salomon de Brosse, un grand pavillon « au bout de l'ancien corps d'hôtel », afin d'ajouter à cet appartement un cabinet et une garde-robe[2] ; des murs de soutènement du château, de ce côté, ne tenant pas, Louis XIII avait commandé de pousser activement la réfection de la courtine sur les fossés, en l'achevant aux deux bouts par deux bastions rectangulaires, travail de « rempiètement » déjà commencé auparavant, qu'on avait complété en approfondissant les fossés et dans lequel les malintentionnés vont voir des mesures prises par le roi pour « emmurer » sa mère[3]. De Paris avaient été transportés quantités de meubles sur neuf chariots escortés de dix archers de la prévôté de l'hôtel[4].

Toujours reine, Marie de Médicis gardait, en principe, le train d'existence qu'elle avait eu à Paris. Elle fera

1. Le peintre vitrier de Blois, Gilles Zamet, toucha 260 livres pour ce travail, le 15 décembre 1617, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 161 v°.

2. *Ibid.*, 91, fol. 257 v°. Le pavillon, « qui regardoit du côté de Saint-Nicolas et des Lices, » coûta 4 600 livres, *Ibid.*, 92, fol. 189 v°, 199 v° ; arrêt du conseil du 29 décembre 1618, Arch. nat., E. 60B, fol, 218 r°.

3. J. de Croÿ, *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire*, Paris, 1894, in-8°, p. 59 ; P. Le Sueur, *les Fouilles du château de Blois de 1906*, Caen, 1908, in-8°, p. 13 et 41 (il faut rectifier et compléter ces notices par des arrêts du conseil de 1618 et 1620, Arch. nat., E. 60B, fol. 205 r° ; E. 63B, fol. 223 r°) ; dépêche de Contarini du 26 juin 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 123. On procédait en même temps à la réparation des remparts et à la réfection des portes de la ville (Arch. nat., E. 58A, fol. 145 r°).

4. Règlement des dépenses, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 138 v°, 146 v°, 147 v°, 148 r°, 170 r°.

copier en 1618 le budget de sa maison sur celui de 1616, avec le même nombre de gens, les mêmes titres, les mêmes frais[1]. Elle continuait à disposer librement de ce personnel et à le nommer : elle avait toujours son sceau[2]. Dame d'honneur, gentilshommes servants, demoiselles d'honneur, médecins, femmes de chambre, huissiers, tout son monde était venu la rejoindre. On avait discuté sur le nombre de Suisses qu'elle devait avoir [3] : Louis XIII avait accordé à sa mère six de ses Cent-Suisses, commandés par un capitaine[4]. Une partie de la compagnie des gardes du corps que Marie de Médicis avait eue à Paris comme régente, lui avait été rendue[5]. Elle en avait assez pour croire encore à sa puissance et se donner l'illusion de la souveraineté : les mécomptes n'allaient pas tarder à venir.

Elle était en disgrâce, loin du roi et des faveurs : peu à peu son personnel l'abandonna. Les démissions se sui-

1. Bib. Nat. Cinq Cents Colbert, 94, fol. 263 et suiv.; Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. 848.

2. 26 septembre 1617, 750 livres payées à Pierre Turpin « notre graveur, pour avoir fait et gravé un grand sceau d'argent où est représenté notre effigie d'un côté et de l'autre nos armes. » Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 150 v°.

3. Des mémoires avaient été composés pour expliquer que la reine Louise de Vaudémont, veuve de Henri III, en avait eu six, Catherine de Médicis, douze; *Ibid.*, 94, fol. 80 v°.

4. Marie de Médicis les avait habillés de drap noir avec des bouffants de taffetas noir, bandes de velours de même couleur, toque, panache, bas « d'estames ». *Ibid.*, 92, fol. 139 v°, 191 v°. « Ordre au comte de la Marck, capitaine des Cent-Suisses, d'envoyer sept Suisses à Blois pour le service de la reine mère, 22 mai 1617 », Bibl. nat., ms. Dupuy 218, fol. 293; nouv. acq. fr. 7225, fol. 321 r°. Marie de Médicis fit des règlements pour le service de ces Suisses dans le château (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 91, fol. 258 v°; 94, fol. 79 r°).

5. Nous ne trouvons trace dans les documents que des officiers : le capitaine, M. de Thémines de Lauzière (*Ibid.*, 92, fol. 136 r°), le lieutenant de Presles (fol. 132 v°, 182 v°), l'enseigne Guron de Cervi (149 r°, 134 v°), les exempts la Masure (144 v°), de Marcey (155 r°), Roussy (91, fol. 117 v°), et Boulidière (92, fol. 158 r°; 94, fol. 141 v°).

virent, d'abord isolées et modestes; porteurs de cuisine, apothicaires, pannetiers; puis plus nombreuses : huissiers, valets de chambre, médecins; ensuite importantes : contrôleur de la maison, maréchaux des logis, maîtres queux, le premier écuyer lui-même, M. de Bressieux[1]. En 1618, il y aura plus de quarante démissions[2]. « Après avoir mis au monde, le roi, l'avoir élevé, avoir travaillé sept ans à son établissement, disait-elle avec amertume, je suis réduite à voir même mes domestiques me faire tous les jours des affronts[3] ».

Elle chercha à organiser sa vie. Le roi lui avait laissé ses revenus et confirmé par brevet du 2 mai 1617, ses « pensions, appointements, gouvernements, domaines[4]. » Un moment elle pensa se distraire en chassant; elle organisa une fauconnerie : « oiseaux, chiens et chevaux » ; puis trouvant les frais trop élevés, elle ne garda sa fauconnerie que quatre mois par an, après quoi la supprima[5].

Elle s'occupa de ses jardins, les beaux jardins de Blois, « jardin d'en haut et jardin d'en bas ». Elle fit venir de Gênes, des orangers, « des plants de jasmins rares, d'azerolles, de myrtes ». En septembre 1617, elle commandait à Pierre Mangot, « jardinier des hauts jardins du château », « trente vaisseaux de menuiserie

1. Nombreuses mentions dans les comptes. M. de Bressieux démissionne le 1er juin 1618 et est remplacé par le comte de Brennes, *Ibid.*, 91, fol. 130 r°.
2. *Ibid.*, 94, fol. 200 r°.
3. Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 325 r°.
4. *Ibid.*, fol. 109 r°. Elle plaçait de l'argent en Italie en juillet 1617 (*Ibid.*, fol. 167 r°).
5. Un exempt des gardes des corps, M. de la Baume, avait été chargé de cette fauconnerie, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 148 r°, 164 v°, 178 r°, 192 v°, 219 r°.

(caisses) pour y planter des orangers et jasmins », et construisait une serre, « une citerne pour y retirer les orangers, myrtes et autres fleurs ». Elle voulut avoir une roseraie; Mangot lui procura « des boutons de roses de diverses façons »; elle veillait à ce que les « grandes allées du château de Blois » fussent bien tenues [1].

Elle fit de la musique. Elle avait emmené de Paris ses chanteurs, sept exécutants; ses musiciens, le joueur de luth, Robert Ballart et un violoniste de talent, Jean Franconis, dit Millaut [2]. Elle organisa des concerts. Elle mandait du Poitou des joueurs de haut-bois et de musette réputés. Les musiciens de la ville lui fournissaient les éléments d'un petit orchestre : ils montaient au château et jouaient pendant les dîners, dans des soirées de comédie, voire même au cours de ballets [3] : Marie de Médicis eut des ballets et fit jouer des pièces de théâtre.

Les troupes ambulantes de comédiens s'arrêtaient pour lui donner des représentations : en juin 1617 c'était la bande de Michel de la Chapelle, Jean Samuel, Charles Guérin qui venait jouer devant elle des « histoires et comédies » : une autre fois, c'était Robert Guérin, dit la Fleur; ou bien Antoine Gacart et sa femme, Victoria Romana; Philippe de Mondor, et Antoine Girard, dit Tabarin [4]. Marie de Médicis monta un théâtre. Elle manda à Blois Boisrobert, et lui fit traduire le *Pastor*

1. Bibl. nat. Cinq Cents Colbert, fol. 133 r°, 151 r°, 159 r°, 189 r°, 208 v°.

2. *Ibid.*, 94, fol. 83 v°, 191 r°. En mai 1617 Michel Fabry, maître de la musique, démissionna en faveur de Pierre Guédron qui fut nommé à sa place le 22 mai (90 v°). Voir aussi *Ibid.*, 91, fol. 274 r° et 92, fol. 151 r°.

3. *Ibid.*, 92, fol. 74 v°, 187 v° et 140 r°. Les musiciens de Blois étaient conduits par deux violonistes, Michel Cossay et Jean Ausonne.

4. *Ibid.*, 92, fol. 140 r°, 187 r°, 201 v°, 214 r°.; en 1617, 1618 et début de 1619.

fido de Guarini[1]; elle prenait ses acteurs parmi ses garçons de fruiterie, domestiques, femmes de chambre, enfants de la ville, « écoliers de Guillaume Frédy, maître écrivain de Blois[2] ». Est-il vrai, comme le dit Tallemant, que « son intention étoit de faire semblant de s'amuser à faire jouer des comédies pour empêcher M. de Luynes d'avoir des soupçons d'elle[3]? » Ce n'est pas certain : elle se divertissait.

Il semblait que rien ne fut changé dans ses habitudes. Ses fantaisies dispendieuses étaient aussi inconsidérées en exil que du temps où elle était régente; elle continuait à faire des achats excessifs d'étoffes précieuses, de bijoux, de diamants, de pièces d'orfèvrerie qu'elle distribuait avec profusion[4]. Personne ne venait en mission auprès d'elle qu'il ne repartit avec un souvenir de prix[5]. Blois ayant la spécialité des fabriques de montres et d'horloges, elle se montrait la providence du pays par le nombre des achats qu'elle faisait[6].

A l'égard des églises, des couvents, des pauvres, ses

1. Boisrobert reçut 300 livres pour la peine, *Ibid.*, fol. 204 r°. D'après Tallemant, Boisrobert aurait demandé six mois et on lui aurait répondu : « Vous n'êtes pas notre fait! » (*Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 383). Sur Guarini et son œuvre, très à la mode à ce moment, voir L. Arnould, *Racan*, Paris, Colin, 1901, in-8°, p. 166, 170; J. Marsan, *la Pastorale dramatique en France à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle*. Paris, 1905, in-8°, p. 48.

2. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 188 r°, 197 v°, 198 v°.

3. Tallemant, *op. et loc. cit.*

4. Le 30 juillet 1617 elle achète pour 4 956 livres, 177 aunes de toile d'argent (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 144 r°). Le 13 février 1619 elle paie à l'orfèvre Nicolas Roger une note de 19 669 livres (fol. 211 v°); le 5 décembre 1618 elle solde au même orfèvre la valeur d'une bague de diamant du prix de 8 400 livres (fol. 201 v°) etc.

5. *Ibid.*, fol. 198 r°, 148 v°, 201 v°, 135 r°.

6. Le 9 octobre 1618 elle achète à l'horloger Salomon Chesnon, pour 800 livres, « une grande horloge sonnante à mettre sur la table, garnie et enrichie de diamants » (*Ibid.*, fol. 197 r°).

libéralités étaient royales. Elle bâtissait une église de minimes à Blois[1]; donnait aux cordeliers de la ville, aux marguilliers de Notre-Dame-des-Aides, aux paroisses des environs[2]. Elle distribuait de l'argent, la semaine sainte, aux sept sanctuaires où elle allait faire ses stations, à 70 pauvres filles, aux mendiants stationnant à la porte des églises, aux prisonniers. Dès que quelque malheur lui était signalé dans le pays : sinistres produits par le débordement de la Loire, incendies mettant des gens dans la misère, maladies ruinant de vieux serviteurs, elle se montrait généreuse, gratifiait largement le maître de poste de Blois pour le surcroît de besogne qu'elle lui procurait : le curé, le vicaire et le sonneur de l'église Saint-Nicolas, parce qu'elle les priait de ne pas faire sonner les cloches avant dix heures du matin[3]. Elle distribuait autour d'elle sans compter, elle était libérale par faste.

Dans cette nouvelle existence où elle cherchait à se donner les illusions du passé, pensait-elle à ses enfants? Peu. Elle avait demandé qu'on lui envoyât une de ses filles. On n'avait pas voulu : elle en avait pris son parti[4]. Elle se bornait à leur écrire des billets courts, sans grande effusion, de cette langue qui trahissait sa connaissance insuffisante du français : « ma *figle*, votre *sur* est

1. Elle en posait la première pierre en 1617 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert, fol. 163 v°).
2. *Ibid.*, fol. 162 v°, 204 r°; Touchard-Lafosse, *Histoire de Blois*, 1846, in-4°, p. 214.
3. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 94, fol. 190 r°, 217 r°, 235 v°, 239 r°; 92, fol. 175 r°, 195 v°. « Payez comptant à Noël Merveillières, sieur de la Rabinière, pauvre gentilhomme du pays chartrain, la somme de six livres dont nous luï avons fait don pour lui donner moyen de subvenir à sa nécessité et à celle de sa femme et de ses enfants, sa dite maison ayant été ruinée du feu depuis peu de jours en ça » (94, fol. 247 r°).
4. Dép. de l'amb. vén. du 13 oct. 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 435.

venue me *visitar*...[1] » Elle mandait à madame de Monglat, la gouvernante, qu'elle comptait sur elle : « Vous avez satisfait à votre devoir et à mon désir, lui disait-elle, m'ayant avertie de la santé de mes filles; et pourvu qu'elles aient les vertus auxquelles elles sont obligées, elles n'auront jamais tant de bien ni de contentement que je leur souhaiterai. Soignez soigneuse en tout ce qui les regarde[2]. » Madame de Guise venant la voir, elle la chargeait de recommandations pour ses enfants[3]. A chaque jour de l'an elle leur envoyait de riches étrennes. De sentiment plus profond, elle n'en révélait guère. Quels étaient ceux qu'elle éprouvait pour le roi et que le roi professait pour elle? La question, jusqu'ici, est restée obscure. Les partisans de Marie de Médicis, par respect pour la personne royale, n'osant pas mettre en cause Louis XIII, ont répété que cette question se réduisait à un antagonisme entre le favori du roi, M. de Luynes, et l'ancienne régente. Il est possible, aujourd'hui, de mieux préciser les faits.

Sa mère reléguée à Blois, loin des affaires, Louis XIII n'avait plus de raison de nourrir contre elle de l'hostilité. Le mieux était qu'elle acceptât son sort; il n'était que de l'aider par des prévenances. Il avait suivi avec intérêt le voyage de l'ancienne régente à Blois. « Sa Majesté, mandait Luynes à Richelieu, le 10 mai 1617, a été extrêmement aise de son bon voyage et a compté

1. Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 5 r° et suiv.
2. Lettre de la reine à madame de Monglat du 12 avril 1619, *Ibid.*, fol. 38 r°.
3. *Ibid.*, fol. 32 r°. Lettre de la reine à madame de Monglat du 20 janvier 1619.

de jour à autre ses journées avec soin[1]. » Le roi avait recommandé au lieutenant de la compagnie de ses chevau-légers chargé d'escorter Marie de Médicis, M. de la Curée, d'être, ainsi que ses hommes, plein d'attentions, et Marie de Médicis reconnaissant les soins dont elle avait été entourée avait donné de superbes souvenirs à M. de la Curée et aux chevau-légers[2]. Louis XIII avait écrit aux villes de recevoir sa mère comme si elle était toujours régente : « Nous vous mandons, ordonnons et très expressément enjoignons, avait-il dit aux autorités municipales de Blois, que vous ayez à la recevoir, assister, servir et reconnaître avec tout l'honneur, le respect et l'obéissance qui lui sont dus et tels que vous le pourriez rendre à notre propre personne[3]. » Orléans avait bien fait les choses ; les Blésois avaient été plus froids[4]. Pour l'installation de sa mère dans sa nouvelle résidence, Louis XIII avait prescrit qu'on lui accordât ce qu'elle demanderait.

Les premiers rapports furent corrects. « Le roi, écrivait Puisieux à M. de Léon, entretient avec la reine sa mère, établie au château de Blois, une correspondance qui est louée et bien vue de chacun. La reine est bien établie à Blois où elle se comporte sagement[5] ». Atten-

1. Lettre de Luynes à Richelieu, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 114 r°.

2. A M. de la Curée, « une boite d'or à mettre portraits, garnie de plusieurs grands et petits diamants, » du prix de 3 450 livres, « en considération de ce qu'il nous a accompagné en ce lieu, » de Blois 31 mai 1617, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 132 r°.

3. Registres de la ville de Blois; cités par L. Bergevin, *Histoire de Blois*, Blois, 1846, in-8°, t. I, p. 124.

4. Ils avaient même hésité à aller au devant de la reine; dépêche de l'ambassadeur vénitien du 16 mai 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 113.

5. Lettre conservée à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg et citée par H. de la Ferrière (*Revue des soc. sav. des dép.*, 1864, p. 141).

tive, maintenant, Marie de Médicis écrivait à son fils des lettres déférentes, comme à quelqu'un qu'il faut ménager. Le protocole voulait qu'elle usât de formules calculées : « Je suis, Monsieur mon fils, votre très humble et très affectionnée mère et sujette; » « Je suis heureuse de la protection et appui de vos bonnes grâces. » Elle se soumettait[1]. Elle exprimait le plaisir qu'elle éprouvait à recevoir de bonnes nouvelles du roi, ses désirs « à le complaire et contenter[2]. » Au nouvel an, elle apportait un soin particulier à choisir le cadeau qu'elle offrait au roi et Louis XIII agissait de même à son égard[3]. Leurs sentiments réciproques étaient-ils sincères? Le P. Arnoux écrivait à Marie de Médicis : « Le roi a l'âme pure et innocente[4]. » De lui-même Louis XIII mandait à sa petite sœur que leur mère était « ce qu'il aimoit le plus au monde[5]. » Loyalement il désirait vivre en bons termes avec elle. Déageant, qui le voyait tous les jours à ce moment, écrivait ensuite : « les intentions

1. *Lettre de la roine mère envoyée au roi depuis la paix*, 1619, in-12, p. 6; *Quatrième lettre de la roine mère envoyée au roi*, 1619, in-12, p. 6.

2. Elle devait n'adresser à son fils que des lettres écrites de sa main : lorsqu'elle était souffrante et qu'elle devait emprunter l'aide d'un secrétaire, elle ajoutait en post-scriptum : « Vous me pardonnerez, Monsieur mon fils, si je ne vous écris de ma main, » lettre du 18 avril 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3811, fol. 72 r°.

3. En janvier 1618, Marie de Médicis envoie à son fils une montre d'or émaillé garnie de diamants, qui lui coûte 6 900 livres (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 176 v°); et Louis XIII fait porter par Cadenet à sa mère son portrait dans une cassette de diamants (dép. de Contarini du 26 février 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 615; Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 229).

4. Lettre du P. Arnoux à Marie de Médicis du 22 août 1619, Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 121 r°.

5. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 38 v°. Les précepteurs lui avaient sur ce point donné de bons conseils : Fleurance Rivault, *Discours fait au roi en forme de catéchèses sur le sujet du quatrième commandement de Dieu, Honora patrem tuum et matrem tuam*, Paris, A. Estienne, 1614, in-8°.

du roi (à l'égard de sa mère) étoient si pleines de sincérité et tellement connues de ceux desquels il se servoit en ses principales et plus secrètes affaires que nul n'eût osé lui faire aucune proposition qui put tant soit peu regarder l'honneur et le respect qu'il vouloit qu'on lui rendît, ni altérer la bonne intelligence qu'il désiroit conserver avec elle[1] ». Sully, de son côté disait : « Le roi a usé envers la reine mère de procédures toutes pleines de prudence, d'équanimité, de déférence, respect et vénération[2]. » On n'avait pas compté avec le caractère de l'ancienne régente.

La veille, maîtresse souveraine du royaume, le lendemain chassée, exilée, et pour ainsi dire recluse, Marie de Médicis, nature inquiète et brouillonne, ne pouvait pas accepter la situation humiliée qui lui était faite à Blois. Sans doute, le roi lui témoignait des égards, mais il entendait qu'elle ne revînt pas à Paris. Elle le savait. La volonté, sur ce point, du prince, était irréductible. Il n'était pas besoin qu'on mit Louis XIII en garde à ce sujet contre sa mère : Bassompierre le constatait; le garde des sceaux, du Vair, écrivait à Marie de Médicis le 17 mars 1619 : « Au nom de Dieu, que votre Majesté ne s'imagine point qu'il y ait personne près du roi, de son conseil ou autre, qui veuille, ni puisse le détourner du respect ou de l'amitié que naturellement il vous porte et que justement il vous doit : il est vrai que, de même, votre Majesté doit croire qu'il n'y en a aucun qui lui puisse ôter le sentiment de ce qui touche la diminution de son autorité, sûreté de sa personne et de son

1. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 130.
2. Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 479.

État[1] ». Si Louis XIII tenait à ce que sa mère restât éloignée, de Paris, c'était, disaient des instructions données à M. Béthune, « pour des considérations qui importoient au bien de son service et au repos de son État[2]. » « C'est une chose certaine, mandait le nonce, que le roi ne veut pas qu'on traite au Conseil du retour de sa mère; je le sais de source sûre[3] ». Lorsque l'archevêque de Pise, ambassadeur du grand duc de Toscane, causant avec le roi, avait eu l'imprudence d'aborder la question, le prince, gêné, s'était borné à murmurer quelques mots inintelligibles[4]. Quand le P. Cotton, alors confesseur du roi, avait cherché en mai 1617 à plaider la cause de l'ancienne régente, Louis XIII lui avait tourné le dos et l'avait remercié de ses services. Tous ceux qu'on avait soupçonné d'être inféodés à Marie de Médicis avaient été écartés, comme M. de Brèves, gouverneur de Gaston. Les sentiments du roi étaient formels[5].

Les ministres étaient d'accord avec leur maître. Chassés jadis par la régente, rétablis par Louis XIII, ils ne pouvaient guère éprouver de sympathie pour leur ancienne souveraine. Qui donc, du reste, aurait pu en éprouver le lendemain de la disparition de Concini, après la fin d'un gouvernement aussi impopulaire! Le garde

1. Lettre de du Vair à Marie de Médicis, dans *Négociation commencée au mois de mars de l'année 1619 avec la reine mère Marie de Médicis*, Paris, A. Vitré, 1673, in-fol. p. 83.
2. Instructions datées du 5 mars 1619, *ibid.*, p. 4.
3. Lettre du 23 mai 1617, Bentivoglio, *Lettere*, t., I, p. 259.
4. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 29 juin 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 232.
5. Lettre de Bentivoglio du 9 mai 1617, *Lettere*, t. I. p. 218; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 121. Son congé fut donné au P. Cotton par une lettre du 9 juin 1617 (Bibl. nat., ms. fr. 3722 fol. 113 r°), publiée par E. Griselle, dans *Revue du monde catholique*, 1er septembre 1909, p. 543. Le P. Cotton fut remplacé par le P. Arnoux.

des sceaux du Vair se montrait particulièrement mal disposé ; d'autres membres du Conseil ne l'étaient pas moins[1]. Or Louis XIII a traité les affaires concernant sa mère dans son conseil : Jeannin, Pontchartrain, le P. Arnoux le répétaient : Contarini l'expliquait à son gouvernement; le roi l'écrivait lui-même à sa mère[2]. En dehors des sentiments personnels du roi, l'attitude du souverain à l'égard de Marie de Médicis était donc déterminée par un ensemble d'éléments : jugements des ministres, avis du conseil, nécessités politiques, qui faisaient de ce problème des relations de la mère et du fils une affaire gouvernementale, d'État, et non, comme on l'a dit une simple question d'animosité personnelle du favori à l'égard de la mère du roi. « Le devoir des rois qui veulent régner comme pères légitimes qu'ils sont de la patrie, faisait écrire, par Louis XIII, le gouvernement à Marie de Médicis, est de préférer toujours son bien général à tout autre particulier et la royauté, qui est par-dessus les lois humaines, prend loi et raison formée selon les besoins et nécessités du royaume. Pensez-y, Madame[3] ». C'était la vérité. Il s'agissait essentiellement des « besoins et nécessités du royaume », en

1. Voir les lettres de du Vair et Jeannin à Marie de Médicis de 1619, dans *Négociation avec la reine mère*, 1673, p. 84 et 85; la lettre du nonce du 15 août 1618, Bentivoglio, *Lettere*, t. II. p. 543; la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 23 mai 1617, Bibl. nat., ms. ital, 1771, p. 129; Cf. V. Siri, *Memorie recondite*, 1677, in-4°, t. IV, p. 100.

2. Lettres de Jeannin à Marie de Médicis du 17 mars 1619 (*Négociation avec la reine mère*, p. 85), de Pontchartrain au comte de Béthune du 13 avril 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 226 r°); du P. Arnoux au même, du 3 avril 1619 (ibid., fol. 148 r°); dépêche de Contarini du 5 avril 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 32); lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 12 mars 1619 (Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 7 r°).

3. Lettre de Louis XIII à sa mère, sans date, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 107.

opposition avec les rancunes et les ambitions de l'ancienne régente. En dehors des ministres, étaient de l'avis du roi : « la plupart des princes », disait Pontchartrain, « un certain sentiment qui étoit universel de la cour », ajoutait le P. Arnoux, en somme l'opinion publique, appuyant « le jugement uni et conforme des ministres » et, par surcroît, c'était le bon sens, la raison politique[1]. Dans ses rapports avec sa mère, Louis XIII s'est inspiré de tous ces motifs : il n'a pas été conduit uniquement par les jalouses appréhensions de M. de Luynes.

Les premiers jours de son installation à Blois, Marie de Médicis affecta de demeurer calme. « Elle conserve une grande sérénité, écrivait l'ambassadeur vénitien, elle cause avec ses dames : elle s'abstient de tout ce qui pourrait donner quelque ombrage ; elle le fait remarquer à ceux qui viennent la voir[2] ». Le 10 juin 1617, Richelieu mandait au P. Suffren : « Vous trouverez l'esprit de la reine selon votre souhait, entièrement dépouillée de ses sentiments du passé[3] ». Elle écrivait elle-même à Louis XIII qu'il pouvait être tranquille, « prendre une entière confiance en ce qu'elle lui avait écrit ». « Il vous a été de ma part rapporté en toutes rencontres de mes bonnes intentions à vous donner le contentement que vous pouvez désirer de mes actions et déportements », disait-elle. Elle entendait ne recevoir aucune visite sans

1. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 394; lettre du P. Arnoux au comte de Béthune du 3 avril 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 148 r°.

2. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 30 mai 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 154.

3. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 400.

l'autorisation du roi[1]. Le jésuite qu'elle avait fait venir près d'elle comme confesseur, le P. Suffren, écrivait de Blois en août 1617 : « La bonne reine reçoit du contentement parce que Dieu l'assiste et qu'elle a son cœur retiré du monde[2] ».

En réalité, sous ces apparences trompeuses se cachaient la douleur causée par la captivité subie, l'humiliation de se sentir déchue, le regret du pouvoir exercé si longtemps. Rentrer à Paris, réclamer à la cour la situation qui lui appartenait, retrouver sinon la pleine puissance de la veille, du moins une place dans les conseils du roi et une influence qui pourrait être équivalente à celle-ci, était l'idée qui devait s'imposer d'elle-même. Peu à peu la pensée unique de faire cesser son exil pour revenir auprès du roi envahit l'esprit de Marie de Médicis[3].

Elle manœuvra d'abord doucement. La reine mère, consignait Brienne, « ne s'occupe qu'à tâcher de se faire des créatures qui puissent la tirer de sa captivité. » Elle écrivait, avait des agents dissimulés[4]. Le gouvernement fut informé. Il affecta de croire que Marie de Médicis

1. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII, du 5 décembre 1617, Bibl. nat., ms. fr. 3 811, fol. 31 r°; Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 351.

2. Lettre du 21 août 1617 publiée dans *Etudes*, t. XII, 1877, p. 739. Le P. Suffren avait été appelé à Blois par une lettre de Richelieu du 10 juin 1617 (Avenel, *Lettres*, t. VII, p. 400). Il était venu avec son frère et un domestique (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 197 v°); on l'avait logé en ville où on avait loué pour lui trois pièces chez « la veuve de Jean Becquet, officier du feu roi Henri III. » (*Ibid.*, fol. 158 r°). Il prêchait le dimanche à la paroisse et le vendredi à la chapelle du château (*Etudes*, t. XII, 1877, p. 739). Sur le P. Suffren, voir : le P. Fouqueray, le *P. Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII*, Paris, 1900, in-8°, 86 p.

3. Dépêche de l'ambassadeur vénitien de juillet 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 262.

4. Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 334; Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 125.

ignorait ces intrigues : « A toute heure, mandait Déageant à Richelieu, l'on a avis des brouilleries et menées de plusieurs sous le nom et en faveur de la reine. Je soutiens que c'est au déçu de la reine, ce que le roi et Luynes se persuadent, sans ajouter foi à tout ce que l'on rapporte. Il faut que Luçon continue à veiller[1] ». Mis en éveil, le gouvernement fit surveiller. Le bruit ayant couru que Marie de Médicis correspondait avec l'Espagne et l'ambassadeur espagnol ayant exprimé le désir d'aller à Blois, on lui fit comprendre qu'il devait s'abstenir : c'était le conseil du roi qui en avait délibéré[2]. Il se répéta à la cour que d'aller à Blois dans les circonstances présentes était imprudent : chacun se le tint pour dit : « Nulle personne de la cour n'osa voir la reine mère ni même passer par Blois quand leur chemin s'y adonnoit »[3]. Il y eut des incidents. Une compagnie de gens d'armes étant venu, en passant, cantonner à Mer, à cinq lieues de Blois, Marie de Médicis fit demander par Tantucci à Paris si cette troupe était là pour la garder : le conseil ignorait le mouvement de la compagnie qui reçut l'ordre de déloger[4]. Mais les plaintes de Marie de Médicis commençaient à se faire entendre : elle parlait de son éloignement qui se prolongeait; elle disait n'être pas bien traitée. Également soucieux et de faire preuve de respect

1. Lettre de Déageant à Richelieu du 19 mai 1617, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 124 r°.
2. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 25 juillet 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 294-5 ; de Bentivoglio du 2 août 1617, Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 407 ; de Monteleone au roi d'Espagne du 26 juillet 1617, Arch. nat., K. 1473, n° 57 et 64.
3. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 133.
4. Lettre de Tantucci à Richelieu du 20 juillet 1617, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 161 r°.

et d'éviter des complications, le gouvernement envoyait en mission des personnages chargés de l'apaiser. « Plusieurs allées et venues se firent de la part du roi, vers elle, écrivait Pontchartrain, pour lui faire passer son mécontentement et la tenir en espérance[1]. » On expédia en août 1617 Modène. Marie de Médicis et son entourage prirent mal ces visites[2]. De Rome, le pape priait le nonce de faire ce qu'il pourrait, au nom de la religion, afin de recommander l'entente entre la mère et le fils : connaissant les deux, Bentivoglio répondait qu'il n'y avait rien à faire, ou en tous cas, que la chose était délicate, qu'elle demandait beaucoup de « dextérité, de prudence, de circonspection ». Il donnait raison à Louis XIII[3].

A mesure, les sentiments de Marie de Médicis se précisèrent. Elle insistait à vouloir revenir ; elle ne s'occuperait pas du gouvernement, puisqu'on avait tant peur de son ingérence; elle entendait seulement revoir ses enfants[4]. Comme, en définitive, ce qui rendait sa cause difficile était l'impopularité dont elle jouissait à raison des mauvais souvenirs laissés par son gouvernement, l'entourage se mit à écrire des libelles afin de défendre la régence[5]. Tenu au courant, le roi continuait à croire,

1. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 396.

2. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 175. Sur la mission de Modène voir une lettre de Tantucci à Richelieu, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 60 v°. Marie de Médicis donna tout de même à Modène, en souvenir, « un grand diamant carré en table, en anneau, » du prix de 3 600 livres (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 148 r°).

3. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 287, 500; t. II, p. 430.

4. Dépêche de Monteleone au roi d'Espagne, Arch. nat., K. 1474, n° 41.

5. Mathieu de Morgues composa des plaidoyers. Sur M. de Morgues, voir C. Perroud, *Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues abbé de Saint-Germain*, 1582-1670, dans : *Annales de la Soc. d'agricult. du Puy*, 1863, t. XXVI, p. 205.

ou affecter de croire que ce n'était pas sa mère qui s'agitait ainsi. Il lui écrira plus tard : « J'ai dissimulé beaucoup de choses faites contre moi et mon État par plusieurs personnes qui vouloient faire croire qu'elles le faisoient par votre participation et pour votre service. Je vous en ai fait tout le détail confidemment et vous ai assuré que je n'avois jamais cru que vous eussiez pris aucune part à leurs mauvais desseins ni même que vous eussiez rien su[1] ». Un incident plus grave allait compliquer la situation.

En février 1618 on découvrit toute une intrigue menée entre la cour de Blois, Barbin, qui était enfermé à la Bastille, des seigneurs du royaume. Il ne s'agissait de rien moins que de faire revenir Marie de Médicis à Paris de force, « de la remettre en autorité et dans les affaires, sans que le roi y consentit, » ou, comme le disait Sully, « placer le roi en tutelle, l'autorité royale en séquestre et mettre celle-ci ès mains de personnes qui eussent, peut-être, pis fait que ceux qui servaient de prétextes aux plaintes[2]. » Le valet de chambre qui allait et venait de Paris à Blois, pour porter la correspondance, livra les lettres : nombre de gens se trouvèrent compromis : on prononça les noms de Rohan, Montbazon, Épernon, Bellegarde; on ajouta que Marie de Médicis était en correspondance avec l'étranger : Barbin paraissait l'âme de l'affaire. Extrêmement irrité, le roi fit procéder à des arrestations immédiates : trois conseillers d'État furent chargés de procéder à une enquête judiciaire : le procès

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis de 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 25.
2. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 399; Sully, *Économies royales*, éd. Michaud, t. II, p. 479.

de Barbin et de ses complices allait se poursuivre devant le grand Conseil[1].

A la nouvelle de ces mesures, Marie de Médécis eut une vive émotion dont l'écho parvint jusqu'à Paris. L'ancienne régente déclara avec colère que si Barbin était coupable, il fallait le châtier, mais qu'elle ne pouvait pas, elle-même, demeurer en état de suspicion : qu'on la traduisit devant le Parlement, et qu'on lui fit son procès comme « à une femme ordinaire![2] » Le gouvernement fut inquiet. Surprise, Marie de Médicis n'allait-elle pas, d'un coup de tête, marcher inopinément sur Paris? A tout hasard, le gouvernement envoya quelques compagnies de cavalerie cantonner autour de Blois, afin de surveiller les routes. M. de Roissy, ancien conseiller d'État, fut chargé de se rendre auprès de Marie de Médicis afin de la calmer, « d'essayer de la détromper des ombrages qu'on lui donnoit, » en réalité pour demeurer auprès d'elle « et veiller sur les actions de ceux qui l'approchoient ». M. de Roissy « fit murer certaines petites portes du château de Blois par où l'on étoit averti qu'entroient la nuit des gens qui alloient et venoient trouver la reine mère[3]. » Marie de Médicis

1. Cette affaire est longuement contée par les contemporains; voir : Pontchartrain, *op. et loc. cit.* (le mieux placé pour savoir et le plus précis); Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 123; Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 176, 179, 180, 184, 185 (le plus détaillé); Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 428; Rohan, *Mém.*, même édition, p. 513; les dépêches de Contarini des 5 et 6 avril 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 32, 41, 177); Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 295; et pour les conclusions du procès, M. Molé, *Mém.*, éd. Champollion-Figeac, p. 216.

2. Lettre du nonce du 4 avril 1618, Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 316.

3. Sur la mission de M. de Roissy, et ses conséquences voir une note du ms. fr. 3811 de la Bibl. nat., fol. 6 v°; une lettre du P. Suffren à Bérulle du 14 octobre 1618 (*Etudes*, t. XII, p. 740); les lettres du nonce Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. (253); les dépêches de Contarini du

fut outrée! Ainsi, on la « resserroit », on la mettait en surveillance! Elle répéta que si elle avait commis une faute on devait lui faire son procès! Écrivant plus tard à Sully, elle lui parlait « des mauvais traitements que je souffrais à Blois, disait-elle, et qu'on ne se seroit pas persuadé dans l'état où vous m'avez vue du vivant du feu roi Monseigneur et mari et depuis, dans la puissance et l'autorité de ma régence, qu'une personne de ma qualité et de ma dignité put être sujette![1] » Elle se borna à déclarer à Louis XIII; « qu'elle n'avait pas été sans quelque petit déplaisir de voir M. de Roissy en la charge qu'il avoit auprès d'elle[2] ».

Mais, dès lors, elle n'eut plus qu'une idée : s'enfuir. Puisqu'elle ne pouvait pas revenir à Paris, elle se réfugierait dans une place quelconque, celle d'un grand seigneur, de d'Épernon, par exemple, qui lui avait été si fidèle le lendemain de la mort d'Henri IV et l'était demeuré. Dès le mois de mai 1618, le bruit courait, à Paris, de ses projets de fuite dans une ville dépendante du duc[3]. Louis XIII, informé, donna l'ordre de surveiller Épernon. Un voyage que fit celui-ci, à ce moment, à Metz, excita les soupçons. Les sentiments réciproques des cours de Paris et de Blois ne faisaient que s'aigrir. « Si cela continue, écrivait le nonce, le gouvernement finira par enfermer la reine mère à Amboise ou la ren-

26 février et 4 mars 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 625; 1772, p. 7); les *Mém.* de Déageant, p. 131, de Fontenay-Mareuil, p. 123.

1. Lettre de Marie de Médicis à Sully du 28 mars 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 95 r°.

2. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII, non datée, Bibl. nat., ms. fr. 3811, fol. 7 r°.

3. Dépêche de Contarini du 23 mai 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 90.

voyer en Italie » : « On voudrait bien, disait-il, quelques jours plus tard, mettre l'ancienne régente dans la nécessité de demander elle-même à sortir du royaume pour se retirer à Florence ». Le Saint-Siège partageait les impressions défavorables du nonce : « C'est bien par son impatience et son obstination, mandait le secrétaire d'Etat, cardinal Borghèse, que la reine a réduit les choses au point où elles sont aujourd'hui ! [1] »

Le gouvernement prit des mesures. Il interdit à l'envoyé du grand duc de Toscane d'aller voir Marie de Médicis et, sur divers soupçons, fit emprisonner le secrétaire de cet envoyé. On arrêta le fils de l'agent du duc de Lorraine qu'on supposait jouer le rôle d'intermédiaire entre d'Épernon et Marie de Médicis[2]. La surveillance de Roissy devint rigoureuse. « La reine est gardée bien soigneusement » ! écrivait Rohan. Au dire de Richelieu, « nul n'entroit plus chez Marie de Médicis que Roissy n'en voulut avoir connaissance; nul ne lui parloit qu'il ne s'enquerrât du sujet ». Richelieu prétend que Roissy interdit à la reine de sortir de l'enceinte de la ville; qu'il limita ses promenades et lui défendit de voir personne sans sa permission : elle était ainsi traitée avec « rigueur et indignité »[3]. Comme l'avait prévu le

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p, 347, 393, 410, 430.

2. Dépêches de Contarini du 10 avril, 2 juin, 12 août 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 52, 103, 162.

3. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 512; Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I. p. 174, 179, 186. L'affirmation de Richelieu est en partie vérifiée par une lettre de Marie de Médicis au roi, de cette époque, dans laquelle elle dit à son fils : « Il y a fort longtemps que j'eusse pris la résolution de voyager pour ma santé si je n'eusse été retenue par un commandement que M. de Roissy me dit venir de votre part, de ne partir d'ici sans permission signée de votre main » (*Catalogue of the collection of autographs letters of Morrison*, t. IV. p. 170).

nonce, l'éventualité fut même agitée, à Paris, du renvoi de Marie de Médicis en Italie; « La reine mère ne vouloit pas croire, au commencement, dit Richelieu, toutes les menaces qui lui étoient faites de l'envoyer hors du royaume ou de l'enserrer dans un monastère ». Il ne fut pas question d'enfermer Marie de Médicis dans un monastère, mais le projet de retraite au delà des monts fut examiné en août 1618. On sonda le grand duc de Toscane, qui répondit ne pas se soucier de voir revenir l'ancienne régente chez lui. Le gouvernement français n'insista pas : Louis XIII n'était pas partisan de la mesure qui ne fut envisagée que d'une façon évasive[1].

Mais, devant la menace, Marie de Médicis prit peur. A l'irritation succéda l'abattement, « la mélancolie ». Elle faiblit. Le roi alors, décidé à user de moyens pacifiques, profita de ces dispositions : il envoya le P. Arnoux, à Blois, en septembre 1618, avec charge « d'assurer la mère de sa bienveillance, du respect et de l'affection qu'il lui devoit »; en retour, elle lui promettrait « de renoncer et désavouer toutes pratiques, menées et intelligences que l'on pourroit avoir faites et formées sous son nom[2] ». Marie de Médicis promit. Elle parut recevoir le P. Arnoux avec « un indicible contentement ». « Le roi votre fils, lui mandait ensuite le jésuite, revenu près de Louis XIII, a voulu par deux fois ouïr de ma bouche

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 189 et les lettres du nonce, Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 544, 563, 564.

2. « Le roi, de son pur mouvement, dit au P. Arnoux qu'il vouloit l'envoyer à Blois vers la reine pour lui porter son cœur et l'assurer de l'affection filiale qu'il avoit envers elle; durant trois ou quatre jours suivants, le roi lui dit en particulier ce de quoi il désiroit que le dit père traitât avec la reine » (lettre du P. Suffren au P. de Bérulle du 14 octobre 1618, dans *Études*, t. XII, p. 739),

le narré de mon voyage tout au long : il en a eu l'esprit extraordinairement satisfait». Louis XIII éprouvait « une joie incroyable! » Le conseil du roi, auquel le P. Arnoux fit son rapport, sembla content : c'était une détente. M. de Roissy fut rappelé; les compagnies de cavalerie qui cantonnaient autour de Blois, éloignées; des autorisations d'aller voir la reine mère à Blois, accordées. « La reine, écrivait le P. Suffren à Bérulle, a grande confiance en Dieu; elle fait redoubler les oraisons et prières[1] ». Le 3 novembre, Marie de Médicis consentait à signer une déclaration par laquelle elle promettait à son fils « de n'avoir aucune volonté de revenir à la cour que lorsque le roi l'ordonneroit, disait-elle, désirant, non seulement en cela mais en toutes autres choses, observer religieusement ses commandements; » elle continuait : « Si nous avons souhaité avec passion le voyage à Paris, ç'a été pour avoir l'honneur de le voir et pour lui faire connoître, par nos déportements pleins de respect et obéissance, que l'on nous a blâmée sans sujet, n'ayant eu aucun dessein de nous mêler d'affaires, comme l'on avoit voulu faire croire au roi, qui doit régner seul; » et elle jurait de n'avoir aucune correspondance préjudiciable au service de son fils, aucune pratique, de désavouer d'avance qui en aurait en son nom[2]. Elle désira

1. Voir sur tous ces faits la lettre détaillée du P. Suffren au P. de Bérulle du 14 octobre 1618 (*op. cit.*, p. 740); une lettre du P. Arnoux à Marie de Médicis (*Ibid.*, 741); les lettres du nonce de septembre 1618 (Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 30, 39); les dépêches de Contarini des 21 et 30 septembre, 19 octobre 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 187, 200, 209).

2. Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 143 v°; Cinq Cents Colbert 97, fol. 104 r°; nouv. acq. fr. 7797, fol. 199. Le texte de cette déclaration aurait été rédigé par Phélipeaux. Marie de Médicis ensuite se plaindra vivement de ce qu'on lui ait fait signer ce document. Les formules en étaient solen-

être autorisée expressément à sortir quand elle voudrait de Blois, pour ne pas qu'on put dire qu'elle fut emprisonnée : le roi lui donna cette permission par une lettre écrite de sa main [1]. Il fut même question que Louis XIII vint voir sa mère; c'était l'hiver : on ajourna le voyage au printemps. Pour bien montrer qu'elle était libre, Marie de Médicis parla en novembre et décembre 1618 d'aller à Moulins : de Paris, on lui donna l'autorisation : elle ne partit pas [2].

Mais quelle confiance pouvait-on avoir dans cette créature agitée et médiocre? Malgré la promesse si solennellement faite en novembre 1618, dès janvier 1619 Marie de Médicis recommençait à réclamer son retour à Paris! Ses plaintes reprenaient; elle gémissait « de la misère extrême dans laquelle on la faisoit vivre », comme si elle n'avait pas tous ses revenus à sa disposition [3]; elle disait qu'elle était tenue indignement, en prisonnière, comme si elle n'avait pas en main la lettre du roi l'autorisant à circuler librement dans le royaume; elle se posait en femme malheureuse : « Je vous dirai, écrivait-elle à la duchesse de Guise, le 7 février 1619, que quand vous m'avez laissée, vous avez emporté tout mon bonheur avec vous! » Et elle ajoutait que cela ne pouvait

nelles : « Marie, par la grâce de Dieu, roine de France et de Navarre, mère du roi, avons fait et faisons au roi notre seigeur et fils, devant Dieu et ses anges, les soumissions, protestations et promesses ci après déclarées... »

1. Nous avons le texte de cette lettre qui est datée du 30 octobre 1618, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert, 97 fol. 79 v°.

2. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 403; voir surtout les lettres de novembre et décembre 1618 du nonce, Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 85, 103, 116, 140, 148. On jugea que l'idée du voyage à Moulins n'était qu'un caprice.

3. *Ibid.*, p. 170, lettre du nonce du 30 janvier 1619; *Lettre de la roine mère à Monsieur le prince de Piémont*, Loches, 1619, in-12, p. 4.

pas durer, « qu'elle ne pourrait pas rester plus longtemps sur ce pied-là »[1]. Que voulait-elle? Plus tard, quand elle se sera enfuie, elle expliquera sa détermination en répétant qu'elle « était veillée et observée comme si elle eut été ennemie de son fils[2] ». Elle assurera qu'on voulait toujours la resserrer plus étroitement, l'enfermer à Nantes, à Amboise, au château de Madrid, du moins on le lui disait autour d'elle;[3] et Louis XIII protestera avec véhémence contre de pareilles allégations : « Que Sa Majesté ait eu dessein, porteront les instructions à M. de Béthune, du 8 mars 1619, de lui faire (à la reine mère) quelque mauvais traitement, voire même de réserver sa liberté, cela est tellement faux et controuvé si malicieusement, que Sa Majesté ne peut qu'elle ne demeure extrêmement piquée et offensée contre les auteurs de telles impostures; elle n'a jamais eu d'autre intention que d'aimer, honorer et respecter la dite dame[4] ». Ce que Marie de Médicis voulait, c'était retrouver la puissance politique perdue, et, sous couleur de prendre sa place dans les conseils du gouvernement, ressaisir la direction du pouvoir dont on l'avait exclue il y avait vingt et un mois!

Elle l'avouera plus tard. Elle écrira à M. de Bellegarde le 28 février, après sa fuite de Blois : « Le véritable et principal motif qui m'a obligée de me mettre en

1. Lettre de Marie de Médicis à la duchesse de Guise, Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 191 r°; Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 197, lettre du 13 février 1619.

2. Lettre de Marie de Médicis à M. de Bellegarde du 28 février 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 82 r°.

3. Dépêche de Contarini du 2 avril 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 74.

4. Instructions à M. de Béthune du 8 mars 1619, dans *Négociation avec la reine mère*, p. 4.

lieu de sûreté est pour pouvoir informer et faire entendre au roi beaucoup de choses considérables et fort importantes au bien et avantage de ce royaume, lequel est en manifeste péril, s'il n'y est promptement remédié, puisque je le vois à la veille de tomber en de grands désordres[1]; » au roi, elle osera dire le 1[er] mars : « Je vous supplie de m'envoyer quelque personne sans reproche et affectionnée au bien de votre État à qui je ferai ouverture des moyens que je juge propres pour remettre vos affaires et rétablir votre autorité »[2]; à Anne d'Autriche, elle mandera le 23 février : « Ayant su le danger éminent où estoit l'autorité du roi et la tranquillité de son royaume, j'ai été contrainte de me retirer en lieu sûr afin de satisfaire à l'obligation que j'ai de le lui faire entendre; » et à sa fille, la princesse de Piémont, elle répétera : « La forte obligation que j'ai au bien du service du roi m'a forcée de me retirer en lieu sûr pour lui faire entendre le désordre de ses affaires et les ruines qui en arriveront[3] ». C'était donc bien pour imposer sa participation à la direction de l'État qu'elle allait s'enfuir! Que valait dès lors le motif invoqué par Richelieu : « la longue oppression de son honneur et de sa liberté et la raisonnable appréhension de sa vie »; ou si l'évêque de Luçon était obligé d'avouer que cette fuite était due, « plus que tout autre encore, à la mauvaise conduite des affaires du roi et le péril auquel se trouvoit son État dont elle le vouloit informer, » que signifiait d'ajouter qu'elle pro-

1. Lettre de Marie de Médicis à M. de Bellegarde du 28 février 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 82 r°.
2. *Négociation avec la reine mère*, p. 16.
3. *Ibid.*, p. 14 et 15.

testait « ne vouloir prendre aucune part au gouvernement? [1] »

L'annonce, en février 1619, que Louis XIII se disposait à tenir sa promesse et à faire le voyage prévu à Blois précipita les événements. Marie de Médicis affecta de croire que le roi venait pour l'emmener à Amboise, lieu plus escarpé, et l'y enfermer : elle était avertie le 15 : dans la nuit du 21 au 22, elle s'enfuyait [2].

Depuis quelque temps, déjà, cette fuite était préparée. Au milieu des gens qui environnaient la reine se trouvait certain petit abbé italien, nommé Rucellaï, appartenant à une assez bonne famille de banquiers, riche lui-même de 20 000 écus de rente, faible et délicat de santé, mais bon vivant, aimable d'ailleurs, prétentieux et ridicule [3]. Après avoir été en bons termes avec M. de Luynes, il l'avait quitté, puis s'était réfugié auprès de Marie de Médicis qui l'avait bien accueilli et lui avait laissé prendre une influence dont il ne se servait que pour donner des conseils violents. Il offrit d'aller négocier avec d'Épernon la fuite de la reine mère [4].

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 191.

2. Louis XIII affirme que Marie de Médicis s'est enfuie au moment où il allait aller la voir dans une lettre au duc de la Force du 24 février 1619 (*Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 469); dans une autre du 26 février au duc de Bouillon (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7797, fol. 308 r°); Cf. Pontchartrain, *Mém.*. éd. Michaud, p. 403. Sur la croyance qu'eut Marie de Médicis que le roi venait pour l'enfermer à Amboise, voir une note aux Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 247 r°.

3. Sur ce personnage, voir L. Passerini, *Genealogia e storia della famiglia Rucellai*, Florence, 1861, in-8°; puis Girard, *Hist. de la vie du duc d'Epernon*, Paris, 1665, in fol., p. 299 et 300; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 199, 268-9; les lettres du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 232, 271; t. III, p. 455, 456, 464, 516; t. IV, p. 11); Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III. p. 2.

4. Après la mort de Concini, Rucellaï avait rendu des services à Luynes (Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 243 v°).

Grand seigneur, « d'humeur altière et difficile », autoritaire, orgueilleux, et, malgré cela, très entouré d'amis dévoués, d'Épernon était un des plus puissants personnages du royaume[1]. Il s'était fâché avec le gouvernement parce qu'on avait donné des charges d'officiers d'infanterie sans le consulter, ce qui n'aurait pas dû se faire puisqu'il était colonel général; il avait eu une dispute avec le garde des sceaux du Vair à propos d'une question de préséance à Saint-Germain l'Auxerrois, avait chassé du Vair de l'église, et pensant être arrêté après cet esclandre, s'était sauvé à Metz, ville dont il avait le gouvernement[2]. Rucellaï vint l'y retrouver sous un déguisement et porteur d'une lettre de Marie de Médicis.

A la demande qui lui était faite d'aider l'ancienne régente à fuir, d'Épernon hésita : il questionna[3]. On lui montra copie de la lettre de Louis XIII qui autorisait sa mère à circuler dans le royaume[4]. Il demanda si on aurait de l'appui, de l'argent; Marie de Médicis répondit de Blois, citant des noms, indiquant ses ressources. D'Épernon balança, puis fit dire qu'il était aux ordres de la reine et

1. Voir sur d'Épernon, Bibl. nat., ms. Dupuy 215 (fol. 149-164) et 536; ms. fr. 20 742, fol. 64 v°; puis ce que disent du personnage Béthune à Pontchartrain, dans une lettre du 9 avril 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97 fol. 216 r°), Pontis, *Mém.*, éd. Michaud, p. 484.

2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 133; Girard, *Hist. de la vie du duc d'Épernon*, p. 291; Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 522; Richelieu, *Mém.*, même édition, t. I, p. 190.

3. Tous les auteurs contemporains sont pleins de détails sur la fuite de Blois. Nous suivrons surtout la *Relation de la sortie de la reine mère de Blois* (Dans Aubéry, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, Paris, 1660, in fol., t. I. p. 135 et suiv.) et le récit de Girard (*Hist. de la vie du duc d'Épernon*, p. 327 et suiv.), Loiseleur a tenté une narration circonstanciée (*Ravaillac et ses complices*, Paris, 1873, in-12, p. 110-177).

4. Nous avons le texte de la lettre par laquelle Marie de Médicis sollicite l'aide de d'Epernon; elle est datée du 14 février 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 79 r°); la copie de la lettre de Louis XIII autorisant sa mère à voyager librement dans le royaume est jointe (*Ibid.*, r°).

que si celle-ci voulait quitter Blois, passer la Loire, il se trouverait sur l'autre rive, avec une escorte, pour l'emmener à Angoulême, pays dont il était gouverneur. Ceci se passait à la fin de 1618. Personne, à la cour, ni autour de Marie de Médicis, ne se doutait de rien. Ne voulant pas, plus tard, incriminer la personne de la reine mère, le gouvernement accusera d'Épernon d'avoir enlevé Marie de Médicis; l'opinion prétendra qu'il est l'auteur de la fuite de Blois : des libelles le traiteront de misérable! » il sera vilipendé[1]. Mais Marie de Médicis protestera que c'est elle qui est allé chercher d'Épernon, qu'elle l'a prié, même « supplié »[2]; le duc se défendra vivement de l'accusation, disant qu'il a obéi aux ordres de la reine[3], et on finira par reconnaître la vérité.

D'Épernon partit de Metz le 22 janvier 1619 avec une escorte de 120 cavaliers. Il passa par Dijon, Roanne, Vichy. A Confolens, il prévint la reine de son voyage et remontant vers Loches avertit Marie de Médicis qu'il était prêt : c'était le 21 février. Marie de Médicis, résolue à partir la nuit suivante, mit au courant de ses projets son premier écuyer, de Brennes, les deux exempts de ses

1. *L'abcès de M. d'Epernon percé par un de ses amis*, Paris, 1619, in-12 ; *Sommation faite à Monsieur le duc d'Epernon*, Tours, 1619, in-12, p. 11; *Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé depuis le premier janvier 1619*, Paris, 1619, in-12, p. 18; « Remontrance à M. d'Epernon par un de ses amis », Bibl. nat., ms. fr. 20 742, fol. 47 r°, 64 r°.

2. Lettre de M. de Béthune à Louis XIII du 21 mars 1619 (dans *Négociation avec la reine mère*, p. 29).

3. *La Justification de Monsieur le duc d'Epernon*, Paris, 1620, in-12; *La Copie d'une lettre écrite au roi par Monsieur d'Epernon*, Paris, 1619, in-12; lettre de d'Épernon au cardinal de Sourdis du 25 mars 1619 (dans *Négociation*, p. 91) : d'Épernon prouvera à M. de Béthune, qu'il a été appelé à Blois (*Ibid*, p. 60, lettre de Béthune au roi). Le 12 août 1620, il écrira à Marie de Médicis pour la prier de faire revenir le roi sur l'opinion qu'il a de son rôle au moment de la fuite de Blois (Bibl. nat., ms. fr. 20 742, fol. 132 r°).

gardes, La Masure et Mercey, sa femme de chambre italienne, Catherine, dont elle voulait se faire accompagner. Craignait-elle que le château ne fut rempli d'espions? Eut-il été si dangereux pour elle de simuler une promenade en voiture et de partir en plein jour de façon moins étrange? Elle commanda à M. de Brennes de tenir prêt son carrosse attelé de six chevaux, le lendemain matin, à cinq heures, au bout du pont de la Loire; procéda à quelques préparatifs, rassembla ses bijoux, et, le lendemain matin, à six heures, — il faisait nuit encore — passant par une fenêtre de son appartement qui donnait sur la terrasse, vers l'ouest, elle descendait au moyen d'une échelle de corde [1] : en raison des travaux de réfection du mur de soutènement du château, toujours en cours d'exécution, il y avait à cet endroit une pente douce d'éboulis de terres de 100 à 120 pieds — 30 à 40 mètres —; Marie de Médicis s'assit pour mieux glisser. Arrivée au bas, elle gagna à pied l'autre côté de la Loire : deux individus qu'elle rencontra la voyant entre deux hommes et ne la reconnaissant pas, plaisantèrent, croyant ceux-ci en bonne fortune. Elle trouva son carrosse, monta et, sans encombre parvenait à Loches d'où M. d'Épernon qu'elle rejoignait allait la conduire à Angoulême [2].

Le lendemain samedi, à cinq heures du soir, Louis XIII

1. Pour la topographie des lieux, voir L. de la Saussaye, *Hist. du château de Blois*, Paris, 1850, in-18, p. 352 et Lesueur, *les Fouilles du château de Blois*, Caen, 1908, in-8°, p. 13.

2. Aux sources citées plus haut pour la fuite de Blois, ajouter : Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 403; Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 143; la lettre du nonce à Monteleone du 25 février 1619, Bentivoglio, *Lettres*, 1680, in-12, p. 241; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 135; Rohan, *Mém.*, même édition, p. 514; Richelieu, surtout, qui paraît très au courant, *Mém.*, même édition. t. I, p. 190.

qui revenait de la chasse, à Saint-Germain, avec le prince de Piémont, apprenait la nouvelle par un courrier spécial du gouverneur de Blois. Ainsi la reine mère du roi, naguère encore régente du royaume, jugeant l'État mal gouverné et, voulant reprendre le pouvoir, s'enfuyait, sans doute, pour faire appel à la guerre civile, et peut-être s'adresser à l'étranger. L'émotion fut vive. Louis XIII tint rapidement un premier conseil : le lendemain, à sept heures, il partait pour Paris où il allait avoir, la matinée, une importante réunion de ses ministres[1].

Des lettres arrivèrent donnant des détails : d'Épernon paraissait l'auteur responsable. Louis XIII déclara qu'il allait user de moyens rigoureux : « de sa propre bouche Sa Majesté dit vouloir aller en personne châtier Épernon ». Le 12 mars, le prince de Piémont écrivait à Marie de Médicis : « Je reconnais le roi grandement irrité contre ceux qu'il estime vouloir, sous votre nom, apporter de l'altération à votre amitié avec lui et le voir en état de courir puissamment sur eux[2] ». Louis XIII, dira lui-même le 28 à Lesdiguières : « Je suis résolu de donner à M. d'Épernon tout le châtiment qu'il mérite pour une action de cette nature que je ne me serois jamais persuadé qu'il eut eu la hardiesse de penser et même d'oser entreprendre[3] ».

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 144 r°; Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 191; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 136; dépêche de Contarini des 23 février et 9 mars 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1772; p. 327; 1773, p. 12. Les lettres de Bentivoglio indiquent bien la vive émotion qui saisit la cour, *Lettres*, Paris, 1680, in-12, p. 151, 243.

2. Lettre du prince de Piémont à Marie de Médicis, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 15 r°.

3. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 92 r°.

Une lettre de Marie de Médicis arriva de Loches adressée au roi : la reine mère expliquait sa fuite : elle disait qu'elle avait craint pour sa vie, que Louis XIII était mal conseillé, ses affaires compromises; qu'elle se mettait à l'abri pour pouvoir lui parler librement; elle ajoutait qu'elle avait agi de la sorte « selon que les plus grands de votre royaume et du dehors encore m'ont, avec mille protestations, conseillée[1] ». Dans une lettre écrite au duc de Mayenne et rendue publique, elle répétait : « J'ai été, par l'espace d'un an tout entier, sollicitée par plaintes et prières générales dedans et dehors le royaume, de faire entendre au roi, Monsieur mon fils, le péril évident de son autorité[2] ». Qu'était-ce à dire? L'ancienne régente était-elle en relations avec tous les grands, avec l'Espagne? Les huguenots étaient-ils prêts à la suivre dans sa révolte? Ces questions furent agitées au conseil. Les opinions se partagèrent : les uns, Mayenne, Vendôme, Longueville, Guise, Luynes, le cardinal de Retz, se prononçaient pour une action énergique; d'autres, Villeroy, Jeannin, Sillery, estimaient qu'il fallait agir avec prudence; Louis XIII se déclara prêt à sortir de Paris avec des troupes dans les cinq jours. Il fut décidé qu'on mènerait simultanément et les préparatifs militaires et les négociations[3]. Un gros effort serait tenté : trois armées seraient mises sur pied, l'une en Cham-

1. Lettre de Marie de Médicis au roi, datée de Loches, 23 février 1619, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 3 r°; voir aussi : *Copie de la lettre de la reine-mère et de la réponse du roi*, 1619, in-12.

2. *Lettre de la reine mère envoyée à M. le duc de Mayenne le 6 de mars 1619*, in-12, p. 3-4.

3. Sur ces discussions du conseil, voir une lettre du prince de Piémont du 11 mars 1619, Bibl. nat., collect. Moreau 724, fol. 201 r° et v°; Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 337; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 404; Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 218.

pagne, l'autre en Guyenne; le roi conduirait la troisième qui marcherait vers le Poitou et la Saintonge. On porta les effectifs des compagnies de cavalerie à 100 maîtres, les compagnies des gardes à 200 hommes et celles des autres régiments à 100. Mayenne reçut l'ordre de lever dans le Midi 10 000 fantassins, 2 000 chevaux; en tout, on aurait 30 000 hommes de pied et 6 000 cavaliers[1]. Par lettres patentes du 15 mars, Louis XIII faisait expresse défense à qui que ce fut de tenter, sans commission de lui, aucun armement ni réunion de gens de guerre[2]; il ordonnait de bloquer Blois et de ne plus laisser sortir personne du château[3]; il écrivait à sa mère une lettre hautement indignée, soutenant toujours que d'Épernon l'avait enlevée, annonçant son intention d'aller la délivrer : « Je n'estimois pas, qu'il y eut homme, quel qu'il fut, disait-il, qui, en pleine paix, eut l'audace, je ne dis pas d'exécuter, mais de concevoir la résolution d'entreprendre sur la liberté de la mère de son roi : je châtierai si puissamment cette injure, que le mal en tombera sur ceux qui se veulent couvrir de votre nom et qui cherchent leurs avantages dans la ruine de mon peuple et dans la diminution de mon autorité ![4] »

L'opinion se prononçait pour lui; elle déplorait la conduite de Marie de Médicis. « Vous avez si fort scandalisé le monde, écrivait-on à la reine mère, que même

1. Pontchartrain, *op. et loc. cit.*; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 137. En temps de paix l'effectif des compagnies des gardes était de 100 hommes et celui des compagnies des autres régiments de 35.

2. Arch. nat., X1A 8649, fol. 191 v°.

3. Lettre de Louis XIII à M. de Hambu, datée de Saint-Germain, mars 1619, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 100 r° : registres de la ville de Blois, cités par L. Bergevin, *Hist. de Blois*, t. I, p. 127.

4. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 12 mars 1619, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 5 v°.

les personnes qui vous sont du tout acquises disent que votre résolution a prévenu toute sorte de bon naturel conseil. Vous vous attirez la haine du peuple et la malédiction de Dieu![1] » Personne ne se faisait d'illusion sur le motif de sa révolte : c'était bien à cause du « regret qui lui bourreloit l'âme, à chaque instant, d'être frustrée de la connaissance des affaires de son fils[2] ». Marie de Médicis avait écrit aux grands du royaume afin de leur expliquer sa fuite et de solliciter leurs sympathies : les grands avaient transmis ses lettres au roi, protestant à celui-ci de leur fidélité et répondu à la reine révoltée d'un ton respectueux mais négatif : Lesdiguières, Sully, d'Alincourt, Montmorency, La Rochefoucauld, Rohan, Ventadour, Mayenne, catholiques et protestants, tous avaient refusé leur concours[3]. Sully avait écrit rudement : « Vous me demandez conseil : comme ce sont affaires, Madame, qui non seulement passent ma connaissance mais aussi ma capacité, je ne sais point sur quoi les fonder, les conseils ne pouvant donner bien juste quand on ignore les principes sur lesquels on agit[4] ». Rohan avait blâmé. Lesdiguières avait poliment décliné[5]. L'ensemble des protestants s'était prononcé contre Marie de Médicis[6]. Marie de Médicis s'était

1. « Lettre des bons françois envoyée à la reine-mère du roi », 1619, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 59 r°.

2. *Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé depuis ce premier janvier 1619*, Paris, 1619, in-12, p. 18.

3. Nous avons toutes leurs lettres, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 28 r°, 30 r°; Cinq Cents Colbert 97, fol. 89 r°, 93 r°, 94 r°, 96 r°, 117 r°, 130 r°, 135 r°.

4. Lettre de Sully à Marie de Médicis du 16 février 1619, dans *Négociation avec la reine-mère*, p. 74.

5. Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 52 v°, 53 v°; *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, t. II, p. 244 et 245.

6. Voir la lettre explicative sur ce point de du Noyer à Naunton, secrétaire d'Etat anglais, du 4 avril 1619, Bibl. nat., Collect. Moreau 724, fol. 205 r°.

adressée au roi d'Espagne, lui avait envoyé un gentilhomme, demandant de l'argent, « des secours secrets », l'aide militaire de l'archiduc Albert, gouverneur de Flandre : l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Giron, avait conseillé à son maître de n'en rien faire et de se déclarer neutre [1]. Enfin la souveraine déchue avait écrit à chacun de ses enfants, à son gendre le prince de Piémont, aux ministres : tous avaient communiqué au roi les lettres et les réponses : celles-ci étaient unanimement décourageantes [2].

A la nouvelle des préparatifs militaires faits contre elle, Marie de Médicis éprouva un mélange d'irritation et de peur. Elle écrivit au roi, le 10 mars : « Je meurs, maintenant, par la force de la douleur ou des armes que l'on vous fait prendre. La tache que l'on donnera à votre nom en toute la postérité, d'une prodigieuse violence et la désolation de vos peuples qui en arrivera, vous fera plus de tort que la fin de ma vie ne m'en sauroit apporter; de sorte que me prosternant à vos pieds, je vous supplie et conjure très étroitement de contremander promptement tous les susdits préparatifs de guerre : » Elle

1. Lettres de Marie de Médicis au roi d'Espagne et au prince d'Espagne du 14 mars 1619, Arch. nat., K. 1476, n°s 35-37; de Giron à son souverain, *Ibid.*, n° 29. On voit bien par les dépêches de Giron que l'Espagne n'est pas mêlée aux affaires de Marie de Médicis (par exemple lettre du 25 février 1619, *Ibid.*, n° 22). Louis XIII avait écrit lui-même à Madrid afin d'expliquer la situation au roi son beau-père et de le faire juge. Giron avait suggéré à son souverain de répondre en recommandant à son gendre l'entente avec sa mère (dépêche de Giron au roi d'Espagne du 26 mars 1619, l'informant de l'envoi de la lettre de Louis XIII et lui indiquant la réponse à faire, *Ibid.*, n° 54). Le roi d'Espagne ne paraissait pas d'ailleurs avoir assez d'argent pour venir en aide pécuniairement à Marie de Médicis car il payait très mal son ambassadeur dont les lettres sont remplies de plaintes sur son état misérable et de réclamations concernant le paiement de ses dettes (voir par exemple, *Ibid.*, 1477, n° 82, 85).

2. Nous avons ces lettres : Bibl. nat, ms. fr. 20742, fol. 9 v° et suiv.

menaçait : « Voyant vos oreilles bouchées à mes fidèles et justes supplications, je serai contrainte de les faire entendre partout devant la France et l'Europe : je me défendrai[1] ». Louis XIII ne répondit pas. Le nonce vint le voir : pourquoi, lui disait-il, de l'artillerie et des troupes contre une mère? La loi humaine et divine ne commandait-elle pas à un fils une autre attitude à l'égard de celle à laquelle il devait tant? Le jeune roi se borna à répondre qu'il rendrait toujours à sa mère l'honneur et le respect nécessaires, mais qu'il entendait châtier comme il convenait ceux qui oubliaient à son propre égard la déférence et la soumission qui lui étaient dues[2]. Désemparée, Marie de Médicis insistait alors que son malheur ne venait que de l'entourage de son fils : « Je ne veux imputer, mandait-elle à Sully, ni attribuer au roi le déplaisir que je reçois, sachant qu'il ne vient point de lui mais de l'artifice et de la haine de ceux en qui il a sa principale confiance et qui abusent de son autorité jusques au point de maltraiter indignement la mère de leur roi et de leur maitre[3]. » Elle écrivait dans ce sens au chancelier, au garde des sceaux, à Jeannin : « Je vous somme, leur disait-elle, de représenter au roi l'importance et le péril de ce qu'on lui fait faire. » Mais les ministres protestaient contre cette interprétation des faits qu'ils appelaient : « le blâme injurieux de l'admi-

1. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 109; ms. Dupuy 92, fol. 147 r°; ms. fr. 20 742, fol. 20 v°; cf. *Négociation avec la reine-mère*, p. 21.

2. Lettre du nonce du 6 mars 1619, Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 230.

3. Lettre de Marie de Médicis à Sully datée d'Angoulême du 28 mars 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 95 r°. Louis XIII avait été tenu au courant des détails du voyage de sa mère de Loches à Angoulême, par une lettre du baron d'Hervault à Pontchartrain du 27 février 1619, Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 197 r°.

nistration du roi. » C'était frapper directement le roi disaient-ils. « Il ne faut point penser, Madame, répondait du Vair, qu'on peut rendre au roi le coup moins sensible pour l'en frapper au travers de quelques uns qui sont près de sa personne; il a assez expérimenté, conjointement avec vous, que tous ceux, par le passé, qui ont eu visée d'attaquer les rois et renverser les États, ont fait semblant de mirer ceux qui les approchoient. » Jeannin disait : « Le roi n'a nul besoin de notre conseil, Madame, pour rechercher avec soin et affection le moyen de vous réconcilier, lui y étant si bien disposé de soi-même qu'il prie Dieu tous les jours et nous exhorte aussi de conspirer avec lui ce saint et louable désir [1] ». Et Louis XIII informé écrivait de son côté à sa mère : « Assurez-vous, Madame, qu'il n'y a homme si hardi que d'entreprendre de me faire aucune proposition contre l'honneur et respect qui vous est dû. » [2]

Usant d'un procédé analogue, le roi, à son tour, tâchait de dégager sa mère des gens qui la conseillaient, et décider Marie de Médicis à se soumettre : « Je n'ai d'autre résolution, lui écrivait-il, que de vous aimer et honorer comme ma mère, mais... pour troubler la tranquillité publique et renverser entièrement ma couronne, l'on a sous votre nom, longtemps auparavant votre partement de Blois, commencé et, depuis, toujours con-

1. Les lettres furent imprimées : *Lettres de la reine-mère à Messieurs le chancelier, le garde des sceaux, le président Jeannin*, Angoulême, 1619, in-12; *Lettres de Messieurs les chancelier, garde des sceaux et président Jeannin écrites à la reine-mère*, Paris, 1619, in-12. Cf. *Négociation avec la reine-mère*, p. 84; *Négociations* du président Jeannin, éd. Michaud, t. IV, p. 686.

2. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 17 mars 1619, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 26 r°.

tinué à travailler et corrompre et faire soulever tout ce que l'on a pu à l'encontre de moi... Je regarde et considère comme de ceux qui vous approchent et non comme venant de vous ce qui blesse également mon honneur et le vôtre. »[1] Marie de Médicis s'acharna.

Elle rendit le débat public. Elle imprima ses lettres; elle fit courir des libelles. Elle énuméra les raisons qu'elle avait eu de fuir. Le gouvernement, de son côté, agit de même, bien qu'à contre-cœur, « ces sortes de voies, disait Béthune à Marie de Médicis, choquant fort, dans une monarchie, l'autorité du prince.[2] »

Tandis que les troupes s'assemblaient, cependant, et conformément à la décision qui avait été prise d'essayer en même temps la voie des négociations, le comte de Béthune avait été désigné afin d'aller trouver Marie de Médicis à Angoulême et de lui communiquer les propositions du roi. Ses instructions, discutées en conseil, avaient été rédigées par Pontchartrain[3]. Louis XIII

1. Lettres de Louis XIII à Marie de Médicis des 17 mars (Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 25 v°), 8 avril (Cinq Cents Colbert 97, fol. 191 r°) et 23 avril 1619 (ms. fr. 20742, fol 38 r°); cette dernière fut rendue publique sous le titre de : *Réponse de la main du roi à la quatrième lettre de la reine-mère du 11 avril 1619*, Paris, 1619, in-12.

2. Lettre de Béthune au roi du 21 mars 1619, dans *Négociation avec la reine-mère*, p. 32; *Extrait des raisons et plaintes que la reine-mère du roi fait au roi son fils*, Paris, 1619, in-12, p. 4. C'était M. Florent d'Argouges qui rédigeait les lettres de la reine-mère au roi : Marie de Médicis le dit à Béthune (lettre de Béthune à Pontchartrain du 9 avril 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 214 r°).

3. « M. de Pontchartrain, secrétaire d'État, qui a dressé la dite instruction » (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 1 r°). Nous avons le dossier des « Négociations de MM. le cardinal de la Rochefoucauld et comte de Béthune envoyés par Louis XIII vers la reine sa mère en 1618-1619 pour procurer son retour en cour », Bibl. nat., ms. fr. 15699, fol. 352 v° et suiv.; il a été imprimé dans *la Négociation commencée au mois de mars de l'année 1619 avec la reine-mère Marie de Médicis*, Paris, A. Vitré, 1673, in-fol.

offrait à Marie de Médicis sa pleine et entière liberté : « Je vous fais dire, Madame, lui écrivait-il, par personne de condition et de probité et d'autant plus digne de créance, que je veux et entends que vous ayez pleine et entière sûreté ; que tout l'honneur et le respect qui vous sont dus vous soient rendus en quelque lieu qu'il vous plaira d'aller dans mon royaume, sans rien excepter : je vous en confirme la parole devant Dieu, devant tous les rois de la terre et tous mes peuples que j'appelle pour témoins de l'offre et protestation que je vous en fais [1]. » Le roi, déclarait Pontchartrain à M. de Béthune, « estime s'être mis en son devoir à l'endroit de la reine sa mère et que, s'il y a du mal, elle en sera la cause. » [2]

Marie de Médicis reçut froidement M. de Béthune : « J'ai trouvé la reine mère dans de grandes défiances, écrivait l'envoyé, et quoique, vraisemblablement, elles puissent lui être suggérées de divers endroits, elle ne laisse pas avec cela d'être fort soupçonneuse et d'avoir l'esprit assez entier. » Aux propositions de son fils, Marie de Médicis répondit en demandant que le roi licenciât d'abord ses troupes : le roi refusa. L'entourage de la reine mère qui avait tout à craindre d'une réconciliation, allait pousser à la résistance [3].

Cet entourage, c'était Rucellaï, qui avait « la princi-

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 8 avril 1619, *Négociation*, p. 148.

2. Lettre de Pontchartrain à M. de Béthune du 20 avril 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 248 r°.

3. *Négociation*, p. 40 et 124. Le P. Arnoux écrivait à Béthune le 8 avril : « Écrivez, s'il vous plait, confidemment, tout ce que vous jugerez qui se puisse faire par moi pour empêcher la rupture et par conséquent la guerre; on prend au lieu où vous êtes trop peu de confiance, ce me semble, où il n'y a nul péril et c'est ce qui altère et cabre les esprits de deçà. » (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 198 r°).

pale confiance » de la reine; Jacques d'Apchon de Chanteloube, un gentilhomme forézien, militaire, plus tard oratorien, qui avait été mêlé aux préparatifs de la fuite de Blois; d'Épernon; tous « esprits brouillons et malintentionnés, prévenait Béthune, qui ne cherchoient que de voir les choses au pis entre leurs Majestés. »[1] Très mal entre eux, ils ne s'entendaient que pour exciter Marie de Médicis; ils la compromettaient en publiant à son insu et sous son nom des manifestes contre le roi. Rucellaï était le plus en vue. D'Épernon n'étant pas d'humeur à le souffrir et l'abbé italien n'admettant pas qu'on put le contredire ni lui disputer sa place, les deux personnages s'étaient brouillés :[2] ils se retrouvaient pour emprunter de l'argent au nom de la reine mère [3], en son nom donner des commissions afin de percevoir les impôts, enlever chez les receveurs et trésoriers des finances les fonds publics[4] et lever des troupes[5]. M. de Béthune fut convaincu qu'on se jouait de lui.

Louis XIII fut extrêmement irrité. Il écrivit une lettre sévère à sa mère : « Je me trouve obligé, lui disait-il, et

1. Lettres de Béthune à Pontchartrain des 21 et 30 mars 1619, dans *Négociation*, p. 28, 109. « Les autres, dit-il, me semblent peu considérables. »Sur Chanteloube, voir Avenel, *Lettres* de Richelieu, t. I, p. 645.

2. Girard, *Hist. de la vie du duc d'Epernon*, p. 338.

3. Le roi l'interdit par arrêt du Conseil du 21 mars 1619, Arch. nat., E 61[B], fol, 143 r°.

4. Le roi l'interdit également par arrêt du 2 mars 1619, *Ibid.*, E, 61[C], fol. 45 r°. Il fallut ensuite dégager les responsabilités des receveurs (arrêt de juin 1619 réglant la situation du receveur des tailles de Jarnac, auquel 50 soldats, conduits par Lepelletier de Montargis, ont enlevé de force, le 10 avril, au nom de la reine-mère, 8414 livres, 7 sols, 4 deniers *Ibid.*, E 61[D] fol. 46 r°).

5. D'Épernon recrutait à lui seul dans son gouvernement 5 à 6000 hommes de pied, 8 à 900 chevaux: lettre du comte de la Rochefoucauld à M. de Pontchartrain du 1[er] avril 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 63 r°; Girard, *op. cit.*, p. 334.

même en nécessité de vous dire, pour votre particulier, que je ne saurois, en vérité, supporter davantage votre manière d'agir que je vois servir de prétexte à tant de mauvais sujets. Je vous conjure par vous même, par le nom de reine que vous portez, par celui de mère que vous m'ètes et que vous prenez en m'écrivant, de revenir un peu à vous, de songer à ce que vous faites et de considérer qu'elle en peut être la fin... Si je vous ai donné juste sujet de méfiance, je me déclare et devant Dieu et devant les hommes grandement coupable. Si vous dites que ce sont d'autres qui sont auprès de moi qui le font contre mon gré, vous me reprochez beaucoup de faiblesse de le pouvoir souffrir et à eux, qui ne subsistent que par ma seule autorité, beaucoup d'imprudence et de témérité tout ensemble, de faire une chose qui m'est désagréable et préjudiciable en même temps à ma réputation. Vous me faites grand tort, mais vous vous en faites bien davantage. »[1]

Le 8 avril, il fut décidé que pour appuyer M. de Béthune un second personnage plus important serait envoyé a Marie de Médicis, le cardinal de la Rochefoucauld[2]; en même temps Louis XIII ordonnait aux troupes de se concentrer et au duc de Mayenne de prononcer un fort mouvement en avant sur Angoulême : lui-même, se mettant en marche vers la Saintonge, gagnait Orléans, Amboise, lorsqu'il apprit que l'effet cherché était produit : Marie de Médicis interdite, avait signé la paix

1. Lettre de Louis XIII à sa mère du 8 avril 1619, *Négociation*, p. 142, 146.

2. Les instructions qu'on lui donna furent « lues dans le conseil du roi », *Ibid.*, p. 188.

d'Angoulême le 30 avril[1]. « Jamais accord ne fut conclu plus à propos, écrivait Richelieu, car Annibal était aux portes, puisque les troupes du roi étaient déjà proches d'elle[2]. » Comme l'avait offert Louis XIII, la reine mère pourrait aller et venir dans le royaume; elle gardait ses revenus; on lui payait ses dettes; en plus, le roi pardonnait à tous les complices et passait condamnation sur les attentats commis : levées de troupes, dilapidations de fonds publics, exactions[3].

Le jeune roi déclara à sa mère qu'il comptait sur une réconciliation sincère : « Une des choses du monde que je passionne davantage, lui écrivit-il, est de nous voir remis en une si parfaite amitié et si entière intelligence que nous n'ayons jamais autre différend sinon à qui se rendra plus de devoirs, vous, d'une très bonne mère et moi d'un très affectionné fils[4]. » Il lui proposait de se rejoindre; il allait même jusqu'à lui offrir enfin de revenir à la cour : « Je ne demande pas seulement une bonne intelligence avec vous, lui disait-il, mais je désire que vous veniez avec une entière confiance reprendre votre place en ma cour aussi bien que vous l'avez dans mon cœur : ce sera pour y séjourner autant qu'il vous plaira et n'en point partir si vous l'avez agréable[5]. » Il lui

1. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 144.
2. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 197. Richelieu indique dans quelle extrémité d'ailleurs était Marie de Médicis.
3. On publia les conditions de la paix : *Articles accordés par Messieurs le cardinal de la Rochefoucauld et Béthune au nom du roi à la reine-mère*, 1619, in-12; ainsi que le traité de pardon spécial consenti à d'Epernon : *Articles accordés à Monsieur le duc d'Epernon*, Paris, 1619, in-12.
4. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 98, p. 15.
5. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis datée d'Amboise le 17 juillet 1619 et publiée sous le titre de : *Nouvelle lettre du roi envoyée à la reine-mère*, Paris, 1619, in-12, p. 5.

envoyait M. de Montbazon afin de lui dire qu'il l'attendait : « Acheminez-vous de par deçà, je vous supplie, au plus tôt, et me donnez ce contentement que nous retournions ensemble à Paris. » De son côté le P. Arnoux écrivait à Marie de Médicis pour l'assurer de la loyauté des dispositions de son fils[1]. Marie de Médicis fit attendre longtemps la réponse : cette réponse, enfin, était qu'elle consentait à venir voir son fils à Tours.

La rencontre eut lieu le 5 septembre, à quelque distance de la ville, dans le château de Couzières propriété du duc de Montbazon. Marie de Médicis y était depuis la veille. Louis XIII arriva le matin, à cheval, vers onze heures et demie. Montbazon reçut le prince à la porte du parc et le conduisit dans une allée où se trouvait l'ancienne régente qui l'attendait entourée de princesses et de dames[2]. Lorsqu'ils s'aperçurent, la mère et le fils, très émus, hâtèrent le pas l'un vers l'autre, s'embrassèrent puis fondirent en larmes. Marie de Médicis était grossie, vieillie, encore assez majestueuse. Ils marchèrent côte à côte quelques instants en silence. Quand ils purent parler, le roi dit : « Il y a longtemps que j'ai désiré vous voir! » Marie de Médicis continuait à pleurer. Louis XIII passa son bras sous celui de sa mère ; ils s'acheminèrent lentement vers le château où, étant

1. Lettres : de Louis XIII à Marie de Médicis de juillet 1619, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 115 r°; du P. Arnoux à la même du 22 août 1619, Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 121 r°.

2. Les détails les plus précis sur l'entrevue de Couzières sont donnés par Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 210 v°), la dépêche de Contarini du 10 septembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 239 et 246), le récit officieux publié sous le titre de *l'Audience donnée par le roi à la reine sa mère*, Paris, 1619, in-12; le texte de J. B. Matthieu, témoin oculaire, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, Paris, 1631, in-fol., t. II, p. 112).

entrés dans le salon, ils demeurèrent une heure à causer seuls. Lorsqu'ils sortirent, le roi paraissait satisfait. Il prit sa mère par la main, la conduisit à son carrosse dans lequel il monta avec Anne d'Autriche, puis ensemble allèrent à Tours. Marie de Médicis voulait partir immédiatement pour Angers. Louis XIII la décida à rester encore quelques jours. Bassompierre, écrivant à son beau-frère le comte de Tillières, pour lui rendre compte de ce qui s'était passé, lui disait qu'on avait remarqué deux choses : la première que Marie de Médicis n'avait pas été appelée au Conseil ; la seconde qu'elle avait dit ne pas vouloir revenir à Paris en même temps que son fils, de peur « qu'il parut qu'on la menât en triomphe[1] ! »

Heureux de cette réconciliation, Louis XIII avait désiré que, le 6 septembre, Marie de Médicis fut reçue dans la ville de Tours avec la pompe usitée à l'égard des reines régentes, et le peuple satisfait de la paix conclue s'était prêté à cette fête avec empressement[2]. Le roi voulut remercier Dieu solennellement; il le fit dans l'antique cathédrale de Chartres, chère à ses ancêtres de Vendôme[3]. Tout le monde le félicitait : le roi d'Espagne lui avait envoyé ainsi qu'à Marie de Médicis ses compliments[4]. Louis XIII renouvela une fois de plus à sa

1. Lettre de Bassompierre au comte de Tillières du 2 octobre 1619, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3538, fol. 2 r°.

2. *Réception faite à la reine-mère du roi en la ville de Tours le vendredi 6e jour de septembre*, Paris, 1619, in-12; *les Triomphes et magnificences faites à l'entrée de la reine mère du roi en la ville de Tours*, Lyon, 1619, in-12. Cf. Ch. de Sourdeval, *Trois passages de Louis XIII à Tours, 1614, 1616, 1619*, dans : *Mém., de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XVII, 1865, p. 106.

3. *Les Magnificences préparées en l'église Notre-Dame de Chartres pour les dévotes actions de grâce du roi et de la reine sa mère, de leur heureuse entrevue et amiable réconciliation*, Paris, 1619, in-12.

4. Lettres du roi d'Espagne à Louis XIII et à Marie de Médicis, de la fin de septembre 1619, Arch. nat., K. 1476, n° 128A, 129, 131.

mère la confirmation de ses revenus; il lui fit don de 200 000 écus; il prescrivit au surintendant Schomberg de payer à M. Florent d'Argouges, trésorier général de la maison de la reine-mère, les arrérages dus à Marie de Médicis[1] : il tâchait d'être agréable à l'ancienne régente, de la combler de prévenances : mais il n'avait pas voulu l'admettre dans son conseil; Marie de Médicis ne devait pas le pardonner!

A la demande que lui fit Louis XIII de revenir avec lui à Paris, elle répondit évasivement qu'elle irait, mais pas pour le moment : ayant à sa disposition, aux termes de la paix d'Angoulême, le gouvernement d'Angers, elle désirait se rendre dans cette ville. Un peu surpris, Louis XIII accéda. Il voulut que les Angevins fissent à sa mère une entrée aussi somptueuse que celle que lui avaient faite les Tourangeaux, mais, par précaution, il ordonna d'enlever au préalable des magasins de la ville toutes les armes et les munitions qui s'y trouvaient[2]. Les semaines qui suivirent, l'étonnement du roi s'accentua. Rentré à Paris, il écrivit à Marie de Médicis afin de la presser de mettre à exécution la promesse qu'elle lui avait faite de le rejoindre; Marie de Médicis fit des réponses dilatoires. Il venait de se produire un incident qui allait envenimer les rapports de la mère et du fils.

1. Arrêt du Conseil du 24 octobre 1619, Arch. nat., E. 62[c], fol. 41 r°; lettre de Schomberg à Richelieu du 29 octobre 1619, Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 150 r°; dép. de Contarini du 3 septembre 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 234.

2. *Récit et véritable discours de l'entrée de la reine-mère dans la ville d'Angers, faite le 16 octobre 1619*, Angers, 1619, in-4°; E. Pavie, *la Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis*, 1899, in-8°, p. 31. Cette entrée coûta à la ville 15487 livres, 2 sols, qu'elle ne put payer qu'en doublant, pour six ans, « le droit de clovaison sur les denrées et marchandises passant par la dite ville ». (Arch, nat. E. 65[B], fol. 347 r°).

Arrêté en 1616, du temps de Concini, par ordre de l'ancienne régente, pour des raisons politiques, le prince de Condé végétait depuis ce temps-là en prison. Dès le lendemain de la mort du maréchal d'Ancre, la question avait été posée, au conseil, de le relâcher. L'affaire en était restée là [1]. Elle avait été reprise en diverses occasions, notamment par Vitry, Déageant et autres : il avait été répondu que ce serait peut-être donner libre carrière à une remuante personnalité et jeter un élément nouveau de trouble dans le royaume [2]. On agita la proposition encore après la fuite de Blois. Le bruit en vint aux oreilles de Marie de Médicis, pendant qu'elle négociait avec Béthune à Angoulême. Elle réclama. Évidemment, expliquait-elle à Béthune, on ne pouvait garder Condé indéfiniment en prison ; mais, il fallait attendre qu'elle fut réconciliée avec le roi pour que Condé put croire qu'elle avait contribué à sa libération [3]. En réalité, Condé réclamant avec insistance, Louis XIII s'était décidé. Il avait fait prévenir de ses intentions Marie de Médicis à Tours, après Couzières, par Richelieu : il fit renouveler l'avertissement par M. de Béthune plus directement encore [4]; le 17 octobre il mettait l'affaire en délibération devant son conseil, qui, après discussion, décidait la libération de Condé [5]. Le jour même, Louis XIII écrivit à sa mère

1. Dépêche dans ce sens de Monteleone au roi d'Espagne de mai 1617, Arch. nat., K. 1473, n° 93.

2. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 394, 395; lettre du nonce du 14 mars 1618, Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 277.

3. Dépêche de Contarini du 9 mars 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 18; lettre de Béthune à Luynes, du 12 avril 1619 et réponse de Luynes, dans *Négociation*, p. 178.

4. Louis XIII le dit dans une lettre à Marie de Médicis du 17 octobre 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 56.

5. Pontchartrain, *Mém.*, éd., Michaud p. 409.

afin de lui annoncer la nouvelle : il lui rappelait qu'il l'avait, par deux fois, pressentie, spécifiait qu'il n'agissait qu'avec l'avis motivé de son conseil[1]. Le dimanche 20, au matin, Condé, délivré, venait remercier Louis XIII; le roi envoyait Toiras avec une lettre à sa mère pour la mettre au courant des détails : et Marie de Médicis ne disait rien[2]. Ce qui gâta tout, ce fut une déclaration royale de l'innocence de Condé, vérifiée en Parlement et rendue publique. Cette déclaration, faisant allusion au maréchal d'Ancre, s'expliquait en termes sévères sur le compte de ceux qui dirigeaient l'État au moment où le prince avait été arrêté[3]. Marie de Médicis se crut visée; elle fut blessée; elle éclata en récriminations : étaient-ce là les promesses de respect et de déférence qu'on lui avait faites? Elle ne viendrait certainement pas à Paris : y venir serait perdre sa réputation, s'exposer à être tourmentée avec plus d'opprobre, être même « resserrée ». Elle envoya au roi une vive lettre de protestation[4].

L'expression avait-elle trahi la pensée des rédacteurs de la déclaration, ou bien ceux-ci ayant réellement voulu mettre ce qu'ils avaient écrit, Louis XIII n'avait-il pas aperçu le sens de certaines expressions qui pouvaient s'appliquer à sa mère? Il s'éleva contre l'interprétation qui était donnée du document : « Si je me fusse seu-

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 17 octobre, *loc. cit.*
2. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis, non datée, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 57.
3. Lettres patentes du 26 novembre 1619, Arch. nat., X[1a] 8649, fol. 232 v°, imprimées dans le *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII*, Paris, 1716, in-12, t. II, p. 251.
4. Dépêche de Contarini des 10 et 24 décembre 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 326, 358. La lettre de protestation de Marie de Médicis est du 7 décembre, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 42 : voir Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 205, 206.

lement imaginé, écrivait-il à Marie de Médicis, qu'il y eut eu quelques termes douteux et capables de porter les esprits les plus subtils à une interprétation qui vous pût être préjudiciable, j'eusse plutôt dénié absolument ce que mon dit cousin requéroit de moi, à cet égard, que de le lui accorder en vous laissant quelque sinistre soupçon ainsi qu'il semble que vous ayez reçu. Vous n'êtes nullement intéressée en la dite déclaration [1]. » Il était sincère. Causant avec l'ambassadeur vénitien Contarini, il lui avouait n'avoir consenti à délivrer Condé que parce qu'il croyait le moment propice en raison de l'état de tranquillité du royaume [2]. L'impression défavorable était produite : rien ne devait la modifier.

Le 26 novembre, Louis XIII écrivit à sa mère pour la prier de nouveau de se rendre à Paris. Marie de Médicis répondit qu'elle ne pouvait pas venir : elle n'avait pas d'argent [3]. On sut qu'elle prenait tout à contre-temps, se formalisait des moindres faits, se plaignait de ce que « ceux qui l'avoient assistée et servie n'avoient point été remis dans les charges dont ils avoient été dépossédés à son sujet. » M. d'Ornano ayant été nommé gouverneur de son second fils Gaston, elle trouva mauvais que cette nomination eut été faite « sans lui en donner avis. » Elle réclama sur ce qu'on ne lui avait pas payé ses dettes. Elle prétendit qu'on l'épiait et la surveillait [4]. Vers la fin de l'année devait

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 64, 65.
2. Dép. de Contarini du 24 décembre 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 343.
3. Dépêche de Contarini du 26 novembre 1619, *Ibid.*, p. 320.
4. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 204, 207.

avoir lieu une importante promotion de chevaliers du Saint-Esprit. Marie de Médecis soutint qu'on avait arrêté le nombre des chevaliers « sans lui en donner communication » et qu'on n'avait tenu aucun compte de ses recommandations[1]. La cour ne désespérait pas encore. En décembre, le P. Arnoux mandait à Richelieu qu'on préparait au Louvre l'ancien appartement de la régente pour Marie de Médicis. Celle-ci fit répondre qu'elle éprouverait « du dégoût » à se retrouver dans des pièces où elle avait été tenue huit jours en prison après la mort du maréchal d'Ancre[2]. On apprit que nombre de gens allaient et venaient d'Angers; on disait que cette ville devenait le rendez-vous des mécontents de toutes sortes, « cependant que le roi se confioit aux traités qu'il avoit peu auparavant faits avec la reine sa mère[3] ».

Les mois qui suivirent — début de 1620 — la froideur des relations entre Paris et Angers ne fit que croître. Le nonce écrivait aux personnes de l'entourage de Marie de Médicis qui paraissaient avoir le plus d'influence sur elle, la duchesse de Longueville, Richelieu, pour leur demander de calmer la reine[4]. Impatienté, Louis XIII mandait à sa mère : « Je ne sais pas quelle occasion vous avez de rentrer dans le mécontentement pour votre particulier : je ne vous en ai donné aucun sujet. » Était-

1. Louis XIII lui avait écrit : « Je fis hier tenir le chapitre général pour l'élection de ceux qui avoient été nommés à l'ordre, dont je vous ai bien voulu donner avis, ne désirant pas que cette action soit faite sans que vous en ayez connaissance. J'envoie à cette fin vers vous le sieur de Jars », etc. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 59.

2. Lettre du P. Arnoux à Richelieu du 21 décembre 1619, Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 162 r° et lettre du nonce du 18 décembre, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 30.

3. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 409.

4. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 74, lettre du 17 janvier 1620.

ce qu'elle trouvait à redire à la politique du gouvernement? « L'on ne manque jamais de prétexte, répondait le roi; il n'y a point de gouvernement qui puisse plaire à tout le monde[1]. » Au début d'avril, il envoya M. de Montbazon avec charge de redire à sa mère qu'elle aurait « tout contentement, la prier de venir, qu'elle seroit honorée et bien accueillie, autant qu'elle le pourroit désirer. » De Fontainebleau, Louis XIII s'achemina même vers Orléans, afin d'aller au devant de Marie de Médicis. Alors Marie de Médicis déclarant qu'elle considérait ce déplacement comme la preuve indéniable du dessein qu'avait son fils de venir à nouveau s'assurer de sa personne et l'enfermer dans quelque forteresse, appela à son secours ses amis et ses partisans. Elle se révoltait une seconde fois. Le roi rentra à Paris[2].

On lui conseilla de marcher immédiatement sur Angers avec des troupes : il refusa; il voulait essayer de moyens pacifiques. En mai, il expédiait M. de Blainville pour confirmer les précédentes déclarations de M. de Montbazon. Marie de Médicis répondit des phrases vagues. M. de Blainville fit trois fois le voyage. La reine finit par dire « que l'on n'envoyoit point vers elle des personnes en qui elle put prendre confiance. » Louis XIII lui adressa une imposante mission composée

1. Lettre de Louis XIII à sa mère du début de 1620, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 74.

2. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 411. Richelieu écrivait à l'abbé de la Cochère : « La reine a été bien aise de voir vos dernières lettres qui lui témoignent qu'il n'y a point eu de dessein au voyage qu'on a fait à Orléans. Quoi que vous lui en mandassiez auparavant, elle ne le croyoit pas... Vous n'eussiez su ôter de l'imagination de tout le monde que la guerre ne dut être sur ce voyage. » (*Catalogue of the collection of autographs letters of Morrison*, t. V, p. 261).

de Montbazon, Bellegarde, l'archevêque de Sens et Jeannin, pour « proposer toutes sortes de contentemens à la dite dame reine ». L'ambassade n'eut pas de succès [1]. « Faites mes recommandations à la reine ma mère, avait dit Louis XIII à l'archevêque de Sens; assurez-là que j'aurai toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, que je ne laisserai pas de la prier de venir auprès de moi ni de la faire honorer dans la cour et par tout mon royaume; quant aux brouillons qui oppriment mes sujets et veulent partager mon autorité par leur faction, il n'y a sorte de péril où je n'entre pour les faire sortir de France et les réduire à mon obéissance! Dieu m'assistera, priez le pour moi! [2] »

Des troupes se concentraient autour de la reine mère : des seigneurs venaient la trouver [3]. Marie de Médicis publia un manifeste dans lequel, levant le masque, elle expliquait la série des réformes que, suivant elle, il y avait lieu d'apporter à la marche des affaires publiques :

1. Pontchartrain, *Mém.*, p. 414. Voir comment Richelieu travestit le but de ces missions, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 220.

2. *Véritable relation de ce qui s'est passé de jour en jour au voyage du roi*, 1620, Paris, 1620, in-12, p. 28 (récit officieux). Le 23 juin 1620, M. de Puisieux écrivait à M. de Césy : « Sa Majesté fait ce qu'elle peut pour donner toute confiance à la reine sa mère de son amitié, y envoyant souvent pour cet effet » (Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 91 v°).

3. Mais le public ne comprenait rien à la révolte de Marie de Médicis. « Sur la dernière levée de boucliers, je confesse que je ne vois goutte, » mandait Malherbe à M. du Bouillon (dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 53). On était plutôt irrité (*Lettres* de N. Pasquier, Paris, 1623, in-8°, p. 737; *les Plaintes de la France à ses enfants dénaturés*, 1620, in-12; *Humble supplication du tiers État au roi*, Paris, 1620, in-12); on se prononçait pour Louis XIII (de la Boursaudière, *le Manifeste françois au roi*, Paris, 1620, in-12, p. 8). Richelieu appelait alors le mouvement de l'opinion « les orages tempêtueux d'une commune populace » (*Harangue à la reine mère du roi contre les plaintes de Messieurs les princes, faite à Sa Majesté sur les affaires du temps* par Messire A. I. D. P. D. R., évesque de Luçon, le 3 juillet 1620, Paris, 1620, in-12, p. 3).

la déclaration était un programme de gouvernement. Pouvait-elle nier maintenant qu'elle ne convoitait pas de reprendre le pouvoir? Il fallut se décider[1].

Au conseil du roi, Condé demanda une action énergique : les vieux ministres étaient d'avis d'user encore de douceur. Condé « n'ayant autre chose à la bouche que feu et sang », déclarait qu'il ne s'agissait de rien autre que de savoir si la couronne n'allait pas être enlevée au roi. Les ministres se récriaient[2]. Cependant les nouvelles arrivaient que Marie de Médicis empruntant de tous côtés, ses partisans, par surcroît, faisaient main basse sur les fonds des collecteurs des tailles, s'emparaient des recettes publiques, agissaient munis de mandements de la reine mère portant en tête : « Marie, par la grâce de Dieu, reine de France, mère du roi..., mandons et ordonnons...[3] » Des troupes étaient levées en son nom et avec des commissions signées d'elle[4] : de grands seigneurs se prononçaient[5] ; on parlait du secours de l'Espagne[6] !

1. *Manifeste envoyé au roi par la reine mère de Sa Majesté*, 1620, in-12.

2. Dépêche de Contarini du 23 juin 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 124 ; lettres du nonce des 1er et 15 juillet 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 303 et 325).

3. Nous avons de ces mandements : Bibl. nat., ms. fr. 3812, fol. 50 r° ; nouv. acq. fr. 7797, fol. 513 r°. Il fallut des arrêts pour régulariser les comptes des receveurs (Arch. nat., E. 65B, fol. 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, etc.).

4. Nous avons également de ces commissions, Arch. des Aff. étrang., France 773, fol. 79 r° ; Bibl. nat., Dupuy 92, fol. 174 r° ; ms. ital. 1774, p. 167 ; nouv. acq. fr. 7798, fol. 108 r°.

5. Promesse écrite faite par Montmorency, le 15 mai 1620, de secourir Marie de Médicis, *Catalogue of the collection of autographs letters of Morrison*, t. IV, p. 301. Tout le monde ne suivait pas ; il y avait des résistances, Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 73 et suiv.

6. Le 29 avril 1620, le roi d'Espagne avait demandé à son ambassadeur Giron ce qu'on pourrait bien faire pour entretenir les désordres en France et ce que cela coûterait. Giron avait répondu le 22 mai (Arch. nat., K. 1477, n° 72) qu'on pourrait subventionner Marie de Médicis, le

En juillet 1620, la situation du parti de Marie de Médicis se trouva extrêmement menaçante. Longueville cherchait à soulever la Normandie et la Picardie; Vendôme la Bretagne; d'Epernon la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin; Rohan le Poitou; Mayenne et Roquelaure la Guyenne; la Valette Metz. Deux armées rebelles se concentraient : l'une en Poitou, avec d'Épernon, l'autre à Angers avec Mayenne pour marcher sur Paris. Louis XIII allait être pris entre deux feux[1]. Devant les inquiétudes de ses ministres, le danger de sa position, la pénurie de troupes dont il pouvait disposer, on sait comment le jeune roi prit résolument sa décision : par une rapide et brillante campagne, il soumettait la Normandie, puis, se dirigeant vers la Loire, attaquait les troupes mal cohésionnées de la reine mère, aux Ponts de Cé, le 7 avril, et les mettait en complète déroute. L'action du roi avait été si prompte, qu'on affecta de croire qu'il n'avait pas eu grand mal; on appela cette bataille « les drôleries des Ponts de Cé »[2]. En réalité, Marie

duc de Mayenne, Épernon; que quant au prix cela dépendrait de ce qu'on exigerait de ces personnages. L'affaire ne paraît pas avoir eu de suite. Marie de Médicis s'était adressée au grand duc de Toscane et au duc de Savoie, sans succès. (Arch. des Aff. étrang., France 773, fol. 182 r° et 189 r°).

1. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 414. Nous renvoyons pour cette campagne au récit détaillé de E. Pavie, *la Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis*, Angers, 1899, p. 415. Il existe, aux Arch. des Aff. étrang., un dossier spécial sur les affaires de 1620 : France 773.

2. *Méditations de l'Hermite Valérien*, 1621, in-12, p. 18; Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 4. Pour le combat des Ponts de Cé, voir le récit de M. Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 348 et suiv. Louis XIII annonça sa victoire aux officiers du royaume, Bibl. nat., ms. fr. 3 812, fol. 52 r°. Les habitants des Ponts de Cé se firent indemniser des dégâts subits au cours de l'affaire par l'exonération des tailles en 1620 (Arrêt du Conseil du 26 août 1621, Arch. nat., E. 64[A], fol. 379 r°).

de Médicis vaincue se trouvait réduite à capituler sans condition : elle se soumit.

La mère et le fils se retrouvèrent une fois encore à Brissac, près d'Angers. Cette fois, l'entrevue fut glaciale. L'ancienne régente arriva en litière, Louis XIII à cheval. A quarante pas l'un de l'autre, ils mirent pied à terre, s'avancèrent, s'embrassèrent : « La cérémonie, dit Héroard, ne dura pas longtemps. » Louis XIII prenant les devants alla recevoir sa mère à la porte du château d'Angers pour bien lui faire comprendre qu'il était chez lui, puis s'en alla[1].

Comme pour la première fois, il dégagea publiquement la responsabilité de l'ancienne régente en déclarant par un acte officiel qu'il reconnaissait « ses bonnes intentions et inclinations », qu'elle était « innocente de toutes choses qui pourroient être advenues pendant les derniers mouvements. » Les comparses ne pouvaient être condamnés lorsque l'auteur principal des troubles était hors de cause ; Louis XIII pardonna. La réconciliation était conclue[2].

Le roi partant pour le Béarn, il avait été convenu que l'ancienne régente reviendrait avec lui à Paris lorsqu'il rentrerait. Marie de Médicis alla s'installer à Fontainebleau pendant que la préparation de son appartement, au Louvre, se poursuivait, avec des discussions et des chicanes au sujet des droits respectifs de la reine mère et de la reine régnante Anne d'Autriche[3]. En novembre, le

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 340 v°. La ville loua à ses frais « les maisons occupées en la dite ville pour le logement de la reine mère ». Louis XIII donna 300 livres d'indemnité (arrêt du Conseil du 19 décembre 1620, Arch. nat., E. 65^{B}, fol. 346 r°).

2. *Déclaration du roi de l'innocence de sa très honorée dame et mère*, Paris, 1620, in-12, p. 4 et 5.

3. Cf. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 487, note; et Arch. des Aff. étrang., France 773, fol. 144 r°.

retour de Louis XIII étant annoncé, Marie de Médicis ne voulut pas paraître dans les rues de Paris à sa suite afin de ne pas avoir l'air d'une vaincue qu'on amenait : elle prit les devants, parvint aux portes de la ville où Anne d'Autriche vint la recevoir, et rentrait dans Paris sans apparat, trois ans après en être sortie dans des conditions si pénibles et si humiliantes pour elle [1].

Elle ne fut pas admise au Conseil. Le gouvernement estima, déclare Richelieu, « qu'elle n'auroit pas sitôt mis le pied dans le conseil qu'elle voudroit partager avec le roi son autorité [2] ». Elle ne protesta pas. Changeant maintenant d'attitude, sur des conseils adroits, elle était décidée à attendre. Louis XIII lui renouvela le don de ses revenus qu'elle allait utiliser à poursuivre des travaux auxquels elle tenait : la construction du Luxembourg [3]. Les relations avec le roi son fils étaient correctes. Tout en lui témoignant le respect et les égards qu'il lui devait, Louis XIII la faisait surveiller, savait ce qu'elle faisait et ce qu'elle disait : « Ses anciens soupçons ne sont pas encore effacés, écrivait le nonce Corsini le 12 mars 1621 [4]. » Marie de Médicis le comprenait. « La reine mère, disait le 26 février 1621, l'envoyé florentin,

1. Dépèche de Contarini du 3 novembre 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 78; Bonnefont, *Manifeste de joie sur l'heureux retour de la roine à Paris*, Paris, 1620, in-12; baron de Clairbourg, *Déclaration publique présentée à la roine mère du roi sur le retour de Sa Majesté en la ville de Paris*, Paris, 1620, in-12; le P. Delachau, *les Allégresses du peuple de Paris pour l'entrée de la reine mère*, Paris, 1620, in-12.

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 238.

3. Brevet de la continuation des rentes ordinaires et appointements annuels de la reine mère, 5 mars 1621, Bibl. nat., ms. Dupuy 832, fol. 212 et suiv. et nouv. acq. fr. 7798, fol. 248 r°.

4. Dép. de Corsini, Arch. nat., L. 397, fol. 326 v°. Cf. la dépèche de l'ambassadeur vénitien du 20 janvier 1621, dans B. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 295.

au courant des sentiments intimes de la princesse, est mécontente de ce qu'on ne lui donne aucune part aux affaires de l'État, ni à l'intérieur, ni au dehors du royaume. Quant à l'autorité, elle en est dépourvue. Si elle désire quelque chose, il faut qu'elle le demande, comme une personne privée. Elle est maintenant dans les fers; elle ne peut plus s'en tirer. C'est là une situation que chacun prévoyait. Dieu veuille qu'en fin de compte on n'apprenne point quelque coup de tête. La défiance que le roi montre à son égard est ce qui la pénètre le plus douloureusement jusqu'au fond de l'âme[1] ». Partant pour sa campagne de 1621 dans le midi, Louis XIII avait voulu que sa mère le suivit; elle avait obéi. Mais après le siège de Saint-Jean d'Angély, sous prétexte qu'on n'avait pas eu pour elle les déférences nécessaires, elle avait quitté l'armée et était revenue à Tours. Marillac, qu'elle avait envoyé près de son fils, l'informait de ce qui se passait, servant d'intermédiaire entre la mère et le roi, entretenant celui-ci des sentiments soumis de l'ancienne régente : les défiances réciproques demeuraient entières[2].

Luynes mort, le 15 décembre 1621, rien ne fut changé dans l'attitude de Louis XIII, preuve que ce n'était pas le favori qui inspirait le jeune roi[3]. Louis XIII avait écrit à

1. Dépêche de G. B. Gondi, envoyé florentin, dans B. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 342.

2. Marillac allait et venait. Il porte les titres, en mars 1621, de « conseiller au conseil d'Etat et maréchal des camps et armées » (Arch. nat., E. 66B, fol. 199 r°. Sa correspondance est conservée aux Archives du Ministère des affaires étrangères. Dans ses lettres de 1621 à sa mère, Louis XIII parle de Marillac et des nouvelles que celui-ci lui donne de Marie de Médicis (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 96).

3. Nous insistons sur ce point, les apparences ayant fait croire que c'était Luynes qui dictait ses sentiments au roi à l'égard de sa mère. L'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, écrivait le 13 janvier 1622

Marie de Médicis pour lui annoncer la mort du connétable. Marie de Médicis s'était empressée de répondre plusieurs lettres pleines d'attachement et de respect[1]. Marillac, toujours auprès de Louis XIII, mandait à Richelieu le 29 décembre : « Le roi aime la reine sa mère, mais il la craint : ce qu'il refusera de lui donner d'autorité sera par jalousie de la sienne et non par faute d'estime et de bon naturel[2] ». Convaincue, sincèrement ou non, que Luynes avait été l'obstacle à sa rentrée aux affaires, Marie de Médicis maintenant faisait tâter le terrain pour savoir si on allait l'appeler au Conseil. Le cardinal de Retz, mandait Marillac, avait entretenu Louis XIII de la possibilité qu'il y aurait à solliciter les avis de l'ancienne régente pour la direction des affaires publiques : le roi avait riposté brusquement : « Point de conseil, point de conseil[3] ! » Un peu surpris, Marie de Médicis et son entourage se l'étaient tenus pour dit[4]. Lorsqu'en janvier 1622 la reine retrouva son fils, elle se montra d'une amabilité extrême. Jamais elle n'avait été aussi tendre : elle écrivait à Louis XIII le 17 janvier, en lui envoyant comme étrennes une image de saint Louis : « Je l'accompagne de mon cœur que je vous donne tout entier, et

à son souverain qu'on disait que, Luynes mort, Marie de Médicis allait reprendre son autorité sur le roi (Arch. nat., K. 1479, n° 10). On va voir ce qu'il va en être.

1. Nous reviendrons plus loin sur ces lettres.

2. Arch. des Aff., étrang., France 775, fol. 84 v°.

3. Retz répète le propos à Marillac qui le mande à Richelieu ; lettre du 29 décembre 1621, *Ibid.*, fol. 86 v°.

4. « Bien des gens pensent que la raison d'État seule a voulu que l'on donnât bon espoir à la reine mère pour la faire reculer devant des pensées et des desseins qui pourraient être contraires à ceux des favoris » (les ministres, maintenant). Dépêche de l'envoyé florentin du 23 décembre 1621, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 8.

des plus ardentes prières que je fais à Dieu[1]. » Elle cherchait à lui rendre des services, le mettant au courant du moindre fait qui venait à sa connaissance, multipliant les formules de son dévouement inaltérable : « Je vous supplie, monsieur mon fils, de croire qu'en toutes occasions que je jugerai importantes pour le bien de votre service et de votre État, je m'y porterai avec une même passion que si c'étoit pour la vie. » « Je vous supplie de croire que si je pouvois, en meilleures occasions que celle qui s'est présentée, contribuer au bien de votre service, je le ferois de tout mon cœur[2] ». Elle ajoutait qu'elle ne voulait certainement pas se mêler du gouvernement, mais qu'en raison de son expérience passée, elle était en mesure d'apporter au roi, sur certaines questions, l'avis que pouvait donner une reine mère ancienne régente[3]. Elle écrivait lettres sur lettres, circonspectes, mesurées, pleines d'affection. Suivant ses ordres, Marillac ne quittait pas Louis XIII. De temps à autre elle envoyait Richelieu en mission près du roi. Louis XIII demeurait impassible. « Le roi, écrivait Corsini le 10 janvier 1622, a toujours peur qu'elle ne veuille le conduire comme du temps de Concini : le prince est ombrageux et récalcitrant ; il ne se livrera que quand il sera persuadé qu'elle ne veut autre chose que de le voir tenir lui-même les rênes du gouvernement d'une main ferme. » Sur une demande faite en son nom à Puisieux

1. Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 45 v°, 47 r°. Ce « petit Saint Louis de relief en or, enrichi de perles et de diamants » lui avait coûté 10 000 écus. Le roi répondit en envoyant une paire de pendants d'oreilles de 15 000. (Dépêche du nonce Corsini du 9 février 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 349 v°.)

2. Lettres de Marie de Médicis à Louis XIII des 4 et 16 mai 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 51 v°, 52 r°.

3. Dépêche de Pesaro du 19 janvier 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 212.

pour connaître s'il y avait quelque espoir que Marie de Médicis entrât au conseil, le ministre, au dire encore de Corsini, avait répondu nettement : « non! », et le roi, informé, avait déclaré que le secrétaire d'Etat avait « très bien fait. » Interrogé plus directement par Richelieu, Louis XIII avait catégoriquement signifié « qu'il vouloit régner seul[1]! » « Bien que la fin du connétable eut fait finir le règne d'une malice ouverte, a écrit ensuite Richelieu dans ses *Mémoires*, celui de l'artifice ne l'étoit pas : on tendoit toujours aux mêmes fins; mais par diverses voies; les ministres vouloient établir leur affermissement à son préjudice (de la reine mère). » Après Luynes, c'étaient maintenant les ministres qui maîtrisaient le roi[2]!

Marie de Médicis se fit de plus en plus prudente. Elle félicita Louis XIII « de vouloir régner » : elle lui parlait, le 16 janvier, « de la joie que m'apporte la grande réputation que vous acquérez de jour en jour par la connaissance entière que vous prenez de vos affaires, ce que je vous conjure vouloir continuer ». Elle le complimentait des choix de ministres qu'il faisait[3]. Mais en même temps elle agissait, ou plutôt autour d'elle, on la faisait agir.

Des libelles parurent qui vantèrent les mérites de l'ancienne régente. On demanda ouvertement qu'elle fut admise au conseil : « Toutes les mères de nos rois, disait-on, ont fortifié et assisté l'État de leurs sages et

1. Dépêches du nonce Corsini des 10 et 30 janvier 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 348 r° et 367 v°.
2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 258.
3. Lettres de Marie de Médicis à Louis XIII des 7 et 16 janvier 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 45 v°, 46 v°; et 3811, fol. 66 r° et 64 r°.

fidèles conseils ». On citait Blanche de Castille, Catherine de Médicis ; on multipliait les raisons de bon sens, d'utilité générale, de sentiment qui devaient faire prendre cette mesure. On multiplia les instances, les pressions, les manœuvres [1].

Devant ce qu'il crut être un mouvement de l'opinion, Louis XIII, surpris, finit par hésiter. Le 31 janvier 1622, il se décidait à admettre que sa mère put assister aux délibérations de quelques conseils. Il l'appellerait donc à certaines réunions. Il prenait ce parti plutôt par souci de sa propre réputation, disait Pesaro, que pour vraiment initier sa mère aux affaires ; il ne ferait entrer Marie de Médicis qu'à des conseils dans lesquels on ne dirait rien d'important [2]. Dès les premières séances, elle s'en aperçut. « Elle reconnut bien, écrivait Richelieu, qu'on étoit en garde d'elle, qu'on ne lui faisoit voir que la montre de la boutique et qu'elle n'entroit point au magasin ; mais elle ne fit pas mine de le reconnaître, espérant de surmonter ces difficultés par sa bonne conduite [3] ». Le roi entendait prendre les décisions essentielles sans la consulter ; il se bornerait à s'excuser de ne lui en avoir pas parlé. Venant de faire des nominations de ministres qu'elle ignorait, il lui écrivait : « Le peu de personnes qui restoient en mon conseil et les grandes affaires qu'y s'y rencontrent tous les jours, m'ont fait

1. *Remontrance faite à la roine mère sur les affaires de ce temps*, 1622, in-12, p. 4 et 5 ; Jean d'Alary, *la Vertu triomphante de la fortune où est parlé des grands services rendus par la reine mère à la France*, Paris, R. Daufresne, 1622, in-12.

2. Dépêche de Pesaro du 14 février 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 243 ; « Journal » d'Arnauld d'Andilly, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 1 v°.

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 259.

avancer le temps que j'avois proposé pour remplir les places de ceux qu'il a plu à Dieu retirer à soi. J'ai cru ne pouvoir appeler deux plus dignes sujets que mon cousin le cardinal de la Rochefoucauld à la place de mon cousin le cardinal de Retz et le sieur de Caumartin pour garde des sceaux. J'eusse été bien aise de vous voir auparavant et faire avec vous le choix des personnes capables de mes affaires[1] » : seulement il ne l'avait pas vue. Marie de Médicis s'inclina sans mot dire.

La campagne de 1622 étant décidée, en mars, l'ancienne régente voulut suivre son fils en campagne : elle demeurerait près de lui; si un accident se produisait, elle serait à portée, avec son second fils Gaston, de profiter des circonstances[2]. Louis XIII refusa. Elle vint : le roi la tint à distance, courant en avant. Il s'en excusait : il lui disait « qu'il n'avoit rien tant à ménager que le temps[3] ». Le 16 mai, elle était à Fontenay-le-Comte, faisant part à son fils « du déplaisir qu'elle avoit de n'être pas auprès de lui »; le 25, elle arrivait à Cognac : « J'attendois avec impatience, lui écrivait-elle, le moment qui nous rejoindra ensemble. » Ce moment ne se produisait pas. Elle se découragea. Prétextant des douleurs, elle alla prendre les eaux à Pougues : « Si j'apprends, lui mandait-elle, que je vous puisse encore trouver près de Sainte-Foy, je continuerai à marcher le plus diligemment qu'il me sera

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis (septembre 1622), Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 164.

2. « Il segretto del suo viaggiare (de Marie de Médicis) e appogiato alla consideratione di voler esser con li figlioli et, in ogni accidente della morte del re, esser vicina à Monsu et con le forze, ancora. » Dépêche de Pesaro du 19 mars 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 69.

3. Lettre de Louis XIII à sa mère de mai 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 54 r°.

possible pour m'y rendre; mais si la réduction prompte de cette place en votre obéissance vous fait passer outre, je crois que vous aurez agréable qu'au lieu de consommer le temps à faire un fort long chemin qui seroit inutile parce que je ne pourrois vous joindre, je l'emploie à aller à Pougues pour prendre les eaux[1] ».

De Pougues elle lui écrivit : elle ne voulait pas perdre le contact; elle lui témoignait toujours cette affection, cet attachement dévoué qu'il avait si peu connus jadis. « Voici le douzième jour, lui écrivait-elle, le 14 juillet 1622, que je prends des eaux et que j'en reçois un tel soulagement que je n'eusse osé espérer. Ma santé plus parfaite me rendra plus capable de contribuer à ce qui sera de votre service, mais non plus passionnée à ce qui est de votre bien et de votre gloire[2] ». Chaque nouvelle qu'elle recevait d'une victoire était pour elle l'occasion d'écrire des lettres de félicitations. Elle approuvait tout ce que faisait son fils, elle lui conseillait d'être prudent, de se ménager, de soigner sa santé : « Je vous conjure de tout mon cœur d'avoir soin de vous et vous souvenir que vous marchez en une saison fort fâcheuse et en des provinces chaudes et incommodes ce qui me fait vous conjurer encore une fois d'avoir soin de votre personne ». « Depuis que j'ai su que vous avez été indisposé et que vous étiez résolu à prendre médecine, encore que l'on m'avoit assurée par même moyen qu'elle vous avoit du

1. Lettres de Marie de Médicis à Louis XIII de 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 52 v° à 54 v°. Nous suivons les démarches et les sentiments de Marie de Médicis au moyen de ses lettres. Voir aussi Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 264.

2. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 14 juillet 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3817, fol. 20 v°.

tout soulagé, je n'ai point eu de bien et mon esprit ne sera point en repos jusques à ce que je sache votre santé être aussi entière et parfaite que je la souhaite »[1]. Elle continuait à tenir Marillac près du roi afin d'être informé de ce qui se passait. Le prince impatienté, finira, la paix faite, pas expédier Marillac en Hollande[2].

Mais, la campagne achevée, tout de même, Louis XIII touché de tant d'attentions et retrouvant sa mère à Lyon, lui témoignait des égards. Il cherchait à lui être agréable[3]. Marie de Médicis était-elle malade, il s'inquiétait, écrivait plusieurs lettres de suite à Richelieu afin que celui-ci lui envoyât des nouvelles, s'informait[4]. Les mois qui suivirent et toute l'année 1623, ce fut de la part de l'ancienne régente, la même prudente souplesse, la même condescendance, les mêmes égards. Louis XIII était de plus en plus sensible à ces prévenances. « Jamais, écrivait le maréchal de la Force à sa femme le 23 janvier 1623, le roi n'a rendu plus d'honneur à la reine sa mère qu'à pré-

1. Lettres de Marie de Médicis au roi des 14 et 19 juillet 1622, Ibid., fol. 20 r° et 23 r°.

2. « Comme vous ne pouvez mieux savoir, écrira-t-il à Marie de Médicis, le sujet du voyage de Marillac que j'envoie en Hollande pour affaires concernant mon service, que par lui-même, je lui ai commandé de vous le faire entendre et par même moyen vous assurer de mon arrivée à Lyon » Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 172. Marillac avait épousé une fille d'honneur de la reine mère nommée Catherine de Médicis, (Voir notre *Vie intime d'une reine de France au XVII*e *siècle*, p. 143, note). Ce mariage avait donné quelque faveur au personnage. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 117.

3. Voir la dépêche caractéristique dans ce sens de l'ambassadeur vénitien du 21 décembre 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 165.

4. Lettres de Louis XIII à Richelieu de 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 21 v° et 22 r°. Louis XIII va à Montceaux voir sa mère quand elle est souffrante (lettre de M. de Bréval au duc de Lorraine du 6 août 1623, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3145, fol. 76 r°). Marillac rendait compte à Richelieu de l'intérêt que le roi portait à sa mère (ses lettres d'avril et de mai 1622, Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 99 r° et 144 r°).

sent, »[1]. Peu à peu une confiance plus stable s'établissait entre eux : Louis XIII consultait davantage l'ancienne régente dont les avis — inspirés de bonne source — paraissaient judicieux. L'autorité de la reine mère s'affermissait; elle s'affermira assez pour aboutir, enfin, en 1624, à ce qui a été en définitive, la raison d'être de toute cette lente et adroite campagne, menée depuis de si longs mois, conduite si habilement sur les conseils adroits de l'intéressé lui-même : l'entrée de Richelieu au conseil. En cherchant à revenir aux affaires, Marie de Médicis ne se doutait pas qu'elle n'avait été que l'instrument docile d'une ambition autrement puissante que la sienne et qui devait lui faire payer cher plus tard, du moins à ce qu'elle crut, et ses services et son dévouement !

1. Dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. III, p. 270 et 274.

CHAPITRE VII

LA PETITE REINE

Louis XIII et Anne d'Autriche. — Physique de la reine; son caractère inconsistant : ses imprudences. — Louis XIII ne l'aime pas. — Existences séparées du ménage royal. — Les Espagnols qui entourent la reine. — La jeune duchesse de Luynes; mauvais conseils et mauvais exemples qu'elle donne à Anne d'Autriche : elle cherche à séduire Louis XIII. — La question de la naissance d'un dauphin, affaire importante dont toute la cour s'occupe ainsi que les gouvernements étrangers. — Éloignement de Louis XIII pour Anne d'Autriche: le nonce, l'ambassadeur d'Espagne, l'entourage pressent le roi; résistance de celui-ci; Luynes réussit; moyens qu'il emploie, 1619. — Transformation dans les sentiments du ménage; affection réciproque, tendresse; lettres que Louis XIII écrit à la reine. — La crise de 1622; Madame de Luynes en est cause; sévérité de Louis XIII; Anne d'Autriche froissée; l'indifférence reparaît : mesures de défiance prises par Louis XIII. — La présence de la belle-mère, Marie de Médicis, achève d'aigrir les rapports du roi et de la reine.

A côté de sa mère, qui allait plus tard lui causer encore tant d'autres soucis, il était, auprès de Louis XIII, une seconde princesse dont le roi, au cours de son règne, ne devait pas mieux avoir à se louer, la jeune reine Anne d'Autriche.

Tous deux du même âge, — elle l'aînée de cinq jours. — ils avaient été mariés en 1615 à quinze ans, par politique [1]. Après s'être regardés sans trop se comprendre,

1. Voir sur ce mariage : Arch. nat., K. 1617, 1626, 1634; Bibl. nat., ms.

ils s'étaient mis à vivre côte à côte, en frère et sœur, dans le cadre d'une existence royale dont le protocole réglait le programme journalier. Les portraits à cette date de celle qu'on appelait « la petite reine » font penser qu'elle devait être jolie. De taille moyenne, mince, avec de beaux yeux mêlés de vert, au regard un peu court, les cheveux blonds, abondants, frisés et bouclés, la peau blanche, la bouche petite et « vermeille », elle passait « pour une des plus grandes beautés de son siècle », affirmait madame de Motteville, avec exagération sans doute. On lui trouvait en réalité le nez un peu gros, les yeux un peu grands, le teint douteux; mais elle avait « le tour du visage » exquis, le front bien fait, le pied petit : c'était une princesse agréable[1]. Louis XIII, au moins, la jugeait telle : il questionnait son entourage, désirait qu'on lui dît que la reine était belle, se préoccupait de savoir si elle n'était pas un peu menue et, lorsqu'on le niait, révélait qu'elle portait des patins pour se hausser[2]; quant à l'aimer il n'y songeait pas.

Elle avait une voix désagréable, un ton de fausset aigre, élevé et dur. Toutes les fois qu'elle parlait, le

Dupuy 156, fol. 92-124; Bibl. de l'Arsenal, ms. 4723. Cf. F. T. Perrens, *les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Paris, Didier, 1869, in 8°.

1. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 11, 17, 25; Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 137; *Visite du cardinal légat F. Barberini à Louis XIII et à la famille royale, 1625*, dans *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1875, p. 174. Il existe au Louvre et aux Offices de Florence d'intéressants portraits d'Anne d'Autriche à l'époque qui nous occupe.

2. « Le roi lui dit (à Montpouillan) que c'étoit ses patins qui la haussoient (Anne d'Autriche) et lui ayant un peu relevé la robe (à la reine) les y fit voir. » Lettre de la marquise de la Force à son mari, dans *Mém.*, du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 449; Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 24.

charme de sa fraîche beauté paraissait s'évanouir un peu sous l'effet de ce timbre déplaisant[1]. Elle était ensuite coquette, passait du temps à se parer, ce que Louis XIII n'appréciait pas[2]. Aux ballets, dans lesquels, elle figurait en bonne place, elle s'appliquait à jouer son rôle avec une grâce séduisante, indice, croyait-on, de tendances peu sérieuses. Surtout son esprit et son caractère laissaient à désirer. Elle n'était pas très intelligente. Froide, indifférente, elle donnait l'impression d'une personne dédaigneuse, ce qui n'était chez elle que l'effet d'un défaut de souplesse : elle n'attirait pas la sympathie. Le cardinal de Retz la trouvera plus tard « intéressée, dure, rancunière, opiniâtre ». Madame de Motteville la déclarera entêtée. Elle manquait d'ordre; elle se montrait tour à tour trop bavarde ou trop méfiante, égoïste, orgueilleuse, avare. Retz la traite de « sotte » : — sa partialité le rend, il est vrai, suspect. — Madame de Motteville, mieux disposée, atténue l'expression en disant, qu'Anne d'Autriche « s'est trop défiée de son esprit et de sa raison[3] ». Ce qui est certain c'est qu'on n'avait pas grande idée de ses moyens. Si quelque ambassadeur venait lui faire la révérence, quoiqu'elle parlât bien le français, elle était incapable de répondre et l'introducteur, M. de Bonneuil, devait prendre pour elle la parole[4]. Tout le monde s'accorde

1. Card. de Retz, *Mém.*, éd. A. Feillet, t. II, p. 18.

2. Au milieu d'une grande cérémonie religieuse elle se faisait « ragencer » les cheveux, un peu dérangés, avec une « aiguille d'or » devant tout le monde, Chaulnes, *Relation exacte*, éd. Michaud, p. 481.

3. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 9, 13; card. de Retz, *Mém.*, éd. Feillet, t. II, p. 17, 174.

4. Dépêche de Contarini du 27 janvier 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 561. Tallemant remarque qu'Anne d'Autriche « prononçoit le français comme si elle estoit née à Paris » (*Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 146).

à reconnaître qu'elle était ignorante, paresseuse, indolente. C'était une Espagnole, avec les défauts de la race : l'insouciance tranquille, la passivité. Son entourage se plaignait de la voir s'attacher à une ou deux intimes et ignorer les autres; il regrettait qu'elle n'aimât personne, « qu'elle ne parut pas assez touchée de l'amitié qu'on avait pour elle ». En revanche, prenait-elle quelqu'un en grippe, elle se montrait vindicative. Puis on s'étonnait que, fière comme elle l'était, elle ne craignît pas de causer familièrement avec des gens du commun, « fort indignes de son entretien »; par là « elle se faisoit du tort[1] ».

Reine et jolie, elle a provoqué des passions. Elle était trop froide pour y répondre, mais assez coquette pour en être flattée et s'en amuser. On n'a rien articulé contre elle, au moins jusqu'à Buckingham qui est venu après 1624. « La vertu de la reine est solide, disait-on, et sans façon. » C'est « un ange », assurait l'ambassadeur d'Espagne, Giron, qui répondait de la princesse au roi son maître[2]. La cour s'était divertie du fol amour qu'avait éprouvé pour elle le grand écuyer, M. de Bellegarde, un bel homme, qui avait, vers 1620, plus de cinquante-cinq ans. Anne l'avait laissé dire, riant de ses airs, et ménageant le gentilhomme favori de deux rois, survivant d'un siècle « de galanteries et de dames[3] ».

1. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 12-13; Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 137. La religion d'Anne d'Autriche était toute extérieure, consistant en pratiques (Madame de Motteville, p. 12 et dépêche de Monteleone à Juan de Ciriça du 7 avril 1618, Arch. nat., K. 1474, n° 72).

2. « La reyna es un angel de rostro y de condicion y de muy santas inclinaciones » (dépêche de Giron au roi d'Espagne du 24 novembre 1618, Arch. nat., K. 1475, n° 107 a).

3. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 18; Tallemant,

Le duc de Montmorency éprouvera une passion semblable. D'autres amoureux se feront comprendre. « Je puis dire qu'elle a été aimée, affirmait madame de Motteville, et que malgré le respect que Sa Majesté inspire, sa beauté n'a pas manqué de toucher des gens qui ont fait paraître leur passion. » Personne ne reçut d'espoir; c'était beaucoup qu'elle écoutât. Plus tard, causant de ces souvenirs avec une amie, « elle se moquoit de sa vanité passée[1] ».

Elle se donnait plus de liberté dans les propos. Une personne de son entourage disait d'elle : « Elle est modeste sans être choquée de l'innocente gaieté ». Cette innocente gaieté était la forme par laquelle se traduisait son esprit porté à la galanterie : terrain glissant et dangereux! Des intimes imprudemment acceptées, une compagnie de dames et de princesses imposées par les rapports de famille formeront autour d'elle un groupe au passé suspect, aux manières peu retenues. Il y aura des histoires, des scènes, des mesures prises.

Esprit sérieux et réfléchi, Louis XIII ne pouvait guère éprouver d'attachement pour une nature aussi contraire à ses goûts. Après une première minute de surprise agréable au moment de son mariage, il s'était replié sur lui-même[2]. Anne l'aimait-elle? Elle crut qu'elle l'aurait

Historiettes, éd. P. Paris, t. I, p. 59, 62, 63. Malherbe a écrit deux chansons sur l'amour malheureux de M. de Bellegarde, (dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 293-296).

1. Madame de Motteville, *op. et loc. cit.*

2. Louis XIII parait avoir été un instant amoureux de sa femme au début de son mariage. Puisieux écrivait à ce moment à M. de Léon : « Nous avons ramené une princesse qui a tellement piqué Sa Majesté qu'il en est devenu tout amoureux » (lettre conservée à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg et citée par H. de la Ferrière, *Marie de Médicis et Louis XIII*, dans *Revue des Soc. sav. des dép.*, 1864, t. IV, p. 138).

aimé. « Le roi était fort beau, disait une de ses confidentes, fort bien fait et sa beauté brune ne déplaisait pas à la jeune reine. Je crois que de la façon dont j'en ai ouï parlé, elle l'auroit fort aimé si le malheur de l'un et de l'autre et cette fatalité quasi inévitable à tous les princes n'en eut disposé autrement[1] ». Il y a eu de leur faute à tous deux dans cette fatalité. Mais peut-être Anne a-t-elle eu la plus grosse part. Un peu de grâce et de tendresse chez elle, à l'égard du prince, l'eussent ramené. Pourquoi demeurait-elle devant lui nonchalante, réservée, pleine de méfiance? Le jeune prince s'irritait et s'éloignait. Au fond il ne l'appréciait pas : tout le monde le remarquait[2]. D'après le duc de Rohan, il éprouvait même « de l'aversion[3] ». Anne avouait dans la suite que l'indifférence témoignée par le roi à son égard lui avait fait penser que le prince ne l'avait jamais aimée[4].

Leurs existences étaient séparées. Vivant chacun dans leur appartement, au Louvre, ils ne se voyaient que deux ou trois fois par jour, un quart d'heure, une demi-heure, à intervalles fixes : visites cérémonieuses, prescrites par les usages royaux et où ils n'avaient pas grand chose à se dire. C'était avant le dîner et le souper, généralement, que le roi se rendait chez la reine. Ils ne prenaient pas leurs repas ensemble. Si Louis XIII s'absentait de Paris, il laissait sa femme. Parfois celle-

1. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 17.
2. Dépêche de Contarini du 26 juin 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 123. La reine est dédaigneuse, dit l'ambassadeur, et le roi s'éloigne. « Le roi la connaissoit bien et la méprisoit. » (Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 260). « Le roi n'aimoit ni n'estimoit la reine sa femme. » (Card. de Retz, éd. Feillet, t. I, p. 228). Voir aussi la lettre du nonce du 19 décembre 1617 (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 119).
3. Rohan, *Mém.*, éd. de 1756, t. I, p. 221.
4. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 24.

ci venait le rejoindre à Saint-Germain, mais c'était pour y retrouver la vie froidement protocolaire, dans son appartement, avec les visites journalières réglées. La reine était-elle souffrante d'une maladie qui fit craindre la contagion? La faculté interdisait au roi l'accès de l'appartement. En novembre 1618 Anne eût la rougeole; Louis XIII passa près de vingt jours sans la voir [1].

Pour l'ambassadeur d'Espagne, leurs rapports étaient aigres [2]. Louis XIII n'admettait pas que sa femme lui fit de recommandations. Si elle se hasardait, elle était obligée de prier M. de Luynes d'atténuer auprès du roi l'effet de la démarche [3]. Un jour où le roi s'était rendu à Lésigny, Anne vint inopinément le rejoindre. Louis XIII lui manifesta un tel mécontentement, sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de place dans le château, qu'elle dut repartir le lendemain. A son retour à Paris, le roi étant allé la voir dans sa chambre, la trouva sombre et taciturne. Il ne fit rien pour la ramener. La dame d'honneur cherchant à raccommoder les choses, envoya au roi, de la part de la reine, un bouquet de fleurs avec quelques mots aimables; Louis XIII ne répondit pas [4]. Au peu de sympathie des natures devaient s'ajouter beaucoup de malentendus : nombre de négligences inattentives du roi

1. Le journal d'Héroard nous renseigne sur tous ces faits avec l'abondance et la précision nécessaires : voir par exemple, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 394 v°, 423 r°; 4026, fol. 109 v° et suiv., 115 v°, etc.

2. Dépêche de Giron au roi d'Espagne du 24 novembre 1618, Arch. nat., K. 1475, n° 107 a.

3. Lettre d'Anne d'Autriche à Luynes, sans date (Arch. du château de Dampierre) : « Mon cousin, ne m'étant pas excusée d'écrire un mot au roi par ce gentilhomme en faveur de M. de Nevers, j'ai bien voulu aussi vous le faire savoir afin que, par votre moyen, le roi connoisse que je ne lui fais aucune prière et laisse le tout à sa volonté. »

4. Dépêche de Contarini du 14 juillet 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 142.

accentuaient le désaccord. Ce qui achevait de les tenir éloignés, était la présence, autour de la reine, de certaines personnes, nouvelles causes de mésintelligence et de querelles, d'abord les dames et serviteurs espagnols imposés à Marie de Médicis au moment du mariage de son fils, en 1615, et formant à la porte du cabinet du roi un groupe hostile qui épiait, écoutait, puis instruisait la cour d'Espagne. Depuis sa plus tendre enfance le roi haïssait les Espagnols : c'était l'ennemi héréditaire.

Une cousine du duc de Lerme, la comtesse de la Torre, dirigeait ce personnel, sur des instructions venues de Madrid [1]. Louis XIII reprochait aux espagnols d'exploiter Anne d'Autriche, de lui extorquer ses revenus; il redoutait l'apparition de quelque favori qui recommençât l'histoire du maréchal d'Ancre; il croyait que la reine était, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne et de cet entourage, entre les mains de la cour de Madrid [2]. De fait, l'ambassadeur d'Espagne se trouvait constamment au Louvre, conseillait Anne d'Autriche, tenait son souverain au courant des incidents de sa vie [3]. Le

1. Ce personnel se composait de dames (comme la comtesse de Castro, Dona Luisa Osorio, Anna de Guzman, Catarina de Cestro, Dona Antonia de Mendoza, Arch. nat., K. 1475, n° 142), de médecins (La Serna, Ferrillo, *Ibid.*, 1479 n° 80 a; Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 389 v°), de filles d'honneur (*Ibid.*, fol. 365 v°), de confesseurs, d'aumôniers, de femmes de chambre, etc. Anne d'Autriche fut servie à table suivant la mode espagnole jusqu'en 1616 (*Ibid.*, fol. 287 v°).

2. Sur les sentiments hostiles de Louis XIII à l'égard du personnel espagnol, voir les dépêches des ambassadeurs Monteleone et Giron au roi d'Espagne, (Arch. nat., K. 1475, n° 44, 107 a); celles de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 155, 482, 502, 567), de Bentivoglio (*Lettere*, t. II, p. 520).

3. Voir les dépêches de Monteleone de 1617 (Arch. nat., K. 1473, n° 181, 182), de Contarini du 6 avril 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 44). Monteleone avait été chargé par le roi d'Espagne d'instruire et de guider Anne d'Autriche (lettre de Bentivoglio à Monteleone du 9 avril 1620, dans Bentivoglio, *Lettres*, 1680, in-12, p. 309).

lendemain de la mort de Concini, on avait cherché à l'écarter : il avait répondu qu'il venait au château, comme « majordome de la reine régnante », ce qui lui avait valu cette réponse qu'on ne connaissait pas cette charge en France et qu'il eût à se renfermer dans son rôle d'ambassadeur[1].

En même temps que lui, écrivaient régulièrement en Espagne, la comtesse de la Torre, le confesseur, Francisco de Arriba[2], puis Anne d'Autriche elle-même. On le lui a reproché : nous avons de ses lettres ; ce sont des billets sans grande importance ; son père, qui l'aimait beaucoup, lui donnait de ses nouvelles, lui envoyait de l'argent ; elle écrivait aussi à son frère, le futur Philippe IV, au duc de Lerme, au duc d'Olivarès ; elle avait des courriers spéciaux[3]. Inquiet de cette correspondance, Louis XIII soupçonnait sa femme de connivence avec ses ennemis : il lui échappa de le dire. Anne se récriait. Au moment où la cour d'Espagne se dérobait à ses engagements au sujet de la Valteline, Louis XIII disait à la reine : « Écrivez au roi votre père et dites à l'ambassadeur d'Espagne que je suis résolu à vouloir l'exécution du traité de Madrid, ou qu'autrement j'y emploierai toute ma puissance » ; et la reine étonnée répondait que

1. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 470.

2. Nous avons un certain nombre de leurs lettres et les réponses de Philippe III ou du duc de Lerme : Arch. nat., K. 1455, n° 2, 5, 578 ; 1473, n° 102 ; 1475, n° 26, 28 ; 1477, n° 119 ; 1478, n° 75.

3. Arch. nat., K. 1431, n° 105 ; 1457, n° 22 ; 1475, n° 25 ; 1476, n° 123 ; avec les réponses des personnages. Cf. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 17, 24. Monteleone prévenait qu'Anne d'Autriche recevait avec grand plaisir les lettres de son père et de ses frères (dépêche du 28 décembre 1617, Arch. nat., K. 1473, n° 194). Pour les envois d'argent du roi d'Espagne à sa fille, cf. *Ibid.*, K. 1455, n° 127, 133 ; 1476, n° 132 ; en 1619 le roi envoie à sa fille 6 000 écus.

puisque Sa Majesté le commandait elle écrirait au roi d'Espagne et parlerait à l'ambassadeur, mais qu'elle le suppliait de croire qu'elle n'était pas Espagnole, qu'elle était toute Française[1]. « Pense-t-on, disait-elle à son entourage, que, parce que je suis née en Espagne je sois Espagnole? On se trompe, je suis Française et ne veux être autre ». A Luynes elle répétait : « Il n'y a rien au monde de si conjoints que mes intérêts avec ceux du roi[2] ».

En décembre 1618 Louis XIII chassa les Espagnols. Ce fut toute une affaire. Anne d'Autriche témoigna beaucoup d'affliction, puis se consola[3]. Les étrangères parties, le roi avait nommé comme surintendante de la maison de la reine la femme du duc de Luynes, Marie de Rohan, et, comme dame d'atour, la sœur du favori, madame du Vernet. Il n'allait pas mieux s'en trouver[4].

La duchesse de Luynes était cette future duchesse de Chevreuse, la sémillante personne qui remplira la moitié du XVIIe siècle du bruit de ses galanteries et de ses aventures. Agée de dix-huit ans, « jolie, friponne, éveillée », d'humeur fort indépendante, elle joignait une légèreté charmante à beaucoup de grâce provocante[5].

1. Dépêche de Pesaro du 10 février 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1779, p. 221.

2. Chaulnes, *Relation exacte*, p. 484; lettre d'Anne d'Autriche à Luynes du 26 juillet 1620, Arch. du château de Dampierre.

3. On peut suivre cette histoire, qui agita beaucoup la cour, dans les dépêches des ambassadeurs espagnols (Arch. nat., K. 1475, n° 94, 98, 107 a, 121, 129, 134 a, 141, 142); des ambassadeurs vénitiens (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 245, 257); du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 568; t. III, p. 9, 59, 68, 71, 141). Nous avons l' « Estat de la dépense pour le retour en Espagne des dames et damoiselles espagnoles » (1618, Bibl. nat., ms. fr. 15 597, fol. 270 et suiv.).

4. Madame de Luynes fut « chef du conseil, surintendante de la maison et finances d'Anne d'Autriche. » Bibl. nat., nouv. acq. fr. 9175, fol. 432 r°. Madame du Vernet, que l'on confond souvent avec mademoiselle de Verneuil, se nommait Antoinette de Luynes.

5. Sur la duchesse de Luynes, voir, avec le livre de V. Cousin,

Après avoir éprouvé une vive contrariété de cette nomination, à cause du duc de Luynes qu'elle détestait, en raison de la place excessive qu'il tenait dans le cœur du roi, Anne d'Autriche avait fini par accepter la nouvelle surintendante[1]. Celle-ci s'était d'ailleurs chargé de gagner sa cause. Du même âge que la souveraine, vive, impétueuse, pleine de gaîté, elle amusait la reine. Elle se montrait prévenante pour le couple royal, l'invitait à dîner. Anne d'Autriche se prit de sympathie pour elle, puis d'amitié : leur intimité grandit. Lorsqu'en décembre 1620 la duchesse de Luynes mettra au monde un fils, la reine la veillera[2].

Richelieu accuse les Luynes d'avoir abusé du pouvoir qu'ils exercèrent, chacun de leur côté, sur le ménage royal pour tenir les époux éloignés l'un de l'autre afin de demeurer les maîtres. Madame de Motteville écrit que « le malheur d'Anne d'Autriche étant de n'avoir pas été assez aimée du roi son mari, elle avait été forcée d'amuser son cœur ailleurs, en le donnant à des dames qui en avoient fait un mauvais usage et qui, au lieu de la convier à rechercher les occasions de plaire au roi, l'en éloignèrent autant qu'il leur fut possible afin de la posséder davantage »[3].

Madame de Chevreuse, 1876, in-12 : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4334; Tallemant. *Historiettes*, éd. P. Paris, t. I, p. 400; les dépêches de Priuli de 1621, Bibl, nat., ms. ital. 1776, p. 22, 237.

1. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 165; madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 17.

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 19 v°, 455 r°. En 1619 Anne d'Autriche fait donner à madame de Luynes de larges gratifications, Arch. nat., E. 78c, fol. 108 r°; dépêche de Priuli du 29 décembre 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 194.

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 210; madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 21.

Les Luynes, au contraire, commencèrent par employer leur influence à servir d'intermédiaire entre les deux époux. Revenant un peu de ses préventions contre le duc, au moins extérieurement, car au fond, elle ne lui pardonna jamais, Anne consentit à faire meilleur mine à celui-ci. Elle se servit de lui pour communiquer avec le roi; elle lui demandait des conseils. Tout heureux, le favori lui écrivait, la mettant au courant de ce qui se passait auprès du prince. Ce fut un échange de bons procédés [1].

Mais, rieuse, légère, madame de Luynes, n'avait aucune consistance : « Jamais personne n'a moins fait d'attention sur les périls et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs, » a dit quelqu'un qui l'a bien connue [2]. Elle se montrait inconsidérée. Très sévère pour elle, Richelieu dit qu'elle était « la honte du roi, la perte de la reine dont le bon naturel était forcé par son mauvais exemple » [3]. Madame du Vernet, la dame d'atour, n'était pas plus sérieuse : on l'accusera plus tard d'avoir été d'intelligence avec Buckingham et d'avoir facilité les entrevues du gentilhomme anglais avec la reine [4]. A côté de ces dames en étaient d'autres, aussi peu pondérées, achevant le cercle intime d'Anne d'Autriche : Mlle de Verneuil, sœur naturelle du roi; surtout la princesse de Conti, per-

1. Par exemple, lettres d'Anne d'Autriche à Luynes des 11 juillet et 28 sept. 1620, Arch. du château de Dampierre.

2. Retz, *Mém.*, éd. Feillet, t. II, p. 186. « La femme de Luynes qui est un esprit écervelé qui n'a que dix ans... » (*Seconde partie et réponse à « la Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 22).

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 282.

4. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 10; le *Comtadin provençal*, p. 22.

sonne aux mœurs faciles, à la plaisanterie risquée, dont Louis XIII qualifiera plus tard d'un mot assez dur le rôle d'entremetteuse jouée par elle auprès de la duchesse de Chevreuse et que, dans ses lettres chiffrées il désigne du pseudonyme significatif de *le péché* [1].

Ce groupe exerça sur Anne d'Autriche une influence détestable. Il n'y eut dans l'entourage de la reine que des conversations légères à propos de l'amour; on émoussa la conscience de la princesse; on lui fit lire *le Cabinet satyrique*, publication qui venait de paraître et d'un genre libre. Peu à peu se répandit le bruit à la cour que le salon de la reine était un endroit fort plaisant, où l'on causait « licencieusement » et où on usait « sans retenue, de mots contraires à la modestie et aux convenances » [2]. Les dames s'amusaient des passions que la reine pouvait provoquer, les encourageaient, poussaient M. de Bellegarde à des familiarités au moins puériles. C'est ainsi que la petite reine allait être conduite à prêter une oreille complaisante aux propos séducteurs de Buckingham [3].

Puis, futile et malicieuse, la duchesse de Luynes non contente de donner des conseils, prêcha d'exemple. Ne s'avisa-t-elle pas de s'en prendre à Louis XIII lui-

1. Lettre de Marillac à Richelieu d'avril et sept. 1622, racontant le mot que dit Louis XIII de la princesse de Conti, Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 96 r°, 148 v°, 200 v°; Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. I, p. 78 et suiv.; madame de Motteville, *Mém.*, p. 19.

2. Dépêche du nonce Corsini du 23 février 1622, dans B. Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 304; Tallemant, *op. cit.* t. IV, p. 472. *Le Cabinet satyrique, ou recueil parfait de vers piquants et gaillards de ce temps*, (Paris, Estoc, 1618, in-12) était aussi licencieux que le *Parnasse satyrique*; il ne fut pas poursuivi par le Parlement parce qu'il ne contenait rien de contraire à la foi.

3. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 18; Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 152.

même? Quelque froid qu'il fût, le jeune roi ne pouvait être indéfiniment insensible aux charmes d'une coquetterie entreprenante. Justement, en juillet 1617, la cour avait été agitée par l'annonce que le prince regardait avec une attention émue certaine demoiselle d'honneur de la reine, mademoiselle de Maugiron. Le nonce s'en était inquiété. Les Luynes, peut-être par intérêt personnel, s'étaient empressé d'éloigner mademoiselle de Maugiron en la mariant très loin, en Dauphiné. Devenue jalouse et souffrant vivement quand elle voyait le roi causer et plaisanter avec la demoiselle d'honneur, Anne d'Autriche les avait secondés. Louis XIII n'avait rien dit [1]. Pour elle-même, la duchesse de Luynes s'y prit adroitement : le roi s'entretenait volontiers avec elle, riait, « badinoit »; elle l'enveloppa. Ce fut Anne d'Autriche, la première, qui remarqua les nuances : elle en éprouva une amère douleur. Le nonce, qui nous en informe, assure que ces craintes étaient exagérées. Tout le monde épiait. L'ambassadeur d'Espagne, intéressé à savoir, niait; il conseillait à Anne d'Autriche d'agir avec prudence, de dissimuler lorsqu'elle voyait que les visites du roi à la duchesse ou ses conversations avec elle étaient trop fréquentes. Anne, désolée, pleurait à chaudes larmes, disant qu'elle était la plus malheureuse femme du monde, la plus misérable : n'était-ce pas la mépriser que de témoigner à madame de Luynes

1. « Il re non ha mostrato senso alcuno di cio ». Sur cette affaire de mademoiselle de Maugiron, qui se passa dans l'été de 1617, voir les lettres du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 349, 383, 403); la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 1er août 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 304); le *Journal* d'Arnauld d'Andilly, éd. Halphen, 1857, p. 312. Anne d'Autriche donna à sa demoiselle d'honneur 10 000 écus pour qu'elle s'en allât.

ses préférences devant elle, de lui marquer des attentions dont elle-même avait été sevrée jusque-là? On découvrit que la petite reine était passionnée. Le nonce interrogeait le confesseur du roi, le P. Arnoux, qui l'assurait que le cœur du prince était pur. Mais comment le croire lorsqu'on voyait le roi, arrivant à Paris après un long voyage et entrant au Louvre, faire à la reine une courte visite, pour, de là, monter chez la duchesse de Luynes, encore au lit, à la suite de la naissance récente d'un fils, et lui témoigner « une très tendre affection »[1]? Sans doute le P. Arnoux avait raison, car lorsque le duc de Luynes sera mort, toute cette sympathie réelle ou simulée s'évanouira pour ne plus laisser place qu'à une animosité étrange. Au moins si madame de Luynes avait tant contribué avec l'entourage à tenir brouillé le ménage du souverain, le duc, avant de disparaître, avait-il, par une compensation signalée, rendu au couple royal et au royaume un considérable service.

Célébrant dans leurs écrits les grandeurs de la maison royale, les poètes du temps regrettaient amèrement l'absence d'un Dauphin; il l'appelaient de leurs vœux[2]; la cour le désirait; le peuple l'attendait. Les sentiments réciproques du roi et de la reine, hélas! ne rendaient

1. Tous ces renseignements se trouvent dans les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne Fernando Giron de 1619 et 1620, Arch. nat., K. 1476, n° 79, 171B, 173; 1477, n° 3; dans les lettres du nonce, de 1617-1620, Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 119, 184, 194; t. IV, p, 239. Voir aussi la dépêche de Contarini du 20 janvier 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 135; Tallemant, *Historiettes*, t. I, p. 400; Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 387.

2. Voir par exemple les vers de Malherbe dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 237.

guère vraisemblable l'événement souhaité. Sans doute les moralistes vantaient la tenue exemplaire du roi. Combien il était différent de son père Henri IV! Lui, au moins, montrait « une vertu angélique » [1]. Malheureusement cette vertu était poussée à un trop haut degré. L'entourage, le monde diplomatique, gouvernement et royaume commençaient à s'inquiéter. Il s'agissait du trône et de sa succession. En cas de mort du roi, n'était-on pas menacé de voir se renouveler les difficultés sans nombre qu'avait causées à la fin du dernier des Valois l'absence d'héritier direct? Et chacun jasait. Les ambassadeurs étrangers entretenaient leurs gouvernements de l'état étrange de ce jeune couple royal qui était marié sans l'être : affaire grave et délicate! Elle allait prendre peu à peu l'importance d'un événement, provoquer des négociations, amener des échanges de dépêches de cour à cour [2].

Chez Louis XIII le sentiment dominant était une répulsion invincible. Doué de peu d'imagination, d'esprit positif, de tempérament paisible, il montrait aussi peu de disposition que son père avait manifesté de violence. Pas plus Anne d'Autriche qu'une autre n'aurait pu émouvoir ce garçon calme, qu'un sentiment religieux prononcé gardait contre toute surprise. Il s'était fait des idées sévères. Il jugeait — et il l'écrira plus tard — qu'il devait donner l'exemple à son royaume, s'abstenir d'un sentiment quelconque susceptible de provo-

1. Du Chambort, *la Défaite des envieux*, Paris, 1621, in-12 p. 59; Balzac, le *Prince*, dans *Œuvres*, édit. Moreau, 1854, t. I, p. 60.
2. Nous rappelons sur ce sujet le livre de A. Baschet, *le Roi chez la reine*, Paris, Plon, 1866, in-18. Nous avons repris les textes, précisé et complété le récit de Baschet.

quer le scandale, veiller jalousement sur lui-même [1]. Il pourra être touché; il l'a été sûrement; il n'eût jamais voulu dépasser certaines limites, comme il ne les a jamais dépassées. Mais le résultat d'une pareille discipline, de cette obligation qu'il s'était faite à lui-même de chasser de sa pensée toute image de nature à troubler son cœur, avait été de réduire en lui jusqu'à la moindre flamme d'amour. Il n'admettait pas d'autre manière d'être avec le prochain que celle à laquelle la vie coutumière de chaque jour l'avait habitué. En fait il se trouvait aussi éloigné que possible d'Anne d'Autriche. Son confesseur, le P. Arnoux, causant de ce sujet avec le nonce, désignait d'un mot l'état d'esprit du jeune roi : « Il avait honte » [2]. Et cette « honte » avait trop facilement raison de tendances qui, si elles se produisaient, étaient atténuées, ou arrêtées, « par la crainte du péché ». Dans sa conscience scrupuleuse, en effet, le prince faisait difficilement le départ de ce qui était faute et de ce qui ne l'était pas. Il étendait indéfiniment le champ défendu et son confesseur ne laissait pas que d'en conclure des réflexions inquiètes : son père a commencé tard, disait-il, puis il a suppléé par trop d'excès le reste de sa vie : plaise à Dieu que le fils ne l'imite pas, au moins pour la seconde partie de son existence [3].

1. Lettre de Louis XIII à Richelieu du 4 juin 1637, dans *Catalogue of the collection of Morrison*, t. III, p. 219. « Je suis résolu à ne m'engager jamais avec quelque personne que ce soit. J'essaierai à vivre le mieux que je pourrai en ce monde pour faire en sorte de pouvoir gagner paradis à la fin, qui est le seul but que l'on doit avoir en ce monde, etc... »

2. « La verita e, écrit Bentivoglio (*Lettere*, t. II, p. 336, 14 avril 1618), com'egli (le confesseur) m'ha assicurato, che il re, sin ora, ha piu vergogna che sensualita, e che non sente stimolo alcuno di carne che gli faccia perder la vergogna. » Voir aussi une lettre du même du 19 juillet 1617 (t. I, p. 383).

3. « Suo padre comincio tardi, ma poi suppli con troppo eccesso nel

Et alors il jugeait de son ministère d'appeler, en confession, l'attention du prince sur les véritables devoirs que lui imposaient les conditions dans lesquelles il se trouvait. Il insistait; sobrement il énumérait les raisons, calmait les scrupules, appuyait sur les meilleurs arguments : Louis XIII répondait évasivement qu'il voulait sans doute beaucoup de bien à la reine, qu'il savait quels étaient ses devoirs et n'avait pas l'intention de s'y soustraire; qu'à vrai dire, même, il avait eu plusieurs fois la pensée d'y songer; mais enfin ils étaient jeunes tous deux — dix-huit ans, — il n'y avait pas de temps perdu; puis, ne se trouverait-il pas des inconvénients à trop se hâter: n'en pouvait-il pas résulter, en raison de leur jeunesse, des conséquences préjudiciables ou dangereuses? Et le nonce Bentivoglio, auquel le P. Arnoux rapportait ces confidences, répondait en invoquant « le grand bien de la chrétienté » : que le confesseur revînt à la charge, qu'il multipliât ses instances, qu'il employât ses bons offices à assurer la stabilité de ce mariage; c'était le vœu de tous et nul n'y pouvait mieux réussir que lui : le P. Arnoux promettait [1].

Mais alors, pressé de nouveau, Louis XIII invoquait mille prétextes. Puis fatigué, il se confiait, il avouait : le souvenir pénible qui lui était demeuré d'une vélléité, d'ailleurs inutile, en 1615, à Bordeaux, après son mariage, lui avait laissé d'insurmontables appréhensions. Il répétait qu'il se croyait trop jeune, qu'il n'é-

resto del tempo : piaccia a Dio che se il figliuolo l'imita sinqui, non l'imiti, poi nell' eta futura. » Lettre du 14 avril 1618, *ibid.*, t. II, p. 336.

1. Nous suivons la lettre du nonce au Saint-Siège du 25 avril 1618, *ibid.*, t. II, p. 341.

prouvait que de l'éloignement et le confesseur insistait encore disant qu'il n'était pas possible de différer indéfiniment, que l'opinion ne pourrait admettre de pareils atermoiements [1].

Tout le monde s'y mit. Au nom du roi d'Espagne, l'ambassadeur Monteleone vint appuyer de ses instances; son maître, déclarait-il, ne désirait rien tant que de voir la reine régnante, sa fille, dans les bonnes grâces du roi. Louis XIII répondait toujours qu'ils étaient trop jeunes, qu'il fallait attendre. Monteleone offrait alors des choses extravagantes, de faire apprendre à la petite reine à se montrer aimable pour lui, à le séduire, ou bien à user de prières et de larmes. Le roi agacé répliquait qu'il ne voulait pas. Le soir de cette conversation, Louis XIII se trouvait dans l'appartement de la reine; au moment où il allait prendre congé, les dames de l'entourage d'Anne d'Autriche essayèrent de le décider à rester; il refusa; elles le supplièrent; il parut impatienté; les instances en vinrent à ce point qu'il se dégagea vivement, prononça quelques mots durs et sortit. Le lendemain, la comtesse de Soissons était obligée d'aller le trouver, afin de calmer sa colère et d'expliquer que la démarche de la veille était causée par l'ardent intérêt que ces dames portaient à leur souveraine. « Laissons faire le temps », disait le nonce mélancoliquement [2]. C'était Luynes qui allait réussir.

1. Lettre du nonce du 30 janvier 1619, rapportant les confidences que lui fait le P. Arnoux, *ibid.*, t. III, p. 173.

2. Monteleone est assez sobre dans ses dépêches. C'est l'ambassadeur vénitien qui nous instruit de ces détails d'après ses conversations avec l'ambassadeur d'Espagne (sa dépêche du 23 mai 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 131-2). Le nonce surtout est très informé (Bentivoglio,

Ne perdant pas courage, le P. Arnoux qui, à chaque confession, répétait ses conseils, disait à Bentivoglio, en décembre 1617, que le duc de Luynes se décidait à joindre ses efforts aux siens[1]. On crut qu'en janvier 1618 on allait aboutir. Les gens de la cour s'interrogeaient. Si le roi avait tant d'appréhensions, déclaraient quelques-uns, que ne s'adressait-il d'abord à des complaisances faciles, déjà éprouvées, qui ne demanderaient pas mieux que de lui donner l'assurance nécessaire; on le lui conseillait. Mais le confesseur se récriait scandalisé : il n'était pas possible que Sa Majesté tombât dans un tel péché! Le roi était de cet avis. Alors, dédaigneuses, les dames espagnoles de la maison d'Anne d'Autriche, qui étaient encore là, assuraient que Louis XIII « ne valait rien » : « Matière un peu délicate s'excusait le nonce, en envoyant ces détails au pape; c'est pourquoi j'ai voulu en écrire en particulier à Votre Sainteté[2]. »

Mais, pendant ce temps, timide et émue, la pauvre petite reine, au courant de ce qui se passait, sentait obscurément grandir en elle un attachement mystérieux pour le mari qui semblait ainsi la fuir. Une affection trou-

Lettere, t. II, p. 105, 335, 336) : « Bisogna lasciar fare il tempo », dit-il. Bentivoglio nous fait assister aux conférences répétées qui ont lieu sur le sujet qui les préoccupe, entre lui, le confesseur, le P. Arnoux et l'ambassadeur d'Espagne, Monteleone.

1. Lettre du 31 décembre 1617, *ibid.*, t. II, p. 145. « Il padre Arnoux m' ha detto in gran confidenza ch'egli ha fatto col re, in quest'ultima confessione ogni buon ufficio per la regina sua moglie. Il detto padre mi ha assicurato che Luynes ha fatti e fa i medesimi uffici ».

2. « Questa e materia un poco grasso, e percio ho voluto scriverne a parte a V. S. », Bentivoglio, lettre du 17 janvier 1618, *ibid.*, t. II, p. 176. Voir aussi t. III, p. 10 : le comte de Gondomar passant par Paris émet sur Louis XIII la même opinion que les dames espagnoles; dépêche de Contarini du 26 février 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 617.

blante l'envahissait, résultat de l'attente. Comme fasciné, son cœur se tournait vers le roi. On remarquait qu'elle tenait maintenant à paraître plus belle pour lui, qu'elle le regardait longuement; on constatait aussi que peu à peu Louis XIII devenait plus aimable, esquissait de vagues caresses, s'attardait; puis tous deux s'arrêtaient : « Quelquefois ils eussent voulu s'engager davantage : la honte retenait leurs désirs [1]. »

L'été de 1618 passa. Louis XIII en restait toujours à de vagues paroles. Parfois de nouveaux indices faisaient espérer, puis la réalité démentait. Les ambassadeurs étrangers annonçaient à leurs cours une date fixe, ensuite avouaient qu'ils s'étaient trompés. On supputait quels étaient ceux qui pouvaient désirer l'événement, ceux qui pouvaient le craindre [2]. Le renvoi des dames espagnoles fut le prétexte d'une sorte de promesse. Au nom du roi, Luynes dit à l'ambassadeur d'Espagne que, si elles s'en allaient, le roi se déciderait : « Cela était certain, affirmait Luynes à Fernando Giron, parce que le roi me l'a promis et qu'il tiendra sa parole. » Les Espagnoles s'en allèrent. Le 17 janvier 1619 Giron mandait au roi Philippe III : « Voilà quarante-huit jours que la comtesse de la Torre est partie; le roi et la reine vivent toujours en frère et sœur! [3] »

1. Ces remarques sont faites par le confesseur, le nonce et par Monteleone; lettre de Bentivoglio du 9 mai 1618 (*Lettere*, t. II, p. 394); dépêche de l'ambassadeur d'Espagne du 29 juillet 1618 à Juan de Ciriça, Arch. nat., K. 1475, n° 12.

2. Dépêches de Contarini des 6 et 21 septembre 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 178 et 190. On avait annoncé par exemple comme date « la nuit de saint Côme et saint Damien ».

3. Dépêches de l'ambassadeur Fernando Giron au roi d'Espagne des 21 octobre 1618 et 17 janvier 1619, Arch. nat., K. 1475, n° 94; 1476, n° 4. « Ora, le cose vanno tuttavia fredde », ajoute Bentivoglio (*Lettere*, t. III, p. 165, lettre du 16 janvier 1619).

Luynes tenait bon. Il avait cru pouvoir profiter de l'incident, il avait échoué ; il allait chercher à en utiliser d'autres, et, cette fois, aboutir.

En ce mois de janvier 1619, avait lieu le mariage de la sœur de Louis XIII, Chrétienne, avec le prince de Piémont. On assaillit le ménage royal de demi-mots discrets. Le nonce dit au roi, en plaisantant : « Je ne crois pas, Sire, que vous voudrez recevoir cette honte d'avoir un neveu avant que Votre Majesté ait un dauphin ! » Le roi rougit et répondit en riant avec bonne grâce qu'en effet il ne pensait pas recevoir cette honte [1]. L'observation l'avait touché. On crut remarquer que les égards qu'il avait pour la reine devenaient plus nuancés, qu'il éprouvait de plus en plus de plaisir à venir la voir, à rester avec elle. Luynes pressait. Il prit une singulière résolution. Le dimanche 20 janvier, on célébrait le mariage d'une autre sœur du roi, celle-ci fille naturelle d'Henri IV, mademoiselle de Vendôme, avec le duc d'Elbeuf. Suivant les usages royaux, le souverain devait accompagner le jeune couple chez lui, le soir, dans sa chambre, puïs, « les rideaux du lit tirés », s'en aller. Le duc n'eut-il pas l'extraordinaire idée de décider le roi à rester? Un ambassadeur donne des détails et ne paraît pas autrement choqué. Mademoiselle de Vendôme riait et concluait par de bons conseils. Louis XIII fut ému [2].

1. « Dissi burlando à S. M. : Sire, io non credo gia che voi vorrete ricevere questa vergogna che vostra sorella abbia prima un figliulo che V. M. un delfino! Il re si fece un poco rosso, e in questo mostro il suo pudore, e poi mi rispose, ridendo con buona grazia, che sperava di non dever ricevere questa vergogna. » *Ibid.*, t. III, p. 166.

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 131 v°. Les détails, que nous ne pouvons reproduire, sont donnés par Contarini dans sa dépêche du 27 janvier 1619, Bibl. nat., ms. italien 1772, p. 303.

Le 25 au soir, devant ses résistances dernières, Luynes prit le parti d'en finir. Il était onze heures, le roi était sur le point de se coucher; il le prit par le bras, l'entraina dans la chambre de la reine et le poussa, puis ferma la porte[1]!.. Triste privilège des existences royales! La scrupuleuse conscience d'un médecin exact consignant jour par jour les moindres détails de la vie de son souverain, susceptibles de servir à l'étude de sa santé, ne met pas le ménage royal à l'abri des pires indiscrétions de l'histoire! Le lendemain, officiellement, tous les ambassadeurs étrangers étaient prévenus de l'heureuse nouvelle et priés de la transmettre à leurs gouvernements respectifs : au dire d'Héroard, la communication n'était pas encore tout à fait exacte. Mais, par une transformation inattendue, sans autre insistance, Louis XIII se décidait maintenant de lui-même : et, le 18 mai, Anne d'Autriche pouvait enfin déclarer, comme une autre reine de la fin du siècle suivant, placée dans des circonstances analogues, qu'elle était décidément « reine de France ! [2] »

Ce fut une joie universelle. Les ambassadeurs accueillirent la notification avec un contentement extrême et donnèrent à leurs cours les détails nécessaires. Celui

1. « Le roi résista fort et ferme, par effort, jusques aux larmes; y fut emporté ». La scène est contée par Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 133 v°), Contarini (dépêche du 5 février 1619, *ibid.*, ms. italien 1772, p. 317), le nonce (Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 173). Tout le monde paraît avoir connu le détail : Cf. Gramond, *Historiarum Galliæ ab excessu Henrici IV, libri XVIII*, Amsterdam, 1653, liv. III, p. 214. « Amplexatum, nec obluctantem, veste fortuita tegit, transfertque brachiorum nisu in reginæ cubiculum ».

2. Héroard, Bibl. nat., 4026, fol. 133 v° à 152 r°. On ne peut transcrire les précisions que fournit le manuscrit d'Héroard. La reine du XVIII[e] siècle à laquelle nous faisons allusion est Marie-Antoinette : voir les *Mém.* de madame Campan, éd. Barrière, 1826, t. I, p. 187.

d'Espagne mandait au roi Philippe III qu'il s'en félicitait d'autant plus que l'événement allait, sans aucun doute, procurer plus d'influence à la reine, ce qui permettrait d'utiliser efficacement son intermédiaire pour les négociations futures [1]. Des courriers avaient été expédiés. « La cour en a éprouvé une grande satisfaction, mandait le nonce au Saint-Siège, parce qu'ainsi le ménage royal est consolidé : on peut croire qu'il n'en résultera que du bien non seulement pour la France, mais encore pour le reste de la chrétienté [2]. » Le secrétaire d'État Puisieux, écrivit à tous les ambassadeurs de France : « Les meilleurs nouvelles que je vous puisse mander par cette dépêche, expliquait-il à l'ambassadeur français à Rome, Simon de Marquemont archevêque de Lyon, est que le roi, depuis quatre jours a commencé... de quoi leurs Majestés ont reçu un réciproque contentement et le public une très grande consolation. Ce n'est pas une petite affaire et m'assure bien que M. le nonce n'aura oublié à l'écrire à Sa Sainteté à laquelle vous le devez confirmer comme un avis très important dedans et dehors le royaume. J'espère que ce bon commencement sera suivi d'effets très favorables et heureux [3] ». Les correspondances particulières étaient remplies de l'expression du contentement public [4] : l'allégresse était justifiée.

1. Dépêches de Fernando Giron de janvier 1619, Arch. nat., K. 1476, n° 6, 7 et 9.
2. Lettre du nonce du 30 janvier 1619, Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 169. Pontchartrain (*Mém.*, éd. Michaud, p. 403), Bassompierre (*Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 142) mentionnent le fait.
3. Lettre de Puisieux à Marquemont du 30 janvier 1619, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7319, fol. 387 r°.
4. Voir, par exemple, une lettre datée de Paris du 26 février 1619, Bibl. nat., collection Moreau 724, fol. 200 r°.

L'événement en effet avait amené dans les rapports entre les deux époux comme une révolution. Ces deux êtres, jusque-là si étrangers l'un à l'autre, semblaient maintenant se reconnaître après un malentendu prolongé. Ils se témoignaient des trésors de tendresse ignorés l'un de l'autre. Profondément touché, Louis XIII avait dit, le lendemain du 25 janvier, à sa femme, qu'il l'aimait, qu'il lui faisait le serment de ne jamais aimer qu'elle, de lui rester fidèle, explosion touchante de cette sensibilité vive que les circonstances seules l'avaient empêché de montrer[1]. Et il tenait parole. La confiance, l'abandon faisaient place aux aigreurs précédentes. Le terrible Héroard indique en marge de son journal, par un petit signe cabalistique, certains points de repère dont la Faculté pourra ensuite avoir besoin afin de suivre avec précision l'existence de quelque futur roi de France. Cette extraordinaire statistique nous renseigne sur la constance des nouveaux sentiments de Louis XIII. Visiblement, aux appréhensions d'antan, avaient succédé des dispositions contraires. Suivant un protocole médical imposé pour des raisons de prudence et que les rois de France devront subir comme une partie de cérémonial obligatoire, des délais de quinzaine lui étaient imposés. Il s'y soumettait plus ou moins. Si le dauphin n'est pas venu, on ne peut le reprocher à Louis XIII[2].

1. « Le matin qui suivit cette première nuit, le roi promit à la reine, avec serment, qu'il lui serait fidèle et n'aimeroit jamais aucune autre femme. » Lettre du P. Joseph à un ministre d'Espagne, du 14 février 1619, dans *Revue rétrospective*, 1re série, t. II, p. 253; confirmée par une dépêche de Contarini du 27 janvier 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 304.

2. Le signe adopté par Héroard est Na (*nota*) V 1. Sur les délais de quinzaine dont nous parlons et qu'observait Louis XIV, voir les *Mémoires* de Primi Visconti, éd. J. Lemoine, Paris, Calmann-Lévy, in-8°, p. 106.

La transformation fut surtout remarquable chez la petite reine. De froide et revêche, elle était devenue douce et bonne, abandonnée, cherchant une protection. Son caractère indolent paraissait s'éveiller et même attester quelque violence. Elle se montrait tendre pour Louis XIII, impatiente de le voir, attentionnée, souriante.

Ce fut une idylle. Le jeune roi, amoureux de la jeune femme, en oubliait ses plaisirs favoris, la chasse[1]. Il fut plein de sollicitude, d'égards : il était assidu. « Sa Majesté, écrivait M. de Puisieux à M. de Léon, montre à la reine une affection très grande qui est capable d'effacer plusieurs petits sujets de mécontentement et d'assurer une vraie amitié et intelligence pour la chose publique[2] ». Quelques mois apres on crut pouvoir parler d'espérances : l'émotion était vive; elle devait être de courte durée. Anne d'Autriche en éprouva une grande déception. Louis XIII lui manifesta plus de tendresse encore; elle se conduisait avec un tact parfait et tout le monde l'aimait pour cette douceur et cette bonté qui étaient un peu nouvelles chez elle et qu'on appréciait d'autant[3]. A qui voulait l'entendre, Louis XIII répétait combien il aimait la reine. Par Luynes, il faisait dire à l'ambassadeur d'Espagne, afin que celui-ci n'en ignorât, et transmit la déclaration à Madrid,

1. « Il re, contra l'uso suo, sta tardi a letto, la mattina, e, di cacciatore sollecito, i divenuto ubidientissimo marito. » Dépêche de Contarini du 5 février 1619, Bibl. nat.. ms. italien 1772, p. 316.

2. Lettre de Puisieux à Léon du 6 février 1619, conservée à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, citée par H. de la Ferrière dans *Revue des Soc. sav. des départements*, 1864, p. 142.

3. Lettres du nonce des 4 et 18 décembre 1619, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 16 et 18.

qu'il adorait Anne d'Autriche « par dessus toutes les choses de ce monde, qu'il le lui témoignait de tout son pouvoir et que cela était notoire à tous ». Si même sur un point quelconque le roi avait une légère observation à faire à sa femme, il priait Luynes de demander à l'ambassadeur d'Espagne de s'en charger : « Rôle délicat, mandait Giron au roi d'Espagne, et de beaucoup d'importance, mais que je tâcherai de remplir au mieux des intérêts de Votre Majesté et de ceux de la reine très chrétienne; » tellement Louis XIII était soucieux d'écarter la moindre ombre de son bonheur. C'était la lune de miel[1].

Seulement, pour ce qui était des suites, rien ne se décidait. « La reine régnante, se porte bien, écrivait Bentivoglio à Monteleone; je lui demande souvent que fait M. le dauphin; elle rougit, elle sourit et ne dit mot. »[2] Beaucoup de gens osaient parler comme le nonce et la réponse était la même. « Elle sourit, disait Contarini; elle devient rouge et elle répond qu'il n'est que de s'en remettre à la volonté de Dieu[3]. » Personne ne voulait croire que cela put durer : « A quel propos, s'écriait Malherbe, nous imaginerions-nous une stérilité en un roi et une reine tous deux en la fleur de leur âge et tous deux d'une constitution excellente, qui s'aiment avec passion! »[4] A la fin de cette année 1619, une seconde

1. Dépêches de F. Giron au roi d'Espagne des 23 décembre 1619 et 12 janvier 1620, Arch. nat., K. 1476, n° 177; 1477, n° 3.

2. Lettre de Bentivoglio à Monteleone du 17 mars 1619, dans Bentivoglio, *Lettres*, éd. de 1680, p. 249.

3. « Sorrise la regina, si fece rossa in volto, e rispose nel voler d'Iddio conviene rassegnare questi desiderii. ». Dépêche de Contarini du 3 octobre 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 6.

4. Lettre de Malherbe probablement à M. du Bouillon, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 244.

fois, l'espoir remplit de joie les cœurs; il fut suivi d'une déception nouvelle, puis d'appréhensions terribles. Anne d'Autriche manqua mourir.

Elle était tombée malade à Saint-Germain et les médecins avaient déclaré que la princesse, présentant tous les signes d'un état intéressant, il n'y avait pas lieu de lui administrer de remède. Il avait été décidé qu'Anne assisterait aux fêtes organisées le 1er janvier pour la réception de nouveaux chevaliers du Saint-Esprit. L'ambassadeur Contarini, présent aux cérémonies, écrivait combien il avait été frappé de sa pâleur, de sa maigreur excessive, de son air languissant : « Si je ne l'avais pas vu manger, ajoutait-il, je ne pourrais pas affirmer qu'elle fut morte ou vive. »[1]. Dans le courant du mois, elle voulut assister au ballet traditionnel de la Cour. Ce fut une fatigue extrême ; les forces l'abandonnèrent; elle tomba; une fièvre intense la prit, « fièvre double tierce, ardente et aiguë », disaient les médecins. Elle eut le délire : on appliqua des ventouses sur les reins afin de le dissiper. L'inquiétude était générale. Neuf médecins ne quittaient pas la malade qu'entouraient princes, princesses, grandes dames de la cour empressées à la servir. On essaya de tous les remèdes : elle refusait de les prendre. On la saigna deux ou trois fois : loin de diminuer le mal ne faisait que croître. Le septième jour on la crut perdue. Dans l'appartement, les femmes sanglotaient. Au dehors, le public multipliait les prières, suivait des processions ordonnées pour la

1. Dépêche de Contarini du 7 janvier 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 371; J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 121 et suiv.

guérison de la souveraine, remplissait les églises afin de participer aux offices des quarante heures, entendait les messes spéciales dites à la Sainte Chapelle. Le onzième jour, un léger mieux se déclara; le quatorzième la fièvre commença à décroître et le seizième il parut que la petite reine était sauvée ! [1]

Celui qui avait montré encore le plus de douleur était Louis XIII. On ne le reconnut pas. Il fut pris de « détresse » ; il pleurait à chaudes larmes devant tout le monde, à ce point que l'ambassadeur d'Espagne, surpris, ne pouvait s'empêcher de trouver que « ces larmes, quoique justes, n'étaient pas bien séantes à un roi ». Il ne quitta pas le chevet de la reine, y demeurant jour et nuit, voulant servir la malade, lui tenant la main, lui disant « de prendre courage qu'il n'y avait rien au monde qu'il ne fit pour elle, y allàt-il de la moitié de son royaume? » et un sourire effleurait les lèvres de la reine. Ce fut lui qui l'exhorta à prendre les médicaments, qui insista, la supplia, jusqu'à se mettre à genoux : Anne, touchée, disait qu'elle voyait bien que « le roi l'aimoit de tout son cœur ». Il fit un vœu à Notre-Dame de Lorette; Anne d'Autriche en ayant fait un à Notre-Dame de Liesse, il prit l'engagement d'aller lui-même le tenir. Il voulut qu'on apportàt dans la chambre de sa femme les reliques de Saint-Denis, celles de Saint Charles, d'autres encore et prescrivit de dire des messes. Il renonça au protocole,

1. Nous avons tous les détails circonstanciés de la crise dans : le *Récit de la maladie de la reine fait le sixième de février 1620*, Paris, F. Bourriquant, 1620, in 12; les rapports, envoyés à Madrid, du médecin espagnol la Serna, des 6 et 10 février 1620, Arch. nat., K. 1477, n° 18 et 23; J.-B. Matthieu, *op.* et *loc. cit.*; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 411.

refusa de dîner en public, décommanda toute cérémonie, répondant que « sa douleur ne lui permettoit rien, lorsqu'il se sentoit si particulièrement affligé ». Anne en était attendrie. Entrant en convalescence et le jeune roi lui témoignant ainsi son affection, elle le regardait les yeux pleins d'amour, et, par reconnaissance, prenant la main du prince, la soulevait et la portait à ses lèvres : la figure de Louis XIII rayonnait d'une joie d'enfant[1].

La convalescence suivit, lente. Les neuf médecins se relayaient : quatre de la cour, quatre de la ville, et, les départageant, Héroard, le premier médecin du roi. Ceux de Paris voulaient qu'on saignât encore, ceux de la cour s'y opposaient ; Héroard n'osant pas décider, Louis XIII faisait venir un vieux médecin qui avait servi les rois précédents, lequel opinait qu'il était plus utile de remettre du sang dans les veines de la malade que de lui en retirer. Peu à peu Anne d'Autriche reprenait ; elle faisait distribuer de larges aumônes aux hôpitaux et aux monastères : les poètes célébraient sa guérison et des actions de grâces publiques s'élevaient vers le ciel[2]. Le souverain écrivait de tous côtés pour

1. Tous ces détails sont donnés par les dépêches de l'ambassadeur Giron à la cour d'Espagne des 7 et 12 février 1620 (Arch. nat., K. 1477, n°s 20, 27 et 28), le *Journal* d'Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 266 r° et suiv.), la dépêche de Contarini du 18 février 1620 (Bibl. nat., ms. italien 1773, p. 416), les lettres du nonce des 12 et 13 février 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 121, et *Lettres*, éd. de 1680, p. 299, 301) ; Boitel de Goubertin, *Histoire des guerres de Louis le Juste*, 1622, in-8°, p. 477.

2. De Nervèze, *Actions de grâces à Dieu et prière pour la convalescence de la reine*, Paris, T. du Bray, 1620, in-12 ; de Molières, *la Réjouissance et les souhaits des filles de la reine pour le recouvrement de sa santé*, Paris, 1620, in-12 ; voir aussi les stances de Malherbe, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 297. On organisa une procession générale le 8 février à Paris (Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, p. 7). Louis XIII fit le pèlerinage à Notre-Dame de Liesse vers la fin des jours gras

annoncer l'heureuse nouvelle; il disait la joie qu'il en avait éprouvée : « J'avais été grandement affligé de la maladie de la reine, mandait-il à sa sœur la princesse d'Espagne; maintenant je reçois par ses meilleures dispositions un allègement incroyable. Je sais que vous y prendrez votre part. »[1]

La crise passée, les deux époux continuèrent à se manifester la même tendresse confiante, à faire preuve d'attention, de complaisance, de bonté. Une circonstance solennelle allait leur permettre de rendre témoin de leurs sentiments une foule considérable qui, ravie, acclama.

Le 17 mai de cette année 1620, avait lieu à la Place royale une grande parade dans laquelle Louis XIII devait courir la bague avec un certain nombre de seigneurs. Au jour dit, un dimanche, un public immense s'entassait derrière les barrières. Un échafaud, « la loge royale », tapissée de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, et sur lequel devait se mettre Anne d'Autriche entourée des grandes dames de la cour, avait été dressé. Aux fenêtres des hôtels de la place, garnies de tapis d'Orient, courtisans, princesses et seigneurs, en riches habits, se pressaient. A deux heures la reine arriva dans son carrosse de gala, accompagnée de la sœur du roi et de sa suite de dames. A trois heures s'avançait à son tour Louis XIII, vêtu de satin blanc, la tête ornée d'un

(Malingre, *Hist. universelle de ce qui s'est passé ès années 1619 et 1620*, Paris, A. Vitray, 1621, in-12, p. 68; sur le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse à ce moment, cf. le travail de E. Fleury, dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. VI, 1857, p. 2).

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 27 v°. Louis XIII écrivait au roi d'Espagne à ce sujet une lettre témoignant de sa vive joie. Elle est datée du 13 février 1620, Arch. nat., K. 1477, n° 30 *bis*.

grand panache de même couleur, monté sur un petit coursier blanc à la selle brodée d'or et d'argent; il était précédé et suivi de chevaliers et de princes, escadron multicolore, brillant, qui caracolait. La petite troupe fit au pas le tour de la lice, saluée par les vivats de la foule, puis, aux sonneries des clairons et trompettes, — la bague posée sur une potence et qu'il s'agissait d'enlever au moyen d'une lance, en passant au galop, ayant été mise au point, — la course commença[1]. A la file, Louis XIII, M. d'Effiat, le prince de Condé, le comte de Soissons, les ducs de Guise, de Chevreuse, d'Elbeuf, une trentaine, s'élancèrent. Le marquis de Courtenvaux et Saint-Luc touchèrent. Il devait y avoir trois courses. A la deuxième et à la troisième le roi enleva la bague. Finalement ils se trouvèrent quatre ayant obtenu le le même succès. Courtoisement, les trois champions déclarèrent laisser la palme au roi : Louis XIII refusa. Deux courses supplémentaires furent décidées : à la seconde Louis XIII enlevait l'anneau. Les acclamations de la foule saluèrent sa victoire. D'un geste aimable il se dirigeait vers son vieil écuyer Pluvinel, afin de montrer qu'il lui rapportait le mérite de ce succès, lorsque Pluvinel lui indiquant la loge royale fit signe de le conduire à la reine. La reine devait en effet donner au vainqueur le prix de la course : une bague d'or garnie d'un magnifique diamant. Anne d'Autriche, tout heureuse, avait les larmes aux yeux. Quand Louis XIII, arrivant au pied de l'échafaud, vit son émotion, déjà touché lui-

1. Les différents aspects d'une fête semblable ont été figurés dans les gravures de Crispin de Pas qui illustrent le livre de Pluvinel : *l'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval*, Paris, 1625, in fol.

même, il ne put se contenir, et sans souci du cérémonial ou de la tenue qui lui imposait Sa Majesté royale, il escalada rapidement les degrés, puis, d'un mouvement charmant, se jetant dans les bras de la petite reine, il l'embrassa. L'enthousiasme des assistants ne connut plus de bornes[1].

Durant les mois qui suivirent, ces dispositions se confirmèrent. Obligé de partir en campagne pour rétablir l'ordre dans le royaume, Louis XIII écrivait à sa femme. Il ne faut pas attendre de lui des lettres nuancées : il a un style court et froid; il donnait à la reine de ses nouvelles, la tenait au courant de ce qu'il faisait. Cependant sous des formes mal articulées la tendresse et la passion se faisaient jour : « J'avais été, ce me semble, lui mandait-il, plus de temps que de coutume sans avoir de vos nouvelles; cela me mettoit en peine, mon contentement étant d'en recevoir souvent. J'aime à voir ce qui vient de vous; je vous prie de le croire et que l'écharpe que vous m'avez envoyée m'est aussi bien agréable; je vous en remercie; je réserve à la porter aux jours de la montre (la revue) générale de mon armée qui se fera mardi. J'espère qu'elle se verra en bon lieu et de témoigner que j'étais seul au monde digne de porter les faveurs venant de votre main[2]. » Il pensait à elle : « Il m'ennuie bien fort que vous soyez loin de moi[3]. » Il désirait la

1. Tous ces détails se trouvent rapportés dans la *Description générale de ce qui s'est fait et passé en la Place royale dimanche dernier 17 mai*, Paris, S. Moreau, 1620, in-12; Cf. J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. d'Henri IV*, in-fol., 1631, t. II, p. 126-127; la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 26 mai 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 90. Ces textes se complètent.

2. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 127. Lettre de Louis XIII à Anne d'Autriche d'août 1620.

3. *Ibid.*, Anne d'Autriche avait été indisposée. Louis XIII lui disait :

retrouver : « Je souhaite avec impatience de vous voir[1]. » Il l'aimait : « Je veux vous témoigner mon affection puisque je n'en ai point de plus grande en ce monde... Je pense souvent à vous et qu'il n'y a point d'objet capable de m'en divertir et que quelque compagnie que j'aie, vous êtes avec moi bien qu'absente plus que tous ceux qui me parlent à toute heure : c'est ce que je vous ai promis et que vous pouvez assurément attendre de mon affection... Près de vous est le lieu où je me plais le plus et que je quitte avec déplaisir. »[2] Et Anne d'Autriche exprimant le désir de venir au devant de lui : « Venez, venez aussi gaiement que vous serez attendue de moi qui souhaite passionnément de vous voir.[3] »

De la petite reine à Louis XIII, nous avons peu de lettres; elles sont surtout pleines de soumission. Pourquoi écrit-elle de préférence à Luynes afin que celui-ci transmette au prince l'expression de ses sentiments? C'est au duc qu'elle dit ses craintes, ses ennuis de voir la campagne se prolonger, qu'elle demande des assurances sur la rentrée prochaine du roi : « Je m'attends à vos promesses d'être bientôt de retour, lui dit-elle, si ce n'est que vous meniez en Espagne cette grande armée; je vous prie de croire que j'en ai grand peur.[4] » Elle

« Si j'eusse appris votre maladie par autre que par vous, elle m'auroit mis en grande peine; la nouvelle n'est que bonne de votre main, puisqu'elle m'apprend que vous êtes bien guérie ».

1. Lettre du 24 octobre 1620, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 135.

2. *Ibid.*, p. 122 et 124 (lettre du 28 août 1620).

3. *Ibid.*, p. 126. « Je serai samedi à Paris, écrit encore Louis XIII à Anne d'Autriche (*ibid.*, p. 124), où je m'acheminerai d'autant plus volontiers que je sais de n'y être pas seulement souhaité d'un chacun, mais attendu de vous avec impatience. C'est avec un désir pareil au vôtre que je vous donne le bonsoir ».

4. Lettre d'Anne d'Autriche à Luynes du 26 octobre 1620, Arch. du château de Dampierre.

interroge : « Vous avez si bien fait la bouche à tous ceux qui viennent ici qu'il est impossible de tirer d'eux aucune certitude de la venue du roi [1]. » Nous devinons son affection à travers les lettres de Louis XIII.

Les sentiments demeurent les mêmes l'année suivante 1621 : « Je vous aime plus que ce qui est au monde », dit le roi. « Quelques affaires qui adviennent, je n'ai contentement autant que de penser à vous et vous témoigner que je vous aime autant que vous le désirez. » [2] En mars on crut que les espérances attendues allaient se réaliser. Elles devaient être déçues comme les précédentes. [3] La mort du père d'Anne d'Autriche arrivant sur ces entrefaites, la jeune reine, ébranlée par cette déception, en reçut un coup douloureux. Elle aimait son père. Sa peine fut extrême. Énervée pour d'autres raisons elle manifesta un véritable désespoir. Tout le monde l'entourait, cherchant à la calmer, à la consoler. Le roi s'empressait, affligé au dernier point : il ne savait que faire entourant Anne d'Autriche de caresses, pleurant lui-même. [4]

1. Lettre du 3 novembre 1620, Arch. du château de Dampierre.

2. Lettre de Louis XIII à Anne d'Autriche, 1621, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 138.

3. Dépêche du nonce Corsini du 12 mars 1621, Arch. nat., L. 397, fol. 326 v°. Nouvelles espérances en juin, également déçues (dépêche de Priuli du 27 juin 1621, Bibl. nat., ms. italien 1776, p. 220).

4. Dépêche de Priuli du 13 avril 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 92, traduite dans B. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 64. Nous avons l'original de la lettre de condoléances écrite à Madrid par Louis XIII pour la mort de son beau-père Philippe III, et datée de Fontainebleau, 10 avril 1621. Elle est revenue d'Espagne avec les autres papiers de Simancas, conservés aux Archives nationales (Arch. nat., K. 1478, n° 71a). Louis XIII fit célébrer des offices solennels pour le repos de l'âme de son beau-père (*Les Cérémonies royales observées à Fontainebleau et dans l'église Notre-Dame de Paris, le jeudi 29 avril et samedi 1er mai, aux obsèques et funérailles du très catholique roi d'Espagne, par le commande-*

Lorsqu'il partit pour sa campagne de 1621 contre les protestants du midi, il voulut que la reine le suivît, au moins à quelque distance. En avant avec les troupes, ou près du feu dans les sièges, il prenait quelques heures de liberté afin d'aller revoir la petite reine. Les notes d'Héroard ne laissent aucun doute sur l'intimité affectueuse des époux. De son côté, Anne d'Autriche s'inquiétait du roi qu'elle savait brave, téméraire; elle priait Luynes de veiller sur lui pour l'empêcher de s'exposer au danger [1]. Pendant le siège de Montauban, elle s'était logée à Moissac, dans l'évêché, demeure plus confortable que le château de Piquecos, quartier général de Louis XIII. L'un et l'autre venaient à tour de rôle : le roi partait à cheval sur les trois heures de l'après-midi, arrivait à Moissac vers cinq heures et demie, soupait, couchait et repartait le lendemain matin à cinq heures. Anne d'Autriche venait à Piquecos en carrosse, le matin, déjeunait, repartait à trois heures : visites tendres, sans cérémonial, entrevues intimes loin de tout regard profane. [2] Il tardait bien un peu à la petite reine de rentrer : « Vous aurez bientôt le contentement de me voir, écrivait-elle à madame de Monglat, ayant résolution de faire si bonne diligence à m'en retourner que j'espère être dans un mois à Paris[3]. » Hélas! elle l'eut moins désiré si elle

ment du roi, Paris, 1621, in-12). Le 28 avril, le nouveau roi Philippe IV écrivait au duc de Luynes pour le remercier des attentions qu'il avait à l'égard d'Anne d'Autriche (Arch. nat., K. 1377, n° 51).

1. Lettre d'Anne d'Autriche à Luynes, le remerciant « de me tirer de la peine ou j'estois de ce que le roi étoit à la tranchée », 1621. (Arch. du château de Dampierre).

2. On peut suivre dans Héroard chacun de ces voyages (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 490 r°, 495 r°, 500 r°, 505 r°, 509 r°). Lorsque Anne vient à Piquecos, « M. le connétable lui donne à dîner ».

3 Lettre d'Anne d'Autriche à madame de Monglat, datée de Moissac, 3 novembre 1621, Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 20 r°.

avait su qu'une crise allait en résulter qui devait être grave, troubler de nouveau le ménage et faire reprendre à Louis XIII son humeur fâcheuse d'antan.

Parlant de cette crise de 1622, madame de Motteville, écho peut-être de la reine, accuse Marie de Médicis, la belle-mère, d'en avoir été cause. Après la mort du connétable de Luynes, dit-elle « la reine Marie de Médicis, s'étant accommodée avec le roi, la paix entre la mère et le fils brouilla le mari et la femme. La reine mère étant persuadée que, pour être absolue sur ce jeune prince, il fallait que cette jeune princesse ne fût pas bien avec lui, travailla avec tant d'application et de succès à entretenir leur mésintelligence, que la reine sa belle-fille n'eut aucun crédit ni aucune douceur depuis ce temps-là ». [1] Il y a eu cette raison; il y en a eu d'autres.

De retour du siège de Montauban à la suite duquel le connétable de Luynes était mort, Louis XIII était rentré à Paris ulcéré, pour beaucoup de motifs, contre la mémoire de son ancien favori. Ses dispositions n'étaient rien moins que favorables à l'égard de la famille de Luynes. [2] Les frères de celui-ci comprenant, s'effacèrent. La veuve, à ce moment, était des plus intimes avec la reine qu'elle avait suivie pendant la campagne, qui l'aimait tendrement et trouvait un plaisir infini à sa gaieté légère. Or cette gaieté légère était précisément une des causes de sérieuses préoccupations contre madame de Luynes. [3] De mœurs plutôt suspectes, la duchesse passait

1. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 17.
2. Voir plus loin, chap. IX.
3. « Elle lui communiquoit (à la reine) autant qu'elle pouvoit son

pour admettre dans l'entourage de la souveraine des gens de conduite douteuse. Les ministres avaient demandé au nonce de faire agir le confesseur auprès d'Anne d'Autriche afin que celui-ci exprimât le désir à la reine de voir éloigner la connétable, madame du Vernet, la princesse de Conti, mademoiselle de Verneuil. L'intervention n'avait pas abouti. [1] Sur ces entrefaites, en mars 1622, une fois encore on annonçait que la reine se trouvait dans une situation intéressante : la distribution des charges de la maison du futur dauphin était déjà commencée [2]. Le lundi 14 mars, Anne d'Autriche était allé passer la soirée dans l'appartement de la princesse de Conti, au Louvre; elle revenait, après minuit, accompagnée de madame de Luynes, de mademoiselle de Verneuil, suivie de seigneurs et de dames. En traversant la grande salle du palais, au premier étage — la salle Lacaze d'aujourd'hui — les deux amies eurent l'imprudente idée de faire courir la reine en la soutenant par les bras. Anne broncha « au petit relais du haut dais », tomba. Deux jours après « les espérances » étaient évanouies. La cour fut affligée. On cacha le malheur au roi qui était sur le point de partir pour la campagne de 1622, dans le midi, et on ne se décida à le lui apprendre que lorsqu'il était à Orléans[3].

humeur galante et enjouée pour faire servir les choses les plus sérieuses et de la plus grande conséquence, de matière à leur gaieté et à leurs plaisanteries » (Madame de Motteville, *op.* et *loc. cit.*).

1. Dépêche du nonce Corsini du 23 février 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 353 v°.

2. Dépêches du nonce du 7 mars (*ibid.*, fol. 336 v°), de Pesaro des 5 et 15 mars 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 19, 56).

3. Nous sommes renseignés sur cet acccident par les dépêches du marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, à Juan de Ciriça, du 17 mars 1622 (Arch. nat., K. 1479, n° 21); du nonce Corsini du 22 mars Arch. nat., L. 397, fol. 392 r°); de l'envoyé florentin du 23 mars (dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 68); par Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4027,

Louis XIII eut une violente colère; cette colère était faite de la déception du mari et du souverain, de son animosité contre des personnes futiles dont on lui faisait tant de rapports défavorables et qui avaient si légèrement compromis de graves intérêts, de sa rancune contre la famille de Luynes. Déjà il avait ordonné à la duchesse, en février, de quitter son appartement du Louvre et d'aller loger dans un endroit du château plus retiré. [1] Il était impatienté de l'ascendant pris par la connétable sur la reine, au moment même où l'on jasait plus que jamais de la conduite de la jeune veuve, auprès de laquelle les assiduités du prince de Joinville étaient la fable de la cour. Il décida de chasser madame de Luynes et mademoiselle de Verneuil. Un gentilhomme, M. de la Folaine, fut expédié porteur de trois lettres : les premières à chacune des deux jeunes femmes, l'autre à la reine; ces lettres étaient sèches. [2] « Ayant reconnu, disait Louis XIII à madame de Luynes, qu'il est du bien de mon service de régler à l'avenir la maison de la reine d'autre sorte qu'elle n'a été par le passé, j'ai estimé ne le pouvoir si bien faire qu'en la forme et par

fol. 26 r°, 27 r°), et principalement par Bassompierre (*Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 15). En quittant Paris, Louis XIII, par lettres patentes du 10 mars 1622, avait donné à Anne d'Autriche plein pouvoir de commander à sa place pendant son absence (Arch. des Aff. étr., France 776, fol. 25 r°).

1. Dépêche de Pesaro du 14 février 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 242. Il avait été même question que madame de Luynes abandonnât sa charge de surintendante de la maison de la reine laquelle aurait été rendue à la connétable de Montmorency (*ibid.*, p. 266, 22 février). La dame d'atour, madame du Vernet, sœur de Luynes, avait été remerciée et renvoyée du Louvre (*ibid.*, p. 265).

2. Dépêches de Corsini du 4 avril 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 327 v°; de Pesaro des 1er et 6 avril, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 92, 108 (nous avons les documents dont parle Pesaro; on peut saisir ici la précision

les moyens que vous dira le sieur de la Folaine. [1] » Mademoiselle de Verneuil était confiée à la duchesse d'Angoulême : « La résolution que j'ai prise, mandait Louis XIII à la mère de la jeune personne, la marquise de Verneuil, l'ancienne maîtresse d'Henri IV, pour ce qui regarde ma sœur de Verneuil, votre fille, étant sur des considérations qui sont de mon service et de son bien, je désire qu'elle l'effectue de la sorte que je l'ai ordonné. » [2] Quant à la reine, le billet qui lui était adressé était sans le moindre mot aimable : « Le soin que je dois avoir qu'il y ait bon ordre en votre maison, lui disait le roi, m'a fait résoudre d'y apporter du changement qui ne sera que pour un plus grand bien comme vous recognoistrez par le temps. J'envoie la Folaine vous faire entendre sur cela ma volonté, laquelle je vous prie d'effectuer au plus tôt et de vous rendre aussi prompte à me donner le contentement que j'en attends que je vous crois disposée à me faire recevoir tout celui que je me suis promis de vous [3]. »

La décision rigoureuse prise et surtout la forme dépourvue de grâce produisirent sur la reine une impres-

des renseignements de cet ambassadeur); Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 16; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 166; *Caquets de l'accouchée*, éd. Fournier, p. 149.

1. Lettre de Louis XIII à madame de Luynes du 25 mars 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 137 r°.

2. Cette lettre était une réponse à une protestation un peu hautaine de la marquise de Verneuil (*ibid.*, fol. 93 v°). Nous avons la lettre par laquelle Louis XIII confie sa sœur à la duchesse d'Angoulême (fol. 92 v°); mademoiselle de Verneuil assura le roi de son obéissance et de ses bonnes dispositions et le roi lui répondit (fol. 93 v°). Le 8 avril Louis XIII lui disait que sa bienveillance à son égard demeurait la même (*ibid.*).

3. Lettre de Louis XIII à Anne d'Autriche du 25 mars 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 136 v°.

sion des plus pénibles. Anne se considéra comme offensée. Elle montra une extrême affliction. Elle dépêcha M. de Putange au roi avec une lettre protestant contre la mesure imposée, disant que sa maison était tenue comme il le fallait, sinon que le prince devait lui dire les fautes commises afin qu'elle prît d'elle-même les résolutions nécessaires; ajoutant que madame de Luynes était surintendante, qu'elle ne pouvait s'abstenir de venir remplir son office, qu'il était impossible de lui interdire l'entrée du Louvre ni l'accès près de sa maîtresse. Anne demandait une prompte réponse. Puis elle chargea M. de Bonneuil d'aller expliquer toutes ses raisons au roi [1]. « Ayant désiré une prompte réponse à la lettre que Putange m'a donnée de votre part, lui répondit Louis XIII, je vous la fais aussitôt qu'il arrive près de moi. Je n'ai point entendu, ordonnant autre demeure que celle du Louvre à ma sœur de Verneuil et à ma cousine la connétable de Luynes, leur en interdire absolument l'entrée ni vous ôter la liberté de les voir. Mais il est du bien de mon service et du vôtre que les choses se passent comme j'ai commandé à la Folaine de vous le faire entendre de ma part [2]. » Il ajoutait le lendemain : « J'ai entendu tout ce que vous avez donné charge à Bonneuil de me dire. La résolution que j'ai prise ayant été avec bonne considération arrêtée, je n'y puis rien changer [3]. » Madame de Luynes envoya M. de

1. Dépêche de Pesaro du 1er avril 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 92.

2. Lettres de Louis XIII à Anne d'Autriche du 27 mars, « jour de Pâques », et du 12 avril 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 137 v° et 138 v°.

3. *Ibid.*

Montbazon, M. de Guise, le prince de Joinville. Louis XIII les reçut très mal et leur répondit « qu'il vouloit être obéi [1] ». Il ne le fut pas. Les relations de la reine et de madame de Luynes continuèrent comme par le passé. Indigné, le roi écrivit au président Jeannin : « Ayant su que ma sœur de Verneuil et ma cousine la connétable de Luynes sont tous les jours avec la même liberté près de la reine, nonobstant l'éloignement que j'en ai ordonné, et ne désirant pas qu'elle en use de la sorte, j'écris à la reine pour lui faire entendre ma volonté : c'est qu'absolument je ne veux plus qu'elle la voie, que parfois et rarement, comme font les autres dames. A cette fin, vous lui présenterez ma lettre que je vous prie d'accompagner de vos bons et salutaires avis. » [2] Jeannin parla. Anne lui dit qu'elle désirait contenter le roi, mais qu'elle ne pouvait interdire l'entrée de son appartement à madame de Luynes qui n'était pas révoquée de ses fonctions. Jeannin insista. [3] Anne d'Autriche céda. « La résolution que vous avez prise, lui écrivait Louis XIII, d'effectuer ce qui est de ma volonté me contente bien fort; comme je ne pouvais attendre autre événement, aussi avez-vous occasion de croire qu'il n'y a rien que j'affectionne à l'égal de votre bien, ce que vous reco-

1. *Journal* d'Arnauld d'Andilly, 1622, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 6 v°. « Le roi dit qu'il vouloit parler de cette affaire en son conseil. Enfin le roi dit à Blois qu'il vouloit être obéi, qu'elles (ces dames) sortissent et qu'il leur permettroit d'aller voir la reine, mais non de coucher au Louvre ».

2. Lettre de Louis XIII au président Jeannin du 15 avril 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 139 v°.

3. Lettre de Jeannin au roi par laquelle il rend compte de sa mission (18 avril 1622), E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, Paris, 1873, in-8°, p. 46.

gnoistrez toujours de plus en plus par tant de témoignages de ma bonne volonté. »[1]

Mais c'était un nuage qui avait passé sur leur bonheur! Orgueilleuse et rancunière, Anne d'Autriche avait jugé, nous dit madame de Motteville, qu'étant elle-même hors de tout soupçon, elle n'aurait pas dû être traitée comme elle venait de l'être : « la disgrâce de madame de Luynes, étoit un outrage qu'elle avoit de la peine à supporter. » D'autres qu'elle avaient protesté, la fortifiant ainsi dans ses sentiments. Les suites allaient aggraver cette impression.[2]

A quelque temps de là le prince de Joinville, Claude de Lorraine, cinquième fils du duc Henri de Guise le Balafré, déclarait son intention d'épouser madame de Luynes; il demandait au roi son consentement, puis, sans attendre la réponse, épousait la jeune veuve. Ce mariage surprit. Louis XIII, bien que mécontent de la désinvolture du marié et que toute la cour se moquât du couple allant s'installer au château de Lésigny, préparé, semblait-il, à cet effet, par le défunt duc de Luynes,[3] aimait assez Joinville, duc de Chevreuse, qu'il allait nommer grand fauconnier de France, pour que deux mois après il décidât, en considération du nouvel époux,

1. Lettre de Louis XIII à Anne d'Autriche d'avril 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 139 r°.

2. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 23 ; *Remontrance faite au roi par Messieurs les princes contre les perturbateurs du repos de l'État*, in-12, p. 12.

3. Lettre détaillée et assez caustique de Marillac à Richelieu du 26 avril 1622, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 145 v°; autre lettre du même du 29 avril (*ibid.*, fol. 148 v°). Nous rappelons que Lésigny avait appartenu à Luynes et lui venait de la succession de Léonora Galigaï. Nous avons le contrat de mariage du duc et de la duchesse de Chevreuse daté du 19 avril, Bibl. nat., ms. Clairambault 378, fol. 118-121. Cf. la dépêche de Pesaro du 13 mai 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 173.

de laisser revenir l'ancienne madame de Luynes à la cour[1]. Mais alors pourquoi avait-il ainsi humilié Anne d'Autriche quelques semaines auparavant? Et la petite reine se demandait si vraiment ce n'était pas elle-même que le roi avait voulu atteindre! N'avait-il pas éloigné d'auprès d'elle un de ses secrétaires sous le prétexte qu'il était trop libre avec la souveraine? Ne faisait-il pas surveiller ses entours? [2] De fait, les dispositions de Louis XIII devenaient de moins en moins favorables. « Le roi est plus mal content que jamais du cabinet de la reine, écrivait Marillac à Richelieu; je ne sache point qu'on y apporte remède. » Quinze jours plus tard, Marillac répétait : « Le roi n'est pas content de la reine; il ne veut pas ouïr parler de la faire venir près de lui. » [3] Pendant toute cette campagne de 1622, les lettres de Louis XIII à Anne seront des billets secs, sans effusion, hautains et autoritaires : « Je m'assure, lui dira-t-il, que vous n'aurez autre désir que de me plaire. » [4]

Cependant, effet peut-être du temps, de l'éloignement,

1. Ce serait Bassompierre et Puisieux, au dire de Marillac, qui auraient fait revenir madame de Chevreuse (lettre de Marillac à Richelieu du 3 juillet 1622, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 102 r°). En ce qui concerne la bienveillance du roi à l'égard du duc de Chevreuse, voir une lettre du prince au duc de Chaulnes pour le règlement de la succession du connétable de Luynes après le second mariage de la veuve de celui-ci (Bibl. nat., ms, fr. 3722, fol. 150 r°). Les provisions de la charge de grand fauconnier de France en faveur du duc de Chevreuse sont du 27 mai 1622 (Arch. des Aff. étr., France 776, fol. 136 r°).

2. Dép. de Pesaro du 22 février 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 265.

3. Lettres de Marillac à Richelieu des 29 avril et 17 mai 1622, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 148 v°, 167 v°.

4. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 154 v°, du 4 juillet 1622. Voir aussi la note envoyée de la part du roi au chancelier Brulart de Sillery le 21 juillet : « Le roi veut et entend que la reine vienne à Lyon au plus tôt ainsi et avec les personnes que Sa Majesté a ordonnées; et moins elle y apportera de réplique, plus elle fera plaisir au roi, etc. » (Arch. des Aff. étr., France 776, fol. 234 r°).

nostalgie des heures de bonheur passées, il se prenait à lui rappeler « ce qu'elle lui avoit promis de son affection ». Il l'entretenait de « l'ennui que vous avez certainement de mon éloignement »; il lui avouait : « Je souhaite de toute mon affection de vous revoir ». « Je me promets bien cet effet de mon affection qu'elle vous entretient dans un désir continuel d'avoir de mes nouvelles et que vous serez encore bien aise d'en apprendre [1]. » Parvenu vers la fin de sa campagne et sur le point de rentrer à Paris, il souhaitait revoir la reine et lui demandait de venir au-devant de lui à Lyon : « Le désir que j'ai de vous voir, lui écrivait-il, ne me permet pas de vous laisser davantage éloignée de moi; c'est pourquoi je vous envoie mon cousin le duc d'Uzès pour vous accompagner au voyage et vous rendre la présente qui est pour vous prier de partir incontinent que votre commodité le permettra. » Il lui indiquait les personnes qui devraient l'accompagner : « Cette bonne compagnie me fait croire que le chemin vous durera moins et que s'il vous ennuie ce ne sera que l'impatience que vous aurez de me voir qui me sera toujours fort agréable. » [2] La paix de Montpellier conclue, il avait hâte de revoir la petite reine : « Je suis plus libre à vous donner des preuves de mon affection, lui écrivait-il; je ressens accroître les désirs de vous voir. Il reste encore quelques affaires, qui m'arrêteront pour un peu de temps : ce sera le moins que je pourrai, ne pouvant vivre plus content que près de

1. Lettres de Louis XIII à Anne d'Autriche de 1622 : Bibl. nat., ms. fr., 3722, fol. 154 v°, 159 v°, 161 v°, 165 v° et suiv.
2. *Ibid.*, fol. 154 r°; lettre de Louis XIII à Anne d'Autriche d'octobre 1622.

vous. »[1] Et Anne d'Autriche étonnée, craintive, répondait, moitié sincère, moitié par convenance. Alors le désir de revoir sa femme redoublait chez Louis XIII; il lui mandait : « Venez jusqu'à Arles. Ne pouvant vivre davantage si fort éloigné de vous et me trouvant engagé, il faut, pour mon contentement, que vous ayez la peine de venir à Arles : je vous la donne d'autant plus librement que ce sera selon votre désir dont les témoignages que j'ai de votre affection me rendent assuré. » Les circonstances contraignant la reine à attendre à Lyon, il en était contrarié : « Je me souhaite si souvent près de vous, lui mandait-il, que l'éloignement m'est à peine. Mais il faut donner au bien de mes affaires et repos de mes sujets l'établissement nécessaire[2]. »

Contradictions inexplicables du cœur humain, pourquoi après cette hâte à la revoir, la retrouvait-il ensuite à Lyon avec indifférence? Les sentiments que Louis XIII avait exprimés dans ses lettres étaient-ils le résultat de l'éloignement? L'impression produite par le contact dissipait-elle chez lui l'affection attendrie éprouvée au loin? ou quelque incident que nous ignorons avait-il fait renaître les antipathies passées? L'entrevue fut froide[3]. Les rapports redevinrent cérémonieux et conventionnels, Louis XIII reprenant sa sécheresse autoritaire, Anne d'Autriche se renfermant, hostile et dédaigneuse. Des mesures prises par le souverain attestèrent la méfiance

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 158 v°.
2. *Ibid.*, fol. 163 r° et 166 r°, lettre de Louis XIII à Anne d'Autriche datée de Caderousse, 21 novembre 1622.
3. Dépêche de Pesaro du 20 décembre 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1779, p. 62. Anne d'Autriche, elle, était allée au devant du roi, « con passione di affetto ».

réciproque. Le roi trouva à redire à ce qu'il vint trop de monde et n'importe qui dans l'appartement de sa femme. Assez imprudemment, il chargea sa mère d'en faire des observations[1]. Il défendit expressément qu'aucun homme n'entràt dans le cabinet de la reine, lui n'étant pas présent. Anne se fàcha[2]. Un mois auparavant, venait de traverser Paris *incognito*, accompagnant le prince d'Angleterre, un jeune seigneur anglais de vingt-huit à vingt-neuf ans, grand, mince, blond, à la barbe un peu rousse, aux joues colorées, aimable et séduisant, le duc de Buckingham. Louis XIII avait-il été informé de l'effet produit par le beau gentilhomme? Peut-être, puisque ensuite il déclarera ne pas vouloir que le duc repasse par Paris, « pour beaucoup de raisons, écrivait M. de Bréval au duc de Lorraine, générales et particulières, publiques et domestiques que Votre Altesse jugera bien[3]. »

Les relations des deux époux s'aigrirent. En juillet de cette année 1623, la reine eut une étrange attaque de nerfs ; elle tomba, se blessa à la main, au nez et au front, dut s'aliter, éprouvant des maux de tête violents. On fit quelque mystère de cet accident dont il ne fut parlé qu'en secret, les uns prononçant les mots de délire et de convulsion, les autres de « mal caduc ». Ce ne fut rien.

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 281. Ce fut toute une histoire à laquelle se trouvèrent mêlés Puisieux et sa femme.

2. *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1623, 30 avril, Bibl. de l'Arsenal. ms. 5181, fol. 47 v°; dépêche de Pesaro du 12 mai 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 245. On rétablissait ainsi, paraît-il, un ancien usage.

3. Lettre de M. de Bréval au duc de Lorraine, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3145, fol. 388 v°. Buckingham passa à Paris le 8 mars 1623 (dépêche du nonce Corsini, Arch. nat., L. 397, fol. 381 v°); il accompagnait le prince d'Angleterre. Pour le portrait du duc, voir : *Visite du cardinal légat F. Barberini à Louis XIII*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1875, p. 175 : « Nous vìmes ce duc traverser la cour, etc. »

Elle se releva. Il y avait peut-être un rapport entre cet accident bizarre et les crises intérieures du ménage [1].

Une de ces crises se manifesta en octobre, lorsque pour éloigner définitivement madame de Chevreuse, Louis XIII supprima la charge de surintendante de la maison de la reine. Anne pleura. « Le roi qui, dans ce qu'il entreprenait, était extrêmement violent et obstiné, maintint sa décision envers et contre tous [2]. » La présence de Marie de Médicis, revenue près du roi, achevait de brouiller le ménage.

Exilée à Blois, Marie de Médicis avait tâché de demeurer en bons termes avec sa bru. Elle lui avait écrit. Lorsqu'elle s'était enfuie en 1619, elle lui avait demandé de s'interposer afin de calmer le roi [3]. Mais quelle sympathie pouvait exister entre l'ancienne maîtresse du royaume et la nouvelle reine de France jouissant de tous les honneurs, privilèges, prérogatives de la fonction jadis attribués à l'autre? Dès qu'il avait été question que les deux princesses se retrouvassent à Tours, en 1619, il y avait eu une série de discussions, pour savoir laquelle des deux aurait le pas. Louis XIII avait cédé à sa mère la préséance. La contrariété d'Anne

1. Dépêches de Pesaro des 3, 10 et 24 juillet 1623 (Bibl. nat., ms. ital. 1780, p. 319, 336, 361); du marquis de Mirabel à Juan de Ciriça du 24 juillet (Arch. nat., K. 1479, n° 67).

2. Dépêches de Corsini des 27 et 30 octobre 1623, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 229; *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1623, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 57 v°.

3. Lettre de Marie de Médicis à Anne d'Autriche datée de Loches, 23 février 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 14 r° et v°. En juillet 1618, Marsillac, secrétaire d'Anne d'Autriche, avait été mis en prison en raison de ses intelligences avec Marie de Médicis (dép. de Contarini du 14 juillet 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 143).

avait été vive. Il avait fallu que Louis XIII priât Richelieu de régler les relations des deux reines entre elles, de fixer le ton, les manières, les gestes, afin d'éviter les heurts[1]. Malgré les précautions, les heurts se produisaient. Un jour il s'agissait d'un mot d'ordre à donner au régiment des gardes; le lendemain de la place d'un carrosse. Si le roi quittait Paris pour aller en campagne et nommait sa femme régente, ce nouveau titre ne modifiait-il pas les prérogatives d'Anne en lui donnant le pas sur sa belle-mère? De dépit, Marie de Médicis allait s'enfermer à Fontainebleau jusqu'au retour de son fils[2].

Lorsqu'après la mort de Luynes Marie de Médicis se rapprocha de Louis XIII, il n'y eut personne qui ne prévît que cette réconciliation allait contribuer à la mésentente du ménage royal. Un incident amena une scène violente. Rucellaï, que Marie de Médicis ne pouvait plus souffrir, ayant reçu l'ordre de ne jamais reparaître devant l'ancienne régente, se trouva dans la chambre d'Anne d'Autriche un jour où la mère du roi y était. Celle-ci lui dit de sortir; l'abbé ne bougea pas et même parut ricaner avec les dames. La vieille reine, rouge de colère, ordonna à M. de Bonneuil de chasser Rucellaï, ce qui fut exécuté. Mais alors des protestations s'élevèrent. Se croyant maîtresse du Louvre, Marie de Médicis avait donc osé commander dans l'appartement de la souveraine régnante! Sans égard ni respect pour

1. Lettre à Richelieu du 25 septembre 1619, Arch. des Aff. étr., France 773, fol. 122 r°; lettres du nonce des 25 août et 13 septembre 1619 (Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 450, 513).

2. Dépêches de Contarini des 3 et 27 octobre 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 9, 61; lettre de Marillac à Richelieu du 24 août 1621, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 58 r°. On invoquait dans la discussion les précédents du temps de Catherine de Médicis.

celle-ci qui était chez elle, elle avait régenté ses intérieurs! Ce fut un esclandre. Le conseil du roi dut s'en occuper. Louis XIII exigea des excuses. Marie de Médicis pleura [1]. On devine les sentiments réciproques que pouvaient éprouver l'une pour l'autre une belle-mère et une belle-fille se trouvant à ce point dans leurs rapports? Saint-Simon croit que « rien ne put diminuer l'union qui s'étoit mise entre les deux reines dès le commencement du mariage de Louis XIII dont le nœud était la passion espagnole qui les posséda sans cesse toutes les deux ». Il a tort, pour ce moment [2]. Mais Louis XIII ne pouvait qu'être défavorablement impressionné par l'antipathie mutuelle de sa mère et de sa femme. L'animosité de la petite reine à l'égard de sa belle-mère venait s'ajouter à tant d'autres causes prédisposant le jeune roi à s'écarter d'Anne d'Autriche. Tout contribuait à désunir leur ménage! Les heures de tendresse et d'amour étaient bien passées!

1. Cette affaire agita vivement toute la cour : Cf. les dépêches du nonce Corsini du 22 mars (Arch. nat., L. 397, fol. 330 r°); de Pesaro du 15 mars (Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 51); de l'envoyé florentin du 12 mars 1622 (dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 305); le *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1622 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 3 v°); Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 259.

2. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, Paris, 1880, in-8°, p. 20. Cependant, au dire de Richelieu, en 1623, par exemple, Louis XIII venant se plaindre d'Anne d'Autriche à Marie de Médicis et, « avec un visage tout interdit, lui conter ses douleurs », Marie de Médicis cherchait à excuser sa belle-fille, parlait à Anne, lui donnait des conseils, et tâchait de rapprocher le ménage (Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 275). Les relations d'Anne d'Autriche avec les sœurs de Louis XIII, à en juger par les lettres qu'elle leur écrit, sont correctes (Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 18 r° et suiv.).

CHAPITRE VIII

FRÈRES ET SOEURS

Louis XIII chef de famille, sa sollicitude pour ses frères et sœurs; son autorité. — Gaston, son caractère léger et peu sympathique : Louis XIII l'aime peu et le tient de court. — Elisabeth, princesse d'Espagne, la sœur aînée, charmante nature; Louis XIII a une vive affection pour elle; la correspondance d'Elisabeth, qu'on appelle « Mignonnette », avec madame de Monglat, Louis XIII et ses sœurs : témoignages d'attachement du jeune roi : Elisabeth n'est pas heureuse. — La seconde sœur, Chrétienne; affection aussi de Louis XIII pour elle : il la marie au prince de Piémont. — Henriette-Marie, troisième sœur, « petite madame »; le roi l'aime beaucoup, a grand soin d'elle, veut la marier au fils de l'empereur, puis au prince de Galles. — Les fils illégitimes d'Henri IV : ton de Louis XIII à leur égard. — Les Vendôme; il ne les aime pas et affecte à leur endroit une bienveillance autoritaire. — Les Verneuil; Louis XIII se montre au contraire affectueux pour eux; Henri de Verneuil, évêque de Metz, filleul de Louis XIII; attachement et attention du roi pour lui; il s'occupe de ses études, protège sa fortune et veut le faire cardinal; mademoiselle de Verneuil, Louis XIII la marie au fils du duc d'Epernon.

Louis XIII, à titre de roi et de frère aîné, est le chef de la famille royale, de ces « enfants de France » que la mort d'Henri IV et l'éloignement ou l'indifférence de Marie de Médicis ont laissés un peu orphelins. Il exerce sa fonction avec sérieux. Il se considère comme chargé d'une responsabilité à laquelle il ne peut pas se soustraire. Il suit chacun de ses frères et sœurs, s'informe, donne des ordres pour la moindre modification qu'il

convient d'apporter à leur genre d'existence. Si quelque incident se produit, nécessitant de sa part des mesures de rigueur, il les impose. On ne conteste pas. Princes et princesses s'inclinent devant lui. L'aiment-ils? Peut-être. Ils semblent surtout intimidés par sa puissance : leurs lettres témoignent de leur soumission et sont remplies de marques de déférence qui ne révèlent pas leurs sentiments : peut-être n'en éprouvent-ils pas. Ils n'ont aucune intimité avec le souverain; pas de jeu en commun : ils lui disent « vous »; ils usent envers lui de formules protocolaires. Ce respect est le résultat des manières volontaires du jeune roi. Enfant, Louis XIII avait fait sentir à ses frères et sœurs ses tendances autoritaires; en grandissant il les leur a de plus en plus marquées.

Au fond, il les aime. Il souhaite infiniment voir régner entre eux une union affectueuse. Il écrit à sa sœur Elisabeth : « J'espère que Dieu nous fera la grâce de demeurer tous en la bonne intelligence que j'ai continuellement désirée » [1]. Il pense à eux, leur donne des cadeaux : en voyage, passant par quelque ville où se vendent des friandises réputées, il en achète et leur en envoie. [2] Il entend qu'on le tienne au courant de la santé de chacun

1. Sans date, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 25 r°. Nous allons principalement utiliser pour ce chapitre les lettres de Louis XIII à ses frères et sœurs et les réponses de ceux-ci. Le recueil auquel nous les empruntons et qui contient près de 600 lettres de Louis XIII des années 1617 à 1625 environ, a été formé par le secrétaire du roi Tronson, qui les copiait au passage. Il existe un double de ce recueil à la Bibliothèque Mazarine (ms. n° 2126) présentant quelques lettres en plus. Nous avons déjà eu souvent l'occasion de citer ce recueil.

2. Lettre de Louis XIII à madame de Monglat, datée d'Orléans, 10 juillet (sans doute 1620) : « Mamanga, envoyant à mon frère et à mes sœurs des confitures de cette ville, je les vous ai voulu adresser afin que vous les départissiez entre eux. » Bibl. nat., ms., fr. 3798, fol. 28 r°.

et c'est lui qui informe sa mère, heureux, s'il y a eu quelque maladie, de prévenir Marie de Médicis des mieux qui se produisent [1]. Lorsqu'il arrête quelque déplacement des petits princes ou princesses, les préoccupations de bien être, d'agrément et de bon air entrent en considération dans son esprit : il a souci d'eux.

Sauf Gaston, le frère, qui est confié à un gouverneur, les autres sont demeurés sous la direction de la gouvernante, qui, depuis leur naissance, ne les a jamais quittés, la marquise de Monglat. Vieille « Mamanga », comme on l'appelait jadis et comme on continue à l'appeler encore, elle paraissait autrefois conduire son petit monde avec une raideur peu capable de lui attirer l'affection des enfants. Où était le temps où Louis XIII encore dauphin, lui disait furieux : « Fi la vilaine ! qu'elle est laide ! je vous tuerai ! [2] ». Par reconnaissance pour une éducation sérieuse, par estime à l'égard d'un caractère qui, avec la fermeté nécessaire, a su montrer un dévouement inaltérable, Louis XIII et ses sœurs ont voué à celle qui a remplacé près d'eux la mère bien lointaine, un attachement fidèle. Ils lui écrivent avec abandon, ils garderont son souvenir : ce sera presque la seule personne à qui les lettres adressées par la famille royale témoignent d'un sentiment toujours égal de tendresse [3]. Tant qu'il restera une princesse à la cour, madame

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis de 1621 : « Mon frère a, Dieu merci, recouvert la santé ». Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 100. Voir, à ce propos : *la Santé du prince, ou le soin qu'on y doit observer*, (s. l.), 1616, in-12 (attribué par Barbier à Raoul le Maistre).

2. Voir notre livre *Au temps de Louis XIII*, p. 47, 48.

3. Nous avons conservé une partie de la correspondance de madame de Monglat avec les enfants d'Henri IV : Bibl. nat., ms. fr. 3798, 3815, 3818.

de Monglat sera sa gouvernante, surintendante de sa maison[1]. Louis XIII lui manifestera cette confiance qu'Henri IV avait en elle et que sa propre expérience a confirmée. Il est touché de son affection, de sa sollicitude : « Mamanga, lui écrit-il, l'on me dit l'affection que vous avez pour moi : je vois ce que vous m'en écrivez; j'en crois encore davantage et qu'elle vous donne peu de repos, vous représentant les périls de la guerre. Vos prières sont si bonnes que je n'ai rien à craindre. Continuez-les et croyez que je vous aime[2] ». Il a de la gratitude pour les soins dont elle entoure ses sœurs : « Mamanga, j'ai bien agréable de voir dans vos lettres les témoignages que vous me rendez du soin que vous avez de tout ce que j'affectionne : je crois qu'il est encore plus grand que vous ne me le faites paraître, car je sais comme vous m'aimez et suis fort assuré que vous n'y manquerez jamais. » Il sait qu'elle pense toujours à lui : « Je me représente que souvent vous parlez de moi. Mamanga, je me recommande à vos bonnes prières »[3]. Il ne l'oublie pas : il lui fait des dons généreux[4].

1. En 1623, « Françoise de Longuejoue, Marquise de Monglat » porte le titre de « gouvernante d'Henriette-Marie et surintendante de sa maison et finances », Arch. nat., X¹ᵃ 8650, fol. 37 r°.

2. Lettre de Louis XIII à madame de Monglat de 1622, conservée à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg et publiée par H. de la Ferrière dans *Arch. des missions scientifiques et littéraires*, 2ᵉ série, t. III, 1866, p. 21.

3. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 96 v°, 97 r°. Voir ce que nous avons déjà dit plus haut (p. 107) de l'affection de Louis XIII pour madame de Monglat.

4. Par lettres patentes du 3 mars 1623 Louis XIII donne à madame de Monglat « la faculté de nous nommer et présenter personnes capables aux bénéfices dont la collation et provision nous appartient, ensemble aux offices royaux ordinaires et extraordinaires des aides estant aux bailliage et prévôté de la ville de Provins », pendant neuf ans, ce qui rapporte de bons bénéfices : Arch. nat., X¹ᵃ 8650, fol. 37 r°. Madame de

Gaston, futur duc d'Orléans, le seul garçon, après Louis XIII, de la famille légitime, destiné à remplir le règne des agitations de sa nature brouillonne, vit à part. Il lui a été attribué au haut du Louvre un appartement auquel on accède « par un escalier en colimaçon, une galerie basse et de peu d'apparence servant d'antichambre[1] ». C'est un petit prince de douze ans, vers 1620 : il ne jouit pas d'une santé brillante : constamment atteint de quelque maladie, il a, en 1619, la petite vérole[2] : en 1621, il rend des vers, accident qui s'accompagne de troubles : fièvre intense pendant quinze jours, flux de ventre; un moment, on craindra pour sa vie — une épidémie décimant à ce moment l'armée royale qui assiégeait Montauban[3]. En 1622 c'est la pierre qu'on découvre chez lui : il rend « trois grains comme de têtes d'épingles jointes ensemble, non lisses mais raboteuses ». [4] Il n'est pas très robuste.

Son caractère est peu sympathique. Sans doute il est assez agréable de traits : ses yeux bleus, ses cheveux noirs, son teint « vermeil » contribuent à rendre sa physionomie d'enfant attrayante : plus tard, une bouche constamment ouverte, enlaidie par la lèvre inférieure pendante, un regard court, étonné, lui donneront l'appa-

Monglat a beaucoup de peine à se faire payer les dépenses des princesses dont elle est gouvernante (arrêt du conseil du 10 novembre 1617, Arch. nat., E. 57, fol. 200 r°).

1. *Visite du cardinal légat Barberini à Louis XIII*, 1625, dans *Bullet. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1875, p. 174.

2. Le roi, en train de voyager, est obligé de le laisser à Amboise. Lettre de Bassompierre au comte de Tillières du 2 octobre 1619, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3538, fol. 3 r°; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 408.

3. Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, p. 82.

4. Des experts viennent en consultation. Lettre de Marillac à Richelieu du 3 juillet 1622, Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 177 r°.

rence peu intelligente : en attendant, on lui trouve l'air gentil, aimable; on croit constater chez lui une vivacité d'esprit qui promet. Il est facile; il aime plaisanter [1]. Mais, de graves défauts le déparent.

D'une légèreté déplorable, il trahit par ses gestes, et ses grimaces, un état d'inquiétude perpétuelle. Il est futile. S'il aime plaisanter, c'est surtout pour railler et il raille sans ménagement, jusqu'à blesser les gens. Fat et vaniteux, conscient de sa grandeur, il entend, sans esprit, qu'on n'oublie pas les moindres égards qui lui sont dus. Il exige les marques les plus fastidieuses de respect. « J'ai vu des femmes de qualité, déclare madame de Motteville, se tenir debout dans le lieu où il étoit pour lui rendre le respect qu'elles lui devoient, sans qu'il eut l'honnêteté de leur ordonner de s'asseoir, et les hommes se plaindre que, dans les saisons les plus rudes, il ne leur commandoit pas de mettre leur chapeau, ce que le roi son frère faisoit toujours. » Si au moins, difficile comme il est, il donnait l'exemple de la tenue; mais il est inattentif, insouciant; Tallemant assure qu'il part de sa chambre sans avoir achevé de s'habiller et qu'il s'en va en courant, le chapeau sur l'oreille, les deux mains dans ses poches, sifflant « comme un gloriot » : c'est presque un enfant mal élevé [2].

De caractère, il est médiocre, irrésolu, changeant; il

1. Dépêche de Priuli du 14 septembre 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 26; Madame de Motteville, *Mém.* t. I, p. 372; Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 284. M. de Brèves, gouverneur de Gaston a écrit un éloge optimiste du prince dans son *Discours véritable fait par le sieur de Brèves du procédé tenu lorsqu'il remit entre les mains du roi la personne de Monseigneur le duc d'Anjou*, Paris, 1618, in-4°, p. 30.

2. Madame de Motteville, *op. et loc. cit.*; Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 291.

s'effraie vite, tremble pour peu de chose, recule au moindre danger. Son intelligence est indécise et sa volonté vacillante. Le résultat est qu'on agit aisément sur lui : il se laissera toujours gouverner. Toute sa vie il aura « l'esprit un peu page ». Les uns, comme son précepteur, M. de Brèves, diront, pour l'excuser, qu'il est bon; les autres plus justement, ne verront en lui qu'un prince « de peu de sens et de discernement, avec des pointes de fougue qui l'excitent aisément et une faiblesse qui craint tout et ne sait résister à rien, toujours prêt à brouiller et à s'en repentir après » [1].

A-t-il quelque sensibilité? Il ne semble guère. Nous avons des lettres de lui adressées à ses sœurs : elles sont froides; les billets qu'il écrit à madame de Monglat paraissent secs; le prince les termine : « Je vous renouvelle, avec cette occasion, l'assurance de la bonne volonté, Mamanga, de votre maître. » Louis XIII, si réservé, savait trouver d'autres mots[2].

Le gouverneur auquel il a été confié, dès qu'il est « sorti des mains des femmes », digne homme, un peu lourd, M. de Brèves, a tâché de lui apprendre à aimer « la vertu et la piété, » programme ingrat; il lui a fait lire la vie des hommes illustres : « Je lui ai rempli un cabinet de leurs tableaux, explique-t-il lui-même; » et, toute la journée, « l'ai entretenu de principes de morale : » le soir après coucher, il vient près du lit du prince, une heure durant, le chapitrer : terrible ennui! L'aumônier choisi par M. de Brèves, chaque matin, « sitôt que Mon-

1. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 19.
2. Lettre de Gaston à madame de Monglat du 3 décembre 1622 : Bibl. nat., ms. fr. 3815, fol. 35 r°.

sieur est éveillé, commence de l'entretenir et ne manque pas de faire toujours tomber le discours sur quelque moralité tirée de l'Écriture Sainte ou de quelque autre bon livre.[1] » Quelle prise a pu avoir sur un enfant inconsistant cette fastidieuse éducation? M. de Brèves, homme de confiance de Marie de Médicis, mis auprès de Gaston par la reine mère, est remercié après l'exil de celle-ci à Blois en 1617[2]; sa place est donnée au bienfaiteur de Luynes, le comte du Lude, qui meurt deux ans après; le colonel d'Ornano succède, celui-là ennemi de Marie de Médicis[3] : chargé d'une mission auprès d'elle, à Blois, ne lui est-il pas « échappé, dit-on, de menacer l'ancienne régente en la touchant, et de lui dire que si elle entreprenoit de faire la moindre chose, elle deviendroit plus sèche que du bois[4]? » Il aura peu d'autorité pour enseigner au prince à aimer sa mère; mais il lui apprendra à craindre le roi son frère, à lui obéir, à se montrer déférent. Louis XIII est satisfait des services de d'Ornano : « Je suis content de votre conduite, en ce qui regarde mon frère, lui écrit-il en juillet 1622; continuez, et je vous témoignerai aux occasions le con-

1. *Discours véritable fait par le sieur de Brèves*, p. 29, 31. Cf. *Mém.*, de Gaston d'Orléans, éd. Michaud, p. 564-5. M. de Brèves fait enseigner la cosmographie à Gaston sous forme de nomenclature de « toutes les parties du monde connues aux hommes », et lui fait apprendre, en guise d'histoire, la liste des batailles gagnées ou perdues dans l'univers depuis trois ou quatre cents ans.

2. On avait trouvé une correspondance de Marie de Médicis entre les mains de Gaston (dépêche de Contarini du 8 mai 1618, Bibl. nat., ms. italien 1772, p. 67) M. de Brèves a raconté toute sa disgrâce dans son *Discours véritable*. Le précepteur du prince se nommait Claude Dupont (E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, p. 30).

3. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 409; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, même édition, p. 142; arrêt du conseil du 26 septembre 1620, Arch. nat., E. 64^{B}, fol. 196 r°.

4. Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 337.

tentement que je reçois de vos services[1]. » D'Ornano tiendra le roi et les ministres au courant des faits et gestes de Gaston[2]. Au bout de cinq ans, en 1624, il sera disgracié[3]. Gaston a subi bien des directions diverses : elles ont toutes autant, ou aussi peu, influé sur son caractère : sa nature superficielle a échappé aux suggestions.

Mal impressionné par cette inconsistance, Louis XIII ne professe pas de vive sympathie pour son jeune frère. Celui-ci a la fâcheuse tendance de contredire son aîné, ce qui impatiente le souverain[4]. Puis, que ne dit-on pas? Depuis longtemps le bruit ne s'est-il pas répandu que Marie de Médicis préférerait Gaston à Louis XIII? Avant que Louis XIII n'eut chassé Concini et renvoyé sa mère, ne répétait-on pas que Marie de Médicis n'eut pas été fâchée de voir descendre du trône le jeune roi pour y faire monter Gaston, plus malléable, afin de recommencer avec lui une nouvelle régence? Les témoignages contemporains s'accordent pour reconnaître chez Louis XIII un vague sentiment de méfiance hostile à l'égard de son frère. « Le roi, écrit Arnauld d'Andilly, n'est pas sans quelque petite jalousie de l'inclination particulière que chacun remarque que la reine mère a

1. Lettre de Louis XIII à d'Ornano du 21 juillet 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 162 r°.

2. Lettres de d'Ornano à Louis XIII et à Puisieux, de 1622, Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, vol. 269, n°s 33, 34, 40.

3. Pour beaucoup de raisons : son attitude trop impertinente à l'égard de Marie de Médicis; des soupçons au sujet de ses tendances espagnoles; des rapports concernant certains faits fâcheux de sa famille. « Journal » d'Arnauld d'Andilly, de 1624, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 71 v° et suiv. Cf. *le Prince de Corse*, 1624, in-12, libelle écrit contre d'Ornano (le père d'Ornano avait tué son neveu; un ascendant avait étranglé sa femme).

4. *La Santé du prince ou le soin qu'on y doit observer*, p. 133.

pour Monsieur[1]. » Le roi « est jaloux de la tendresse de Marie de Médicis pour Monsieur », relève le nonce Corsini[2] : l'ambassadeur vénitien et Bentivoglio confirment[3]. En 1619 la fuite de Marie de Médicis de Blois, la révolte qu'elle fomente parmi les grands du royaume, ses critiques contre le gouvernement pouvant faire supposer qu'elle tenterait, si elle le pouvait, de changer la direction de l'État, ne feront que fortifier les soupçons et les craintes de Louis XIII.

Aussi ne manifeste-t-il guère de tendresse à l'égard de Monsieur. Il lui parle d'un ton d'autorité et de protection qui sent son maître. Il désire que le gouverneur l'informe de tout ce que fait son frère : « M. d'Ornano, lui écrit-il, je ne puis rien entendre de plus agréable que le récit des bons déportements de mon frère dont vous m'assurez[4]. » De près ou de loin, il règle les pas et démarches du prince, ses allées et venues. Monsieur est-il malade? Louis XIII qui a l'intention de le faire partir pour Lyon, commande qu'on sache s'il peut effectuer le voyage : « Je veux, mande-t-il à d'Ornano, que vous fassiez faire une consultation des médecins Duret, Brie, Riolan, en présence de M. le chancelier; » qu'on envoie le résultat : « jusque là, attendez l'ordre que je vous donnerai. » La consultation étant défavorable, défense est faite à Gaston de partir[5].

1. Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 446.
2. Dépêche de Corsini du 22 mars 1622, Arch. nat., L 397, fol. 332 v°.
3. Dépêches de Contarini du 24 avril 1619, Bibl. nat., ms. italien 1773, p. 103; du nonce du 19 décembre 1617, Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 119.
4. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 208 v°.
5. Lettres de Louis XIII au colonel d'Ornano datées de Castelnaudary, 5 juillet, et Béziers, 21 juillet 1622, *Ibid.*, fol. 160 r°, 161 v°, 162 r°.

Ornano a l'ordre de tenir de près le jeune homme, de le surveiller étroitement. A quinze ans, l'autre regimbera et, dans un accès de colère causé par quelque interdiction, menacera son gouverneur « de lui passer son épée dans le ventre[1]. » Louis XIII apprend-t-il par d'Ornano que son frère fréquente des camarades tenant des propos inconsidérés, il exile aussitôt les camarades, fut-ce même un de ses frères naturels. Monsieur prendra en grippe un gouverneur qui le régente d'une façon aussi tyrannique. Mais le roi le veut ainsi[2].

Louis XIII n'a aucune hâte à voir son frère apprendre le métier des armes et monter à cheval. Lorsqu'à quatorze ans Gaston supplie le roi de lui permettre l'équitation et de l'autoriser à posséder quelques petits canons afin de pouvoir tirer, ou de construire un fort dans le jardin des Tuileries, Louis XIII refuse « tout à plat »[3]. Craindrait-il que son frère n'acquérât une expérience quelconque aux choses de la guerre, ce qui serait préjudiciable à la tranquillité de l'État? Peut-être. Gaston reviendra à la charge deux mois après, insistera, disant qu'il a quatorze ans accomplis, qu'on ne peut pourtant pas empêcher un prince royal de vivre en gentilhomme! Et Louis XIII, pressé, finira par consentir, en mai 1622, à ce que les leçons d'équitation commencent[4]. Monsieur, plein de joie, apporte à ces exercices une fougue extrême

1. Dépêche de Pesaro du 2 octobre 1623, Bibl. nat., ms. italien 1781, p. 113 : « lo ha minacciato di causargli la propria spada nel ventre. »
2. Dépêche du même du 20 novembre 1623, *Ibid.*, p. 171.
3. Lettre de Puisieux à Sillery du 23 mars 1622, Arch. des Aff. étrangères, France 776, fol. 38 r°.
4. Lettre de Sillery à Puisieux du 2 mai 1622 et réponse de Puisieux le 16, *Ibid.*, fol. 105 r°, 121 r°. L'écuyer Benjamin apprend au prince a monter à cheval; il est suppléé par M. de Poutrincourt (fol. 146 r°).

et le roi fait semblant d'être satisfait : « Mon frère, lui écrit-il, le plaisir que vous prenez en vos exercices me contente bien fort ». Il le laisse chasser : il espère que les facilités qu'il lui donne, seront une raison de plus, chez Monsieur, de se montrer empressé et dévoué à l'égard du roi. « Je suis bien aise, lui mande-t-il, du plaisir que vous prenez à la chasse et d'avoir vu de vos prises. Passez votre temps doucement; ayez soin de votre santé; je me promets que vous prendrez toujours peine de me plaire, comme je m'efforcerai de vous faire ressentir les effets de ma bonne volonté. » Il lui donne un beau cheval en ajoutant aimablement : « Je suis satisfait de vous avoir baillé chose que vous aimez et qui puisse aider à votre contentement et à votre plaisir[1]. »

C'est qu'au fond, malgré les raisons qu'il a d'éprouver peu de tendresse pour ce frère qu'on a essayé de lui opposer, il ne peut se défendre de ces sentiments d'attachement que lui inspire toute sa famille. Apprend-il que Gaston s'est blessé, il s'inquiète; il lui écrit : « Je ne puis demeurer en repos ayant appris l'accident qui vous est arrivé, sans envoyer savoir l'état de votre santé. Bien que j'ai été assuré qu'il n'y avait nul péril à votre blessure, mon affection vers vous me rend si sensible à vos maux que les moindres me sont de très grande considération : » et il signe : « votre affectionné frère[2] ». Le sentiment est sincère. Louis XIII étant à Paris et Gaston se trouvant malade à Saint-Germain, le roi montera à cheval, ira rendre visite à son jeune frère afin de

1. Lettres de Louis XIII à Gaston des 2 mai 1623, 2 avril et 1er juin 1624, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 57 r°.

2. Lettre de Louis XIII à Gaston, datée d'Avignon, 19 novembre 1622, *Ibid.*, fol. 57 v° et 58 v°.

savoir de ses nouvelles, l'encourager, le consoler[1]. Ce sont ses heures de sollicitude. Cette sollicitude se manifestera encore en laissant les gens autour de lui chercher à le marier, quoique le prince soit encore bien jeune et que la naissance d'héritiers de ce côté, pour le roi qui n'en a pas, puisse devenir un sujet d'inquiétude et d'appréhension[2]. Louis XIII n'est pas aussi indifférent qu'il le paraît.

Mais cet esprit de famille, cette affection fraternelle qu'il ne peut s'empêcher d'éprouver, c'est surtout à l'égard de ses sœurs, « ses petites sœurs », qu'il en a fait preuve.

Voici l'aînée, Élisabeth, celle qu'on appelait autrefois « Madame » et qui a été mariée en 1615 à l'infant d'Espagne, futur Philippe IV. Comme on l'aimait, quand elle était petite! Comme Louis XIII, dauphin, se montrait pour elle gracieux, plein d'attentions et de prévenances, s'amusant à la servir à table en gentilhomme servant, lui répétant : « c'est ma petite femme[3]! » Lorsqu'il a fallu se séparer d'elle, en 1615, et probablement pour toujours, car en ce temps les visites entre princes règnants sont d'une rareté telle qu'on peut dire qu'elles ne se produisent pas, le jeune roi de France en a eu le cœur déchiré : les adieux se sont faits avec un véritable désespoir : « Larmes, sanglots, dit Héroard, cris mêlés avec les baisers et les embrassements, le

1. Héroard, 23 avril 1619, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 164 r°.
2. Lettre de Luca Fabbroni degl'Asini à Marie de Médicis du 6 janvier 1624 concernant un projet de mariage entre Monsieur et la princesse Anne de Toscane : Bibl. de l'Institut, collection Godefroy, vol. 269, n° 96.
3. Voir notre livre *Au temps de Louis XIII*, p. 42-43.

roi s'en revint tout pleurant; il fut depuis onze heures et demie jusqu'à deux heures après midi sans pouvoir apaiser son deuil ni ses larmes [1] ! » C'est qu'elle était si gentille cette petite Élisabeth, maintenant, « princesse d'Espagne » ; vive, prompte, agile, toujours en mouvement, puis, simple dévouée, complaisante, de bonne humeur, empressée, sympathique à tous [2] ! On l'appelait « Mignonnette », « princesse mignonnette. » Ses lettres révèlent une charmante nature. Elle est tendre et gaie, sans prétention : « Mamanga, écrivait-elle, jeune fille, à madame de Monglat, je vous prie de me mander quand je mettrai ma belle robe et quand on m'apportera ma simarre; ma sœur les appelle des *chimares*. Griffon (un chien) se recommande à vous, et, princesse et mignonnette, je me recommande de tout mon cœur à vos bonnes grâces et à mamie Vitry et à mamie Saint-Georges » (les filles de Madame de Monglat) [3]. Elle signe les lettres qu'elle écrit de Madrid à la gouvernante : « votre bonne amie : » elle lui dit : « Je vous assure, Mamanga, que vous n'aurez jamais une plus affectionnée amie que moi [4]. » Quoique princesse des Asturies et, à partir de 1621, reine de toutes les Espagnes, elle ne veut pas que rien soit modifié dans ses rapports avec le petit

1. *Journal* d'Héroard, éd. Soulié et Barthélemy, t. II, p. 183.
2. Lettre du P. Cotton au duc Maximilien de Bavière, Bibl. nat., Moreau 1278, fol. 141 v°; lettre de Malherbe à Peiresc du 28 mars 1615, dans *Œuvres* de Malherbe, éd. Lalanne, t. III, p. 493. Il existe à la Pinacothèque de Munich un joli portrait d'Élisabeth par Rubens.
3. Sans date, Bibl. nat., ms. fr. 3798, fol. 42 r°.
4. Lettre d'Élisabeth, alors reine d'Espagne, à Madame de Monglat, datée de Dax, 28 octobre 1625. *Ibid.*, fol. 50 r°. Toutes les lettres de la princesse à son ancienne gouvernante (par exemple Bibl. nat., ms. fr. 3815 fol. 8 r° et suiv.) témoignent de cette nature simple, bonne et gentille.

groupe si cher à son cœur du Louvre ou de Saint-Germain : elle reste pour lui « Mignonnette » ; elle entend qu'on lui écrive sans user des formes solennelles usitées à l'égard de « Sa Majesté Très Catholique » : « Mamanga, mande-t-elle à la gouvernante, j'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites, ce qui m'a bien fort réjouie de savoir des nouvelles de mes sœurs; mais je vous prie de dire à ma sœur qu'elle m'appelle comme elle a coutume et qu'elle ne vive point avec moi en cérémonie[1] ». Elle pense si souvent à la France, aux coins où elle a passé les meilleures heures de son enfance, aux amies qu'elle a laissées! Elle suit de loin les déplacements de la cour; elle regrette de ne plus en être. Sans doute, ce qu'elle voit autour d'elle est imposant : « Il y a huit ou dix jours que nous sommes à l'Escurial, écrit-elle à sa sœur Henriette, c'est un fort beau lieu : » Mais ce n'est plus le royaume de son père : « il n'y manque que les proumenoirs de Fontainebleau! » « L'on m'a dit, ajoute-t-elle, que la cour a été à Saint-Germain depuis peu, je crois que vous y aurez été aussi. Je suis bien aise de savoir que vous passez bien le temps avec la jeune reine (Anne d'Autriche). Je vous prie de lui dire que je lui baise très humblement les mains[2]. » Pourquoi n'y est-elle pas aussi? Pourquoi ne peut-elle s'y transporter afin d'y retrouver l'atmosphère de libre et paisible gaieté qu'on y respirait! Sa remueuse (la femme qui lorsqu'elle était enfant balançoit son berceau) lui a écrit de Saint-Germain que comme jadis elle con-

1. Bibl. nat., ms. fr. 3798, fol. 19 r°; de Madrid 22 janvier, sans indication d'année.

2. Lettre d'Elisabeth à Henriette datée de l'Escurial 1er août (sans indication d'année), Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 46 r°.

fectionnait certain gâteau avec les princesses ses sœurs : « Mignonnette » est prise d'un mélancolique regret : « Je voudrois bien être petit oiseau, écrit-elle gentiment à Henriette, pour pouvoir voler là et aider à le faire[1] ! »

Louis XIII l'a aimée lorsqu'elle était près; il continue à l'aimer de loin. Le protocole exige qu'il lui parle en employant les titres nécessaires de « ma sœur », quand elle est princesse des Asturies, « Madame ma sœur », quand elle est reine régnante. Mais, derrière les formules conventionnelles et malgré la froideur naturelle d'un style royal peu fait pour les épanchements, on saisit chez le jeune roi les témoignages de ce faible qu'il a conservé pour la « Madame » d'autrefois. Il sait l'attachement qu'elle a pour lui ; il n'ignore pas qu'elle désire avec passion « le voir régner heureusement[2]; » il lui rend sa tendresse. Toutes les fois que l'occasion s'en présente, il lui envoie de ses nouvelles, heureux d'apprendre qu'elle s'informe des siennes : « Le sieur de Grenelle m'a fort contenté, lui écrit-il, sur le récit qu'il m'a fait du soin que vous avez de moi et d'apprendre de mes nouvelles : cela m'obligera de vous en faire savoir plus souvent. » « Ma sœur, si vous recevez du contentement à voir de mes lettres, je n'en ai pas moins à vous en faire part, ce que je témoigne, ne laissant passer aucun de ceux qui vont vers vous sans vous écrire.[3] »

1. Bibl. nat., ms. fr. 3798. Elle commençait ainsi sa lettre : « Vincenze m'a apporté une de vos lettres, par laquelle j'ai su de vos nouvelles; je voudrois qu'il se présentât tous les jours occasion pour vous faire savoir des miennes, croyant que vous êtes bien aise quand vous en recevez, car je reçois un si grand contentement quand j'ai des vôtres qu'il n'est pas possible de plus. »
2. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 26 v°. Lettre de Louis XIII à Elisabeth.
3. *Ibid.*, fol. 27 r° et 28 r°.

Ambassadeurs, gentilshommes, particuliers, tous ceux qui partent pour l'Espagne emportent en effet une lettre du roi, destinée à renouveler à la jeune princesse « les assurances de l'affection » de son frère[1]. « Je vous prie de continuer à m'aimer », lui répète-t-il. « L'affection que je vous porte vous doit tenir assurée d'être toujours présente à ma pensée[2]. » « Vous désirez comme moi l'accroissement de notre commune affection et bonne intelligence; » ma pensée est aussi « de maintenir la bonne amitié et correspondance qui a été et doit être entre nous. » Élisabeth est-elle restée quelque temps sans lui écrire? Il ne lui en veut pas : « Ma sœur, je suis fort aise de savoir de vos nouvelles et serai toujours fort content d'en apprendre de bonnes comme je le désire et telles que vous me le mandez : le long temps que j'ai été sans recevoir de vos lettres n'a point diminué l'affection que je vous porte : rien ne la peut faire changer, car je sais que vous m'aimerez toujours[3]. » Élisabeth, de son côté, lui garde une affection fidèle.

Et c'est entre eux un échange continuel de témoignages d'attachement. Ils participent aux joies et aux tristesses l'un de l'autre; ils se font part de leurs espérances ou de leurs craintes mutuelles : « Ma sœur, écrit

1. Lettres, par exemple, confiées au P. Joseph, à M. de Marsillac, à M. du Fargis, ambassadeur en Espagne. Bibl. nat., ms. fr, 3722 fol. 25 v°, 26° r°.
2. Lettre de Louis XIII à sa sœur Elisabeth du 20 février 1622, *Ibid.*, fol. 31 r° à 32 v°.
3. *Ibid.*, fol. 24 v°, 27 v°, 29 v°; voir aussi fol. 31 v°. Louis XIII envoie à sa sœur son portrait : « Je ne sais de quelle façon, répond Elisabeth, remercier très humblement votre Majesté du beau présent qu'il lui a plu m'envoyer par le sieur Ribère. Je suis la plus contente du monde des bonnes nouvelles qu'il m'a apportées de votre Majesté et d'avoir son portrait que j'estime et aime comme je dois, estant de votre Majesté. » (Avant 1621). *Catalogue of the collection of Morrison*, t. II, p. 79.

Louis XIII, après une convalescence du roi d'Espagne, Philippe III, votre bon naturel me fait facilement croire le déplaisir que vous avez eu de la maladie du roi mon beau-père, et juger de la consolation que vous recevez maintenant par sa meilleure disposition : j'ai eu part à vos ennuis, je participe à votre joie! »[1] Apprenant qu'elle a des espérances d'être mère : « Je ne pouvais recevoir nouvelles qui m'apportassent plus de contentement que celle de votre grossesse. Je loue Dieu de cette bénédiction qu'il lui a plu de donner à votre mariage, et le prie de tout mon cœur qu'il la continue toujours à l'accomplissement de vos bons désirs. Le sieur de Bassompierre vous fera entendre plus particulièrement la joie que j'ai reçue lorsque j'ai appris cette nouvelle[2]. » Et un accident étant venu dissiper les espérances, Louis XIII enverra exprès M. de Chaudebonne pour dire à la pauvre « Mignonnette » tout le chagrin qu'il en éprouve : « Il faut vouloir ce qu'il plaît à Dieu, écrit-il mélancoliquement à sa mère Marie de Médecis, et espérer qu'il en arrivera mieux une autre fois[3]! » Il disait un jour à sa petite sœur : « Je sais aimer qui je dois et ne me faut point d'autre conseil ni d'autre persuasion que ma seule inclination : » il pensait à elle : « L'affection que vous

1. Lettre de 1619, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 26 r°.

2. Lettre de Louis XIII à Élisabeth datée de Saint-Germain, 14 mars 1621, *Ibid.*, fol. 28 r°.

3. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis, d'octobre 1621, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 97. Marie de Médicis, à ce propos, envoie au roi d'Espagne, son gendre, une lettre de condoléances (datée de Blois, 11 octobre 1621, Arch. nat., K. 1478, n° 153 a.). Louis XIII écrivit également au roi, son beau-frère, une lettre que devait porter M. de Chaudebonne et qui est datée « du camp devant Montauban, 30 octobre 1621. » (*Ibid.*, 155 a). La jeune reine d'Espagne se retrouvera dans une situation intéressante en 1624. Louis XIII lui renouvellera, par lettre du 24 septembre, ses vœux (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 32 r°).

avez pour moi, ajoutait-il, ne peut m'être plus agréable que celle que j'ai de vivre[1] : » l'expression révélait la profondeur de son sentiment. Que de fois le fidèle valet de chambre d'Élisabeth, Drapier, a-t-il fait le voyage de Madrid à Paris et de Paris à Madrid pour porter au roi et à la princesse les lettres qu'ils s'écrivent ou les cadeaux qu'ils se font l'un à l'autre[2]! Louis XIII se sent d'autant plus porté à marquer à sa sœur son affection qu'il sait qu'elle n'est pas heureuse.

Dans cette cour d'Espagne, en effet, solennelle, austère, la petite nature primesautière d'Élisabeth s'est trouvée à l'étroit. Les vieilles duègnes, offusquées de sa vivacité, lui ont fait comprendre qu'une reine d'Espagne devait garder de la réserve et faire preuve de froideur. On ne lui a épargné aucun ennui. La décision prise par Louis XIII de renvoyer d'auprès de sa femme Anne d'Autriche le personnel de dames espagnoles, a eu son contre-coup dans la vie d'Élisabeth. L'ambassadeur du roi très catholique à Paris, Fernando Giron, a menacé, comme représailles, du renvoi d'Espagne de tous les Français qui pouvaient approcher de la princesse des Asturies[3]; et en effet, peu à peu, on a écarté d'Élisabeth ceux qui, dans sa langue maternelle, lui parlaient de son pays. On a multiplié les tracasseries; on l'a privée de la disposition de ses joyaux, sous prétexte qu'elle en faisait cadeau à des étrangers, — elle avait envoyé un bijou à sa sœur Chrétienne! — On a été jusqu'à lui interdire d'expédier qui que ce fut hors du royaume, sans

1. Lettre de 1619, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 26 r°.
2. *Ibid.*, fol. 32 r°, 47 v°.
3. Il l'a notifié aux ministres du roi : dépêche de F. Giron du 21 octobre 1618, Arch. nat., K. 1475, n° 94.

permission[1]. Il n'a pas été jusqu'à des sous ordres qui en aient pris à leur aise avec elle : « Excusez-moi, disait-elle un jour à Louis XIII, si la lettre n'est mieux écrite, et si je ne vous mande davantage de nouvelles, car c'est que le courrier ne veut point attendre[2]. » La cour de France a l'impression qu'Élisabeth est maltraitée. Seulement la petite princesse n'ose pas se plaindre; elle ne révèle rien de ses souffrances dans ses lettres.

Les deux autres sœurs, Chrétienne et Henriette, Louis XIII les a près de lui.

Mince, fluette, délicate, n'ayant « que la peau sur les os et les veines des filets, » Chrétienne — ou Christine : elle signe « Chrestienne », — a 13 ans en 1619[3] : c'est une enfant; mais elle est résolue, volontaire, pas toujours facile : « ce qu'elle ne veut pas, il faut longtemps le débattre avec elle pour la décider[4] : » avec cela, gentille et gaie. Comme elle aime aussi Mamanga, « ma bonne Mamanga », ainsi qu'elle lui écrit, se disant

1. Dépêche de Pesaro du 15 mars 1622, Bibl. nat., ms. italien 1778, p. 56. Louis XIII fit des observations à l'ambassadeur d'Espagne : « Il re ha parlato risentito con l'ambasciator di Spagna per li disgusti che riceve la regina sua sorella. » Sur le renvoi des Français d'Espagne, voir encore la dépêche du marquis de Mirabel à Philippe IV du 30 septembre 1623, Arch. nat., K. 1479, n° 80 a.

2. Lettre d'Élisabeth à Louis XIII, Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 42 r°. Élisabeth n'avait pas que ces raisons là d'être peu heureuse; le nonce écrivait le 3 septembre 1621 (dans Zeller, le *Connétable de Luynes*, p. 225) : « le roi d'Espagne donne grand sujet de jalousie à sa femme; elle a su qu'il sort la nuit pour se divertir, ce qui a hâté ses couches; elle a mis au monde un petit garçon qui est mort. »

3. *La Santé du prince*, 1616, in-12, p. 16. Pour sa signature, nous avons un certain nombre d'autographes d'elle, voir par exemple Bibl. nat., ms. fr. 3798, fol. 14 r° et 17 v°.

4. *La Santé du prince*, p. 14.

« sa bien affectionnée amie[1] ! » Et comme elle aime Louis XIII, qui l'appelle « la petite Madame », pour la distinguer d'Élisabeth. Après la chute de Concini et le départ de Marie de Médicis pour Blois, en 1617, elle est demeurée à Paris, ce que le roi a exigé, sans doute, mais elle a pris parti pour son frère avec une vivacité singulière. Marie de Médicis en a été piquée. De Blois, sous prétexte de s'occuper de l'éducation de sa fille, l'ancienne régente écrira à Chrétienne des lettres de remontrances sévères, la morigénant sur tout : « Je ne suis pas contente de ce que vous allez si souvent à cheval ainsi que l'on me le fait entendre, lui dit-elle; d'autant qu'étant jeune comme vous êtes, cet exercice vous pourroit à la longue gâter la taille. Prenez-y donc garde[2]. » Lorsque Chrétienne s'est mariée en 1619 au prince de Piémont, celui-ci est venu à Angoulême présenter ses hommages à sa belle-mère : Marie de Médicis lui a dit : « Votre altesse est bien venue et moi très contente de vous voir et me tarde que je voie votre femme ! » Elle a ajouté : « On me dit qu'elle fait tant la suffisante que je ne sais si, la voyant, en cette façon, je me pourrais tenir de lui bailler sur la joue. » « C'est tout son désir, répond le prince en souriant, de rendre à votre Majesté son devoir, et je souhaiterais qu'elle fut ici pour recevoir l'honneur et le fruit de cette correction, car il est vrai qu'elle fait quelquefois bien la résolue[3]. »

Aussi quand la mère et la fille se sont revues en sep-

1. Bibl. nat., ms. fr. 3798, fol. 57 r°.
2. Lettre de Marie de Médicis à Chrétienne, datée de Blois le 7 octobre 1617, Bibl. nat., ms. fr. 3649, fol. 56 r°.
3. J. B. Matthieu, *Histoire de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, t. II, p. 101.

tembre 1619, à Couzières, au moment de la réconciliation de la famille, leur rencontre a été plutôt froide. Tandis que la petite Henriette-Marie, tendre et émue, couvrait de baisers la main de sa mère, pleurait à chaudes larmes et tenait Marie de Médicis si étroitement embrassée que l'ancienne régente avait peine à se dégager, l'autre demeurait immobile et muette, comme « stupide », disait un témoin[1].

Au Louvre, Chrétienne vit avec sa sœur Henriette; elles demeurent toutes deux ensemble, sous la direction de madame de Monglat. De même que pour Gaston, Louis XIII règle leur existence, décide de leurs déplacements. Elles figurent dans les cérémonies de la cour, habillées de bleu[2]. Chrétienne est sensée avoir la direction du petit monde qui les sert, donnant les signatures nécessaires pour la comptabilité au trésorier général de la maison, M. François d'Argouges, régentant, au moins nominalement, les femmes de chambre, valets, domestiques de tous genres attachés à leurs personnes[3]. Elles vivent un peu isolées, ne se mêlant guère à la vie quotidienne du roi leur frère, passant le temps dans leur appartement, entr'autre à lire « des livrets de bonne aventure », des recueils d'histoires[4].

Louis XIII veille attentivement sur elles. Sont-elles malades? Il convoque nombre de médecins afin de les

1. Dépêche de Contarini du 10 septembre 1619, Bibl. nat., ms. italien 1773, p. 241.

2. De Chaulnes, *Relation exacte de la mort du maréchal d'Ancre*, éd. Michaud, p. 480.

3. Arrêt du Conseil du 31 décembre 1620, faisant allusion au rôle de Chrétienne dans la direction de la maison de « Mesdames, sœurs du roi », Arch. nat., E. 65[B], fol. 464 r°.

4. Bibl. nat., ms. Dupuy 661, fol. 127 v°.

entourer de soins[1]. De loin comme de près, il s'inquiète, demande de leurs nouvelles. Il aime beaucoup Chrétienne, laquelle en personne vive, le lui rend : « Il aimoit fort Madame, écrit Fontenay-Mareuil, laquelle a aussi toujours eu une telle passion pour lui, qu'elle ne s'en est point démentie, quoiqu'il soit arrivé, ce que n'ont pas fait ses autres sœurs[2]. » Il la verra partir avec regret, au moment de son mariage avec le prince de Piémont. « Je veux croire, que vous l'aurez bien chère, écrira-t-il de sa petite sœur au duc de Savoie, parce qu'elle emporte avec elle une partie de mon cœur. » Il mandera à Chrétienne : « Vos actions d'une bonne sœur m'obligent à vous aimer davantage, ce sera de tout mon cœur[3]. »

Ce mariage avec le prince de Piémont a été une affaire que Louis XIII a menée diligemment. Il en avait été question déjà du temps d'Henri IV. Henri IV, il est vrai, destinait à la couronne ducale de Turin sa fille Élisabeth que Marie de Médicis avait ensuite donnée à l'infant d'Espagne[4]. La tension des rapports avec la Savoie, en 1617, ayant obligé le gouvernement à envisager les moyens de les améliorer, on avait repris le projet au nom de Chrétienne. Les négociations avaient suivi un cours favorable[5] et, en novembre 1618, le cardinal de Savoie venait

1. Reçu d'Abel Brunier, médecin du roi, de 600 livres, pour les frais de deux voyages faits « pour le secours de Mesdames, sœurs de Sa Majesté, estant lors malades. » (E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, p. 28.)

2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 172, à la date de 1622.

3. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 39 v° et 46 r°.

4. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 15.

5. V. Siri, *Memorie recondite*, 1677, in-4°, t. IV, p. 380. Dépêches de l'ambassadeur vénitien des 13 juin et 15 novembre 1617, Bibl. nat., ms. italien 1771, p. 193, 493.

à Paris demander la main de la princesse[1]. Le vendredi 11 janvier 1619, les deux jeunes gens, étaient fiancés, le contrat de mariage signé[2]. Le futur, Victor Amédée de Savoie, prince de Piémont, arrivait un mois après, le 6 février; les cérémonies étaient célébrées rapidement, le mariage béni le 19, sans apparat, dans la petite chapelle de la tour au Louvre, après une messe basse. C'était Louis XIII qui avait voulu cette absence d'éclat[3].

Richelieu assure dans ses *Mémoires* que Marie de Médicis ne fut pas consultée sur ce mariage, et qu'elle « tint ce traitement plus cruel qu'aucun qu'elle eut reçu jusqu'alors. » Il ajoute que le mariage fut fait par Luynes « qui avoit traité sans en donner aucune part à la reine mère, espérant, par cette alliance, se fortifier contre elle. » Recevant un peu plus tard le prince de Piémont à Angoulême, Marie de Médicis, d'après Richelieu, faisait allusion à ce manque d'égards : « Qui vit jamais, disait-elle, qu'une fille ait été mariée sans sa mère! On n'eut pas fait ce déplaisir à la moindre demoiselle de France et je

1. *Mercure françois*, t. V, 1618, p. 277; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 402.
2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 128 v°. Louis XIII donnait à sa sœur 400 000 écus. Nous avons le texte du contrat de mariage : Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 82; Clairambault 378, fol. 473 r°; Dupuy 98, fol. 252.
3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 138 r°, 139 r° et v°; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 130, 132; Gaspart, *Thrésor de l'histoire générale de notre temps*, Paris, 1623, in-8°, p. 224. Le public accueillit avec plaisir ce mariage (*La Trompette françoise sur le mariage de Son Altesse le sérénissime prince Victor Amédée de Savoie, avec Madame Chrestienne de France*, Paris, 1619, in-12; Matthieu, *Alliances de France et de Savoie*, Paris, 1619, in-4°); on le célébra dans les provinces (Montsabert, *Relation des fêtes données à Toulouse en 1619 à l'occasion du mariage de Madame, sœur du roi, avec le prince de Savoie*, dans *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, Toulouse, 1881, t. VIII, p. 10). Ce mariage fut assez à charge au trésor; il fallut trouver des expédients pour en payer les frais (Lettres patentes du 12 mars 1619, Arch. nat., X[1A] 8649, fol. 175 v° et arrêt du Conseil du 17 août 1619, Arch. nat., E. 62[B], fol. 111 r°).

n'eusse jamais cru que vous eussiez regretté la peine de me venir voir devant que de vous marier[1] ! » Ces assertions ne paraissent pas exactes. Lorsque le cardinal de Savoie vint à Paris faire sa demande, le roi envoya Cadenet à Blois pour prévenir sa mère de cette démarche et obtenir d'elle l'agrément nécessaire : Cadenet rapporta cet agrément[2]. Lorsque le contrat fut dressé, le colonel d'Ornano se rendit auprès de Marie de Médicis afin de le lui soumettre et la prier d'y apposer sa signature : Marie de Médicis signa : elle pleurait, on ne sait pas au juste, disait l'ambassadeur vénitien, si c'était d'émotion ou de douleur[3]. Quelques jours après la cérémonie, elle écrivait à Chrétienne : « Ma fille, étant mariée, comme vous êtes, à mon entière satisfaction[4]... » Il est difficile de dire qu'elle n'ait rien su du mariage de Chrétienne.

Bien qu'après la fuite de Blois, l'ancienne régente, en état de rébellion à Angoulême, se trouvât dans une situation délicate, Louis XIII ne voulut pas que sa sœur quittât la France sans aller embrasser sa mère : « Sachant que vous avez agréable, mandait-il à Marie de Médicis, de voir ma sœur, la princesse de Piémont, je ne veux pas qu'elle diffère davantage à vous aller rendre à Angoulême ses très humbles devoirs, auparavant son partement pour le Piémont. Elle a été très désireuse de vous voir et moi, je suis très content qu'elle

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 187, 191, et J. B. Matthieu, *Histoire de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, t. II, p. 101.
2. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 402.
3. Dép. de Contarini du 5 février 1619, Bibl. nat., ms. italien 1772, p. 316.
4. La lettre fut publiée dans : *Lettres de la reine-mère à Monsieur le prince de Piémont*, Loches, 1619, in-12, p. 7.

fasse le voyage[1]. » Le prince de Piémont devait se rendre seul à Angoulême; Chrétienne allait attendre la paix entre sa mère et son frère pour revoir Marie de Médicis à Couzières, en même temps que le roi, on sait dans quelles conditions : les relations manquaient de confiance entre la mère et la fille ! Peu de jours après, la nouvelle princesse de Piémont partait pour l'Italie[2].

Elle pleura beaucoup. Louis XIII cherchait à la réconforter, simulant une gaieté qui dissipât un peu son chagrin; il lui donnait une magnifique chaîne de diamants: il priait la fille de madame de Monglat, madame de Saint-Georges, de la suivre, disant à celle-ci qu'il comptait sur elle pour que la princesse « reçut les bons conseils qu'elle jugeroit aux occasions lui être nécessaires. » Il devait garder à sa sœur un souvenir fidèle[3].

Il le lui répétait : « Ma sœur, vos lettres ne me sont pas nécessaires pour vous conserver en mon souvenir; mais elles servent beaucoup à mon contentement. L'affection que je vous porte vous doit tenir assurée d'être toujours présente en ma pensée et que vous en recevrez des preuves, s'il s'en présentait occasion. » « Ma sœur, je n'avais pas moins d'impatience d'apprendre de vos nouvelles que vous des miennes, à ce porté d'amitié et d'inclination. J'attribue votre désir aux mêmes raisons

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis de 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 150.

2. Héroard, lundi 23 septembre 1619, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 216 v°.

3. Lettre de Louis XIII à madame de Saint-Georges, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 95 *bis* r°; dépêche de Contarini du 2 octobre 1619, *Ibid.*, ms. italien 1773, p. 254; Matthieu, *Alliances de France et de Savoie*, p. 66. Le P. Pierre Monod dans ses *Recherches historiques sur les alliances de France et de Savoie* (Lyon, P. Rigaud, 1621, in-4°, p. 80-82) fait un grand éloge de Chrétienne.

dont je demeure si satisfait que je ne le saurois exprimer : cela ne diminuera mon affection ou, au contraire, en l'augmentant, me donnera mille déplaisirs de ne vous pouvoir témoigner, à chaque moment, comme je suis, véritablement, votre bien bon frère[1]. »

Chrétienne, non plus, ne devait pas être heureuse. Dès la fin de 1619, elle écrivait : « Je n'ai pas ici tous les contentements que je pouvais espérer » ; « Je me suis toujours comportée avec plus de patience que personne de ma qualité ne devoit : » et elle demandait « quelque remède pour sa consolation[2]. » Malheureusement, à défaut des bons conseils de madame de Saint-Georges, des exemples de Louis XIII, ou des observations des ambassadeurs de France[3], elle allait finir par chercher des consolations dans une voie où elle ne pouvait que se perdre. Dès 1627, « elle commencera à donner quelques soupçons de faire brèche à son honneur. » Ses aventures seront la fable de l'Europe ; de tous côtés se passeront sous le manteau nombre de récits ou de relations « des amours de madame Christine, duchesse de Savoie[4] : » des enfants d'Henri IV, c'était elle qui avait hérité de l'humeur volage, légère et ardente du père.

Si elle ne devait pas être heureuse combien devait l'être moins encore la troisième sœur de Louis XIII,

1. Lettres de Louis XIII à Chrétienne du 19 mars 1624 (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 50 r°) et de 1621 (*Ibid.*, ms. fr. 3818, fol. 2 r°).

2. Lettre de Chrétienne à Marie de Médicis du 6 octobre 1619, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7797, fol. 341 r°.

3. Voir les lettres des ambassadeurs de Louis XIII en Savoie à partir de l'arrivée de Chrétienne à Turin, Bibl. nat., ms. fr. 16917-16919.

4. Arch. des Aff. étrangères, France 364, fol. 213 r° et suiv. Sur les « Amours de madame Christine, duchesse de Savoie », voir aussi : Bibl. de l'Arsenal, ms. 3308, fol. 1-6 ; 34072 ; 353, fol. 94 et suiv. ; Bibl. nat., ms. fr. 16077 ; 17470, fol. 288 et suiv. ; nouveau acq. fr. 4443.

cette Henriette-Marie, future épouse du roi Charles Ier d'Angleterre, destinée à voir son mari monter sur l'échafaud, à fuir elle même, exilée, abandonnée, loin de ses enfants et de tout ce qu'elle aimait.

Encore plus mince, fluette et gracile que Chrétienne, Henriette était, étant petite, la plus gentille des trois princesses. Priuli la trouvait charmante, gracieuse, gaie. « Je vous dirai sans cajolerie, écrivait Malherbe à son cousin M. du Bouillon, le 13 mars 1623, que c'est une des plus gentilles princesses qui soit au monde et que je ne crois point qu'il y ait, non une personne de sa qualité, mais une demoiselle en France, de qui l'esprit ne perdit sa cause, s'il étoit mis en comparaison avec le sien[1]. » Sensible, aimante, elle souffrira plus que tous de l'éloignement de la reine sa mère à Blois et la retrouvera à Couzières, nous l'avons dit, avec émotion. Son cœur était ardent. Que ne riait-on de la voir toute enfant s'essayer à des sentiments heureusement encore peu dangereux pour elle. Sa sœur Élisabeth lui écrivait de Madrid : « Mamanga m'a mandé toutes vos petites amours avec le comte de Soissons; je voudrois bien les pouvoir voir. » Mamanga veillait, puis Louis XIII[2].

Le roi l'aimait beaucoup, cette petite sœur délicate et frêle. Les lettres qu'il lui adresse sont pleines d'attentions caressantes. Il est le grand frère soucieux. Il s'in-

1. Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 61; dépêche de Priuli du 5 novembre 1621, Bibl. nat., ms. italien 1777, p. 80 (Priuli allant à Montauban prendre congé du roi avant de partir pour Venise, s'arrête à Blois où il voit Marie de Médicis et Henriette). Nous avons des lettres autographes d'Henriette-Marie enfant à madame de Monglat et à madame de Saint-Georges (Bibl. nat., ms. fr. 3798, fol. 5 et 17).

2. Lettre d'Élisabeth à Henriette-Marie, datée de Madrid, 15 avril (sans indication d'année), Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 14 r°.

forme de la santé d'Henriette. Il recommande à madame de Monglat de ne pas quitter la petite princesse. Il assure celle-ci de ce qu'il appelle « son affection aimable [1] ». Partant pour une campagne dont il ignore la durée, il écrira à Henriette : « Voici un long voyage pour vous et qui vous durera beaucoup étant éloignée de moi : mais deux choses vous peuvent bien consoler : le lieu où vous êtes et l'assurance que vous devez avoir que je ne vous aime pas moins pour l'absence. Si je ne vous écris pas plus souvent, je ne laisse de penser à vous et d'être dans ce désir de vous rendre les preuves de mon affection. » Et pendant le siège de Montauban : « Je ne suis point plus content que lorsque j'apprends de vos nouvelles et que je sais que vous vous portez bien [2]. » Il la tient au courant, lui envoie des gentilshommes afin de lui conter le détail de ses exploits, « lui dire les nouvelles conquêtes qu'il a faites. [3] » Est-il sur le point de rentrer? « Vous me verrez à Paris, lui dit-il, presque aussitôt que mes lettres : c'est la réponse que je ferai à la vôtre que j'ai été bien aise de voir et de reconnaître votre souvenir Continuez-moi votre bonne affection, vous y serez incessamment obligée par la ferme résolution que j'ai de vous aimer. » Et il a hâte de la retrouver; il la prie de venir au devant de lui : « il faut vous mettre en chemin pour me venir voir et vous tenir en état de partir avec ma sœur (Chrétienne); je crois que vous en serez bien aise : c'est pour vous ôter l'ennui que vous avez d'être

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 39 r°, 96 v°.
2. Lettres de Louis XIII à Henriette-Marie de 1621, Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 3 r°, 4 r°.
3. *Ibid.*, fol. 1 r°. Lettre du 25 mai 1622.

éloignée de moi : venez donc[1]. » Il l'accueille avec joie.

Le mariage d'Henriette lui a tenu à cœur autant que celui de Chrétienne. Il avait rêvé pour elle de hautes destinées. Puisque la sœur aînée était reine d'Espagne pourquoi la « petite Madame » n'épouserait-elle pas le fils même de l'empereur germanique? Il fut question de ce projet au printemps de 1623 : les négociations n'aboutirent pas[2] : un autre devait réussir qui allait mettre la princesse sur le trône d'Angleterre.

On avait parlé de cette idée dès 1619. A cette date, la cour de Londres songeant à marier le fils du roi d'Angleterre avec une infante d'Espagne, le gouvernement de Louis XIII avait redouté l'éventualité possible d'un appui apporté par l'Espagne et l'Angleterre unies aux protestants français révoltés. Pour conjurer le danger, il n'était que de substituer au projet d'un mariage anglo-espagnol celui d'un mariage franco-anglais. En octobre 1619, Louis XIII chargeait le frère de l'ambassadeur anglais à Paris, sur le point de partir pour l'Angleterre, de dire à Londres que si l'on sollicitait la main de sa sœur pour le prince de Galles, la demande serait accueillie. Cette suggestion n'avait pas produit d'effet[3]. Quelques mois plus tard on se décidait à envoyer Cadenet à Londres en ambassade extraordi-

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 35 v°, 36 r°.

2. Dépêches de Pesaro du 4 mai 1623 (Bibl. nat., ms. italien 1780, p. 239); de Rosso du 2 juin (*Ibid.*, p. 272).

3. Dépêche de Contarini du 2 octobre 1619, Bibl. nat., ms. italien 1773, p. 258. Les documents abondent sur le mariage d'Henriette-Marie avec Charles Ier : voir : Bibl. nat., ms. fr. 13767, 21006-7, 25105-25110; nouv. acq. fr. 60, 7799; Dupuy, 143-146; Bibl. Mazarine, ms. 2128, 2129. Voir aussi : *Mémoires inédits sur la cour de Charles Ier et son mariage avec Henriette de France*, du comte Leveneur de Tillières, recueillis par C. Hippeau Paris, 1862, in-12.

naire, afin de reprendre la tentative. Le second essai ne réussissait pas mieux[1]. Mais l'attention de la cour anglaise était attirée[2]. L'année suivante, en 1622, de nouvelles ouvertures étaient faites. Un lord anglais, Hay, s'en allant en Angleterre, était prié de parler à nouveau à la cour de Londres d'Henriette-Marie. Lord d'Hay n'aboutissait pas[3]. Encore en 1623 le roi revenait à la charge sans être plus heureux[4]. En 1624, il réussissait : plus tard on attribuera le mérite de ce succès à Richelieu!

Nul ne fut plus heureux que Louis XIII du mariage de sa sœur. Il écrivait au prince de Galles, la demande officielle faite : « Je vous assure que je vous aime comme mon frère et qu'avec ce nom je vous dédie les affections qui le doivent accompagner[5]. » Il participait à l'élaboration des longs articles du traité de mariage, traité compliqué, en raison de la différence de religion[6]. Il

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 235.

2. Dans les « Instructions for our right trusty cousin and councellor James earle of Carlile and our right trusty Henry L. Kensington, our ambassadors extraordinary to the french King » (Bibl. nat., collection Moreau 724, fol. 215 et suiv.), la cour anglaise reconnaissait que ce mariage était « of a high nature and deepe consequence » (fol. 215 v°). Il y avait il est vrai des difficultés : pour Louis XIII, la différence de religion. Le pape ne permettrait pas le mariage. On enverra plus tard le P. de Bérulle à Rome. Le roi écrira au cardinal Barberini afin de lui recommander d'appuyer auprès du pape la démarche du général de l'Oratoire et on finira par obtenir gain de cause (lettres de Louis XIII au pape et au cardinal Barberini du 3 août 1624, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 11 r° et 20 r°). Le nonce s'opposait vivement au mariage (dépêche de Corsini du 22 janvier 1624, Arch. nat, L. 397, fol. 406 r° et de Priuli, de décembre 1620, Bibl. nat., ms. italien 1775, p. 245).

3. Dépêche de Corsini du 22 mars 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 332 v°.

4. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 17 août 1623, Bibl. nat., ms. italien 1781, p. 37.

5. Lettre de Louis XIII au prince de Galles, (s. d.), Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 35 r°.

6. Articles dressés en novembre 1624, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7799, fol. 163 r°.

approuvait que Marie de Médicis chargeât le P. de Bérulle de rédiger des instructions détaillées sur la façon dont la future reine devait se conduire en Angleterre [1]. Il voulut que madame de Saint-Georges accompagnât aussi Henriette à Londres, afin de la conseiller, de la guider [2]. Qui eût prévu que cette union commencée sous de si heureux auspices devait se terminer si tragiquement; et lorsque madame de Saint-Georges suivait en Angleterre la petite princesse qu'elle avait élevée, se doutait-elle qu'elle serait une des premières à recevoir le cri de douleur de la reine débarquant en Hollande, après les catastrophes de sa famille, et s'épanchant en une touchante lettre qui révélait la fine sensibilité de son âme : « Mamie Saint-Georges, priez Dieu pour moi, car croyez qu'il n'y a pas une plus misérable créature au monde que moi, éloignée du roi mon seigneur, de mes enfants, hors de mon pays et sans espérance d'y retourner sans danger, délaissée de tout le monde! Dieu m'assiste et les bonnes prières de mes amis dont vous êtes du nombre [3]! »

1. On n'était pas sûr que ces instructions fussent du P. de Bérulle. Nous en avons retrouvé le texte avec l'attribution : Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 219 et suiv.

2. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 197 r°.

3. Cette lettre est datée de la Haye, 28 mai (sans indication d'année) (Bibl. nat., ms. fr. 3818, fol. 48 r°). « Ce gentilhomme, dit Henriette-Marie, s'en va si bien informé des raisons que j'ai eues de sortir hors d'Angleterre que quand vous les saurez, vous vous étonnerez de ce que je ne l'ai fait plus tôt; car à moins que de me résoudre à la prison, je n'y pouvois pas demeurer. Mais encore s'il n'y eut eu en cela que moi à souffrir! Je suis si accoutumée aux afflictions que cela eut passé comme le reste, car leur dessein étoit de me séparer du roi Monseigneur; et ils ont dit publiquement qu'il le falloit faire et ensuite qu'une reine n'étoit qu'une sujette et estoit pour passer par les lois du pays comme les autres; ensuite de cela ils m'ont accusée publiquement, en me nommant, que j'avois voulu renverser les lois et la religion du royaume et que

La petite cour de Saint-Germain, où Henriette-Marie avait grandi, n'avait pas compris seulement jadis que les fils légitimes d'Henri IV. Le feu roi avait voulu que ses enfants naturels fussent élevés à côté des autres. Devenu roi et jeune homme quelle sera l'attitude de Louis XIII à l'égard de cette partie irrégulière de sa famille?

Il est, à vingt ans, ce qu'il a été à sept. Un jour où, enfant, il maltraitait M. de Vendôme et que madame de Monglat le reprenant, lui expliquait que le petit était fils du roi : « Eh bien, mais! répliquait dédaigneusement le prince, il n'est pas fils de maman[1]! » La distinction constituait dans son esprit la marque de l'infériorité. Cette infériorité, il la ressent identique quinze ans après. Évidemment il sait que ces êtres sont ses frères; il les appelle « mes frères naturels ; » il comprend qu'il a des devoirs envers eux : il les remplira. Mais il paraît éprouver comme une certaine impatience à leur égard : dans ses relations avec eux, il affecte un air de commandement; il les rudoie, comme il les rudoyait autrefois.

Il y a lieu pourtant de distinguer. Contraste bizarre, ce sont les fils de la douce et gracieuse Gabrielle d'Estrées,

c'étoit moi qui avois causé les Irlandois à se révolter; ils ont fait venir des témoins jurer que cela estoit, et sur cela disoient que tant que je serois auprès du roi, que l'État étoit en danger; avec beaucoup d'autres choses trop longues à écrire. Venir à ma maison, lorsque j'étois à la chapelle, enfoncer mes portes, menacer de tout tuer, mais cela, j'avoue, ne m'a pas fait grand peur; mais il est vrai que d'être sous la tyrannie de ces gens là n'est pas à être recommencé. Et durant ce temps, assistée de personne! Jugez en quel état j'estois! » Voir une autre lettre à la même Mme de Saint-Georges (*Ibid.*, fol. 51 r°). Henriette-Marie écrira à l'évêque de Mende : « Ayez pitié d'une pauvre princesse au désespoir. » (*Catalogue of the collection of autographs letters of Morrison*, t. II, p. 79).

1. Voir notre livre *Au temps de Louis XIII*, chapitre Ier et notre *Vie intime d'une reine de France*, p. 286 et suiv.

les Vendôme, qui sont les moins sympathiques : ce sont les enfants de l'altière Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil, qui sont les plus doux. Louis XIII est pour les uns et les autres en 1620 ce qu'il était en 1607.

Les Vendôme, il est vrai, — César duc de Vendôme, Alexandre et Henriette de Vendôme — se sont un peu émancipés. César, qui a 26 ans en 1620, a épousé la fille du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, une des plus riches héritières de France, est devenu lui-même gouverneur de cette province, se trouve être un opulent et puissant personnage, grand du royaume. Louis XIII le surveille. Il accepte bien en 1617, d'être le parrain de son fils, baptisé au Louvre;[1] mais il se défie de lui, le tient pour un esprit inquiet, « perfide, ambitieux[2]. » L'autre a des prétentions inquiétantes : ne voudrait-il pas prendre rang immédiatement après les princes du sang? Le public s'inquiète. « Messieurs les bâtards de France, dit l'auteur d'un libelle, se font accroîre qu'étant reconnus enfants du roi, on ne leur peut opposer qu'ils ne soient princes et par conséquent nécessairement les premiers après les légitimes[3] ». Plus tard, en 1629, Louis XIII se décidera à faire un « règlement pour les rang et séance des princes enfants naturels[4] ». En attendant qu'il réprime durement les premières tentatives de révolte de César par quatre années d'emprisonnement et la perte

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 451 r°.
2. « Non e dubio che il re non si fida di Vendôme, tenendolo per quello ch'egli e, cioe per uno spirito inquieto, perfido e sommamente ambizioso. » (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 490, 13 septembre 1617).
3. *Libre et salutaire discours des affaires de France*, Paris, 1618, in-12, p. 38.
4. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 486, fol. 262 v°.

du gouvernement de la Bretagne, il le tient de court. Lorsque M. de Vendôme essaie de l'inviter à dîner dans son bel hôtel du faubourg Saint-Honoré — où il habite et non au Louvre — Louis XIII refuse[1]. Les lettres qu'il adresse « à mon frère de Vendôme » révèlent une bienveillance d'un ton protecteur. Elles sont froides, courtoises cependant : le roi assure Vendôme « de sa bonne volonté envers lui et pour toute sa famille[2]. » Bien que l'autre soit riche, s'il est pressé de dettes, le roi, le cas échéant, consentira à en acquitter une partie, afin de lui venir en aide et de lui faire plaisir[3]. Mais il le maintiendra à distance et attendra de lui des marques d'obéissance. Il n'y a aucune intimité entre eux.

Il n'y en a pas davantage avec l'autre frère, Alexandre, chevalier de Vendôme, qui, d'ailleurs, suit César et fait cause commune avec lui. On le considère comme une méchante nature, aussi dangereuse que celle de son frère, antipathique, fausse, dissimulée, portée au mal plus qu'au bien. Louis XIII veut qu'il soit encore plus à l'écart; celui-ci, qui n'est pas marié, appartient à l'ordre de Malte; il est grand prieur de l'ordre, pourvu d'abbayes. Sa situation est moins considérable que celle d'un gouverneur de Bretagne, héritier de l'ancienne fortune des Mercœur; il est plus facile à négliger : il mourra en prison, en 1629, enfermé en même temps que son frère[4].

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 435 v°.

2. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 74 r° et v°; lettre du 8 septembre 1623.

3. Arrêt du conseil, dans ce sens, du 7 octobre 1617, Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol. 4 r°; Arch. nat., E. 57, fol, 11 r°.

4. Richelieu écrira de lui plus tard : « le grand prieur, méchant pour l'État, pour le roi et pour tout. » (Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. III, p. 218).

Louis XIII met plus de nuances dans ses rapports avec la sœur, mademoiselle de Vendôme, jeune fille gaie et rieuse, ne complotant pas, n'ambitionnant rien. Moins sévère à son égard, il la chargera d'accompagner la Princesse de Piémont qui va quitter la France : « Le choix que je fais de votre personne, lui écrira-t-il, pour être près de ma sœur, ne vous peut que beaucoup contenter, puisque c'est vous témoigner l'estime que je fais de vous [1]. » Il la mariera en janvier 1619, magnifiquement, avec un prince de Lorraine, Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf et, au contrat, lui donnera 300 000 livres [2]. En toutes occasions il lui témoigne une sympathie qui, sans être très grande, n'en est pas moins réelle : « Ce que je pourrai apporter d'aide et de secours à votre soulagement, » écrit-il à « ma sœur de Vendôme », un jour où celle-ci est atteinte d'un deuil douloureux, « je le ferai de toute mon affection désirant vous témoigner que j'aime votre bien, votre repos et votre maison [3]. » Des trois Vendôme, c'est celle-ci qui est la mieux vue.

Mais quelle différence, avec les Verneuil, et surtout avec le frère préféré, Henri de Bourbon marquis de Verneuil, doux et obéissant enfant, gêné de sa situation fausse, et qui s'applique à vivre modestement [4]! Il ne

1. Lettre de Louis XIII à « ma sœur de Vendôme », Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 74 v°.

2. Nous avons le texte du contrat, daté du 19 janvier : Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 186 r°; Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 64 r°. Cf. E. Charavay, *Collection de lettres autographes du règne de Louis XIII*, p. 37; ordre de payer les 300 000 livres, 19 janvier 1619. Nous avons vu plus haut (p. 405) à quoi servit ce mariage dans l'histoire du ménage de Louis XIII.

3. Lettre de Louis XIII datée de Saint-Germain-en-Laye du 8 septembre 1623, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 75 r°.

4. Sur Henri de Verneuil, voir J. Chautard, *Notice sur Henri de Bourbon marquis de Verneuil, évêque de Metz*, Vendôme, 1897, in-8°. Tristan l'Her-

s'impose pas : prudent et réservé, il se montre plein de prévenances, empressé, attentif. Aussi l'aime-t-on. Louis XIII est son parrain : il se considère comme tenu de le conseiller, bien qu'ils soient tous deux du même âge, de s'occuper particulièrement de lui : il a une charge morale, et il s'en acquitte. Le marquis de Verneuil est d'un caractère si aimable! Ne les jugeant pas, lui et sa sœur, assez intéressés, la mère, la marquise de Verneuil, les traite des « plus sots enfants du monde[1]. » Ce n'est pas le jugement du roi. Louis XIII sait gré à Henri de Verneuil de toutes ses attentions : « J'ai cette créance, lui écrit-il, que vous affectionnez toujours ce que j'aime et que vos pensées ne sont qu'à me plaire[2]. »

Il s'occupe de ses études, le met au collège des Jésuites de Clermont, en 1618. Venant de faire rétablir l'enseignement des Jésuites, malgré une opposition ardente, il a voulu donner ce témoignage de sympathie aux religieux de leur confier son frère. Il suit les progrès de l'écolier : « Mon frère, lui écrit-il, j'ai tant d'affection à votre bien que vous le connaîtrez en tout ce qui regardera votre honneur et avancement. J'aurai soin de la prière que vous m'avez faite par votre secrétaire : laissez-moi cette pensée et ne donnez cependant à votre esprit que l'entretien nécessaire pour faire le progrès que je vous désire en vos études, autant que j'ai de soin de vous élever aux honneurs convenables à votre condi-

mite, dans son roman *le Page disgracié* (Paris, A. Boutonne, 1667, in-12, t. I, p. 16 et suiv.), met en scène, sous un nom supposé, Henri de Verneuil et nous renseigne sur le caractère ainsi que l'éducation du jeune personnage. Le page disgracié est placé auprès de l'évêque de Metz.

1. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 9.

2. Lettre de Louis XIII à Henri de Verneuil, datée de Barbezieux, 5 janvier 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 77 v°.

tion. Je souhaite de vous voir d'autant plus capable de les posséder avec mérite[1]. » Aux vacances, Henri de Verneuil, n'a pas de plus grande joie que d'aller rejoindre le roi son frère; il sollicite la permission de venir et Louis XIII la lui accorde volontiers : « J'estime le dessein que vous avez pris pour passer le temps de vos vacations, lui répond le roi. Vous n'en pouvez avoir un meilleur ni qui me fut plus agréable. Je trouve bon que vous veniez où je serai lorsque vos leçons finiront et aurai à plaisir de vous voir, comme je crois que votre plus grand contentement sera de vous approcher de moi qui vous rendrai en toutes occasions des témoignages de ma bonne volonté[2]. » Louis XIII cherche à lui être agréable: surtout il s'occupe de sa fortune.

De très bonne heure, Henri IV a destiné l'enfant aux honneurs ecclésiastiques. Dès 1607 — le petit n'ayant encore que six ans, — il a demandé au pape pour lui l'évêché de Metz[3]. Les contemporains s'élèvent bien contre ces façons d'appeler à de pareilles charges des titulaires si jeunes : « La France, déclare Philippe Cospéan,

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 76 r°. Voir Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, p. 83; J.-B. Matthieu, *Histoire de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, 1631, t. II, p. 91.

2. *Ibid.*, fol. 77 r°. Néanmoins Louis XIII sait rappeler à la raison son frère, quand il le faut : « Mon frère de Metz, lui écrit-il, encore que Bourlon, qui vous rendra la présente, m'ait assuré du contraire de ce que l'on m'a dit, que vous chassiez aux lieux où j'ai accoutumé d'aller, je ne veux laisser de vous faire savoir le rapport qui m'en a été fait et le mécontentement que j'en recevrois, cela étant, ainsi que j'ai commandé audit Bourlon de vous faire entendre de ma part. Vous pouvez prendre votre plaisir à la plaine de Villejuif comme je vous ai permis et pour les autres, aider à les faire conserver, selon que vous savez être de mon intention » (*Ibid.*, fol. 78 v°).

3. Lettre d'Henri IV au pape du 7 février 1608 lui rappelant sa demande dans *Lettres missives d'Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, t. VII, p. 486.

est remplie d'évêques et d'abbés qui sont entre les bras de leur nourrice; l'abus devance même leur naissance; ils sont pères avant que d'être enfants et chargés de mîtres avant que l'on sache s'ils seront mâles ou femelles[1]! » Le pape a cédé. En février 1608 le chapitre de la cathédrale de Metz est venu à Saint-Germain saluer son nouvel « ordinaire[2]. » Celui-ci, il est vrai, n'a encore que le titre. Mais Louis XIII s'occupera, dès qu'il sera le maître, en 1617, de faire accorder à son frère les droits, au moins temporels, que comporte la situation. Il sollicitera du Saint-Siège la faculté pour Henri de Verneuil, d'administrer son diocèse : en raison de la jeunesse du prélat, une dispense est nécessaire : ce n'est qu'en août 1618 qu'elle sera accordée[3]. Louis XIII s'intéresse à ce que fait le petit évêque, le gratifie de toutes sortes de faveurs. Il l'exempte d'une partie des décimes que tout titulaire ecclésiastique doit payer[4]; il le comble d'abbayes et de revenus[5], puis veut le faire nommer cardinal.

Il y a pensé de bonne heure. Dès 1617, il en parlait au nonce en même temps qu'il sollicitait les dispenses

1. Cité dans *Revue de Gascogne*, t. XL, 1899, p. 336.

2. *Journal* d'Héroard, éd. Soulié et Barthélemy, t. I, p. 316.

3. Lettre du cardinal Borghèse, secrétaire d'État du Saint-Siège, du 27 août 1618, confirmant le fait, dans Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 579. Cf. p. 578, t. III, p. 48. Sur l'évêché de Metz sous l'épiscopat de Henri de Verneuil, voir Bibl. nat., ms. Dupuy 334-335.

4. Lettre de Louis XIII au cardinal de Sourdis le priant d'appuyer dans l'assemblée du clergé l'exemption de décimes accordée à M. de Metz, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 23 v°, exemption de 700 livres précédemment consentie au cardinal de Retz.

5. « Estat des abbayes que possède Monsieur le duc de Verneuil, » Bibl. nat., ms. fr. 18113, fol. 192 bis. Henri de Verneuil prit à cœur ses fonctions épiscopales : voir la lettre qu'il écrivait en 1628 au duc de Lorraine, lettre publiée dans le *Journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain*, 1852-3, p. 64.

pour l'administration temporelle du diocèse de Metz et le nonce transmettait ces premières insinuations au secrétaire d'état du Saint-Siège, le cardinal Borghèse. Mais, au conseil, les ministres se prononçaient contre l'idée : Villeroi faisait remarquer que c'était une tradition en France de ne pas élever outre mesure les fils naturels des rois. Rome refusait, sous prétexte que si le Saint-Siège, disait le cardinal Borghèse, nommait des enfants naturels cardinaux, tous les princes souverains de l'Europe voudraient remplir le Sacré-collège de leurs bâtards[1]. La marquise de Verneuil, la mère, suivait avec âpreté le projet. Ardente, impérieuse, elle désirait passionnément la pourpre pour son fils. Elle assiégeait le nonce, lui attribuait le refus du pape, l'accablait de sottises : — « Cette femme est une diablesse ! » mandait Bentivoglio. — La marquise s'en prenait ensuite à Luynes qu'elle croyait aussi cause de l'échec : elle lui répétait qu'il avait manqué de parole, qu'il ne serait pas toujours favori du roi, tandis que l'évêque de Metz serait toujours son frère[2]. Louis XIII insistait. Le nonce mandait au pape : « Je répéterai au roi les raisons du refus, prudemment et à une heure propice pour qu'il ne persiste pas à vouloir de cette nomination, le mécontentement qu'il éprouverait de l'échec devant être plus grand ; il est très sensible, il tient beaucoup à ne pas être méprisé. » En décembre de la même année 1617, arrivait de Rome la réponse définitive que Verneuil était écarté du cardinalat.

1. Lettres du nonce du 7 juin, 13 septembre, 22 novembre 1617 ; du cardinal Borghèse du 22 juillet 1617, dans Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 293, 435, 489 ; t. II, p. 84.
2. *Ibid.*, t. II, p. 175, lettre du nonce du 17 janvier 1618.

Louis XIII en prit son parti; madame de Verneuil fit une querelle au nonce; puis il n'en fut plus parlé[1].

Ne pouvant obtenir pour l'évêque de Metz le chapeau de cardinal, Louis XIII voulut, au moins, qu'il fut prélat instruit, éloquent, bon théologien. Il l'encourageait : « Mon frère de Metz, lui écrivait-il, votre bonne résolution à vous rendre toujours plus recommandable par vos études, me contente si fort qu'ayant appris par le rapport du P. A. les dernières actions que vous avez faites en public et comme vous avez depuis peu très doctement soutenu et emporté avec honneur et louange d'un chacun une énigme exposée aux disputes de votre classe, j'ai voulu vous témoigner par la joie que j'en reçois, combien j'affectionne l'avancement de vos études. En les continuant de la sorte, vous acquerrez par vos labeurs la gloire que je désire être jointe à votre qualité. Je vous donnerai toutes occasions de le faire; même étant à Paris, je veux assister aux premières disputes que vous ferez et, par ma présence, vous rendre encore plus assuré de mon affection[2]. » Et Louis XIII faisait l'honneur à son frère de venir l'écouter au collège de Clermont. Lorsqu'en janvier 1624 le marquis de Verneuil se disposera à passer ses thèses théologiques, ce sera à son royal parrain qu'il les dédiera. La soutenance aura lieu solennellement au collège des Jésuites : le roi y assistera accompagné d'une brillante suite de princes, de cardinaux,

1. Lettres du nonce des 19 et 26 décembre 1617, Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 117, 136.

2. Lettre de Louis XIII à Henri de Verneuil (de vers 1623), Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 76 r°. Le P. A. dont parle le roi, est peut-être le P. Ignace Armand, recteur des jésuites à Paris, dont le nom est mêlé aux disputes du début du XVIIe siècle entre les jésuites et le Parlement ou l'Université.

d'évêques, de seigneurs. Le *Mercure françois*, publication officieuse, mentionnera l'événement[1].

Tandis que, dans son collège, l'évêque de Metz mène une existence laborieuse et modeste, — il ne paraît guère aux fêtes de cour — sa sœur, mademoiselle de Verneuil, au contraire, figure au Louvre en un rang brillant, celui des princesses, après les enfants de France, entre la princesse de Condé et la comtesse de Soissons[2]. Sans être méchante, mademoiselle de Verneuil est une personne un peu inconsidérée. Liée avec Anne d'Autriche et la duchesse de Luynes, elle fait partie, nous l'avons vu, de ce petit groupe des amies de la reine frivoles, gaies, hardies, et assez imprudentes. On sait comment Louis XIII finira par éloigner mademoiselle de Verneuil : il la confiera à la surveillance de la duchesse d'Angoulême[3]. C'était une disgrâce! ces mauvaises dispositions ne dureront pas. Louis XIII en voudra si peu à mademoiselle de Verneuil, qu'il s'occupera de la marier de façon brillante. Dès 1619 il a été question pour elle d'un seigneur italien, le duc Orsini di Bracciano. Le projet n'a pas eu de suite[4].

1. *Mercure françois*, 1625, t. X, p. 878. La thèse ne sera imprimée qu'en 1626. Les positions figureront sur une belle planche gravée offrant le portrait du roi. Louis XIII soutint Henri de Verneuil dans les discussions de celui-ci avec sa mère, la marquise de Verneuil, au sujet de la gestion de ses biens. Après la mort d'Henri IV, l'administration de la fortune d'Henri de Verneuil avait été confiée à un certain Bernard Maire. Madame de Verneuil voulut exiger la jouissance de cette fortune. Elle cita Maire devant le Parlement. Par arrêt du conseil du 15 octobre 1613 le roi défendit au Parlement de connaître du litige. Voir des arrêts du conseil concernant cette affaire : Arch. nat., E. 58A, fol. 247 r°; E. 1685, fol 24 r°; 66 A, fol. 219 r°.

2. Chaulnes, *Relation exacte*, éd. Michaud, p. 480.

3. Lettres de Louis XIII au duc et à la duchesse d'Angoulême (s. d.), Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 90 v°. Voir plus haut, p. 423.

4. Lettre du nonce du 25 août 1619, Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 458, 462, 475.

En 1622 mademoiselle de Verneuil trouvera un des plus grands partis de France, Bernard de Nogaret, marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon. Il ne déplaira pas à Louis XIII de voir entrer sa sœur naturelle dans une telle famille ; il pouvait se rappeler le temps où son père voulant donner un de ses enfants illégitimes à un Montmorency, s'attirait du vieux connétable cette verte réponse : qu'il y « avait assez de bâtards comme cela dans sa maison[1]. » Le roi célébrera les fiançailles du jeune couple le 13 décembre 1622, à Lyon, dans la chambre de la reine[2]. Par un brevet daté du même jour, il permettra à sa sœur de conserver à la cour son rang de princesse. Par le contrat, signé la veille, Louis XIII donnera à la fiancée 600 000 livres et une pension annuelle de 30 000 livres[3].

Quoique devenue marquise de la Valette, mademoiselle de Verneuil ne cessera pas de subir l'autorité que Louis XIII fait éprouver à toute sa famille. Le roi continuera à la diriger, à se réserver le droit de lui permettre de se déplacer : « Mon cousin, écrira-t-il au duc d'Épernon, ma sœur de la Valette m'a demandé

1. Sur ce mariage de mademoiselle de Verneuil, voir les lettres de Sillery à Puisieux de 1622, Arch. des Aff. étrangères, France 777, fol. 23 r° et suiv ; Cf. le vicomte de Noailles, le *Cardinal de la Valette*, Paris, Perrin, 1906, in-8°, p. 70. Nous avons la lettre par laquelle Louis XIII annonce le mariage à sa mère, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 162.

2. A deux heures du matin : Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 132 v°. Voir aussi Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 161 ; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 172.

3. La marquise de Verneuil assurait à sa fille 12 000 livres de rentes payables après sa mort ; Henri de Verneuil promettait d'abandonner, au moment de la liquidation de la future succession de sa mère, 3 000 livres de rente à sa sœur (texte du contrat, Arch. des Aff. étrang., France 777, fol. 208 r° et suiv.). Pour le brevet dont nous parlons, voir *Ibid.*, fol. 212 r°.

permission de vous aller voir : je le lui ai accordé à la charge qu'elle vous assurera de la continuation de ma bonne volonté et qu'elle demeurera aussi en cette assurance que je l'aimerai toujours comme une bonne sœur et que je témoignerai toujours, par les effets, l'affectionner bien fort. Je vous prie de l'aimer étant ce qu'elle m'est : je vous saurai bon gré des témoignages que vous lui donnerez de votre affection et vous ferai paraître en avoir du ressentiment[1]. » La note paraît presque tendre : Louis XIII aime aussi « la petite Verneuil », comme son frère et conserve pour elle cette préférence qu'il a montrée à son égard dès son enfance.

Il n'a abandonné aucun des enfants de son père. Il en est une avec laquelle il a conservé des relations sympathiques : une religieuse de Fontevrault, coadjutrice du monastère : Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin. Lorsqu'elle a voulu se faire religieuse, le jeune roi l'a félicitée et fortement encouragée. Il lui écrit de temps en temps des mots aimables, lui demande de prier pour lui. Il a soin de sa santé; une épidémie se déclare-t-elle à Fontevrault, il lui commande de quitter la maison pour se mettre en lieu plus sain. A elle comme aux autres il témoigne de cet attachement attentif, autoritaire, à la fois, et dévoué, qui caractérise sa sensibilité particulière et son caractère[2].

1. Lettre de Louis XIII à M. d'Epernon datée de Paris 1er juin 1625 : Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 195 r°.

2. Lettres de Louis XIII à madame de Romorantin, « sa sœur naturelle », coadjutrice de Fontevrault, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 204 r°, 209, r°, 216 v°. En 1618 un individu, se faisant appeler Henri de Bourbon, parcourait le midi se disant fils d'Henri IV. Louis XIII le fit enfermer au château de Tarascon (Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 54 r°).

CHAPITRE IX

LE FAVORI, M. DE LUYNES

Origine de la faveur de M. de Luynes : passion de Louis XIII pour son favori; caractère morbide de cette passion. — Valeur de M. de Luynes; son insuffisance, son instabilité. — Ce qu'on appelle « le ministère de M. de Luynes ». M. de Luynes n'a eu qu'une situation secondaire dans le gouvernement de l'État jusqu'à sa connétablie. Analyse de son rôle personnel dans les grandes affaires du moment : la crise allemande, la question de la Valteline, les campagnes contre les protestants : c'est à tort qu'on a cru que M. de Luynes dirigeait les affaires publiques. — Attitude du favori à l'égard de Marie de Médicis. — Rapports de Luynes et de Richelieu. — M. de Luynes a surtout profité de sa faveur pour avancer sa fortune : la connétablie. — Vertige de M. de Luynes : ses manières et ses propos extraordinaires. — L'échec du siège de Montauban. — Les yeux de Louis XIII s'ouvrent : évolution des sentiments du roi à l'égard de son favori : irritation, haine; cependant la passion subsiste. — Mort du connétable, 15 décembre 1621; Louis XIII délivré; sa joie; sa rancune contre le favori disparu : la mémoire du connétable menacée, la famille disgraciée; Louis XIII dit qu'il n'aura plus de favori.

Le lendemain de la mort de Concini, les courtisans, soucieux de savoir à qui ils devraient s'adresser dorénavant pour obtenir du roi grâces et faveurs, hésitèrent. Vitry paraissait très en vue; mais c'était un médiocre personnage, « doué de peu de sens », vaniteux, violent[1].

1. Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 39; dépêche de l'ambassadeur vénitien du 29 juin 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 227); *Mém. du cardinal de Retz*, éd. A. Feillet, t. I, p. 160; *Les Contre-vérités de la cour*, *1620*, dans E. Fournier, *Variétés*

M. de Luynes, ami particulier de Louis XIII depuis nombre d'années, semblait avoir plus de chance d'être « le favori »; tout le monde alla le voir[1]. Louis XIII manifesta d'abord quelque impatience, déclarant publiquement qu'il fallait s'adresser à lui et non à un autre[2]: le sort en était décidé. C'est l'opinion qui a commencé l'importance de M. de Luynes.

Sur le moment, personne ne trouva à redire. La passion politique, plus tard, accablera Luynes de calomnies; on le dira d'une naissance médiocre, douteuse, petit-fils d'un chanoine[3]. En réalité, il appartenait à une bonne famille provençale, modeste, mais honorable, de « gentilshommes de nom et d'armes de six générations, la sienne comprise »[4]. Le père, brave soldat, ancien

hist. et litt., t. IV, p. 342; *Lettre envoyée et présentée au roi de la part du comte de Chasteau-Villain*, Douai, 1624, in-12; Héroard, *Journal* (Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 30 r°). On trouvera le présent chapitre avec des références plus explicites dans la *Revue historique*, t. CII, 1909, p. 241-264; t. CIII, 1910, p. 32-62, 248-277.

1. Sur l'hésitation qu'on eut au début à choisir entre Vitry et Luynes, voir la longue dépêche du nonce de mai 1617 (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 223-224). Vitry et Luynes se battirent froid (dépêche de l'ambassadeur espagnol Monteleone du 20 août 1617, Arch. nat., K. 1473, n° 85). Luynes en voulut à ceux qui se prononcèrent pour Vitry (*Mém. de Beauvais-Nangis*, éd. Monmerqué, p. 157). Vitry dut même ensuite quitter la cour (*Ibid.*, p. 156); il ne se réconcilia avec Luynes qu'en 1619 (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 10 avril 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 82).

2. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 260.

3. Tallemant des Réaux, rapportant le fait, n'ose pas l'affirmer (*Historiettes*, éd. P. Paris, t. I, p. 398). Richelieu affirme avec assurance (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 74). Nous n'avons pas trouvé le moindre commencement de preuve de cette allégation.

4. Par lettres de commission du 27 septembre 1617, Louis XIII chargea les officiers de l'ordre de Saint-Michel, MM. de Liancourt et Claude de Harville, d'examiner les papiers et les titres de famille de Luynes. Nous avons l'analyse des documents produits (Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus, 8; Bibl. de l'Arsenal, ms. 5260; Bibl. d'Avignon, ms. 1786; Bibl. de Carpentras, ms. 1847, fol. 26 r°, 187 r°). Les officiers conclurent à l'authenticité des filiations par acte du 25 novembre 1618 (Bibl. nat., Doss. bleus 8, fol. 116 r°).

capitaine au régiment de Sarlabous, s'était battu vaillamment à Moncontour, avait été fait chevalier de Saint-Michel, colonel des bandes françaises en Languedoc, maître de l'artillerie, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, gouverneur de diverses places; le grand-père, non moins brave soldat, capitaine d'une compagnie de gens de pied, avait été tué en combattant à Cérisoles; le premier avait épousé la petite-fille d'un Villeneuve-Trans, le second une Ségur; ils étaient alliés à des d'Angennes, des Montmorency, des Pontevez, des Saluces [1]. Leur petite gentilhommière de Mornas, dans le Comtat-Venaissin, pouvait être fruste d'apparence, car ils n'avaient pas grande fortune, mais le sang était bon [2]. De Charles d'Albert de Luynes, la carrière, jusque-là, avait été celle d'un courtisan quelconque : page du roi, gentilhomme de la chambre, en 1615, à trente-sept ans; grand fauconnier de France en 1616 [3]; il ne s'imposait peut-être pas pour une prépondérance exceptionnelle à la cour : c'est l'affection du roi qui a causé sa grandeur; cette affection a été extraordinaire.

Louis XIII, dont la conduite morale a été irrépro-

1. Renseignements fournis par les documents que nous venons d'indiquer. Une série de textes originaux, lettres, quittances, conservés à la Bibliothèque nationale (Cabinet des titres, Pièces orig. 21) et aux Archives du château de Dampierre (lettres de Catherine de Médicis de 1569 et 1574, du duc d'Alençon de 1582, 1583, d'Henri IV de 1588, 1590) confirment les renseignements en question.

2. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, 1646, t. I, p. 300 et Bibl. nat., ms. Dupuy 662, fol. 36 r°.

3. Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus 8, fol. 57 r°. Son père vint le conduire à la cour, pour être page, en 1592 (Luynes avait treize ans) et mourut à Melun en revenant. Son testament est du 6 février 1592 fol. 112 v°). Il avait quatre garçons et quatre filles. L'aîné, François, mourut jeune; le futur connétable était le second (le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. IV, p. 266).

chable, semble avoir compensé les passions dont il se privait par des amitiés masculines vives. Tallemant des Réaux énumère complaisamment parmi ceux que le roi a distingués un cocher, un valet de chiens, Montpouillan, Luynes, d'Esplan, Nogent, Bautru[1]. L'amitié du prince pour Baradas, en 1625, fut extrême. Louis XIII avouait à sa mère « qu'il n'avoit jamais aimé M. de Luynes, approchant de cela »[2]. Après, vint Toiras et d'autres. On sait ce qu'a été Cinq-Mars. Louis XIII a eu en lui la racine d'une tendance qui, se développant d'une certaine manière, devient morbide et, dépassant certaines bornes, coupable. Ni ses confesseurs, ni le cardinal de Richelieu, ni sa famille ou ses entours n'ont soupçonné dans ces amitiés le moindre danger de scandale. Leur point de départ n'en était pas moins un instinct déformé, pour ne pas dire perverti. C'est à un sentiment de cette nature qu appartient la passion qu'a éprouvée Louis XIII pour M. de Luynes[3].

Il l'avait connu étant petit et l'avait toujours trouvé près de lui tendre et dévoué. A dix ans, il l'appelait en rêvant[4]. Luynes et ses deux frères, — Charles avait fait venir près de lui ses deux cadets, Cadenet et Brante, — étaient « tous trois beaux garçons », très élégants[5].

1. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 235. Déageant cite un page de la petite écurie (*Mém.*, éd. de 1668, p. 146).
2. Lettre de M. de Bréval au duc de Lorraine du 12 avril 1625 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3145, fol. 233 r°).
3. Tallemant insinue contre Louis XIII des accusations précises (t. II, p. 242, 252). Elles ne sont confirmées par aucun contemporain. Il les tenait de sa cousine de Rambouillet, qui, dit-il lui-même (t. II, p. 504, 505), ne pouvait souffrir le roi.
4. *Journal* d'Héroard, éd. Soulié et Barthélemy, t. II, p. 91.
5. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t, I, p. 399; *Pasquil de la cour*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. III, p. 269.

Malgré un nez disgracieux, que Malherbe appelait « un nez de barbet »[1], le futur connétable avait une mine charmante : front haut et dégagé, yeux ouverts, bouche aimable, souriant facilement, moustache relevée et barbiche en pointe, figure pleine; il était séduisant. Tout le monde le trouvait courtois et affable, accueillant, plein d'amabilités[2]. « Il avoit un visage qui lui aidoit beaucoup à la première rencontre à gagner la bonne grâce de chacun, parlant, en manière de dire, avant sa voix, car il avoit je ne sais quoi de douceur agréable[3] ». Respectueux à l'égard du roi, déférent pour les grands, « une nature suave », avouait le nonce[4], il était bon, constamment disposé à rendre service et toujours très doux[5]. Cette douceur a plu infiniment à Louis XIII; elle faisait de Luynes un homme opposé à toute espèce de violence; on l'avait vu lors de la préparation de la chute de Concini, on le verra dans la suite; il ne demandait qu'à être bien avec chacun, à être dévoué; il avait des démonstrations affectueuses pour tous et ses

1. Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 250.

2. Les contemporains sont d'accord sur ce point (de Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, in-12, p. 119; B. Legrain, *Décade commençant le règne de Louis XIII*, 1619, in-fol., p. 429; lettre de Malherbe à Luynes, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 391 et 396; *Discours en forme d'apologie envoyé à Monseigneur le duc d'Épernon*, Paris, 1619, in-12, p. 11; « Remontrance à M. d'Épernon » : Bibl. nat., ms. fr. 20742, fol. 49 r° et 122 v°). Richelieu lui-même accorde que Luynes était « d'esprit assez humain » (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 253). Le meilleur portrait que nous ayons de Luynes est une médaille anonyme gravée en 1621, F. Mazerolle, *les Médailleurs français*, t. II, p. 170.

3. *La Conjuration de Conchine*, Paris, 1618, p. 291-292.

4. Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 198.

5. *Apologie pour Monseigneur de Luynes*, 1619, p. 13. « Luynes est bon de sa nature », avoue encore Richelieu (dans un mémoire de 1621, Avenel, *Lettres*, t. VII, p. 514). Cf. aussi R. de Romany, *le Tourment de l'envie courtisane*, 1619, in-12, p. 12.

lettres étaient pleines de formules de tendresse[1]. Au fond, il était timide, par là il plaisait encore à Louis XIII, timide aussi, comme il lui plaisait surtout par ses sentiments religieux, car Luynes était très pieux; le roi et lui avaient le même confesseur, le P. Arnoux.

Les apologistes de Luynes cherchant dans les polémiques du temps à justifier la faveur de leur héros, expliquaient qu'après tout, le roi, isolé dans sa majesté, avait besoin de quelque « confident serviteur afin de goûter par l'intervalle d'une heure prise à la dérobée l'agréable liberté d'une vie privée »[2]. Louis XIII, causant plus tard avec l'ambassadeur vénitien Pesaro, le lendemain de la mort de Luynes, lui avouait de son favori : « Je l'ai aimé parce qu'il m'aimait »[3], et il disait à sa mère : « Je ne puis me voir aimé que je n'aime encore davantage[4]. » Pour Bassompierre, la faveur de M. de Luynes était « cousue d'inclination »[5]. L'inclination du roi pour M. de Luynes a été telle qu'il serait difficile d'en trouver une pareille sous aucun des anciens rois Bourbons.

Au lieu d'attendre les visites de son ami, Louis XIII montait dans la chambre de M. de Luynes, située au Louvre, au-dessus de la sienne. Il dînait et soupait

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 22 août 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 208); lettres de Luynes à M. de Montbazon (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 197 r°, 201 r°), à M. de Villette (sans date, Arch. du château de Dampierre).

2. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 3 et 4.

3. Dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193.

4. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis de 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 150).

5. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 220.

fréquemment chez lui, y passant des après-midi entières [1]. Le protocole royal voulait que le roi se rendît tous les jours chez la reine sa femme, dans son appartement, une fois le matin et une fois le soir. A lire le journal d'Héroard, les visites à M. de Luynes sont aussi inéluctables et plus fréquentes que les visites à Anne d'Autriche. Si le prince part en voyage, il laissera sa femme, mais il emmènera M. de Luynes [2]. Le terme : « Va chez M. de Luynes », se répétant deux et trois fois par jour, dans le journal d'Héroard, pendant des semaines, des mois, des années, — jusqu'à la mort du connétable, — finit par devenir d'une fatalité étrange. De retour de campagne, Louis XIII rentrera au Louvre, retrouvant la reine mère et Anne d'Autriche qu'il n'a pas vues depuis longtemps; il les quittera brusquement pour aller déjeuner dans l'appartement de M. de Luynes, seul avec lui [3]. A Poitiers, en septembre 1620, Marie de Médicis vient voir son fils, fait une entrée solennelle; Louis XIII la reçoit, demeure quelques instants avec elle, puis s'empresse d'aller retrouver Luynes, qui est souffrant. Le public est un peu surpris [4].

Cette passion a été inimaginable. L'ambassadeur

1. D'après le *Journal* d'Héroard. Luynes donne quelquefois de grands dîners au roi (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 12 v°, 4 février 1618), ou de simples « collations » (*Ibid.*, fol. 4 v°). Le roi dîne chez son favori le dimanche pendant des séries (*Ibid.*, fol. 24 v°, 29 r°, 38 v°, 43 v°, 57 r°, etc.).

2. Louis XIII va souvent à Lésigny chez Luynes (*Ibid.*, fol. 296 r°; Arnauld d'Andilly, *Journal*, de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 9); en 1617 il y passe une partie de la fin de l'été (*Mercure françois*, 1617, t. II, p. 97).

3. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 10 novembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 90).

4. Dépêche du même, du 11 septembre 1620 (*Ibid.*, 1774, p. 248). Marie de Médicis en est réduite à venir voir son fils lorsque celui-ci est couché (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 342 r°).

vénitien la traitait de « grand amour à l'égard d'un favori adoré ». Il répétait : « C'est une affection extrême », un « amour extraordinaire ». Luynes est « les délices de l'âme du roi », qui l'aime par-dessus tout; qui trouve tout parfait en lui : « Il n'y a rien de bien fait que ce qu'il fait[1] », et ce qu'il fait est grand. « M. Servin », écrira Louis XIII au procureur général du Parlement le 22 août 1619, pour faire vérifier les lettres patentes d'érection en duché-pairie de Luynes de la terre de Maillé, « puisque les services que le sieur de Luynes m'a rendus sont d'une éternelle mémoire, je veux aussi que les récompenses soient durables à la postérité[2] »; et au premier président de Verdun il dira : « Les grands et signalés services très importants à cet État que le sieur de Luynes m'a rendus sont si fort considérables que je les ai voulu recognoistre par quelque titre d'honneur afin que par là la postérité connoisse le mérite de ses services[3]. » Cette passion est si ardente qu'on finira dans l'entourage et dans le public par s'en irriter : on la reprochera à Louis XIII; on écrira avec impertinence à Luynes : « Si Sa Majesté, tant elle est charmée de vos discours, pouvoit vous faire son frère, elle le feroit[4]. » Après avoir commencé par traiter cette affection de « passion de jeu-

1. Dépèche de l'ambassadeur Pesaro du 5 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 162; 1771, p. 617); S. Contarini, *Dispacci*, dans *Relazioni degli Stati Europei*, Venise, 1859, série II, Francia, t. II, p. 101; dépêche de Priuli du 20 janvier 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 189, 237; 1772, p. 268); Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 83.

2. Lettre de Louis XIII à M. Servin, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 116 r°.

3. *Ibid.*, fol. 101 v°. Voir aussi la lettre au garde des sceaux du Vair dans le même sens, fol. 100 v°.

4. *Advis à Monsieur de Luynes sur les libelles diffamatoires qui courent*, 1620, in-12, p. 4.

nesse », due à l'extrême bonté du prince, Marie de Médicis, agacée, fera écrire que « ce démon qui obsède le roi le rend sourd, aveugle et muet »; puis elle dira exaspérée : *Se il re ha gusto di lui che se lo tenghi*, « si le roi a du goût pour lui, qu'il le garde[1]! » Au fond des provinces on répétera que Luynes est « le mignon du roi », « une idole[2] », et des pamphlets allégoriques parleront de « flambeaux de Cupidon », « d'amours » et « d'hyménée[3] ».

Cette affection vive d'un jeune homme souverain absolu, auquel personne n'osait apprendre les limites que le tact devait mettre à des démonstrations de ce genre, ne se manifesta pas moins par des libéralités substantielles. Luynes fut fait successivement : gouverneur d'Amboise, capitaine des Tuileries, conseiller d'État, le premier et commandant les gentilshommes ordinaires, toutes charges à prébendes[4]. Après la disparition de Concini, les titres affluèrent : premier gentilhomme de la chambre, capitaine de la Bastille, capitaine de cent hommes d'armes. Les biens meubles et immeubles du maréchal d'Ancre lui furent octroyés[5], entre autres le marquisat d'Ancre, dont le nom fut changé en celui

1. L'expression est plus forte en italien : dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 1er juillet 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 189); *Harangue faite au roi par la reine mère*, 1622, in-12, p. 8 et 15; « Oraisons jaculatoires » du P. Arnoux, manuscrit composé à Blois, Arch. des Aff. étr., France 772, fol. 48 r°.

2. Jean Pussot, *Journalier ou Mémoires*, Reims, 1858, in-8°, p. 209; lettre de Malherbe à Bassompierre, de 1622, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 87.

3. *Factum sur la mort de Monsieur le connétable*, 1622, in-12.

4. Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus 8; le P. Anselme, t. VI, p. 230.

5. Arch. nat., E 59 B, fol. 205 r°. Cf. la dépêche de l'ambassadeur Monteleone au roi d'Espagne du 29 août 1617 (Arch. nat., K 1473, n° 93).

d'Albert[1], et le château de Lésigny-en-Brie, que Luynes aimera beaucoup[2]. Louis XIII eût voulu marier son favori avec une de ses sœurs naturelles, mademoiselle de Vendôme; celle-ci refusa, sous prétexte de mésalliance[3]. Luynes jeta son dévolu sur la fille de M. de Montbazon, la future duchesse de Chevreuse. Le mariage fut célébré le 13 septembre 1617 dans l'appartement d'Anne d'Autriche, devant la famille royale[4]. Au premier fils qui naîtra, en décembre 1620, Louis XIII, se trouvant à Calais, fera tirer le canon du château; pour le baptême, il donnera 80 000 francs, afin qu'il y ait banquet, comédie, ballet; il sera parrain, Marie de Médicis marraine et les cérémomies seront les mêmes que s'il s'agissait d'un dauphin de France[5].

Luynes accepta tout. Il trouvait Louis XIII « homme d'esprit et très fidèle »; il lui baisait les mains[6] et, expliquant à Bassompierre, soupçonné de vouloir lui

1. Par lettres patentes datées d'août 1617 et 7 septembre 1620 (Arch. nat., X1a 8649, fol. 277 r°).

2. Lettres patentes également d'août 1617 (Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig. 21, fol. 87 r°). Le garde des sceaux du Vair refusa quelque temps de sceller le don des biens de Concini (S. Dupleix, *Histoire de Louis le Juste*, 1643, in-fol., p. 108); le Parlement fit aussi opposition (Bibl, nat., ms. ital. 1771, p. 343).

3. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 220, 244, 259, 346; dépêche de l'ambassadeur vénitien du 30 mai 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 155-156); lettre de l'envoyé florentin du 6 mai 1617 (dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 43); *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, éd. Michaud, p. 125.

4. Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 440 r° et v°); dépêches de l'ambassadeur vénitien du 12 septembre 1617 (Bibl. nat., ms. ital, 1771, p. 415); de l'ambassadeur d'Espagne du 19 septembre 1617 (Arch. nat., K 1473, n° 121). Cf. sur madame de Chevreuse le livre de Victor Cousin, *Madame de Chevreuse*, Paris, Didier, 1862, in-18.

5. Dépêche de Priuli des 3 janvier et 16 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 226 et 267).

6. Lettres de Luynes à Richelieu de 1620 et 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 240 r°; 775, fol. 1 r°).

prendre sa place, qu'il ne pouvait accepter qu'on cherchât à le supplanter, il osait lui dire avec plus d'apparence de vérité que de goût « qu'il estoit comme un homme qui craignoit d'être cocu, lequel n'aimoit pas voir un honnête homme courtiser sa femme[1] ». Malheureusement, M. de Luynes ne manquait pas seulement que de goût. Qu'était-il et que valait-il? Sa personnalité a été de son temps très attaquée; de nos jours on l'a représenté comme un politique de valeur, voire même de « génie », ayant préparé le ministère de Richelieu; tout au moins comme un politicien adroit. Il convient de préciser ce qui en a été.

Sous ses apparences charmantes, Luynes, disaient ses ennemis, cachait six défauts : il était incapable, fort ambitieux, très près regardant, pour ne pas dire avare, ne songeait qu'à ses intérêts personnels, manquait de gratitude, n'avait ni foi, ni parole, ni courage[2]. Il y avait de tout cela en lui et bien autre chose. En réalité, M. de Luynes, nature instable, changeante et troublée, en même temps craintif et médiocre, était aussi peu propre aux grandes pensées que de taille à soutenir un rôle voulu de personnage au caractère entier. Ce sont les éléments confus de sa personnalité contradictoire qui ont permis les pires anathèmes des contemporains et les essais d'éloges de nos jours.

Ce qui a frappé le plus ceux qui l'ont approché, c'est son insuffisance. Après Bentivoglio, qui, en 1617, le

1. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 225.
2. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12; *le Comtadin provençal*, 1620, in-12, p. 6.

jugeait inapte aux affaires gouvernementales[1], le nonce Corsini, en 1621, l'estimait incapable de connaître les choses d'État, n'ayant aucune prudence, étant superficiel, inconsistant, occupé seulement de sa propre fortune[2]. L'ambassadeur vénitien le jugeait peu intelligent[3]. L'ambassadeur d'Angleterre, Herbert de Cherbury, était frappé de son ignorance[4]. Tous voyaient bien qu'il n'était pas homme à soutenir le poids de la direction des affaires[5]. Dans la mesure où le style de l'homme est l'homme même, les lettres de M. de Luynes, désordonnées, dépourvues de syntaxe, avec des phrases sans suite, des termes impropres, un laisser aller de la pensée et des expressions, révèlent cette nature brouillée et ordinaire qu'il était : « Vous avez le fond de mon sac », écrivait-il un jour à Richelieu, « et que le diable emporte ceux ou celui qui ne fera ses efforts à cette affaire ! [6] » Il n'y avait de compliqué chez M. de Luynes que les contradictions spontanées dues à son instabilité mentale.

Cette instabilité, cette mobilité étaient extrêmes : « Il est fort facile à préoccuper et détourner de ses premières pensées » disait Richelieu; « il embrasse mille choses à la fois et il n'en étreint aucune », déclarait le prince de Condé; « d'un jour à l'autre », appuyait le nonce, « il

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 199.
2. Dépêche du nonce Corsini du 4 octobre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 284.
3. Dépêche de Contarini du 16 avril 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 93). « Il avait un esprit fort médiocre » (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 164). Richelieu répète cette affirmation à maintes reprises dans ses *Mémoires* (par exemple, t. I, p. 247, 251).
4. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, 1863, p. 136. Luynes demandait si la Bohême « était un pays situé dans l'intérieur des terres ou sur le bord de la mer ».
5. Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 84.
6. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 483.

ne sait pas se tenir à une idée[1] ». Le duc de Rohan gémissait de l'irrésolution de son esprit, irrésolution que les uns attribuaient à la timidité, les autres à la défiance[2], ce qui était presque lui faire comme un compliment, car, au contraire, on le trouvait ingénu et naïf[3]. « Quant à M. de Luynes », écrivait le P. Joseph le 24 janvier 1621, « il a tant d'aveuglement, d'inconstance et de désordre en tout que l'on ne sait qu'espérer[4]. » Il parlait étourdiment. Il arriva à Louis XIII impatienté de dire qu'il ne pouvait lui confier de secret[5]. Il promettait par disposition bienveillante et ne tenait pas; il oubliait : on appelait ses promesses des « planches pourries[6] ». On lui reprocha son ingratitude envers ceux qui lui avaient fait le plus de bien parce qu'il n'avait plus pensé à eux[7]. On parla des « trahisons et déloyautés de son âme basse[8] ». Alors, décontenancé, Luynes, ne sachant que dire, se taisait, confus, et on l'accusait d'être peureux[9].

L'accusation de lâcheté est une de celles qui sont venues le plus souvent sous la plume des pamphlétaires du temps. Le fait n'est pas douteux. M. de Luynes n'al-

1. Avenel, t, VII, p. 514; dépêche de Priuli du 2 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 199); Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 536.
2. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 528; Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 218; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 238.
3. Dép. de Contarini du 24 juin 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 188. Il était plein de désordre; il perdait ses papiers (relation de l'archevêque d'Embrun dans Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 390).
4. Lettre du P. Joseph à la prieure de Lencloître, du 24 janvier 1621, citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 88.
5. Déageant, *Mém.*, 1668, p. 186.
6. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris* «, p. 26 et 28.
7. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 121.
8. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 524.
9. « Ce gentilhomme poltron au possible! » (*l'Horoscope du connétable*, 1622, in-12, p. 28).

lait jamais au feu; il n'aimait pas la guerre; il a toujours voulut empêcher Louis XIII d'affronter les dangers. « Sachez que je ne cours aucun hasard », écrivait naïvement pendant le siège de Montauban le chirurgien de M. de Luynes à sa femme, « Monseigneur le connétable me faisant l'honneur de m'affectionner et de me tenir toujours auprès de sa personne[1]. » L'inaptitude de M. de Luynes aux exercices physiques, son manque d'entraînement au maniement de l'épée devaient compter peut-être parmi les raisons qui lui faisaient redouter d'affronter les batailles ou les affaires d'honneur[2].

En raison de cette intelligence instable et de ce caractère inconsciemment égoïste, M. de Luynes, au moment où il devint le favori en vue, n'avait donc pas ce qu'il fallait pour conserver la sympathie des courtisans. Après le premier moment fugitif favorable, déterminé par ses manières aimables, il ne tarda pas à être l'objet de l'antipathie commune. Des libelles hostiles parurent. Le sentiment le plus général qui se manifesta fut celui de la jalousie. Vraiment, étant donné ses moyens, sa fortune était bien rapide. Lui et ses deux frères ressemblaient à « trois potirons venus en une nuit[3]. » Cela ne pouvait provoquer « qu'indignation et envie[4]. » Les amis de Luynes répondaient qu'il y avait bien dans l'histoire des fortunes aussi soudaines; ils attribuaient cette ani-

1. Cité dans les *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. IV, p. 205, note. Cf. *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable*, 1632, in-12, p. 465.

2. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini du 26 mai 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 90.

3. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 174.

4. S. Dupleix, *Hist. de Louis le Juste*, 1643, in-fol., p. 3.

mosité à des jalousies indignes : « Vous êtes haï universellement », disait le duc de Rohan au favori, « parce que vous possédez seul ce que chacun désire[1] ». Mais, tout en défendant M. de Luynes, ses amis lui donnaient des conseils prudents de réserve et de modération. « Rendez-vous digne de votre bonheur », lui disait-on, « et ne donnez point sujet, par vos déportements, à Dieu de vous abandonner et au roi de se servir contre vous-même des conseils qu'ils a reçus pour rabattre l'insolence du maréchal d'Ancre. » « On vous a donné avis de ne vous mêler que le moins que vous pourriez des affaires de l'État et de faire couler votre fortune doucement : ce conseil doit être suivi[2]. » Ces conseils, M. de Luynes ne les a pas suivis. Il a été grisé par sa grandeur. Comment cet homme timide a-t-il pu prendre une telle hardiesse et quel est celui qui lui a appris à exploiter sa faveur? C'est Déageant.

Devenu, après la mort de Concini, le point de mire des courtisans, M. de Luynes, un peu troublé, chercha près de lui des conseillers pour l'aider dans son nouveau rôle. Les anciens membres du petit conseil qui, autour du roi, avaient préparé la chute du maréchal d'Ancre étaient tout indiqués : Déageant, Modène, Marsillac, Tronson. Tronson fut écarté, on ne sait pourquoi, et remplacé occasionnellement par le colonel des Corses d'Ornano[3]. Ce fut cette « camarilla » qui mena M. de

1. *Mém.*, de Rohan, éd. de 1756, in-12, t. I, p. 150; *Cérémonies observées à la réception de Monsieur de Luynes en qualité de duc et pair*, Paris, 1619, in-12, p. 5.

2. *Discours à M. de Luynes par le sieur Dryon, gentilhomme, serviteur du roi*, Paris, 1617, in-12, p. 18, 58, 59.

3. *Extrait des raisons et plaintes que la royne mère du roy fait au roy son fils*, Paris, 1619, in-12, p. 8. Marie de Médicis y dénonce nommément chacun d'eux.

Luynes. Le public de la cour fut assez vite informé[1]; il appela le petit groupe « le cabinet », les « favoris », « ceux de la faveur », « Messieurs de la faveur ». Richelieu dira : « Eux[2]! » De tous, Déageant était le mieux doué.

C'était vraiment un homme actif et intelligent, ferme, à l'esprit politique[3]. Il se lia étroitement avec M. de Luynes, fut son ami, son confident, et il eut, par suite, l'oreille du roi. Peu à peu on devina qu'il était *l'alter ego* pensant du favori. Toutes les fois qu'on eut à entretenir M. de Luynes, on ne manqua pas d'aller le trouver. L'expression « parler à Luynes et à Déageant » fut la formule consacrée[4]. S'il ne couchait pas au Louvre, — le protocole le lui interdisait, — Déageant y passait ses journées entières et n'en sortait qu'à minuit[5].

Son influence occulte fut considérable. Il se trouva mêlé indirectement « au maniement des principales affaires » ; il fut du Conseil du roi, où sa parole eut du poids; il prit les occasions d'écrire aux ministres, de la part du roi, attribution grave[6]! « J'ai vu M. Déageant »,

1. Voir Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 120; Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 512; Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 127.

2. *Ibid.*, p. 236; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 201; Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p, 191, 205 et 245; N. Pasquier, *Lettres*, Paris, 1623, in-8°, p. 734.

3. Dépêche de Contarini du 9 janvier 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 274; Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 185. Voir ses lettres à Pontchartrain, par exemple : Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol, 112 v°.

4. Les témoignages pour ces détails abondent : dépêches de l'ambassadeur vénitien Contarini (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 40, 122, 130); Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 114, 286, 347, 383, 410; t. III, 1867, p. 11, 56. Cf. *Mém.* de Déageant, éd. de 1668, p. 3, 78, 79, 82, 91-95, 98, 138, 189; voir aussi Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 129 r°.

5. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 87.

6. Les sources qui viennent d'être citées, plus, Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 427; Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 398.

écrivait Tantucci à Richelieu : « MM. de Richelieu et du Pont (de Courlay) m'ont dit qu'il le faut flatter, car il se fait tout puissant. Je le visiterai, car ils me disent qu'il nous peut faire du mal[1] ». Les ambassadeurs étrangers allaient le voir[2]. De grands seigneurs, le duc de Bouillon, ayant à se défendre près du roi d'accusations portées contre eux, lui écrivaient[3]. Il fut question de le nommer secrétaire d'État : on parla en octobre 1617 de créer un cinquième poste de secrétaire d'État en sa faveur. L'affaire n'eut pas de suite. En avril 1618, ce fut même à la surintendance des finances qu'on songea à l'appeler. L'idée ne devait pas aboutir[4]. Il a manqué de peu un rôle historique et une renommée plus retentissante.

Or, Déageant était plus qu'énergique, il était dur. Il a entraîné M. de Luynes, il lui a enseigné à mépriser les oppositions, à imposer ses désirs. Le nonce le répétait : « Déageant, porté aux conseils violents, a gâté Luynes, qui, de lui même, est tenu pour une bonne nature[5]. » M. de Luynes, s'apercevra, mais trop tard, des erreurs de conduite que le tempérament de son confident lui fera

1. Lettre de Tantucci à Richelieu du 13 juillet 1617 (Arch. des Affaires étrangères, France 771, fol. 158 r°).

2. L'ambassadeur d'Espagne mandait au roi Philippe II : « Un ministro de los de aqui muy valido, llamado Mos de Duagian, etc... » (dépêche de Monteleone au roi Philippe III du 1er juillet 1617, Arch. nat., K 1473, n° 35).

3. Lettre du duc de Bouillon à Déageant du 29 mai 1618 (Arch. des Affaires étrangères, France 373, fol. 125 r°; Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 97 r°).

4. Lettres du nonce Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 29, 91, 330.

5. « Luynes a piu che mai appresso di se quel Deajean, ch' e portato a consigli violenti e chè guasta Luynes che per se stesso e tenuto di buona e soave natura » (*Ibid.*, 1867, t. III, p. 198, du 13 février 1619). « Deageant tira al severo piu degli altri... inclini alla violenza » (*Ibid.*, t. II, p. 563). « Deageant veniva creduto original principio et autore di tutti i peggiori consigli » (V. Siri, *Memorie recondite*, 1679, t. V, p. 43).

commettre[1]. Nombre de gens connaissaient cette violence. Déageant était détesté. Les ministres, surtout, ne pouvaient pas le souffrir. On crut remarquer que Déageant se mettait finalement à traiter des affaires à l'insu même de M. de Luynes et la famille de celui-ci, — les Modène, les Montbazon, — à son tour inquiète, protesta. Il y eut des querelles, des mots vifs entre Luynes et Déageant. Un incident avec la Savoie à propos d'une erreur commise, dont on attribua la responsabilité à Déageant, fut la dernière goutte qui fit déborder le vase. Luynes expliqua à son confident, en décembre 1618, que « les ministres d'État et tous les principaux de sa maison, de sa parenté et de son alliance avoient conçu une extrême jalousie contre lui, qu'ils le menaçoient de l'abandonner s'il ne l'abandonnoit » ; il priait Déageant de s'abstenir de paraître au Conseil. Que pouvait Déageant qui ne tenait que grâce à Luynes ! Il proposa de s'en aller définitivement; Luynes lui demanda de continuer à l'aider de ses conseils. Ses ennemis parvinrent à le faire exécuter au début d'août 1619. La chute fut douce[2]. Le roi nomma Déageant premier président de la Chambre des comptes de Dauphiné, lui accorda la continuation jusqu'à sa mort de ses appointements, et colora le départ en chargeant Déageant d'une mission

1. Il s'en plaindra à M. de Béthune; lettre à celui-ci de mars 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 102 r°).

2. Sur la disgrâce de Déageant, que nous résumons brièvement, voir les dépêches de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 185, 262, 267-268, 274; 1773, p. 88, 219); du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 140, 416, 422, 435); les *Mémoires* de Déageant (éd. de 1668, p. 133 et 135); d'Arnauld d'Andilly (éd. Michaud, p. 432-433); de Pontchartrain (éd. Michaud, p. 402); de Richelieu (éd. Michaud, t. I, p. 202).

de confiance auprès du gouverneur du Dauphiné, Lesdiguières; l'autre disparut discrètement[1].

A côté de Déageant, Modène a été plus effacé. Cousin germain de M. de Luynes, gentilhomme du Dauphiné, méridional porté à l'exagération et de jugement pas très sûr, il avait grand crédit auprès de Luynes et de Louis XIII[2]. Après Déageant et Modène, resterait d'Esplan, Esprit Alart d'Esplan, marquis de Grimault, comtadin de naissance obscure, que Louis XIII aimera beaucoup pour des qualités gracieuses analogues à celles de Luynes, et dont la faveur sera telle qu'un moment, après la mort du connétable, on parlera de lui pour remplacer le favori disparu[3].

C'est guidé et poussé par ces confidents que Luynes parut prendre dans l'État une place chaque jour grandis-

1. Arch. nat., E 62 B, fol. 169 r°. Par brevet du 13 août 1619, Louis XIII accordait à Déageant, outre les 1 200 l. de gages de sa charge de premier président, la continuation en viager de ses appointements précédents, qui étaient de 14 000 l., sans compter les 1 000 l. de ses gages de secrétaire des finances. Déageant avait été nommé, le 12 janvier 1619, « contrôleur triennal du domaine de S. M. en Dauphiné » (Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 442). Cf. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 224; lettre de lui à Pontchartrain du 13 août 1620 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 121 r°).

2. Sur la famille de Modène, voir un dossier dans les papiers de Peiresc (Bibl. de Carpentras, ms. 869-872); J.-L. Prompsault, *Hist. de Modène*, Carpentras, 1883, in-8°; comte de Modène, *Hist. des révolutions de Naples*, Paris, 1655, in-12, épître; puis Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 120; Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 334. Modène fut fait grand prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France le 24 mars 1621 (Arch. nat., E 79 A, fol. 161 r°). Le roi lui fit don des revenus du comté de Castres (*Ibid.*, 63 A, fol. 16 r°).

3. « M. d'Esplan, un criado del condestable » (dépêche de l'ambassadeur d'Espagne Mirabel, du 30 septembre 1621, Arch. nat., K 1478, n° 146). « Le roi l'aime fort et se fie à lui » (lettre de M. de Luynes au comte de Tillières, de 1621, Arch. des d'Harcourt; copie aux Archives du château de Dampierre). Voir sur ce personnage : le *Placet au roi contre un nommé Alard Desplans qui avoit enfreint les édits contre les duels* (s. l. n. d.), in-12.

sante. Les contemporains l'ont cru maître du pouvoir : ils l'ont rendu responsable de tout ce qui s'est fait. Il aurait été « le chef du gouvernement », un « premier ministre » ; il aurait « pris en main la direction des affaires publiques », et nous disons couramment aujourd'hui « le ministère de M. de Luynes ». Ces affirmations ne paraissent pas tout à fait exactes.

D'après les règlements traditionnels, les usages séculaires aussi forts que des lois, ce qu'on appelle « les maximes du gouvernement », le royaume de France, à cette date, est mené par « le roi et son Conseil ». De province, les agents écrivent au roi pour informer « Sa Majesté et son Conseil[1] ». Les ambassadeurs étrangers traitent et discutent « avec le roi et son Conseil ». Ils parlent au roi et ensuite à ses ministres. Lorsqu'un ministre étranger a longuement entretenu Sa Majesté, d'une affaire diplomatique, Sa Majesté, lui dit : « Tout ce que vous venez de me dire, allez le représenter à mon Conseil, de manière à ce qu'il voie et prenne une résolution en connaissance de cause. » Et le ministre va rendre visite à chacun des membres de ce Conseil afin de lui exposer l'affaire dont il s'agit[2]. Pour les questions de politique extérieure, qui ont été si importantes à ce

1. Lettre de M. de Béthune à Pontchartrain de mars 1619 (*Négociation commencée avec la reine mère Marie de Médicis*, 1673, in-fol., p. 111). « Le roi agit dans ses Conseils » (*Remonstrance aux malcontens*, 1620, in-12, p. 5). Les affaires sont « mises en délibération » (Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 398, 402).

2. Voir, par exemple, les dépêches de l'ambassadeur vénitien du 29 juin 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 205), du 14 juillet 1618 (1772, p. 135), du 14 juin 1619 (1773, p. 152), du 3 octobre 1621 (1777, p. 53), celle du nonce (Bentivoglio, *Lettres*, 1680, in-12, p. 333).

moment, il est un des personnages du gouvernement qui a le plus particulièrement la spécialité de les traiter : c'est celui des quatre secrétaires d'État qui concentre de plus en plus dans ses mains, à cette époque, les affaires étrangères, et qui est Puisieux. C'est à lui que Louis XIII renvoie spécialement : « Parlez à Puisieux », « voyez Puisieux ». La phrase revient perpétuellement à la fin de toute audience. C'est Puisieux seul qui rédige les dépêches, lui seul qui dresse et expédie les documents diplomatiques au nom du gouvernement; ses déclarations définitives sont le dernier mot du roi[1]. Avec Puisieux, les autres membres du Conseil sont : le chancelier de France, le garde des sceaux du Vair, le surintendant des finances Jeannin, le premier des secrétaires d'État Villeroy, les autres secrétaires d'État; puis différents personnages, en petit nombre, auxquels, nominativement, le roi a donné accès dans son Conseil pour entendre leurs avis; ces derniers conseillers, sortes de « ministres sans portefeuilles », ayant le droit, ou n'ayant pas le droit, suivant les personnes, de recevoir la visite des ministres étrangers, en tout cas ne dirigeant aucune administration, et ne possédant d'autre action gouvernementale que celle qu'ils exercent dans les délibérations par l'autorité de leur parole ou de leur jugement[2].

1. Voir également les dépêches de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 77-78, 113, 128, 153; 1773, p. 197; 1774, p. 26, 206, 239; 1775, p. 216, etc.). Sur l'attribution des secrétaires d'État, à cette date, consulter Fauvelet du Toc, *Hist. des secrétaires d'État*, Paris, 1668, in-4°, p. 44 et suiv. Le règlement du 29 avril 1619 tend de plus en plus à centraliser les Affaires étrangères et la Guerre entre les mains de deux des secrétaires.

2. Le règlement-type du Conseil fixant les traditions, et que l'on suit, est celui de 1585 (dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. X, p, 333

Ce Conseil du roi a un chef effectif, qui est d'ailleurs, par tradition, la pierre angulaire de l'administration du royaume, le chancelier. Contarini écrit le 24 juin 1619 : « Le chancelier est celui qui, après le roi, gouverne tout, de qui les autres ministres dépendent. » Ce Conseil a aussi un chef nominal honorifique, sorte de doyen, le cardinal de Retz, évêque de Paris, personnage d'ailleurs incolore, sans grande autorité réelle [1].

Or, pendant quatre ans, sur quatre ans et huit mois qu'a duré sa « prépondérance », M. de Luynes n'a été qu'un simple membre du conseil « sans portefeuille », appelé seulement à donner son avis dans les délibérations. Il n'a jamais été « premier ministre ». Officiellement, il n'a donc dans le mécanisme du gouvernement du royaume qu'une place restreinte : il ne dirige rien; il ne commande à personne. En écrivant à M. de Béthune, le 16 avril 1619 : « Toutes les affaires se résolvent dans le Conseil; » il faut s'en remettre « aux dépêches des secrétaires d'État », il définit la procédure de l'action gouvernementale [2]; et le secrétaire d'État Pontchartrain, faisant allusion à ses propres fonctions passives par rapport aux décisions du Conseil, lorsqu'il écrit au même Béthune : « Vous savez, Monsieur, que je suis obligé de faire ce que l'on me dit et ordonne [3], » con-

et suiv.). Quand les ministres étrangers ne trouvent pas Puisieux, ils s'adressent à son « premier commis », un homme fort entendu, M. Barat. Ce « premier commis », Barat, à joué un rôle assez important. Voir ce qu'en disent Priuli (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 159), Pesaro (*Ibid.*, 1779, p. 86, 195, 220; 1780, p. 64, 160, 188, 192, 223 et suiv.). C'est en 1623 que son action semble la plus précise.

1. *Ibid.*, 1773, p. 187. Cf. Duchesne, *Hist. des chanceliers*, 1699, in-fol., p. 705; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 129.

2. *Négociation commencée avec la reine mère Marie de Médicis*, 1673, in-fol., p. 180.

3. Le 7 avril 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 184 r°).

firme cet état de fait. Le roi, le Conseil et les secrétaires d'État pour signifier les volontés du roi en son Conseil, tels sont les rouages du gouvernement. Il n'est que de parcourir la correspondance administrative de tel de ces secrétaires, comme Pontchartrain, pour se rendre compte que le premier gentilhomme de la chambre qu'est M. de Luynes n'a pas place dans ces rouages[1]. A partir du mois d'avril 1621, époque à laquelle M. de Luynes sera fait connétable, c'est-à-dire pourvu d'une fonction officielle comportant direction de service, on le verra davantage intervenir. Il n'a été connétable que huit mois et demi avant sa mort[2].

A défaut de situation plus officielle, M. de Luynes s'est-il alors imposé dans le Conseil du roi, comme le fera plus tard Richelieu, par l'autorité de ses interventions et l'ascendant de son intelligence? Ce que nous savons de cette intelligence rend le fait peu probable; la réalité confirme les prévisions.

M. de Luynes parle peu au Conseil. Quand il parle, ses jugements ne paraissent pas heureux : on n'en fait pas grand cas; souvent ils impatientent. Louis XIII,

1. Bibl. nat., ms. Clairambault 376, par exemple, pour 1620.

2. Il ne fut même pas nommé membre du Conseil immédiatement après la disparition de Concini. A l'instigation de Déageant, il chercha à se faire renseigner sur ce qui s'y décidait par quelque secrétaire d'État et pria Brienne de lui écrire « un journal de ce qui seroit résolu et arrêté dans le Conseil, afin de le lui remettre entre les mains ». Brienne refusa (Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 330). Luynes s'adressa à des créatures plus dociles. Déageant faisait par elles soutenir les résolutions qu'il désirait voir prendre. Le cardinal de Retz, au dire de Rohan, se serait fait ainsi « le commis de Déageant » (Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 514) : « Luynes faisoit proposer dans le Conseil par ses affidés » (Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 237). En octobre 1617, Luynes n'a pour titres officiels que ceux de « grand fauconnier de France et premier des gentilshommes ordinaires de S. M. » (arrêt du Conseil du 24 octobre 1617 le concernant, Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol. 21 r°).

qui a du bon sens, arrive à lui manifester son mécontentement[1]. Une fois même, irrité, il s'échappera à lui dire : « Taisez-vous, vous ne savez ce que vous dites[2] ! » On décide sans Luynes, à son insu. Il l'avouera un jour au prince de Piémont, beau-frère de Louis XIII, lorsque celui-ci s'imaginant, comme tout le monde, que le favori est le maître, lui reprochera de n'avoir pas obtenu du gouvernement du roi, pour lui, une série d'avantages politiques et personnels qu'il sollicitait. Luynes lui répondra qu'il ignore une partie des décisions dont il s'agit et ajoutera qu'il n'a pas l'autorité qu'on croit parce que le Conseil prend des résolutions auxquelles il lui est impossible de s'opposer[3]. Il le fera même publier, afin de dégager sa responsabilité à l'égard des reproches dont on l'accable. L'idée que M. de Luynes est le maître, fera-t-il dire, « a pénétré si avant dans le corps de l'État que beaucoup de grands de ce royaume se sont laissés aller à cette vaine créance jusques à se persuader que lui seul est cause mouvante des ressorts du Conseil et empêche le roi d'agir avec les officiers de l'État et de sa couronne »[4]. Il n'en est pas ainsi. M. de

1. Arnauld d'Andilly, *Journal*, 1621, éd. Halphen, 1891, p. 11.

2. Dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre Herbert de Cherbury à Naunton, du 15 février 1620, dans *Mém.* du même, trad. Baillon, p. 188. Au cours d'une lettre à M. de la Force, Luynes parle des reproches que le roi lui fait (lettre publiée par E. Barthélemy dans le *Bull. de la Soc. des sciences de Pau*, 1879-1880, 2e série, t. VIII, p. 71).

3. Dépêche de Contarini du 30 avril 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 112.

4. *Requête présentée au roi par Monsieur de Luynes*, Tours, 1619, in-12, p. 4. Luynes écrivait au duc de Rohan : « Si ma faveur étoit telle qu'elle pût rompre les desseins du roi et prévenir ses entreprises, certes, je vous assurerais hardiment de ce que vous requérez avec tant d'instance ». Lettre à M. de Rohan du 20 mai 1621, dans *Lettre de Monsieur le duc de Rohan à Monsieur d'Orillac, ensemble la réponse dudit sieur d'Orillac*, s. l., 1621, in-12, p. 12.

Luynes sait l'importance des ministres[1]. Quand il leur écrit, il est plein de déférence pour eux : « Je vous supplie de baiser les mains de ma part à Messieurs les chancelier et garde des sceaux, président Jeannin et autres, que je suis leur serviteur, et le vôtre, très humble[2]. » Il cherche à leur faire plaisir en approuvant, après coup, leurs décisions, ce qui doit, sans doute leur être indifférent. Aussi les ministres ne se gênent-ils pas à certaines heures avec lui : ils résistent aux désirs que pourra avoir Luynes : le garde des sceaux du Vair s'élèvera avec véhémence contre un don de 200 000 livres qui est sollicité pour Madame de Luynes et de 100 000 livres pour Cadenet : Luynes n'osera rien répondre[3].

Mais, cependant, M. de Luynes est l'ami et le confident intime du souverain, lequel, en dernière analyse, décide et peut chasser un ministre d'un signe. M. de Luynes a l'oreille du roi ; il est en mesure de persuader à la longue le prince de prendre telle décision. Il est certain que Louis XIII n'a pas de secrets pour son « grand ami », qu'il lui confie « toutes choses », lui lit sa correspondance, l'écoute[4]. Lorsqu'on veut faire au

1. Il dit : « ces Messieurs » en parlant d'eux. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 135.

2. Lettre de Luynes à Pontchartrain du 25 février 1620 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 147 r°).

3. Dépêche de l'ambassadeur vénitien de mai 1617 (Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 151 ; 1776, p. 40) ; *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 509.

4. On disait que « Luynes era di grande auttorita, che poteva assai appresso il re, ch' era suo grande amico » (dépêche de G. Priuli du 10 décembre 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 154). M. de Béthune disait à Marie de Médicis que Luynes était « la personne la plus confidente auprès du roi » (lettre de Béthune à Luynes du 21 mars 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 98 v°). « M. de Luynes, à qui S. M. confie toutes choses » (lettre de Pontchartrain à Béthune de mars 1619, *Ibid.*, fol. 59 r°). « Quant à vous, Monseigneur, que chacun sait avoir la

roi seul quelque communication importante, c'est à M. de Luynes qu'on s'adresse : « J'ai communiqué au roi seul », écrit Luynes à M. de Béthune, « ce que vous m'avez mandé dans la confiance et le secret[1]. » On se sert naturellement de son intermédiaire pour solliciter des grâces, pour transmettre au roi directement quelque information, pour le prier de défendre quelque personnage menacé[2]. Si les grandes affaires sont toutes traitées au Conseil, de petites, des faveurs, se solutionnent par l'office du favori[3]. Et alors les ministres, malgré tout, sont obligés de ménager M. de Luynes, à l'occasion, même, se servent de lui pour suggérer une idée au roi ou le pressentir[4]. Les ambassadeurs du roi à l'étranger et autres grands personnages lui écrivent pour se ménager sa bienveillance; il leur répond[5]. Ne dit-on pas qu'il a eu grande part à l'entrée au Conseil des cardinaux de Retz et de Gondi[6]? C'est cette situation trouble, contradictoire, qui a rendu si incertain le véritable rôle de M. de Luynes.

plus secrète communication de ses pensées (du roi)... » (lettre de Malherbe à Luynes, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 395). « Luynes, qui sait les secrets de mon cœur... » (lettre de Louis XIII à Condé, *Mercure françois*, 1619, p. 334).

1. *Négociation commencée avec la reine mère Marie de Médicis*, p. 179.

2. Lettre de M. d'Estrades à Pontchartrain de 1620 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 265 r°); lettres du nonce des 19 décembre 1617, 2 février 1618 (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 117, 228); lettre de Luynes au duc de Bouillon du 24 septembre 1621 (Bibl. de Carpentras, ms. 1800, fol. 78).

3. Bentivoglio, *Lettere*, 1863, t. I, p. 377.

4. Dépêches de l'ambassadeur vénitien du 14 mai 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 133), du 12 mai 1620 (*Ibid.*, 1774, p. 82).

5. Mais en général on évite de traiter d'affaires avec lui. Voir par exemple la correspondance de Luynes avec M. de Césy ambassadeur à Constantinople (Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 83 r°) et avec M. de Tillières, ambassadeur en Angleterre (Comte Leveneur de Tillières, *Mém. inédits*, éd. Hippeau, 1862, p. 232).

6. Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 21.

Analysant les raisons qui leur faisaient soutenir que le favori avait été un homme d'État de valeur, conseillant et conduisant Louis XIII, les historiens ont résumé ainsi les services éminents rendus par le connétable : M. de Luynes aurait, par une politique ferme et éclairée, continué la tradition d'Henri IV à l'extérieur et préparé celle de Richelieu; il aurait compris, avant Richelieu, l'importance de l'affaire de la Valteline et engagé la France dans la voie où devait la mener le cardinal; à l'intérieur, faisant adopter par Louis XIII, à l'égard des protestants révoltés, l'attitude énergique qu'a prise le gouvernement, il aurait commencé le rétablissement de l'autorité royale, que Richelieu devait si vigoureusement poursuivre[1]. L'examen attentif des documents ne paraît pas confirmer ces assertions.

Comme membre du conseil du roi, M. de Luynes reçoit la visite des ministres étrangers venant lui parler d'affaires. Il résulte de la lecture des dépêches de ceux-ci que les véritables conversations sérieuses sont celles auxquelles prennent part Puisieux, Sillery, du Vair, Jeannin, mais pas de Luynes[2]. Les entrevues avec le favori sont brèves. M. de Luynes ne dit rien[3]. Est-ce

1. Victor Cousin, *le Duc et le connétable de Luynes*, dans *Journal des Savants*, 1861-1863; du même, *Madame de Chevreuse*, 1876, p. 24-25; B. Zeller, *le Connétable de Luynes, Montauban et la Valteline*, Paris, Didier, 1879, in-8°. — La thèse n'était pas nouvelle; elle avait déjà été indiquée dans l'épître liminaire du livre du comte de Modène, *Hist. des révolutions de Naples*, Paris, 1655, in-12, p. 2.

2. Voir, par exemple, pour une affaire grave, la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 22 août 1620 (Bibl. nat., ms. ital, 1774, p. 210, 212, et 242). On voit bien la différence des conversations entre Luynes et les ambassadeurs et entre ceux-ci et les autres ministres.

3. « M. de Luynes, écrit l'ambassadeur d'Angleterre, m'a paru plus attentif à mes raisonnements que disposé à leur répondre; il m'a dit que sur toutes les affaires il en serait référé au roi. » C'est à peu près le

prudence diplomatique? On le croirait; mais, le jour où, se décidant à répliquer à l'ambassadeur vénitien qui le presse, il avoue « qu'il est bien neuf en ces matières et les connaît mal »[1], il dévoile la raison véritable de son silence, qui est qu'il ne connaît pas grand'chose aux affaires. Tantôt il s'en tire par des gestes; tantôt il répond de vagues et banales généralités[2]. Un jour de franchise, il déclarera qu'il ne sait d'une question que ce qu'il en a entendu dire au Conseil[3]. « Dans cette cour » écrit Contarini, « j'ai à traiter avec trois sortes de gens : des gens trop jeunes, des gens corrompus, des gens sans expérience, pour ne pas dire ignorants. Celui qui ne sait rien, c'est Luynes; il est nécessaire de tout lui apprendre et de le renseigner sur tout : il est vide de toute espèce de doctrine de gouvernement des États; » et il répète : « Je dis qu'il est nécessaire de le mettre au courant de tout[4] ». Les envoyés étrangers finissent par se demander si M. de Luynes n'est pas en réalité impuissant. Le favori en fait à peu près la déclaration lui-même au prince de Piémont, celui-ci insistant pour qu'il use de son influence afin de faire entrer la France dans une certaine ligue de Venise et de la Savoie[5]. L'ambassadeur vénitien, escomp-

seul mot qu'on obtienne de lui : « J'en parlerai au roi. » A défaut du roi, il parlera encore, dit-il à Puisieux, ou, lui aussi, il renvoie à Puisieux. Dépêche d'Herbert de Cherbury au marquis de Buckingham, du 1er octobre 1619, dans Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 183; dépêches de Contarini (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 210, 211; 1772, p. 56-57).

1. *Ibid.*, 1771, p. 118.

2. « Ma finalmente, stringendosi nelle spalle, (Luynes) ci rispose piu con li gesti che con le parole, » dépêches de Priuli du 16 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 217); de Contarini du 14 juin 1619 (*Ibid.*, 1773, p. 162).

3. *Ibid.*, 1774, p. 210.

4. Dépêche du 24 juin 1619, *Ibid.*, 1773, p. 187-188.

5. Dépêche de Contarini du 30 avril 1619 (*Ibid.*, p. 109).

tant de même cette influence, et se heurtant au même aveu d'impuissance, reprend vivement que Luynes devrait tâcher de mettre la main sur le gouvernement, de prendre la direction du Conseil et de dominer les ministres, au lieu de les laisser être les maîtres. Mais Luynes hoche la tête et dit que c'est impossible[1]. Lorsqu'il a eu une idée sur un point et que le Conseil a statué autrement, Luynes sauve la face en déclarant que le roi en a décidé ainsi : « Il en sait plus que nous », ajoute-t-il médiocrement, « ne le contredisons donc point[2] ». Cette même médiocrité se retrouve dans une scène extraordinaire que raconte l'ambassadeur Priuli, venu l'entretenir d'une ligue qui s'est faite en Italie entre les Grisons et le gouverneur espagnol de Milan, ligue qu'il faut à tout prix empêcher : « A dire le vrai », répond de Luynes, « je ne sais pas un mot de l'histoire de cette ligue. » Évidemment, il faut l'empêcher. « Je veux en parler au roi et à mes amis ; laissez-moi un peu arranger cette affaire à moi tout seul et, de grâce, n'en parlez à personne ». Priuli ajoute en souriant que Puisieux est très au courant et qu'il a même en main toutes les conditions de la ligue[3]. Nous allons constater cette insuffisance dans chacune des grandes affaires du moment.

1. Dépêche du 24 juin 1619 (*Ibid.*, p. 185-186). « Queste speranze che si hanno in Luynes siano fallaci molto »! conclut Contarini (*Ibid.*, p. 109).

2. Lettre de Luynes à M. de la Force du 27 décembre 1620 (publiée par E. de Barthélemy dans le *Bull. de la Soc. des sciences de Pau*, 1879, 2e série, t. VIII, p. 71).

3. Dépêche de Priuli du 4 mars 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 15) : « Quanto al negotio di lega », répond Luynes, « io, per dir il vero, non ne so cosa alcuna... ; ne voglio parlar al re e alli miei amici ; lascino un poco maneggiar questo negotio a me solo et di gratia non ne parlino con alcun altro. »

On a beaucoup reproché à Luynes l'attitude prise par le gouvernement de Louis XIII lors de la crise allemande de l'élection à l'empire de Ferdinand II, prince de cette puissante maison d'Autriche contre laquelle, depuis plus d'un siècle, la France luttait afin de contenir ses menaçantes ambitions d'hégémonie. L'élection de Ferdinand II était contestée : la Bohême et la Hongrie s'étaient soulevées contre lui; les protestants de l'Allemagne du Nord s'étant unis contre le nouvel empereur, Frédéric, palatin du Rhin, avait été élu roi de Bohême à la place de Ferdinand II : Ferdinand II faisait appel à la France[1]. On en veut à Luynes de n'avoir pas profité de cette circonstance pour abattre définitivement la maison d'Autriche et d'avoir sauvé celle-ci pour des raisons de « cause catholique », indépendante des intérêts concrets de l'État. Nous avons la délibération du Conseil sur la réponse qu'il y avait à faire à l'ambassadeur de l'empereur, le comte de Fürstenberg, venu demander aide d'hommes et d'argent, en raison, disait-il, des dangers que courait la religion catholique en Allemagne[2]. Le Conseil reconnaissait qu'il n'était pas possible de soutenir la maison d'Autriche. L'ambassadeur impérial avait certainement exagéré les dangers de la religion catholique. Il était contraire à l'intérêt de la

1. Nous rappelons sur ces faits les ouvrages de F. Hürter : *Geschichte Kaiser Ferdinands II und seiner Eltern*, Schaffouse, 1850, 5 vol. in-8°; A. Gindely, *Geschichte des Böhmischen Aufstandes*, Prague, 1869, in-8°; W. Schreiber, *Maximilian I der Katholische und der dreissigjährige Krieg*, Munich, 1868, in-8°; E. Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, Paris, 1878, 2 vol. in-8°.

2. Voir de longs détails et les documents sur la mission du comte de Fürstenberg dans le *Mercure françois*, 1619, p. 341 et suiv. — La délibération du Conseil est donnée par une très précise dépêche de Contarini du 24 décembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 346 et suiv.).

France d'aider Ferdinand II : lui envoyer peu de troupes serait l'appuyer d'un secours inefficace, par suite inutile, et en envoyer beaucoup serait imposer au royaume une charge accablante. Au surplus, le palatin était un ami, les confédérés protestants des alliés; on ne pouvait marcher contre eux[1]. D'autre part, se désintéresser de ce qui se passait en Allemagne n'était ni digne ni politique; le Conseil concluait que le mieux était que le roi de France offrît sa médiation, obtint une suspension d'armes, afin d'éviter que les choses n'empirassent, et cherchât à faire accepter des deux partis une solution qui réalisât « le plus juste équilibre ». C'était assez sage[2].

En tous cas, que cette politique ait été bonne ou inhabile, M. de Luynes n'a été pour rien dans la décision. Au Conseil où elle se délibéra, Condé, Jeannin et Schomberg prirent seuls la parole[3]; ce fut Puisieux qui acheva, rédigea la réponse et la transmit au comte de Fürstenberg[4]. La veille de la délibération, l'ambassadeur d'Es-

1. Le Palatin avait fait dire qu'il demandait à la France simplement sa neutralité (sa lettre à Louis XIII du 20 octobre 1619, dans Villeroy, *Mémoires d'État*, 1723, t. V, p. 238; cf., p. 242 et 243).

2. Le roi envoya effectivement une ambassade en Allemagne pour exécuter la décision prise « et essayer, écrivait Puisieux à M. de Césy, ambassadeur à Constantinople, le 3 mars 1620 (Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 41 r°), par ses bons offices et sérieuses exhortations de les composer (les affaires) et empêcher le mal de croître davantage ». Toutes les lettres de Puisieux à cette date témoignent de ce désir du gouvernement « d'apaiser les dits troubles... d'accommoder ces différends... de faciliter un bon accord en Allemagne. » (*Ibid.*, fol. 27 r°, 33 v°, 35 r°. Cf. *Instructions données à MM. le duc d'Angoulême, de Béthune et de Préaux, ambassadeurs extraordinaires pour Sa Majesté vers l'empereur, princes et potentats d'Allemagne, datées de Fontainebleau, le 8 avril 1620*, dans Villeroy, *Mém.*, t. V, p. 257-283).

3. Cf. la dépêche de Contarini du 24 décembre 1619, que nous venons de citer, et le mémoire de Jeannin sur l'affaire dans *Négociations du president Jeannin*, éd. Michaud, p. 688.

4. Sur cette réponse, voir les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne, F. Giron, du 25 décembre 1619 (Arch. nat., K 1476, n° 180), du 11 janvier 1620 (*Ibid.*, 1477, n° 2). Dans les lettres de Puisieux dont nous

pagne, Fernando Giron, étant venu causer de l'affaire avec Luynes, mandait au roi son maître que celui-ci n'avait rien su lui dire et avait parlé d'autre chose [1]. Mais, après la délibération, M. de Luynes alla rendre visite au comte de Fürstenberg, et là, conversant étourdiment, lui répéta ce qu'il avait entendu dire au Conseil, seulement avec des déformations et des contradictions, assurant l'ambassadeur que le roi désirait vivement la prospérité de l'empereur, qu'en ce moment il ne pouvait lui porter secours en raison des menaces de guerre des huguenots; qu'au surplus, il était impossible que l'empereur reprît la Bohême et la Hongrie, etc. L'ambassadeur se borna à répondre froidement qu'il avait déjà reçu la réponse officielle et qu'il l'avait transmise à son souverain [2].

Ce n'est pas Luynes qui a découvert l'importance de l'affaire de la Valteline [3]. Depuis longtemps, et bien avant lui, il en était question. Les diverses éventualités auxquelles donnerait lieu la mainmise par les Espagnols, déjà maîtres du Milanais, sur la haute vallée de l'Adda, avaient été longuement agitées. Tout le monde savait que ce passage était « le chemin d'Italie en Allemagne pour une armée [4] », susceptible d'être conduite ainsi de Milan à Vienne en dix jours. Il n'était un secret pour personne que les Allemands, se joignant ensuite aux

venons de parler et où il est rendu compte aux ambassadeurs du roi à l'étranger de l'affaire, le nom de M. de Luynes n'est pas une seule fois prononcé.

1. Dépêche de F. Giron du 23 décembre 1619 (*Ibid.*, 1476, n° 171).

2. Dépêche de Contarini du 24 décembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 354).

3. Sur l'affaire de la Valteline, voir plus haut p. 181.

4. Mot de Richelieu dans *Maximes d'État et fragments politiques*, éd. Hanotaux, p. 754.

Espagnols des Pays-Bas, achèveraient d'enfermer la France dans un cercle [1]. Des libelles expliquaient que le royaume était menacé de l'esprit de domination universelle de l'empereur et du roi d'Espagne, qu'il fallait s'y opposer à tout prix [2]. Au Vénitien Contarini, qui développait ces considérations, Louis XIII répondait : « Nous le savons, et on ne manquera pas d'y remédier [3]. » Il n'était pas besoin de la perspicacité de M. de Luynes pour découvrir ce que chacun connaissait.

Sur la conduite à tenir de la part de la France, l'opinion du Conseil du roi n'a pas varié. « Sa Majesté n'a pas d'autre but », déclarait le chancelier Brulart à l'ambassadeur vénitien, « que d'assurer la liberté des Grisons et de tenir les Espagnols éloignés de leur pays [4]. » Le gouvernement de Louis XIII a constamment manifesté aux Espagnols sa volonté de ne pas souffrir qu'ils occupassent la Valteline, ou, une fois qu'ils y furent entrés, qu'ils y restassent. Pouvait-il faire plus et déclarer la guerre pour les y contraindre, c'est-à-dire

1. Voir un exposé de l'importance de la question dans un entretien de G. Priuli avec le chancelier Sillery (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 29 décembre 1620, Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 192).

2. *Les Sentinelles du roi ou avertissement des dangereuses approches des forces espagnoles pour bloquer le royaume de France*, avril 1621, in-12, remarquable libelle par sa netteté; *Dessein perpétuel des Espagnols à la monarchie universelle avec les preuves d'icelui*, in-4°; *Petit avis d'un ferme catholique loyal françois*, s. d., in-12, p. 13.

3. Dépêches de Contarini du 23 novembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 101); de G. Priuli du 3 décembre 1620 (*Ibid.*, 1775, p. 148). Le roi d'Espagne, communiquant son intention de s'emparer de la Valteline à son ambassadeur à Paris, Giron, celui-ci désapprouvait le dessein disant : « Je tiens pour certain que si Votre Majesté entreprend une telle chose nouvelle, ceux d'ici et ceux de dehors provoqueront beaucoup d'embarras ». (Dépêche de F. Giron au roi d'Espagne du 12 avril 1620, Arch. nat., K 1477, n° 56).

4. Dépêche de Contarini du 14 juin 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 167). Cf. la dépêche de Pesaro du 8 mars 1624 (*Ibid.*, 1782, p. 17).

s'engager, à ce moment, dans une lutte longue, ruineuse, redoutable? Le Conseil du roi ne l'a pas pensé, pour diverses raisons : parce que le roi était trop jeune; que la guerre civile était à tout instant imminente à l'intérieur; que les finances se trouvaient obérées. La France était dans l'obligation de vouloir la paix[1]. Quelle a été l'attitude de M. de Luynes?

Les dépêches des ministres étrangers montrent qu'on traite des affaires de la Valteline avec le roi, Puisieux, les autres ministres, peu, relativement, avec Luynes[2]. Celui-ci répond des phrases vagues; ou il manifeste qu'il est mal au courant[3], ou il tient des propros inconsidérés. Il en dit plus que le Conseil n'en a décidé et crée des complications dont on a toutes les peines du monde ensuite à sortir. Le roi, Puisieux et le cardinal de Retz ont indiqué successivement à l'envoyé vénitien que la France ne laisserait certainement pas la Valteline

1. V. Siri, *Memorie recondite*, 1677, t. IV, p. 236. — Les dépêches des ambassadeurs abondent de ces raisons dites et redites à toutes les conversations diplomatiques par les ministres. Voir, entre autres, les dépêches des Vénitiens des 10 avril 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 49), 29 novembre 1618 (*Ibid.*, p. 239), 16 février 1621 (*Ibid.*, 1775, p. 225), 18 novembre 1621 (*Ibid.*, 1777, p. 100), 12 janvier 1622 (*Ibid.*, p. 275). L'ambassadeur d'Espagne écrivait à Madrid qu'il était évident que la France ne pouvait pas entreprendre une grande guerre (dépêche de F. Giron des 20 et 29 mai 1619, Arch. nat., K 1476, n°s 81 et 88). Dans ses dépêches aux ambassadeurs du roi Puisieux insistait que le roi ne pouvait pas à ce moment employer d'autres moyens que la « voie amiable. » (Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 309 v° et suiv.)

2. Voir, par exemple, les dépêches de Contarini du 26 juin 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 118 et suiv.), du nonce du 15 janvier 1621 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 529 et suiv.), de l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, du 7 mars 1621 (Arch. nat., K 1478, n° 48), des ministres eux-mêmes (Arch. des Affaires étrangères, France 776, fol. 134 r°, 143 r°).

3. Rapport de Priuli du 3 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 294), et dépêche de l'ambassadeur vénitien du 24 juin 1619 (*Ibid.*, 1773, p. 185).

entre les mains des Espagnols, mais ils n'en ont pas dit davantage. M. de Luynes déclare : « Le roi entend que la Valteline soit évacuée, et, pour y arriver, il y engagera toute son autorité, toutes ses forces; s'il le faut, il perdra plutôt son État que de permettre que ce passage reste entre les mains des Espagnols »; il répète : « Le roi hasardera tout son État. » Ce n'est ni diplomatique, ni exact. Le Vénitien, qui n'en demandait pas tant, ravi, mande la conversation à la sérénissime république, mais ajoute, un peu sceptique : « Je peux difficilement estimer qu'une pareille déclaration soit suivie d'effet[1]. » En effet, les autres ministres, très contrariés de l'intempérance de langage du favori, font ce qu'ils peuvent pour réparer la faute. Le chancelier insiste que la France veut aboutir dans cette affaire sans rompre et sans recourir aux armes. Puisieux demande ironiquement à l'envoyé vénitien : « Que nous offre la sérénissime république? » Du Vair reste dans le vague, et Schomberg questionne : « Par où donc voulez-vous que le roi fasse passer une armée en Italie[2]? » Pour bien prouver que Louis XIII entend effectivement employer la voie des négociations et non celle des armes, on décide deux jours après d'expédier à Madrid l'ambassade extraordinaire de Bassompierre, afin de traiter[3].

1. « Se haverano effetto (ces déclarations), difficilmente io per me lo posso giudicare » (dépêche de Contarini du 23 novembre 1620, *Ibid.*, 1775, p. 102).

2. Dépêche de Priuli du 8 décembre 1620, *Ibid.*, p. 120, 122, 123, 126.

3. Cette ambassade a été assez importante; Voir : *l'Ambassade du maréchal de Bassompierre en Espagne*, Cologne, Elzevier, 1668, in-12; les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, ainsi que de ses agents, à Juan de Ciriça, de mars et avril 1621 (Arch. nat., K 1478, n° 40 et suiv.), et Zeller, *le Connétable de Luynes*, ch. IX.

Luynes ne comprend pas. Il a contre lui les ministres et le roi qui, finalement, mettra bon ordre, dans ses décisions, à ces ardeurs inconsidérées : « Il est impossible au roi », répète du Vair, « de s'empêtrer dans cette affaire[1]. » Luynes s'entête. A la veille de partir pour la campagne de 1621, où sa fortune va sombrer, il affirmera de nouveau avec assurance à l'envoyé vénitien que le roi « mettra la main à l'épée » afin de contraindre les Espagnols à laisser la Valteline, et Louis XIII, que le même envoyé va consulter, une heure après, désavouera son favori[2].

En ce qui concerne enfin la politique énergique adoptée par le gouvernement de Louis XIII à l'égard des protestants en révolte, tous les témoignages contemporains s'accordent pour affirmer que, loin d'en avoir eu le mérite, M. de Luynes s'y est montré opposé. Il ne voulait d'aucune guerre contre les huguenots non par système philosophique, mais par appréhension de la lutte[3]. Lorsqu'on parlait du conflit imminent, « il s'opposait à ce qu'on armât un seul soldat »[4]. Alors il faisait valoir les arguments, si bien ignorés par lui lorsqu'il s'agissait d'entrer en campagne contre l'Espagne : défaut d'argent, impossibilité, devant les complications que

1. Dépêches de Priuli du 10 décembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 154, 160), du 12 avril 1621 (1776, p. 84).
2. Dépêche de Priuli du 2 mai 1621 (*Ibid.*, p. 106 et 113). Le même jour où M. de Luynes affichait à l'égard des Espagnols des sentiments si hostiles, l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, écrivait au souverain son maître que « M. de Luynes était son ami ». « Mos de Luyna, muy amigo... » (lettre du marquis de Mirabel au roi d'Espagne du 2 mai, 1621, Arch. nat., K 1478, n° 77).
3. « M. de Luynes ne vouloit point la guerre » (*Mém.*, de Fontenay-Mareuil, éd. Michaud, p. 156).
4. Mot du cardinal de la Rochefoucauld (dépêche de Contarini du 9 mars 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 19).

pouvait provoquer l'humeur des grands, de s'engager dans une guerre pareille, urgence des autres affaires intérieures[1].

Il n'a point voulu de la campagne de Béarn de 1620. Il chercha, de son autorité privée, un arrangement amiable en envoyant quelqu'un trouver le gouverneur protestant du Béarn, M. de la Force, et lui « offrir les meilleures conditions possibles[2]. » Il écrivait à celui-ci : « J'aimerais mieux mourir que si nous étions contraints d'aller en Béarn : il y a ici plusieurs personnes qui le voudroient bien; ne leur donnez ce contentement[3]. » Il fit des querelles à Bassompierre pour avoir poussé à la campagne[4]. On se mit en route. Durant le voyage, Luynes n'avait qu'une idée, revenir. Près de Bordeaux, les nouvelles étant meilleures, et l'avis étant parvenu que les Béarnais allaient céder, Luynes, comme premier gentilhomme de la chambre, donna l'ordre à une partie de la suite du roi de reprendre immédiatement le chemin de Paris[5]. Il semble même qu'il y ait eu discussion entre Louis XIII et son favori, froideur réciproque et brouille momentanée : Luynes

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 418. Voir cependant comment l'éditeur du livre du comte de Modène (*Hist. des révolutions de Naples*, 1655, in-12, p. 3 et 4) cherche à lui attribuer le mérite de la répression des rebelles huguenots.

2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 154. Cf. la dépêche de Herbert de Cherbury à Naunton du 15 février 1620 (dans *Mém.* du même, p. 188.)

3. Lettre de Luynes à M. de la Force, datée de Bordeaux, 28 septembre 1620, publiée par E. de Barthélemy dans le *Bull. de la Soc. des sciences de Pau*, 1879, t. VIII, p. 69, et dans le *Catalogue of the collection of autographs letters of Morrison*, t. III, p. 269.

4. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 219.

5. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 231, 232. Aussi Richelieu, qui approuve l'expédition du Béarn, ne l'attribue-t-il pas à Luynes, mais au roi (*Ibid.*, p. 229). Voir plus haut, p. 187.

parait être resté à Bordeaux et n'avoir pas accompagné Louis XIII à Pau [1].

Il n'a pas voulu de la guerre de 1621 qui lui a coûté si cher. Son entourage le faisait publier après sa mort : « Chacun sait que le défunt connétable n'a point conseillé le roi à la guerre contre les rebelles huguenots [2]. » Louis XIII, causant avec le nonce, le lui avouait : « Luynes ne veut pas la guerre [3] ». Priuli écrivait : « Le favori ne veut pas la rupture... Il s'oppose au possible à la voie des armes [4]. » Comme en 1620, pendant la campagne, il regardera souvent du côté de Paris. Il redoutait la guerre; il n'était pas brave. C'est ce manque de bravoure et de fermeté qui rend difficilement explicable l'attitude qu'on lui a prêtée d'hostilité voulue et de persécution raisonnée à l'égard des deux personnalités importantes du moment, l'une pour les contemporains, Marie de Médicis, l'autre pour l'histoire, Richelieu.

Aux yeux des contemporains, M. de Luynes a été responsable des « mauvais traitements » infligés à

1. Le *Journal* d'Héroard, en effet, ne mentionne aucune visite de Louis XIII à Luynes du 7 octobre, date du départ du roi de Preignac, aux environs de Bordeaux, pour Pau, jusqu'au 25 octobre, date du retour du prince à Bordeaux (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 366 r° à 368 v°). Dans les récits officiels des cérémonies qui ont eu lieu à Pau, Luynes n'est pas nommé (*Mercure françois*, 1620, p. 349 et suiv.). Cela n'a pas empêché d'ailleurs les apologistes de Luynes de faire honneur à leur héros du rétablissement du catholicisme dans le Béarn (*la Défaite des envieux* [par du Chambort], Paris, Rocolet, 1621, in-12, p. 31).

2. *Apologie ou réponse à la « Chronique des favoris »*, s. l., 1622, in-12, p. 7; « La guerre n'a point été causée par défunt M. le connétable » (p. 11).

3. Lettre du nonce du 15 janvier 1621 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 532).

4. Dépêches de Priuli du 2 mars 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 1), du 4 mai (*Ibid.*, p. 117). Cf. « Hist. manuscrite » du P. Joseph de Lepré-Balain, citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 89.

Marie de Médicis : « Il haïssoit », disait-on, « la reine mère et prenoit plaisir à la tourmenter[1]. » Il redoutait son retour, parce que, si elle revenait, elle le ferait chasser[2]. « Il n'a jamais eu d'autre but que de la ruiner dans l'esprit du roi[3] ». Ame mobile et changeante, Luynes a peut-être connu tous les sentiments contradictoires. Ce qu'on peut rechercher, c'est de déterminer ceux qui ont prédominé en lui de la façon la moins inconstante et qu'on retrouve du commencement à la fin avec le plus de fixité.

Doué d'une nature charmante et d'un caractère craintif, M. de Luynes a toujours tâché d'être bien avec tout le monde. « Le duc de Luynes », écrivait Contarini, « met son application à se rendre favorables non seulement ceux qui peuvent lui être utiles, mais aussi ceux qui peuvent lui nuire[4]. » « Nous avons affaire à un homme », mandait à Richelieu l'archevêque de Sens, « qui est de cette humeur que de vouloir contenter un chacun sans même qu'aucun y ait intérêt[5]. » Il n'était personne avec qui il dut davantage tâcher d'être en bons termes qu'avec l'ancienne régente, laquelle, mère du roi, pouvait revenir à la cour et, au besoin, le faire disgracier. On s'explique que Marie de Médicis, attribuant à Luynes son éloignement, n'ait pu souffrir le favori. Ce que nous savons du caractère de Luynes ne permet pas de comprendre comment et pour-

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 132.
2. Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 541; lettre du 15 août 1618.
3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 274.
4. « Il duca di Luynes mette studio non solo a rendersi benevoli quei che son buoni a giovargli, ma quelli etiandio che gli ponno noccre. » (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 111).
5. Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 254 r°.

quoi celui-ci aurait voué à la reine mère une haine implacable. Et, en effet, il protestait. Il faisait imprimer qu'il était absurde de penser que sa faveur eut pour condition nécessaire l'éloignement de Marie de Médicis[1]. Il assurait la reine mère de son respect et de son dévouement[2]. Au début, avant que la légende d'un M. de Luynes responsable de tout n'eût pris corps, Marie de Médicis lui témoignait sa sympathie, faisait des cadeaux à sa femme[3]. Lorsque les causes de plaintes se produisirent, elle ne pensa pas, au premier moment, que Luynes pût être incriminé, mais elle commença à soupçonner qu'il se laissait trop impressionner par son entourage : « Je me plains de Luynes moins que des autres », disait-elle, « car je suis bien informée qu'il n'a pas été le premier auteur de toutes les rigueurs et rudesses qu'on m'a tenues. Je me plains de ce qu'il a donné trop de créance et de pouvoir à ceux qui faisoient gloire d'oser tout contre moi[4]. » Elle l'estimait « très bon », peut-être trop facile « à recevoir de mauvaises impressions »[5]. Luynes n'avait cer-

1. *Requête présentée au roi par Monsieur de Luynes*, Tours, P. Martin, 1619, in-12, p. 3.

2. Par le P. Arnoux, qu'il chargeait de cette mission (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 195 r°).

3. « Ayant toujours reconnu votre bonne volonté en mon endroit..., etc. » (lettre de Marie de Médicis à Luynes de juin 1617, dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 405). « 120 l. payées à l'écuyer de Villesavin pour avoir été à Paris trouver la dame de Luynes pour lui porter de notre part le présent que nous lui avons envoyé » (21 octobre 1617, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 92, fol. 154 r°). Il s'agissait d'un bijou de 10,000 écus (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 13 octobre 1617, Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 435).

4. J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, p. 101.

5. Lettre de Richelieu à Luynes d'août 1621, dans Avenel, t. VII, p. 505 : « Elle (Marie de Médicis) vous tient très bon; j'use de ces mots parce que je lui ouï dire fort souvent en faisant jugement de vous. »

tainement pas de haine contre la reine mère ni contre personne. Plus tard, Déageant l'affirmait à Richelieu[1]. Blainville racontait à Marie de Médicis que M. de Luynes s'était toujours opposé à la moindre mesure violente proposée au Conseil du roi contre elle[2]. Celui qui proposait ces mesures, c'était Déageant, — la reine mère le savait bien et la cour ne l'ignorait pas[3], — puis les ministres, impatientés des intrigues qui se faisaient autour de Marie de Médicis pour lui faire reprendre son ancien pouvoir et soucieux de mettre le gouvernement du roi en garde contre l'esprit brouillon d'une femme aigrie.

La véritable pensée de M. de Luynes a été qu'il était de l'intérêt moral et religieux de la famille royale, de l'intérêt de l'État et de son propre intérêt à lui, que la brouille entre la mère et le fils cessât. Il priait M. de Béthune de le répéter à Marie de Médicis à Angoulême[4] : il l'écrivait lui-même à la reine mère[5]. Lorsqu'il vit que les préventions étaient plus fortes, qu'on l'accusait en termes blessants de tenir Marie de Médicis éloignée du roi, afin de dominer le souverain, qu'on le comparait à

1. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 109.
2. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 241 ; lettre du 20 mai 1620.
3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 179; dépêche de Contarini du 16 mars 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 34); lettres du nonce des 29 août, 21 novembre, 19 décembre 1618 (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 563 ; t. III, p. 103, 140). Déageant proteste n'avoir jamais rien proposé qui fût contraire à « l'honneur et au respect » qu'on devait à Marie de Médicis (*Mém.*, éd. de 1668, p. 130).
4. Lettre de M. de Béthune à Luynes lui rendant compte de sa conversation avec la reine mère (21 mars 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 98 r°).
5. Lettre de Luynes à Marie de Médicis de 1618 (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 46 r°).

Concini, il proposa au roi de se retirer de la cour : le roi n'accepta pas [1].

Il travailla à la réconciliation. Après la fuite de Marie de Médicis de Blois, Modène disait au nonce qu'il « fatiguait » Louis XIII de ses instances [2]. Ce fut lui qui décida le roi à envoyer M. de Béthune à Angoulême pour négocier cette réconciliation. Il suivait dans le détail l'affaire avec le roi et le secrétaire d'État Pontchartrain [3], recommandant à Béthune de présenter sa défense, espérant que la reine « ne voudroit pas continuer de négliger, pour ne pas dire mépriser, sa soumission et ses respects, accompagnés d'un véritable désir de la servir [4] ». Et la négociation ayant enfin abouti, pouvant parler, il protestait à Marie de Médicis de ses véritables sentiments : « Après avoir prié M. de Béthune et le P. de Bérulle », lui écrivait-il, « de témoigner à Votre Majesté avec combien de passion je désire l'honneur de ses bonnes grâces, je prends la plume pour confirmer leurs paroles par cette lettre et supplier Votre Majesté de la recevoir pour gage du très tendre service que je lui dois et que je m'oblige de lui rendre tout le temps de ma vie, me soumettant d'être tenu le plus infidèle homme du monde si les effets ne correspondent à ce devoir... Si je savois quelques

1. Luynes le fit publier, mais la chose passa inaperçue. *Requête présentée au roi par Monsieur de Luynes*, Tours, 1619, in-12, p. 5.

2. « Che il re avrebbe fatto quanto avesse potuto per dare ogni possibile soddisfazione alla madre, e che Luynes avrebbe faticato in questo quanto avrebbe potuto » (lettre du nonce du 2 mars 1619, dans Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 228).

3. Voir les lettres de Pontchartrain à M. de Béthune (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97).

4. Lettre de Luynes à Béthune du 25 mars 1619 (*Ibid.*, fol. 100 r°).

inventions pour lever à Votre Majesté les mauvaises impressions qu'on lui a voulu donner de moi et l'assurer de mon extrême affection, il n'y en a aucune à laquelle je n'eusse recours pour lui en rendre témoignage[1] ». Et deux mois après il lui mandait : « Je ne saurais vous témoigner l'extrême contentement que j'ai d'avoir reçu par M. de Montbazon nouvelles assurances de la confiance que Votre Majesté veut avoir en moi et de l'honneur qu'elle me fait de prendre créance aux protestations que je lui ai faites par lui de la servir avec toute la passion qu'elle sauroit désirer. La joie que m'apporte la résolution qu'elle a prise de venir à la cour sur la parole que le roi lui a donnée qu'elle y recevra toute satisfaction est si grande qu'il m'est impossible de l'exprimer[2]. » Témoignage plus grave encore, le P. Arnoux, se portant garant de la bonne foi de ses pénitents, Luynes et Louis XIII, osait écrire : « Comme leur confesseur, je réponds volontiers des intentions que je recognois être telles au fond de leurs consciences... Je voudrois de mon propre sang signer ce que j'en crois[3] ».

Aussi l'entrevue de Marie de Médicis et de Luynes à Couzières, le 5 septembre 1619, après tant d'événements depuis la mort de Concini, fut-elle relativement cordiale. Luynes mit un genou en terre et dit : « Je suis heureux, Madame, toute la France est heureuse et se réjouit extrêmement de votre venue. Le roi votre fils et mon seigneur demeurera très content de votre présence

1. Lettre de Luynes à Marie de Médicis, datée de Tours, le 13 juin 1619 (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 94 r°).
2. Lettre du 16 août 1619 (*Ibid.*, fol. 114 r°).
3. Dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 470; lettre du 22 août 1619.

et moi j'aurai l'occasion, que j'ai toujours souhaitée, de vous offrir mon très humble et très dévoué service, conformément aux infinies obligations que j'ai envers vous. Je prie Votre Majesté d'en être plus qu'assurée; il me restera à le prouver par des effets. » Marie de Médicis fit relever Luynes, l'embrassa; ils causèrent une heure : la reine répétait à tout le monde qu'elle était fort satisfaite du favori[1].

Les suspicions et les récriminations ne devaient pas tarder à reprendre; elles aboutissaient à la nouvelle prise d'armes qui se termina par la défaite de l'ancienne régente aux Ponts de Cé. Luynes craignait-il vraiment, pour sa propre fortune, le retour de la reine mère et entretenait-il le roi dans ces appréhensions? Le nonce le dit[2]. Le favori le niait. Il chargeait le résident de Toscane, Bartolini, d'exhorter Marie de Médicis à rejoindre son fils[3]. Il faisait envoyer des missions afin de solliciter l'entente. Il écrivait à Richelieu, la veille des Ponts-de-Cé : « Pour moi, après avoir fait tout ce que j'ai fait, j'en suis quitte devant Dieu, justifié devant mon roi et hors d'occasion devant les hommes; je prie Dieu qu'il mette la main à l'œuvre[4]. » Au moment où commençait

1. Dépêche de Contarini du 10 septembre 1619 (Bibl. nat., ms., ital. 1773, p. 237); Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 140; Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 534; lettre du 22 septembre 1619. Richelieu écrivait à d'Épernon ce mois de septembre 1619 : « M. de Luynes lui a témoigné (à Marie de Médicis) avoir une forte passion à la servir avec sincérité, ce qui augmente la joie des serviteurs de S. M. » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5131, fol. 22 r°).

2. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 220. Voir aussi les ambassadeurs vénitiens (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 87, 192, 201, 216). Ce fut évidemment l'opinion du public, celle qui venait le plus naturellement à l'esprit.

3. Lettre du nonce du 26 février 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 148).

4. Lettre de Luynes à Richelieu du 7 juillet 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 240 r°).

la campagne qui allait conduire à la défaite de la reine mère, comme affligé, songeant à la retraite, il faisait transporter ses joyaux et tout ce qu'il avait de plus précieux au château d'Amiens, un de ses gouvernements [1]. Il s'opposa à l'action décisive, la marche de l'armée de Louis XIII de la Flèche sur Angers [2]. Mais que pouvait-il contre des faits plus forts que lui? On le retrouve après la victoire dans les mêmes sentiments qu'auparavant, uniquement soucieux de mettre un terme à cette brouille fastidieuse pour tout le monde, dangereuse pour l'État, préjudiciable au roi et surtout à lui-même. Il écrivait à Richelieu une lettre pressante, le suppliant de ne pas croire à tout ce qu'on disait sur son compte : « Soyez, je vous supplie, aussi ferme à tout rejeter que nous à repousser si vivement les faux rapporteurs ou ces perfides et sans sujet malcontents, que la connaissance vienne jusques au roi afin qu'ils puissent avoir le châtiment qu'ils méritent (*sic*). Je vous proteste de nouveau, puisque je l'ai juré devant Dieu, à ce jour de l'an, que le roi n'a jamais eu plus de passion pour l'amour de la reine sa mère que maintenant, ni plus d'appréhension qu'elle croie le contraire. Venez vous-en, afin que toute crainte s'évanouisse et que tout soupçon se mette sous le pied. Vous verrez, avec le temps, si je suis véritable et homme de foi. Répondez pour moi, au nom de Dieu, vous y aurez de l'honneur, car je ne manquerai jamais à Dieu, au roi et à celle qui l'a mis au monde, que j'honore comme je dois, sur mon honneur, et la servirai à son

1. Dépêche de Contarini du 7 juillet 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 139).
2. Voir ce que dit sur ce point M. Hanotaux (*Hist. du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 346).

gré et de la façon qu'elle désire auprès du roi[1]. » Mais tant de gens étaient intéressés à ce que les rapports entre la mère et le fils restassent provisoirement brouillés! Richelieu n'ose-t-il pas avouer qu'il détournait M. de Luynes « de faire quelque liaison avec la reine », en l'effrayant par « le ressentiment que celle-ci avoit de la grandeur des offenses qu'elle avoit reçues », pendant qu'il écartait Marie de Médicis de cette entente en l'assurant « que M. de Luynes ne vouloit que les apparences de son amitié et non pas les effets »[2]? Le fossé s'élargissait. Luynes était convaincu qu'on lui en voulait[3]. Marie de Médicis trouvait qu'on la méprisait. Elle écrivait à l'archevêque de Sens : « Vous savez jusqu'à quel point je désire m'unir avec mon cousin le connétable; j'ai fait tout ce j'ai pu pour cela; il ne trouvera jamais d'ami plus assuré en sa parole, mais je ne puis digérer le mépris; j'ai le cœur grand; je ne suis point trompeuse et ne le serai jamais[4]. » Étrange situation! On accablait Luynes auprès de Marie de Médicis; on le lui représentait sous le jour le plus odieux : « Les actions empruntées, la feinte modestie, la naïve et grossière bonté à l'extérieur; et, en son intérieur, une profonde avarice, une ambition démesurée, la dissimulation[5]! »

1. Lettre de Luynes à Richelieu de 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 242 r°). La première phrase citée est un exemple de l'incorrection habituelle du style de Luynes. Cf. une réponse de Richelieu à Luynes datée de Brissac, 3 novembre 1620 (*Catalogue of the collection of Morrison*, t. V, p. 261) : « Je ne doute pas que vous ne teniez, monsieur, inévitablement les promesses que vous avez faites à la reine de la servir, etc. »

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 228 et 229.

3. Avenel, t. VII, p. 508 : « On persuade à M. le connétable que la reine lui veut un extrême mal. »

4. Avenel, t. VII, p. 507.

5. « Oraisons jaculatoires » du P. Arnoux (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 49 r°).

Et toutes les protestations de Luynes n'y faisaient rien. Pendant le siège de Montauban, l'entourage de Marie de Médicis se félicitait d'un insuccès qui était de nature à abattre le favori[1]. Luynes avait beau faire des avances, tenir Marie de Médicis au courant des événements[2], écrire à Richelieu en protestant de sa confiance et de son dévouement[3], il perdait son temps. Il est mort haï et déçu. On se l'est imaginé plus logique qu'il n'était.

A l'égard de Richelieu, la situation a été identique, mais les conséquences ont été plus fâcheuses. D'esprit naïf, de caractère instable, le connétable ici se heurtait à un homme d'intelligence aiguë et pénétrante, de volonté entière. Luynes occupait une place que voulait avoir Richelieu. Celui-ci l'a poursuivi de son vivant et après sa mort d'une animosité ardente.

M. de Luynes avait tenté cependant ce qu'il avait pu pour qu'il en fut autrement. Dès la première heure, il avait témoigné à Richelieu de ses bonnes dispositions, et Richelieu, le reconnaissant, protestait de ses sentiments de gratitude à l'égard du favori. Car, enfin, si l'évêque de Luçon avait pu sauver un peu sa fortune à la chute de Concini et suivre Marie de Médicis à Blois, c'était à Luynes qu'il le devait[4]. « Je vous supplie de remarquer »,

1. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 124, d'après les dépêches de l'envoyé florentin.

2. Lettre de Luynes à Richelieu du 20 septembre 1621 (Arch. du château de Dampierre).

3. Lettre de Luynes à Richelieu du 24 août 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 17 r°).

4. Lettre de Richelieu à Luynes de mai 1617 (Avenel, t. VII, p. 386) : « Je vous rends mille grâces de la confiance qu'il a plu au roi me témoigner *par votre moyen* en agréant l'honneur que la reine a voulu me faire en m'établissant chef de son Conseil et me mettant ses affaires entre les mains. »

écrivait Richelieu à Déageant le 10 mai 1617, « que la même chose à quoi je m'oblige pour le roi (fidélité, affection, dévouement), je m'y oblige aussi pour M. de Luynes[1]. » « Je vous prie de continuer les assurances de mon affection au service du roi et de M. de Luynes à qui je me lie, comme vous savez[2]. » De son côté, Luynes répondait par des dispositions pareilles : « L'affection que je vous ai jurée », disait-il à l'évêque de Luçon, « sera très véritable et les services que je vous ai voués très certains[3]. » L'archevêque de Sens, ami et confident de Richelieu, assurait celui-ci de la sincérité de M. de Luynes[4].

Richelieu dut quitter Blois. Ce ne fut pas Luynes qui le fit exiler. L'évêque de Luçon parle dans ses *Mémoires* des attaques dont il était l'objet auprès de Louis XIII; il raconte comment on revenait constamment sur ce qu'il était impossible d'avoir confiance en lui, qu'il cabalait, que sous le nom de la reine mère, il se livrait à des menées et des intrigues; il avoue que Luynes, le mettant au courant, essayait de combattre ces attaques, sans d'ailleurs y réussir[5]. Richelieu savait avoir des ennemis ardents à la cour : les ministres, le chancelier, le garde des sceaux, Puisieux, qui détestaient son ambition, son goût d'arriver par tous les moyens, son esprit d'intrigue; Vitry, le roi lui-même. Il ajoute, dans ses *Mémoires*, qu'il ne se fiait pas aux sentiments d'amitié que lui

1. Avenel, t. VII, p. 385.
2. *Ibid.*, p. 397.
3. Lettre de Luynes à Richelieu du 6 juin 1617 (Arch. des Affaires étrangères, France 771, fol. 126 r°).
4. *Ibid.*, France 773, fol. 245 r°, 248 r° et suiv. Plusieurs lettres dans le même sens.
5. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 171.

témoignait Luynes[1]; et, cependant, Tantucci, son homme de confiance, lui mandait : « Vous avez des ennemis, mais aussi des amis, et particulièrement M. de Luynes et M. Déageant, auxquels vous pouvez écrire[2]. » Lorsque le frère de l'évêque de Luçon eut prévenu Richelieu qu'il était question de l'exiler et que Richelieu croyant devoir prendre les devants, quitta Blois, puis que le gouvernement saisissant l'occasion, le pria de demeurer éloigné[3], Luynes fut surpris comme tout le monde. « Je n'ai pas assez de force », écrivait-il à Richelieu, « pour vous représenter le déplaisir que m'a apporté la nouvelle que vous dira ce porteur; je vous l'écris avec moins de patience que vous n'en aurez à la recevoir, vous ayant reconnu en toutes occasions capable de supporter un plus rude coup que celui-ci. » Il lui proposait par l'évêque de Béziers, M. de Bonzi, un moyen de sortir de cette situation ou lui demandait d'en trouver un autre. « Vous me verrez porté », protestait-il, « à l'exécuter, s'il se peut, avec de la violence. Les diables sont déchaînés, voilà tout ce que je vous en puis dire; bref, soyez assuré que, quoiqu'il arrive, je n'oublierai l'affection que je vous ai jurée y étant obligé par la conservation des bonnes grâces de la reine en mon endroit[4]. » De son côté, M. de Richelieu écrivait à son frère l'évêque de Luçon : « Je suis au désespoir de vous avoir donné l'avis de ce que je vous ai mandé... J'ai vu M. de Luynes qui

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 173; Bentivoglio, *Lettere*, t. I. p. 156; lettre du 19 juillet 1617. Cf. lettre du 26 août 1620 (*Ibid.*, t. IV, p. 393).
2. Lettre de Tantucci à Richelieu (Avenel, t. VII, p. 402).
3. Voir plus loin, au chapitre suivant.
4. Lettre de Luynes à Richelieu de juin 1617 (Arch. du château de Dampierre).

nous a témoigné grande affection et toute assistance pour vous. Si j'eusse su tout ce qu'il m'a dit depuis, qui avoit été convenu entre vous deux, je vous eusse parlé d'autre façon[1]. » Ce qui avait été convenu, c'était que Luynes défendrait Richelieu auprès du roi et que Richelieu préviendrait Luynes et Déageant de tout ce qui se ferait autour de Marie de Médicis, en ménageant « les bonnes grâces » de celle-ci à l'égard du favori[2]. Mais le favori n'avait pas pu, — plus tard, pour Richelieu ulcéré, n'avait pas voulu, — tenir sa parole.

Marie de Médicis essayant tout au monde pour faire revenir Richelieu près d'elle, ne croyait pas encore que Luynes fût responsable de cette affaire; elle écrivait au favori : « Je serois bien plus affligée si ce n'est l'espérance que j'ai que vous ne m'abandonnez point en cette occasion, remontrant au roi le tort qu'il se fait... Puisque le roi a confiance en vous, c'est à vous à lui remontrer qu'il ne doit pas craindre de déplaire à quelques particuliers pour donner contentement à sa mère[3] ». Les quelques particuliers étaient les ministres. Richelieu, qui, dans sa détresse, ne savait à qui s'adresser, suppliait Luynes humblement, protestant de sa fidélité : « Je me suis mis en votre protection », lui disait-il, « je suis enfant d'obéissance. Je vous supplie d'aviser à ce que vous estimerez pour le mieux et contribuer à la conservation de l'honneur d'une personne à qui, véritablement, on ne le peut ôter. Je vous conjure de me mettre à couvert des

1. Lettre du 14 juin 1617, Avenel, t. VII, p. 402.

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 171 : « De temps en temps, je lui rendois un compte exact (à Luynes) des actions de la Reine ».

3. Lettre de Marie de Médicis à Luynes, Avenel, t. VII, p. 403.

calomnies... Ce qui me console est que je sais l'opinion que Sa Majesté et vous avez de moi... Je vous supplie de me départir vos conseils comme votre protection; en revanche, je m'oblige à vous rendre tout le service que vous sauriez jamais attendre de la personne la plus passionnée du monde à vos intérêts[1] ». Et Luynes promettait de faire ce qu'il pourrait. « Luynes », mandait Bonzi à Richelieu, « m'a encore donné sa parole d'épier le temps pour votre retour ici. » « Quand vous aurez été quelque temps absent », écrivait Tantucci également, « M. de Luynes procurera que le roi vous permette de revenir[2] », « M. de Luynes », disait M. de Richelieu à son frère, « vous continue sa bonne volonté, m'ayant depuis peu encore, par deux fois, donné parole de votre retour[3]. » Ce qu'on ne savait pas, c'était que dans le gouvernement de l'État Luynes était beaucoup moins puissant qu'on ne se l'imaginait.

L'exil de Richelieu fut aggravé. Il fut relégué à Avignon. La fin de cette disgrâce et l'envoi de l'évêque de Luçon à Angoulême auprès de Marie de Médicis, enfuie de Blois, fut une opération dont M. de Luynes se trouva être en parti l'artisan. Vingt fois, à Avignon, Richelieu, qui vivait retiré, avait « assuré M. de Luynes de ses bonnes intentions et qu'il ne songeoit jamais à sortir du lieu où on l'avoit mis si lui-même ne l'en tiroit et pour son service »[4]. C'est par Déageant et Luynes que

1. Avenel, t. VII, p. 408, 409, 410. « L'amitié que vous m'avez toujours promise » (p. 411).

2. Lettres de Bonzi du 28 juin, de Tantucci du 19 juin 1617, à Richelieu, *Ibid.*, p. 406.

3. Lettre de M. de Richelieu à l'évêque de Luçon du 12 juillet 1617 (Arch. des Affaires étrangères, France 771, fol. 155 r°).

4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 138.

fut suggérée au roi l'idée de faire envoyer Luçon à Angoulême, à l'insu d'ailleurs des ministres, ce qui provoqua des scènes très vives [1]. Parmi les lettres que le frère du P. Joseph, Charles du Tremblay, alla porter à Richelieu, il y en avait une de M. de Luynes « fort gracieuse », « pleine de paroles très affectueuses [2] ». A peine arrivé à Angoulême, Richelieu assurait Luynes « de son très humble service [3] ». En retour, le favori écrivait à l'évêque : « J'ai une extrême passion de me conserver en l'honneur de vos bonnes grâces et un passionné désir de vous témoigner que je suis votre très humble serviteur [4] ». Mais on avait eu besoin de Richelieu ; sa situation se consolidait : on remarque dans sa correspondance qu'il devient plus froid à l'égard de M. de Luynes. Toutefois, lorsque les deux personnages se retrouvèrent à Tours, en octobre 1619, après la rencontre de Louis XIII et de Marie de Médicis, leur entrevue fut cordiale [5]. Dans ses lettres, à la suite, Luynes continuait à protester à Richelieu de ses bonnes dispositions [6]. Après la bataille des Ponts de Cé et le traité d'Angers, Luynes faisait à Richelieu « de grandes caresses [7] ». Il

1. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 213 et suiv.

2. Lettre du cardinal Borghèse, secrétaire d'État du Saint-Siège, au nonce à Paris du 25 mars 1619, dans Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 261. Le vice-légat d'Avignon avait écrit le 7 du mois, mandait Borghèse, qu'un gentilhomme était venu dans cette ville expédié par le roi à l'évêque de Luçon avec une lettre de Luynes disant à Richelieu qu'il se rendît en diligence auprès de la reine mère.

3. Avenel, t. VII, p. 462 ; lettre du 19 juin 1619.

4. Lettre de Luynes à Richelieu du 22 août 1619 (Arch. du château de Dampierre).

5. Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 573.

6. Lettre de Luynes à Richelieu, du 22 janvier 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 3 r°).

7. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 228. Mathieu de Morgues prétend qu'avant la bataille des Ponts de Cé Richelieu aurait prévenu secrètement Luynes

affirmait toujours sa loyauté : « Si vous cherchez de l'artifice », écrivait-il à Luçon, « vous n'en verrez jamais, ni en mes discours, ni en mes actions, ni en mes lettres; c'est pourquoi prenez et ce que je fais et ce que j'écris comme je l'entends, qui est pour l'honneur de la reine et pour votre contentement, puisque c'est mon but[1] ». Or, c'est à ce moment que se posa la question du cardinalat de Richelieu dont l'échec momentané a été tant reproché à Luynes.

Objet d'un marché entre le gouvernement et l'évêque de Luçon, pour décider Richelieu à faire accepter de Marie de Médicis, qu'il tenait dans sa main, les clauses du traité d'Angers, ce cardinalat avait été imposé à Louis XIII et à ses ministres. Les ministres, l'entourage de Louis XIII, Louis XIII lui-même en avaient éprouvé un extrême déplaisir. Le P. Arnoux disait au nonce « qu'il faisait un cas de conscience au roi de ne pas laisser nommer Luçon cardinal, à cause du grand scandale qui résulterait de voir récompensé d'une telle dignité, l'homme qui avait été le principal instrument de tout le mal provenant de la discorde entre le roi et sa mère[2] ». — On le croyait ainsi. — Il fut donc

de l'état des affaires de la reine mère, ce qui aurait permis au roi de vaincre (*Lumières pour l'hist. de France*, 1643, in-12, p. 77). L'articulation est douteuse.

1. Lettre de Luynes à Richelieu, Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 244 r°.

2. « E a me ha detto il padre Arnoux, ch' egli pose in coscienza al re di non dover lasciar far cardinale Luçon, per lo scandalo grande che si riceverebbe in vedere premiato d'una tale dignita uno che era stato principale istromento dei mali ch' erano per seguire dalle discordie fra il re e la regina madre » (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 519). Voir sur cette question du cardinalat de Richelieu l'article d'Avenel, *L'Évêque de Luçon et le connétable de Luynes; élévation de Richelieu au cardinalat*, dans *Rev. des quest. hist.*, t. IX, p. 77.

décidé que le roi demanderait officiellement le chapeau de cardinal pour Richelieu, mais qu'officieusement le gouvernement prierait le pape de ne pas le donner. Le 21 août 1620, le prince de Condé venait annoncer au nonce qu'on avait dû promettre à Richelieu le cardinalat afin d'obtenir de lui la conclusion de la paix d'Angers[1]; le 22 août, la lettre officielle de demande était rédigée, signée du roi et envoyée à Rome par un M. de Chazan[2]; quatre jours après, le 26, le nonce écrivait au Saint-Siège qu'il avait reçu une lettre de Puisieux à ce sujet et qu'il avait des raisons de croire que, si cette nomination de Richelieu n'aboutissait pas, le gouvernement n'en serait pas autrement fâché, le prince de Condé, ajoutait-il, le chancelier, le garde des sceaux, tous ennemis de Luçon, et surtout Puisieux, remercié de sa charge de secrétaire d'État en 1616 pour faire place à Richelieu, y étant opposés : il ne nommait pas M. de Luynes[3]. Mais, le 6 septembre, le nonce recevait la visite de Puisieux et de M. de Luynes, et là Puisieux expliquait à l'envoyé du Saint-Siège qu'on avait bien demandé le chapeau de cardinal pour Luçon, afin de plaire à la reine mère, mais que M. de Chazan, envoyé à Rome, avait également la mission de dire au pape qu'il ne fallait pas donner suite à cette demande : il en indiquait les raisons. Que la chose, continuait-il, fut tenue secrète parce que si la reine mère et Richelieu le savaient, de nouveaux désordres seraient provoqués et il faudrait ensuite « vendre la réconciliation au prix du cardinalat ».

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 385; lettre du nonce du 21 août.
2. Nous avons le texte de la lettre du roi, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 5 r°. Nous reviendrons plus loin sur cette affaire.
3. Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 393.

Quelle chose extravagante, concluait le nonce, en mandant à Rome cette conversation, que Richelieu, exilé à Avignon, tenu pour l'auteur principal des conseils turbulents suivis par la reine mère dans les derniers troubles et ayant inspiré au gouvernement mille dégoûts, reçut maintenant comme récompense le cardinalat[1] !

Luynes, de sa présence, appuyait les déclarations de Puisieux. Peu après, il venait à son tour s'entretenir en particulier avec le nonce. Il s'exprima en termes amers sur le compte de l'évêque de Luçon. Il répéta ce qu'avait dit Puisieux, que décidément on craignait autour du roi que Luçon ne se servît de sa dignité nouvelle pour donner plus de poids au parti de la reine mère, décidé à renouveler les vieilles discordes. Puis, faisant un retour sur lui-même, il se plaignait de l'ingratitude de Richelieu; il rappelait qu'il l'avait sauvé du danger au moment de la ruine de Concini; qu'il l'avait fait mettre auprès de Marie de Médicis, l'avait rappelé de l'exil d'Avignon afin de le replacer près de la reine mère; et, en retour, qu'avait fait Luçon, sinon de le tromper? Ce n'était qu'un brouillon[2] ! En novembre, Marsillac, ami et confident de Luynes, partait pour Rome, où il allait confirmer la mission de Chazan et insister afin que Richelieu ne fût pas nommé[3].

1. Lettre du nonce du 6 septembre 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 408-410) : Le nonce commence sa lettre en ne spécifiant pas d'abord quel est celui des deux visiteurs qui lui parle. « Ils m'ont dit... » « Mi hanno detto... Mi hanno pregato... Non hanno stimato. » Puis il nomme Puisieux comme étant celui qui a la parole.

2. « Un broglioni. » Lettre de Bentivoglio du 6 septembre 1620 (*Lettere*, t. IV, p. 414). La conversation a lieu à Poitiers. Luynes parle avec une telle exhubérance que le nonce écrit : « Luynes m'ha fatte grandi esagerazioni. »

3. *Ibid.*, p. 461, 466, 469. Marsillac, en réalité, part chargé ostensible-

Dans l'opposition secrète qui a été faite au cardinalat de Richelieu, on voit donc quel a été le rôle exact de Luynes ; il n'était pas l'auteur uniquement responsable de cette opposition. Il l'était si peu que le nonce conseillait lui-même à Rome de ne pas donner le chapeau[1] et que le Saint-Siège, pas mieux disposé, ne le donnera pas et attendra deux ans avant de céder, soit près d'un an encore après la mort de M. de Luynes. Celui-ci avait senti que tout le monde était opposé au cardinalat de Richelieu : il avait suivi le courant ; il le suivait gauchement en homme inconsistant et contradictoire, car il osait écrire tout de même à Richelieu, le 11 septembre 1620, qu'il « l'assuroit de nouveau de son affection »[2] ; il ajoutait, le 17 octobre : « Je suis extrêmement content de quoi vous aurez reconnu le soin que j'ai pris de vous servir en votre affaire de Rome. Le sieur de la Cochère m'a écrit en être très satisfait et à l'industrie qu'y a apportée pour la faire réussir le sieur de Chazan. Nous continuerons à faire les mêmes instances que nous avons faites[3]. » Faiblesse, demi-inconscience? On n'était pas au bout de ses contradictions !

ment d'aller remercier le pape du bref de félicitations que celui-ci a envoyé au roi à propos de la conclusion de l'affaire du Béarn. Il vient au préalable voir le nonce et lui dit ce dont il est chargé en ce qui concerne Richelieu, ajoutant qu'il a une lettre de Luynes à cet effet. Le nonce lui demande s'il en a une du roi, l'autre répond négativement. Le nonce, du reste, ne dira pas un mot à Louis XIII du cardinalat de Richelieu.

1. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 418. Il était d'avis d'attendre, tout changeant tellement en France, ajoutait-il.

2. Lettre de Luynes à Richelieu (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 117 r°).

3. *Ibid.*, fol. 139 r°. Sébastien Bouthilier de la Cochère, doyen de Luçon, suivait à Rome l'affaire du cardinalat au compte de Richelieu. Autre lettre dans le même sens du 14 décembre 1620, fol. 162 r°. On voit dans une lettre de Richelieu à Luynes du 3 novembre 1620 (*Catalogue*

Dans le même temps où se poursuivait cette négociation double du cardinalat, il n'était rien moins question que d'une alliance matrimoniale entre la famille de Richelieu et celle de Luynes par le mariage du neveu du favori, M. de Combalet, avec une nièce de l'évêque de Luçon, mademoiselle du Pont de Courlay[1]. Le P. Joseph avait eu cette singulière idée en faisant valoir que « ce seroit un moyen d'entrer en quelque confiance[2] ». Marie de Médicis approuvait. Richelieu s'était récrié, voulant refuser[3], mais la reine-mère l'avait contraint à céder, « de crainte que Luynes ne conçut quelque opinion de nos mauvaises volontés! » Luynes acceptait vivement. Le mariage eut lieu en novembre. Luynes fut tout à la joie d'un rapprochement étroit avec Richelieu. Richelieu s'y prêta[4]. Ils s'accablèrent de témoignages réciproques d'amitié. « Ne vous mettez plus en peine »,

of the collection of Morrison, t. V, p. 261), que Richelieu est dupe, ou fait semblant de l'être : « Vous me faites plus d'honneur que je ne vous puis dire, lui écrit-il, d'avoir daigné m'assurer de la continuation de votre bienveillance qui m'est entièrement chère. Pour mon particulier, j'ai tant de sujet de me louer de la bonne volonté que vous m'avez promise par votre courtoisie qu'au lieu de témoigner en être en doute, je m'estimerois heureux de le pouvoir reconnaître par mes services. »

1. La sœur de Luynes, Marie d'Albert, avait épousé Claude de Grimoard de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet (le P. Anselme, t. IV, p. 266). Sur ce mariage, voir le comte de Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon*, Paris, 1882, in-12, p. 80.

2. Lettre du P. Joseph, de décembre 1620, à la prieure de Lencloître (Arch. du Calvaire, citées par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 86). Avenel attribuant, après Richelieu (*Mém.*, t. I, p. 229), l'idée de ce mariage à Luynes, accuse celui-ci « d'inconséquence de conduite » (Avenel, *l'Évêque de Luçon et le connétable de Luynes*, dans *Revue des questions historiques*, 1870, t. IX, p. 115). Cf. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 153.

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 229. « Je lui représentai (à Marie de Médicis) que, par l'union de nos familles, M. de Luynes donneroit de la jalousie à mes amis, rendroit ma personne suspecte à ses anciens serviteurs et odieuse à l'État. »

4. Lettre du nonce du 2 décembre 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 493).

écrivait Luynes à Luçon, « d'imprimer en mon esprit l'affection que vous avez pour moi, puisque je ne suis nullement en doute ni de la chose ni de la promesse que vous m'en avez faite; il faut donc désormais faire et ne plus rien dire, puisque nos cœurs sont hors de soupçon; je vous proteste que le mien est en cette assiette; pour le vôtre, je n'ai doute et ne douterai plus. Voilà comme je suis fait; donnez-en les assurances où il faut et à l'avenir répondez pour moi, puisque vous n'avez un plus franc ni plus cher ami et serviteur[1]. » Et alors, brusquement, Luynes décidait de ne plus s'opposer au cardinalat de Richelieu. De sa propre initiative, il écrivait à son ami Marsillac à Rome qu'il fallait s'arrêter dans l'opposition au chapeau et même apporter ses efforts à faire réussir le projet[2]. N'osant pas aller trouver le nonce lui même, il chargeait M. de Montbazon, son beau-père, de voir l'envoyé du Saint-Siège et le prier de s'employer désormais à ce que Richelieu fut compris dans la plus prochaine promotion. Le nonce fut un peu étonné[3]. Puisieux vint le trouver et lui déclara qu'il était « émerveillé de l'instabilité de Luynes », que cette démarche était de la part du favori « de l'extravagance ». Le gouvernement, lui, maintenait son opposition[4]. De son côté, le cardinal

1. Lettre de Luynes à Richelieu datée d'Amiens, 19 décembre 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 165 r°). Il écrivait encore le 21 décembre (fol. 167 r°) : « Vous ne sauriez m'obliger plus en me faisant connoître votre affection être continuelle; je la désire passionnément et qu'il s'offre occasion que je vous puisse faire voir le contentement que j'en recevrois. »

2. Lettre de Bentivoglio du 12 décembre 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 495).

3. *Ibid.*, p. 503; lettre du 17 décembre 1620. « S'e mutato », dit-il le 9 janvier 1621 (p. 519), « in capo, a due giorni, dopo il parentado seguito, e fa ora gli uffici in favore di Luçon! »

4. Lettre du 15 janvier 1621 (*Ibid.*, p. 525).

Borghèse, secrétaire d'État du Saint-Siège, répondait au nonce, le 11 janvier 1621, qu'au dire de Chazan et de Marsillac le roi ne révoquait pas le moins du monde l'opposition qu'il faisait à la promotion de Richelieu [1]. La promotion parut; Richelieu n'y figurait pas. Les contradictions déconcertantes de M. de Luynes n'étaient pas encore finies. Quand il vit le pas de clerc qu'il avait fait, il vint trouver le nonce et, d'une façon embarrassée, lui dit qu'évidemment, depuis son alliance avec Richelieu, il avait sincèrement désiré le cardinalat pour lui, mais que, puisque Sa Sainteté ne l'avait pas voulu, il n'en éprouvait pas la moindre contrariété et même qu'il avait souci de mieux étudier le prélat, pendant quelque temps, avant de le voir faire cardinal; il concluait : « S'il est nommé, ce sera bien, s'il ne l'est pas, encore mieux. » C'était pitoyable [2]! Plus d'un an et demi encore, Richelieu fera presser par Marie de Médicis pour avoir le chapeau; les ministres maintiendront leur opposition. Luynes ne s'en occupera presque plus [3].

Mais il continuera à témoigner à Richelieu de son

1. Lettre de Borghèse à Bentivoglio (*Lettere*, t. IV, p. 549). Chazan et Marsillac avaient expliqué au secrétaire d'État qu'avant de partir de Paris le ministre leur avait spécifié que la révocation de leur mission concernant l'opposition au cardinalat de Richelieu leur serait faite par un envoyé spécial et non par lettre. L'envoyé spécial n'étant pas venu, Chazan et Marsillac considéraient donc la pensée du gouvernement comme toujours contraire à la promotion de Richelieu.

2. Voir la lettre très précise du nonce du 19 janvier 1621 (*Ibid.*, p. 535).

3. Cf. la lettre de Luynes à Richelieu du 24 août 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 17 r°); la dépêche du nonce Corsini du 24 novembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 288. Avenel écrit lui-même : « Le connétable était mort le 15 décembre (1621) et ceux qui pensaient que Luynes était le seul obstacle à la promotion de Richelieu ne tardèrent pas à être détrompés, car cette promotion il fallut l'attendre plus de huit mois encore » (Avenel, *l'Évêque de Luçon et le connétable de Luynes*, dans *Revue des questions historiques*, t. IX, p. 122).

affection naïve et inconsidérée, sans se douter de ce que l'autre pouvait vraiment penser de lui. « Vos chanoines de Luçon m'ont dit du bien de vous », lui écrivait-il le 27 mai 1621, « je ne leur en ai pas dit du mal; il n'en sortira jamais ni de ma bouche, ni de ma pensée, puisque vous avez place retenue dans mon cœur et possédez absolument mon affection. En voilà assez pour un courtisan; si j'en disois davantage, je croirois n'être pas cru[1]. » Richelieu ne ménageait pas au favori ces lettres aux termes excessifs qui venaient si facilement sous sa plume et dont l'expression n'a d'égale que l'extrême sévérité avec laquelle, ensuite, il a jugé dans ses *Mémoires* les personnes qu'il a le plus accablées de compliments durant sa vie. « Vos belles paroles m'ont tellement charmé », lui répondait Luynes le 3 juin, « ou, pour mieux dire, vos belles lettres, que, si je pouvois, je ferois le courrier pour achever à dire ce que j'ai accompli dans mon cœur, et, dans mon dépit, je n'omettrois rien de ce que je dois pour mon ami[2]. » Son affection, était ardente : « Je voudrois avoir donné de mon sang et que vous fussiez avec nous », lui écrivait-il le 9 juillet[3]; et le 28 : « Que j'ai du regret de ne vous voir proche du roi pour avoir part à tout ce qui se passe à son avantage[4]. » Cinq semaines avant sa mort, il lui mandait encore : « Je ne m'arrêterai aux longues lettres ni aux longs discours, puisque, en quatre mots, je vous puis assurer de ma continuelle

1. Lettre de Luynes à Richelieu, datée de Niort (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 8 r°).
2. De Saint-Jean-d'Angély (*Ibid.*, fol. 9 r°).
3. Devant Coutras (*Ibid.*, 773, fol. 12 r°).
4. Du camp devant Clérac (*Ibid.*, 775, fol. 14 r°).

affection... Je vous proteste que je demeurerai toujours tout semblable à celui qui vous a juré de demeurer éternellement votre serviteur très affectionné[1]. » L'entourage était dupe, comme M. de Luynes. Modène écrira à Richelieu après la disparition du favori : « Je ne doute point que la mort de M. le connétable ne vous ait touché le cœur, vu l'alliance et l'amitié que vous aviez contractées, parce que je sais véritablement que vous en eussiez reçu des témoignages en peu de temps qui ne vous eussent plus laissé douter de son affection[2]. » Il se trompait, comme Luynes se trompait.

Il n'est que de relire le passage des *Mémoires* de Richelieu où celui-ci fait le portrait de M. de Luynes, réquisitoire d'une sévérité inexorable, plein de passion contenue et de mépris, pour juger quels étaient les sentiments réels du cardinal[3] : et il parlait à Luynes, en août 1621, « de son jugement incomparable qui lui faisoit fort bien prendre les choses comme il falloit[4] ! » Richelieu a l'air de dire dans ses *Mémoires* qu'offusqué des avances de Luynes, il chercha à les décliner[5]. Ses lettres, écrites au moment même, ne témoignent de sa part que de protestations de service et de sollicitations d'amitiés. Les amis de Richelieu, mieux au courant et plus droits, cherchaient au moins à s'en tirer par des

1. Au camp devant Montauban, 6 novembre 1621 (Arch. du château de Dampierre).

2. Lettre de Modène à Richelieu du 17 janvier 1622 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 244 r°).

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 211, 252.

4. Lettre de Richelieu à Luynes (Avenel, *Lettres*, t. I, p. 691) : « Je me sens grandement votre obligé », lui disait-il, « de l'affection que vous avez pour moi. »

5. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 239.

échappatoires. « Je trouvai à Cognac », mandait l'archevêque de Sens à Richelieu, « M. le connétable fort content de votre vue, ce que je crus d'autant plus qu'il me témoigna croire que vous l'étiez de lui, me demandant s'il n'en étoit pas ainsi; je lui renouvelai les assurances que vous lui aviez données des bonnes intentions de la reine[1]. » M. de Luynes ne connaissait pas le jugement véritable de Richelieu à son égard; il ne savait pas surtout la part importante que prenait Richelieu à la campagne de presse acharnée, menée contre lui en 1620 et 1621. On a attribué quelques-uns des nombreux pamphlets parus à cette date à la plume même de l'évêque de Luçon; un certain nombre, des plus retentissants, sont dus à un chanoine qui était au service de Richelieu depuis 1617, Fancan[2]; d'autres à un secrétaire de Marie de Médicis que Richelieu fit travailler, Jacques Pelletier[3]. Plus tard, le cardinal réunira ces libelles en un recueil spécial, comme pour mieux conserver à la postérité les charges dont il avait cherché à accabler la mémoire du connétable afin de perdre sa réputation[4]. Si

1. Lettre datée de Tonneins le 21 juillet 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 23 r°).

2. Fancan vivait auprès de Richelieu en 1622 (voir une lettre de madame Samson à Alphonse de Richelieu, chartreux, Arch. des Affaires étrangères, France 777, fol. 59 r°). Nous renvoyons sur Fancan aux travaux de Geley, *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, 1884, in-8°; Th. Kükelhaus, *Zur Geschichte Richelieus. Unbekannte Papiere Fancans*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, 1899, p. 18-38, qui donne une liste des pamphlets dus probablement à cet auteur; Fagniez, *l'Opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1900, p. 366.

3. Sur ce J. Pelletier, consulter Fagniez, *op. cit.*, p. 365, et L. Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 252.

4. *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable M. de Luynes*, in-12. La 4e édition, de 1632, est la meilleure, 602 pages. Remarquer le mot « règne ».

la réputation de M. de Luynes a été perdue, Richelieu y est pour beaucoup; mais il faut le dire aussi, M. de Luynes y a, de son côté, notablement contribué par son caractère et sa conduite.

A défaut des affaires publiques, dont il ne s'est pas occupé autant qu'on l'a cru, M. de Luynes, en effet, a surtout donné ses soins à l'avancement de sa propre fortune. Il s'est montré sur ce point, ardent, inquiet.

Maître de l'affection de Louis XIII, son premier souci a été d'abord de ne pas la perdre. Il était aux aguets afin d'épier les rivaux. Le courtisan que le roi distinguait était pour lui « comme le chien qui le devoit mordre [1]. » Il faisait tout pour l'écarter. De la sorte ont dû s'effacer ou disparaître des personnages qui se trouvaient payer cher, ainsi, la sympathie royale dont ils étaient l'objet. Le premier qui fut atteint fut la Curée, le capitaine des chevau-légers de la garde du roi, que Louis XIII aimait [2]. Luynes fit démettre La Curée de sa lieutenance des chevau-légers, qui fut passée à Brante, le cadet, sous couleur de faire nommer le gentilhomme évincé maître de camp de la cavalerie légère [3]. Le second pris à partie fut Bassompierre, le beau et aimable Bassompierre. Il plaisait à Louis XIII qui se laissait dire par lui beaucoup de choses [4]. Bassompierre avait fait ce

1. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 218.

2. Voir sur la Curée : « Discours des plus mémorables combats et rencontres où s'est trouvé Gilbert de la Curée, capitaine des chevau-légers de la garde du roi », par Guy du Faur, seigneur d'Hermay (Bibl. de l'Arsenal, ms. 2148, fol. 109-189); Cf. plus haut, p. 102.

3. Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 167 r°); *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 21; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 153.

4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 168.

qu'il avait pu pour être bien avec M. de Luynes. M. de Luynes chercha à exciter le prince contre lui. L'autre exigea des explications et s'en tira[1]. Mais il fut envoyé en ambassade à Madrid. Le troisième fut moins heureux, M. de Montpouillan, le fils du duc de la Force. Il était très doux; « Le roi l'aimoit mieux que tout autre, excepté M. de Luynes »[2]. En faveur depuis longtemps, c'était Montpouillan, répétait-on, qui avait la première place dans l'affection du roi après Luynes[3]. M. de Luynes fit valoir que Montpouillan était protestant, que son père, M. de la Force, était un rebelle conduisant la résistance dans le Béarn; il assiégea Louis XIII, qui d'abord résista. Le P. Arnoux intervint. Là-dessus, les affaires du Béarn s'aggravant, Louis XIII dut céder devant les intérêts de l'État qu'on mettait en cause. Il pleura en disant adieu à son ami[4].

M. de Luynes fut même jaloux de Marie de Médicis. Lorsque celle-ci, réconciliée avec son fils, le retrouva à Tours en 1619, on remarqua les manèges auxquels se livrait le favori afin de ne pas laisser le roi seul avec sa mère[5]. Le roi ne disait rien. Il subissait cette con-

1. Voir son *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 223 et suivant, et ses lettres à son beau-frère le comte de Tillières, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3538, fol. 1 r°.

2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 123; duc de la Force, *Mém.*, éd. de La Grange, t. II, p. 107; J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, 1631, t. II, p. 56.

3. « Doppo Luines, nel l'amore del re, tenia il primo luogo » (dépêche de Contarini du 12 août 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 162).

4. Duc de la Force, *op. et loc. cit.*; Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 237; Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.*, du duc de la Force, t. IV, p. 42-47; Castelnaut, *Mém.*, *ibid.*, p. 95; Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 346; lettre de Malherbe à M. du Bouillon du 2 août 1618, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 45.

5. Dépêche de Contarini du 17 septembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 249).

trainte, tellement son affection était prenante, aveugle, devenue une habitude : elle le rendait faible avec le favori. Cette faiblesse permit à celui-ci de se faire donner tout ce qu'il voulut.

Au dire de Richelieu, le P. de Bérulle conseillant à Luynes de s'occuper un peu du bien du royaume et non pas de son seul intérêt personnel, le favori lui « auroit répondu avec larmes qu'il savoit bien que c'étoit un conseil de sagesse, mais qu'il n'étoit pas en sa puissance de le faire[1] ». En entassant les titres sur sa tête, Luynes suivait une pente au milieu de laquelle il ne se sentait pas capable de s'arrêter.

On lui en a fait un crime. Si on le compare à tous les personnages du siècle qui ont été en mesure d'agir de même, il n'a pas été un des plus insatiables. Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert ont amassé bien d'autres fortunes que la sienne[2]. Seulement, Luynes y a mis trop de hâte; ses services, par surcroît, ne justifiaient pas sa faveur. Il crut que rien n'était au-dessus de lui; il caressa des rêves insensés. Richelieu l'a dit : « Il étoit d'un esprit médiocre et timide, trop foible pour demeurer ferme à l'assaut d'une si grande fortune en laquelle il se perdit incontinent, s'y laissant emporter comme en un torrent, sans aucune retenue, ne pouvant prescrire de bornes à son ambition, incapable de s'arrêter et ne se reconnoissant plus lui-même, comme un

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 250.

2. Remarque déjà faite par V. Cousin (*Journal des savants*, 1861, p. 283). Malherbe écrivait à Luynes (dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 391) : « Pour ce qui est de votre fortune, ils ne peuvent pas nier que toute grande qu'ils la figurent, elle ne soit encore au deçà de beaucoup d'autres dont nous avons l'histoire dans le siècle et dans le royaume. »

homme qui est en haut d'une tour, à qui la tête tourne et n'a plus de discernement [1] ». Des gens qui connaissaient bien le favori le lui avaient prédit en 1617 : « Combien de grands personnages se sont-ils perdus pour avoir trop tôt et trop haut logé leurs espérances et couru devant le temps à des incertitudes [2] ! » Luynes n'écouta rien.

Dès 1617, premier gentilhomme de la Chambre, lieutenant général au gouvernement de Normandie et du Pont-de-l'Arche, capitaine de cent hommes d'armes, capitaine de la Bastille, il visa plus haut [3]. La lieutenance générale de Normandie étant trop mince situation, après avoir essayé, sans succès, de se faire donner le gouvernement de la province, il décida Mayenne à lui laisser la lieutenance générale de l'Ile-de-France, en mai 1618, sous réserve de s'attribuer le gouvernement de Paris [4]. Mais Paris était dangereux; par ailleurs, au lieu d'une lieutenance, il fallait à Luynes, avec un gouvernement en titre, un établissement sûr qui le mît à l'abri des retours de la fortune. Il pensa à la Bretagne, à la Provence [5]: il choisit la Picardie, province maritime, et l'obtint le 26 novembre 1618, avec les gouvernements solides d'Amiens, de Calais, de Boulogne, de Saint-Quentin et de la Fère [6].

Il se fit nommer duc et pair. Il acheta sur les bords de la Loire la terre et le comté de Maillé dont il fit

1. Richelieu, *Mém.*, éd., Michaud, t. I. p. 251.

2. *Discours à M. de Luynes par le sieur Dryon, gentilhomme servant du roi*, Paris, 1617, in-12, p. 10.

3. Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus 8.

4. *Mercure françois*, 1618, t. V, p. 259. Mayenne alla en Guyenne.

5. Lettres du nonce du 8 mai (Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 324), 2 juillet 1619 (*Ibid.*, p. 383).

6. *Mercure françois*, 1619, t. VI, p. 341.

changer le nom en celui de Luynes; le tout fut transformé en duché-pairie par lettres patentes d'août 1619[1]. Il se fit nommer chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il y avait longtemps qu'on n'en avait créé. A l'instigation de Luynes il fut procédé à une vaste promotion de cinquante-neuf chevaliers; le favori distribua les cordons à ses amis, en exclut ceux qui ne l'aimaient pas, lesquels, appelés « les chevaliers du guet », ne devaient pas être les moins acharnés contre lui. Les autres remercièrent personnellement le favori comme si leur distinction ne venait que de lui et non du roi[2].

Il conçut des choses extraordinaires, d'être prince indépendant, par exemple prince d'Orange; le Saint-Siège y fit opposition à cause d'Avignon[3]. Il imagina, au dire du moins de Richelieu, de constituer de Metz, Toul et Verdun une sorte de royaume dont il fût devenu le chef sous le nom de roi d'Austrasie! « Si la France eut été tout entière à vendre », s'écriait Richelieu, « il auroit acheté la France de la France même![4] »

1. Enregistrées au Parlement le 14 novembre (Arch. nat., X[1a] 8649, fol. 228 r°). Il fallut que le roi pressât le Parlement (Mathieu Molé, *Mém.*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 223). Sur la consistance du duché de Luynes à la fin du XVII[e] siècle, voir : Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus 8, fol. 89 r° et suiv. Cf. *Cérémonies observées à la réception de M. de Luynes en la qualité de duc et pair*, Paris, S. Moreau, 1619, in-12, p. 7.

2. Dépêche de Contarini du 7 janvier 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 373); P. Boitel de Goubertin, *la Relation historique des pompes et magnifiques cérémonies observées à la réception des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, faits en cette année 1620 par Louis XIII*, Paris, P. Billaine, 1620, in-8°. Voir un curieux compte des frais de la cérémonie, costumes, échafauds, menuiseries (Arch. nat., O[1] 2984).

3. Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 255. Il y a un certain nombre de lettres du nonce sur cette affaire qui eut quelque consistance. Fancan, dit, dans *la Chronique des favoris* (s. l., 1622, in-12, p. 27), que Luynes eut l'idée de devenir duc de Bretagne et grand maître de la maison du roi (p. 30).

4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 211, 250 et 251.

Sur la question d'argent, tout en calculant, il fut moins avide. De la succession de Concini, il avait reçu l'hôtel du maréchal d'Ancre, rue de Tournon; il le vendit à Louis XIII 40,000 écus[1]. Il se fit attribuer des terrains à Paris, afin de combiner des spéculations. De bonne heure, il s'était fait donner par le roi des pensions[2]. En 1621, le total des pensions que lui donnait le roi s'élevait au chiffre de 70,000 livres; mais Guise et Nevers en recevaient 100,000; Bouillon, Longueville et du Vair, 80,000; d'Épernon et Soissons aussi 70,000 : ce n'était pas excessif[3]. Après sa mort, on fera l'inventaire de ses biens et l'on s'apercevra qu'il avait moins de fortune que l'on ne le croyait, 40,000 livres de rentes seulement, dit un de ses adversaires[4].

1. Pour en faire le logis des ambassadeurs extraordinaires et il acheta, en 1620, l'hôtel de la Vieuville, bâti par Métezeau, rue Saint-Thomas-du Louvre : *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, s. l., 1622, in-12, p. 19; *Mercure françois*, t. VI, 1619, p. 341; Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 152; note de Paulin Paris dans l'édition des *Historiettes* de Tallemant, t. I, p. 418. Luynes avait ses écuries aux Tuileries. Le feu y prit le 5 décembre 1620 (Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 59).

2. Les trois frères, en 1612, touchaient chacun 2,000 livres de pension du roi (Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig., 21, fol. 122 r°.-) Luynes obtint du roi le don « de toutes les terres vagues tant en longueur qu'en profondeur qui sont entre la porte de Saint-Victor, sur le fossé de la grande rue, jusques à la porte de Saint-Bernard, pour en icelles faire bâtir et édifier des maisons qui payeront cens, lods et ventes », plus, « d'autres terres qui sont tirant vers la rivière, depuis un pont de pierre qui est à ladite porte Saint-Bernard jusques au ruisseau des Gobelins » (arrêt du Conseil du 26 février 1620, Arch. nat., E 63^A, fol. 220 r°).

3. N. Rémond, *Sommaire traité du revenu et dépense des finances de France*, 1622, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. VI, p. 114.

4. M. de Morgues, *Lumières pour l'hist. de France*, 1643, in-12, p. 33. Cf. la dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193). « On prête à Luynes une fortune de dix à douze millions », dit cependant l'auteur d'un libelle (*Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 18). Sous la Révolution, un certain Lejeune fit un mémoire à la Convention pour lui demander que la-

Le soin qu'il avait de ses propres intérêts, il l'eut aussi de ceux de sa famille. Ce fut un parent modèle. Il associa les siens à son bonheur. Ses frères furent comblés. Cadenet, honoré de pensions, créé maître de camp du régiment de Normandie en 1617[1], maréchal de France en 1619[2], appelé à siéger au Conseil, fait duc de Chaulnes en 1621[3], reçut un million de livres pour son mariage avec mademoiselle de Péquigny en 1620, 18,000 livres de rentes sur les greffes des greniers à sel de Paris, deux fois autant sur les greffes de la Picardie[4]. Brante, aussi pensionné, nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre, capitaine aux gardes-françaises, chargé de missions de confiance, eut, au moment de son mariage avec l'héritière du duc de Luxembourg, en 1620, 600,000 écus, plus le duché-pairie de Luxembourg et de Piney[5]. Lui et son frère étaient chevaliers de l'ordre. A peine Luynes eut-il une fille qu'il la fiança

famille de Luynes restituât ce qu'elle avait « extorqué » à Louis XIII (*Mémoire à la Convention nationale au sujet des domaines volés par le plus indigne des favoris de nos anciens tyrans*). Le duc Albert de Luynes répondit. Lejeune riposta (*Réponse aux observations du citoyen Albert de Luynes lue au Comité d'aliénation et des domaines dans sa séance du 15 nivôse de l'an II*).

1. Par lettres du 16 mai 1617 (Bibl. nat., Rec. Cangé, 163, p. 277).

2. Il prête serment le 8 décembre (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 243 v°). Comme maréchal, il touchait 10,000 l. d'appointements (Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig. 21, fol. 51 r°).

3. Le 9 mars (Arch. nat., X^{1a} 8649, fol. 372 r°). Voir les lettres écrites par Louis XIII à ce moment aux magistrats du Parlement pour faire enregistrer l'acte d'érection (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 112 v° et suiv.). Sur son entrée au conseil, cf. Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 189.

4. Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 5; *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 20.

5. Léon de Luynes, sieur de Brante, touchait 30,000 l. en 1622 (X. Rémond, *op. et loc. cit.*). Sur ses missions, voir : Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig. 1780, n° 3; *Journal* d'Arnauld d'Andilly, éd. Halphen, 1857, p. 166; sur son mariage : Bibl. de Carpentras, ms. 1847, fol. 196 r°; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 21; la *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, p. 20.

avec le fils du duc de Guise, un prince de Lorraine, Henri de Guise; lui donna 600,000 livres de dot, auxquelles Louis XIII ajouta 100,000 livres[1]. Une de ses sœurs, Antoinette d'Albert, avait épousé M. du Vernet, homme modeste. M. de Luynes fit de ce du Vernet un gouverneur de Calais et de sa femme la dame d'atour de la reine[2]. Le baron de Baux, mari d'une autre sœur, Louise d'Albert, eut la charge de premier maître d'hôtel de Monsieur, Gaston, frère du roi[3]. On sait ce qu'il advint du cousin Modène; et le reste! Plus tard, Louis XIII, pensant à cette curée avec amertume, « contoit bien des choses que le connétable lui demandoit, et entre autres qu'un jour il lui dit qu'il falloit qu'il lui donnât quatre millions d'or; qu'il (le roi) n'avoit jamais vu tant de parents; qu'ils arrivoient à batelées à la cour, qu'il n'y en avoit pas un habillé de soie ». Son excessive affection faisait « qu'il n'avoit pas accoutumé de rien refuser » à son favori[4].

Et Luynes sentant sa puissance, en usait. Des flatteurs lui répétaient de ne pas faire attention aux protestations que sa conduite provoquait[5]. Il fit le maître. Il voulut que tout le monde lui donnât du « monseigneur »[6]. On

1. « Les accordailles » eurent lieu le 26 février 1620 (Héroard, *Journal*, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 274 v°). Voir les articles de ce mariage : Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 189 r°.

2. Arch. nat., E 66^{B}, fol. 181 r°. Madame du Vernet fut dame d'atour d'Anne d'Autriche de 1619 à 1626 (Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 301 r°).

3. Le P. Anselme, t. IV, p. 266. Louise d'Albert mourut en 1619. La dernière sœur de Luynes, Anne d'Albert, était ursuline (*Ibid.*).

4. Héroard, 10 avril 1622 (Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 36 v°); C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. 1, p. 202.

5. Lettre de Malherbe à Luynes, dans *Œuvres*, t. 1, p. 391.

6. Bassompierre écrivait à son beau-frère, le comte de Tillières, le 2 octobre 1619 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3538, fol. 3 r°) : « J'ai donné à M. le duc de Luynes votre lettre; permettez-moi de vous dire qu'il faut

fut convaincu qu'effectivement il menait tout. « Il vit en régent du royaume avec le roi », écrivait la marquise de la Force, « et sa femme en princesse du sang avec la reine[1] ». « Les trois frères font tout ce qu'ils veulent », ajoutait le nonce. « Luynes n'était plus un favori, mais une manière de roi[2] ». Par ces propos imprudents et pleins de fatuité, le favori semblait justifier ces affirmations. Après les Ponts-de-Cé, expliquant à Contarini que le gouvernement tenait les rebelles, il osait déclarer : « La reine mère, le comte et la comtesse de Soissons sont, pour ainsi dire, en mon pouvoir comme s'ils étaient tous dans cette chambre[3] ». Annonçant au lieutenant civil de Mesme que le roi, réclamé par les Parisiens, allait revenir au Louvre, il ajoutait : « Vous saurez que c'est moi qui ai travaillé à cette affaire[4] ». « Il veut tout faire par lui-même », concluait le nonce Corsini[5].

Ce fut cette extraordinaire influence qui lui permit d'arriver enfin à la plus haute charge de l'État que gentilhomme de France put rêver, la connétablie. L'idée ne lui vint pas brusquement : elle ne fut pas facile à réaliser. Cétait Louis XIII lui-même qui l'avait suggérée

écrire « Monseigneur » et que nous en ferons tous ainsi. » M. de Tillières (Bibl. de Carpentras, ms. 869, fol. 71 r°, 79-112, 126), le P. Arnoux (lettre du 31 mars 1619, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 97, fol. 145 r°), Richelieu (Avenel, t. I, p. 669, 690), tout le monde se soumit.

1. Lettre du 12 décembre 1617, dans les *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 454. Cf. Lettre du nonce du 22 novembre 1617, (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 84).

2. *Ibid*, t. III, p. 236; t. IV, p. 75, 272: dépêche de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p, 182).

3. Dépêche de Contarini du 22 août 1620 (*Ibid.*, p. 299).

4. Lettre de Luynes au lieutenant civil de Mesme du 15 novembre 1619 (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 488, fol. 209 r° et v°).

5. Cité par Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 5.

en une heure d'imprudence juvénile lorsque voulant, en mai 1617, faire épouser à Luynes sa sœur de Vendôme, qui ne voulait pas de ce mariage, il déclara qu'il élèverait Luynes, en ferait un grand personnage, le créerait connétable [1]. Le bruit se répandit de bonne heure. En 1619, Contarini prévoyait comme prochaine cette élévation; il la jugeait scandaleuse, faite « pour accroître encore, avec cette nouvelle dignité, l'autorité de cette immense et monstrueuse grandeur [2] »! Mais s'il avait suggéré l'idée, Louis XIII, ensuite, n'y tint plus. Il fallut peser sur lui; il résista [3]. Luynes fit agir le prince de Condé, le duc de Guise, d'autres grands, au moyen de marchés et de promesses [4]. Les ministres, très opposés, répétaient que seul, en France, le vieux Lesdiguières méritait la connétablie. Malheureusement Lesdiguières était protestant. Une comédie fut imaginée : on offrirait l'épée de connétable à Lesdiguières : celui-ci la refuserait et conseillerait au roi de la donner à son favori. Lesdiguières qui, invité à se faire catholique, ne tenait pas à la connétablie, se prêta à ce qu'on voulut [5]. Louis XIII,

1. D'après une dépêche de l'envoyé florentin Matteo Bartolini du 6 mai 1617 (citée par Zeller, *op. cit.*, p. 43).

2. Dépêche de Contarini des 17 septembre et 29 octobre 1619, Bibl. nat., ms. ital 1773, p. 248 et 273.

3. Richelieu, dans Avenel, *Lettres*, t. II, p. 652; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 202; *l'Ombre de Monsieur le connétable apparue à Messieurs ses frères*, 1622, in-12, p. 7. Des libelles attaquèrent l'idée de rétablir la connétablie (*Avis au roi sur le rétablissement de l'office de connestable par un bon François*, 1620, in-12).

4. *Mercure françois*, 1621, p. 277; Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 434; Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 349; Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 15; dépêche de l'ambassadeur vénitien du 18 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 412),

5. Sur cet incident, voir les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne Mirabel à Philippe III, des 1er janvier et 2 février 1621 (Arch. nat., K 1478, nos 19 et 29 a); de Contarini du 18 février 1621 (Bibl. nat., ms.

la main forcée, céda; le 31 mars 1621, il déclarait Luynes connétable et, le 2 avril, lui remettait solennellement l'épée, une belle épée de 30 000 écus, à la garde d'or ouvragée, garnie de diamants, le fourreau en velours brodé d'or et d'argent, orné de pierreries [1]. La cour et les ambassadeurs congratulèrent le nouvel élu. Personne n'était surpris; on s'y attendait [2]. Lorsque, suivant l'usage, cependant, le roi porta la nouvelle à la connaissance des officiers du royaume par une circulaire, les accusés de réception témoignèrent d'une certaine froideur [3]. Des pamphlets parurent qui attaquaient cette nomination : le moins qu'on reprocha à Luynes était de n'avoir jamais été soldat, ce qui était vrai. De grands seigneurs outrés quittèrent la cour. Il y eut un frémissement partout.

Mais, connétable, grand officier de la couronne inamovible, commandant en chef les armées du roi, placé au-dessus des grands, princes et seigneurs, M. de Luynes était maintenant au faîte de sa fortune. Sa connétablie

ital. 1773, p. 413); du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 518, 523); le *Mercure françois*, 1621, p. 276; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 238; consulter enfin C. Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 449.

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 426 r°; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, 1891, p. 19. Le brevet est du 2 avril (Bibl. nat., ms. Dupuy 487, fol. 32 r° et suiv.; Bibl. de l'Arsenal, ms. 5424, p. 209). Les lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 26 avril (Arch. nat., X[1a] 8649, fol. 404 r°), non sans de nombreuses lettres pressantes du roi aux magistrats (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 121 r° à 122 v°). Nous avons le détail de la cérémonie : Bibl. nat., ms. Dupuy 487, fol. 36 r°; Bibl. de l'Arsenal, ms. 5424, p. 214; *les Cérémonies royales faites en baillant, par les mains du roi, l'épée de connétable à Monseigneur le duc de Luynes, le 2 avril 1621*, Paris, 1621, in-12. Louis XIII porta de cent à deux cents hommes la compagnie d'ordonnance du nouveau connétable (Arch. nat., E 78c, fol. 416 r°).

2. Lettres à Pontchartrain, Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 615 r° et suiv.

3. *Ibid.*, par exemple, fol. 619 r°, 635 r°.

durera quelques mois. C'est dans ces quelques mois qu'il a cherché à tout accaparer. Au Conseil, le poids de sa charge encombra le gouvernement. Pareille grandeur eut troublé esprit mieux équilibré que le sien ; M. de Luynes perdit la tête.

Il se posa en Majesté. Il affecta des manières souveraines. Les seigneurs les plus illustres durent attendre des heures à sa porte avant d'avoir l'honneur d'être admis[1]. Luynes donnait audience à table à toute la foule des officiers qui avaient des ordres à prendre du connétable : il écoutait, répondait négligemment et expédiait les affaires en mangeant[2]. Il se mit à tutoyer tout le monde : « Il estimoit obliger les grands quand il leur donnoit en passant un regard du coin de l'œil avec un petit sourire ». Il parla et il agit comme s'il disposait de tout[3] : « Il en étoit venu jusqu'à ce point que, sans plus parler de la personne du roi, il disoit : « Je vous ferai donner une charge de maréchal de France ; je vous ferai ceci, je vous ferai cela[4] ». Il osa articuler que « sa parole donnée valait des brevets », comme si le roi n'était plus là[5]. Il confirmait des promesses de Louis XIII

1. Son beau-père lui-même, M. de Montbazon, « piqua le coffre » dans l'antichambre. Les coffres, placés dans les antichambres, servent de siège. *L'Horoscope du connétable, avec le passe-partout des favoris*, 1622, in-12, p. 27 ; *Seconde partie et réponse « à la Chronique des favoris »*, p. 25.

2. Dépêche de Priuli du 2 mai 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 105).

3. *L'Ombre de Monseigneur le duc de Mayenne*, 1622, in-12, p. 18 ; *Seconde partie et réponse à « la Chronique des favoris »*, p. 24-25.

4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 251.

5. Le mot fut dit à Duplessis-Mornay (*Lettre de M. du Plessis envoyée à M. le duc de Montbazon le 23 octobre 1620, touchant l'assemblée tenue à Loudun par permission du roi*, Paris, 1620, in-12, p. 3). Il fit scandale. Voir le *Manifeste de M. de Bouillon envoyé à Messieurs de la religion*, 1622, in-12, p. 22 ; *Méditations de l'hermite Valérien*, 1621, in-12, p. 26 ; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 251.

afin de rendre celles-ci tout à fait sûres. On conta mille traits : Il envoyait impertinemment prier le roi de passer chez lui[1]; il s'opposait à une faveur accordée par le prince en chapitrant celui-ci et ordonnait de dresser des brevets conformément à ses volontés, contrairement aux décisions royales[2]; il parlait publiquement au roi « le bonnet sur l'oreille »[3] et l'interrompait pour le contredire : « Tout beau, sire[4] ! » Il bravait le maître en se montrant plus généreux que lui afin de lui donner la leçon. Il n'avait plus de retenue. On le vit reprocher à Louis XIII d'être indiscret parce que le roi avait voulu savoir ce qu'il venait de dire ; se fâcher après lui un jour où le souverain avait disposé d'une compagnie en faveur de certain capitaine, sous prétexte que « c'étoit à lui, connétable, et non au roi à disposer » de cette compagnie[5]. Il fit espionner le roi[6]. Il osa raconter ouvertement, étant à Piquecos, pendant le siège de Montauban, « que si la lignée royale avoit manqué, le peuple jetoit les yeux sur lui »; et il ajoutait « qu'il ne tenoit sa fortune que de Dieu et de son épée[7]. Nous avons un billet de lui de 1621 ainsi conçu : « Je ne crains ni cette femme (Marie de Médicis), ni ses brigues, car l'homme (le roi) me craint

1. *Seconde partie et réponse « à la Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 23, libelle émanant d'un témoin oculaire et qui cite des faits précis que le *Journal* d'Héroard rend d'ailleurs vraisemblables.

2. Voir un fait cité par l'auteur, également bien renseigné, de l'*Ombre de Monseigneur le duc de Mayenne aux princes*, 1622, in-12, p. 13.

3. *Méditations de l'hermite Valérien*, 1621, in-12, p. 19.

4. Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. II, p. 356.

5. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 247; *Méditations de l'hermite Valérien*, p. 18.

6. Par d'Esplan : dépêche du nonce Corsini du 4 octobre 1621, dans Zeller, *op. cit.*, p. 283.

7. Propos tenus par Luynes devant la Vieuville, qui les répète à Richelieu, Bonneuil et Ornano (Richelieu, *Maximes d'État et fragments politiques*, éd. Hanotaux, p. 757).

tellement qu'il ne sauroit rien faire que je ne sache. Après la prise de Monheurt, je ferai la paix et m'accommoderai si bien que je ne craindrai plus rien ». Il déraisonnait[1]! Richelieu l'explique : « Tant son esprit étoit faible », dit-il, « pour porter une si grande fortune que celle à laquelle il étoit élevé[2] » !

Mais alors, à la cour, à la ville, partout ce fut une colère générale contre le favori. Les pamphlets pullulèrent[3]. L'envie et les jalousies envenimèrent les attaques. Tous ceux qui avaient à se plaindre du gouvernement considérèrent Luynes comme l'auteur de leurs maux[4]. La première comparaison qui vint sous la plume des pamphlétaires fut celle avec Concini. C'était bien la peine que le maréchal d'Ancre eut été renversé pour qu'un autre prît ainsi immédiatement sa place. En vérité, « la taverne avoit simplement changé de bouchon »[5]! Et, comme à l'égard de Concini, les plaintes montaient jusqu'au roi. On affichait au Louvre des placards injurieux[6] ; on écrivait au jeune souverain des mémoires anonymes afin de lui dénoncer les accaparements de son favori ; on le priait de frapper comme il avait déjà frappé le maréchal d'Ancre[7] : la presse, débridée, ne conservait

1. Ce billet, non daté ni signé, mais de l'écriture caractéristique de Luynes, et provenant des papiers de l'abbé de Dangeau, est conservé à la Bibl. nat., dép. des Imprimés, Recueil Cangé, t. 66 (Rés. F. 224).

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 247.

3. Voir leurs titres dans le *Catalogue de l'hist. de France de la Bibl. nat.*, t. I, p. 513 et suiv.

4. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 398, 400, 404, 412; Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 516; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 13.

5. On attribue ce mot à Bassompierre; en réalité, il a couru le public à ce moment (S. Dupleix, *Hist. de Louis le Juste*, 1643, in-fol., p. 108).

6. Dépêche de Contarini du 9 mars 1619, dans Alberi, *Relazione degli Stati Europei*, série II, France II, Venise, 1859, p. 123.

7. *Le Mercure et fidèle messager de la cour au roi*, 1622, in-12, p. 13.

plus aucune mesure[1]. En vain le gouvernement cherchait-il à poursuivre les auteurs des « libelles diffamatoires ». Luynes tâchait de faire répondre par des libelles qui parurent maladroits[2]. Son nom était abhorré. Un dernier événement allait l'achever : l'échec du siège de Montauban de 1622.

Cet échec devant Montauban a paru aux contemporains considérable. Bien d'autres insuccès de ce genre, beaucoup plus graves, se sont produits sans avoir eu dans l'histoire un pareil éclat. C'est la passion contre Luynes qui lui a donné ce retentissement. Les conséquences en ont été insignifiantes. Comme dans les importantes affaires du temps, par surcroît, la responsabilité de Luynes se trouve avoir été moindre que celle que l'on a cru.

Bien qu'à titre de connétable il eût dû avoir la haute main sur la direction des affaires militaires, ce ne fut pas lui qui décida le siège[3]. Le siège, vers lequel

« Discours au roi » (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 107 r°); *Seconde remontrance faite à Sa Majesté sur les affaires importantes du royaume*, 1620, in-12; « Requête au roi » (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 121 r°).

1. Par exemple, *la Sibille françoise parlant au roi*, in-12, un des libelles les plus incisifs et les plus hardis. Geley (*Fancan*, p. 31) l'attribue à Chanteloube; il attribue à Fancan les *Méditations de l'hermite Valérien* (p. 82) et l'*Ombre de Monseigneur le duc de Mayenne* (p. 100). Voir aussi la *Remontrance au roi, importante pour son Estat*, 1620, in-12.

2. *Réponse à l'avis intitulé : « Avis au roi sur le rétablissement de la charge de connétable, »* in-12; *Remontrance aux malcontens*, in-12; *Plaidoyé pour M. de Luynes*, in-12; *le Réveil de maître Guillaume*, in-12, etc. Nous signalerons particulièrement une *Lettre de la ville de Tours à celle de Paris*, s. l., 1620, in-12, écrite avec une verve et un naturel curieux, rappelant presque le style de Molière.

3. Sur le siège de Montauban, consulter une « Histoire du siège » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7198); un « Tableau du siège » (*Ibid.*, ms. fr. 18756); l'*Hist. particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siège*, 1621, in-12, par un Montalbanais protestant, témoin oculaire;

d'ailleurs on allait inévitablement après la prise des villes de Saintonge et de Guyenne, fut longuement discuté dans un grand conseil tenu à Agen, au milieu d'août. Toutes les raisons pour et contre furent examinées[1]; ce qui devait arriver fut prévu; on savait que l'automne pouvait amener des maladies contagieuses; que le Tarn pouvait déborder; que le terrain, argileux et gras, s'il se produisait des pluies, devenant boueux, rendrait tout travail impossible; les fortifications étaient fortes, les défenseurs prêts à résister, le duc de Rohan en mesure d'amener du secours[2]. Mais, en définitive, tout avait réussi jusque là; le Tarn, à supposer qu'il débordât, ne débordant qu'en fin d'octobre, on avait deux mois et demi devant soi pour réduire la place. Rohan serait tenu écarté au moyen de la cavalerie. Les préparatifs étaient faits, les canons rendus, l'armée pleine d'entrain après les victoires, il n'était que d'aller vigoureusement! La discussion fut vive au Conseil; la majorité semblait indécise : Louis XIII décida l'attaque. Le siège de Montauban n'a donc pas été une fantaisie de M. de Luynes.

Au début, tout le monde, même les adversaires du connétable, étaient confiants[3]. Lorsque les difficultés

et, comme exposé récent, Delaval, *les Anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621*, dans le *Bull. archéol. et hist. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1904.

1. Voir C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 258, 269; *Mercure françois*, 1621, p. 817; de Frauville, *le Fidèle historien des affaires de France*, Paris, 1623, in-12, p. 236.

2. Nous résumons les indications fournies par les sources que nous venons d'indiquer. Les pluies étaient possibles, mais elles n'étaient pas certaines. Les automnes ne sont pas nécessairement pluvieux dans la région.

3. Lettre de Luynes à Condé, du 7 août 1621, dans le duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 497; lettre de Marillac à Richelieu, du 24 août 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 56 v°, 60 r°). Le roi d'Espagne envoyait un gentilhomme féliciter Luynes de ses succès (Arch. nat., K 1478, n° 136).

parurent, personne ne les crut insurmontables : « Nous rencontrons, en cheminant, des difficultés très grandes », mandait Marillac à Richelieu, en octobre, « mais nous les surmonterons par la patience et le travail[1]. » Opiniâtrement défendue par un capitaine énergique et une population excitée à la résistance, Montauban allait en réalité trouver dans les éléments un secours inespéré.

Louis XIII arrivé le 17 août à sa résidence, le château de Piquecos, à deux lieues de la ville, les approches avaient commencé et le bombardement avait suivi le 1er septembre[2]. Luynes ne détenait pas la direction exclusive du siège, tout étant délibéré en conseil de guerre avec le roi et les lieutenants généraux. Il fut remarqué qu'il ne s'approchait pas des zones dangereuses. Il voulait cependant qu'on sut qu'il faisait tout. Le garde des sceaux du Vair étant mort le 1er août, il eut l'idée de prendre provisoirement sa place, qu'il cumulait avec celle de connétable[3]. Louis XIII l'avait laissé faire, mais assistait à toutes les séances du sceau, par précaution[4].

Les pluies arrivèrent de bonne heure, indiscontinues,

1. Lettre du 23 octobre, Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 70 r°.

2. Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 482 r°, 488 r°). Sur Piquecos, voir E. Forestié, *le Château de Piquecos*, dans le *Bull. archéol, et hist. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 217-230; l'abbé Pottier, *Notes sur l'architecture militaire du Tarn*, dans le *Congrès archéol. de France*, 32e session, Caen, 1866, p. 488. On donna plus tard à la marquise de Montpezat, propriétaire du château, pour la dédommager des dégâts commis, 20,000 livres (Arch. nat., E 79c, fol. 292 r°; arrêt du Conseil du 28 septembre 1624).

3. G. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 298; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, 1891, p. 68; Duchesne, *Hist. des chanceliers*, 1699, p. 730.

4. Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 478 v°, 481 v°, 487 r°, etc.).

abondantes. L'armée pataugea dans la boue sans pouvoir avancer, les hommes trempés, les armes mouillées[1]. Il fut impossible d'empêcher le secours, qu'envoyait Rohan, de pénétrer dans la ville. L'opinion s'en prenait à Luynes. Décontenancé, le connétable, sous main, chercha à traiter, à l'insu du roi et du Conseil, démarche étrange! Il envoya d'Esplan dans Montauban afin de discuter; d'Esplan fut éconduit[2]. Luynes essaya d'entrer en relations avec le duc de Rohan : Rohan ferait la paix pour tous les protestants du Midi et abandonnerait Montauban qui, découragé, se rendrait. Une entrevue eut lieu entre le connétable et le chef des réformés à Reyniès. Rohan, qui savait à quoi s'en tenir sur la situation favorable de Montauban, déclina. Lorsque l'histoire de ces démarches inconsidérées vint aux oreilles du roi, Louis XIII eut une vive colère[3]. Malgré l'impatience de l'opinion qui désirait vivement la prise de Montauban et redoutait l'insuccès; malgré les sentiments du jeune roi qui eut voulu s'acharner, il fallut céder[4]. Au début de novembre, la levée du siège était résolue; le 6, le roi quittait Piquecos et s'acheminait vers Toulouse[5].

1. On suit dans Héroard, jour par jour, l'effet de la pluie qui ne cesse pas (*op. cit.*, fol. 499 et suiv.). Cf. les dépêches de Priuli, du 5 novembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 81),et de Mirabel, du 24 septembre 1621 (Arch. nat., K 1478, n[os] 142).

2. Dépêche de Priuli du 12 octobre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 71).

3. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 527; *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1621 (éd. Halphen, p. 97); dépêche de G. Priuli du 18 octobre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 75). Assez maladroitement Luynes pria Rohan, puis le menaça, enfin lui dit qu'on se passerait de lui.

4. Lettre de Malherbe à Peiresc, du 12 novembre 1621, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 563; dépêche de G. Priuli des 21 septembre, 5 et 15 novembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 35, 82, 83).

5. Louis XIII annonça aux officiers du royaume la nouvelle de la

La nouvelle de cette déception fut accueillie dans tout le royaume comme le témoignage de l'impéritie du connétable. On énuméra, en les lui attribuant, toutes les fautes commises, vraies ou supposées : il était seul l'auteur de ce siège contre l'avis de tout le monde; l'armée ne s'était pas trouvée assez nombreuse; la place n'avait pas été assez étroitement bloquée; au lieu de payer les troupes et de les nourrir, Luynes avait employé l'argent disponible à construire à Lésigny, à l'hôtel de Luynes de Paris, à Amiens, à Calais[1]; dans les provinces, le menu peuple assurait qu'il avait trahi[2]. Luynes fut extrêmement affecté. Il écrivit de tous côtés des lettres émues, afin de se défendre des accusations dont il était l'objet, expliquer l'échec, indépendant de sa volonté, disait-il, indiquer les raisons[3]. Il adressa à Modène une épître qui fut rendue publique où il faisait le philolophe résigné: « Si j'étois nouveau courtisan, et que je ne fusse accoutumé aux assauts continuels de la calomnie », disait-il, « je n'opposerois si facilement ma constance pour la divertir et ne me résoudrois à la patience que la connoissance de tels accidents me donne. » Il déclarait

levée du siège en leur en expliquant les raisons (voir, par exemple, la lettre au comte de Brissac, du 4 novembre 1621, Bibl. nat., ms. fr. 3812, fol. 82 r°), raisons qu'il fit publier (*Avis véritable envoyé à la cour*, Bordeaux, 1621, in-12).

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Z. Pesaro du 5 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 154; *Mercure françois*, 1621, p. 888). Nous connaissons principalement les griefs articulés contre Luynes par un lettre que publia celui-ci pour y répondre et dans laquelle il les énumère lui-même. Cf. V. Siri, *Memorie recondite*, 1679, in-4°, t. V, p. 331.

2. *Mém. de Jean Burel, bourgeois du Puy*, le Puy-en-Velay, 1875, in-4°, p. 514.

3. *Lettre de Monsieur le connétable à Monsieur de Montbazon* (de Toulouse, le 18 novembre 1621), in-12, reproduite dans le *Mercure françois*, 1621, p. 886; lettre au prince de Condé, publiée par le duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 158-159.

mépriser les attaques; il affirmait son « innocence »; il ajoutait : « Laissons dire les peuples et ceux dont la fainéantise donne loisir de gloser sur les déportements d'autrui. » Il n'avait de comptes à rendre qu'à Dieu et au roi; le reste lui était indifférent : il « feroit taire tous ces contrôleurs, non pas avec l'épée de connétable, mais en leur faisant voir de quoi ils ont trop légèrement cru ou trop méchamment inventé ». Il menaçait [1].

Il parvint à faire une exécution, celle du confesseur du roi, le P. Arnoux, qu'il accusait d'exciter le prince contre lui. Le P. Arnoux répétait, disait-on, au roi, « qu'estant roi, il régnât, et que le duc de Luynes fît seulement la charge de connétable [2] ». Luynes vint raconter à Louis XIII que le confesseur se mêlait des affaires publiques, qu'il avait trois secrétaires, lesquels n'étaient pas employés apparemment aux secrets de la conscience du roi, mais à ceux des affaires de l'État; qu'il fallait le renvoyer [3]. Louis XIII chassa son confesseur : « Monseigneur », écrivait le P. Arnoux à Luynes en réponse, « il me suffit que vous ne m'ayez pu coter

1. Lettre de Luynes à Modène du 10 novembre 1621 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 196 r°), publiée sous le titre de : *Lettre de Monsieur le connétable à Monsieur de Modène*, in-12. « Le diable a attaqué Dieu, disait Luynes, pourquoi plusieurs qui n'ont pas l'âme meilleure n'auraient-ils pas la liberté de parler de moi! » Cette comparaison peint Luynes. Luynes menaçait les gens de ne plus leur rendre de services, de ne plus « les aider pour le détail de leurs affaires. »

2. Mots que répète le P. Arnoux à Luynes (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 294). Sur la disgrâce du P. Arnoux, voir le P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la compagnie de Jésus en France du temps du P. Cotton*, Lyon, 1876, t. IV, p. 309 et suiv.

3. Dépêche de Z. Pesaro du 5 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 158); C. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 293-294) est détaillé pour cet incident. Voir la version que donne Richelieu (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 248).

autre raison de dégoût (pour me faire disgracier) sinon que je ne vous aime pas[1]. »

Mais si le P. Arnoux avait pu parler de la sorte au roi contre Luynes, était-ce donc que le roi écoutait? Or, le P. Arnoux, en effet, n'était plus le seul maintenant à oser dire ce qu'il pensait. A la longue, les yeux de Louis XIII ne pouvaient pas ne pas s'ouvrir devant l'évidence. Quelle que fût son aveugle affection pour le favori, il fallait bien qu'il reconnût, en présence de l'émotion publique, en quelles étranges mains il était tombé. Dans un libelle qu'on imprima, Marie de Médicis faisait expliquer l'évolution qu'avait suivie l'attitude du connétable à l'égard du jeune souverain : de l'affection était venue la confiance, de la confiance la familiarité, de la familiarité la domination, image banale du serviteur qui, inspirant à son maître sécurité et attachement, finit par le tyranniser[2]. Il y avait deux êtres dans Louis XIII : une nature timide, sensible, affectueuse; c'était celle-là qui avait été surprise par M. de Luynes; un garçon de bon sens et de jugement, ferme, autoritaire, royal; celui-ci devait se reprendre. Au souvenir de l'abus extraordinaire qu'avait fait le connétable de son amitié, plus tard, Louis XIII parlera de cette passion de jeunesse avec un sentiment

1. Bibl. nat., ms. Dupuy 74, fol. 180 r°; Bibl. Mazarine, ms. 2427, fol. 177 v°; Bibl. de Carpentras, ms. 1800, fol. 88 v°. Le public eut de nombreuses versions sur la cause du départ du confesseur (dépêche de l'envoyé florentin Gondi, du 15 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 351; lettre de Malherbe à Peiresc, dans *Œuvres* de Malherbe, éd. Lalanne, t. III, p. 543). Le P. Séguiran remplaça le P. Arnoux (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 199 r°). Voir la façon dont Louis XIII le reçoit en le priant de ne s'occuper que de confession (dép. de l'amb. vénit. du 24 déc. 1621, dans Zeller, le *Connétable de Luynes*, p. 334).

2. *Harangue faite au roi par la reine mère*, 1622, in-12.

d'amère humiliation; il en éprouvera de la honte; il dira au père de Saint-Simon combien il s'était trompé[1].

Ce fut à partir du moment où Luynes devenu connétable, ne conserva plus de mesure que le roi sentit le poids excessif de cette faveur démesurée[2]. Il était bon, il aimait toujours, il n'osa rien dire. Le connétable se montrait impérieux; par timidité, Louis XIII ne résistait pas[3]. Mais la lente évolution de ses sentiments finissait par se trahir. L'entourage remarquait que Louis XIII se mettait à se moquer de son favori, à rire de ses prétentions à connaître les choses de la guerre, auxquelles il n'entendait rien[4]. Enhardis, les courtisans répondaient. Les ministres, surtout M. de Puisieux, se hasardèrent, et on s'aperçut que Louis XIII, loin de protester, écoutait avec satisfaction[5]. Évidemment, le mécontentement à l'égard du favori, grandissait. Inquiet, un confident de Luynes, M. de Contades, prévint celui-ci: Luynes n'attacha pas d'importance à la communication[6]. De son côté, Bassompierre, au courant, crut devoir avertir le connétable: « Il me répondit », écrit Bassompierre, « qu'il me savoit gré et se sentoit obligé du soin que j'avois de sa conservation, mais que je me reposasse sur l'assurance qu'il me donnoit; qu'il connaissoit le roi jusques au plus profond de son âme; qu'il savoit les moyens par lesquels

1. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 34.
2. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac t. II, p. 383.
3. « Per effetto d'incomparabile bonta, piu per timore che per amore » (dépêche de Z. Pesaro du 24 décembre 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193). Cf. une dépêche de Contarini, *Ibid.*, 1772, p. 328.
4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 157.
5. Dépêche du nonce Corsini du 30 janvier 1622 (Arch. nat., L 397, fol. 367 r°).
6. « Cet avis ne toucha son esprit ni de près ni de loin. » Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 520.

il falloit le conserver, aussi bien qu'il avoit su ceux de l'acquérir, et qu'il lui donnoit quelquefois exprès de petits sujets de plaintes qui ne servoient qu'à augmenter l'ardeur de l'affection qu'il avoit pour lui[1]. » Mais les dispositions du roi devenaient de moins en moins douteuses. Luynes dut s'en rendre compte. De proche en proche, Louis XIII maintenant élevait la voix. Une fois, de sa fenêtre, apercevant le connétable entouré de Suisses, de gardes, suivi de seigneurs et d'officiers, il disait sèchement à Bassompierre, qui était près de lui : « Voyez, Bassompierre, c'est le roi qui entre ! » Et comme l'autre, étonné, expliquait que c'était un connétable honoré des bienfaits du roi : « Vous ne le connoissez pas », faisait vivement le prince, « il croit que je lui en dois de reste et veut faire le roi ; mais je l'empêcherai bien, tant que je serai en vie ! » Effrayé de cette confidence qui, si elle était sue de Luynes, pouvait lui attirer des disgrâces, Bassompierre exprimait ses appréhensions. Le roi le rassurait, lui promettait de n'en rien dire, ajoutant qu'il ne parlait de la sorte qu'avec le P. Arnoux et Puisieux[2]. Une autre fois, Louis XIII contait à Bassompierre qu'il avait averti le connétable que le duc de Chevreuse était amoureux de madame de Luynes, et Bassompierre était surpris de l'accent d'animosité avec lequel le prince ajoutait : « J'ai eu grand

1. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 386-387 : « Je vis bien lors », ajoute Bassompierre, « qu'il estoit de la même trempe de tous les autres favoris qui croient avoir cloué leur fortune, qui la croient éternelle, et qui ne connoissent leur disgrâce que lorsqu'il n'est plus moyen de l'empêcher ». Cependant, vers la fin de sa vie, au dire de Richelieu, Luynes « voyoit bien le dégoût du roi ». (Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 249.)

2. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 383.

plaisir de me venger d'elle et de faire déplaisir à lui » ; puis, là-dessus, s'épanchant, « il me disoit encore plusieurs choses contre Luynes et entre autres que, devant qu'il fût six mois, il lui feroit bien rendre gorge de tant de choses qu'il lui avoit prises »[1] ! Le dégoût devenait de la haine. Louis XIII ne se gênait plus devant Bassompierre : « Toutes les fois qu'il me pouvoit parler en particulier, il me témoignoit les plus violents ressentiments. » Il appelait le connétable : « Le roi Luynes »[2]. Devant Puisieux, « il déchiroit M. le connétable et disoit tout ce qu'il avoit en sa fantaisie ulcérée ». « Les ombrages du roi croissoient à toute heure[3]. » Plus tard, Louis XIII avouera à Marillac « que sa patience estoit sur le point de lui échapper[4] ». Il n'y avait plus de doute : la disgrâce était imminente ; elle allait faire sentir au connétable « un coup de débris qui n'eut su arriver même qu'avec une impétuosité qui eût apporté quelque préjudice au public[5] ».

Et cependant, humaine contradiction du cœur, cet homme que le roi méprisait, qu'il haïssait, il l'aimait toujours. Il continuait à ne pas pouvoir se passer de lui ; il allait le voir constamment, dînant avec lui, ne le quittant pas[6]. Il semblait que la présence du favori

1. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 387, 388.
2. *Ibid.*, p. 385 : « Les mécontentemens du roi croissoient bien fort. »
3. *Ibid.*, p. 384.
4. Récit écrit par Marillac à Richelieu d'une audience qu'il a de Louis XIII, dans une lettre du 29 décembre 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 83 r°). Cf. les *Mém.* de Richelieu (éd. Michaud, t. I, p. 257), qui écrit avec cette lettre sous les yeux.
5. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 300. L'entourage ne s'est pas trompé.
6. D'après le *Journal* d'Héroard. Dans la seconde quinzaine d'août 1621, nous relevons du 15 au 22, en sept jours, dix-huit visites faites au connétable par le roi et consignées par le médecin (Bibl. nat., ms. fr. 4026

exerçât sur sa personne comme une fascination étrange, fatale, qui le paralysait. Était-ce effet de l'habitude, puisqu'il y avait tant d'années qu'ils ne s'étaient quittés? Était-ce un attrait mystérieux, puissant, tout physique, dû à la nature enveloppante de Luynes? Il y a lieu de le croire, car Luynes mort, le sortilège fut rompu et Louis XIII exulta comme s'il était délivré!

De Toulouse, le roi, accompagné du connétable, était revenu du côté de Tonneins avec des troupes, pour assiéger la petite place de Monheurt, sur la Garonne, qui s'était révoltée. Le 29 novembre, il avait établi ses quartiers à Longuetille, à quelque distance. Le temps était détestable[1]. Le 2 décembre, il avait fait « un grand vent si violent qu'il étoit prodigieux », accompagné d'une pluie abondante et glacée. Dans la nuit, à deux heures du matin, M. de Luynes, qui avait pris froid et était enrhumé, se sentit malade : il claqua la fièvre. Louis XIII vint le voir au jour et revint le soir après dîner. On pensa que l'indisposition ne serait rien. Le samedi, le dimanche et le lundi, Louis XIII revint quotidiennement prendre deux fois des nouvelles. Le mardi, au matin, une éruption se déclara : c'était la fièvre pourpre, — scarlatine ou rou-

fol. 481 v° et suiv.). Dans la dernière semaine d'octobre, fin du siège de Montauban, quinze jours avant la mort de Luynes, il y a huit visites indiquées (fol. 504 r° et suiv.). Héroard ne marque pas comme visites les occasions dans lesquelles Louis XIII se retrouve avec le connétable, telles que conseils, inspections des travaux du siège; il ne mentionne que les déplacements du roi allant de son logis à celui de son favori pour le voir.

1. Nous allons suivre pour ces détails le « Journal » d'Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 521 r° et suiv.). Peiresc donne un récit circonstancié de la fin de Luynes dans une lettre datée de Bordeaux du 16 décembre 1621 (Bibl. de Carpentras, ms. 1864, fol. 48 r°).

geole[1]. — Les médecins interdirent à Louis XIII d'approcher du malade; il ne devait plus le revoir. Luynes, qui était extrêmement déprimé, se considéra comme perdu. Le 8, il demandait un confesseur : on lui fit venir le recteur des Jésuites d'Agen. Il se confessa et communia; il écrivit au roi, lui recommandant ses enfants et sa famille; par crainte de la contagion, on ne donna pas les lettres à Louis XIII : on les lui lut. Louis XIII répondit en cherchant à rassurer Luynes, à le consoler, lui disant qu'il aimerait les siens comme lui[2]. Le 14, l'éruption rentra ; le malade était condamné[3]. Louis XIII manifesta une vive peine. Il ne savait que faire « pour tromper le déplaisir qu'il avoit de la maladie de M. le connétable », écrit Héroard[4]. Il se réveilla le lendemain matin, à cinq heures, « triste, affligé, pour l'extrémité de la maladie où estoit M. le connétable ». On le décida à quitter Longuetille. Il monta à cheval à dix heures et partit : à deux heures de l'après-midi, Luynes était mort[5] !

On embauma le corps afin de le transporter à Blaye, de là à Tours et à Amboise, où il devait être enterré.

1. Il y avait une épidémie de fièvre pourpre qui durait depuis des semaines (Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 435). Bassompierre fut atteint de cette affection en même temps que Luynes (*Journal*, t. II, p. 394) et s'en tira.

2. Dépêche de l'envoyé florentin Gondi du 18 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 353.

3. « Le petecchie si sono ristrette all' intorno » (dépêche de Pesaro du 16 décembre 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 174). On reprocha au médecin Ranchin, qui soignait Luynes, de ne l'avoir point fait saigner (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 164).

4. Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 527 r°, mardi 14 décembre).

5. *Ibid.*, fol. 527 v°; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, p. 104. Puisieux écrivait, ce même 15 décembre, à M. de Césy : « M. le connétable eut de grandes convulsions qui firent désespérer de sa santé et, depuis, Dieu en a disposé, dont le roi témoigne beaucoup de déplaisir. » (Bibl. nat., ms. fr. 16 156, fol. 213 r°).

Ce furent quelques domestiques qui l'emportèrent, sans autre suite. Sur la route, le cercueil fut l'objet du mépris public; à Bordeaux, personne ne voulut l'accueillir; cependant à Tours eurent lieu de solennelles funérailles [1].

A peine Luynes fut-il disparu qu'une transformation immédiate se produisit dans Louis XIII : il allait être son maître ! « Dès le commencement de la maladie du connétable », écrivait-il de Damazan à Marie de Médicis, le soir même de la mort de Luynes, « appréhendant ce qui est advenu, j'ai pris le soin entier des affaires dont je me déchargeai en partie sur lui. Je veux continuer ce même soin et ne rien oublier de ce que je dois comme roi à ce que mes peuples doivent attendre de moi »[2]. Monheurt venait de tomber entre ses mains : c'était un succès personnel; il en était très fier; il fut très fier de se sentir libéré. « Vraiment », disait-il à l'ambassadeur vénitien, « j'ai éprouvé de la douleur de cette mort, mais j'ai résolu de m'occuper de mes affaires, vous voyez que les choses vont bien : en trois jours, j'ai fait rendre Monheurt ! » Et chacun remarquait chez lui, on ne savait quelle allégresse, quelle joie profonde, comme s'il avait secoué un joug et retrouvé son indépendance[3]. Il fit

1. Sur les funérailles, voir *Mercure françois*, 1621, p. 930. L'abandon du corps de Luynes après sa mort, est attesté par les témoignages de Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud, p. 164), Beauvais-Nangis (*Mém.*, éd. Monmerqué, t. II, p. 107, 108), le comte de Souvigny (*Mém.*, éd. de Contenson, t. I, p. 81), Pesaro (dépêche du 24 décembre 1621, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 194). La plupart de ces témoins content le trait des laquais jouant au piquet sur le cercueil. Pour l'épitaphe de M. de Luynes, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 6040, fol. 11.

2. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 15 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 205 r°).

3. Dépêche de Pesaro du 17 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 175) : « Mostrava di goder di esser in liberta, di parlare et ordinare molte cose et c'e concetto che non habbi da pesare alla Maesta sua la

informer tous les officiers du royaume que, le connétable étant mort, il avait pris en main la direction de ses affaires militaires[1]. Il écrivait à Anne d'Autriche combien il était maintenant absorbé : il tenait les sceaux lui-même. De Luynes, il ne parlait plus[2]. Tous ceux qui le virent, peu après la mort du connétable, furent convaincus que cette mort l'avait laissé indifférent[3]. Lorsque les ministres étrangers vinrent lui faire des compliments de condoléances, ils constatèrent que Louis XIII répondait quelques mots brefs, puis parlait d'autre chose[4]. « Le prince », concluait l'envoyé florentin, « ne prend pas bien à cœur les accidents qui lui arrivent[5] ! » Le roi écrivit de divers côtés pour annoncer la disparition de Luynes. Sa lettre à Marie de Médicis était froide : « Vous apprendrez ici une mort assez subite de mon cousin le connétable », disait-il, « et vous jugerez aisément de l'ennui que je reçois sans que je vous le représente. L'affection que j'ai vers vous, plus forte que tous autres ressentiments, ne souffre pas que mon esprit demeure davantage en ces tristes pensées ; » et il parlait ensuite à sa mère du regret qu'il avait d'être éloigné d'elle, de son intention de retourner à Paris : il ne

perdita.., etc. » Et, le 24 décembre (p. 192) : « Il re, di questo caso (la mort de Luynes) niente e contristato, anzi allegrissimo : pare di havers scosso dal giogo, di esser fuori di tutella, senza governatore, in liberta! »

1. Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 82 r°.

2. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 139.

3. Lettre de l'envoyé florentin du 18 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 354 ; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 164 ; Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 395 ; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 301.

4. Dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 182).

5. Cité par Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 267.

disait plus un mot de l'ami disparu [1]. Les lettres à la famille de Luynes furent seulement convenables. Il assura madame de Luynes de l'affection qu'il continuerait à porter à « ce que le connétable a laissé au monde de plus cher, comme vous et vos enfants, dont je vous prie de croire », continuait-il, « que j'aurai tout le soin qu'il a désiré lorsqu'il m'a fait prier à l'heure de sa mort de les avoir en ma protection [2] ». Il mandait au duc de Montbazon : « Il ne pouvoit m'arriver, ni à vous pareillement, une perte plus sensible que celle que je reçois par la mort de mon cousin le connétable, votre gendre » ; et il terminait : « Cet accident, venant de la main de Dieu, doit être reçu avec résignation [3]. »

Se mettant à l'unisson du roi, ni la cour, ni le public ne furent émus, bien que cette mort fût survenue un peu brusquement. L'ambassadeur d'Espagne l'annonçait à sa cour brièvement, presque comme une nouvelle insignifiante [4]. A Paris, la foule parut joyeuse [5]. L'ambassadeur vénitien remarquait que la disparition de M. de Luynes n'apportait aucun changement sensible dans les affaires

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis, datée de Damazan, le 15 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 205 r°, et Cinq Cents Colbert 98, p. 151). Dans sa réponse, Marie de Médicis feint de croire que Louis XIII est plus touché qu'il n'est (lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 24 décembre 1621, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 43 v°, et 3811, fol. 55 r°).

2. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 132 r°.

3. *Ibid.*, fol. 132 r°. Ces deux lettres ont été publiées par Chantérac dans son édition du *Journal* de Bassompierre (t. II, p. 430-431).

4. Lettre du marquis de Mirabel à Juan de Ciriça du 18 décembre 1621 (Arch. nat., K 1478, n° 165).

5. Dépêche de l'envoyé florentin du 23 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 354. Il y eut des feux de joie et un *Te Deum* chanté pour la prise de Monheurt à Notre-Dame. La foule fut considérable et pleine de joie, comme s'il s'agissait de célébrer la mort de Luynes. Cf. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 165 : Castelnaut, *Mém.* (dans *Mém.* du duc de La Force, éd. La Grange, t. IV, p. 318).

publiques[1], preuve de plus que le connétable n'avait pas, dans la direction du gouvernement, l'influence que l'on s'imaginait.

Mais, à l'indifférence première, à la satisfaction d'être libre allait succéder progressivement chez Louis XIII une réaction faite de colère et d'humiliation. Comment avait-il pu ainsi être le jouet d'une créature à ce point médiocre! Comment sa dignité royale avait-elle été de la sorte diminuée par une telle influence tyrannique! On constata que s'il manifestait chaque jour davantage sa joie d'être délivré de M. de Luynes, il écoutait maintenant avec un amer plaisir toutes les plaintes infinies qu'on s'empressait de venir lui faire du connétable[2]. Il répondait en blâmant M. de Luynes, en le condamnant[3]. Il s'exprimait sur le compte du disparu en termes d'une sévérité extrême, comme cette fois où dans un moment d'irritation, il s'échappa à dire au nonce que le connétable n'avait été qu'une « grosse bête »[4]! Il déclara à tout le monde et répéta du matin au soir que c'était fini, qu'il n'aurait jamais plus de favori, jamais de connétable. Il voulut même que sa décision fût notifiée officiellement aux principaux officiers du royaume[5]. Sa rancune n'allait pas s'arrêter là.

1. Dépêche du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 192).

2. « La maesta sua si riconosce sempre piu libero et piu contento della morte del contestabile, come tutti, palesemente, giubilano. » « Ascoltando volontieri il re, con orecchie molto aperte, le querelle copiose che si formano dalle voci d'infiniti contro il contestabile » (dépêches de Pesaro des 19 et 29 janvier 1622, *Ibid.*, p. 210, 214).

3. « Blâmant les procédés du mort » (lettre de Marillac à Richelieu du 29 décembre 1621, Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 83 v°).

4. « Un grande bestia! » (dépêche du nonce Corsini du 10 janvier 1622, Arch. nat., L 397, fol. 348 v°).

5. *Ibid.*; dépêches des ambassadeurs vénitiens des 24 décembre 1621

Sur quelques soupçons qui lui vinrent, il commanda à l'homme d'affaires de M. de Luynes, Contades, par un billet écrit de sa main, de faire l'inventaire exact des biens du connétable et de le lui soumettre[1]. L'inventaire dressé, on reconnut que M. de Luynes détenait des joyaux de la couronne, des bijoux ayant appartenus à Marie de Médicis, ce que le roi ignorait. On constata également des choses troubles, « préjudiciables au service du roi »[2]. Pour tirer l'affaire au clair, Louis XIII ordonna qu'on mit en état d'arrestation le secrétaire de Luynes, Monsigot, et qu'on procédât à une enquête. Après plusieurs interrogatoires, le commissaire enquêteur vint expliquer au roi qu'il n'y avait pas moyen de continuer sans atteindre gravement la mémoire du connétable : Louis XIII répliqua : « Faites votre devoir et que la justice suive son cours ». Le public parlait de vols commis au détriment de l'administration de l'armée et disait que Monsigot y laisserait sa tête. Le bruit courut que l'érection du duché-pairie de Luynes allait être rapportée. Monsigot fut déféré au Parlement. Mais les magistrats parvinrent à faire comprendre au roi ulcéré le scandale que provoquerait cette remise en question de la faveur de M. de Luynes. Le procès du connétable fut

et 13 janvier 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 194, 281); Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 257; dépêche de Mirabel au roi d'Espagne du 23 décembre 1621 (Arch. nat., K 1478, n° 167).

1. Dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193). Contades était l'homme de confiance qui, par procuration, traitait des affaires du connétable de son vivant (Arch. nat., E 66B, fol. 181 r°).

2. « Il re, nel riveder l'inventario, ho notato, sopra le gioie, che molte perle, in particolare, sono della madre et della corona et ha mostrato di non haver, per il passato, saputo quest' assorbimento. » Il retrouve aussi « molte cose pregiudiciali al servitio del re » (dépêche de Pesaro du 19 janvier 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 211).

arrêté; une intervention de Condé sauva la vie de Monsigot, qui, maintenu en prison, fut relâché un an après[1].

La famille éprouva les effets de la rancœur et de la colère du roi. Puisqu'il l'avait promis, le prince ne ferait pas moins que de passer au fils du connétable les charges et les dignités du père, sauf la connétablie. Mais Louis XIII traita froidement madame de Luynes[2]. Rentrant à Paris, à la suite de la campagne dans laquelle était mort le favori, il n'alla pas la voir. Il la fit prier de bien vouloir quitter le Louvre. N'osant pas la révoquer de sa charge de surintendante de la maison de la reine et, cette charge comportant, pour la titulaire, un appartement dans le palais du roi, il se borna à attribuer à madame de Luynes un logement écarté et petit[3]. Les frères du connétable et sa sœur, madame du Vernet, habitaient aussi au Louvre : on les invita à s'en aller. Ils s'exécutèrent. Leur temps était passé. On remarqua qu'ils se dissimulaient dans la foule des courtisans. Après la rentrée du roi au Louvre, ils cherchèrent deux fois à aller présenter leurs hommages à la reine mère; ils n'obtinrent ni un mot ni un regard. Les ministres eussent

1. On trouve tous les détails de cet incident dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien des 14 février (*Ibid.*, p. 243), 22 février (p. 265), 1er mars 1622 (1778, p. 13-14), 14 janvier 1623 (1779, p. 125). Il est fait allusion au procès de Monsigot dans les libelles du temps; ainsi, dans les *Caquets de l'accouchée*, éd. Fournier, p. 146 et 151; le *De profundis sur la mort de Luynes*, dans le *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable de Luynes*, 1632, in-12, p. 417; voir aussi p. 415 et *le Passe-partout des favoris*, même recueil, p. 156.

2. On publia la lettre de condoléances, qu'il lui écrivit : *Lettre consolatoire du roi à Madame la connestable*, 1622, in-12.

3. Dépêche de l'envoyé florentin du 29 janvier 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*, p. 14.

voulu qu'on les chassât de la cour. Louis XIII préféra y mettre quelque forme[1].

Peu à peu, les affaires devaient absorber Louis XIII, constituant un dérivatif aux regrets du passé. Le jeune roi s'était mis au travail avec ardeur[2]; les ministres l'encourageaient[3]; le public applaudissait. « Le roi fait merveille de travailler », écrivait-on à Richelieu; « rien ne se propose, ne se résout, ni s'expédie qu'en sa présence et par son commandement[4] ». « Il n'est pas croyable », mandait Puisieux à Sillery, « combien l'amour et la révérence du peuple sont augmentés depuis que le roi a pris en main la conduite et la direction principale de ses affaires[5] ». De toutes les personnes qui félicitaient Louis XIII, nulle n'était plus empressée que Marie de Médicis : « Vous avez, vous-mêmes, pris en main les rênes de votre État, écrivait-elle à son fils, et avez agi si puissamment dans votre armée et dans votre

1. Il se borna, à la fin de janvier 1622, à défendre aux deux frères Luynes de ne plus paraître au conseil. A ce moment, la presse et l'opinion se déchaînaient contre la mémoire du connétable, et ceux qu'on appelait « ses restes » étaient accablés d'injures et de violences. « Journal » d'Arnauld d'Andilly de 1622 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 1 v°); dépêche de Marillac à Richelieu du 29 décembre 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 85 r°); dépêches de Pesaro des 19 et 29 janvier 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 211, 214, 215). Voir le *Caquet des poissonnières*, 1623 (dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. II, p. 143).

2. Lettre de Schomberg à Richelieu du 15 décembre 1621, dans Avenel, t. VII, p. 490; lettre de Marillac au même (*Ibid.*); dépêche du nonce Corsini du 10 janvier 1622, Arch. nat., L 397, fol. 348 v°; lettre de Louis XIII à Lesdiguières de février 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 294).

3. Mémoire de Jeannin au roi dans ce sens, de février 1622, dans *Négociations* de Jeannin, éd. Michaud, p. 702.

4. Lettres de décembre 1621 et du 17 janvier 1622 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 118 r°, 244 r°).

5. Lettres des 10 et 19 janvier 1622 (Arch. des Affaires étrangères, France 776, fol. 3 r°, 6 r°).

Conseil que le bruit s'en répand partout à votre gloire [1] ». Mais en envoyant, en même temps, Marillac, pour demeurer en permanence près de Louis XIII, et surveiller des intérêts encore obscurs, elle ajoutait : « Sachez vous servir utilement des bons et salutaires conseils de ceux qui affectionnent véritablement votre bien [2] ». Elle s'offrait, ou plutôt, derrière elle et par elle, à la place de M. de Luynes, s'offrait Richelieu !

1. Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 204 r°.
2. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 22 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 41 r°, et 3811, fol. 50 r°).

CHAPITRE X

L'ASCENSION DE RICHELIEU

Richelieu à Blois en 1617; le rôle équivoque qu'il joue; mauvaise impression de Louis XIII. — Départ de Richelieu pour Coussay : Louis XIII le prie d'y rester; manœuvres de Richelieu pour se faire rappeler; Louis XIII exile Richelieu à Luçon, 26 octobre 1617. — Richelieu reste en correspondance avec Marie de Médicis et la conseille : Louis XIII exile Richelieu à Avignon, 7 avril 1618. — Fuite de Marie de Médicis de Blois : Richelieu fait convaincre Louis XIII qu'il peut seul arranger les affaires : on le laisse aller à Angoulême : traité d'Angoulême, 1619. — Richelieu ne peut décider Marie de Médicis à se rapprocher du roi : débordé, il suit le courant : la révolte de 1620; Richelieu négocie le traité d'Angers et fait poser comme condition que le cardinalat sera demandé pour lui : Louis XIII cède à contre-cœur; instances pressantes de Richelieu et de Marie de Médicis pour ce cardinalat qui est refusé par Rome, 1621. — Richelieu conduit Marie de Médicis dans sa lente et patiente campagne auprès de Louis XIII. Marie de Médicis admise au conseil; Richelieu enfin cardinal, 1622. — Il s'offre et se fait offrir au roi pour ministre : refus de Louis XIII; manœuvres; résistances du roi; Marie de Médicis et la Vieuville parviennent à décider Louis XIII. — Richelieu admis au conseil, 29 avril 1624, mais dans une situation secondaire.

Tombé du pouvoir en 1617 avec le maréchal d'Ancre, menacé, inquiété, Richelieu, nous l'avons vu, n'avait pas eu de meilleur parti à prendre que de suivre la reine mère exilée. Au milieu d'une cour hostile, la princesse déchue était la seule qui lui manifestât quelque sympathie : elle demeurait mère du roi, elle reprendrait sa place; le retour se ferait avec elle et par

elle, se retrouveraient les honneurs perdus : « En France, estimait Richelieu, le meilleur qu'on puisse avoir est la patience, d'autant que nous sommes si légers qu'ils est impossible que les établissements que nous faisons soient de durée[1] ».

Il avait accompagné Marie de Médicis à Blois : il avait fait transporter ses meubles dans sa nouvelle résidence comme pour bien indiquer ses intentions définitives[2]. Quelle était la raison de son succès auprès de l'ancienne régente? Il le devait à ses manières d'extrême obéissance et de respect; à ses formes de soumission et d'attachement; à une affectation d'avoir l'air de ne suivre que les volontés de la souveraine; puis à cette intelligence admirable de lucidité et de perspicacité qui faisait que sur toute affaire grande ou petite, il voyait du premier instant les difficultés, les énumérait, indiquait ce qu'il fallait résoudre, et conseillait merveilleusement. Marie de Médicis s'attacha à Richelieu. Personnage entier, complexe et ardent, Richelieu, s'il a suscité dans sa vie des haines vivaces, a provoqué des dévouements passionnés[3]. Marie de Médicis lui a témoigné, à cette date, un de ces dévouements. Elle signait les lettres qu'elle lui adressait : « Votre bien

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 239. Richelieu ajoutait : « En l'assiette où je me vois, je n'ai autre support que celui de la bonne volonté de la reine qui n'a autre puissance que celle de sa qualité ». (*Ibid.*)

2. Il les fera retirer le 2 novembre 1617 lorsque Louis XIII l'aura invité à regagner son diocèse : Bibl. nat., ms. Clairambault 372, fol. 280 r°.

3. Richelieu « avoit de véritables amis et des créatures qui ne lui eussent jamais manqué ». Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 40. Le P. Joseph écrivait à des Capucins : « tenez pour vrai que le bon personnage duquel vous me parlez (Richelieu) est *in visceribus meis ad convivendum et commoriendum* » (Bibl. Mazarine, ms. 2301, p. 1047).

bonne amie, Marie[1] ». Mieux que le maréchal d'Ancre, Richelieu était véritablement, suivant le mot de madame de Motteville, « son favori[2] ». Il y a lieu d'écarter la moindre arrière-pensée de relations suspectes. Marie de Médicis, âgée de près de cinquante ans, était forte, blanchissante, laide; d'un tempérament très froid, elle n'avait jamais donné prise à la malignité publique. De son côté, maigre et sec, tout en intelligence, incapable d'un sentiment quelconque autre que l'ambition, Richelieu, n'avait pas ce qu'il fallait pour jouer le rôle qu'on pourrait supposer. En tout cas il n'existe pas de témoignage authentique autorisant même un soupçon[3].

Par brevet daté du 19 mai 1617, Marie de Médicis avait nommé Richelieu « chef de son conseil et de ses affaires, pour tenir et avoir la garde de son scel[4] ». L'évêque allait être son homme d'affaires. Il avait commencé, lorsqu'elle était partie de Paris, par lui avancer 25 000 francs, afin d'acquitter quelques dettes criardes[5]. Il s'occupera de ses intérêts, fera rentrer ses fonds. Mais étant donné les conditions dans lesquelles il avait demandé et obtenu de Louis XIII l'autorisation de suivre

1. Par exemple, dans une lettre de 1617, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 315 r°.

2. Madame de Motteville, *Mém.*, éd. Michaud, p. 27.

3. Il a été écrit beaucoup de pamphlets sous le titre « d'Histoire des amours du cardinal de Richelieu » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7502; Bibl. de l'Arsenal, ms. 3560, p. 55-115; 4163). *Le Coq à l'âne ou le pot aux roses adressé aux financiers*, 1623 (dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. IV, p. 350), semble faire allusion au fait que Richelieu « courtisoit la mère afin de pouvoir parvenir. »

4. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 91, fol. 112 r°.

5. Lettres du nonce du 19 décembre 1617 et 2 février 1618 : Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 119 et 229. Pour les restituer, Marie de Médicis demandera au roi, en décembre 1617, de faire cadeau d'une somme égale à Richelieu, ce qui étonnera beaucoup la cour.

Marie de Médicis dans son exil, quels étaient à l'égard du roi, sa situation et son rôle à Blois? Il va nous le dire lui-même.

Il écrivait à Déageant le 10 mai 1617 : « La confiance qu'on a désiré que je prisse auprès d'elle (la reine mère) est établie, de sorte que s'il n'arrive du changement, que je ne prévois pas, il est impossible qu'il arrive inconvénient quelconque, car je m'oblige au roi, sur ma tête, d'empêcher toute cabale, menées et monopoles, ou, si je ne le puis, non seulement m'obligé-je à lui en donner avis, mais le lui donner à temps pour y apporter remède. Et je vous l'écris maintenant absolument pour que cette lettre serve de titre contre moi, au cas que je manque à ce que je promets, m'assurant que mon affection sera connue de telle sorte au roi qu'il ne me laissera pas au rang des péchés oubliés »[1].

Ainsi, tout en s'attachant à Marie de Médicis avec l'espoir que celle-ci reviendrait à Paris et l'y ramènerait, l'évêque de Luçon cherchait à arranger ses affaires avec la cour. Il se ferait l'agent de celle-ci; il surveillerait les entours de l'ancienne régente ; il tâcherait d'empêcher toute intrigue, toute cabale; s'il ne pouvait pas y parvenir, il préviendrait le roi afin que celui-ci put prendre les mesures nécessaires : il ne cachait pas qu'il souhaitait en échange « qu'on ne le laissât pas au rang

1. Avenel, *Lettres de Richelieu,* t. VII, p. 384. Richelieu reproduit dans ses *Mémoires* à peu près les mêmes mots (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 171-2). Déageant qui rédige ses *Mémoires* pour Richelieu écrit au contraire : « Le roi désira qu'il (Richelieu) résidât auprès de la reine, ce que Son Éminence accepta, à condition que l'on n'attendit de lui qu'il dût épier ses actions ni rien mander de ce qui se passeroit auprès d'elle. » *Mém.,* éd. de 1668, p. 72.

des péchés oubliés! » C'était un marché. Charles Bernard l'explique : « l'évêque de Luçon qui n'avoit recherché la faveur du maréchal d'Ancre que par le désir qu'il avoit de faire paraître dans la cour les dons d'esprit qu'il avoit prenoit la résolution de tourner ses soumissions vers son roi comme plus justes et capables de procurer désormais son avancement[1] ».

Il fut convenu que l'évêque de Luçon écrirait à Déageant au moyen d'un chiffre[2]. Richelieu écrivit régulièrement. Dans ses lettres il multipliait les expressions de sympathie à l'égard d'un correspondant qu'il devait traiter plus tard avec rigueur durant son ministère et avec mépris dans ses *Mémoires*. « Je vous fais connaître, lui disait-il, à l'annonce que Déageant était nommé intendant des finances, la joie que j'ai que vous soyez en une charge en laquelle vous ne doutez point que je ne vous aie désiré[3] ». « Assurez-vous qu'il ne sera jour que je ne me ressouvienne des offices que vous me rendez et que, si je n'en prends revanche, il en faudra accuser mon impuissance[4] ». « Pour vous, que je tiens pour un de mes meilleurs amis, je vous en souhaite, du bien, avec plus de passion que vous ne sauriez le désirer vous-même[5] ». Il attendait que Déageant le défendît près du roi, plaidât sa cause et parvînt à améliorer son sort : Déageant ne devait pas réussir.

1. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I. p. 79.
2. Déageant écrivait à Richelieu le 10 mai 1617 : « Vous trouverez ci-enclos le chiffre que vous me commandâtes à votre départ. » Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 391.
3. *Ibid.* p. 394. Lettre du 21 mai 1617.
4. Lettre de Richelieu à Déageant du 18 mai 1617, Avenel, t. VII, p. 393.
5. Lettre du début de juin 1617, *Ibid.*, p. 398.

En le voyant, en effet, accepter de jouer à Blois un rôle plutôt équivoque, la cour avait conçu de Richelieu une idée défavorable. L'évêque était un intrigant; il était trop intelligent pour ne pas l'être. « Je ne vous tairai point, Monsieur, lui avouait Déageant, qu'à toutes heures on a les oreilles battues de ne se point assurer à la personne à laquelle vous savez que j'ai voué tout service (Richelieu); et veut-on persuader qu'elle est du tout portée à la cabale. Il faut, s'il vous plaît, Monsieur, que Luçon continue à veiller [1] »; et huit jours après : « les rapports et artifices contre Luçon redoublent tous les jours[2]. » Si le prélat trompait Marie de Médicis, disait-on, quelle raison avait-on de croire qu'il ne trompât pas aussi le roi? On l'accusait de duplicité. Marie de Médicis, prévenue, avait déclaré, après explication de Richelieu, qu'elle était satisfaite de lui[3]. Mais Louis XIII était mal impressionné. N'allait-on pas jusqu'à dire que Richelieu correspondait avec l'Espagne, ce dont l'évèque se défendait avec véhémence[4]. « Je suis le plus malheureux de tous les hommes, sans l'avoir mérité, écrivait-il, navré, à Déageant. Si je n'eusse pensé être garanti de l'envie et de la rage par l'appui que vous savez, je ne me fusse pas embarqué au vaisseau où je suis, ayant, comme je vous ai dit, avant que de partir de Paris, bien prévu toutes les difficultés et les obstacles qui se sont rencontrés et rencontrent en l'affaire dont il est question. La rage et

1. Lettre de Déageant à Richelieu du 10 mai 1617, Avenel, t. VII, p. 384.
2. *Ibid.*, p. 395.
3. *Ibid.*, p. 393.
4. Dans une lettre à Déageant du 2 mai 1617, Avenel, t. VII, p. 396.

l'envie me combattent d'une part, d'autre, une haine qui m'ayant pour objet, en partie, ne laisse pas de porter sur d'autres[1] ». Qui donc lui en voulait? Vitry, d'abord, disait-il : « J'ai ouï dire que M. de Vitry est fort animé contre moi; je ne sais ce qui en est : vous savez si c'est avec sujet et quel prétexte on peut prendre[2]. » En réalité ceux qui le jugeaient le plus sévèrement étaient les anciens ministres. Ils ne lui pardonnaient pas d'avoir été une créature de Concini, tout au moins de ne pas s'être opposé aux accaparements de celui-ci. Du Vair paraissait le plus acerbe. Richelieu répondait avec amertume : « Si être venu en charge de son temps (de Concini) c'est un crime, qu'a fait le sieur du Vair qui l'en exempte? Si être sorti de charge en étant ôté contre son gré lui donne cet avantage, en avoir voulu sortir par cinq fois, avec instance, de son propre mouvement, ne doit-il point donner le même à juste titre? M. le garde des sceaux qui fait profession d'égalité en soi-même, ne devroit pas garder si longtemps une rancune comme celle qu'il a contre lui (Richelieu) et pour un sujet illégitime[3] ».

Aussi lorsque l'attitude de la cour de Blois excita les soupçons, qu'on eût vent à Paris d'intrigues, d'allées et venues se faisant dans l'entourage de Marie de Médicis, la première personne soupçonnée d'en être l'auteur fut Richelieu. On agita au Conseil la question de savoir s'il

1. Lettre de Richelieu à Déageant du début de juin 1617, Avenel, t. VII, p. 397-8.

2. Lettre de Richelieu à Luynes du 12 juin 1617, *Ibid.*, p. 408.

3. *Ibid.*, p. 417. Richelieu fait allusion à ce que du Vair, comme lui, est entré en charge du temps de Concini; mais que si du Vair a été remercié, Richelieu a voulu, lui, cinq fois quitter ses fonctions (voir plus haut p. 35). Richelieu était en termes froids avec du Vair (Cf. la lettre cérémonieuse qu'il lui écrit le 15 octobre 1617, *Ibid.*, p. 414).

n'y avait pas lieu d'écarter Luçon de l'ancienne régente : « il avait trop d'esprit » disait-on. On ajourna[1]. La lettre d'un informateur qui assurait positivement que Richelieu dirigeait les « menées », qu'il écrivait, nouait des intelligences de tous côtés, et même « s'assuroit de nombre de gens de guerre pour la reine mère dans le Poitou, » acheva de fortifier les mauvaises dispositions du gouvernement à son égard. Les ministres s'assemblèrent : il paraissait indispensable, jugeaient-ils, de proposer au roi le renvoi de Luçon dans quelqu'une de ses terres. On sait comment au sortir du conseil, un des membres, M. de Chateauneuf, rencontrant le frère de l'évêque, M. de Richelieu, et lui annonçant la nouvelle de l'exil de Luçon comme certaine, sans attendre que le roi eut ratifié la proposition, M. de Richelieu écrivit à Blois afin d'avertir l'évêque. Celui-ci fut déconcerté : mieux valait, pensa-t-il, prévenir la mesure que de l'attendre : partant de lui-même il demeurerait libre, n'ayant pas été l'objet d'une disgrâce, et, avec le temps rentrerait quand il le voudrait. Le 12 juin il demandait à la reine mère un congé de huit jours sous prétexte d'aller à son prieuré de Coussay s'occuper d'affaires personnelles, et il quittait Blois précipitamment[2].

En réalité, le roi n'avait pas pris la décision sollicitée.

1. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 292-3; lettres du nonce du 16 mai et 4 juin 1617, (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 223, 272).

2. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 104; lettre de Richelieu à Luynes du 12 juin 1617, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p, 409. Dans une lettre à Marie de Médicis d'avril 1619, M. de Richelieu fait allusion au rôle qu'il a joué dans cette circonstance : *Ibid.*, t. I, p. 585-6. Coussay est aujourd'hui dans le canton de Mont-sur-Guesnes, arrondissement de Loudun, Vienne. Voir sur ce prieuré, le *Bullet. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest,* t. IX, p. 282, t. XI, p. 61, et L. Lacroix, *Richelieu à Luçon*, Paris, 1890, in-8°, p. 231.

Mais quand on sut à Paris le départ inopiné de l'évêque, le gouvernement décida de profiter de la circonstance pour rendre cet éloignement définitif. Le 15 juin le roi signait une lettre à Luçon dans laquelle il lui disait : « J'ai appris que vous vous résolviez de vous en retourner en votre diocèse pour vaquer, selon le dû de votre charge, à exhorter vos diocésains à se conformer aux commandements de Dieu et des miens, ce que j'approuve, et loue grandement votre résolution; pour vous y confirmer davantage et vous témoigner combien elle m'est agréable, je vous dépêche ce gentilhomme exprès tant pour vous le dire de ma part que pour vous rendre celle-ci; et aussi que vous n'ayez à partir de votre évêché ou autres vos maisons ou bénéfices sans autre commandement de moi »[1]. Richelieu était joué. « Nous nous sommes fait le mal à nous-mêmes », lui écrivait Tantucci[2]. Des deux frères, l'un avait parlé trop tôt, et l'autre avait agi trop vite. « Je suis au désespoir, écrivait M. de Richelieu à l'évêque de Luçon, de vous avoir donné l'avis de ce que je vous ai mandé, bien qu'il fut vrai et que je l'eusse appris de M. de Chateauneuf qui me dit qu'il avoit été présent à la résolution qui en fut prise »[3]. A Blois, Marie de Médicis eut une violente colère. Elle fit écrire par son aumônier M. de Bonzi,

1. Arch. des Aff. étrang., France 244, fol. 2 r°, original de la lettre de Louis XIII. Le gentilhomme envoyé était M. de Frontignac (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 13 juin 1617, Bibl. nat., ms. italien 1771, p. 200). Louis XIII fait semblant de croire que Richelieu va se retirer à Luçon tandis qu'en fait le prélat se rend à Coussay.

2. Lettre de Tantucci à Richelieu du 22 juin 1617, citée dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 406. Cf. Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 58 v°.

3. Lettre de M. de Richelieu à son frère l'évêque de Luçon du 14 mai 1617, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 117 r°.

évêque de Béziers, à Richelieu, de revenir immédiatement. « Il n'y a autre moyen, mandait Bonzi, que votre venue, qui puisse détromper le roi et toute la cour que vous n'avez pas pris congé de la reine pour toujours »[1]. L'aumônier se rendit à Paris afin d'arranger l'affaire : on lui fit des réponses dilatoires. « Tous les diables sont déchainés contre nous, mandait-il à Richelieu; nos ennemis ont profité de votre absence[2] ». Alors, Marie de Médicis écrivit à Louis XIII, à M. de Luynes, réclamant avec insistance son surintendant; elle disait à ce dernier : « Je vous ai voulu écrire pour vous dire que M. de Luçon sera demain auprès de moi, vous protestant que je mourrai plutôt qu'endurer qu'après la permission que le roi m'a donnée de le retenir près de moi, mes ennemis eussent le pouvoir de me faire un si grand affront qui me seroit du tout insupportable[3] ». Il était trop tard. Richelieu avait reçu la lettre du roi : il ne pouvait plus rentrer.

Il fut accablé. Il avait cru être habile; il s'était imaginé éviter un danger, et il n'avait réussi qu'à se jeter au devant. « Je suis si malheureux! » disait-il à sa sœur mademoiselle de Richelieu[4]. L'effet sur l'opinion fut détestable. Il restait à patienter et à attendre. Richelieu dirait et ferait dire qu'il ne s'occupait plus que des devoirs de sa charge d'évêque. « Servant Dieu et mes

1. Lettre de Bonzi à Richelieu du 17 juin 1617, dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII. p. 405. « La reine en est en une extrême colère contre lui » (M. de Richelieu), Arch. de la maison de Richelieu, citées par G. Hanotaux, *Hist. du cardinal de Richelieu*, t. II, p, 222.

2. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 405. L'expression « diables déchaînés » se retrouve dans toutes les lettres du moment écrites par Bonzi, Luynes, Richelieu.

3. *Ibid.*, p. 404 et Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 172.

4. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 543.

amis, écrivait-il en août 1617, je suis résolu de couler doucement le temps parmi mes livres et mes voisins et de faire, en vivant de cette façon, que mes ennemis aient toujours plus de lieu d'envier mes actions que de les condamner. » A l'archevêque de Tours il mandait : « Je m'occupe aux fonctions de ma charge sans penser à autre chose[1] ! » Était-il sincère? Sa préoccupation de tous les instants ne devait-elle pas être, au contraire, de rentrer à Blois, de reprendre ce chemin du pouvoir qu'il avait trop tôt quitté? Il allait s'arranger en effet pour que Marie de Médicis le réclamât; puis, de son côté, faire agir en cour, afin de préparer les esprits. Il trouva l'aide qu'il lui fallait dans un capucin habile, le P. Joseph.

Homme intelligent, actif, « esprit de feu qui a toujours eu de grands desseins en tête, » le P. Joseph devait être de ceux qui professeront pour Richelieu une admiration sans borne et un dévouement aveugle[2]. Richelieu savait qu'il connaissait Déageant. « J'ai su, lui écrivait-il, que vous voyez et estimez grandement M. Déageant, que j'ai toujours tenu pour être un de mes amis ». Il priait le religieux d'aller voir le confident de M. de Luynes, de lui parler de l'évêque, d'obtenir que Déageant intervint auprès de Louis XIII afin de ramener le souverain à des dispositions plus bienveillantes à l'égard de Luçon; il protesterait surtout de l'innocence de celui-ci, ainsi que de la pureté de ses intentions[3]. Le P. Joseph se mit à

1. Avenel, *Lettres de Richelieu,* t. I, p. 551 et 560.

2. Tallemant, *Historiettes,* éd. P. Paris, t. II, p. 132. Sur le P. Joseph voir : Dedouvre, *Le P. Joseph devant l'histoire,* dans *Revue des Facultés catholiques d'Angers*, 1892 et surtout G. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu,* 1577-1638, Paris, Hachette, 1894, 2 vol. in-8°.

3. Lettre de Richelieu au P. Joseph de septembre 1617, Avenel, *Lettres de Richelieu,* t. VII, p. 413.

l'œuvre. Aux termes d'une lettre qu'il écrivait au cardinal Borghèse en septembre 1617, il se flattait d'avoir en partie réussi; il disait qu'il avait obtenu du roi l'autorisation d'aller à Blois calmer les ressentiments de la reine mère et que la condition de cet apaisement serait le rappel de Richelieu auprès de l'ancienne régente : il se trompait[1].

Pendant ce temps, en effet, docile aux suggestions venues de Coussay, Marie de Médicis réclamait à son fils le retour de Richelieu : Louis XIII refusait. Elle revenait à la charge; on lui répondait en septembre, d'une façon évasive, que le moment n'était pas venu, qu'on verrait dans deux mois[2]. Lorsque Modène avait été envoyé auprès de l'ancienne régente, il avait été prié d'expliquer à la princesse combien il était inutile de redemander ainsi l'évêque de Luçon : que le roi ne voulait pas laisser revenir celui-ci auprès de sa mère : il n'avait aucune confiance en lui : ce n'était qu'un homme faux qui les trahirait tous les deux[3]. Marie de Médicis avait tenu bon, réclamant son surintendant « à quelque prix que ce fut[4]. » Cette obstination irrita le gouvernement. Le bruit courait que Richelieu guidait la reine, de loin; que quittant même Coussay, sous des déguisements, il se rencontrait avec des gens de Blois. Ne l'avait-on pas vu en compagnie de madame de Guercheville, la dame d'honneur? Le nonce mandait à Rome le 11 octobre :

1. Lettre du P. Joseph au cardinal Borghèse du 13 septembre 1617, citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 78.

2. Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 499; lettre du nonce du 14 septembre 1617.

3. *Ibid.*, p. 525, lettre du 27 septembre 1617.

4. Lettre de Tantucci à Richelieu, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 59 v°. Cf. la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 13 octobre 1617, Bibl. nat., ms. italien 1771, p. 435.

« l'indignation contre Luçon croît de plus en plus[1]. » Imprudemment Marie de Médicis renouvela sa demande. Évidemment Richelieu la conduisait. Il avait proposé à Marie de Médicis de prendre sa propre sœur à son service, et lui avait même offert un de ses affidés comme secrétaire. La cour l'avait su : Modène avait été chargé de signifier à la reine mère que le roi s'opposait à l'acceptation de ces offres[2]. On surveilla. Il n'y eut plus de doute : les allées et venues entre Blois et Coussay étaient certaines, la correspondance aussi. Louis XIII n'y tint plus : le 26 octobre il ordonnait à Richelieu d'avoir à quitter sur le champ Coussay, se retirer à Luçon et n'en plus sortir sans son autorisation expresse : « Monsieur l'évêque de Luçon, lui disait-il, je vous ai ci-devant fait savoir mon intention, ensuite de laquelle je vous dirai encore que je désire, pour aucunes considérations qui importent à mon service, lesquelles je ne veux ici exprimer, que vous vous retiriez en votre évêché et vous y acheminiez au plus tôt et y demeuriez jusques à ce que vous ayez sur ce sujet autre commandement de moi, vous y contenant en la fonction de votre charge et rejetant désormais les intelligences, traités et correspondances, et les allées et venues que l'on a voulu, jusques à présent, entretenir avec vous, à quoi je vous ordonne de satisfaire[3]. » C'était une nouvelle disgrâce, celle-ci aggravante. Richelieu subit le coup avec une apparente impassibilité. Il répondit le 2 novembre

1. Lettre du nonce du 11 octobre 1617, Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 7.
2. *Ibid.*, t. I, p. 395.
3. Lettre de Louis XIII à Richelieu du 26 octobre 1617, Bibl. nat., ms. Clairambault 372, fol. 271 r°. Cette lettre ne paraît pas avoir été connue jusqu'ici.

au roi une lettre respectueuse : il obéirait; il ne protestait pas, il ne murmurait pas[1]. Il écrivait le même jour à Pontchartrain d'un ton attristé, mais résigné : il n'essayait même pas de nier « les allées et venues et correspondances » qu'on lui reprochait[2]. Peu d'hommes ont eu une sensibilité aussi maladive que Richelieu et plus de capacité à souffrir des moindres déboires; mais peu aussi ont été maîtres à ce point d'eux-mêmes et n'ont mieux su dérober aux autres les émotions violentes qu'ils pouvaient éprouver. L'attitude extérieure de Richelieu parut irréprochable.

Marie de Médicis fut indignée. Elle n'acceptait pas cette décision du roi. Plus que jamais elle réclamerait avec véhémence le retour de l'évêque près d'elle : quant à admettre que Richelieu ne lui écrivît plus, il n'y fallait pas songer; et elle commanda à l'exilé de continuer à lui donner ses conseils; elle insista : Richelieu faisait allusion dans un mémoire de mars 1619 « au commandement reitéré qu'on lui avait fait de donner ses avis »[3].

En présence de ce ferme soutien, Luçon se reprit à espérer. D'un ton plus confiant, il écrivait à son frère, au début de 1618 : « On m'impute que la reine me désire avoir en sa maison; si elle me fait cet honneur, ce ne sont

1. Nous avons le texte original de la réponse de Richelieu datée de Coussay, 2 novembre 1617 (*Ibid.*, fol. 278 r° et 279). Avenel qui la donne d'après des copies non datées, l'attribue inexactement au mois de septembre 1617 (Avenel, t. I, p. 551). Bentivoglio parle de cette nouvelle disgrâce de Richelieu dans une lettre du 8 novembre, *Lettere*, t. II, p, 67, et l'ambassadeur vénitien dans une dépêche du 10 novembre 1617, Bibl. nat., ms. italien 1771, p. 483.

2. Lettre de Richelieu à Pontchartrain du 2 novembre 1617, Bibl. nat., ms. Clairambault 372, fol. 280 r°. « Monsieur, je vous envoie la réponse à la lettre qu'il a plu à Sa Majesté de m'envoyer... Je ne manquerai point de me rendre incontinent à Luçon etc. »...

3. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 581.

pas mes sollicitations qui en sont cause, mais bien la fidélité que j'ai au service du roi et au sien. Je ne sais qui m'estimera coupable pour avoir eu cette espérance[1] ». Il saisit l'occasion qui s'offrait à lui ; il écrivit à Blois ; on le sut à la cour : « On m'a dit, mandait Richelieu à M. de Montbazon, qu'on publie que je donne des conseils à la reine ; elle a daigné quelquefois m'honorer de ses lettres ; je sais trop bien quel est mon devoir pour avoir manqué à lui écrire ; mes lettres consistent en actions de grâces de l'honneur qu'il lui plaît me faire ; il y a grande différence des affaires d'une maison particulière et celles d'un État[2] ». En fait, il désobéissait ; il bravait le roi : on était convaincu, à Paris, qu'il donnait des conseils de révolte. Il s'en défendra plus tard ; il dira : « Quels conseils donnai-je à la reine, si ce n'est qu'elle ne devoit avoir aucun sentiment des choses passées ; que tout ce qu'elle avoit à faire étoit de se gouverner modérément[3] ! » On sut que malgré la distance et les ordres du roi, il venait déguisé, dans le pays de Blois, s'entendre avec l'entourage de Marie de Médicis[4]. L'exaspération montait à la cour. On se répétait les raisons qu'on avait de lui en vouloir : c'était un personnage suspect, vaniteux, violent, n'offrant aucune sécurité : il avait été la créature de Concini à qui il avait

1. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 563.

2. Lettre à M. de Montbazon du début de 1618, *Ibid.*, t. I, p. 562. Richelieu fait allusion dans le dernier membre de phrase aux lettres qu'il écrit à Marie de Médicis relativement à l'administration des biens de la reine dont il a toujours la charge.

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 181, plaidoyer qu'esquisse Richelieu au moment de son exil à Avignon.

4. Dépêche de Contarini du 21 avril 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 63. Nous allons revenir sur cette dépêche.

écrit des lettres dont la platitude avait révolté tout le monde; secrétaire d'État, il avait signé des comptants illégaux au profit du maréchal d'Ancre; il s'était fait la créature aveugle de l'ancienne régente; il était inféodé à la politique espagnole [1]. La découverte des « menées » de Barbin fit éclater l'orage.

Au milieu des informations recueillies après les arrestations opérées au sujet de cette affaire, on crut avoir la preuve que Richelieu, mêlé aux intrigues, s'était rendu sous un déguisement à une abbaye située à six lieues de Blois, que Marie de Médicis était venue l'y voir sous prétexte d'aller faire ses dévotions à un pèlerinage voisin de Notre-Dame et qu'ensemble ils avaient comploté [2]. Richelieu niera, dans ses *Mémoires*, d'une façon ambiguë, il est vrai, sa participation à l'affaire de Barbin : « Ils ne me trouvèrent pas, dira-t-il, dans les papiers de ceux qui manioient les affaires, comme convaincu d'avoir mal fait : » Il conteste seulement avoir mal fait [3]. Son frère, M. de Richelieu et son beau-frère, M. du Pont de Courlay, étaient compromis. Le gouvernement prit une décision rigoureuse : ce fut d'exiler les trois personnages hors de France, à Rome, puis, se ravisant, — Rome était trop loin, l'évêque y serait trop

1. Richelieu répond à chacune de ces accusations dans son *Caput apologeticum* d'avril 1618, Avenel, *Lettres de Richelieu,* t. VII, p. 416. Cf. ses *Mém.*, t. I, p. 181. Il n'est que de prendre le contre-pied des défenses de Richelieu pour avoir les reproches articulés.

2. Dépêche de Contarini du 21 avril 1618, Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 63. « Tenendo il vescovo di Luçon un abbadia a sei leghe da Bles, ove la reina madre dimora, sendo ella uscita questi di santi ad una devotione di Nostra Signora quivi vicina, il vescovo, mutatosi d'habiti, vi si trovo egli ancora et ragiono con la Maesta Sua in quel luogo, buon pezzo. »

3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 180.

libre, — de les envoyer à Avignon, terre étrangère, papaline, mais où on pourrait les surveiller[1]. Par lettre du 7 avril 1618, Louis XIII notifiait à Richelieu sa volonté; il invoquait « les fréquentes visites, les allées et venues de diverses personnes qui se faisoient aux lieux où il étoit. »[2]

Richelieu prétend dans ses *Mémoires* que le coup ne l'étonna pas : « Je ne fus pas surpris, dit-il, à la réception de cette dépêche, ayant toujours attendu de la lâcheté de ceux qui gouvernoient toutes sortes d'injuste, barbare et déraisonnable traitement[3] ». Il répondit au roi le 18 avril une lettre très calme; il obéirait encore; il affirmait à nouveau son affection et sa fidélité[4]. Déjà en route, il mandait à Pontchartrain le 19 : « J'ai voulu que mon obéissance précédât toute sorte de supplications[5] ». En réalité il était désespéré. C'était tomber de plus en plus bas. Les moyens qu'il avait mis en œuvre pour relever sa fortune s'étaient retournés contre lui et n'avaient servi qu'à aggraver sa situation : l'avenir était compromis. Il eut à ce moment une des heures les plus sombres de son existence : il pensa à la mort; il rédigea une manière de testament[6]. Mais, nerveux et passionné

1. Dépêche de Contarini du 8 mai 1618, Bibl. nat., ms. italien 1772, p. 68.

2. Nous avons l'original de la lettre du roi (Arch. des Aff. étrang., France 244, fol. 3 r°). Avenel (*Lettres de Richelieu*, t. I, p. 568) en donne seulement quelques extraits d'après une copie.

3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 180.

4. Nous avons également l'original de cette lettre, Bibl. nat., ms. Clairambault 374, fol. 77 r°. Avenel qui n'en a eu qu'une copie, la date inexactement du 16 avril (*Lettres de Richelieu*, t. I, p. 568).

5. Il demande à Pontchartrain d'obtenir du roi en sa faveur des lettres de surséance pour des procès qu'il a en cours; Bibl. nat., ms. Clairambault 374, fol. 81 r°.

6. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 425.

comme il était, s'il pouvait céder un moment à l'abattement produit par une déception, en raison de sa nature combative, de ce besoin d'action qu'il a eu à un si haut degré, il n'allait pas tarder à se ressaisir.

Bien que la cour de Rome n'admît pas volontiers que le roi de France exilât si facilement un évêque, néanmoins elle avait ordonné d'accueillir aimablement Richelieu en terre avignonnaise[1]. Le vice-légat d'Avignon Jean François Bagni, archevêque de Patras, reçut gracieusement les exilés, leur recommanda de ne pas donner « ombre de préoccupation aux ministres du roi » et se montra des plus prévenants[2]. « Je ne puis oublier, lui écrivait plus tard Richelieu, les courtoisies que j'ai reçues de vous durant le séjour que j'ai fait en vos quartiers[3] ».

Richelieu allait être surveillé, il devait être prudent. Il s'installa avec son frère et son beau-frère et régla sa vie : il verrait peu de monde; il partagerait son temps entre des travaux théologiques et la fréquentation de quelques religieux augustins ou récollets dont les couvents étaient voisins de sa maison[4]. « J'ai vu et su, mandait

1. Lettre du cardinal Borghèse, secrétaire d'État du Saint-Siège, au nonce à Paris, du 30 mai 1618, dans Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 428. Sur le mécontentement de Rome au sujet de l'exil de l'évêque, cf. la dépêche de l'ambassadeur à Rome, Marquemont, du 17 mai 1618 et la reponse de Puisieux du 5 juin, Bibl. Mazarine, ms. 1826, cité par L. Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 238 et 239.

2. Bentivoglio, *Lettere*, t. II, p. 429; puis, lettre de l'archevêque de Patras, vice-légat d'Avignon, à Louis XIII, datée d'Avignon, 12 mai 1618, par laquelle il accuse réception au roi de France de la lettre que Sa Majesté lui a adressée le 23 avril afin de lui annoncer l'arrivée des exilés, et se met aux ordres du roi, Bibl. nat., ms. Clairambault 374, fol. 95 r°.

3. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 641.

4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 138. Pour les frais de son séjour, Richelieu, gêné à ce moment, aurait été aidé par M. Mulot, cha-

au gouvernement, le 21 août, un moine indicateur envoyé à Avignon afin d'observer l'évêque, que M. de Luçon, messieurs de Richelieu, son frère et du Pont, son beau-frère, sont en cette ville logés sous le même toit et souvent visités par personnes de diverses conditions; mais ils se tiennent avec une grande retenue, ayant la plupart de telles visites suspectes, à raison, dit M. de Luçon, que le roi les fait veiller et garder de toutes parts. Ceux qu'ils voient plus confidemment et avec lesquels ils traitent en secret sont deux maisons de religieux auxquelles ils vont souvent de bon matin et n'en sortent que bien tard. Je me suis informé si M. de Richelieu étoit sorti de cette ville pour quelque temps, mais n'en ai rien su apprendre de certain. J'ai, pour l'avenir, personnes qui y prendront soin[1] ».

Les mois se passèrent; l'automne vint, puis l'hiver. Combien de temps allait durer cet exil? En décembre, M. de Richelieu, le frère, perdit sa femme : il écrivit au roi : « en considération du dernier malheur qui lui étoit arrivé », il sollicitait l'autorisation d'aller passer huit jours à Paris afin d'arranger la succession : on avait mis les scellés; il était question d'inventaire et de saisie; sa présence était nécessaire[2]. M. du Pont de Courlay implo-

noine de la Sainte-Chapelle de Paris. « Lorsqu'il (Richelieu) fut relégué à Avignon, Mulot vendit tout ce qu'il avoit et lui porta trois ou quatre mille écus dont il avoit fort grand besoin. » Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 45.

1. Lettre datée d'Avignon, 21 août 1618, Bibl. nat., ms. Clairambault 374, fol. 253 r°. L'emplacement de la signature a été intentionnellement déchiré. D'après le texte, le correspondant est bien un religieux. Il restera à Avignon jusqu'à la fin de septembre. Nous avons une autre lettre de lui du 27 août 1618 (*Ibid.*, fol. 261 r°).

2. Lettres de M. de Richelieu au roi datées d'Avignon, des 15 et 18 décembre 1618, Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 121 r°, 125 r°. Madame

rait la même permission[1]. Louis XIII autorisa : « Je vous permets bien volontiers », répondit-il aux deux gentilshommes; il se fiait à leur fidélité[2]. Alors l'évêque de Luçon écrivit aussi le 20 décembre pour demander d'accompagner son frère et son beau-frère : « Je ne doute pas, Sire, disait-il, que Votre Majesté ne m'accorde ma très humble requête. » On le garderait et surveillerait, s'il le fallait; il avait à travailler; il voulait composer certain livre contre les protestants : « Ne désirant autre contentement, outre celui d'obéir à vos commandements, qu'être parmi des livres pour faire une réplique à la réponse que quelques ministres de la religion prétendue réformée ont faite au livre que j'eus l'honneur de dédier à Votre Majesté l'année passée. » Louis XIII refusa[3].

Les deux frères partis, la vie fut plus triste à Avignon. N'y aurait-il donc aucun moyen de mettre un terme à cette disgrâce? Une circonstance ne se présenterait-elle pas qui put permettre d'agir, de sortir de cet exil désespérant, de se rapprocher? Cette circonstance n'allait pas tarder à se produire : ce devait être la fuite de Blois.

de Richelieu était morte le 15 octobre, au château de Richelieu, de suites de couches; l'enfant nouveau-né était mort au début de décembre. Cf. Bonneau-Avenant, *la Duchesse d'Aiguillon*, Paris, 1882, in-18, p. 66.

1. Lettres de M. du Pont de Courlay au roi et à Pontchartrain, datées du 20 décembre 1618 (Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 127 r°, 129 r°).

2. Minutes des deux lettres, de la main de Pontchartrain (*Ibid.*, fol. 146 r°).

3. Richelieu avait écrit en même temps à Pontchartrain pour faire appuyer sa demande. Nous avons les originaux de ces lettres qui portent la date du 20 décembre 1618 (*Ibid.*, fol. 130 r° et 132 r°). Avenel qui donne le texte de la lettre au roi d'après la minute non datée, l'attribue inexactement à la seconde quinzaine d'octobre (Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 423). Pour le refus de Louis XIII, voir Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 182.

Marie de Médicis en révolte, Richelieu comprit tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de l'événement. La reine mère serait certainement entourée de gens médiocres et violents qui se disputeraient entre eux et s'arrangeraient pour brouiller de plus en plus les affaires. Le gouvernement, menacé de la guerre civile, se trouverait impuissant à réduire amiablement cet entourage d'agités; il hésiterait avant d'user de la voie des armes. La question était de lui suggérer que Richelieu était le seul homme capable d'intervenir efficacement pour dénouer la situation. Qu'on le laissât aller à Angoulême; il évincerait les conseillers de la reine mère, reprendrait auprès de celle-ci une influence que rien ne faisait supposer qu'il eut perdue, et userait de cette influence dans les intérêts du roi afin de calmer l'ancienne régente, la ramener à la soumission et faire conclure une paix honorable.

Le fidèle père Joseph fut encore mis à contribution; il entra en campagne; un autre personnage qui devait tenir une place importante dans la vie de Richelieu, Bouthillier, abbé de la Cochère, plus tard évêque d'Aire, s'adjoignit à lui. Ensemble, les deux confidents expliquèrent à Déageant la combinaison : il n'y en avait pas de meilleure[1]. Déageant comprit, parla à Luynes, à

1. C'est Richelieu qui nous raconte comment l'affaire a été engagée (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 193). Il ne nous dit pas si c'est lui qui a suggéré au P. Joseph et à Bouthillier la démarche; mais Mathieu de Morgues, plus tard confident de Marie de Médicis, nous affirme que c'est bien Richelieu qui a eu l'idée de se faire envoyer à Angoulême (M. de Morgues, *Lumières sur l'histoire de France*, 1643, in-12, p. 61). Richelieu et son entourage ne l'ont pas nié (Harlay de Sancy, *Réponse au libelle intitulé « Très humble remontrance au roi »*, 1632, in-12, p. 43). Voir aussi la biographie du P. Joseph de Lepré-Balain, citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 81.

Louis XIII. Dans l'état où en étaient les affaires, Béthune n'aboutissant à aucune conclusion à Angoulême, il était évident qu'il en coûtait peu d'essayer de ce moyen : Richelieu serait peut-être moins dangereux auprès de Marie de Médicis que Rucellaï ou d'Epernon : on avait éloigné Luçon afin d'éviter un mal : ce mal s'était produit; le retour de l'évêque près de la reine mère augmenterait, en tout cas, les brouilles existant autour de celle-ci, ce qui affaiblirait d'autant le parti des révoltés; et si Richelieu, par hasard, tenait sa parole, écartait les brouillons, accommodait le différend, on arriverait à une solution. Louis XIII se décida. Déageant rédigea la lettre à expédier à Avignon afin de mander à Luçon de se rendre à Angoulême, le roi ajouta quatre ou cinq lignes de sa propre main et le frère du P. Joseph, M. du Tremblay, fut chargé d'aller porter la missive à Richelieu [1].

Il parvint à Avignon le 7 mars 1619. Nous ne savons pas quelle impression dut éprouver Richelieu en recevant la lettre du roi : elle dut être vive : il avait réussi. Deux heures après l'arrivée de du Tremblay, l'évêque montait en carrosse, se mettait en route et malgré un incident en chemin, — le gouverneur de Lyon, M. d'Alincourt, croyant que Richelieu s'enfuyait, l'avait un instant fait arrêter, — l'évêque atteignait rapidement Angoulême [2].

1. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 209 et suiv. Cf. Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 340. Fontenay-Mareuil observe (*Mém.*, éd. Michaud, p. 138) : « M. de Luynes n'avoit pas la vue trop longue. » Au dire de Rohan (*Mém.*, éd. Michaud, p. 514), Richelieu aurait fait « des promesses par Pont du Courlay, son beau-frère, de porter la reine à la paix ».

2. Lettre du cardinal Borghèse au nonce à Paris, du 25 mars 1619, dans Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 261. Sur l'arrestation momentanée de Richelieu par M. d'Alincourt, voir *Mém.* de Richelieu, éd. Michaud,

Son arrivée à la petite cour de Marie de Médicis fut accueillie avec des sentiments divers. La reine mère, ravie, le reçut « comme un envoyé du ciel ». Les autres, décontenancés, se tournèrent contre lui. Ils étaient divisés en deux partis, celui de Rucellaï et celui de d'Epernon. L'ancienne régente ne voulait se livrer à aucun des deux : elle ne savait à qui entendre. L'habile prélat, allait la tirer d'embarras[1]. Richelieu agit avec une prudente circonspection. Il ménagea d'Epernon, alla le voir, affecta de lui demander son opinion, de lui tout dire ; d'Epernon flatté se déclara « son ami »[2]. Au conseil de la reine, l'avis de Richelieu était que l'on fit la paix : il n'y avait pas moyen d'engager une guerre : cet avis s'imposait. Quand le cardinal de La Rochefoucauld arriva, Richelieu s'aboucha avec lui ; le 30 avril, le traité d'Angoulême était signé : Richelieu avait tenu sa parole[3] !

Puis, peu à peu il écarta Rucellaï. Celui-ci outré de voir la place de confiance qu'il occupait près de Marie de Médicis prise, commettait sottises sur sottises. Marie de Médicis le négligeait ; elle nommait Richelieu son chancelier[4] ; en juillet, sur des racontars colportés par Rucellaï, M. de Thémines ayant provoqué en duel M. de Richelieu, le frère de l'évêque, et l'ayant tué, Rucellaï dut enfin s'en aller : Luçon demeurait le maître[5]. Il était

t. I, p. 193, et le récit que fait d'Alincourt dans une lettre au roi du 11 mars 1619, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VIII, p. 18. On donne généralement à cette méprise de d'Alincourt plus d'importance qu'elle n'en a.

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 137, 138.

2. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, p. 339-340.

3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 194.

4. Lettres du nonce du 16 juin et 2 juillet 1619, Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 356, 381, 382, 385, 386

5. Sur ce duel et la mort de M. de Richelieu, voir Fontenay-Mareuil,

le conseiller écouté, le confident de Marie de Médicis; il lui rédigeait toutes ses lettres, il la guidait[1].

Alors il lui communiqua la pensée dont il jugeait la réalisation indispensable et pour elle et pour lui : le retour à Paris près du roi. Il fut étonné de se heurter à des préventions et à une résistance auxquels il ne s'attendait pas. « Si on lui demande, écrivait-il dans les instructions d'un personnage envoyé à Louis XIII en juillet 1619, ce qu'il estime touchant le voyage de la reine à la cour, il répondra, en général, que tous les gens de bien l'y désirent (la reine); si on s'enquiert de savoir ce qu'estime l'évêque de Luçon sur ce sujet, il dira que c'est le lieu où la reine doit être, mais que c'est un conseil qui doit venir d'elle[2] ». Marie de Médicis ne voulait pas revenir près de son fils. On accusa Richelieu, autour du roi, d'être l'inspirateur de cette décision : Luynes l'accusera. Ce n'était pas plus exact que de dire, comme on le disait, que Luçon et Luynes étaient d'accord pour empêcher l'ancienne régente de rejoindre Louis XIII[3]. Envoyé par Marie de Médicis au roi quelque temps après, Richelieu s'en expliquait nettement avec le souverain, et celui-ci, rassuré, écrivait à sa mère : « Vous ne pouviez me faire

Mém., éd. Michaud, p. 139; Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1857, p. 435; la dépêche de Contarini du 16 juillet 1619, Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 205; les *Mém.* de Richelieu, t. I, p. 200. Louis XIII écrivit à Marie de Médicis une lettre de condoléance au sujet de cette mort; il ajoutait : « Je vous accorde bien volontiers la confiscation qui en peut eschoir. » (Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 50).

1. Les brouillons des lettres de Marie de Médicis, par exemple au roi ou à Luynes, à cette date, sont de la main de Richelieu (Arch. des Aff. étrang., France 772, fol. 199 r° et suiv.).

2. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 464.

3. Lettre du nonce du 30 juillet 1619 (Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 421) rapportant une conversation qu'il a avec Luynes. Luynes proteste vivement contre l'entente qu'on lui prête avec Luçon et il accuse Richelieu de tenir la reine mère éloignée de son fils.

recevoir, avant votre arrivée, un plus grand contentement que de m'envoyer l'évêque de Luçon, ayant donné à la confiance que vous avez en lui plus de foi et de créance qu'à tout autre qui fût venu de votre part[1] ».

Aussi lorsque le roi et Marie de Médicis se virent à Couzières et à Tours en septembre 1619, Richelieu fut-il bien accueilli. Louis XIII et Luynes se montrèrent aimables pour lui[2]. Les ministres, notamment Sillery et du Vair, furent plus froids. Ils n'avaient pas confiance; ils étaient convaincus que Richelieu ne s'occuperait que d'embrouiller les affaires[3]. Et cependant l'évêque de Luçon faisait ce qu'il pouvait pour résoudre Marie de Médicis à revenir à Paris. En novembre il croyait avoir réussi; il écrivait au P. Arnoux en lui annonçant la nouvelle : « Je ne vous dis point la joie que j'en ai![4] » L'ancienne régente n'était pas décidée. Chanteloube combattait avec efficacité les suggestions de Richelieu, répétant à Marie de Médicis, toute disposée à l'entendre, que Louis XIII était « irréconciliable », qu'elle ne reviendrait pas dans des conditions d'autorité suffisantes; qu'à Paris elle serait méprisée, tenue à l'écart, menacée; qu'elle devait rentrer prépondérante et n'avait d'autre voie pour s'imposer que les armes. Chanteloube n'était pas le seul à donner ces conseils violents : ils étaient écoutés[5].

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis sans date, mais à placer un peu avant l'entrevue de Couzières, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 54.

2. C'est ce que dit l'ambassadeur vénitien (dépêche de Contarini du 3 septembre 1619, Bibl. nat., ms. italien 1773, p. 235).

3. Dépêche de Contarini du 17 septembre 1619, *Ibid.*, p. 247, et lettre de Marie de Médicis à Luynes, Arch. des Aff. étrang., France 771, fol. 333 r°.

4. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 638.

5. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 206.

Le débat devint vif dans les premiers mois de 1620 : on entraînait sans aucun doute Marie de Médicis vers la guerre. Richelieu, aidé de Marillac et du P. Suffren, s'efforçait de montrer l'absurdité du moyen : l'ancienne régente ne le suivait plus. « Le torrent m'emportoit, explique Luçon dans ses *Mémoires*, de telle sorte que vouloir persuader mon opinion ne servoit à autre chose qu'à me perdre sans avancer le service de la reine. » On exploita sa résistance contre lui : « Mes ennemis, dit-il, pensèrent ainsi me dérober la confiance de ma maîtresse[1]. » Ne se voyant pas le plus fort, Richelieu céda : « Je fus, par prudence, contraint de revenir à leurs pensées, et, à l'imitation des sages pilotes, de céder à la tempête. On est souvent obligé de suivre les opinions qu'on approuve le moins; il y a beaucoup à craindre de la puissance des favoris; j'aimai mieux suivre les sentiments de ceux qui détournoient la reine d'aller trouver le roi que de faire valoir mes raisons : » c'était plus habile que brave; il marcha[2].

Mais alors, ce fut à la cour, un tolle contre lui : il était donc bien l'auteur de la rébellion qui se préparait : « Dire au sieur de Luçon, portaient les instructions à M. de Montbazon, qui allait trouver Marie de Médicis en

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 218 et 227. Par l'intermédiaire de l'abbé de la Cochère, Richelieu cherchait à s'entendre avec l'entourage du roi. « Au nom de Dieu, écrivait-il à la Cochère, prenez le temps de représenter à M. de Luynes combien il lui est honorable de faire que la reine soit contente... Il est fort aisé d'accommoder toutes choses... Si j'étois cru, elles le seroient; mais entre vous et moi j'ai bien connu depuis peu que je suis suspect, ce que je puis dire être sans cause, vu que vous savez, dans le service de la reine, quelles sont mes intentions. » (*Catalogue of the collection of Morrison*, t. V, p. 261). M. de Morgues écrira (*Avis d'un théologien sans passion*, 1626, in-8°, p. 23) : « Tout l'effet du cardinal en cette guerre estoit de porter de l'eau où les autres auroient apporté le feu. »
2. *Ibid.*, t. I, p. 207.

avril 1620, que le roi trouve fort étrange la procédure de la reine et que l'on n'en peut attribuer la cause qu'à lui seul[1] (Luçon) ». Luynes mandait à Richelieu : « Tout dépend de vous, car, pour la reine, nous sommes trop assurés de ses bonnes et saintes intentions, pourvu que les vérités aillent jusqu'à ses oreilles : nous avons jusques à cette heure cru de vous ce que l'on doit d'un homme de bien[2] ». Louis XIII menaçait l'évêque ; il chargeait M. de Montbazon de dire à sa mère, « qu'elle donnoit trop de créance aux avis de M. de Luçon et que, s'il continuoit, le roi pourroit bien la supplier de l'éloigner d'elle[3] ». Aux menaces de Montbazon, Richelieu répondit, d'une façon évasive, « qu'il étoit assuré qu'en servant la reine il ne mériteroit jamais que la louange qui est due à ceux qui font leur devoir » ; que quant aux menaces, « elles ne lui feroient aucune peur[4] ». Il s'était compromis ; il n'avait plus qu'à aller jusqu'au bout, et pousser les choses au pis !

Il prépara la révolte ; il négocia avec les grands, fit main basse, au nom de la reine, sur les impôts, — ce dont Louis XIII sera si indigné qu'il désignera nommément Richelieu dans un document public pour le lui reprocher, — rédigea les manifestes de l'ancienne régente[5]. Mais il était trop fin pour ne pas sentir com-

1. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 482.
2. *Ibid.*, p. 483. Cf. la lettre du nonce du 6 septembre 1620, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 410. « Luçon e stato tenuto per autore principale dei consigli turbolenti seguiti dalla regina madre in questo rivoluzioni. »
3. *Journal* d'Arnauld d'Andilly, 1620, éd. Halphen, p. 12, en avril 1620, dans la mission dont nous venons de parler.
4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 213.
5. Lettre du roi aux Parlements du royaume : « La reine a ordonné par le sieur évesque de Luçon un commandement verbal aux commis de nos fermes, de ne délivrer les deniers d'icelles destinés au public

bien était absurde la cause qu'il défendait. « Il eut fallu être aveugle de passion, écrivait-il à l'annonce des premiers succès de Louis XIII en Normandie, pour ne pas voir qu'il n'y pouvoit avoir de si mauvaise paix qui ne valut mieux qu'une guerre civile dont l'événement était incertain[1] ». Il chercha à tâter le terrain autour de Marie de Médicis, essaya de parler de conciliation : il fut rabroué : « Toute l'espérance de traiter est rompue, mandait-il à l'archevêque de Tours le 2 août 1620, ces messieurs n'en veulent point ouïr parler; le roi fait état de nous venir épousseter comme il faut[2] ». Il ne se faisait pas d'illusion : six jours après, la défaite des Ponts de Cé justifiait ses pronostics.

Conséquence inévitable des jeux trop compliqués, Richelieu qui avait été accusé par la cour d'avoir entraîné Marie de Médicis à la révolte, se vit alors reproché par le parti de l'ancienne régente d'avoir trahi celle-ci! Il l'avait fait demeurer à Angers, disait-on, sous prétexte d'être prêt à traiter, en réalité pour qu'elle y fut prise : il était complice de Luynes; il correspondait secrètement avec lui; il avait amené l'armée royale au moment et à l'endroit voulu : on l'accabla[3]. Il allait

et à la conservation de la monarchie que par ses ordonnances... Avec douleur nous ressentons toutes ces choses. » Document daté du 16 juillet 1620 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 178 v°; *Mém.* de M. Molé, éd. Champollion, t. I, p. 241). « M. de Luçon traitoit de tous côtés » (*Mém.* de Fontenay-Mareuil, éd. Michaud, p. 144). La minute de la lettre aux Parlements par laquelle Marie de Médicis leur envoie son manifeste de 1620, est de la main de Richelieu (Arch. des Aff. étrang., France 773, fol. 183 r°).

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 222.

2. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 653. Le combat des Ponts de Cé est des 7 et 8 août. Cf. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 150.

3. Dépêche de Contarini du 22 août 1620, Bibl. nat., ms. italien 1774, p. 222. L'ambassadeur rapporte ce qu'on dit des causes de la défaite de Marie de Médicis. Cf. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 516; M. de Morgues, *Lumières pour l'histoire de France*, 1643, in-12, p. 39.

sortir de tous ces écueils avec une incomparable dextérité!

Il ne trahissait pas; Marie de Médicis le savait bien. Il avait proposé à la reine mère, après la défaite, de partir immédiatement au milieu de 600 chevaux, dont elle disposait encore, et de gagner rapidement Angoulême, d'où, hors de la portée du roi, elle traiterait à de meilleures conditions. L'entourage, découragé, s'y était opposé. Il ne restait plus qu'à capituler [1]. Richelieu se fit charger de la négociation. Pour avoir la paix, Louis XIII était décidé à accepter toutes les conditions qu'on voudrait. L'évêque de Luçon le comprit : il en profita. Il demanda et obtint deux choses : la première, que la reine mère aurait « la liberté d'approcher du roi son fils », formule atténuée du retour éventuel de l'ancienne régente à la cour; la seconde, que « ceux qui avoient servi la reine mère seroient maintenus dans leurs charges et dignités; » Richelieu était hors de cause : c'était un succès. Marie de Médicis, fut satisfaite [2].

Alors, par un coup hardi, Richelieu demanda à l'ancienne régente de solliciter du roi, en sa faveur, le chapeau de cardinal! Être nommé cardinal constituerait pour lui un privilège inappréciable : on ne pourrait plus le traiter à la légère comme un simple évêque et l'exiler; devenu prince de l'Église, il aurait une situation considérable; le roi l'appellerait « mon cousin », le traiterait avec des égards, les ministres aussi; l'admission au conseil serait plus aisée; une fois admis Richelieu occuperait, de par sa dignité, une place spéciale. Peut-être le

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 227.
2. *Ibid.*, p. 228.

gouvernement refuserait-il de faire aboutir, pour le moment, cette requête inattendue, mais la question serait posée : il ne serait que de revenir à la charge. En attendant, profitant de l'état d'esprit du roi, prêt à tout subir afin de conclure la paix, Richelieu décida Marie de Médicis à faire du cardinalat de l'évêque une condition expresse de son acceptation du traité; c'était bien joué. Louis XIII se crut obligé de céder : il dira avec colère ensuite, qu'il « a vendu » la paix au prix de ce cardinalat[1].

Richelieu ne perdit pas de temps. A la prière de Marie de Médicis, Louis XIII dut écrire tout de suite à Rome. L'affaire des Ponts de Cé était des 7 et 8 août 1620; la demande officielle du chapeau de cardinal pour Richelieu partait le 22[2]. D'août à décembre Louis XIII écrira cinq lettres au pape, une au cardinal neveu, une autre

1. Lettre du nonce du 6 septembre 1620, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 409; dépêche de Contarini du 11 septembre 1620, Bibl. nat., ms. italien 1774, p. 249. « La paix, dit M. de Morgues (*Lumières pour l'histoire de France*, 1636, in-4°, p. 70), fut faite avec la promesse secrète d'un bonnet de cardinal pour l'évêque de Luçon. » Voir sur la question, Avenel, *le Connétable de Luynes et l'évêque de Luçon*, dans *Revue des quest. historiques*, 1870, t. IX, p. 110 et suiv. Nous différons sur nombre de points de cet exposé.

2. Nous avons le texte de cette lettre importante que ni Avenel ni M. Hanotaux ne paraissent avoir connue : Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 5 r°. (Avenel discute à quelle époque la lettre de demande du cardinalat a bien pu être écrite, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 655, t. VIII, p. 20). Louis XIII parle dans sa lettre de demande « du parfait amour qu'il porte à la reine Madame ma mère; » il explique comment il veut récompenser ceux qui ont aidé « à la bonne intelligence qui est entre nous, comme a fait le sieur évesque de Luçon. » « A cette fin, ajoute-t-il, j'ai promis à ladite reine Madame ma mère de m'employer de toute mon affection envers Votre Sainteté à ce que son bon plaisir soit qu'à la prochaine promotion qu'elle fera, le sieur archevesque de Toulouse et lui (le sieur évesque de Luçon) soient promus à la dignité de cardinal. » M. de Chazan, secrétaire des commandements du duc d'Anjou, était chargé de porter cette lettre.

au cardinal Ludovisio[1]. Richelieu chargera le fidèle Bouthillier de la Cochère de se rendre à Rome afin de suivre de près la négociation[2]. De son côté, Marie de Médicis fera campagne ; elle pressera le nonce avec « une étrange insistance », écrivait Bentivoglio, lui rappelant les services qu'avait rendus à la religion Richelieu, au temps de la régence; le suppliant d'appuyer la requête auprès du Saint Siège. Il apparaissait, écrivait le nonce, que cette demande du cardinalat était poursuivie « avec violence »[3]. On sait comment le gouvernement, obligé de solliciter le chapeau, fit dire à Rome, en sous-main, qu'il serait heureux qu'on ne l'accordât pas. En octobre, le pape donnait des réponses dilatoires à l'ambassadeur de France, le marquis de Cœuvres[4]. Richelieu ignorant ce qui se tramait, venait voir le nonce, manifestait « une grande espérance de devoir être promu », se croyait sûr[5]. Un peu aveuglé même, il faisait demander par Marie de Médicis au roi d'expédier à Rome un ultimatum, aux termes duquel si l'évêque de Luçon n'était pas compris dans la prochaine promotion de cardinaux, l'ambassadeur de France serait rappelé : le gouvernement avait trouvé la proposition « tout à fait extravagante » et Louis XIII avait répondu qu'il n'était pas de sa dignité de faire une démarche pareille[6]. « Extrava-

1. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 6 r° et v°; 8 r°, 9 r°, 16 r°.
2. Il trouva le moyen de faire envoyer la Cochère à Rome par Louis XIII, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 655. Cf. la lettre du nonce du 6 septembre 1620, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 410.
3. *Ibid.*, p. 411, 415.
4. Lettre du nonce du 21 octobre 1620, *Ibid.*, p. 447.
5. Lettre du nonce du 13 octobre 1620, *Ibid.*, p. 439.
6. Lettre de Puisieux au nonce, datée d'Arsac, 14 octobre 1620, *Ibid.*, t. IV, p. 449 et 462.

gante, reprenait le nonce, écrivant au cardinal secrétaire d'État, est certainement cette insistance que met la reine mère à poursuivre ce cardinalat; on voit bien par là l'ambition effrénée de Luçon. Mais Dieu le mortifiera par la honte qu'il aura d'être exclu! »[1] Une lettre de l'évêque d'Orléans, en novembre, prévenait en effet Richelieu que son affaire ne marchait pas[2]. Richelieu redoublait d'efforts. « Je ne vois pas la reine mère, mandait Bentivoglio, en décembre 1620, qu'elle ne me fasse instance pour Luçon; » « Luçon et la reine mère pressent dans cette affaire avec une violence extrême[3] ». La prédiction du nonce devait se réaliser. Le 11 janvier 1621 la promotion au cardinalat était officiellement rendue publique. Bentivoglio y figurait : Richelieu n'était pas nommé[4].

Ce fut pour lui une cruelle déception! Mais il demeura impénétrable. Il conservait l'aide et le soutien de Marie de Médicis; il attendrait : il attendra deux ans.

Les mois qui suivirent, il s'effaça. Il travaillait à gagner de plus en plus l'esprit de la reine mère. En février 1621 l'envoyé florentin écrivait qu'il jouissait auprès d'elle « d'une autorité suprême[5] ». Le P. Joseph ne parlait des deux personnages qu'en les appelant « la reine et son ami... »[6] Les fonctions de surintendant de la

1. Lettre du nonce du 21 octobre 1620, Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 448.
2. Lettre de Charles de l'Aubespine, évêque d'Orléans, à Richelieu, du 12 novembre 1620, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 450.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 495, 510.
4. Lettre du cardinal Borghèse au nonce à Paris, du 11 janvier 1621, annonçant la promotion, *Ibid.*, t. IV, p. 547.
5. Dépêche de l'envoyé florentin Gondi du 26 février 1621, citée dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 342.
6. Lettre du P. Joseph à une religieuse du Calvaire, d'août 1621, citée par Fagniez, le *P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 99.

maison de la reine comportaient d'infinis détails à régler avec les agents des domaines de l'ancienne régente : le futur ministre de Louis XIII s'appliquait avec zèle à sa tâche, subissant sans se plaindre les impatiences et les rebuffades de Marie de Médicis [1].

A l'égard du public, il affecta de ne s'occuper que de ses devoirs ecclésiastiques et de controverses théologiques : « Vous ne laissez de penser à ceux qui, n'ayant autres amis que leur bréviaire et leurs écrits, mandàit-il à M. de Blainville en août 1621, ne peuvent autre chose que prier Dieu pour la gloire de vos triomphes [2]. » En attendant, il surveillait avec attention.

C'est sur ses conseils que Marie de Médicis adoptait, à partir de 1621, l'adroite politique de lent cheminement, d'instance progressive, suivie par elle vis à vis du roi. Richelieu lui recommandait de ne pas quitter son fils. Il avait voulu qu'elle accompagnât Louis XIII dans la campagne de 1621 contre les protestants du midi [3]. Il faisait ce qu'il pouvait pour se faire bien voir personnellement du gouvernement, informant Pontchartrain des moindres particularités qui pouvaient arriver à sa connaissance, multipliant les formules de fidélité [4]. « Le but qu'il avoit, disait-il dans des instructions données à

1. Nous avons les nombreuses lettres d'affaires que les agents et comptables de Marie de Médicis adressent, à cette date, à Richelieu, lequel règle jusqu'aux menues questions de dépenses : Arch. des Aff. étrang., France 776, 777. Sur « les petites disgrâces », comme dit Richelieu, que la reine lui inflige, voir sa lettre à l'archevêque de Sens du 27 juillet 1621, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 502.

2. *Ibid.*, t. I, p. 685.

3. Dépêches de Gondi, envoyé florentin, des 10 mars et 7 avril 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 343.

4. Lettre de Richelieu à Pontchartrain du 28 juin 1621, Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 783 r°.

M. des Roches allant trouver le roi en octobre 1621, étoit qu'on ne trouvât rien à redire en ses actions » : il ajoutait qu'il « n'oublieroit rien de ce qu'il pourrait pour seconder la ferme résolution que la reine avoit de se conduire en sorte que le roi et M. de Luynes en eussent tout le contentement qu'ils en devoient attendre. » Sur le sujet du cardinalat, il témoignait des dispositions les plus conciliantes, et les plus détachées : « Il n'en vouloit faire, disait-il, ni pas, ni planche, d'autant qu'il savoit assurément que, si on le voulait, cela seroit et que si on ne le vouloit pas, il ne le vouloit pas lui-même, ne désirant rien qui se fît avec mécontentement[1]. » Il écrivait à Marillac le 18 août : « Mon ambition n'est pas si grande que je n'en tienne la bride en main[2]. » Mais doucement, il faisait solliciter toujours, par Marie de Médicis, auprès de Louis XIII, pour que le prince écrivît à Rome : « Sur l'affaire de l'évêque de Luçon, que vous me recommandez, répondait le roi à sa mère, j'en écrirai derechef à mon ambassadeur et vous témoignerai que vos recommandations ont beaucoup de pouvoir sur moi[3]. » Le pape, pressé, avait fini par répondre que quelque jour, peut être, il nommerait Luçon cardinal pour faire plaisir au roi et à la reine[4].

Lorsque Luynes fut mort, en décembre de cette année 1621, Richelieu crut qu'un des principaux obstacles qui séparait la reine mère du roi, avait disparu : il fallait

1. Instruction à M. des Roches du 22 octobre 1621, dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 510 et 512.

2. *Ibid.*, t. VII, p. 503.

3. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis de 1621, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 88.

4. Lettre du cardinal Ludovisio au nonce Corsini, 1621, Arch. nat., L. 397, fol. 340 r°.

maintenant se rapprocher de plus en plus de Louis XIII, et l'envelopper. Marillac, se rendrait auprès du prince et ne le quitterait pas. Luynes était mort le 15 décembre, la lettre accréditant Marillac était signée le 22[1], et l'envoyé était reçu par le roi le 29[2]. Il se mit à l'œuvre : « J'ai vu Bassompierre, mandait-il à Richelieu, il m'a parlé et dit qu'il ferait merveilles bien que je ne crois pas son pouvoir grand. Tronson a bonne volonté et fait ce qu'il peut[3]. » Louis XIII avait accueilli Marillac, lui avait parlé de sa mère en termes affectueux : « Je ne puis dire, écrivait aussitôt Marie de Médicis à son fils, combien j'ai été aise d'apprendre, par la lettre que m'a écrite le sieur de Marillac, les preuves qu'il a reçues de votre affection envers moi[4]. » Le 16 janvier 1622 elle lui disait encore : « Le témoignage public que vous rendez de l'affection que vous avez pour moi m'a été si particulièrement confirmé par le sieur de Marillac et par la la lettre qu'il m'a présentée de votre part, que je ne puis demeurer davantage sans vous dire l'extrême contentement que j'en reçois[5]. » Marillac n'était pas auprès de Louis XIII seulement pour défendre Marie de Médicis ; il avait surtout à s'occuper de Richelieu.

Il s'en occupa. Il parlait de l'évêque au roi, à Condé,

1. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 22 décembre 1621, lui envoyant Marillac, Bibl. nat., ms. fr. 3811, fol. 50 r°. Marillac était capitaine des gardes de l'ancienne régente (Girard, *Hist. de la vie du duc d'Épernon*. p. 339), qui le fera nommer maréchal de camp en février 1622 (Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 14).

2. Lettre de Marillac rendant compte à Richelieu de son audience, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 83 v°.

3. *Ibid.*, fol. 86 v°, 87 v°. Lettre du 29 décembre 1621. Marillac ajoute qu'il néglige « les saints qui ne guérissent de rien ».

4. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 7 janvier 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 45 v°.

5. Bibl. nat., ms. fr. 3811, fol. 64 r°.

aux ministres, tâchant de leur donner une bonne impression du prélat, vantant sa réserve; il rendait compte à Richelieu, communiquant avec lui au moyen d'un chiffre dans lequel, chose étrange pour des personnages si respectueux de l'autorité royale, Louis XIII était désigné du pseudonyme de « pantoufle! »[1] Auprès des ministres Marillac n'avait aucun succès : « J'ai reconnu, écrivait-il à Richelieu, qu'ils vous redoutent et vous veulent faire craindre par le roi comme favori (de la reine mère) et ambitieux[2] ».

Afin de prendre plus directement contact, Richelieu se fit envoyer par Marie de Médicis en missions occasionnelles auprès de Louis XIII. « Si en allant moi-même bien loin au devant de vous, écrivait l'ancienne régente à son fils le 21 janvier 1622, je vous pouvois témoigner davantage mon affection, je vous supplie de croire que la rigueur du temps ne m'empêcheroit pas de me mettre en chemin pour satisfaire en cela mon désir; attendant que je vous en puisse assurer de vive voix, je vous envoie le sieur évêque de Luçon qui suppléera à ce défaut et vous dira, de ma part, la passion que j'ai pour tout ce qui est de votre contentement et de votre service[3]. »

1. Lettres de Marillac à Richelieu des premiers mois de 1622, Arch. des Aff. étrang., France 775, fol. 130 r° et suiv. (pour le mot « pantoufle », par exemple, fol. 148 r°).

2. Lettre du 29 décembre 1621, *ibid.*, fol. 88 r°. A l'occasion, Marillac était chargé de rédiger des récits officieux de la campagne. « Le roi m'a commandé, écrit-il à Richelieu le 20 avril 1622 (*Ibid.*, fol. 141 r°), de faire une relation de ce qu'il a fait depuis Nantes, mécontent que celle qui a été envoyée à Paris n'ait été faite sur mes mémoires, ainsi qu'il l'avoit ordonné. Vous en aurez une copie ».

3. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 21 janvier 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3817, fol. 7 r°. Réponse de Louis XIII à Marie de Médicis du 23 janvier, lui disant qu'il a vu Richelieu, Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 98, p. 140.

Malheureusement Louis XIII continuait à n'éprouver à l'égard de Richelieu que de la défiance et de l'antipathie. La cour répétait que l'évêque de Luçon avait une intelligence remarquable, sans doute, mais aussi une volonté impérieuse. « Lorsqu'on le voit près de la reine mère, écrivait le nonce Corsini en janvier 1622, on peut redouter qu'il ne prenne pied trop avant, car sa cervelle est ainsi faite qu'il est capable de tyranniser et la mère et le fils[1]. » On le redoutait. On sentait la suggestion puissante exercée par cette nature supérieure qui s'imposait, paralysait les résistances, fascinait chacun; et tout le monde résistait.

Richelieu assure dans ses *Mémoires* que ce fut lui qui, allant à Orléans trouver Louis XIII au moment du retour du roi de sa campagne de 1621, décida le prince à laisser entrer Marie de Médicis au Conseil; il se prête, à cette occasion, un discours habile dans lequel il aurait exposé les raisons qu'avait le souverain d'admettre la reine mère dans les délibérations du gouvernement. Cette démarche aurait été bien osée de sa part[2]. Ce qui est plus certain, c'est que si Louis XIII consentit, d'ailleurs non sans peine, à accéder aux désirs de sa mère, pour donner satisfaction à l'opinion publique qui trouvait raisonnable cette mesure, et afin d'empêcher l'ancienne régente de cabaler, disaient les ministres, il ne céda qu'à la condition expresse que Marie de Médicis

1. Lettre du nonce Corsini du 10 janvier 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 348 r°. Cf. Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 8.

2. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 257. Richelieu aurait dit au roi « que tous les princes les plus avisés ont toujours tenu le timon du vaisseau, mais se sont servi de bons pilotes pour les aider à le conduire ». L'insinuation était transparente.

entrerait seule et qu'elle n'aurait aucun espoir de voir arriver Richelieu, tellement, explique le nonce, « on craignait l'esprit trop ardent de l'évêque de Luçon. [1] » Marie de Médicis fut satisfaite.

Alors Richelieu chercha à tirer parti de cette situation nouvelle. Inspirant la reine mère dans toutes les discussions du conseil, lui dictant ses avis, ses réponses, il tâcherait d'attirer l'attention du roi sur sa propre valeur. Il n'était pas possible que Louis XIII ne s'aperçut pas à la longue de l'intérêt que présenteraient les opinions émises par sa mère et ne sut pas quelle en était l'origine : par là Richelieu parviendrait à vaincre ses répugnances. Dans les premières séances du conseil, en effet, auxquelles assista l'ancienne régente, furent agitées des questions telles que celle de la Valteline. Richelieu explique dans ses *Mémoires* ce qu'il fit dire par la reine : si Marie de Médicis répéta la leçon, les auditeurs durent être frappés de la sûreté des informations de la princesse, de la fermeté à la fois et de l'habileté de ses conclusions. Il est vrai, ajoute Richelieu, « tous ces conseils furent bien reçus, mais peu ou point suivis [2]. » A propos de la guerre à engager contre les protestants, il nous donne aussi les développements qu'il suggéra à la reine mère : « Je conseillois à la reine, écrit-il, d'en dire ses véritables sentiments avec courage »; et il énumère ces sentiments : l'exposé révèle les procédés d'esprit du futur cardinal [3]. Richelieu avait-il trouvé la voie qui allait enfin l'amener à être apprécié, puis consulté et

1. Tout ceci est extrait de la dépêche du nonce Corsini du 9 février 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 344 v°.

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 271 et 272.

3. *Ibid.*, t. I, p. 260.

enfin appelé au gouvernement? Il l'espérait; il y comptait : il se heurta au prince de Condé.

Après la disparition du connétable de Luynes, Marie de Médicis et Richelieu n'avaient pas été les seuls à supposer que la place étant vacante auprès du jeune roi, Il n'était que de la prendre. Le prince de Condé s'était mis sur les rangs[1]. Louis XIII avait de la sympathie pour son cousin[2]. On crut, vers le début de 1622, que Condé était prépondérant[3]. Le prestige de Marie de Médicis décrut d'autant. Quelque valeur qu'eussent ses jugements, dictés par Richelieu, celui-ci fut obligé de s'apercevoir qu'on y prêtait à peine attention. La reine mère finit par renoncer à exposer ses idées. Il est vrai, Condé allait se détruire lui-même. Il avait vivement poussé à la guerre de 1622 contre les huguenots. Il était parvenu à se faire nommer lieutenant général en Guyenne, afin de conduire l'armée[4]. Il indisposa Louis XIII par des intrigues et des manœuvres

1. Il parut bientôt que lui et l'ancienne régente se disputaient l'influence du roi (dépêche de l'envoyé florentin du 12 mars 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 307). Le nonce trouvait Condé « négociateur adroit, éloquent, prompt, vif, spirituel, véhément, mais léger, libertin, paresseux et timide » (dépêches de Corsini des 30 janvier et 23 février 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 357 r°, 367 v°; cf. Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 513 et Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 434 et suiv., qui est sévère pour le prince; le duc d'Aumale est en revanche trop indulgent, *Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 108 et suiv.).

2. « Mon cousin, je ne vous dis point si je vous aime..., etc. ». Lettre de Louis XIII à Condé de 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 60 v°. Voir aussi fol. 62 r°.

3. Voir les *Caquets de l'accouchée*, éd. Fournier, p. 67. Condé le pensait aussi, mais néanmoins n'était pas sans inquiétude (dépêche de Pesaro du 14 février 1622, Bibl. nat., ms. italien 1777, p. 248).

4. Le 2 avril; les provisions sont du 6 mai, Arch. nat., K. 113, n° 4. Il se montrait très ardent contre les huguenots (lettre de Marillac à Richelieu des 27 et 29 avril 1622, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 97 r° et 140 r°).

étranges[1], puis l'irrita[2]. Quand il fut question de la paix au siège de Montpellier, il s'y opposa avec violence. A la notification que lui fit Louis XIII de sa volonté définitive au sujet de la pacification, il décida de partir pour l'Italie en répétant de colère : « on me le payera[3] ! » ; et il partit. Seulement l'obstacle avait arrêté l'acheminement de Richelieu vers le pouvoir : la combinaison était manquée ; l'évêque allait avoir à chercher un autre moyen, lorsqu'à ce moment, arriva une nouvelle qui modifiait la situation et facilitait ses efforts : il était enfin nommé cardinal !

Il n'avait jamais cessé de penser à l'affaire. Après la mort de Luynes, Marie de Médicis avait renouvelé ses sollicitations auprès de Louis XIII et Louis XIII avait recommencé à Rome ses instances. Dès le mois de janvier 1622, le roi écrivait au Saint-Siège et expédiait des courriers spéciaux[4]. Moins sensible que ses ministres aux dangers de cet avancement de Luçon — car il restait le maître, après tout, de prendre qui bon lui semblerait au conseil — il paraissait mieux disposé à

1. Sur de prétendues prédictions, il prépara son accession au trône en écartant Gaston : lettre du nonce Corsini du 23 février 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 355 v°; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 171 ; lettre de Marillac à Richelieu du 3 juillet 1622, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 102 r°.

2. On voit par les lettres de Marillac que Condé peu à peu se ruine dans l'esprit du roi (Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 102 r°, 103 v°, 105 v°, 109 r°, 176 v°).

3. Dépêches de Pesaro du 11 octobre 1622, Bibl. nat., ms. ital. 1778, p. 379 ; du nonce Corsini du 14 octobre, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 133; Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 149. Voir les lettres écrites par Condé durant son voyage en Italie dans le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 499 et suiv.

4. Dépêche de Pesaro du 19 janvier 1622, Bibl. nat., ms. italien 1777, p. 212; *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1622, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 1 v°.

contenter sur ce point les désirs de sa mère : du moins le nonce Corsini l'interrogeant et cherchant à pénétrer ses sentiments réels, écrivait acquérir cette certitude et appuyer dès lors la proposition [1]. Les ministres, surtout Puisieux, demeuraient hostiles. Ils étaient convaincus que le cardinalat n'aboutirait qu'à donner à Richelieu « plus d'ascendant par cette nouvelle dignité [2] » ! Ils avaient proposé pour le chapeau l'archevêque de Lyon, M. de Marquemont et soutenaient celui-ci. Mis en présence des deux candidatures, Louis XIII avait dit préférer Richelieu, mais avec quelle mollesse ! « Le roi désire que la préférence soit donnée à Luçon, mandait le nonce en mars, mais sans y insister beaucoup ». Marie de Médicis avait été indignée. « La reine, écrivait le nonce, a paru fort offensée du bruit répandu à la cour — dont elle accuse M. de Puisieux — que l'archevêque de Lyon pourrait être préféré pour le chapeau à l'évêque de Luçon, vu l'intimité que le premier aurait eu avec le pape lorsqu'il était auditeur de rote à Rome. Je l'ai rassurée à ce sujet [3]. » L'ancienne régente avait redoublé ses sollicitations. « Considérant, écrivait-elle au roi en juin, le long temps qu'il y a que vous avez voulu faire instance pour la promotion du sieur évesque de Luçon, tant à cause de la promesse qu'il vous a plu m'en faire que parce que vous l'avez jugé un sujet digne de cet honneur, j'ai cru que vous n'auriez point désagréable que je vous fasse sou-

1. Dépêche du nonce Corsini de janvier et du 9 février 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 345 r°, 346 r°.

2. Lettre de Marillac à Richelieu du 2 janvier 1622, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 94 r°, et dépêche de Corsini du 10 janvier 1622, Arch. nat., L. 397, fol. 347 r°.

3. Dépêches de Corsini des 7 et 12 mars 1622, *ibid.*, fol. 326 r° et 336 r°. Cf. B. Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 19.

venir de faire presser de nouveau cette affaire. Ce seroit une chose fort étrange qu'en l'état des affaires de votre royaume, Sa Sainteté vous déniât ce qui vous est justement dû[1] ». Elle avait écrit aux ministres, surtout à Puisieux; il était invraisemblable que se conduisant habilement avec le roi comme elle le faisait, elle ne parvint pas, à la longue, à avoir raison des résistances. Puisieux s'en rendait compte[2]. En juillet, Marillac assurait Richelieu que Louis XIII était sincère dans son désir de le faire nommer cardinal; il informait l'évêque du moindre mot aimable prononcé par le souverain sur son compte[3]. Quelle attente! quelle fièvre était celle du prélat! Il en fut malade.

Depuis longtemps il souffrait de la tête. « Je me meurs de ma tête », écrivait-il à Charpentier: « Mon mal de tête me tue! » Il eut une crise vers juin 1622[4]. On chercha à profiter de sa maladie pour décider Louis XIII à renoncer à la demande du chapeau. Louis XIII ne consentit pas. « On a voulu vous débusquer du cardinalat pendant votre maladie, mandait Marillac à Richelieu le 25 juillet, le roi a tenu bon[5] ».

Non seulement le roi tenait bon, mais il en venait même, maintenant, à souhaiter qu'on en finit avec cette affaire interminable. Apprenant que les ministres, à son insu,

1. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII datée de Poitiers 11 juin 1622, Bibl. nat., ms. fr. 3811, fol. 80 r° et 3708, fol. 55 r°.

2. Lettre de Puisieux à Sillery, ambassadeur à Rome, du 30 mai 1622, dans Aubéry, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Richelieu*, Paris, 1660, in-fol., t. I, p. 181.

3. Lettres de Marillac à Richelieu des 7 et 15 juillet 1622, Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 105 r°, 182 v° et 183 r°.

4. Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 697, 698, 710, 712. Richelieu parle à M. de Blainville, en avril 1622, des « continuelles indispositions qui m'ont travaillé jusques à en être jugé en péril ».

5. Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 106 r°.

combattaient encore la promotion de Richelieu, il avait eu une vive irritation : « le roi, écrivait le nonce, a su la manière, dont, sous main, on a, en s'autorisant de ses propres ordres, cherché à empêcher la promotion de Luçon; alors il s'est mis en colère et a commandé à son ambassadeur, nonobstant tout ce qui a pu être dit au nonce, de faire de vigoureuses instances en faveur de Richelieu [1] ». La promotion de l'évêque devenait imminente : l'opinion s'était faite à cette idée. Puisieux était obligé de céder : « Il faut donner cela à la voix publique, écrivait-il à l'ambassadeur à Rome, le 28 juillet, et à la réputation de sa Majesté, après ce qui s'est passé, et au contentement de la reine mère qui en écrit souvent et se conduit fort bien [2] ». A mesure que le terme approchait, Marie de Médicis redoublait d'instances [3]. Le roi avait hâte d'aboutir. « Sa Majesté a parlé au nonce très fortement, disait Marillac à Richelieu le 4 septembre, et en termes plus exprès qu'il n'avoit point encore fait, dont d'Épernon m'a rendu témoignage pour l'avoir entendu distinctement ». Il ajoutait : « Le roi fait son affaire de celle de Luçon [4] ». Dix jours après, elle était terminée : le mercredi 14 septembre, Louis XIII apprenait officiellement que Richelieu était nommé cardinal [5]!

1. Dépêches du nonce Corsini des 16 juillet et 28 août 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 119. Cf. Harlay de Sancy, *Réponse au libelle intitulé « Très humble remontrance au roi »*, 1632, in-12, p. 47.

2. Dans Aubéry, *Mémoires*, t. I, p. 217.

3. « Era si appassionata per gl' ingradimenti della fortuna del vescovo di Lusson, che faticava incessamente per la sua promotione, importunandone il papa, il nipote, il nuntio, il re et i ministri ». V. Siri, *Memorie recondite*, 1679, in-4°, t. V, p. 405.

4. Arch. des Aff. étr., France 775, fol. 110 r° et 202 r°.

5. *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1622, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 29 v°; Richelieu avait été nommé le 5 septembre, Aubéry, *Histoire du cardinal de Richelieu*, Paris, 1660, in-fol., p. 20.

Ce fut sur la route de Lyon, dans une humble auberge de la Pacaudière, « où pend pour enseigne le chapeau rouge », que l'évêque de Luçon, en voyage, reçut la nouvelle[1]. Il n'a pas révélé dans ses *Mémoires* la joie qu'il dut en éprouver, pas plus qu'il ne fait allusion à la longue et patiente campagne que depuis deux ans il avait conduite. Il écrivit aux ministres afin de les remercier : ses lettres dépassaient par leurs termes, ce qu'une équitable gratitude pouvait exiger à l'égard de personnages que le nouveau cardinal savait s'être opposé à sa candidature et qu'ensuite il traitera de façon hautaine dans ses *Mémoires* : « Vous avez fait voir ce que vaut un ami comme vous à ceux qu'il affectionne », disait-il à l'ambassadeur à Rome, Sillery, frère de Puisieux; « la pourpre me sera une éternelle mémoire de votre bienveillance; je vous donne ma parole d'embrasser vos intérêts comme les miens propres[2]. » Il écrivait au chancelier : « Je vous supplie de croire que le contentement de l'honneur que je reçois de la bonté du roi ne surpasse point le ressentiment que j'ai de l'obligation que votre maison a acquise sur moi[3]. » Il protestait à Puisieux : « faites état de moi comme d'un ami et serviteur entièrement assuré[4]. »

Au roi, en guise de remerciement, il s'offrit, assurant le prince de son dévouement passionné, de son service

1. M. de Morgues, *Lumières pour l'histoire de France*, 1643, in-12, p. 87. La Pacaudière, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne (Loire), est située entre cette ville et La Palisse. Richelieu y passait allant retrouver Marie de Médicis à Lyon.

2. Lettre de Richelieu au commandeur de Sillery, du 22 septembre 1622, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 725.

3. Lettre au chancelier, de la même date, *ibid.*, p. 726.

4. Lettre à Puisieux, même date, *ibid.*, p. 727.

exclusif et d'un attachement ardent. « Bien que je ne puisse satisfaire à la moindre partie de ce que je vous dois, lui disait-il, je me satisferai pourtant moi-même, si j'attache entièrement, comme je fais, non seulement toutes mes pensées, mes désirs et mes actions à vos volontés, mais outre ma propre vie! Je l'emploierai, Sire, d'autant plus volontiers pour Votre Majesté que la pourpre dont il vous a plu m'honorer m'oblige particulièrement à ne refuser aucune occasion de me rougir de mon sang pour la gloire de Dieu, la grandeur de votre dignité royale et le service particulier de votre personne sacrée, de laquelle je serai, jusqu'au dernier moment de mes jours, aussi certainement le très obéissant et très passionné serviteur et sujet[1] ».

Louis XIII donna la barette à Richelieu dans une église de Lyon, le samedi 10 décembre 1622, à dix heures du matin. Le nouveau cardinal prononça un discours par lequel il renouvelait l'offre de ses services. Louis XIII fit semblant de ne pas comprendre et ne répondit pas[2].

Il ne voulait pas répondre. A la fin de septembre, déjà, la place au conseil d'un cardinal se trouvant vacante par suite de la mort du cardinal de Retz, Marie de Médicis l'avait vivement pressé d'y pourvoir et Louis XIII se doutant qu'on voulait lui imposer Richelieu, s'était hâté de nommer le cardinal de la Rochefou-

1. Lettre de Richelieu à Louis XIII du 12 décembre 1622, après la remise de la barette, Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 746.

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 131 r°; *Journal* d'Arnauld d'Andilly, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 37 v°. C. Bernard nous a conservé le discours de Richelieu (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 447); le texte est identique à celui de la lettre au roi du 12 décembre que nous venons de citer. Richelieu a-t-il, deux jours après la cérémonie, envoyé à Louis XIII sa harangue sous forme de lettre, afin que le prince la conservât?

cauld afin d'arrêter les intrigues[1]. Ne voulait-il donc à aucun prix de Richelieu? On pouvait le croire : il le trouvait trop intelligent, disait Gondi, trop peu sincère; il n'avait pas confiance en lui[2]. Marie de Médicis avait mis deux ans pour faire de son favori un cardinal; elle mettra deux ans pour en faire un ministre.

Du moment qu'il était inutile de heurter de front les sentiments du roi, mieux valait le circonvenir et gagner progressivement ses entours. Il fut convenu entre Richelieu et Marie de Médicis que l'ancienne régente se mettrait en bons termes avec les ministres, le chancelier Sillery et son fils Puisieux. Docile, Marie de Médicis fit des avances; les ministres répondirent. Dès la fin de décembre 1622 la cour s'apercevait que la reine mère avait partie liée avec le secrétaire d'état des affaires étrangères, on ne savait trop pourquoi. Des promesses, voire même des serments, disait-on, avaient été échangés entre eux. Marie de Médicis s'était engagée à faire un grand éloge de Puisieux au roi, et Puisieux avait donné sa parole de soutenir les intérêts de la reine mère; seulement le ministre avait obtenu de l'ancienne régente qu'elle ne confiât rien de cette entente au cardinal de Richelieu[3]. Puis, peu à peu, cette alliance de Marie de Médicis avec Puisieux et son père le chancelier s'était fortifiée : y étaient entrés : le président Jeannin, Schomberg, d'autres : la cour se perdait en conjectures. Il était

1. Dépêche de Pesaro du 30 septembre 1622, Bibl. nat., ms. italien 1778, p. 364.

2. Dépêche de Gondi citée par V. Siri, *Memorie recondite*, t. V, p. 597.

3. Dépêches de Pesaro des 20 et 21 décembre 1622, Bibl. nat., ms. italien 1779, p. 64 et 109. « E passato poi sagramento tra la regina et Puisieux et di fedelta et di nulla dover confidare al cardinal di Richelieu delquale ha Puisieux somma gelosia. »

impossible, déclarait le vénitien Pesaro, que Richelieu, qui inspirait toutes les actions de la reine, fut étranger à cette affaire[1]. Le commencement de l'année 1623 était le moment où Louis XIII, excédé de l'indiscrète façon avec laquelle les ministres le dérangeaient à toute heure, secouait leur joug, allait à la chasse et finissait par leur laisser prendre l'autorité. En s'appuyant sur la reine mère, les ministres espéraient se mettre à l'abri d'un retour offensif du roi; Marie de Médicis se donnait l'illusion de reprendre la direction des affaires. De jour en jour, les ambassadeurs étrangers notaient que la part prise par l'ancienne régente au gouvernement devenait davantage importante. Les conseils, maintenant, s'assemblaient dans son appartement. On observait aussi que Richelieu se tenait discrètement à l'écart[2]. Le nonce, qui ne doutait pas de l'action occulte du cardinal, signalait qu'il se conduisait avec souplesse, tâchait d'être bien avec tout le monde, de n'éveiller les susceptibilités de personne[3]. En février, Pesaro écrivait : « la reine mère a l'apparence de l'autorité[4]; » elle s'imposait de plus en plus. Elle fit décider qu'après le premier prince du sang, le cardinal de la Rochefoucauld aurait la prééminence dans le conseil en raison de sa dignité : on ne se formalisa pas. L'ambassadeur vénitien devinait bien que c'était Richelieu qui avait fait prendre cette mesure[5].

1. Bibl. nat., ms. italien 1779, p. 110.

2. Toutes ces observations sont relevées par Pesaro dans ses dépêches des 21 janvier et 21 mars 1623, Bibl. nat., ms. ital. 1779, p. 148 et 1780, p. 93.

3. Mais, la reine mère dépendait tout à fait de ses conseils, ajoutait-il. Arch. nat., L. 397, fol. 391 r°.

4. Dépêche de Pesaro du 4 février 1623, Bibl. nat., ms. italien 1779, p. 188.

5. *Ibid.*, p. 230 et 261, dépêches des 10 et 20 février 1623.

Si Richelieu se tenait sur une telle réserve c'est qu'il sentait bien que les ministres le craignaient toujours, ne pouvaient pas le souffrir et s'opposaient à lui de toutes leurs forces. Ils en arrivèrent à arrêter Marie de Médicis elle-même. Marie de Médicis les avaient utilisés pour avancer ses affaires : elle allait trop loin; ils résistèrent. Richelieu fut d'avis qu'il n'y avait plus qu'à perdre d'abord Sillery et Puisieux. Pour y parvenir, il proposa de faire revenir Condé à la cour : Marie de Médicis s'unirait à lui; ensemble ils renverseraient les ministres; après quoi, étant donné les mauvaises dispositions de Louis XIII à l'égard du prince de Condé, il serait aisé de se défaire de celui-ci [1]. A ce moment, mars 1623, Condé, précisément, revenait d'Italie. Puisieux chercha à l'attirer de son côté en lui envoyant le gouverneur de Montargis pour lui dire qu'il ne serait pas inquiété; mais, en même temps, le nonce l'avait prévenu par un billet anonyme de l'état de la cour et l'avait engagé fortement à se défier de Puisieux. Condé demeura à Montrond sans rien dire. La combinaison de Richelieu avait échoué [2].

L'opposition des Brulart — le chancelier Sillery et son fils Puisieux — s'accusait. Comment ne pouvaient-ils pas s'opposer à l'ambition sourdement croissante du cardinal? Étaient-ils en mesure de s'entendre avec un homme qu'on sentait d'une passion effrénée, puis volontaire et absolu? Depuis longtemps « ne soup-

1. Dépêches de Pesaro du 20 février 1623, Bibl. nat., ms. italien 1779, p. 258 et 259; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 282.

2. Dépêches de Pesaro du 12 mars 1623, Bibl. nat., ms. italien 1780, p. 73 et suiv.; pour la lettre du nonce, voir : Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 205.

çonnoit-on pas qu'il vouloit gouverner et qu'on n'auroit point de repos que cela ne fût?[1] » Ne voyait-on pas surtout, ce qu'était son caractère entier? « J'ai été mis au courant, écrivait l'envoyé Florentin à la date du 7 mai 1623, par le moyen des femmes de la reine mère et de son apothicaire, étant très familier avec ces gens qui sont de mon pays; je les connois depuis longtemps; ils viennent souvent exhaler confidentiellement avec moi leurs plaintes, celles que fait naître en eux la domination superbe et intéressée du cardinal qui veut tenir bas, soit par ambition, soit par avarice, tous les autres serviteurs de la reine. Étant allé ce matin leur donner quelques lettres de là-bas et, à cette occasion, leur ayant un peu demandé des nouvelles, ils commencèrent à me dire tout d'abord que le cardinal seroit la cause d'une nouvelle ruine pour la reine; le roi ne pouvoit pas le souffrir; il lui déplaisoit de voir que sa mère eut un favori alors qu'elle-même lui avoit témoigné toute sa désapprobation quand il avoit eu des gens de cette sorte, maîtres si absolus de sa Majesté. Ils me dirent aussi que le roi avoit, à ce propos, lancé de la belle façon quelque brocard à la reine, mais qu'elle n'avoit pas voulu comprendre[2]. » Richelieu, dans ses *Mémoires*, affecte de croire que l'hostilité qu'on lui manifestait n'était due qu'à la jalousie inspirée par son intelligence : « J'ai eu ce malheur, dit-il, que ceux qui on pu beaucoup dans l'État m'en ont

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 140. Cf. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris, t. II, p. 2.

2. Dépêche du résident florentin du 7 mai 1623, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 212. « Je veillerai attentivement, ajoutait le résident, sachant quel empire exerce sur la reine l'esprit du cardinal et connaissant surtout l'étroite union qui, pour des raisons politiques, existe entre elle et Puisieux ».

toujours voulu, non pour aucun mal que je leur eusse fait, mais pour le bien qu'on croyoit être en moi. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la vertu nuit à la fortune et les bonnes qualités tiennent lieu de crimes![1] » Peut-être que le désir de garder leur place, l'appréhension instinctive d'un haut esprit qui absorberait tout et relèguerait chacun au rôle de comparse, entrait pour beaucoup dans le sentiment des ministres; mais il y avait aussi chez eux l'antipathie profonde provoquée par un égoïsme qu'on sentait extrême et une puissance de volonté jugée trop dominante. Louis XIII le comprenait, lui qui n'avait pas à être jaloux, et son éloignement à l'égard de Richelieu était aussi formel.

Le temps travaillerait. Richelieu attendrait. Son silence, sa réserve, ajouteraient à l'impression produite par sa valeur[2]. Les affaires de l'État, d'ailleurs, n'allaient pas. L'opinion était excitée contre les ministres. La Vieuville, nouveau surintendant, n'était-il pas venu trouver Marie de Médicis pour lui demander de proposer au roi qu'il réunit un grand Conseil de princes afin d'en délibérer? « Il la prioit de m'en communiquer, écrit Richelieu, comme très capable de secourir l'État et dont les autres ministres appréhendoient extrêmement la suffisance. » On appréciait donc son mérite? Par une espèce de fascination inconsciente, il s'imposait donc

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 270.

2. Richelieu se croyait assez sûr de l'avenir pour se démettre vers ce moment de l'évêché de Luçon. En mai 1623 il le transmettait à Émery de Bragelogne (Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 764, et t. VII, p. 531). Depuis 1620 il ne remplissait plus les fonctions; il les avait passées à un suffrageant, créé évêque *in partibus*, « messire Jacques de Flavigny, prêtre, docteur en théologie, grand archidiacre et chanoine en son église (de Luçon) » (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 131 r°).

sans que personne put entraver sa marche vers le pou voir?[1]

Les rapports se refroidissant de plus en plus entre les Brulart et Marie de Médicis, l'ancienne régente chercha à mettre le plus possible Richelieu en contact avec Louis XIII; pour le moindre motif elle l'envoyait à son fils avec un mot aimable d'introduction[2]. En octobre 1623, se trouvant près d'Orléans, Richelieu recevait avis que le roi avait écrit à sa mère afin de la prier de venir le voir à Saint-Germain parce qu'il voulait examiner avec elle la résolution à prendre concernant la situation politique. Était-ce la disgrâce des Brulart, qui s'annonçait? Richelieu revint précipitamment auprès de Marie de Médicis. La question fut discutée à Saint-Germain, dit l'ambassadeur Vénitien, de savoir qui devait rester maître, ou du roi ou des ministres. Sans aucun doute le dénouement approchait[3]. On remarqua que les trois derniers mois de 1623 l'inquiétude du cardinal de Richelieu devenait plus ardente, son désir de pouvoir semblait augmenter, comme si, approchant du but, l'ambition redoublait : « La reine mère ne travaille que pour lui, écrivait Pesaro le 22 décembre; le cardinal ne peut pas souffrir plus longtemps de ne pas être au gouvernement[4] ». Richelieu faisait tous ses efforts pour se rap-

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 284.

2. Voir par exemple la lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 9 août 1623, envoyant Richelieu au roi (Bibl. nat., ms. fr. 3811, fol. 104 r°) et la réponse de Louis XIII du 15 août, disant qu'il a vu le cardinal (*ibid.*, Cinq Cents Colbert 98, p. 143). Sur les rapports de plus en plus froids entre les Brulart et Marie de Médicis, consulter les dépêches de Pesaro des 23 juin et 3 juillet 1623, Bibl. nat., ms. italien 1780, p. 298, 315, 316.

3. Dépêches de Pesaro des 2 et 16 octobre 1623, *ibid.*, 1781, p. 111, 123.

4. *Ibid.*, 1781, p. 215.

procher du roi, l'assurer de son affection, lui témoigner la passion qu'il avait au sujet de la gloire et de la grandeur de sa couronne ; puis il faisait attaquer les ministres[1]. Par ses soins, Marie de Médicis renouvelait au roi les critiques que comportait la conduite égoïste de ses conseillers et, en même temps, le cardinal la chargeait d'esquisser au prince le programme de ce qu'il convenait de faire. Un soir où Louis XIII revenait de la chasse, Marie de Médicis entreprit le souverain pour le supplier, s'il renvoyait les Brulart, de ne pas les remplacer sans la consulter ; cela était important, disait-elle ; il y allait de la dignité et de la sûreté de l'État ; elle ajoutait que « pour elle, elle n'avoit personne à lui nommer, mais que c'étoit à lui d'y bien penser, s'étant toujours aperçue que quand il se vouloit donner le loisir d'agir de lui-même, il n'y avoit rien à redire dans son choix. » L'insinuation était claire. Louis XIII ne répondit pas[2].

Au début de 1624, la passion de faire admettre Richelieu au gouvernement parut de plus en plus ardente chez Marie de Médicis : elle espérait être entièrement prédominante par ce moyen : Richelieu, sa créature, au conseil, disait Gondi, l'envoyé Florentin, « elle se rendrait peu à peu tout à fait la maîtresse[3]. » Nul ne contestait « la valeur de l'esprit du cardinal, jugée sans

1. Bibl. nat., ms. italien 1780, p. 182, dépêche du 28 novembre 1623, traduite dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 267.

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 276. On voit dans les *Mémoires* de Richelieu avec quelle âpreté le cardinal poursuit tous ces ministres de 1621 à 1624. Aucun ne trouve grâce devant lui. Il est aussi sévère pour eux que pour Luynes. Il va jusqu'à admettre sur le droit d'intervention des parlements (p. 280), des théories qu'il n'acceptera guère plus tard lorsqu'il sera lui-même au pouvoir.

3. Dépêches de Gondi citées par V. Siri, *Memorie recondite*, t. V, p. 597.

égale », ajoutait le même Gondi[1]. Des libelles, inspirés par Richelieu, vantaient au public les qualités du prélat, son habileté, sa prudence, son expérience, le seul souci qu'il avait des intérêts du roi[2]. On savait que le cardinal était plus homme d'État qu'homme d'Église, disait Pesaro[3]. Par une étrange et mystérieuse suggestion, il semblait que son génie politique s'imposât de plus en plus et devint inévitable.

Aussi lorsqu'en février l'orage depuis si longtemps attendu éclata et que les Brulart furent chassés, il n'y eut personne qui ne crut que l'heure de Richelieu était arrivée : elle ne l'était pas : il restait une dernière résistance à vaincre, celle du roi!

Chez Louis XIII, l'antipathie contre l'ambitieux prélat semblait irréductible. Un jour où, se trouvant à une fenêtre du Louvre, il voyait passer Richelieu dans la cour, il disait au maréchal de Praslin : « Voilà un homme qui voudrait bien être de mon conseil, mais je ne m'y puis résoudre après tout ce qu'il a fait contre moi![4] » On racontait qu'autrefois le pape avait dit du cardinal : « Cet homme sera un grand fourbe[5]. » Louis XIII reprenait l'expression à son compte : « Ayant connu le cardinal dans les affaires qui se passèrent devant et après la mort du maréchal d'Ancre, et dans celles d'Angoulême

1. Dépêche du même du 10 mai 1624, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 318.
2. *La Voix publique au roi*, 1624, p. 17.
3. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 6 juin 1624, Bibl. nat., ms. italien 1782, p. 283.
4. « Ce que le maréchal de Praslin redit à l'heure même au maréchal de Bassompierre et à moi », écrit Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud, p. 175), ceci, en 1624.
5. Tallemant, *Historiettes*, éd. Paris, t. II, p. 2.

et d'Angers, écrivait Mathieu de Morgues, le roi appréhendoit cet esprit qui lui sembloit être plus fin que prudent; il en avoit une grande aversion. Ce grand prince s'en défendoit avec toutes les armes que son bon esprit lui pouvoit fournir et ne le nommoit jamais sans lui donner la qualité de fourbe[1]. » Louis XIII détestait ce qu'il appelait « l'esprit altier et dominateur du cardinal[2]. » Aux instances de sa mère, il répondait qu'elle ferait beaucoup mieux de renvoyer Richelieu à Rome, de le remplacer auprès d'elle : le prélat était un obstacle à leur entente plus étroite; elle gagnerait en autorité en le faisant disparaître[3]. Insensible à ces raisons, Marie de Médicis persistait. Alors Louis XIII « lui présentoit familièrement les justes sujets de sa défiance, et cette bonne princesse assuroit que tout ce qu'on avoit dit contre le cardinal étoit des inventions de ses ennemis. Se voyant trop pressé, le roi étoit contraint de se retrancher dans un défaut que nous ne voulons point publier, ajoute de Morgues[4]. » Marie de Médicis alors faisait appel au ministre prépondérant du moment, le surintendant la Vieuville; mais « le marquis de la Vieuville ne voulant point avoir pour compagnon le cardinal, de peur qu'il ne devint son maître », répliquait à l'ancienne régente qu'elle lui demandait un service « par lequel il prévoyoit qu'il seroit ruiné dans peu de temps et que

1. M. de Morgues, *Lumières pour l'histoire de France*, 1643, in-12, p. 93.
2. Dépêche du résident florentin du 16 février 1624, dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 244.
3. *Ibid.*
4. M. de Morgues, *op. cit.*, p. 93. Nous ignorons à quoi fait allusion le confident de Marie de Médicis.

Sa Majesté (la reine) en recevroit un jour du déplaisir[1]. » En désespoir de cause, Marie de Médicis « employoit toute son industrie et celle de tous ceux qui dépendoient d'elle et qui avoient quelque crédit auprès du roi[2]. » Elle invoquait des arguments qu'on imprimait ensuite dans des libelles afin d'agir sur l'opinion : Richelieu ne servirait que le roi, ne s'appuierait que sur lui : c'était un homme habile et prudent qui n'aurait en vue que la bonne conduite des affaires publiques et les seuls intérêts de l'État : il serait un autre cardinal d'Amboise[3]. Impatientée des irrésolutions de Louis XIII, Marie de Médicis finit par ne plus venir au Louvre et se tint enfermée au Luxembourg[4]. Une crise menaçait : la résistance ne pouvait pas durer.

Ce fut la Vieuville qui proposa à Louis XIII de céder; de ne céder il est vrai que dans des conditions restreintes : Richelieu assisterait seulement au Conseil des dépêches; on dirait que le cardinal de la Rochefoucauld étant tombé malade, il avait été jugé utile « de se servir de M. le cardinal de Richelieu que Sa Majesté avoit reconnu capable et très affectionné à son service »; on répéterait que le roi avait adjoint à son Conseil, en vue seulement des grandes affaires extérieures et pour assister les autres conseillers un peu nouveaux dans le gouvernement, le cardinal, personnage de grande valeur, doué d'un esprit vif, d'une perspicacité et d'une habileté singulières, d'une expérience acquise par lui au

1. M. de Morgues, *op. cit.*, p. 93.
2. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 175.
3. Ces raisons sont développées dans *la Voix publique au roi*, 1624.
4. Dépêche du résident florentin du 10 mai 1624, dans Zeller, *op. cit*, p. 317.

temps où, évêque de Luçon, il avait été quelque temps secrétaire d'État. Informé de la façon, à son sens insuffisante, dont on voulait l'admettre dans le Conseil, Richelieu fit dire qu'il n'accepterait pas. Louis XIII, au reste, avait répondu de lui-même à la Vieuville « qu'il ne falloit pas faire entrer le cardinal dans le conseil si l'on ne vouloit point se fier en lui entièrement, parce qu'il étoit trop habile homme pour prendre le change [1]. » La question mûrissait; la résolution devenait prochaine.

Richelieu assure dans ses *Mémoires* que la Vieuville sollicita son admission au Conseil parce qu'il prévoyait sa propre disgrâce et qu'il trouvait là « une invention pour se maintenir. » Cependant la Vieuville disait à Marie de Médicis qu'il savait très bien préparer sa chute en faisant appel à la collaboration du cardinal. Richelieu ajoute que lui-même refusa, non pas l'entrée au Conseil des dépêches, mais toute participation aux affaires publiques, « pour plusieurs considérations et par plusieurs raisons » qu'il énumère et qui sont des raisons telles que : « débilité de corps, faiblesse de complexion, fatigue de quantité de visites qui le tuoient; » et pourtant il allait fournir durant dix-neuf années un labeur énorme que l'état de sa santé ne paraît guère avoir contribué à modérer beaucoup. « Mais toutes ces raisons, continue-t-il, furent inutiles, car comme cet homme (la Vieuville) étoit violent en ses passions, il poussa cette affaire si vivement

1. Voir le récit de Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 380; la note de Richelieu du 1 ou du 2 mai 1624, publiée par Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 537; la dépêche de Gondi à Picchena du 10 mai 1624, citée par V. Siri, *Memorie recondite*, t. V, p. 597 (éd. de 1679, in-4°); les *Mém.* de Fontenay-Mareuil, éd. Michaud, p. 175; *Mercure françois*, 1624, t. X, p. 669.

qu'il n'y eut pas moyen de résister aux mouvements du roi et de la reine mère qu'il fit intervenir en cette occasion! » Richelieu répétait à l'ambassadeur vénitien le 9 mai : « Je roi m'a obligé par force à subir ce poids[1]! »

Ce fut le lundi 29 avril 1624, à Compiègne, que le roi se rendant le matin dans la chambre de Marie de Médicis, encore au lit, et causant seul avec elle, lui déclara enfin sa décision de laisser entrer Richelieu dans son Conseil. Ce qu'il en faisait, disait-il, était uniquement pour elle, « afin que le monde sut que réellement et non d'apparence, il vouloit vivre avec elle sur le pied d'une entière confiance[2]. » Le cardinal ne serait admis qu'à titre de conseiller du premier état, c'est-à-dire donnerait son avis dans les délibérations, mais en dehors ne s'occuperait d'aucune affaire, ne recevrait les visites de personne, ne s'entretiendrait de rien avec qui que ce fut : la restriction était désobligeante. Richelieu en fut très affecté. « Je considère comme une confirmation de cette restriction, écrivait le 10 mai l'envoyé Florentin, un discours que voulut bien me tenir le cardinal sur son nouvel emploi; sa façon de parler, ses gestes, montraient évidemment une grande contrariété intérieure. Il me représenta que cet honneur (d'être admis au Conseil) lui était arrivé sans qu'il l'eut recherché, ni désiré, mais

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 286, 287; dépêche de l'ambassadeur vénitien du 9 mai 1624, Bibl. nat., ms. ital. 1782, p. 193. L'ambassadeur félicite Richelieu de son entrée au Conseil : « Mi disse (Richelieu), ajoute-t-il, che il re lo havea obligato per forza a questo pezo. »

2. Marie de Médicis raconte elle-même les détails à Pesaro : Sua Maesta (la reine mère) mi raconto che il re ando a ritrovarla al letto a dargli parte di questa risolutione (l'entrée de Richelieu au conseil); che gli disse, etc., » (dépêche de Pesaro du 1er mai 1624, Bibl. nat., ms. ital. 1782, p. 182). Cf. la dépêche de Gondi à Picchena du 10 mai 1624, dans V. Siri, *Mémorie recondite*, t. V, p. 597.

du propre mouvement de Sa Majesté; » il disait être satisfait des limites fixées à ces attributions : « il aimait mieux une vie facile et tranquille que les travaux et dangers auxquels les jalousies et la malignité des hommes exposent ceux qui entrent dans les grandes affaires[1]. » Dans ses *Mémoires*, Richelieu va plus loin et prétend que c'est lui qui a demandé qu'on restreignit ses fonctions, à cause toujours, dit-il, de son état de santé. L'envoyé florentin n'était pas dupe : « Quiconque, concluait-il, sait que le cardinal n'est pas aussi mal portant et qu'il est d'un caractère profondément ambitieux, jugera que cette prétendue préférence pour un genre de vie tranquille est une nécessité qui provient d'autres causes[2]. ».

Le soir même du jour où il avait annoncé à Marie de Médicis sa décision, Louis XIII, à deux heures de l'après midi, ouvrait la séance du conseil, faisait appeler le cardinal de Richelieu et l'installait : c'était une date de l'histoire![3].

La place qui était dévolue au nouveau ministre était donc modeste. Il est inexact que Richelieu ait été nommé « premier ministre » en avril 1624. Il n'a jamais été

1. Même dépêche du résident florentin, *Ibid.*, t. V, p. 597-8 et dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 317. Richelieu habitait à ce moment rue des Mauvaises paroles (procuration donnée par lui le 24 février 1624 à titre de comte de Limours, afin de rendre aveu en son nom à la comtesse de Soissons pour diverses seigneuries, *Catalogue des livres, brochures, autographes de la librairie E. Dumont*, 1908, n° 158, p. 71).

2. Dépêche de Gondi, *loc. cit.*; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 283.

3. Héroard, « Journal », Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 203 r°; « Journal » d'Arnauld d'Andilly de 1624, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 70 v°. Ce fait se passe à Compiègne. Tous les témoignages varient sur la date du jour où Richelieu est admis au conseil : les uns disent le 24 avril, les autres le 26, les autres le 28 ou le 30. Mais tous sont d'accord pour affirmer que c'est un lundi. Or, d'après les lettres dominicales de 1624 (G. F.) le lundi est le 29. C'est le quantième que donne V. Siri.

nommé « premier ministre ». Des pièces officielles constateront seulement, quelques années plus tard, qu'il est, en fait, « le principal ministre du roi, » et c'est cette expression qui est devenue officielle pour le désigner[1].

Mais, dès avril 1624, il n'était personne qui ne prévit son avenir : « C'est le personnage estimé le plus intelligent du royaume, écrivait l'ambassadeur vénitien le 1er mai ; il est capable des plus grandes choses ; ambitieux, il désirera être seul à commander ; on peut croire que dans peu de temps il sera le seul timonier du vaisseau pour toutes les affaires.[2] » Le résident florentin écrivait de son côté le 10 mai : « il doit lui suffire d'avoir été porté là ; avec le temps, on acquiert beaucoup, surtout quand on a son esprit. Sur ce sujet voici ce que l'on pronostique : ou le cardinal de Richelieu trouvera le joint de devenir le maître de tous les autres ministres ; ou, resté exclu de toutes choses, il sera bientôt ruiné. Le plus grand nombre est du premier avis, que l'on fonde sur la bonne intelligence qui est établie maintenant entre le roi et sa mère, sur ce fait qu'il est cardinal et qu'ainsi

1. L'article 61 de l'ordonnance de janvier 1629 (dit code Michaud) avait prescrit que seraient révoqués les trop nombreux brevets de conseillers du roi existant et que les personnes maintenues dans le titre recevraient de nouvelles « lettres en commandement. » C'est ainsi que Richelieu recevra le 21 novembre 1629 des lettres patentes où il sera reconnu « conseiller en nos dits conseils et principal ministre de notre État. » (Aubéry, *Mém. pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 309). En annonçant l'entrée de Richelieu au conseil le *Mercure françois* (1624, t. X, p. 669) porte, en marge, « le cardinal de Richelieu, chef du conseil. » Cela veut dire qu'en l'absence du cardinal de La Rochefoucauld, Richelieu prend cette attribution honorifique qui équivaut à celle de « doyen d'honneur du conseil » et qui doit revenir de droit à un cardinal s'il y en avait un présent.

2. Dépêche de l'ambassadeur vénitien du 1er mai 1624, Bibl. nat. ms. ital. 1782, p. 182.

la succession du cardinal de la Rochefoucauld lui est dévolue d'avance; mais, par dessus tout, sur la valeur de son esprit qui est jugée sans égale...[1] » Un libelle, daté de Compiègne du 20 mai 1624, émanant, il est vrai, de l'entourage de Richelieu, disait : « Tout Paris a reçu avec applaudissements la nouvelle de l'élection judicieuse que le roi a faite de M. le cardinal de Richelieu. Il semble que la fortune eut été comme honteuse d'avoir laissé une vertu si éminente sans la faire monter sur le théâtre où nous la voyons en son lustre. Chacun jette donc maintenant les yeux sur ce grand cardinal comme sur un astre naissant[2] »

Marie de Médicis fut radieuse : c'était son triomphe, du moins elle le croyait : en bons termes avec le roi, et son confident étant au conseil, elle se considérait à nouveau comme maîtresse du royaume. Elle éprouvait, disait l'envoyé florentin, « un contentement indicible, non pour le cardinal, mais pour elle-même »[3]. « Vivant dans l'esprit de Richelieu, ajoutait Pesaro, elle se réjouissait avec une incroyable allégresse de voir finalement toutes les affaires dans sa main. » « Mais, concluait l'ambassadeur vénitien, on dit que le cardinal servira le roi et qu'il ne s'occupera pas d'autre chose que de la grandeur du règne[4]. » Il avait raison. Marie de Médicis s'en apercevra bientôt à ses dépens.

Mieux avisé, la Vieuville avait vu juste en prédisant que Richelieu au Conseil ne chercherait qu'à le ren-

1. Dans Zeller, *Richelieu et les ministres*, p. 317.
2. *Lettre du sieur Pelletier à un gentilhomme de ses amis*, (de Compiègne, 20 mai 1624), in 12.
3. Dans Zeller, *op. cit.*, p. 318.
4. Dépêche de Pesaro du 1er mai 1624, Bibl. nat., ms. ital. 1782, p. 181.

verser. Le cardinal a laissé une page curieuse dans ses *Mémoires*, où il explique comment, au cours des délibérations du gouvernement, le médiocre et vacillant ministre se ruinait lui-même par les hésitations contradictoires de son esprit incertain; il dit qu'il allaït « comme un ivrogne. » Il l'aida à tomber[1]. Usant du procédé qui lui avait déjà si bien servi et qu'il utilisera dans son ministère, Richelieu fit attaquer la Vieuville par la presse. Des libelles parurent; ils étaient l'œuvre ou de parents du cardinal, ou de folliculaires à ses gages, comme Fancan[2]. Malmené, la Vieuville ne se faisait pas d'illusion sur l'origine de cette campagne. Ses imprudences, ses inconséquences, la façon légère dont il traitait les affaires à l'insu du roi, ou en changeant ce qui avait été décidé en conseil, allaient le perdre encore plus sûrement. On sait comment Louis XIII indigné de ses manières, le chassa en déclarant qu'il entendait être le maître, ne pas tolérer que ses ministres agissent en dehors de lui et sans lui, ni supporter qu'on le mit en tutelle.[3]

Le jour même où le roi annonçait à son conseil qu'il avait fait arrêter la Vieuville parce que ce ministre avait

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 298-300.

2. On attribue *la Voix publique au roi* à Daniel Duplessis, évêque de Mende, parent de Richelieu (Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VIII, p. 24). Geley, (*Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, 1884, in-8°) met sur le compte de Fancan, d'une façon un peu hypothétique à notre avis, une douzaine de pamphlets parus de 1621 à 1626. Cf. T. Kükelhaus *Zur Geschichte Richelieus. Unbekannte Papiere Fancans*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, 1899, p. 18-38. Avec *la Voix publique*, les plus importants pamphlets du moment sont : *la France mourante* (qui serait de Fancan, d'après Kükelhaus), *le Mot à l'oreille*, *la France en convalescence*, *le Pasquil touchant les affaires de ce temps*, etc. Il est à remarquer qu'à peine Richelieu au pouvoir, la publication des libelles cesse.

3. Voir plus haut, p. 202.

essayé de le dominer, Richelieu prenait la parole et, dans un discours étudié, mesuré, circonspect, « tout en protestant de ne vouloir nommer au roi personne, ains, au contraire, le vouloir avertir seulement d'y penser de bonne heure, de peur de s'y tromper par précipitation », il s'offrait pour principal conseiller : connaissance exacte des affaires, vue nette des nécessités politiques, jugement précis et ferme, imagination active contenue par une volonté vigoureuse, ce discours plein et complet révélait une maîtrise intellectuelle de premier ordre et constituait virtuellement le programme de gouvernement d'un grand ministre[1].

Louis XIII finira par accepter Richelieu. L'histoire raconte qu'il l'a même subi et qu'il n'est devenu entre ses mains qu'un instrument docile, un jouet inerte. Ce jeune roi, que nous venons de voir à vingt ans, entier, jaloux de son autorité, susceptible sur les égards dus à sa souveraine volonté, se serait, dans les années qui vont suivre, à ce point métamorphosé sous l'influence « altière et dominatrice » du cardinal, qu'il aurait abdiqué sa personnalité propre pour ne plus être qu'un roi débile, tyrannisé par le despotisme d'un serviteur omnipotent! La réalité a-t-elle été vraiment telle? C'est ce que seule l'étude patiente et objective des documents contemporains pourrait permettre d'établir.

1. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 301.

APPENDICE

LA CONSTRUCTION DU CHATEAU DE VERSAILLES PAR LOUIS XIII

« Le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, parce que tout y est sable mouvant ou marécage », disait Saint-Simon, avec humeur, de la contrée où Louis XIII a élevé le château de Versailles; et, après lui, les historiens modernes ont répété : « Versailles, pauvre village perdu au milieu des bois et des marécages »; environné « surtout de bois, d'étangs, de marais et de friches »; « pays d'étangs et de forêts »[1]. En réalité, il résulte d'une centaine d'actes notariés passés par Jean Gandois, tabellion juré au bailliage de Versailles, à la fin du XVIe siècle, que sauf un bois de 56 arpents et trois ou quatre étangs, le « terroir » de Versailles, à cette époque, était morcelé en une quantité de parcelles de terre fertiles, fort bien cultivés par de nombreux paysans propriétaires[2].

1. Saint-Simon, *Mém.*, éd. Chéruel, t. XII, p. 80; Maquet, *Versailles aux temps féodaux*, Paris, 1889, in-8°, p. 4; L. Dussieux, *le Château de Versailles*, Versailles, L. Bernard, 1885, t. I, p, 1; de Nolhac, *la Création de Versailles* , Versailles, 1901, in-fol. p. 18.

2. Arch. nat., O[1] 3871. Nous allons revenir sur ces actes. Ce registre des Archives que nous citons et dont nous allons beaucoup nous servir a pour titre : « Inventaire général des titres, contrats, actes et enseigments (sic) concernant la propriété et possession des terres, fiefs, bois, héritages, censives, rentes foncières et autres droits qui composent le domaine de Versailles... fait... en l'année 1728. »

Entre Viroflay et Villepreux, d'une part, Rocquencourt et Satory, de l'autre, au milieu de cette plaine qu'on appelait le Val de Galie ou la Galie, se trouvait, au temps d'Henri IV, un modeste village, adossé à la petite butte sur le haut de laquelle se dresse aujourd'hui le château. Il était tourné vers le midi, au soleil, loin de toute route fréquentée. Le chemin de Chartres ne le traversait pas : il passait par Bourg-la-Reine et Orsay; celui de Dreux, non plus : il allait par Saint-Cloud, Vaucresson et Villepreux; il n'y avait que la voie se dirigeant sur Montfort-l'Amaury qui, venant de Meudon, Chaville et Viroflay, apportât à la grande rue du petit bourg le mouvement peu important d'ailleurs des messagers ordinaires, des coches, ou des courriers[1]. Une rue, « la grande rue tendante de Versailles à Paris et de Versailles à Trappes », formait l'artère principale, bordée de maisons, les unes couvertes de chaume, les autres, en plus grand nombre, de tuiles, quelques-unes entre cour et jardin[2]. Sur la porte de quatre d'entre elles, se balançaient les enseignes indicatrices d'hôtelleries : l'hôtellerie de Nicolas Dubreuil; celle de Pierre Lebrun, où pendait *la Corne de cerf*; celle de Jean Potier, *A l'Image de Notre-Dame de Versailles*[3]; celle de Claude Gourelier. Du côté de l'entrée, en venant de Saint-Cyr, était « le carrefour », centre de la paroisse, avec « la pierre du carrefour », sur laquelle les sergents du seigneur se plaçaient pour faire entendre leurs proclamations; à côté se dressait « le carcan », « la justice », fourches patibulaires du maître du lieu. Du carrefour, une rue, à gauche, montait vers l'église; plus loin une autre, « la ruelle commune », allait vers le château du temps, « l'hôtel seigneurial de Versailles », situé à côté de l'église; à droite, une voie

1. *Nouvelle guide des chemins*, Paris, 1583, in-12, p. 50. La Galie n'était ni le Parisis, ni l'Ile de France, ni le Vexin. (*Ibid.*, p. 5).

2. Toutes ces indications et celles qui vont suivre sont prises dans les actes de Jean Gandois, Arch. nat., O^1 3871. Les actes du tabellion contiennent de nombreux détails topographiques sur Versailles que nous avons recueillis et résumés.

3. Cette enseigne est déjà signalée par Maquet, *op. cit.*, p. 123.

descendait vers « l'étang vieil », une autre, « la ruelle des grains », menait à « la prairie de Versailles », au bas du coteau de Satory; puis, c'étaient les chemins « tendant à Glatigny, à Satory, à Buc[1] ». Par-dessus les toits, à mi-coteau, au nord, s'élevait le clocher de l'église, vieille petite église de campagne, à une seule nef, clocher et voûte du XIIe siècle, fenêtres romanes, porte du XIIIe siècle à arc en tiers-point, surmontée d'une rose rayonnante, s'ouvrant vers l'ouest, à peu près sur la rue qui va aujourd'hui de la grille de l'orangerie au château, et environ à la hauteur de la rue Saint-Julien[2]. Il y avait aussi dans le village un prieuré, d'ailleurs sans moines, plutôt un groupe de biens et de revenus, possédé à ce moment par l'évêque de Paris[3].

Tout autour, le long des rues, des ruelles, à l'entrée des chemins, se groupaient les petites maisons solides et trapues des paysans. Il n'était « marchand laboureur » ou « manouvrier », gens de métier, voire même bergers, qui n'eussent leur petit pourpris : maison couverte de tuiles à simple rez-de-chaussée, ou à un étage, avec étable, cour, jardin et masure; maison couverte de chaume à deux travées, avec cour et jardin; ou bien pièce de terre close avec arbres fruitiers, pommiers, poiriers, merisiers, châtaigniers[4]. D'après

1. Nous relevons encore dans Versailles les endroits dénommés « la pierre percée », « la cour commune », « la cour commune du Bon Puits ». On pourrait avec les documents dont nous parlons dresser la liste des lieux dits de Versailles au XVIe siècle.

2. On voit la silhouette de cette église dans une petite gravure de Pérelle représentant Versailles vu des jardins, Bibl. nat., Cabinet des Estampes, Va 362. La maison du curé était « sur le chemin de Glatigny », près du cimetière (Arch. nat., O[1] 3871, p. 81). Il y a à Versailles un curé et un vicaire qui traitent ensemble devant le tabellion « pour la résidence et fonction du service divin » (*Ibid.*, p. 285); à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe, les curés sont : Jean Crestot et Robert Picquenot (*Ibid.*, p. 453 et 554 et registre 2 de la paroisse Saint-Julien aux Archives de l'état civil de la mairie de Versailles).

3. Sur ce prieuré, voir A. Maquet, *op. cit.*, p. 26. Le prieur, qui est Mathurin Fleury à la fin du XVIe siècle et Mathieu Mercerie au XVIIe, a 27 censitaires à Versailles (Arch. nat., O[1] 3871, p. 447 et 459].

4. Toujours d'après les descriptions fournies par les contrats passés devant le tabellion Gandois (Arch. nat., O[1] 3871). La travée de comble

les registres de baptêmes, Versailles devait compter, au début du XVIIe siècle, de 4 à 500 habitants [1]. On relève l'existence, dans les actes de maître Jean Gandois, d'une dizaine de métiers, charrons, tailleurs d'habits, charpentiers et « charpentiers de la grande cognée », boulangers, marchands de charbon, même ouvriers spéciaux pour la vigne : il y avait de la vigne en ce temps dans le pays; on y produisait aussi du cidre [2].

Et le long des chemins, s'étendaient les terres morcelées que cultivaient les paysans, chacun ayant ou quelques arpents, ou quelques perches, des « quartiers », soit de terres labourables, soit de prés [3]. Céréales et pâturages venaient bien, les seconds entretenus par l'humidité de la plaine au-dessous de Versailles, — entre le bourg et les hauteurs de Satory, — où se trouvaient trois étangs : le grand étang de Versailles, d'une superficie d'environ 18 arpents; l'étang des Bruyères, de 10 arpents, l'étang des Marais, d'aussi 10 arpents, l'étang de Clagny, au nord; tous contenus et utilisés au moyen de bondes et d'auges [4]. Peu ou pas de grandes fermes, tout au plus la ferme de la Breton-

est la distance d'une ferme de comble à l'autre; cette distance est de 9 pieds, ou de 12 pour la grande travée (Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie*, v° *Travée*).

1. Registre 2 de la paroisse Saint-Julien aux Archives de l'état-civil de Versailles. De 1611 à 1622, la moyenne des naissances annuelles est de 12. C'est par comparaison avec d'autres localités rurales dont les données démographiques sont connues que nous pensons que le chiffre moyen de 12 naissances par an peut correspondre à une population de 4 à 500 habitants.

2. Il y a un pressoir à cidre à Satory (Arch. nat., O[1] 1759 A) et des « laboureurs de vignes » à Versailles (Arch. nat., O[1] 3871, p. 153).

3. On compte cent perches par arpent; la perche de Paris a 18 pieds de côté ou 324 pieds carrés. L'arpent commun des environs de Paris contient donc 34 ares 18 centiares. (F. Gattey, *Tableau des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles*, 3e éd., Paris, 1812, in-8°).

4. « Mémoire du bois pour faire les bondes et auges des étangs du dit lieu » (de Versailles), Arch. nat., O[1] 3871, p. 290. Sur ces étangs, voir aussi Maquet, *op. cit.*, p. 121. « En la prairie de Versailles, au lieu dit le pré Sainte-Catherine, sous l'étang neuf du dit Versailles » se trouvent des prés plantés de saules (Arch. nat., O[1] 3871, p. 109, acte du 28 sept. 1567).

nière, située contre le village, sur la route de Saint-Cyr, d'une contenance de 65 arpents, appartenant à la chapelle Saint-Denis, de l'église Saint-Denis d'Amboise, et que le patron laïque de la chapelle, M. de la Barre, président des enquêtes au Parlement de Paris, louera par bail emphytéotique, le 28 juin 1618, à l'hôtelier Claude Gourelier[1]. Versailles possédait enfin le moulin à vent dont parle Saint-Simon, sur le haut de la butte, à droite, possession du seigneur de Versailles, « avec une maison, à côté, cour, jardin et cinq quartiers de terre », loué au XVI[e] siècle à un meunier de Buc nommé Antoine Chaumont[2].

Hormis la ceinture d'arbres qui, sur les coteaux de Satory et dans la direction de Noisy et de Rocquencourt, bordaient des deux côtés l'horizon, il n'y avait à Versailles que les 56 arpents de bois taillis constituant ce que Jean Héroard appellera le bois de Versailles; il s'étendait sur l'emplacement actuel du parc[3]. A l'autre bout du pays, en bordure du chemin de Paris, était la grande garenne de Versailles, d'une contenance de 5 arpents de bois et dont les rois de France disposaient[4].

Puis, tout autour c'était une série de petites localités, à ce moment très humbles, depuis si connues, ou disparues dans le grand nivellement du parc de Louis XIV : Porche-

1. Arch. nat., O[1] 1759 A et 3871, p. 306, 383. Cette ferme est louée pour 70 livres par an, un gâteau de ferme et 4 chapons.

2. Arch. nat., O[1] 3871, p. 237, 240, 279, 331. Le moulin et les attenances sont loués pour « 6 septiers de blé mouturé, bon, loyal et marchand, mesure de Paris », 18 livres, 2 chapons, 8 deniers parisis « de cens que de ferme ». Chaumont passera le bail à Nicolas Luquet, « meunier demeurant à Trianon. »

3. Ce bois appartenait à M. Jean Martin (Arch. nat., O[1] 3871 p. 316).

4. Avec quelle vivacité Louis XIII, avant qu'il vînt bâtir Versailles, apprenant qu'on lui a tué son garde de la garenne et que des braconniers lui abattent ses lapins, écrira-t-il, le 3 mai 1622, de son camp de Sainte-Marie, dans le Midi, au duc de Montbazon, gouverneur de l'Ile-de-France, ainsi qu'à M. de Frontenac, capitaine des chasses, pour se plaindre et réclamer qu'on lui fasse faire justice. Lettres de Louis XIII à M. de Montbazon et à M. de Frontenac du 31 mai 1622, au sujet de la garenne de Versailles, Bibl. nat., ms. fr. 3722. fol. 142 r° et v°. Sur l'étendue de la garenne, cf. Arch. nat., O[1] 1759 A.

fontaine, possession des Célestins de Paris; les terres de M. de Viroflay; Montreuil-au-Val-de-Galie, siège d'une prévôté, résidence d'un tabellion; à la suite, Glatigny; les terres de M. de Clagny, commençant près de Versailles à l'endroit dénommé la Croix de Clagny, et possédées jusqu'en 1578, par le célèbre Pierre Lescot, l'architecte du Louvre; très au-delà, vers l'ouest, Trianon-la-Ville, au Val de Galie, avec ses masures de paysans, une petite église rurale et un cimetière, l'église, succursale de la cure de Choisy-aux-Bœufs [1]; puis Choisy-aux-Bœufs, paroisse importante dont il ne reste plus trace sur la route de Versailles à Saint-Cyr, prieuré aussi, relevant de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris, et du prieur duquel dépendait la ferme du Val de Galie, laquelle subsiste encore au bout du parc de Versailles [2].

Nulle terre n'étant sans seigneur, le terroir de Versailles était le siège d'une seigneurie. Au-dessus des maisons du village, à la même hauteur que l'église, à droite, s'élevait ce qu'on appelait l'hôtel de Versailles, l'hôtel seigneurial, demeure sans grand caractère, entre deux cours, le corps de logis principal long d'une vingtaine de mètres, couvert de tuiles plates avec une aile en équerre d'environ douze mètres, le tout précédé d'un portail flanqué de deux petites tourelles : autour, se groupaient des granges, étables, bergerie, colombier ou autres édifices de simple exploitation rurale; deux jardins derrière, dont l'un de trois arpents et, à côté, attenant, le moulin à vent [3]. Le seigneur de Versailles avait haute justice, moyenne et basse; il possédait

1. Tous ces renseignements sont pris à la même source des actes du tabellion Gandois. Louis XIV démolira plus tard l'église de Trianon et supprimera le cimetière (Bibl. nat., ms. fr. 21675, fol. 144 v°).

2. Louée alors 28 muids de grain par an, 4 porcs gras, 100 sous et douze douzaines de pigeons. Louis XIV rasera également Choisy-aux-Bœufs (*Ibid.*, fol. 145 r°). Il y avait un moulin à Choisy (Arch. nat., O[1] 3871, p. 472). Le domaine du Val de Galie comportait « hôtel, seigneurie et ferme. »

3. Voir pour la description de cet hôtel : Arch. nat., O[1] 1759 A et 1762, p. 3.

tout l'appareil du haut justicier : prisons, fourches patibulaires, ainsi que le personnel nécessaire des officiers de justice : bailli, prévôt, procureur, greffier, tabellion et sergents; apparences, plus que réalités d'un pouvoir chaque jour battu en brèche[1]. Ce qui était plus certain, pour lui, était la perception des droits de menus cens, lods, ventes, saisines et rentes, l'ensemble des redevances féodales à prélever sur les particuliers et que recueillaient, ou un simple receveur, ou un fermier général de la terre de Versailles[2]. Le prieur avait aussi quelque droit vague de juridiction, attesté par l'existence d'un prévôt et de son lieutenant, d'où conflit[3]. Surtout le roi, représenté par le corps d'officiers royaux de justice de Châteaufort, avait, de par une tradition séculaire que se transmettaient jalousement les générations de procéduriers de la couronne, l'invincible tendance à restreindre l'autonomie judiciaire des seigneurs féodaux pour y substituer le droit suzerain du roi : fâcheuses occasions de rudes débats[4].

Or, vers l'an 1550, la seigneurie de Versailles appartenait à certain personnage dénommé bourgeoisement M. Philippe Colas. M. Philippe Colas ayant eu maille à partir, à propos précisément de l'exercice de sa juridiction seigneuriale, avec les officiers royaux de Châteaufort, s'était vu saisir la haute, moyenne, basse justice de sa terre; en avait appelé au Parlement; avait pu, une première fois, obtenir mainlevée de cette saisie; mais la dispute ayant recommencé en 1560, toute la terre et la seigneurie de Versailles avaient été saisies, et vendues, en 1561, pour le prix de 18 000 livres, à M. Sébastien Le Roy, agissant au nom de M. Martial de

1. Arch. nat., O[1]1759 A. Le bailli de Versailles, au début du XVII[e] siècle, se nomme Louis Ferrand. Comme tabellion, à Gandois succédera Pierre Lopin qui remplit les fonctions de greffier (Arch. nat., O[1] 3871, p. 338).

2. On trouve comme receveur de Versailles, Antoine Lemaire (*Ibid.*, p. 290) et comme fermier général, Adam Rousseau (*Ibid.*, p. 301).

3. *Ibid.*, p. 269.

4. Versailles, avec Marly et Villepreux, dépendait de la châtellenie de Châteaufort, Maquet, *op. cit.*, p. III.

Loménie, conseiller du roi et secrétaire de ses finances[1].

M. Martial de Loménie était un très gros homme, actif, intelligent, futur secrétaire du roi, greffier de son Grand Conseil et qui devait être la tête d'une lignée de ministres et d'ambassadeurs. Trois choses lui ont porté malheur : d'être protestant, de n'avoir pas le caractère facile, de se trouver trop attaché aux intérêts des princes de Bourbon d'alors, le roi Henri de Navarre et autres[2].

M. de Loménie décida d'augmenter la propriété qu'il venait d'acheter. Il était riche. De proche en proche il allait se constituer un important domaine d'un seul tenant, groupé autour de son hôtel seigneurial, enveloppant le village de Versailles. Ce fut une opération d'accaparement effectuée en plusieurs années, par achats, échanges, combinaisons diverses. M. de Loménie se fit représenter dans les transactions, par un cousin auquel il avait donné sa fille

1. Par « décret et adjudication faits au Châtelet de Paris le 14 janvier 1561 » et « acte passé par devant Joyeux et Arragon, notaires au dit Châtelet, le même jour, » Arch. nat., O[1]3871, p. 303. Voir aussi, *Ibid.*, p. 299, 302, 305.

2. Voir sur Martial de Loménie, la notice de Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'État*, Paris, 1668, in-4°, p. 195. Devenu seigneur du pays, M. de Loménie tâcha de se faire bien voir. A la fête du village, qui avait lieu en septembre, les quatre valets de fête, sortes de commissaires, afin d'éviter les disputes sanglantes, résultats de buveries prolongées, avaient demandé à leur seigneur qu'il interdit tout port d'armes. M. de Loménie y consentit, et ajouta sur l'ordonnance une phrase orthodoxe pour rassurer les consciences catholiques qu'alarmait la venue dans le pays d'un hérétique. « Or, écoutez, — proclamait le sergent ordinaire de la prévôté de Versailles, Antoine Beauvais, montant, le dimanche 31 août 1561, sur la pierre du carrefour, près le carcan dudit lieu; — de par noble homme et sage M. Martial de Loménie, conseiller du roi notre Sire et secrétaire de ses finances, seigneur dudit Versailles, et M. le prévôt dudit lieu, défenses sont faites à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, de ne porter armes comme épées, dagues, ni autres bâtons invisibles en la danse, ni durant icelle, s'ils ne sont gentilshommes et officiers du roi dudit seigneur, ou avoués de justice, sur peine de l'amende et de confiscation desdits bâtons; aussi de ne jurer, ni blasphémer le nom de Dieu, de la Vierge Marie ni des Saints, sur peine d'amende arbitraire telle qu'au cas appartiendra et détenir prison; et que chacun se garde mesprendre! » Arch. nat., O[1]3871, p. 268. Les valets de fête se nommaient Nicolas Dubreuil, Jean de Laleu, Pierre Chalier, Louis Duclos.

en mariage M. François de Loménie. Le tabellion fut Jean Gandois qu'assistait son clerc Fiacre Lotin [1]. Nul notaire de campagne n'a, à la fin du XVI[e] siècle, rédigé en si peu d'années plus de contrats. Il y en a plus de 80. Il fallut acheter à toutes sortes de gens : des propriétaires de Versailles, bourgeois, négociants, paysans habitant Montreuil, Buc, Trappes, Châteaufort, Paris. La somme totale que coutèrent les transactions, 15 401 livres, 67 sous, 6 deniers, ne représente pas exactement la valeur des terres acquises, car, en beaucoup de cas, entra en défalcation du prix d'achat le capital du cens ou de la rente annuelle que le vendeur devait au seigneur féodal [2]. Maisons, « masures », jardins, terres labourables, prés, droits de douaire, titres de rente, tout y passa. Afin d'arrondir plus exactement, M. de Loménie fit des échanges. Sur les 80 et quelques actes il y en a 17 d'échanges. Une partie de la seigneurie de Versailles était entre les mains d'un gros propriétaire du plateau de Satory, M. Antoine Poart, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, seigneur de la Grange-Lessart : on lui acheta le 17 mars 1561 cette terre de la Grange-Lessart, sise à Satory, moyennant 7 500 livres; et Martial de Loménie effectua également à Satory une série d'achats et d'échanges [3]. Tout compte fait, vers 1572, la seigneurie de Versailles comprenait, de propriété directe, 183 arpents de terres labourables, vignes, prés, pâtures, bois taillis, 4 étangs, et comme parties censives sur lesquelles le seigneur avait à prélever des droits féodaux, plus de 68 arpents de terre [4].

1. Jean Gandois habitait une maison qui lui appartenait « sur la rue tendant à l'étang vieil. » (Arch. nat. O[1]3871, p. 53.)

2. On compte 17 actes en 1561, 3 en 1562, 16 en 1563, 10 en 1564, 14 en 1565, 7 en 1566, etc., *Ibid.*

3. La Grange Lessart était à l'est du plateau de Satory. L'acte de vente fut passé devant deux notaires de Paris, par l'intermédiaire d'Innocent Auberon, secrétaire du duc de Nemours, procureur de Martial de Loménie (Arch. nat., O[1]3871, p. 160). Nous avons la série des achats et échanges effectués par Loménie à Satory, *Ibid.*, p. 177 et suiv.

4. Arch. nat., O[1]1759 A.

M. de Loménie bâtit peu, à peine une grange. Il se borna à entretenir le lieu seigneurial. Il était trop occupé par les difficultés que lui suscitaient les officiers de Châteaufort et le prieur de Versailles.

Le prieur fit à M. de Loménie mille chicanes à propos de sa juridiction, ajournant à comparaître devant son propre prévôt les Versaillais pour leur défendre « de ne répondre pas devant autres juges que ledit prévôt dudit prieuré ». Loménie en appela au Parlement, au Conseil; il fallut des exploits, des *committimus*, des arrêts[1].

Avec les gens de Châteaufort, la querelle fut grave. La discussion sur l'exercice de la juridiction seigneuriale ayant recommencé en 1566, de nouveau les officiers du roi saisirent la haute justice de Versailles. Les choses vinrent à un tel point que, rencontrant un jour Martial de Loménie à Trappes, les gens de Châteaufort l'arrêtèrent et le jetèrent en prison[2]. Le roi se fâcha. Par une sentence de Messieurs du Trésor à Paris, du 10 juin 1572, Martial de Loménie obtint mainlevée définitive de la seigneurie et de ses droits[3]. On chantait, quelques mois plus tard, après la Saint-Barthélemy:

N'eût-ce pas été vilenie,
Que ce gros ventre Loménie
Fût sauvé, comme, sans raison,
Jadis fut mis hors de prison
Quand on l'empoigna à Trappes[4]!

1. Nous ne pouvons entrer dans le détail : on trouvera l'indication des pièces de procédure dans : Arch. nat., $O^1$3871, p. 266 et suiv.

2. Le seigneur de Versailles dénonça ses persécuteurs le 11 septembre 1568 au Parlement auquel il en avait appelé. Il obtint le 18 septembre, des lettres spéciales du roi de « protection et de sauvegarde ». Les gens de Châteaufort n'en tinrent aucun compte. Le 6 février 1571, ils interdisaient par exploit au seigneur de Versailles et à ses officiers « d'exercer aucune justice audit Versailles ». Nous ne pouvons encore que résumer brièvement de longues disputes qui ont comporté des actes nombreux de procédure : voir *Ibid.*, p. 243, et suiv., 287.

3. Le roi ordonna de délivrer Loménie et commanda d'ajourner le prévôt de Châteaufort à comparaître devant le Parlement « pour se voir déclarer avoir encouru les peines contre lui indutes, voir casser ce qu'il auroit fait et se voir condamner aux dépens, dommages et intérêts ». Pour la mainlevée du 10 juin 1572, voir *Ibid.*, p. 272.

4. J. C. de Vellay, *Déluge des huguenots avec leur tombeau et les noms des*

La Saint-Barthélemy, en effet, comptait parmi ses victimes le seigneur de Versailles. Incarcéré à la première heure, celui-ci vit envahir la prison par une bande de massacreurs à la tête desquels se trouvaient les bouchers Tanchou et Pezou; Tanchou l'étrangla; le corps fut jeté à la rivière[1].

Martial de Loménie laissait cinq enfants, dont l'aînée, mariée à François de Loménie, plus quatre mineurs[2]. Le conseil de famille assemblé choisit pour tuteur François de Loménie. Les biens de ces mineurs furent vendus, en adjudication, par décret fait au Châtelet le 19 mars 1575 : la terre de Versailles se trouva adjugée « au profit de M. Claude Guilloire au nom et comme procureur substitué d'Albert de Gondi, comte de Retz, maréchal de France », pour la somme de 35 000 livres[3].

Albert de Gondi était un personnage : « haut et puissant seigneur », comte, puis duc de Retz, baron des Iles d'Or, seigneur de Noisy, Marly-le-Châtel et de Bailly, chevalier de l'ordre du roi, premier gentilhomme ordinaire de sa Chambre et capitaine de cent gentilshommes de l'ancienne bande de la maison de Sa Majesté, enfin maréchal, et frère de Gondi, évêque de Paris[4]. Il descendait de mercanti florentins qui

chefs et principaux punis à Paris le 24e jour d'août 1572, Paris, J. Dallier, 1572, in-12, feuillet A III v°; réimprimé dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. VII, p. 256.

1. *Relation du massacre de la Saint-Barthélemy*, dans Cimber et Danjou, *op. cit.*, p. 149; *Le Tocsin contre les massacreurs*, Reims, imp. de J. Martin, 1577, in-8°, fol. 93 v°; le *Réveille-matin des François*, 1574, dans Cimber et Danjou, *op. cit.*, p. 185; J. A. de Thou, *Historiarum sui temporis tomus I-VI*, Londres, 1733, in.-fol., t. III, p. 134.

2. Sur la succession de Loménie, voir l'article de E. Caron dans la *Revue de l'histoire de Versailles*, 1901, p. 126-129 : *Quelques documents relatifs aux origines du domaine de Versailles.*

3. Arch. nat., O¹3871, p. 379 : « Affiches, enchères, vente et adjudication par décret fait au Châtelet de Paris le 19 mars 1575, de la dite terre et seigneurie de Versailles,... saisie... sur le dit M. François de Loménie au dit nom de tuteur et curateur des dits enfants mineurs... etc. » On a raconté que tandis que M. de Loménie était en prison, le comte de Retz serait venu le trouver et lui aurait promis la vie sauve s'il consentait à lui vendre Versailles à vil prix. M. de Loménie aurait accepté, signé, puis aurait été tué. Le comte de Retz paraît être devenu possesseur de Versailles d'une façon plus régulière.

4. *Ibid.*, p. 273.

étaient venus jadis s'établir à Lyon où ils avaient gagné une assez grosse fortune dans la banque[1]. La maison était une des plus importantes du royaume[2]. Ces gens étaient hommes de goût. Jean-Baptiste de Gondi possédait au faubourg Saint-Germain la plus belle maison de Paris après le Louvre, remplie d'œuvres d'art apportées d'Italie[3]. Albert de Gondi détenait une partie de ce qu'on appelait autrefois la forêt de Cruie, aujourd'hui la forêt de Marly; il devenait possesseur de Versailles.

Sa seigneurie ne fut pas troublée. Il ne s'y installa pas; il se borna à entretenir le château, plutôt mal que bien, et il accrut considérablement les achats de terre commencés par M. de Loménie. Lui, et son fils après lui, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, poursuivirent l'accaparement du pays; ils acquirent 170 arpents, doublant presque la propriété. Lorsque Louis XIII viendra bâtir Versailles, le domaine de la seigneurie se trouvera être de 353 arpents, c'est-à-dire 120 hectares 65 ares[4]. Les bâtiments d'exploitation furent développés. Albert de Gondi procéda de même à la Grange-Lessart où de 114 arpents et demi de terres labourables, prés et bois taillis, laissés par M. de Loménie, il porta la superficie du domaine à 173 arpents[5].

Malgré les opérations des deux seigneurs du lieu, le ter-

1. Antoine de Gondi, marchand florentin, habitait Lyon en 1526 (Bibl. nat., ms. fr. 30529, fol. 206 r°). La banque existait toujours vers 1617, et était dirigée par un certain Philippe de Gondi (Arch. nat., E. 55^{B}, fol. 252 r°).

2. Elle avait beaucoup prêté aux rois de France durant les guerres religieuses, au taux rémunérateur de 16 p. 100 (Bibl. nat., ms. fr. 27837, fol. 16). Jérôme de Gondi avait prêté à Henri IV 928 218 écus, 2 livres, 3 sols, 4 deniers, qui furent remboursés le 31 décembre 1600, Bibl. nat., ms fr. 27838, pièces 184, 185. Sur la famille, voir : Corbinelli, *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, Paris, 1705, 2 vol. in-4°; d'Hozier, *Remarques sommaires sur la maison de Gondi*, Paris, 1652, in-fol.

3. Voir notre *Vie intime d'une reine de France*, p. 105, note.

4. Arch. nat., O^{1}1759 A; « terres labourables, prés, pâtis, bois taillis et châtaigneraies, y compris les étangs. »

5. *Ibid.*, d'après un procès verbal d'affiche du 19 février 1575, qu'accompagnent des notes marginales indiquant les accroissements opérés par Gondi. La Grange-Lessart était affermée 1950 livres.

roir de Versailles demeurait encore morcelé, au début du XVIIe siècle, entre un assez grand nombre de propriétaires ; il y en avait même d'importants : tel, vers 1624, un M. Jean Martin, contrôleur général de la maison du duc d'Orléans qui possédait plus de 167 arpents — 56 hectares. A ne prendre même que la butte sur laquelle allait s'élever le château de Louis XIII, elle était divisée entre une vingtaine de propriétaires, dont ce M. Martin, la ferme de la Bretonnière, le curé, le prieur, M. de Gondi, — seulement pour une toute petite partie, — et le reste, humbles gens, paysans, modestes bourgeois[1]. Telle était la situation foncière du pays, lorsque Louis XIII, vers l'âge de vingt-trois ans, au cours de ses chasses, remarqua l'endroit et s'y arrêta.

Nous avons vu combien Louis XIII avait un goût extrême pour la chasse. Depuis qu'il était devenu son maître, après la mort de Concini, il vivait de préférence hors de Paris, à Montceaux, Lésigny-en-Brie, Compiègne, Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye afin de pouvoir chasser. La région de Saint-Germain a été celle qui lui a été la plus familière : il aimait passer ses étés dans le château-neuf, sur le haut de la terrasse qui domine la Seine. De Saint-Germain, il rayonnait dans la forêt de Marly, où il chassait le cerf; dans les bois de Vaucresson, poussant jusqu'à Villepreux, jusqu'à Villacoublay[2]. Un endroit l'attira toujours, Noisy-en-Cruie, aujourd'hui Noisy-le-Roi, où se trouvait un grand château qui a été démoli en 1732 : il y avait plusieurs fois résidé étant petit, lorsque quelque maladie contagieuse, à Saint-Germain, obligeait de mettre les enfants royaux à l'abri; il aimait « visiter toute la maison, se ressouvenant des logis d'un chacun du temps qu'il y étoit ». Il y dînait,

1. Nous allons revenir sur ces propriétaires.

2. Tous ces renseignements sont pris dans le Journal d'Héroard. Louis XIII avait posé la première pierre du portail de l'église de Saint-Germain-en-Laye le 4 juillet 1616 (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 288 v°).

puis revenait, ou bien y passait la nuit[1]. Dans ses pérégrinations continuelles, il passa souvent par Versailles.

La première fois que Jean Héroard rapporte qu'on mena le petit dauphin, fils d'Henri IV, chasser, — en 1607, le futur roi avait six ans, — c'était de Noisy et dans la direction de Versailles : le nom du village était pour la première fois prononcé[2]. Dix ans après, en 1617, le 23 septembre, de Maisons, où il était allé à « l'assemblée » du pays, Louis XIII, montant en selle, se jetait à la suite d'un cerf, passait la Seine, prenait par Chatou, repassait l'eau à la Chaussée, montait le coteau, courait droit et parvenait à la fin du jour à Versailles[3]. Cependant, de 1617 à 1623, Louis XIII n'est pas allé très fréquemment dans le petit bourg; il y passe pour déjeuner, quand il vient de Fontainebleau par Palaiseau ; il y va chasser et déjeuner en se rendant de Paris à Saint-Germain[4]. Nous avons, il est vrai, dans le journal d'Héroard, une lacune du 14 mars 1623 au 28 février 1624[5]. Or, ce fut dans l'hiver de 1623 à 1624 que Louis XIII eut l'idée de se faire construire sur la butte de Versailles non pas un château, ni un rendez-vous de chasse — mot impropre, le roi ne donnant rendez-vous à personne pour chasser, — mais une simple « petite maison ».

Causant avec l'ambassadeur vénitien Giovanni Pesaro, au début de juillet 1624, et celui-ci le félicitant de sa bonne santé, le prince répondait qu'en effet il se portait bien, grâce

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 113 r°, 240 r°, 374 r°. Voir : « Description du château de Noisy, dans le grand parc de Versailles, entièrement démoli sur la fin de 1732, » Bibl. nat., ms. fr. 11631. Bentivoglio décrit Noisy dans une lettre à Cornaro du 22 septembre 1618, Bentivoglio, *Lettres*, Paris, 1680, in-8°, p. 123 et suiv.

2. *Journal* d'Héroard, éd. Soulié et Barthélemy, t. I, p. 283. Cf. Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 48, lettre de Malherbe à Peiresc de 1607.

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4025, fol. 443 v°.

4. *Ibid.*, 4026, fol. 143 v°, 238 r°, 409 r°.

5. Avec cette note manuscrite : « Ici défaut la suite du présent journal durant onze mois, douze jours, avec quelques autres interruptions, qui ont été misérablement perdus, gouspillés et vilainement employés par la veuve du feu sieur Héroard ». *Ibid.*, 4027, fol. 292 r°.

à Dieu, et qu'il attribuait son état satisfaisant à ce qu'il faisait beaucoup d'exercice à la chasse, ce qui était, par surcroît, pour lui, un grand plaisir; puis, à propos de son dernier voyage, il faisait allusion à une petite maison, *picciola casa*, qu'il bâtissait à Versailles par manière d'amusement[1].

D'après les usages de cour, lorsque le roi quittait Paris, il allait résider dans un des châteaux royaux de la couronne, Compiègne, Saint-Germain, Fontainebleau, Montceaux, Villers-Cotterets. La reine et le Conseil le suivaient. Nous avons dit que Louis XIII se passait volontiers à ce moment de la compagnie de la reine, et que d'autre part, il était excédé vers cette époque, de la fin de 1623, par ses ministres qui l'accablaient de séances de conseil. Les mêmes usages de cour n'autorisant pas reines et ministres à quitter facilement les grandes résidences royales pour suivre le roi dans ses pérégrinations changeantes, — sauf le cas de campagne militaire ou de voyage lointain, — le roi pouvait à la rigueur s'absenter quelques jours sans qu'on le suivît, mais c'était pour aller chez les autres, dans des conditions gênantes.

En construisant une maison, qui ne figurerait pas dans la liste des châteaux royaux, Louis XIII pourrait échapper à ceux qui l'obsédaient. De fait, jamais le gouvernement, sous Louis XIII, n'a « siégé » à Versailles[2]. Le roi voulut un bâtiment assez petit pour n'y loger que juste sa suite : les femmes ne devaient être admises à Versailles qu'en passant, pour un repas.

Le lieu fut bien choisi, en pleine campagne, au milieu de cette vallée de 5 à 6 kilomètres de large, entre Rocquencourt et Satory, sur cette butte de Versailles, dominant le pays

1. « Mi diede parte del suo ultimo viaggio, e d'una picciola casa che fa fabricare a Versaglia per ricreatione. » Dépêche de G. Pesaro du 11 juillet 1624, Bibl. nat., ms. italien 1782, p. 376.

2. Le fait de la présence officielle du gouvernement dans un endroit est indiqué par les séances du Conseil d'État qui s'y tiennent. Nous avons des arrêts du Conseil datés des châteaux que nous venons de mentionner : nous n'en avons pas datés de Versailles, pour l'époque qui nous occupe.

d'une vingtaine de mètres, à deux pas du petit bois où Louis XIII devait si souvent aller chasser. Ce fut un des quatre secrétaires du cabinet qu'on chargea de l'opération : à partir de 1626, le fidèle Michel Lucas, homme de confiance, exact et précis; avant cette date, Charles de Loménie, frère de François de Loménie, secrétaire de 1617 à 1628[1]. Y a-t-il un rapport entre la présence de Charles de Loménie au cabinet du roi et le choix du terroir de Versailles pour y bâtir? Ce n'est pas impossible.

L'affaire ne fut pas confiée aux services des bâtiments. Soucieux de n'entreprendre qu'une construction modeste, Louis XIII décida que les frais seraient supportés par le chapitre de son budget dit des « menus plaisirs »[2]. Il était assez préoccupé de l'état des finances publiques à ce moment. Chaque année se chiffrait par des déficits[3]. Ce n'était pas le moment d'engager des dépenses inutiles. Il ne fallait pas songer à imputer les frais de Versailles au chapitre des bâtiments. Le crédit de ce service pour 1623 n'était que de 369 642 livres, en diminution sur celui de l'année précédente qui avait été de 397 650 livres; on prévoyait bien pour 1624 une augmentation portant le chapitre à 506 850 livres[4]; mais nombre de travaux étaient en cours d'exécution qu'il fallait poursuivre : la salle du Palais de Justice de Paris, le pont Saint-Michel, des fontaines en nombre; surtout la

1. Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 286 v°. Il est à remarquer que le fils de Martial de Loménie, Antoine de Loménie, a été aussi secrétaire du cabinet à partir de 1610, de même que le fils de celui-ci, Henri-Auguste; que François de Loménie, gendre de Martial, l'a été également : son frère, Charles de Loménie lui a succédé. Louis XIII était donc entouré de toute cette famille.

2. Arch. nat., O¹3871, p. 324.

3. En 1624, le total des recettes de l'État devait être de 33 115 582 livres, 12 sols, 6 deniers et celui des dépenses de 33 295 586 livres, 9 sols, 6 deniers, soit un découvert réduit à 180 003 livres, 7 sols. Arch. des Aff. étrang., France 779, fol. 212 v° et 213 r°.

4. Ces chiffres sont empruntés au livre de Mallet : *Comptes rendus de l'administration des finances du royaume de France*, Paris, 1789, in-4°, p. 221. On sait que Mallet, ancien commis de Chamillard, sous Louis XIV, les a recueillis dans les archives du contrôle général.

reprise et la continuation du Louvre[1]. Le chapitre des menus plaisirs destiné à payer des frais de fêtes, de ballets, de comédies offrait plus d'élasticité; on puiserait dans ce chapitre. Il plaisait à l'esprit prudent et à l'humeur près regardante de Louis XIII que la dépense d'une fantaisie fût prise sur des frais de ce genre où elle passerait inaperçue.

Malheureusement l'année 1624 allait être financièrement, encore plus détestable qu'on ne l'avait prévu. En juin, le trésorier de l'Épargne, M. Balthazard Phélipeaux, déclarait « qu'il lui était impossible de donner cours aux dépenses qui lui étoient ordonnées de jour à autre », les impôts ne rendant pas[2]. Le gouvernement devra emprunter. Il empruntera de mois en mois, « pour subvenir en la nécessité des affaires »[3]. Louis XIII décida que les dépenses de Versailles passeraient après toutes les autres. Les constructions étaient commencées; il fut décidé qu'on ne paierait ni les propriétaires dont on avait pris les terrains, ni les entrepreneurs chargés de construire; on conviendrait avec les uns d'un loyer des biens occupés, les autres attendraient les sommes dues jusqu'au jour où on pourrait liquider; le règlement final devant comprendre : loyers en question, intérêts et dommages pour « non-jouissance ». De fait, il allait falloir attendre plusieurs années, sept et huit ans, avant de solder ces dépenses.

Le terrain fut choisi sur le haut de la butte de telle manière que la maison pût s'élever au-dessus de la plaine et la dominer. L'emplacement fixé, il parut nécessaire d'avoir tout

1. Voir la liste des travaux que demandent au roi le Prévôt des marchands et les échevins de Paris, dans un arrêt du Conseil du 7 mai 1619, Arch. nat., E. 61[c], fol. 178 r°. Cf. *Histoire du règne de Louis XIII* par S. M. C. (Malingre), Paris, 1646, in-12, p. 475 et Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 1324.

2. Arrêt du conseil du 12 juin 1624, Arch. nat., E. 79[A], fol. 134 r°.

3. 200 000 livres en février, 386 877 livres et 545 000 livres en mars, 1 340 000 livres et 880 000 livres en juin, 680 000 livres en juillet, *Ibid.*, E 78[A], fol. 297 r°; E 78[B]. fol. 54 r°, 229 r°, 231 r°; E. 79[A], fol. 30 r°, 113 r°, 115 r°, 117 r°; E. 79[B], fol. 132 r°. Sur la misère du royaume en 1623, voir les dépêches de Pesaro du 27 janvier et du 21 mars 1623 (Bibl. nat., ms. italien 1779, p. 161; 1780, p. 99); sur celle de 1624, consulter : *la Plainte des pensionnaires mal payés au roi*, 1624, in-12; *Le Mot à l'oreille*, 1624, in-12, p. 18.

autour l'espace d'un parterre et d'un petit parc. De proche en proche, on arriva ainsi à tracer le plan d'un domaine d'une étendue totale de 117 arpents, soit 40 hectares. Le mesureur-arpenteur du pays, M. Pierre le Sage, de Marly, fut mandé; on lui adjoignit pour estimer la valeur des terrains choisis le receveur de la seigneurie de Versailles, M. Denis Mercier, habitant Fontenay-le-Fleury, et un laboureur de Glatigny, nommé Nicolas Bréaut. Ensemble les trois hommes procédèrent à « l'arpentage, estimation des terres, près, pâturages et maisons que Sa Majesté a pris pour les bastiment, parterre et parc de son Château de Versailles ». On avait taillé suivant les convenances, sans se soucier de l'avis des propriétaires, coupant jardins et champs, englobant maisons et cours, comme en une expropriation. Les arpentages n'eurent lieu qu'en août 1624, lorsque le château était déjà à peu près terminé [1]. Quelques propriétaires se fâchèrent. On ne prenait à M. Jean Martin que 35 arpents 28 perches; mais M. Jean Martin considérait que l'opération le lésait gravement en l'empêchant de jouir du reste de son domaine, et lorsqu'en 1632 on liquidera les comptes, il exigera qu'on lui achète toute sa terre, 167 arpents, 60 perches, plus sa maison « proche du château de Sa Majesté, sur partie desquels héritages, sa dite Majesté a fait bâtir sondit chasteau, jardin et parc, sis audit Versailles ». Les gens du roi ne chicanèrent pas [2].

1. « États d'arpentage et estimation d'héritages vendus au roi... situés dans le terroir de Versailles et ès environs, et datés des 5 et autres jours suivants du mois d'août 1624 » (Arch. nat., O¹3871, p. 307). « Procès verbal de Pierre Le Sage, arpenteur à Marly, Denis Mercier, receveur de la terre et seigneurie de Versailles, habitant à Fontenay le Fleury, Nicolas Bréaut, laboureur à Glatigny, les 5, 6, 7, 8 et 9 août 1624 » (Arch. nat., O¹1759 A). « Les dites maisons lieux et héritages déclarés et spécifiés par le mesurage et arpentage qui en a été fait par Pierre le Sage, mesureur et arpenteur du roi, les 5, 6, 7, 8 et 9ᵉ jour du mois d'août de l'année 1624 » *Ibid.* Voir aussi Arch. nat., O¹1762.

2. Par contrat de vente du 27 septembre 1632 passé devant Chapelain et Plastrier, notaires à Paris, Arch. nat., O¹1759 A et O¹3871, p. 333. « Y compris, ajoute le texte en parlant du chiffre payé, les dommages et intérêts de la non jouissance soufferte par les dits vendeurs des dites maisons et héritages *pendant huit ans* ».

Pour constituer les 117 arpents du domaine, on eut à exproprier 16 autres propriétaires d'étendues de terres variant entre 13 arpents et 50 perches. A partir de 1631, se décidant à tout régler, Louis XIII fera reprendre « par procès-verbal reçu devant Me Louis Ferrand, bailli de Versailles », l'arpentage et estimation des biens en question. Les experts auront à fixer la valeur principale des terres et les indemnités pour non jouissance depuis sept ans. Le prix de l'arpent variera entre 100 et 400 livres; au total, le chiffre du domaine constitué par Louis XIII reviendra, en principal, à 7 722 livres, 3 sols, et comme frais de loyers ou d'indemnités à 2 134 livres 13 sols, 3 deniers, ensemble 9 856 livres, 16 sols, 3 deniers[1].

Le terrain ainsi préparé, un architecte fut désigné pour construire. Ce qu'on lui demandait était simple : une maison des champs sans luxe, sans ornement superflu, sans recherche sculpturale. Les dimensions en étaient déterminées par le nombre des pièces qu'il s'agissait d'y mettre. Il fallait d'abord l'appartement du roi. Aux termes des règlements royaux, cet appartement devait comprendre une salle, — salle des pas perdus, — l'antichambre, le cabinet de Sa Majesté, sa

1. Arch. nat. O¹1759 A. « Par procès verbal reçu devant Me Louis Ferrand, bailli de Versailles, commencé le 23 avril et clos le 1er mai 1631, appert que Denis Mercier, laboureur à Fontenay le Fleury, Nicolas Bréaut, aussi laboureur à Glatigny et Pierre le Sage, arpenteur à Marly le Chatel, ont fait l'arpentage, prisée et estimation des terres et prés que Sa Majesté avoit pris pour les bastimens, parterre et parc de son chasteau de Versailles, ensemble de la non jouissance et des indemnités qui pouvoient être dus aux différents particuliers, pour être pourvu à leur paiement; duquel procès verbal il résulte qu'il a été liquidé savoir : ... (suivent les noms des dix-sept propriétaires, les parts prises, les sommes dues) « la totalité des terres et prés pris par Sa Majesté et mesuré par le susdit procès verbal se trouvent, suivant icelui, monter à 117 arpens, la valeur principale à 7722 l. 3 s., celle des indemnités et non jouissances à 2134 l., 13 s., 3 d.; et l'estimation totale à 9 856 l. 16 s. 3 d. ». Jean Martin est celui auquel on a pris le plus, parmi les seize autres propriétaires, nous relevons, l'hôtelier Claude Gourelier pour 15 arpents 81 perches, M. de Gondi seulement pour 6 arpents 60 perches, l'église de Versailles pour 50 perches. Les autres vendeurs se nomment : Lemaire, Morely, veuve Landry, les héritiers de G. Denise, de F. Fontaine et de Potier; Antoine Dalibon, P. Lancelin, Fiacre Le Roux, J. Lefèvre, veuve Boucher.

chambre à coucher et sa garde-robe. La maison de Versailles comprendrait ces pièces, au premier étage, moins l'antichambre, dont on ferait l'économie, la salle suffisant. Il n'y aurait pas d'appartement de la reine. Puis viendraient une quinzaine de chambres pour les personnes qu'il plairait au roi d'emmener avec lui; après quoi la cuisine bouche, le gobelet du roi — services de la table de Sa Majesté, — le magasin d'armes; et, dans les dépendances, le logis des valets de chambre et maîtres d'hôtel, du médecin, de l'apothicaire, un corps de garde, l'appartement du concierge, faisant fonction de « gouverneur » de la demeure [1]. L'architecte exécuta de point en point le programme. Nous pouvons juger de son œuvre par la petite vue qu'a gravée Gomboust sur les côtés du plan de Paris donné par lui en 1652, et, par les planches d'Israël Silvestre de 1664, ainsi que le plan gravé par celui-ci en 1667, réserve faite des adjonctions, opérées sous Louis XIV, d'ailleurs reconnaissables, d'après les indications de Félibien [2].

Simple, la maison de Versailles l'était : un corps de logis de 38 mètres de long, faisant face au couchant, sur le jardin, avec deux ailes en retour formant une cour intérieure rectangulaire de 21 mètres de large sur 32 mètres de profondeur, ouverte vers le levant et terminée par un portique de sept arcades. Cette cour existe encore, c'est la cour de Marbre. Aux quatre angles de la maison l'architecte avait mis quatre pavillons assez sveltes, de 9 mètres sur 6 de profondeur. La construction était simple aussi : rez-de-chaussée élevé, sans caves; un étage avec combles percés de mansardes et de lucarnes alternées; les murs en brique à chaînage de

1. Voir Coüard, *L'Intérieur et le mobilier du château royal de Versailles à la date de la journée des dupes*, Versailles, imp. de Aubert, 1906, in-8°, d'après un inventaire fait en 1630 qui donne la liste et l'attribution des pièces du château.

2. Félibien, *Description sommaire du château de Versailles*, Paris, G. Desprez, 1674, in-12. p. 3 : « Comme Sa Majesté a eu cette piété pour la mémoire du feu roi son père de ne rien abattre de ce qu'il avoit fait bâtir, tout ce que l'on y a ajouté n'empêche point qu'on ne voye l'ancien palais tel qu'il étoit autrefois, excepté que... etc. ».

pierre, et, comme décoration, des tables de pierre, sur les murs, entre les fenêtres; pas de sculpture ornementale; tout autour du château, suivant l'usage du temps, un fossé à fond de cuve revêtu de murs brique et pierre, et, au delà du fossé, une terrasse munie, à sa partie extérieure, d'une balustrade, avec un perron à l'ouest, d'où l'on descendait vers le jardin. De la cour on entrait dans le château par les ailes à droite et à gauche, où l'on trouvait deux escaliers; et du château on accédait au jardin au moyen d'un petit pont jeté sur le fossé, devant une porte pratiquée au centre de la façade ouest et surmontée d'un petit balcon d'ailleurs assez mesquin. De ce côté, la facade offrait huit grandes fenêtres au rez-de-chaussée et neuf plus petites à l'étage, sans compter celles des deux pavillons flanquants.

Il faut renoncer à juger le château de Louis XIII d'après ce qui existe aujourd'hui. Le fond de la cour de Marbre a été refait par Louis XIV[1]. Peut-être à droite et à gauche de la cour retrouverait-on les dispositions de l'architecte de 1624, la place et les dimensions des fenêtres, la construction brique et pierre; mais la décoration a été modifiée : le comble est changé comme silhouette et ornementation; des bustes ont été ajoutés sur les tables de pierre; l'impression donnée par l'édifice de Louis XIII devait être beaucoup plus modeste. Quant aux intérieurs, tout a disparu. Il ne paraît pas possible d'attribuer le petit escalier de pierre auquel s'attacherait, dit-on, le souvenir de Richelieu et de la journée des Dupes, et qu'on appelle, pour cette raison, « escalier des Dupes », à l'époque Louis XIII, un examen attentif des plans permettant de constater que cet escalier aurait été pratiqué dans un mur à peine suffisant pour le contenir, et qu'au surplus cet escalier eût débouché au-dessus du fossé dans le vide[2]. Il

1. Voir P. de Nolhac, *La Création de Versailles*, in-fol., 1901.

2. Le plan de Silvestre de 1667 ne présente pas d'ailleurs cet escalier. Il n'est que de rapprocher ce plan, qui certainement nous offre les lignes du château de Louis XIII, d'un plan actuel pour constater que l'escalier des Dupes a de la peine à s'inscrire dans les murs du château d'alors; d'autre part la disposition des paliers est telle aujourd'hui que l'escalier eut desservi non l'intérieur mais le dehors et encore dans l'angle extérieur d'un pavillon.

n'y aurait peut-être qu'une pièce ayant gardé ses quatre murailles de 1624, ce serait une petite salle sur la cour de Marbre, à droite au fond[1]. Peut-être retrouverait-on également derrière les constructions élevées par Louis XIV contre la façade de la maison de Louis XIII sur le jardin, quelques restes de cette façade.

En s'en tenant aux diverses données approximatives que fournissent les représentations du XVIIe siècle et à ce qui subsiste, on peut, par la pensée, se figurer ce qu'était le château de 1624. Le plan et les lignes du côté de l'est en étaient assez harmonieux, bien que de dimensions restreintes; le mélange de la brique et de la pierre devait donner de ces oppositions de ton que nous aimons. Du côté du midi et du nord, la silhouette du bâtiment, flanqué de deux pavillons avançant, ne devait pas manquer d'élégance, si tant est que ce ne fût pas trop petit et peu appréciable. La façade du côté du jardin était banale, sans caractère. Pour les contemporains, il faut ajouter que l'ensemble de la construction n'avait aucune originalité. Le plan était le plan classique que depuis cent ans les architectes reproduisaient invariablement dans leurs constructions des champs : plan carré avec pavillons aux angles; ce qu'on voyait à Écouen, à Monteeaux, à Verneuil, Ancy-le-Franc, Villers-Cotterets, Saint-Maur, Anet, Bury[2]. Pour la construction, murs de brique à chaînage de pierre, hauts combles, fenêtres régulières et symétriques, c'était également la mode courante du temps, déjà ancienne, dérivant des exemples donnés à Blois et à Amboise depuis plus d'un siècle, appliquée à Valery, à Ancy-le-Franc, à Folembray, à Fontainebleau — dans les pavillons d'alors sur le jardin de Diane —; sans citer la nuée des gentilhommières, manoirs et châteaux de province qu'on cons-

1. Salle n° 29 du plan de Soulié (E. Soulié, *Notice des peintures et sculptures composant le musée de Versailles*, 2e éd., Versailles, 1859-61, 3 vol. in-8°).

2. Voir A. Du Cerceau, *les Plus excellens bastimens de France*, 1576, in-fol.; H. von Geymüller, *die Baukunst der Renaissance in Frankreich*, Stuttgard, 1898, 2 vol. in-4°.

truisait dans ce style après les guerres civiles, sous Henri IV. En sorte que pour les sujets de Louis XIII, le château de Versailles était une « maison », ordinaire, qui ne comptait pas. De fait elle parut si modeste aux contemporains qu'ils n'en ont pas parlé. Le *Mercure françois*, publication officieuse du temps, énumérant les constructions entreprises par le roi en 1624, cite jusqu'aux fontaines de Paris, mais ne daigne pas mentionner Versailles [1]. Les seigneurs de la cour seront mortifiés de voir leur souverain élever si piètre demeure, et Bassompierre parlera avec dédain de « ce chétif château de Versailles, de la construction duquel un simple gentilhomme ne voudroit pas prendre vanité [2] ». L'historiographe Charles Bernard, dira que Versailles n'est en effet qu'une « maison, que le roi avoit fait bâtir environ à quatre lieues de Paris; elle étoit petite, expliquera-t-il, pour n'y admettre que peu de gens et n'être point troublé dans le repos qu'il y cherchoit loin des importunités de la cour et afin d'être plus libre dans l'exercice de ses chasses lorsqu'il s'y vouloit adonner [3]. » Saint-Simon traitera avec mépris le Versailles de Louis XIII et l'appellera : « petit château de cartes », que le roi avait fait construire « ennuyé, et sa suite encore plus que lui, d'y avoir souvent couché dans un méchant cabaret à rouliers et dans un moulin à vent [4] », détails d'ailleurs fantaisistes, le château n'étant pas tout de même si château de cartes que cela, les cabarets de Versailles de l'époque n'étant pas à ce point « méchants » et Louis XIII n'ayant sûrement jamais couché dans le moulin à vent, ne fût-ce que parce que le meunier avait à deux pas une solide maison plus suffisamment confortable [5]. En définitive, idée simple fidè-

1. *Mercure françois*, 1624, t. X, p. 770.

2. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. III, p. 286.

3. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 226, voir aussi p. 237.

4. Saint Simon, *Mém.*, éd. Chéruel, t. XII, p. 81 et Dangeau, *Journal*, éd. Soulié, 1859, addition de Saint Simon, t. XVI, p. 41.

5. Nous avons plus haut parlé de la maison du meunier située entre cour et jardin et accompagnée de cinq quartiers de terre. Quant aux « cabarets à rouliers, » il est à remarquer que l'hôtelier Claude Gourelier était un important personnage de Versailles; il possédait des

lement exécutée, « chétif château », la construction élevée sur la butte de Versailles était modeste. Peut-être n'était-il pas besoin, dès lors, de faire appel à quelque grand architecte du moment pour l'édifier. Quel a été cet architecte?

Longtemps on a répété que c'était Jacques Le Mercier, l'auteur heureux de la continuation du palais du Louvre. Mais il a été démontré que cette attribution ne reposait sur aucun fondement[1]. On a dit alors que l'architecte de Versailles ne pouvait être que Salomon de Brosse, l'artiste à qui nous devons le palais du Luxembourg. « Architecte général » du roi, à cette époque, disait-on, Salomon de Brosse avait évidemment fourni les plans de Versailles, tout au moins les avait inspirés, corrigés, revus ou mis au point chez ses subalternes[2]. Cette hypothèse a contre elle nombre d'objections.

Le service des bâtiments n'est pas organisé en 1624 comme il le sera plus tard sous les ordres d'un architecte dirigeant. Assimilés à de simples « gens de métier », une demi-douzaine d'architectes, à l'époque de Louis XIII, sont attachés à la cour, recevant pension et portant le titre « d'architectes ordinaires du roi »; on se sert d'eux comme on se sert des autres gens de métier, horlogers, cordonniers, joailliers, peintres, sans s'interdire de faire appel à des ouvriers du dehors, si besoin est; de même que ces gens de métier peuvent aller travailler pour d'autres que le roi, si bon leur semble[3]. Ainsi, lorsqu'il a été question en 1618 de rebâtir

terres, était fermier de la ferme de la Bretonnière, avait de nombreux parents dans le bourg. On le voit souvent parrain dans les registres de la paroisse de Saint-Julien. Il était riche et influent. Il est difficile de croire que son hôtellerie ne fut qu'un « méchant cabaret. »

1. De Nolhac, *op. cit.*, p. 27.

2. *Ibid.*

3. L'expression « d'architecte général des bastimens du roi » nous semble fort sujette à caution. Il est possible qu'on la trouve appliquée à de Brosse dans un acte privé du 27 juillet 1617 (Coüard-Luys, *Salomon de Brosse et ses enfants*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1883, p. 86). Mais il est à remarquer que dans un arrêt de la Chambre des comptes du 11 octobre de la même année (*Ibid.*, p. 88) Brosse est seulement qualifié « d'architecte ordinaire des bastimens du roi. « C'est ce

la salle du Palais de justice incendiée, le Parlement, laissé libre de choisir lui-même son architecte, a désigné Salomon de Brosse, de même que le Parlement de Rennes avait désigné le même artiste pour réédifier son palais cette même année [1]. Il y a si peu de règlements d'organisation encore sous ce rapport que lorsqu'en avril 1624 le surintendant des bâtiments, M. de Fourcy, s'est occupé d'entreprendre la continuation du château du Louvre d'après les plans de Pierre Lescot, il a « fait faire un devis, plan et profil desdits ouvrages pour être exécutés ainsi que ceux déjà faits », et il a appelé en adjudication quatre des six architectes du roi « pour, sur icelui devis, mettre le dernier prix pour lequel ils voudroient entreprendre lesdits ouvrages ». Des quatre appelés, Clément Métezeau, Paul de Brosse, Androuet du Cerceau et Jacques Le Mercier, c'est au dernier que le travail a été adjugé [2]. Nous voilà loin de l'organisation hiérarchisée du temps de Mansard ou de Gabriel. Un « architecte général » quelconque n'a rien eu à voir dans la construction, cependant la plus importante du règne, celle du palais du roi à Paris. Et de fait personne ne s'est avisé de dire que Salomon de Brosse ait été pour quoi que ce soit dans la continuation du Louvre en 1624. Mais une raison plus forte encore s'oppose à ce que Salomon de Brosse se soit occupé de Versailles : c'est qu'il était en disgrâce. Chargé par Marie de Médicis de bâtir le Luxembourg, il avait reçu, selon l'usage, du trésorier de la reine, Florent d'Argouges, l'argent destiné à payer au fur et à mesure les entrepreneurs [3]. Il fut soupçonné de

titre qui nous paraît être le seul officiel et qu'en tous cas on rencontre régulièrement » (par exemple en 1623, dans un devis de travaux pour le Luxembourg, Bibl. de l'Arsenal, ms 5995, fol. 1 v°). Avec six architectes, le roi a dans son personnel 6 peintres, 4 joailliers, 4 imprimeurs, 2 horlogers, 5 cordonniers, 7 merciers et 64 autres gens de métiers (Bibl., nat., ms. fr. 7854, fol. 298 v°).

1. Lettres patentes du 23 avril 1618 (Arch. nat., X^{1a} 8649, fol. 72 r°) et arrêt du conseil du 4 oct. de la même année (Arch. nat., E. 60^{A}, fol. 8 r°).

2. Arch. nat., E. 78 c, fol. 77 r°. Cf. plus haut, p. 119.

3. Il recevait de M. Florent d'Argouges 2000 livres par semaine en 1621 (Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. I, p. 673).

malversations[1]. Les soupçons d'indélicatesse en vinrent à un tel point qu'on le révoqua de sa situation d'architecte du Luxembourg[2]. La direction des travaux du Palais de justice de Paris lui fut retirée[3] et un procès fut engagé qui dura toute cette année. Ce n'était pas dans de pareilles circonstances que Louis XIII aurait pu lui confier un travail quelconque. Effectivement, lorsqu'en avril 1624 on convoque les architectes du roi pour participer à l'adjudication des travaux du Louvre, Salomon de Brosse n'est pas admis à l'adjudication[4]. Il n'a donc pas pu bâtir Versailles. Une raison d'art aurait dû l'écarter : le Versailles de Louis XIII n'est pas de son style. Salomon de Brosse est un artiste laborieux, recherchant des effets, ne se contentant pas de banalité, tâchant d'aboutir à un résultat qui, d'ailleurs, est de facture lourde. Cette manière n'est pas celle de la construction de Versailles[5].

1. Arrêt du conseil du 14 décembre 1624 dans lequel il est dit qu'on l'a accusé d'estimation excessive des ouvrages faits et de paiements exagérés et rappelant les actes de la procédure engagée contre de Brosse depuis le mois de mars 1624. Ordre a été donné de procéder au toisé des ouvrages et à une expertise contradictoire, Bibl. nat., ms. fr. 18202, fol. 295 r°. Les soupçons dataient de loin. Dès le 26 juillet 1622 d'Argouges écrivait à Richelieu, surintendant de Marie de Médicis, lequel incriminait de Brosse : « J'ai vu la distribution par le menu des deux mille livres que je lui fournis, et vous assure qu'il n'en met rien à sa bourse. » (Arch. des Aff. étrang., France 776, fol. 245 v°). Par mesure de défiance, dès 1623, il avait été fait un procès verbal « des visites et mesure des ouvrages du palais du Luxembourg, commencé le 26 juin 1623, en vertu d'une ordonnance rendue entre le procureur général de la reine mère et l'architecte entrepreneur des bastimens dudit palais, Salomon Brosse. » Bibl. de l'Arsenal, ms. 5995.

2. Bibl. nat., ms. fr. 18202, fol. 296 r°. Dans l'arrêt du 14 décembre 1624, Salomon de Brosse est dit : « Ci-devant architecte du palais de la dite dame reine. »

3. Arrêt du conseil du 18 janvier 1624 concernant les travaux du Palais de Justice. C'est Henri Colin, « maître des œuvres et bastimens du roi » qui conduit la construction et non plus l'architecte de Brosse, Arch. nat., E. 78A, fol. 112 r°. Nous renvoyons sur Salomon de Brosse à la bibliographie que nous avons déjà donnée dans notre *Vie intime d'une reine de France*, p. 422, note.

4. Nous expliquons que Salomon de Brosse n'a pu participer aux travaux de Versailles par ce qu'on pourrait dire que l'architecte que nous allons nommer a travaillé sous ses ordres et sur ses indications.

5. A défaut de Salomon de Brosse, on a parlé de Métezeau ; on aurait

Le nom de l'architecte de Versailles, nous l'avons dans les comptes des bâtiments du château.

Lorsque à cette époque on entreprenait une construction royale, l'architecte était chargé d'avoir la haute main et la responsabilité des travaux. Il traitait lui-même avec les entrepreneurs, passait les marchés, recevait les mémoires et les comptes; c'est à lui qu'on donnait l'argent, et c'était lui qui réglait directement, délivrant quittance des sommes dépensées en justifiant de leur emploi [1]. La correspondance de M. Florent d'Argouges, trésorier général de Marie de Médicis, avec Richelieu, surintendant de la maison de la reine, nous fait assister, pour le Luxembourg, au fonctionnement de ce système, en ce qui concerne Salomon de Brosse [2]. Or, pour la construction du château de Versailles, il existe, de même, un personnage qui a été responsable des travaux, qui a passé les marchés avec les ouvriers, a reçu les comptes et mémoires de ceux-ci; auquel on a remis l'argent nécessaire afin de payer les entrepreneurs, et dont nous avons les bordereaux de plus de vingt-cinq quittances de sommes à

pu encore prononcer le nom de Pierre Le Muet. Pierre Le Muet bâtira en effet quelques années plus tard le château de Pont-sur-Seine qui présente de frappantes analogies avec Versailles (A. Thévenot, *l'Ancien château de Pont-sur-Seine*, dans *Annuaire de l'Aube*, 1874, p. 57 et suiv.). Il avait trente-trois ans en 1624, était attaché à l'intendance des bâtiments déjà en 1618 (*Nouvelles archives de l'art français*, 1872, p. 14) et venait de publier en 1623 son livre la *Manière de bien bastir*, in-fol. Il s'occupait surtout de dresser des places fortes. (« Plans des places fortes de la province de Picardie, par Le Muet. » Bibl. de l'Arsenal, ms. 4517.)

1. « Quand il est question de grands bastimens, le roi propose quelques personnages pour être intendans et ordonnateurs des dits bâtimens, desquels il faut rapporter les ordonnances, marchés et prix faits avec copie de leur pouvoir et leur mission. » (Jean Hennequin, *le Guidon général des finances*, Paris, J. Regnoul, 1610, in-12, p. 479 et suiv.). *Les Comptes des bâtiments du roi* au XVIe siècle (édition Léon de Laborde, 1877, 2 vol. in-8°), montrent que ce sont les architectes Pierre Lescot, Philibert Delorme, Jean Bullant, Androuet du Cerceau qui ont la surintendance des bâtiments qu'ils édifient, c'est-à-dire en sont les entrepreneurs (t. I, p. XXXVIII, 250, 254, 257, etc.).

2. Nous venons de voir que Salomon de Brosse était appelé « architecte entrepreneur » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5995). Sur la correspondance de Florent d'Argouges dont nous parlons, voir Arch. des Aff. étrang., France 776.

lui délivrées pour solder les travaux de construction du château : c'est un architecte peu connu de la première moitié du XVIIe siècle nommé Le Roy : « compte fait avec le sieur Le Roy pour les ouvrages de Versailles »; « marchés faits par le sieur Le Roy pour les bâtiments de Versailles »; « quittances du sieur Le Roy, montant à la somme de 213 600 livres, toutes lesquelles dites sommes, mentionnées ès dites quittances, ont été payées audit sieur Le Roy pour ouvrages faits au château de Versailles par divers particuliers, etc. [1] ».

On sait peu de chose de ce Le Roy. Il aurait été chargé, avec Marin de la Vallée, de reviser le plan de l'église Saint-Sulpice dressé par Gamard; il bâtit rue du Mail, à Paris, une maison dont le graveur Marot nous a laissé une vue : c'est un édifice conçu suivant le style classique des architectes du XVIe siècle élevés à l'école de Vitruve, pilastres, chapiteaux corinthiens, frontons triangulaires, encadrements des fenêtres à l'italienne. Le Roy est un spécialiste nourri d'études. Il devait se contenter à Versailles de la vieille tradition française [2].

Les plans de Versailles dressés et approuvés, l'architecte choisit ses ouvriers : il prit pour la maçonnerie un des gros entrepreneurs de Paris, maître Nicolas Huau, qui soumissionnera la même année, avec onze de ses confrères, aux travaux du Louvre; pour la charpenterie, Pierre Moreau; la ferrure fut confiée à François Maillard. Nous avons le compte de la vitrerie, qui s'élèvera à 786 livres, 15 sols. Les travaux furent activement poussés [3].

1. Arch. nat., O^1 3871, p. 353, 354, 355, 356, 357, 358, 365, 371. En dehors du cas de l'architecte assumant pour une construction la « surintendance » des travaux, « l'entreprise générale », au sens moderne du mot, n'existant pas à cette époque, on ne peut pas dire que Le Roy ne soit qu'un « entrepreneur ».

2. A Lance, *Dictionnaire des architectes français*, Paris, 1872, in-8°, t. II, p. 66.; C. Bauchal. *Nouveau dictionnaire des architectes français*, Paris, 1887, in-8°, p. 365; Jean Marot, L'*Architecture française*, Paris, 1727, in-fol, non paginé, Bibl. nat., Dép. des Imprimés, Rés. V. 371.

3. « Maître Nicolas Huau, maître maçon au bastiment du roi. » (Registre de baptême n° 4 de la paroisse Saint-Julien de Versailles, aux

Au printemps de 1624, ils étaient avancés. Avant de partir pour Compiègne, Louis XIII venait de Paris, au galop de son cheval, voir où en était sa « petite maison », déjeunait, chassait et repartait l'après-midi. Le 9 mars, écrit Héroard, « à six heures trois quarts (du matin), le roi entre en carrosse et va pour la chasse à Versailles ; y arrive à huit heures ; à neuf, dîner ; peu après monte à cheval, va courir un cerf, le prend, revient à bonne heure ; prend un renard, fait les curées ; *va après voir son bâtiment* ; à sept heures souper » ; il eut envie de coucher à Versailles dans une maison du village ; il envoya chercher son lit à Paris, — le roi de France ne couchant que dans son lit qui le suit au cours de ses déplacements — aida à le dresser lui-même et se coucha à onze heures[1].

Depuis la fin de mars jusqu'à la fin de juin, Louis XIII reste à Compiègne. Versailles paraît avoir été suffisamment avancé à la fin de ce séjour, pour que quelqu'un qui ne craignit pas trop la fraîcheur des plâtres, pût essayer d'y coucher. Le concierge qui fera fonction de gouverneur est déjà installé dans le château ; c'est un garde du corps, « un archer des gardes », François Mongey[2]. Le 28 juin, revenant de Compiègne, Louis XIII ne prend que le temps, en passant par Paris, de poser la première pierre du Louvre

Archives de l'état civil de Versailles, à la date du 9 avril 1627). C'est un des grands entrepreneurs de Paris (Arch. nat., E. 78 c fol. 77 r°). Pour le charpentier Moreau, cf. Arch. nat., O¹ 3871, p. 368 ; le serrurier, *Ibid.*, p. 369 ; le vitrier, Arch. nat., O¹ 1268, 1re liasse.

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027 fol. 173 r°. La partie que nous avons mise en italique figure dans le manuscrit et n'a pas été transcrite dans l'édition imprimée par Soulié et Barthélemy, preuve de plus de l'insuffisance de cette publication. Le voyage de Louis XIII à Versailles du 9 mars (le roi y est allé aussi le 6) est mentionné dans une note manuscrite mise par le secrétaire de M. d'Herbault, secrétaire d'État, en marge d'un exemplaire de *l'Almanach pour l'année bissextile* 1624, de Vasparin Beauregard (Paris, P. Menier, in-12), conservé au dép. des Imprimés de la Bibl. nat., sous la cote V. 30059. « Le roi fut à Compiègne tout le long du printemps pour y prendre le plaisir de la chasse ès forêts des environs. » (*Mercure françois*, 1624, t. X, p. 470).

2. Mongey est qualifié « concierge du château du roi à Versailles » en juin 1624. (Registres de baptême de la paroisse Saint-Julien de Versailles, détail déjà signalé par Coüard, *op. cit.*, p. 12).

dont les travaux commencent, et il court à Versailles, impatient de voir sa maison. Il arrive à cinq heures, chasse, soupe et se couche. Il y reste jusqu'au 5 juillet, allant se promener au bois, à pied, courant le cerf, chassant le renard[1]. C'est bien au château qu'il loge, car le concierge François Mongey, venant à être père, sur ces entrefaites, d'une petite fille, et Louis XIII ayant consenti à tenir l'enfant sur les fonts, le registre de la paroisse Saint-Julien de Versailles mentionne, à la date du 30 juin 1624, « le très chrétien Louis treizième de ce nom, roi de France et de Navarre, *estant à son château de Versailles*[2]. » Mais tout est loin d'être terminé; les dépendances ne sont pas commencées: le 2 juillet, le jeune roi s'amusera à aller voir « tracer le plan de la basse-cour de sa maison de Versailles ». Le 5, il repart pour Compiègne[3].

Il y reste un mois, revient de là à Saint-Germain le 27 juillet et le 31, après le Conseil, monte en selle, « va à Versailles voir son bâtiment[4] ». On y travaille toujours; les intérieurs sont assez poussés pour qu'on songe à l'ameublement dont a été chargé le premier gentilhomme de la chambre, M. de Blainville. En août les achats sont faits, jusqu'à la batterie de cuisine : c'est un mobilier sobre, sans luxe, suffisant[5]. De Saint-Germain, Louis XIII va de temps en temps voir où en est la construction, amenant ses limiers avec lesquels il chasse. Mais ce mois d'août 1624 est rude. La chaleur est étouffante; le roi, qui la supporte mal, est fatigué, en proie à des dérangements d'intestin, obligé de prendre de longs bains, des clystères, ou de garder le lit. Il quitte peu Saint-Germain. Septembre est très pluvieux;

1. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol· 233 v°. C'est à cette occasion que le « Journal » d'Arnauld d'Andilly de 1624 mentionne pour la première fois Versailles (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 83 v°.) Brienne écrit : (*Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 385) « Sa Majesté ennuyée du séjour de Compiègne, alla faire un petit voyage à Versailles. »

2. Cité aussi par Coüard, *op. et loc. cit.*

3. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 226 r°.

4. *Ibid.*, fol. 238 v°.

5. *Ibid.*, fol. 239 r°.

Versailles voit Sa Majesté à peine deux ou trois fois, pendant ce mois, Louis XIII arrivant sous la pluie, recouvert de son manteau, au pas de sa bête : « le vendredi 20, à quatre heures, botté, monte à cheval, et va de Saint-Germain à Versailles encore qu'il fît grande pluie; y arrive à sept heures ». Octobre : la pluie continue; elle retarde les travaux et empêche les visites de Louis XIII. « Le vendredi 11, à Saint-Germain, botté, vêtu de drap, et à trois heures et demie monte à cheval, encore qu'il pleuvoit bien fort, va à Versailles, y arrive à cinq heures et demie. » Le lendemain, le roi essaye de chasser : « revenu à dix heures tout mouillé; a changé de chausse et de chaussettes ». Du 21 au 26, il reste au château, chassant chaque jour au cerf, au renard ou au lièvre[1].

Le public commence à s'apercevoir de la prédilection du jeune roi pour Versailles. L'ambassadeur italien Morosini gagnant péniblement Saint-Germain, le 16 octobre, afin d'entretenir Sa Majesté d'une question importante, ne trouve personne et écrit mélancoliquement : le roi *era partito per Versaglia alla caccia!* « il était parti pour Versailles à la chasse ». Le 16 décembre, il consigne : « Les ambassadeurs suisses n'ont pas encore vu le roi qui est allé tous ces jours-ci à Versailles passer son temps avec les chasseurs et les chiens, les bêtes et les oiseaux, selon son inclination et sa coutume, qui devient ordinaire[2]. » Encore un peu et le peuple fredonnera :

> Quoique le roi s'en aille
> Dès la pointe du jour
> A la chasse à Versailles
> En bien petite cour... etc[3].

1. Tous ces détails sont pris dans Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 246 v°, 249 r°, *Ibid.*, 256 r°, 259 r°, 262 v°, 271 r°, 272 v°, 277 v°.

2. Dépêches de A. Morosini des 16 octobre et 16 décembre 1624, Bibl. nat., ms. italien 1783, p. 237 et 407. Pesaro écrivait le 27 juin 1624 : « Il re passa alle caccie a Versailles. » (*Ibid.*, 1782, p. 349). Morosini mentionne un voyage de Louis XIII à Versailles dans une dépêche du 3 octobre 1624 (*Ibid.*, 1783, p. 192).

3. Bibl. de l'Arsenal, recueil Conrart, ms. n° 4113, p. 345.

Les travaux furent longs. A côté du château fut édifiée une basse-cour. Dans les dépendances Louis XIII installa un important chenil « devant le château », « pour loger ses chiens et fit un chemin pour mener ses chevaux à l'abreuvoir[1] ». Des jardins et un parc furent ensuite dessinés.

On a discuté sur le nom du premier auteur des jardins et du parc de Versailles comme sur le nom de l'architecte. Les uns ont prononcé le nom de Jacques Boyceau, sieur de la Barauderie, en effet, en 1624, « contrôleur général des jardins de toutes les maisons de Sa Majesté » et qui fait allusion dans son grand livre, le *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, à quelque travail de lui à Versailles[2]. Les autres ont parlé de Claude Mollet[3]. En réalité l'auteur du parc de Versailles est M. Jacques de Menours neveu de Jacques Boyceau, qui a succédé à celui-ci comme « intendant général des jardins du roi » et a préparé pour l'impression le *Traité de jardinage* de son oncle. De même que Le Roy, à titre d'architecte responsable, est chargé de payer les ouvriers qui ont exécuté ses plans, de même, M. de Menours, dans les comptes, a mission de régler les travaux exécutés aux jardins et parc de Versailles par les ouvriers qui ont réalisé ses dessins. Nous avons un bordereau de vingt articles montant à la somme de 42 560 livres dans lequel sont compris, avec le détail des sommes, dix quittances, le

1. Il acheta à cet effet de Claude Gourelier, l'hôtelier de Versailles, « six travées de maisons et une pièce de terre » pour 500 livres, Arch. nat., O¹ 1759 A. et 3871, p. 387.

2. L. Dussieux, le *Château de Versailles*, t. I, p. 22. Sur le titre de Boyceau qui reçoit même, en 1624, 900 livres d'augmentation, voir les *Nouvelles archives de l'art français*, 1872, p. 9. Le *Traité de jardinage* a paru en 1638, in-fol.

3. Assisté du père d'André le Nôtre, De Nolhac, *la Création de Versailles*, p. 26. Il y a une famille Mollet s'occupant des jardins du roi : deux Claude Mollet, le père et le fils, Pierre, et Jacques Mollet. Le premier Claude « travaille aux dessins des jardins de Sa Majesté » dès 1608 (*Nouvelles archives de l'art français*, 1872, p. 41). Il était « chargé de vieillesse » vers 1634. Pierre est son fils aîné. Jacques est peut-être son frère (Arch. nat., O¹ 1046, acte de nomination en survivance de ces Mollet). En 1618, Jean le Nôtre s'occupe « de l'entretènement des parterres des Tuileries » (*Nouvelles archives de l'art français*, 1872, p. 35).

tout paiements « faits au sieur de Menours pour *ouvrages par lui faits* au parc de Versailles[1] ». M. de Menours nous a conservé dans le livre de son oncle des exemples des parterres qu'il avait tracés : ce sont des dessins rectangulaires figurant des broderies de buis taillé, garnis de fleurs et de sables de différentes couleurs, élégants, riches, très français. Autant qu'on peut en juger par le plan de Gomboust, les jardins et le parc présentaient des parterres de fleurs immédiatement autour du château, puis des quinconces, des allées, des avenues d'arbres. Nous ne savons rien sur l'ensemble.

Dans ces jardins il y eut des effets d'eau, encore très modestes, des bassins circulaires avec jets d'eau. Un Flamand, Jean Lintlauer, fut chargé de cette partie de l'aménagement du nouveau domaine. Ce Jean Lintlauer venait de se faire une réputation en réformant le système des eaux de Paris : « Par son industrie et grand travail, disait une pièce officielle de 1619, il avoit fait en sorte que l'eau, que jettent les pompes et fontaines artificielles du Pont-Neuf de la ville de Paris aux offices du château du Louvre, fontaines et jardins dudit lieu, palais des Tuileries, grand vivier et fontaines des jardins d'icelui et autres lieux où il a plu au roi de la faire distribuer, fut maintenant claire, au lieu d'être trouble et d'embourber les tuyaux[2]. » Lintlauer devait être une des victimes de l'état précaire des finances du roi de France; il mourra sans avoir été réglé. Sa veuve, Françoise Robin, délivrera, tard, en 1635, les dernières quittances des sommes dues à Jean Lintlauer pour les travaux effectués par lui dans les parc et jardins de Versailles[3].

1. Arch. nat., O¹ 3871, p. 358. Ces indications suivent les comptes de l'architecte Le Roy. On trouvera des détails sur Jacques de Menours dans la *Lettre au roi* mise en tête du livre de Boyceau, *Traité du jardinage*, 1638. Ce livre avait été préparé pour l'impression par Menours, mais celui-ci était mort avant la publication de l'ouvrage. Le privilège, daté du 8 mars 1638, est donné à sa veuve Marie Le Coq. « Menour, intendant des Jardins du roi étoit logé aux Tuileries », dit Tallemant (*Historiettes*, éd. P. Paris, t. VII, p. 515).

2. Arrêt du conseil du 27 mars 1619, Arch. nat., E. 61ᴮ, fol. 272 r°.

3. Arch. nat., O¹ 3871, p. 369.

Ce fut une opération difficile que cette liquidation des dépenses de la construction du château. Elle ne put guère commencer, nous l'avons dit, qu'en 1631 ; on mettra quatre ou cinq ans avant de la terminer. Voici comment on opéra. Un valet de garde-robe du roi « commis au maniement des deniers des menus plaisirs », « trésorier des menus », M. Pierre Forest [1], devait recevoir tous les états et mémoires. Il les faisait examiner par M. Jean Jacquelin, trésorier des bâtiments, qui contresignait [2]; puis le tout était transmis à M. Michel Lucas, le secrétaire du roi, lequel soumettait les pièces à Louis XIII. Cela fait, M. Forest délivrait les sommes nécessaires à Lucas qui les versait aux intéressés, c'est-à-dire, les propriétaires, pour les terrains, M. Le Roy, pour les travaux. Jacques de Menours a été payé directement par M. Forest [3].

On paya par acomptes, lentement ; les entrepreneurs reçurent des 1 200, 3 000, 4 000 livres ; en 1631, l'architecte touchait cinq fois des sommes variant entre 7 000 et 10 000 livres ; en 1632, on lui fit six versements, dont le plus élevé de 18 000 livres ; en 1633, six autres de 2 000 à 6 000 livres ; en 1634, deux, et un dernier en 1635 de 2 000 livres. M. de Menours fut également payé par fractions de 1 500 à 4 000 livres, depuis mai 1631 jusqu'en janvier 1636 [4].

En additionnant toutes les sommes versées pour les bâtiments et en y comprenant les jardins, sans le prix d'achat des terres, on arrive à un total de dépenses, pour la construction, de 278 040 livres, 32 sols, 6 deniers.

1. Pierre Forest sera promu valet de chambre du roi en 1633 et premier valet de chambre en 1641, Arch. nat., O¹ 1759 A. et Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 290 v°, 291 r°.

2. Voir sur Jean Jacquelin un arrêt du conseil du 11 juillet 1618 nous donnant des détails sur les difficultés de sa fonction de trésorier des bâtiments, Arch. nat., E. 59ᴬ, fol. 26 r°. Jean Jacquelin était déjà trésorier des bâtiments en 1600 (A. Berty, *Topographie historique du vieux Paris, le Louvre*, t. II, p. 201, 203). Un personnage de ce nom et de ce prénom figure dans la comptabilité des bâtiments du roi dès 1581 (L. de Laborde, les *Comptes des bâtiments du roi*, t. I, p. XXXVIII, XLVI).

3. Tous ces détails résultent des comptes que nous venons de citer et où se voit clairement la procédure que nous indiquons.

4. Arch. nat., O¹ 3871, p. 351 et suiv.

A ce moment, Louis XIII, à l'imitation de Martial de Loménie et de M. de Gondi, fut pris du désir d'étendre son domaine. Il avait été contraint d'acquérir la propriété entière de M. Jean Martin. Ses présences continuelles à Versailles avec une suite tumultueuse de chiens et de chevaux, les dégâts que causaient ses chasses, champs foulés, récoltes saccagées, ne laissaient pas que d'incommoder les voisins. Il y avait du vrai dans les réclamations que présentait Jean Martin au sujet de la « non-jouissance » de son patrimoine. Parmi les gens qui réclamaient le plus étaient ceux auxquels M. de Gondi, l'archevêque de Paris, avait loué ses terres et seigneurie de Versailles. Depuis longtemps M. de Gondi ne faisait plus valoir son domaine; il l'avait affermé à Denis Mercier[1], puis, en 1627, à Étienne et Claude Martin[2], qui étaient si bien empêchés de cultiver tranquillement leurs terres, qu'ils devaient plus tard faire dresser un procès-verbal à M. Michel Ferrand, conseiller du roi, bailli, juge royal, civil et criminel de Versailles, le 14 mars 1634, « des non-jouissances souffertes par lesdits Martin pendant le temps dudit bail (depuis 1627) et de l'estimation d'icelles [3] ». Louis XIII décida d'acheter simplement à M. de Gondi tous ses biens. M. de Gondi accepta. Il ne s'intéressait pas à Versailles où il ne venait jamais; il avait abandonné le logis seigneurial, lequel tombait un peu en ruine. L'acte de vente fut signé le 8 avril 1632, à Paris, en l'hôtel du garde des sceaux, rue de Grenelle, paroisse Saint-Eustache, en présence du garde des sceaux, M. de Laubespine, et du surintendant des finances, le marquis d'Effiat, au prix de 66000 livres que payait comptant le trésorier de l'Épargne, M. de Guénégaud[4].

1. Le 9 juillet 1605 pour six ans. Le bail avait été renouvelé le 26 avril 1617, Arch. nat., O[1] 3872, p. 241, 242 et 249 (déjà cité par Maquet, *op. cit.*, p. 142, note).

2. Par bail daté du 7 août 1627, passé par devant Pierre Leclerc, tabellion de Noisy et Bailly, Arch. nat., O[1] 3871, p. 295.

3. *Ibid.*, p. 295. Le procès verbal était accompagné d'un « Mémoire des dits non jouissances, présenté par le dit Claude Martin au dit Ferrand. » (p. 296).

4. Cet acte est très connu. On en trouve le texte aux Arch. nat.,

Louis XIII commençait la constitution de ce vaste domaine que Louis XIV devait si considérablement agrandir.

Louis XIII voulut que ce domaine qu'il avait créé appartînt, non à la couronne, mais à lui personnellement : c'était un essai de constitution de patrimoine du prince; au moins, au point de vue juridique, trouva-t-on une formule spéciale pour désigner l'état particulier dans lequel le roi entendit que se trouvât placée la maison de Versailles. Par lettres patentes données à Saint-Germain le 26 avril 1638, « Sa Majesté déclaroit et ordonnoit qu'elle vouloit jouir des terres de Versailles et des domaines, fruits et revenus qui en dépendoient, qu'elle affectoit particulièrement à ses plaisirs... » Le Parlement enregistrait le 6 mai suivant sans mot dire[1]. Et de fait dans tous les actes royaux du règne où seront énumérés les châteaux de la couronne, on citera les mêmes résidences et dans le même ordre : le Louvre, les Tuileries, Saint-Germain, Fontainebleau, Villers-Cotterets; jamais Versailles ne sera nommé. Il faudra attendre Louis XIV pour voir, par acte officiel, le château mis au rang des bâtiments royaux et on sait à quelle place.

Il nous est possible de nous figurer ce qu'était l'intérieur du Versailles de Louis XIII grâce à un inventaire détaillé du mobilier dressé en 1630[2].

O[1] 1759 A, aux Arch. des Aff. étrang., France 1590, fol. 136 r° et suiv. Il a été imprimé par Blondel, *Architecture françoise*, t. IV, p. 93. Tous les historiens de Versailles le mentionnent.

1. Avec Versailles Louis XIII mettait dans la même situation « les terres de Dampmartin et Chantilly. » Les lettres patentes sont contresignées de Loménie, Arch. nat., O[1] 3871, p. 315. Louis XIV dira dans un édit de décembre 1693 : « La terre de Versailles et le fief de la Grange-l'Essart ayant été acquis par le feu roi notre très honoré père et seigneur... il déclara par les lettres patentes données à Saint-Germain en-Laye au mois d'avril 1638, registrées au Parlement, qu'il affectoit particulièrement la dite terre de Versailles à ses plaisirs... Nous avons continué de jouir de cette terre séparément de nostre domaine... *séparément du domaine de nostre couronne.* » (cité par C. Porquet, *Glatigny et ses seigneurs*, Versailles, L. Bernard, 1909, in-8°, p. 9-10.)

2. « Description des meubles du roy qui sont au chasteau de Versailles », 1630, publié par E. Coüard, *l'Intérieur et le mobilier du château royal de Versailles*, Versailles, 1906, in-8°. Nous allons suivre cette description qui nous fournit la suite des pièces et leur mobilier.

L'appartement du roi était au premier étage du côté du jardin. Entré dans la cour et gravissant à droite l'escalier, de proportions modestes, on accédait à la salle du roi, pièce servant d'antichambre[1]. Cette pièce était éclairée des deux côtés sur la cour et sur la campagne. Les murs étaient tendus de tapisseries. Au milieu de la salle se trouvait un grand billard, caché par une couverture, muni de ses douze billes et de six queues[2]; puis, à côté, deux tables aux pieds en forme de colonnes; dans la vaste cheminée au lourd manteau deux chenets à pommes de cuivre; rien de plus. Le cabinet du roi suivait. Les murs étaient recouverts de cinq pièces de tapisserie de haute lice représentant des déesses antiques; à l'un des panneaux de la muraille se trouvait un grand tableau; le parquet était recouvert d'un tapis de Turquie au milieu duquel était une table, la table de travail de Sa Majesté, qui portait des chandeliers d'argent doré « à mettre grosse bougie » et « un escritoire de maroquin du levant rouge »; le long des murs, trois coffres ou bahuts, l'un couvert de cuir, contenant des costumes de rechange pour le roi : une robe de chambre de velours vert doublée de petit gris, garnie de passementerie d'or et d'argent, une robe de damas vert, une paire de mules de velours vert : le vert domine, c'est la couleur préférée de Louis XIII. Dans un autre coffre étaient des jeux pour les soirées d'hiver ou les jours de pluie : jeux de trictrac, de trou-madame, d'échecs, de tourniquet, de l'oie, du renard, jeu de moine, jeu de jonchets; çà et là des sièges.

Puis la chambre à coucher. Les murs se trouvaient magnifiquement tendus d'une belle tapisserie flamande représentant l'histoire de Marc-Antoine, cadeau que Marie de Médicis avait fait à son fils, exprès pour sa chambre à coucher de

1. Félibien (*Description sommaire du château de Versailles*, p. 17) dit que c'est par l'escalier de droite qu'on accède à l'appartement du roi. Cette disposition a subsisté.

2. Il existe au musée de Rennes un dessin attribué à Abraham Bosse représentant « le noble jeu de billard » du temps. (A. Valabrègue, *Abraham Bosse*, Paris, Librairie de l'art, gr. in-8°, p. 112).

Versailles et qu'elle lui avait envoyé au milieu de décembre 1624 en même temps qu'un lot de linge de table « ouvré et façonné de petite Venise », douze douzaines de serviettes et dix-huit nappes blanches[1]. Un tapis d'Orient couvrait le parquet de la pièce. Au fond était le lit, grand lit garni d'un couvre-pied de damas vert, confortablement muni, selon l'usage, de trois matelas de « bourre laine », d'un traversin de duvet, d'un oreiller de velours vert et d'une couverture de toile de Hollande piquée; au-dessus s'étendait un dais garni de ses « pantes à crépines et franges » avec, à la tête du lit, sur le mur, une brocatelle à fond blanc; après quoi, dans la pièce, une table recouverte d'un tapis de damas vert avec franges de soie et d'or, huit sièges recouverts de même; dans un coin, une chaise percée munie d'un bassin d'étain et garnie aussi de damas vert à frange de soie et d'or; dans la cheminée, « deux chenets, des tenailles et une pelle à feu ».

La garde-robe de Sa Majesté était auprès, pièce qui servait de dégagement, où l'on tenait les costumes du prince, les objets dont il se servait et où attendait le valet de chambre; deux tables, des petits bancs, un grand bahut, trois chandeliers de cuivre avec leurs mouchettes ; sur le mur un tapis vert doublé de toile verte où l'on suspendait les armes de chasse de Louis XIII.

Le reste du château offrait seize chambres également meublées à la mode du temps : tapisseries de Bergame sur les murs, lits avec ciels et garnitures de damas, de taffetas ou de serge, tantôt gris, tantôt blanc et vert, tantôt rouge; tables à colonnes, tapis d'Orient, bahuts, sièges de toutes

1. « Inventaire de ce qui a été envoyé à Versailles par la roine mère du roi le seizième décembre 1624. » Le document se termine ainsi : « je soussigné, François Mongé, dit Saint-Germain, concierge de Versailles, confesse avoir reçu le contenu ci-dessus par les mains de Antoine de Mesnillers, garde meuble de la reine mère du roi. Fait à Versailles, le XVI[e] décembre 1624 », Arch. des Aff. étrang., France, 778, fol. 216 r°. Une partie de ce document a déjà été signalée par J. Roman dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 3[e] série, t. I, 1885, p. 33. La tapisserie indiquée se trouve mentionnée dans le texte publié par E. Coüard (p. 21).

sortes. Louis XIII avait des habitudes si régulières et c'étaient si bien les mêmes personnes qui l'accompagnaient à Versailles, que les chambres avaient fini par prendre le nom de l'occupant : chambres de M. de Souvré, de M. de Béringhen, de M. de Saint-Simon, de M. de Montbazon, de de M. de Mortemar, de M. Lucas; plusieurs de ces habitués avaient meublé leurs pièces eux-mêmes, avec des meubles leur appartenant, sans luxe, sobrement.

Tel a été le Versailles de Louis XIII. La dépense fut de celles qu'un riche particulier pouvait se permettre. Si un guide du voyageur osait déjà dire, en 1639 : « on fera bien pendant le séjour de Paris de visiter Versailles [1] », semblant ainsi attacher de l'importance à ce qu'on appelait « les bâtiments, parterre, et parc de Versailles », le public ne partageait pas cet engouement et trouvait, avec Bassompierre, que vraiment « les finances de la France n'avoient pas été épuisées par les somptueux édifices du roi [2]. » Louis XIV conservera le cadre de « la petite maison » de son père, l'enveloppant dans la masse croissante de ses constructions. Est-ce par goût pour le petit édifice de 1624 qu'il l'a gardé? Est-ce par tendresse filiale à l'égard d'un père qu'il n'avait guère connu et dont il ne parlait jamais? Il a plus simplement suivi une mode, les grands seigneurs du temps — les Lesdiguières à Lesdiguières, Richelieu à Richelieu — se faisant un scrupule de conserver intactes, au milieu des édifices qu'ils élevaient, les demeures anciennes ou simplement les chambres de leurs ascendants disparus [3].

1. Le P. de Varennes, *le Voyage de France*, Paris, 1639, in-8°, p. 195.
2. Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. III, p. 286.
3. Tallemant, *Historiettes*, éd. P. Paris. t. I, p. 128 et t. II, p. 26; L. A. Bossebeuf, *Histoire de Richelieu et des environs*, dans *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXXV, 1890, p. 205; Félibien, *Description sommaire du château de Versailles*, p. 3.

INDEX

—

A

D

G

H

M

N

Q

R

W

Z

TABLE

CHAPITRE III

LE SOUVERAIN

CHAPITRE IV

LE SOLDAT

CHAPITRE V

LA RELIGION DU ROI

CHAPITRE VI

MÈRE ET FILS

CHAPITRE VII

LA PETITE REINE

CHAPITRE VIII

FRÈRES ET SŒURS

CHAPITRE IX

LE FAVORI, M. DE LUYNES

CHAPITRE X

L'ASCENSION DE RICHELIEU

APPENDICE

1513-09. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P4-10.

DATE.	NAME OF BORROWER.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
15-3-45	H. B. L. Hughes

